This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 478737

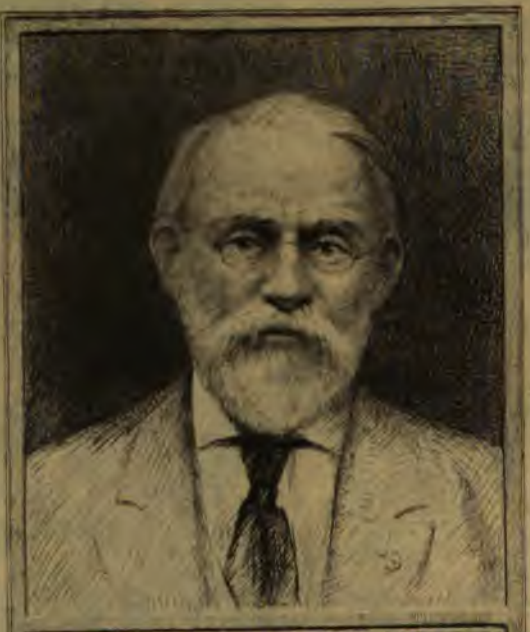

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

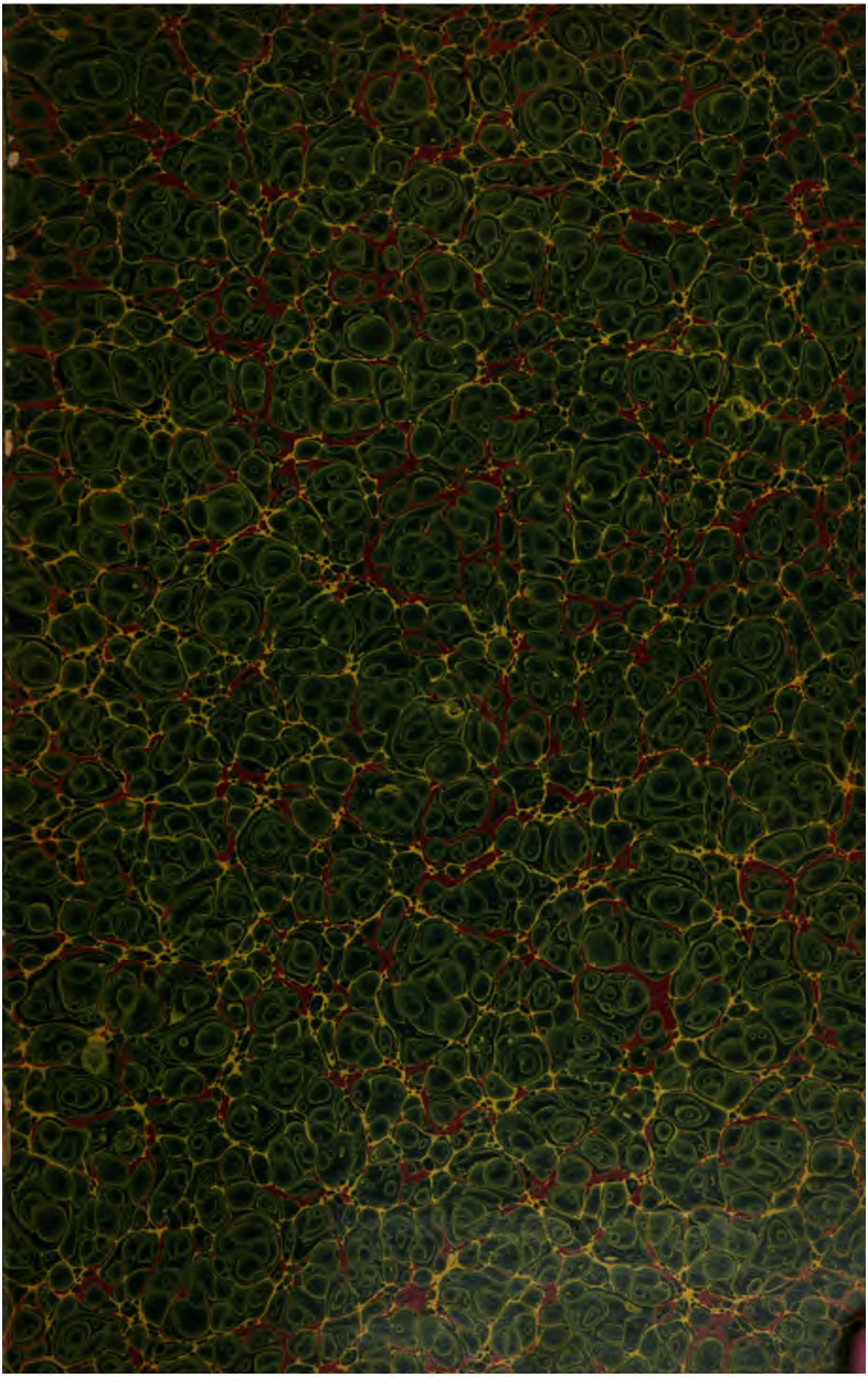

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME XXXV

—

HISTOIRE DE RICHELIEU

ET DE SES ENVIRONS

TOURS

L. PÉRICAT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

35, rue de la Scellerie, 35

MDCCCLXXXIX

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

Depuis 1868, la Société archéologique de Touraine publie, outre les *Mémoires* dont la désignation suit, un *Bulletin* contenant un grand nombre de dissertations intéressantes. Il vient d'en être fait une *Table alphabétique* fort complète, rendant les recherches dans ce recueil on ne peut plus faciles. Les principaux articles que l'on y remarque sont : Les anciennes châsses de St-Martin; Compte des ornements du château d'Amboise; Origines de la Renaissance; Ronsard; l'Hôtel-Dieu de Tours; Descartes; l'abbé Bourassé; Azay-le-Rideau; Souterrains de Loches; Simon de Quingey; Documents sur Duguesclin; les Juste et Michel Colombe; Foulques Nerra; les Protestants en Touraine; États généraux de 1651; un Baptême royal à Amboise; Alfred de Vigny; Chapelle des Minimes; les Grilles du chœur de la cathédrale; Chartes antérieures à l'an mil; le Tombeau de Saint-Martin; Comptes municipaux de Loches; Gustave Guérin; la Manufacture de soieries de Tours; la Société archéologique et le mouvement intellectuel en Touraine; Doléances du clergé de Touraine; manuscrits volés à la bibliothèque de Tours; Doléances de la noblesse et du tiers état de Touraine aux États généraux; Testament de Seguin d'Authon, etc., etc.

32 fascicules se vendant séparément, le fascicule d'environ 80 pages. . 2 fr.

Notices historiques et archéologiques sur l'abbaye de Marmoutier. — Abbaye de Ferrières. — Prieuré de Saint-Cosme. — HACHES CELTIQUES. — Sur les églises de Sainte-Radégonde, de Cravant, Loches, Candes, Vernou, Sainte-Catherine-de-Fierbois. — Sur les verrières de Notre-Dame-la-Riche et de St Étienne-de-Chigny, etc., etc.; 1 vol. in-8, 282 pages, 3 grav. 10 fr.

Recherches sur les ouvrages de Michel Colombe, avec un fac-similé de son écriture. — MONUMENTS CELTIQUES. — Recherches sur les chroniques de Touraine : Thibaut le Tricheur et Eudes Ier, comtes de Tours. — Charles VIII en Touraine, etc.; in-8 de 347 pages, 12 gravures. 7 fr

Manuscrits concernant la Touraine, actuellement en Angleterre. — LA TOURAINE EN 1638. — Baronnie de Preuilly : Beaumont-lès-Tours; fief de Bossay, etc.; in-8 de 278 pages. 9 fr.

Entrées solennelles à Loches. — Inondations de la Loire et du Cher, etc.; 1 vol. in-8 de 158 p., 5 grav. 10 fr.

Documents géographiques sur les paroisses de Touraine. — Le château de Chenonceaux, etc.; 1 vol. in-8 de 390 pages, 3 gravures. 10 fr.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME XXXV

TOURS. — IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

6, RUE GAMBETTA, 6

HISTOIRE

DE

RICHELIEU

ET DES ENVIRONS

AU POINT DE VUE CIVIL, RELIGIEUX ET ARTISTIQUE

PAR

L.-A. BOSSEBŒUF

Secrétaire général de la Société archéologique de Touraine

Nobis sunt tempora nota.
Mouettes planant sur l'Océan.

(Devise de la grande salle du Château.)

TOURS
L. PÉRICAT, LIBRAIRE
41, RUE DE LA SCELLERIE, 41

—

MDCCCXC

Dunning
Nichols
6-1911-28
16143

PRÉFACE

—

« Le cardinal de Richelieu tiendra plus de place dans l'histoire que trente papes », a écrit La Fontaine. Sous une forme paradoxale, le fabuliste, qui fut peut-être l'historien le plus fidèle de son temps, pourrait bien avoir dit vrai. Quel nom, dans les âges modernes, rayonne d'un plus vif éclat et passionne davantage les hommes réfléchis ? Mais aussi le ministre de Louis XIII n'a-t-il pas été, durant la première moitié du XVII^e^ siècle, le protecteur de toutes les nobles choses, sauf de la noblesse elle-même ? Nous laissons à d'autres plus compétents la tâche utile et féconde de faire revivre à nos yeux, trop habitués aux spectacles vulgaires, ce Français qui fut grand entre tous par l'élévation et la finesse de son esprit, par l'énergie de son caractère et par l'immensité de l'œuvre qu'il a réalisée. Quant à nous, notre attention se porte plus directement sur la contrée qui lui a donné le jour et qu'il a voulu, en retour, doter de grandes et

généreuses institutions. Nous essayerons de retracer les annales du pays de Richelieu, envisagé comme foyer de vie civile, religieuse et artistique, sans négliger, bien entendu, d'évoquer le souvenir du maître dans ce palais et cette cité qu'il a créés tout d'une pièce, suivant la méthode qui toujours lui fut familière.

D'abord simple village, ce coin de terre éclipse bientôt les autres localités qui auront besoin de près de deux siècles pour sortir de la pénombre où il les a rejetées, si même elles n'y dorment encore. *Richeloc*, — c'est son premier nom, — devint le chef-lieu d'une paroisse, d'une sénéchaussée, d'une académie, d'un duché-pairie et d'une élection : image parfaite de son illustre enfant dont la fortune, par une ascension ininterrompue, s'éleva jusqu'aux plus hauts sommets. Il y a longtemps qu'il est vrai d'affirmer : l'œuvre c'est l'homme. L'histoire de Richelieu, comme celle du Cardinal, connut des jours d'heur et de gloire traversés de déboires et de contradictions ; nous voulons redire les uns et les autres. Les origines modestes, cachées dans la nuit des temps, l'importance grandissante au moyen âge, les magnificences royales des deux derniers siècles et enfin l'agonie de ce palais des arts, avec les douleurs de la cité Richelaise qui semble porter encore le deuil de son radieux fiancé, rempliront le cadre de cette étude. Nous assisterons ainsi à la naissance et au développement d'une ville

sous l'ancien régime. Il ne sera pas sans profit, pensons-nous, d'étudier sur un point donné, la formation et le fonctionnement des différents organes qui constituaient comme les ressorts de l'existence politique et sociale. Pour ajouter à l'intérêt, nous tenterons d'y faire entrer la peinture des idées, des croyances, des préjugés et des mœurs aux diverses époques de notre histoire nationale, sans sortir d'ailleurs des limites que nous nous sommes imposées.

Mais comment écrire d'un personnage célèbre sans parler de ses contemporains? comment esquisser la silhouette d'une ville sans refléter la lumière ou l'ombre qu'elle a projetée autour d'elle, à une distance proportionnelle à son élévation et son importance ? De Richelieu, nos regards se sont donc portés tout naturellement sur les environs, sur les vieilles cités qui, pareilles à des gardes tout bardés de fer, ont veillé autour du berceau jusqu'au moment où le nouveau-né s'est senti de force à briser armes et chevaliers. Au risque de voir le terrain se dérober sous nos pas, nous n'avons point hésité à tailler sur la carte de la Touraine et du Poitou, — dont Richelieu relevait par des côtés différents, — une sorte de province spéciale : n'en avions-nous pas le droit?

Pendant dix siècles, cette région a eu son histoire à elle, et son rôle, local en apparence, a été prépondérant dans la vie civile, politique et religieuse de la

France entière. C'est notre excuse de nous être renfermé, non dans les bornes souvent fantaisistes d'un département où le narrateur se trouve si mal à l'aise, mais dans des frontières toutes naturelles, tracées par le temps, les mœurs et les événements, en un mot par le fait même de l'évolution sociale. Les limites de cette province, fictive sous le rapport géographique, mais bien réelle au point de vue historique, sont formées au Nord, par les villes de Candes, Montsoreau et Chinon, à l'Est, par l'Ile-Bouchard et Port-de-Piles, au Midi, par Châtellerault et Mirebeau, et à l'Ouest, par Montcontour et Loudun. Au centre, naît et grandit Richelieu qui longtemps absorbera l'activité de ces villes, naguère assez importantes ; mais, à l'instar de son fondateur, ce sera pour leur envoyer, comme le cœur aux membres, des trésors de vie intellectuelle et artistique.

Le sujet est neuf et inexploré ; nous l'avons étudié sous ses divers aspects, en consultant les documents qui pouvaient nous diriger dans notre travail. Les archives privées et publiques, largement mises à contribution, nous ont révélé tout ce qu'elles étaient en mesure de nous raconter sur un passé, rempli d'événements dont nos aïeux furent les acteurs ou les témoins. Nous sommes heureux de témoigner ici notre vive gratitude à tous ceux qui nous ont secondé de leur bienveillance, dans cette œuvre de recherches et de

restitution. Si les historiens de la Touraine et du Poitou, même les meilleurs, ne nous ont guère offert que des renseignements généraux, utiles tout au plus pour déblayer le terrain, en revanche nous avons été des plus favorisés au point de vue descriptif et artistique. L'album si développé de l'architecte Jean Marot trouve la légende la plus complète dans les *Mémoires* de M^lle^ de Montpensier, dans les *Lettres* de La Fontaine, dans les *Promenades au chasteau de Richelieu* de Desmarets, secrétaire du Cardinal, et surtout dans le guide du gouverneur Vignier, le *Magnifique chasteau de Richelieu*. On comprendra dès lors le soin que nous avons mis à interroger, jusqu'à l'importunité, ces témoins de tout ordre et à consigner leurs réponses dans les moindres détails, dût parfois le lecteur nous en savoir mauvais gré.

Actuellement lorsque le laboureur de la vallée du Mable remue le sol qui a été le théâtre de tant d'événements, il lui arrive, de temps à autre, de mettre au jour de curieux débris des âges passés ; et c'est avec satisfaction que nous constatons l'intérêt qu'il attache à ces objets, naguères trop indifférents à ses devanciers. Plus d'une fois encore sa pioche ou sa charrue jouera ce rôle révélateur et de lui, comme du travailleur de la campagne romaine, on pourra dire :

. . . . . finibus illis
Agricola, incurvo terram molitus aratro,

Exesa inveniet scabra rubigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris (1).

A nous aussi, et plus encore, il a été doux de recueillir ces restes de nos aïeux, trop longtemps cachés aux regards. Après les avoir baisés avec un respect tout filial, nous avons tenté de faire passer un souffle de vie dans ces précieuses reliques, en évoquant tour à tour — *sine ira et odio* (2) — la mémoire des siècles qui ont préparé l'ère moderne dont nous sommes si justement fiers. Puissions-nous n'être pas resté trop au-dessous de notre tâche !

L.-A. B.

(1) Virgile, *Georgic.*, lib. 1.
(2) Tacite, *Annal.* lib. I.

RICHELIEU

HISTOIRE CIVILE, RELIGIEUSE ET ARTISTIQUE

I

Les Origines.

Mea me virtute involvo.
Un hérisson enroulé (1).

La vallée du Mable. — Les monuments mégalithiques. — Les Gaulois. — Les Romains; vestiges de leur séjour. — Le christianisme, saint Hilaire et saint Martin. — Les Wisigoths; leurs lois. — Saint Fortunat et saint Grégoire, Clovis et les Francs. — Charles Martel et les Sarrasins. — Braye; baptistère et cérémonie baptismale.

Richelieu est situé sur les confins de la Touraine et du Poitou dans une plaine fertile et remplie de fraîcheur. Des côteaux boisés et des collines vignobles encadrent le vallon au milieu duquel coule le Mable. Sous l'écorce cultivée, le géologue n'a pas de peine à reconnaître que la région appartient au terrain secondaire et que la craie forme la base du sol, d'ailleurs assez peu mouvementé. On y rencontre les divers fossiles qui se rattachent à cette période de la formation du globe terrestre. Si les vestiges primitifs de la vie végétale et animale s'y montrent çà et là, il n'en est pas de même des traces des premiers hommes, par suite de l'absence de massifs rocheux et de grottes pouvant servir d'abri.

(1) Les devises, accompagnées de symboles, qui servent d'épigraphes à nos chapitres, sont tirées de la grande salle du Château de Richelieu.

Le flux montant, qui poussa vers le sud de la Loire le flot humain sans cesse grossi de nouvelles générations, ne laissa pas inhabitée la contrée dont nous parlons. Un peu partout, l'on trouve des restes du travail de l'homme à l'époque, encore voilée d'obscurités, qui prépara la civilisation gauloise. Dès l'âge de la pierre, nous y rencontrons de petites agglomérations qui vivent de chasse et dont le souvenir demeure dans les monuments mégalithiques, indestructibles hommmages rendus à la Divinité ou bien à quelque mort illustre (1). Les dolmens de l'Ile-Bouchard, de Pussigny et d'Antogny, les menhirs et pierres-levées de Leigné, d'Usseau et de Prinçay, aussi bien que l'atelier de pierre taillée et polie de Fontmaur, paroisse de Vellèches, témoignent hautement de son séjour. Il est difficile de remuer le sol sans y découvrir toutes sortes d'instruments, de la flèche et du poinçon au couteau, à la hache et au marteau (2).

Cependant la solitude des forêts qui couvrent les crêtes et débordent dans le vallon, se remplit des tribus qui avancent progressivement de l'est à l'ouest. Les Celtes, avant-garde des hordes qui ne cesseront de venir de l'Orient, s'établissent dans ces contrées, tandis que les Ibères occupent le sud-ouest et que les Belges se fixent au nord-est. Placée comme au point de contact des tribus des *Pictones*, des *Turones* et des *Andecavi*, la vallée du Mable ne tarde pas à recevoir les huttes de bois et de terre des Gaulois à la peau blanche, à la chevelure flottante, à l'allure martiale, aux

(1) Prudence, lib. II. — Lucrèce, *De natura rerum*, V. — Lévitique, c. 26. *Collectio Concilior.* — Maan, *Sanct. et metrop. eccl. turonensis*, Appendice.

(2) M. le Dr Orillard, de Richelieu, en a groupé de nombreux et intéressants échantillons dans son musée.

mœurs rudes et farouches. Le groupement de ces huttes a formé le noyau des villages de Mauson, Bisseuil, Poulesse, Signy et Braye, dans lesquels on peut reconnaître la vieille racine celtique. Il nous plaît de saluer, au premier rang de ces hameaux, *Brigolium*, le futur Richelieu. Au bord du Mable garni d'épais roseaux, à l'entrée de la futaie ombreuse, s'élèvent un petit nombre de *tuguria* servant de logis à quelques familles. La femme aux longs cheveux épars, revêtue d'une simple tunique ou chemise qui forme jupon, s'adonne aux soins d'un ménage fort élémentaire ou bien aux travaux de culture. Le mari, vêtu de la braie ou pantalon flottant, et de la saie, sorte de blouse courte, a pris son arc avec ses flèches et se dirige, en chantant un refrain à l'honneur de Hésus, vers la forêt où bondissent librement le chevreuil et le sanglier.

Un jour hélas! ces tranquilles habitants voient leur retraite troublée par des bruits de guerre : Jules César marche à la conquête des Gaules. Ils tentent un effort désespéré pour sauver la patrie. Pouvaient-ils bien céder sans résistance ces vaillants qui ne craignent pas de « lancer des flèches contre le ciel quand il tonne, de s'armer contre la tempête et de marcher, l'épée à la main, contre les fleuves débordés ou l'Océan courroucé »? Ils tinrent à honneur de figurer dans le contingent de 8,000 hommes que les *Turones* et les *Andæ* envoyèrent à l'appel suprême de Vercingétorix : leur situation entre les deux pays les obligeait à un double titre (1). Plus tard, ils firent le désert autour d'eux, en incendiant ce qui pouvait servir aux vainqueurs; mais

(1) Tacite, *De moribus Germanorum*. — Cæsar, *De bello gallico*, VII.

bon gré, mal gré, il fallut se soumettre. Les villas, les temples, les thermes remplacèrent les cabanes gauloises. Leur emplacement est indiqué par les restes de mosaïque, les fragments de tuiles, les débris de poteries, de sculptures et de statues que découvre çà et là la pioche du paysan. Le Châtelleraudais est très riche en objets de ce genre; le Richelais ne l'est guère moins.

Cependant la paix et les bons procédés des nouveaux venus ramenèrent la confiance et la sécurité. Le vieux gaulois de la vallée du Mable, un instant inquiet sur le sort de son petit domaine, entendit bientôt quelque légionnaire le rassurer en lui disant avec une fierté mêlée de bonhomie :

Fortunate senex, ergo tua rura manebunt (1).

L'ère des Flaviens et des Antonins étendit, jusqu'à ce coin de terre, les bienfaits d'une civilisation plus développée. A mesure que le Code latin prenait la place des traditions celtiques, les coutumes et les mœurs s'adoucissaient au contact du génie romain. Les voies de communication, en rapprochant les peuplades isolées, favorisèrent l'essor du commerce et de l'industrie, sans faire perdre aux habitants des campagnes cet humour, fertile en saillies, et cette ingénuité qui disparaîtront des villes.

Outre les restes que nous avons signalés, la domination du *peuple-roi*, à l'époque impériale, trouve d'irrécusables témoins dans les monnaies d'Antonin le Pieux, de Septime-Sévère et d'autres empereurs qu'on a décou-

(1) Virgile, *Eglog.* I.

vertes sur les bords du Mable, et dans les bornes milliaires qui jalonnaient la voie romaine de Cæsarodunum à Limonum, et sur lesquelles on lit les noms d'Adrien, d'Antonin et de Septime.

Il était réservé au christianisme d'apporter aux habitants de cette contrée ce que n'avaient pu leur donner ni l'idolâtrie gaëlique ni le polythéisme romain. Au barde couronné de chêne, au flamine recouvert du voile blanc allait succéder l'apôtre du Christ, qui portait au cœur, pour lui et pour ses frères, la foi et les espérances sacrées d'outre-tombe. La seconde moitié du IVe siècle fut l'époque bénie durant laquelle nos Gallo-Romains, fixés désormais à leur pays, reçurent la semence féconde de l'Évangile. Hilaire, le maître de la science sacrée, fit rayonner sur le Poitou la pure lumière de la doctrine catholique. Son disciple Martin, devenu évêque de Tours, évangélisa le diocèse voisin sans que son zèle et sa charité se refroidissent jamais. Plus d'une fois sans doute les riverains du Mable virent les deux grands évêques, à la lisière de leur domaine religieux, se rencontrer dans un de ces entretiens tout célestes où leur courage se retrempait pour de nouveaux combats. De Chinon, où saint Martin vint prêcher la foi, ils recueillirent certainement la grâce de ses enseignements confirmés par d'étonnants prodiges (1). La parole d'Hilaire et de Martin trouva d'ailleurs des échos fidèles dans leurs disciples, saint Jouin et saint Savin, qui demeurèrent en Poitou, et saint Mexme qui se fixa à Chinon. Ce dernier fonda le monastère qui devint plus tard l'intéressante collégiale dont on admire encore la façade et les remarquables fresques.

(1) Maan, *Sancta et Metropolit. Eccles. Turon*, pp. 10, 18.

La conversion de la petite tribu ne se fit pas du jour au lendemain ; mais une fois acquise, elle porta d'heureux fruits, ainsi que l'atteste l'établissement d'un baptistère régional, au centre même du vicus. Comme cela avait lieu d'ordinaire, l'édicule fut placé sous le vocable de saint Jean-Baptiste (1).

Au point de vue politique et administratif, le pays connut moins de calme et de stabilité. Tandis qu'au nord de la Loire, la ligue Armoricaine faisait tête aux Romains, au midi, leur puissance était battue en brèche par

Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût porté jusques là dans ses flancs.

Les Wisigoths ne tardèrent pas à reculer les limites de leur empire jusqu'aux rives Ligériennes. Leurs lois n'étaient, la plupart du temps, qu'une copie du Code romain approprié à leur tempérament. Ils conservaient en particulier les coutumes qu'ils avaient importées de Germanie, pour l'organisation politique et territoriale (2). Le patronage guerrier, la *truste*, continuait à grouper les hommes libres autour du chef auquel ils demandaient, en retour de certains hommages, la protection de leur personne, de leur famille et de leurs biens : c'est le principe des fiefs et la source même de la féodalité. En 506, des hauteurs du Capitole de Toulouse, le roi wisigoth Alaric II devait promulguer solennellement le Code officiel, *Breviarium Alarici* ou *Aniani*, d'Anien

(1) Bibliothèque de Poitiers, *Collection D. Fonteneau*, t. VII, XX.
(2) Tacite, *De Moribus Germanorum*, XLIII. — Salvien, *De gubernatione Dei*, VII.

le Référendaire, qui s'était inspiré tout ensemble des lois romaines, des traditions d'Outre-Rhin et des conciles ecclésiastiques.

La contrée dont nous esquissons l'histoire était destinée à servir de théâtre à des événements de la plus haute importance qui, plus d'une fois, décidèrent du sort de la France. Le point où confinent les territoires habités par les Turones, les Pictavi et les Andecavi, a été bien souvent le champ de bataille sur lequel se livrèrent des luttes à outrance entre les races du Nord et du Midi.

Grâce à l'habileté et à l'énergie indomptable des chefs successifs, Ataulf, Sigherik, Théodorik et Evarik, le royaume wisigoth brillait alors du plus vif éclat. Un contemporain nous a fait la peinture fidèle de la cour d'Evarik à Toulouse. « Le maître trouve peu de loisir: l'univers demande ses ordres et les attend avec soumission. Ici, tremble le Saxon, aux yeux bleus, qui craint à peine les vagues de l'Océan. Là, le vieux Sicambre, laisse de nouveau croître la chevelure que la captivité avait rasée. Ailleurs, se promène l'Hérule, aux joues verdâtres comme la mer dont il habite les golfes éloignés. Le Burgonde, haut de sept pieds, fléchit le genou et réclame la paix. L'Ostrogoth implore le secours qui lui permettra de tenir tête aux Huns farouches. Le Romain lui-même fait appel au bras d'Evarik contre les Scythes et souhaite que la redoutable Garonne serve de rempart au Tibre devenu impuissant (1). »

Durant le v[e] siècle, notre région suivit les lois civiles

(1) Sidoine Apollinaire, *Panégyr. Aviti.* — Orose, *Histor.*, Lib. VII, ch. XLIII.

et politiques de ce royaume, singulier mélange de civilisation et de barbarie, où la violence du Germain se cache mal sous le raffinement et l'astuce du Grec.

Il est vrai que les pas des légions romaines purent faire croire aux habitants que les anciens maîtres allaient revenir. Jaloux de consolider l'Empire, battu en brèche de toutes parts, et de frapper l'ennemi au cœur, Ægidius vole des bords du Rhin aux rives de la Loire. Il rassemble, sous ses étendards, les bandes de Gallo-Romains, d'Armoricains, de Francks et d'Alains qui le prennent pour chef. Enhardi par la victoire d'Orléans, où il défait le général des Wisigoths, Frédérik, frère de Théodorik, il s'avance en hâte vers une des citadelles les plus importantes du royaume barbare, le *castrum Cainonense :* c'était en 463. Mais tous ses efforts échouèrent devant la résistance énergique des assiégés, soutenus par les encouragements du pieux ermite saint Mexme (1). Quatre ans plus tard, Théodorik périt victime de l'ambition de son fils Évarik. Celui-ci, sous la pernicieuse influence des idées ariennes, ne rougit pas de persécuter le clergé catholique. Mais la foi chrétienne trouva soudain un vaillant défenseur que sa destinée appelait à être le glorieux fondateur de la nation franque.

Sur les bords du Rhin grandissait une tribu qui étendit jusqu'à l'Océan le prestige de ses armes et de son nom. Maîtresse de l'Est, elle occupa bientôt le Centre et choisit Paris comme siège de sa capitale. Clodwig, ou Clovis, le plus célèbre de ses chefs, donna la réplique à

(1) Grégoire de Tours, *Histor. Franc.*, II. 20, 25. — Sidoine Apollinaire, *Epistol.*, Lib. VI, VII. — De Cougny, *Notice sur Chinon.*

Jules-César : à la défaite d'Alésia (51 av. J.-C.), qui avait définitivement assis la domination romaine, il répondit par la victoire de Soissons (486 ap. J.-C.), qui lui porta un coup mortel. Les habitants de la plaine du Mable saluèrent le vainqueur de leurs plus vives acclamations, quand il marcha résolument contre l'armée wisigothe, fortifiée à Vouillé, près de Poitiers (507). A leur tour, les Goths apprirent à connaître la peur, comme s'exprime Grégoire de Tours (1).

La loi franque prit la place du Code romano-wisigothique. Le vieil élément ne céda pas sans réagir. Mais l'harmonie d'origine et de goûts, l'identité de croyances religieuses et les radieuses espérances de la nouvelle race finirent par avoir raison de toutes les résistances. L'ordre politique, dès lors, reposa sur la loi salique qui proclame l'hérédité, de mâle en mâle, chez la nation franque « forte sous les armes, ferme dans les traités, profonde dans les conseils, saine et blanche de corps, hardie et puissante dans les combats ».

Le patronat militaire, la *truste*, régla les rapports des citoyens, de même que l'*Allod*, constitua le régime de la propriété par alleux et que la *wehr-ghild*, ou composition, forma la base du Code pénal (2). Les fils et successeurs de Clovis se livreront à toutes les violences pour se partager le sol national ; ils n'empêcheront pas que ces institutions ne se développent et que le traité d'Andelot (587) ne prépare la France féodale.

Le christianisme, de son côté, pénétrait dans la nation en éclairant les esprits, purifiant les cœurs et

(1) Salvien, *De Providentia*, Lib. IV, VII. — Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, Lib. II.

(2) Tacite, *De Moribus Germ.*, § 32, 35. — *Recueil des historiens des Gaules*, t. IV.

adoucissant les mœurs, hélas! encore si farouches. A Poitiers, l'évêque Fortunat alliait aux soins de son ministère la culture des lettres et la direction de la pieuse Radégonde, supérieure de Sainte-Croix, dont la mémoire console du spectacle douloureux des luttes de Frédégonde et Brunehault. A Tours, Grégoire faisait paraître les qualités d'un éminent prélat et d'un docte historien (1). Plus d'une fois, à l'exemple d'Hilaire et de Martin, les deux savants évêques du VI^e^ siècle, eurent l'occasion de se rencontrer dans la visite des parties limitrophes de leur diocèse. A peu de distance, sur les bords de la Vienne, Grégoire possédait une villa qu'il donna à Fortunat. Ils ne manquèrent pas d'échanger leurs tristesses et leurs espérances dans ce riant domaine dont le poète a dit :

> In quâ sorte loci facta est collatio doni
> Quâ Vigenna procax littore frangit aquas
> Lapsibus, et tumidis dum fertur nauta carinis,
> Jugera culta videt, quando celeuma canit.
> (*Poes.*, lib. VIII.)

De pieux ermites d'ailleurs, comme saint Senoch de Tifauges et saint Louans, retiré à Chinon, répandaient entre la Vienne et la Mable, les consolations et les bienfaits d'une religion secourable aux pauvres et aux déshérités.

Cependant la dynastie mérovingienne incline vers l'horizon sur lequel Dagobert projette un dernier éclat. L'autorité passe aux maires du palais du sein desquels surgit Charles-Martel. Il ne fallait rien moins que ce Vaillant pour arrêter l'Islamisme qui, comme un vautour, s'acharnait au cœur de la France. Vouillé, en

(1) Baudonivia, *Vita S. Radegundis*, § 27. — Grégoire de Tours, *De Gloria Confes.*; *Vitæ Patrum*, XV, ch. VI. — Fortunat, *Oper. poet.*, Lib. III, V, VI.

507, a été la première grande journée tourano-poitevine ; Cénon, en 732, sera la seconde. On a désigné celle-ci indifféremment par les noms de Poitiers et de Tours, faute d'avoir cherché dans le rapprochement des chroniques, en apparence contradictoires, le théâtre véritable de la lutte.

Après avoir mis au pillage la collégiale Saint-Hilaire, l'armée d'Abdel-Rhaman s'avançait vers la basilique Saint-Martin. Charles-Martel se hâta de lui barrer le chemin. Les deux armées occupaient une assez vaste étendue et le combat eut lieu sur plusieurs points à la fois. Les textes contemporains, le nom étrange de plusieurs localités des bords de la Vienne et du Mable, certaines traditions particulières et la découverte d'armes dans les plaines et sur le haut des plateaux, nous portent à croire que le fort de la bataille se livra entre Châtellerault et Chinon. Un chroniqueur arabe parle de *Sinones*. On pourrait y voir Chinon ou Cénon, près Châtellerault et Moussais-la-Bataille, ou bien encore Cinais dont le curieux camp a tant exercé la sagacité des archéologues, trop facilement portés peut-être à y saluer des vestiges gaulois ou romains (1).

Le règne de Charlemagne apporta l'unité et la paix dont on avait tant besoin. Les capitulaires réglèrent jusqu'aux détails des affaires civiles, administratives et même agricoles. L'exécution des lois appartenait aux

(1) H. Martin, *Histoire de France*, t. I, p. 201. — Chalmel, *Dissertation sur la bataille des Sarrazins* à la fin des *Tablettes chronologiques*, pp. 378, 399. — Frédégaire, *Continuatio chronic.*, II pars. — Sigebert, *Chronic.* — Paul Diacre, *Histor. Longobard.* — Anastase le bibliothécaire, *Vita Gregorii III.* — Isidore de Béja, *Chronic.* — *Chronique de Cid-Osmin.* — *Mémoire de M. Prévost, officier supérieur*, 1866. *Mémoires de la Société archéologique de Tour.*, I, 9; V, 80, 81. — *Bulletin Monumental*, t. II, 32e vol.

envoyés extraordinaires ou *Missi*, et surtout aux fonctionnaires résidants, les comtes et les vicomtes. Châtellerault, *Castrum Araldi*, qui eut de bonne heure, en Poitou, l'importance de Chinon, en Touraine, prit dès lors le rang de vicomté (1).

Sous d'aussi favorables auspices, le progrès de la civilisation, le développement de la population et l'expansion des croyances chrétiennes amènent une lente mais sûre transformation des mœurs, des habitudes domestiques et publiques. De nouveaux bourgs se forment; les hameaux anciens gagnent en importance et en étendue. Le vallon du Mable n'est pas le dernier à subir une heureuse métamorphose. Le plus important des villages devient le centre de la localité et, bientôt, le chef-lieu de la contrée. Ce rôle était réservé à Braye qui fut le siège d'une famille religieuse, ou paroisse, et d'une famille civile, ou viguerie, *vicaria Brinsis*, suivant le nom qu'il porte à une époque fort reculée.

Essayons de reconstituer la physionomie du pays. Le Mable roule ses eaux tantôt limpides et tantôt jaunies par les torrents qui descendent des côteaux. De hautes futaies ombragent ses rives et couvrent au loin les plateaux environnants. Quelques champs cultivés et quelques prairies apparaissent çà et là. Ici paissent les troupeaux; plus loin les bœufs traînent lentement la charrue. Un petit nombre de maisons en bois et en terre se cachent sous la feuillée. Au centre s'élève un édifice sans luxe, bâti avec de petites pierres cubiques : c'est la basilique qui n'a encore ni beffroi ni clocher. A côté un modeste édicule sert de baptistère : tout autour est le champ des morts.

(1) *Recueil des histor. de la France*, t. V. — Baluze, *Capitul. reg.*, t. I. — *Archives d'Indre-et-Loire*, titres de Chinon.

Un vieillard vénérable, disciple de Fortunat ou de Grégoire, préside à cette paroisse *Saint-Jean-de-Braye*. Le cycle pascal ramène le samedi-saint. Le peuple arrive en foule des points les plus éloignés. Les enfants sont plus nombreux qu'à l'ordinaire : c'est le jour du baptême solennel. Le prêtre, revêtu de la robe blanche et de l'étole, s'approche de la cuve baptismale et bénit l'eau. Ses mains levées, il prie sur les petits et les adultes : l'oraison dure longtemps. Les uns et les autres viennent aux Fonts, accompagnés de leur parrain ou marraine. Le prêtre les plonge, à trois reprises, dans le baptistère, puis les oint de l'huile sainte. Il leur distribue ensuite la communion et, si l'évêque se trouve dans la paroisse, les néophytes reçoivent en outre le sacrement de confirmation (1).

L'allégresse déborde de tous les cœurs ; les échos se renvoyent le joyeux *Alleluia* qui s'échappe de toutes les bouches à la fois. Plus d'un de ces néophytes voudra que son corps repose auprès du baptistère et de l'église où il a été initié au christianisme, et de nos jours le travailleur, le descendant de ces vieux Francs, se sent profondément ému quand sa charrue ou sa pioche heurte quelqu'une de ces innombrables tombes cachées dans le sol (2). Fêtes salutaires de la religion du Christ, vous avez su donner à ces foules les joies pures qui attendrissent et purifient les âmes ! Doux pasteur, soyez béni des bienfaits que vous semez ainsi dans ces retraites jadis encore sauvages.

(1) Durand, *Rationale divin. officior.*— D. Guéranger, *Institutions liturgiques.* — S. Grégoire. *Sacramentaire.* Biblioth. du Petit Séminaire de Tours, *Missel* du XI^e^ siècle. Biblioth. municipale de Tours, *Missels* des X^e^ et XI^e^ siècles.

(2) *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.*, année 1877. — *Mémoires*, t. XVII.

II

Braye, la Viguerie et l'Eglise. La Féodalité.

Nimium pressus pungit.
Un chardon avec deux mains qui le pressent.

Les comtes de Poitou et de Touraine. — Les viguiers de Braye; une audience. — Un jugement de Dieu. — L'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers, ses domaines dans la vallée du Mable. — Les comtes de Poitou et d'Anjou. — La collégiale de Faye. — Les Foulques et les Anglais. — La famille Saint-Jouin. — Don de l'église de Braye à Saint-Cyprien. — Les seigneurs de Braye; leurs relations. — Le Sablon et Champvant. — Siège et prise de Marmande.

A côté de l'évêque de Poitiers qui tient la houlette pastorale, siège le comte qui porte le sceptre de l'autorité civile et judiciaire. L'un et l'autre ont leur représentant à Braye : le premier dans le curé, le second dans le viguier. Nous devons esquisser la série des comtes de Poitou, pour l'intelligence de la suite de cette histoire.

La dynastie mérovingienne venait de s'éteindre dans l'impuissance. Pépin-le-Bref réunit l'Aquitaine à la couronne. Charlemagne donna ce royaume à son fils, Louis-le-Débonnaire. Ce territoire avait pour capitale, Toulouse, et comprenait le Poitou, le Limousin, le Languedoc et plusieurs autres provinces du sud. Avec l'autorité qui s'attachait à tous ses actes, Charlemagne établit dans les différentes parties de son empire, des

comtes chargés de tenir les *mals* ou *malloberges*, où se traitaient les affaires du pays. A Poitiers, le chef-lieu du comté a gardé le nom de tour Maubergeon. Le comte, choisi par l'empereur, fut Ablon (778). Son fils et successeur, Gérard, contribua à retirer Charles-le-Chauve de la prison de Saint-Médard de Soissons où il avait été enfermé par ses enfants. La charge comtale fut ensuite remplie par Renaud, qui se signala contre les Normands et succomba, en 843, sous les coups d'Erispogius, fils de Nominoë, le terrible seigneur de Bretagne.

Sous Charles-le-Chauve, l'Aquitaine fut partagée en deux duchés ou gouvernements : l'un resta aux mains des comtes de Toulouse et l'autre passa aux comtes du Poitou. Le gouvernement de la province échut à Ranulfe I[er] qui fut comte et duc d'Aquitaine et prit, en outre, le titre d'abbé de Saint-Hilaire, porté par ses successeurs. Ranulfe se rangea du côté de Robert-le-Fort. Son fils, Ranulfe II, épousa une fille du chef normand, Roland, et périt à la cour du roi Eudes. L'autorité du successeur, Ebles, fut troublée par d'ambitieuses tentatives; pourtant, en 935, il transmit le comté à son fils avec lequel commença la dynastie des Guillaume dont plus d'un brille, dans l'histoire, à l'égal des rois de France. Guillaume I[er], à cause de sa chevelure épaisse et blonde, fut surnommé *tête d'étoupe*. Fidèle à l'infortune, il s'attacha à la cause du carlovingien Louis d'Outremer. Aussi en 955, Hugues-Capet, le chef du parti nouveau, marcha sur Poitiers dont il s'empara. Il est vrai, quelque quinze ans plus tard, il demanda la main d'Adélaïde, fille de Guillaume. C'était l'époque où les ducs et gouverneurs profitaient de l'affaiblissement du pouvoir royal pour rendre héréditaires les titres et les domaines qu'ils

possédaient à titre viager et comme fonctionnaires. Le roi d'ailleurs, pour récompenser ses officiers, ne négligeait pas de leur donner des terres de diverse importance : c'est la constitution définitive des fiefs et arrière-fiefs qui forment la base de la féodalité.

Guillaume II *fier-à-bras*, ainsi nommé pour sa force, eut à combattre le comte de Nantes, Alain *barbetorte*, et Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, qui dût lui rendre hommage pour le Loudunais et le Mirebalais. Son épouse Emma, avait pour père Thibault le Tricheur, comte de Blois. Elle se brouilla avec son mari, se retira à Chinon et finit par se réconcilier avec lui. Leur fils, Guillaume III, comte de Poitiers, fut un des personnages les plus remarquables du XI^e^ siècle. Vaillant guerrier, il battit le comte de la Marche et les Normands ; esprit curieux, il avait formé une bibliothèque importante ; fin lettré, il se plaisait à réunir à sa cour les savants et les délicats, parmi lesquels Fulbert et Renault, surnommé *Platon ;* pieux et libéral il gagna l'amour de ses sujets et dota plusieurs couvents. Sur le soir de sa vie, il prit l'habit dans celui de Maillezais, où il mourut dans le mépris des honneurs qui le sollicitaient de toutes les parties de l'Europe (1).

Ses successeurs portèrent tous le nom de Guillaume. Le plus célèbre est Guillaume IX, dit *le troubadour*, dont le savoir et la finesse égalaient la bravoure. On connait ses poésies, légères comme ses mœurs. Son fils, Guillaume X (1127), se maria à Aenor, sœur du vicomte de Châtellerault. De leur union naquit la célèbre Aliénor

(1) Bouchet, *Annales d'Aquitaine.* — Besly, *Les comtes de Poitou.* — *L'art de vérifier les dates.* — *Gallia Christiana*, t. II. — P. Anselme, *Histoire de la maison de France*, t. II. — L. Palustre, *Histoire de Guillaume le troubadour.*

ou Eléonore. La belle et railleuse comtesse épousa le roi de France, Louis VII, et six semaines après son divorce, le roi d'Angleterre, Henri II, qui la tint quinze ans enfermée derrière les murs épais du château de Rouen. Le comté de Poitou échut ensuite au fils de Henri, Richard-Cœur-de-Lion, puis à son neveu Othon, et enfin à son petit-fils, Arthur, dont on sait la fin touchante. Philippe-Auguste devait arracher le comté aux mains des Anglais, en attendant que Charles VII le réunit définitivement à la couronne.

Il ne sera pas inutile de rappeler que, durant cette même période, les comtes de Touraine furent Hugues Ier, institué par Charlemagne; Robert Ier, père de Robert-le-Fort, qui lui-même fut créé comte par Charles-le-Chauve; Hugues II, Eudes Ier qui devint roi de France et Robert II. Au xe siècle, la Touraine obéit à Hugues-le-Grand, à Thibault-le-Tricheur, premier comte héréditaire, à Eudes, son fils, qui lutta contre Foulques-Nerra, à Thibault II et Eudes II, dit le Champenois. Au siècle suivant, paraissent Thibault III, Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Nerra, sous lequel la Touraine et l'Anjou furent réunis et qui fut remplacé par son neveu, Geoffroy II, dit le Barbu. Viennent ensuite Geoffroy-Martel II, qui ouvre le xiie siècle; Foulques-le-Jeune, fils de Foulques-Béchin et de Bertrade, qui battit Henri Ier, roi d'Angleterre; Geoffroy-le-Bel, qui épousa Mathilde, fille de Henri d'Angleterre, et inaugura la dynastie des Plantagenets. Vers 1151, il laissa le comté de Touraine à son fils Geoffroy V, dit Plantagenet, qui le transmit à son frère Henri II, roi d'Angleterre, et à ses descendants jusqu'à ce qu'il fit retour à la couronne.

De la capitale Poitevine, fièrement établie sur son

coteau à pic, où réside le comte, descendons au bourg de Braye, pittoresquement assis au bord du Mable, où demeure son représentant. Non loin du temple s'élève une maison d'apparence moins pauvre que les autres. C'est la demeure du Viguier, dans laquelle se rend la justice et se traitent les affaires courantes. Il y a loin de ce modeste bâtiment au palais de Charlemagne ou de Charles-le-Chauve. Pourtant c'est ici que l'on promulgue et que l'on applique la volonté royale. Il y a foule autour de la maison vicariale : c'est le jour des plaids.

Le viguier, ou juge de paix, est assisté de deux *scabini*, choisis parmi les hommes d'une probité reconnue. De son siège, avec toute l'autorité du souverain et du comte qu'il représente, il rappelle les lois méconnues, prévient les infractions, promulgue les ordonnances nouvelles, juge les différends moins graves et reçoit les hommages. « De même que rien ne peut détourner le souverain de tenir les assemblées ordinaires, de même les officiers doivent, avec la même exactitude, tenir les plaids de leur district, afin que la justice soit rendue dans le temps où chacun a le droit de l'attendre. » Le viguier, dans les limites de son territoire, juge en dernier ressort les causes légères ou les affaires de police; celles qui touchent à la propriété et aux serfs, il ne peut les trancher sans que le comte en ait pris connaissance ou qu'un *missus* soit présent à l'audience. Il surveille la rentrée des impôts dont il fait parvenir le montant au comte, qui lui-même le transmet au fisc. Enfin, il tient la main à ce que le service soit fourni par tous ceux qui ont des bénéfices dépendant du roi, ainsi que par les hommes libres qui possèdent au moins trois métairies. Quand deux hommes possèdent en commun

quatre métairies, un seulement est enrôlé ; l'autre reste pour cultiver les domaines. Le ban militaire une fois promulgué, les conscrits se réunissent au chef-lieu du comté. Le comte les passe en revue pour s'assurer qu'ils sont armés d'une lance, d'un écu, d'un arc avec deux cordes et douze flèches. Le rouleau de parchemin, déposé près du viguier, est le Code pénal. Parmi les sanctions on lit la bastonnade, le meziban ou bannissement, l'amende avec la vherghilde, la détention et la potence, plantée dans quelque carroi ou carrefour qui en conserve encore le nom. La peine de bannissement est attachée à certains vols. Dans ce cas, le comte ou le viguier prévient les voisins, afin que personne ne reçoive le coupable. Les crimes graves contre la morale, comme l'adultère et l'inceste, sont punis de la confiscation des biens et de la détention dans une étroite prison jusqu'à entière satisfaction. La composition pécuniaire joue un rôle important, même pour les meurtres. Elle est plus élevée, lorsque la victime est un homme libre. Ainsi elle atteint 800 sols pour l'assassinat d'un homme franc, 200 sols pour l'affranchi, 100 sols pour le colon et 50 sols pour le serf. D'ordinaire le voleur est obligé de payer neuf fois la valeur de l'objet dérobé, *novem geldos,* et 4 sols d'amende pour le fisc. Quant au viguier, assez souvent il remplit la fonction d'un conciliateur qui s'efforce de mettre les parties d'accord (1). Celui de Braye, semble-t-il, s'acquittait à merveille de sa mission de justice et de paix. La population vivait tranquille sous la sauvegarde de son autorité tutélaire.

Nous touchons au IX^e^ siècle qui fut si bouleversé par

(1) Capitulaires 780, 802, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 813.

les invasions dévastatrices des Normands. Grâce à sa situation dans l'intérieur des terres, notre contrée se ressentit moins des ravages des loups de mer. Au sud, Châtellerault grandit sous ses vicomtes, parmi lesquels Gontran, qui finit par se faire moine à l'abbaye Saint-Cyprien à Poitiers, Amalfied (890) et Raoul, qui ouvre le x[e] siècle. Mirebeau et Loudun fortifient leur citadelle pour parer à l'orage qui gronde. Cette dernière ville ne tarda pas à devenir le siège d'un vicomté (1). A l'abri des puissants châteaux de Loudun et Mirebeau, s'élevaient, en Poitou, les castels de Doussay, Angles, Puygarreau, Mons, Marmande et quelques autres. Comme l'arbuste sous les rameaux protecteurs du chêne, des prieurés florissaient, dans le voisinage, pour le service du culte et des fondations. La collégiale Saint-Martin de Tours en possédait plusieurs, entre autres Douçay ou Doucé, Courçay et Blalai. Le plus intéressant est celui de Coussay qu'un double lien rattache à la Touraine. La célèbre abbaye de Cormery, sur la rive gauche de l'Indre, avait pour fondateur et supérieur, Ithier de Saint-Martin de Tours. Celui-ci reçut en don le fief de Coussay qu'il légua à son abbatiale. Louis le Débonnaire, alors à Thionville, envoya des lettres de ratification datées du 16 juin 837 (2). De ce prieuré le cardinal de Richelieu fera sa résidence favorite, surtout aux heures voilées de tristesse et de découragement (3).

Si nous descendons le cours de la Vienne, nous sa-

(1) *Collection D. Fonteneau*, t. VII. De la Fontenelle, *Histoire des ducs d'Aquitaine*. Lalanne. *Histoire du Châtelleraudais*, t. I, p. 152, 153.

(2) Cette pièce, munie du sceau royal, est conservée aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

(3) Besly, *Histoire des comtes du Poitou. Pancarte noire de Saint-Martin*, 5, 7, 17, 57, 97, 116. Collection Baluze, t. 76. D. Martène, *Amplissima Collectio*, t. I ; *Thesaurus anecdot.*, t. I. Mémoires de la Société archéol. de Touraine, t. XII, *Cartulaire de Cormery*.

luons, au passage, le fort de Nouâtre avec sa double motte, où notre batelier est tenu de solder le péage féodal; le Castrum de l'Isle qui, dès 887, était aux mains des Bouchard ; Chinon, fier tout à la fois de son château-fort et du palladium de Saint-Mexme ; enfin Candes et Montsoreau dont les souvenirs religieux et féodaux rayonnent sur l'Anjou, la Touraine et le Poitou. Quant à l'autorité civile et judiciaire, elle était exercée, au nord, par les vigueries de Chinon et de l'Isle, au sud, par celle de Sauves, dont les viguiers furent, à partir de 914, Reinfred, Rainaud et Adalard. Dans cette dernière circonscription, la collégiale Saint-Martin possédait les fiefs de Verrue, de Joué et de Bertegon (1).

Au début du x^e^ siècle, nous assistons, dans le voisinage de la viguerie de Braye, à une scène curieuse qui exprime bien l'état des idées et des mœurs. C'était en l'année 925. Un différend s'était élevé entre Geoffroy, curé de Saint-Vincent d'Antogny, et Raimond, curé de Saint-Saturnin de Pussigny. Celui-ci contestait à son collègue la possession des dîmes de Fresne et de Faye. Geoffroy en appela à l'évêque de Tours, Robert. Faute de pièces décisives, le prélat ordonna que le recteur d'Antogny justifiât ses prétentions par l'épreuve du fer chaud. Le château de Nouâtre fut désigné à cet effet. Au jour fixé — c'était au mois de mai — on vit arriver au castel de la Motte les cinq délégués de l'évêque, savoir : l'archidiacre, le trésorier et trois chanoines de l'église de Tours, chargés d'assister au *Jugement de Dieu* et d'en dresser procès-verbal. Conformément aux règles qui

(1) Collection Baluze, t. 76. *Pancarte noire de Saint-Martin*, 63. *Gallia Christiana*, t. IX. Martène, *Ampliss. collectio*, t. I.

autorisaient cette substitution, le curé d'Antogny avait choisi, pour subir l'épreuve, un homme de bonne volonté.

La cérémonie commence. Le *témoin*, ou sujet, qui a été quelque temps séparé du commerce de ses semblables, franchit le seuil de l'église. Les clers entonnent les psaumes *Deus*, *judicium tuum* et *Beati immaculati*. Durant la messe, il demeure au bas des degrés. Il s'approche pour recevoir la communion. L'officiant bénit ensuite le feu et le fer en disant : « Dieu, vous pour lequel rien n'est caché, daignez récompenser notre foi par votre bonté et faites que celui qui va subir l'épreuve en retirant le fer du brasier, soit, par votre juste toute-puissance, absous s'il est innocent, ou découvert, s'il est coupable : par J.-C.-N.-S..... » Quand le fer est chauffé à point, le témoin s'avance, boit quelques gouttes d'eau bénite, baise les saints Évangiles, puis saisit la barre rouge de la main droite. Il la porta ainsi, l'espace de huit ou dix pas, jusqu'à la première marche sur laquelle il la déposa. Aussitôt les officiers de l'évêque enveloppèrent la main de bandelettes sur lesquelles ils apposèrent le sceau de l'Ordinaire. La main resta recouverte trois jours, durant lesquels le témoin eut défense de communiquer avec personne du dehors. Au bout de ce temps, l'official vint briser les ligatures. La foule était assemblée, plus nombreuse encore que la première fois. O merveille! les doigts ne portaient pas trace de brûlure. L'abbé Geoffroy fut ainsi reconnu bien fondé dans sa plainte. On dressa du tout un procès-verbal en double exemplaire dont l'un fut remis à l'intéressé, et l'autre déposé aux Archives diocésaines (1).

(1) Maan, *Sancta et metropol. Eccles. Turonensis*, LV. Collection Baluze, 76. D. Housseau, 153. *Pancarte noire de Saint-Martin*, 64. Bibliothèque de Rouen, *Rituel de Cormery*.

Il est temps de parler des monastères dont le nombre et l'influence croissaient de jour en jour, grâce aux travaux des religieux et aux largesses des seigneurs de toute condition. Le Poitou, qui avait reçu des mains de saint Hilaire et de saint Martin la semence cénobitique, ne pouvait manquer de se couvrir d'une riche moisson de couvents. Il renfermait une quinzaine d'abbayes de l'ordre de saint Benoît dont les restes intéressants fixent encore l'attention de l'historien et de l'archéologue. Citons en particulier Saint-Maixent, Charroux, Quinçay, Saint-Savin et Saint-Jouin de Marnes. La ville de Poitiers montrait avec fierté les deux monastères de Montierneuf, dont l'église est devenue paroissiale, et de Saint-Cyprien dont l'influence a rayonné jusque dans la vallée du Mable.

Le couvent de Saint-Cyprien fut fondé, en 828, par Pépin, duc d'Aquitaine, qui était venu faire un séjour à Poitiers. Le monastère, bâti hors des murs, s'appela d'abord *Notre-Dame*. On y transporta plus tard les restes de saint Cyprien, frère de saint Savin, et l'abbaye changea de nom. Détruite par les Normands, elle fut restaurée par l'évêque Frothaire II et bénie, en 936, par l'archevêque de Tours, Théotolon, ami du prélat poitevin. Ce monastère était célèbre par la régularité de mœurs de ses moines, par l'étendue de ses possessions, par le renom et les mérites de plusieurs de ses supérieurs, tels que les abbés Martin, Aymon, Frothaire, Giraud et Ménard.

Au x^e^ siècle, l'abbaye de Saint-Cyprien reçut plusieurs libéralités dans la viguerie de Braye, qui comprenait environ une quinzaine de lieues carrées. A la faveur de ces donations, nous sommes en mesure de tracer plus sûrement la géographie de la vallée en indiquant la place de quelques villas carlovingiennes. A Poulesse,

Pollicia, où paraît un château tout morderne, Simon et son épouse Plectrude donnèrent, en 935, au couvent de Saint-Cyprien, alors dirigé par l'abbé Martin, une maison avec terre, vignes et prés. A Pouant, l'abbé Guillaume, dit *tête d'étoupe*, jadis comte de Poitou, remit à cens à Girorgius, prêtre de Saint-Hilaire de Poitiers, une maison et des terres, à la condition qu'il paierait 10 sols de rente, avec la liberté d'en disposer, à sa mort, en faveur d'un clerc de la même église et aux mêmes charges (1). Le couvent poitevin reçut encore, sur les bords de la Veude, un domaine appelé *Sogum*, consistant en maison, prés, verger et moulin. Peu après, l'abbé Giraud (975) cédait à Bernon, diacre de la cathédrale de Poitiers, des vignes, terres et prés, au village de Savigny. Enfin, en 1015, le prêtre Aimeri concéda à Saint-Cyprien des vignes sises à *Olcas*, Ouches, sur la paroisse de Pouant.

Les chefs de la viguerie de Braye, *vicarii*, étaient alors Norbert, qui occupa longtemps cette dignité, et Rainaud qui apparaît en 960. Ils assistèrent à la chute de la dynastie carlovingienne et à l'avénement de la race capétienne. Veiller à l'observation des lois et coutumes, protéger les faibles contre les oppresseurs, conserver, de concert avec le pasteur, les épaves du droit, des lettres, du travail et, au besoin, rassurer les superstitieux contre les terreurs causées par l'approche de l'an 1000 : telle était la mission féconde que nos viguiers s'efforçaient de remplir avec un dévouement digne d'éloges.

Avec l'aurore pleine de promesses du XI^e^ siècle, s'ac-

(1) *Gallia christiana*, t. II, pp. 1230, 1231. Thibaudeau, *Histoire du Poitou*. Collection D. Fonteneau, t. VI, X. Cartulaire de Saint-Cyprien.

complit un événement important pour les annales civiles et militaires du pays. Longtemps soumise aux comtes de Poitou et de Touraine, notre contrée tomba aux mains, ou mieux aux serres des Foulques, *Fulco,* comtes d'Anjou. D'abord incertaine et passagère sous Eudes, Thibault et Geoffroy, cette prise de possession s'affirma sous Foulques III, dit Nerra, le grand bâtisseur de donjons féodaux. Pour mieux assurer sa domination, il édifia, au nord, les forts de Langeais, Semblançay et Montbazon, au midi, ceux de Faye et Champigny qu'il relia à Loudun et à Mirebeau. Avant de recevoir la sépulture dans l'abbaye de Beaulieu où des fouilles, faites il y a peu d'années, ont révélé ses restes, il légua ses terres à son fils, Geoffroy-Martel, dont les successeurs furent Geoffroy III, le Barbu, et Foulques V, dit Réchin, qui établit son repaire dans la forteresse de Chinon.

Le comte d'Anjou rencontra une énergique résistance de la part du comte de Touraine, Eudes II, qu'il battit sur les bords du Cher, vers 1016, et du côté de Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qu'il vainquit dans les plaines situées entre Saint Jouin et Moncontour. Mais il finit par l'emporter et affirma sa conquête par la construction de la tour gigantesque de Mirebeau, dite *Cuve d'Anjou*, que devait démolir le cardinal de Richelieu, l'impitoyable destructeur de donjons (1).

Au milieu de ces luttes sanglantes, on aime à reposer son regard sur les asiles de la foi, de la paix, de l'étude et de la charité, sur les monastères de différents Ordres. Leurs œuvres salutaires et fécondes consolent des ruines et des crimes, trop souvent accumulés par les hommes

(1) *Gesta consul. Andegav.* -- Duchesne, ms., t. 67. D. Fonteneau, t. XVIII, XX. *Bulletin de la Société arch. de Tour.*, t. I.

de fer. La munificence de certains seigneurs, plus enclins aux œuvres pies, désireux d'expier leurs fautes et soigneux d'assurer des prières à leur âme, permit aux enfants de saint Benoît de créer quatre monastères, sur les bords de la Vienne et au nord de la Veude et du Mable : j'ai nommé les abbayes de Noyers, de Bois-Aubry, de Seuilly et de Turpenay, auxquelles nous aurons l'occasion de revenir (1).

A son tour Faye, dont la position domine la vallée, et dont l'influence grandissait au détriment de Braye, venait de s'enrichir d'une église remarquable. Ayrard, seigneur de Faye, avait laissé ses biens à Nivès: c'était une personne douée d'une grande activité et d'un zèle ardent pour la religion, que seconda son époux, Aimery de Loudun. Elle jeta, vers 1040, les fondements de la superbe collégiale, dont on admire encore la crypte, le chœur avec son déambulatoire, ses colonnes élancées et ses chapiteaux historiés, ses voûtes imposantes et ses absidioles rayonnantes qui ont été récemment restaurées. Le chapitre se composait de treize chanoines. Le jour de son installation, le premier dignitaire, ou chefcier, déposait sur l'autel un couteau fermé, à manche blanc. A l'anniversaire de la fondatrice, les chanoines se rendaient en procession à l'église de Saint-Etienne de Sérigny, où Nivès avait été inhumée. A la suite de l'office, ils allaient au cimetière chanter un *libera,* puis l'officiant s'agenouillait et baisait la pierre tumulaire qui recouvrait seulement les entrailles de la bienfaitrice. La cérémonie religieuse était couronnée par un singulier usage que nous a transmis une vieille chronique.

(1) Mémoires de la Société arch. de Tour., *Cartulaire de Noyers*, par Mgr Chevalier. — Archives départem., *Titres de Bois-Aubry*. — *Semaine Religieuse* de Tours, Ann. 1885. *Gallia Christiana*, t. XIV.

« Tout le clergé, 'y lit-on, va disner aux despens de certains tenanciers, sujets à ce service, lesquels sont tenus de préparer une table couverte de trois nappes, posées l'une sur l'autre et sous lesquelles on met de la paille fraîche. Le clergé étant assis autour d'icelle, on sert pour douze sols et quatre deniers de bœuf et à chascun un pain de deux sols, fors que le chefcier en a deux, et pour assiettes se doibvent servir de leur pain. Après avoir mangé, on ôte tout ce qui est sur la table avec la première nappe, et sur la seconde, on sert autant de poules rôties, sans col ni ailerons, qu'il y a de gens d'église et autant de pains dessus, pourvu qu'ils n'excèdent le nombre de trente-deux. Après qu'ils ont pris leur réfection, on ôte la deuxième nappe et tout ce qui est dessus, et sur la troisième, on sert quatre pains renversés avec des noix que l'on espend sur la table autour de laquelle tous les gens d'église demeurent assis. Le chanoine plus ancien se lève et, avec le receveur du chapitre, commence à chanter la chanson: « Au joli bois, Madame, au joli bois m'envoye », à laquelle tous les tenanciers des dits héritaiges répondent en chantant, dansant tous ensemble. La chanson finie, le chefcier dit les grâces et un *De profundis* et, ce fini, on distribue aux pauvres les restes du diner. »

Cependant le vautour de la région quittait parfois son aire escarpée pour descendre dans la plaine. Foulques-Réchin, à quelque distance de son château-fort de Chinon, résolut d'établir un *castrum* au confluent de la Veude et du Mable, de façon à commander le passage de la vallée. C'est sans doute le point de départ du bourg de Champigny, *Campinia*. La place fut successivement confiée aux chevaliers Bernier et Robert de Blo, *homo*

nobilis et fortis, selon les termes d'une charte. Celui-ci se montra généreux envers l'abbaye de Noyers, à laquelle il donna l'entretien et les revenus de l'église de Champigny, et fit preuve de bravoure dans les circonstances difficiles qu'il eut à traverser.

Un différend étant survenu entre Foulques-Réchin et le seigneur de l'Isle-Bouchard, le comte rassembla ses troupes et marcha droit sur le château. Sans perdre de temps, Barthélemy de l'Isle concentra tout l'effort de ses soldats sur les rives du Mable et mit le siège devant le camp retranché. Après de sérieux efforts, il s'en empara et le livra aux flammes. Il fit prisonnier les hommes d'armes qui le défendaient. Au nombre des captifs était un neveu du capitaine de Blo, Garnier Maingoth, que le vainqueur confia à l'écuyer Payen avec ordre de l'enfermer dans une étroite cellule. Le vaillant chevalier, ayant recouvré sa liberté, résolut de venger cet affront. Sollicité par ses meilleurs amis, il finit par renoncer à ses projets de représailles, à la condition que Payen et sa famille donneraient au couvent de Noyers, sur la paroisse de Saint-Patrice, « un arpent de pré et autant de terre que deux bœufs pourraient en labourer, aux deux façons d'été et d'hiver ». Bel exemple à imiter pour ceux qui éprouvent le besoin de recourir à la vengeance (1).

Robert de Blo avait trois enfants : Robert, Josselin et Aimeric. Foulques-Réchin leur garda toujours une profonde estime. En récompense de son inaltérable dévouement, le puissant comte choisit Robert pour être un des cinq gentilshommes chargés d'accompagner son fils, Geoffroy-Martel, dans le voyage de Rouen. Le jeune et

(1) *Cartulaire de Noyers*, chartes CIC, CCXXIV, CCLXIV, CCCXLI.

brillant seigneur — il n'avait que seize ans — allait épouser Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, âgée de trente ans (1129). Robert de Blo mourut quelques années après.

A quelque temps de là, cette localité fut le théâtre d'une lutte encore plus acharnée, dans laquelle les seigneurs de Braye ou de Richeloc prirent, aux côtés des châtelains de Champigny, la place qu'ils garderont jusqu'au XVIIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à ce que les rôles soient renversés et que, par la volonté du Cardinal, Champigny devienne le vassal de Richelieu.

Le XIIe siècle inaugura, entre la France et l'Angleterre, une rivalité qui ne devait s'éteindre qu'au XVe siècle. Louis VII ne régnait guère que sur un tiers du royaume : le reste était soumis au roi d'Angleterre. Henri II — c'est son nom — avait fait de Chinon sa résidence de prédilection et comme son quartier-général dans l'Ouest. En 1172, il y convoqua une cour plénière afin de s'assurer de la fidélité des vassaux. Le châtelain de Champigny refusa de servir les Anglais, de concert avec quelques gentilshommes des environs, comme Raoul de Faye : c'était une déclaration de guerre. Robert II de Blo se hâta de mettre son château en état de défense. Bientôt les troupes de Henri arrivèrent devant Champigny. La population, affolée de terreur, se renferma dans l'église, où le prieur Odon s'efforça de soutenir les courages. Un prodige étant survenu la nuit même, le seigneur donna à l'abbaye de Noyers divers cens pour l'entretien d'une lampe qui serait toujours allumée. L'attaque de la place fut vigoureuse, la défense héroïque. Robert se multiplia avec ses fils Joslin et Josduin, et quelques autres vaillants comme Huon de l'Alleu, Guarin Poteret et Thomas de Forges, afin de faire

partout tête à l'ennemi. Cependant les assiégeants réparaient leurs pertes par de nouvelles recrues ; du côté des assiégés, les vides n'étaient pas remplis. A la fin, il fallut céder sous l'effort du nombre : la place capitula. Le châtelain, avec ses hommes, perdit la liberté et les biens. Dans la suite, grâce à la paix conclue à Montlouis entre Louis VII et Henri, Robert de Blo put réintégrer son domaine de Champigny dont il s'attacha à réparer les désastres (1).

Au point de vue administratif, avons-nous dit, notre contrée était divisée en deux vigueries : Saint-Jean-de-Sauves et Saint-Jean-de-Braye, érigées dans des localités qui remontaient à la plus haute antiquité. Sauves continua de garder son siège judiciaire. Celui de Braye allait être emporté par les seigneurs de Faye, jaloux de s'attribuer tous les droits et de voir, à côté de leur puissant château et de leur belle collégiale, le viguier et ses assesseurs rendre la justice. Cette trilogie religieuse, civile et politique flattait singulièrement leur amour-propre. Dans la seconde moitié du XI[e] siècle, le viguier Hugues est témoin à une donation faite à Noyers par Robert de Blo, seigneur de Champigny. A cette époque, les viguiers de Sauves sont : Rainaud de Douçay, qui assista à la réconciliation de Payen et de Garnier Maingoth, puis Brun, Odon, Gosselin qui fit une donation domaniale à l'abbaye de Noyers, et Aimeri qui vivait vers 1125.

Si l'influence administrative lui échappait en partie, la paroisse de Braye ne perdit ni son importance ni ses relations avec les plus hautes familles du pays. Parmi

(1) *Cartulaire de Noyers*, ch. DIV.

celles-ci, nous devons mentionner les Aimery de Faye, les de Blo de Champigny, les Bouchard de l'Isle, les Hugues de Sainte-Maure et de Nouâtre, les Payen de Chinon et les Guillaume de Mirebeau. Une des maisons les plus considérables par l'origine et les possessions, est celle de Saint-Jouin-de-Marnes, qui avait sa souche près de Montcontour, dans un bourg célèbre par son antiquité, son abbaye et ses souvenirs religieux.

Saint Jouin, *Jovinus*, dont on a fait le frère de saint Mexme de Chinon, fut à la fois disciple d'Hilaire de Poitiers et de Martin de Tours. Inspiré par l'amour de la vie solitaire, il s'établit avec quelques cénobites dans une localité, située entre Loudun et Thouars, qui s'appelait Ansion. Elle prit depuis le nom du saint religieux et vit s'élever un couvent renommé et l'intéressante abbatiale qui fixe si justement l'attention de l'archéologue. La famille des seigneurs de Saint-Jouin ne tarda pas à former des alliances avec les châtelains des environs, en particulier avec les maisons de Robertet, de Bosnay, de Poent ou Pouant, de Mauson, de Braye et de Milon. Depuis assez longtemps, celle-ci habitait la région et possédait des domaines dans les paroisses voisines. Au XI[e] siècle, l'un de ses membres nous apparaît avec plusieurs enfants, entre autres Milon de Nieul ou Nueil, Pierre et Arbert ou Albert.

Arbert de Saint-Jouin est le plus connu de tous. Son épouse s'appelait Tomase Borel et avait trois frères : Pierre, Aimeri et Tetmar. De cette union naquirent deux garçons : Guillaume de Saint-Jouin et Aimery, vicomte de Thouars (on voit que nous sommes en noble lignée), et trois filles : Adélaïde, Élisabeth et Rainsende, dont nous aurons à parler. Il serait difficile de signaler une œuvre, utile sous le rapport civil ou religieux, qui ne

trouvât chez les Saint-Jouin un accueil empressé. En 1052, Pierre assista à l'acte de fondation du prieuré Saint-André-de-Mirebeau, avec les comtes Guillaume et Guy, l'archevêque Barthélemy de Tours, les évêques Isambert de Poitiers et Arnoul de Saintes, et les plus nobles gentilshommes du pays, parmi lesquels Boson et Aimeri Borel, Gautier de Leigné, Simon et Adelon de Brisai (1). De même, vers 1070, Arbert et Pierre assistent, à Mirebeau, l'évêque de Poitiers pour une donation faite à l'abbaye de Bourgueil. Plus tard, tandis qu'Arbert était présent à un legs en faveur du même couvent au village de Marconnay, Pierre servait de témoin à un acte par lequel Brice de Cheillé concédait à l'abbaye bénédictine de Noyers autant de terre que huit bœufs pourraient en labourer, et de plus le bois nécessaire aux maisons de Razines et de Nancré, ainsi que le fourrage pour le bétail des moines de Gatnay (2).

A leur tour, les Saint-Jouin se signalèrent par leurs pieuses largesses qu'ils étendirent principalement à l'abbaye de Saint-Cyprien. Arbert de Saint-Jouin possédait divers héritages dans la paroisse de Sauves. Il s'entendit avec sa femme et son fils Guillaume, pour les donner à ce monastère en présence de son suzerain, Guillaume de Mirebeau, de Milon de Nueil et du viguier de Sauves, Rainaud de Douçay.

A la même époque, c'est à-dire vers 1080, ils firent au couvent de Saint-Cyprien un don encore plus considérable, dans la paroisse de Braye où ils avaient d'assez beaux revenus. L'église Saint-Jean, le baptistère et le

(1) D. Fonteneau, t. XVIII. — *Gallia Christiana*, t. II.
(2) *Cartulaire de Noyers*, chart. CXXVII.

bénéfice curial relevaient d'Arbert, ainsi que plusieurs cens avec « les droits coutumiers du bourg ». Afin de satisfaire leur dévotion et leur sympathie pour le couvent bénédictin, Arbert et son épouse lui concédèrent « les « églises de Braye, construites en l'honneur de saint « Jean et de saint Pierre, la sépulture, le baptistère, les « confessionnaux, la *proferande*, la dîme du vin, le pain « et les oblations des Rogations avec tout ce qui est of- « fert aux églises et aux autels, aussi bien que la moitié « du bourg actuel ou à venir, la moitié de la vente et de « toute la coutume du bourg, tout le bénéfice ou droit « presbytéral, la dîme de la terre dudit bénéfice, et la « terre qui tient au fief Alboin ». Cet acte avait pour témoins Guillaume de Mirebeau, suzerain de ce domaine, « *de cujus casamento erat* », et les enfants des donateurs. Il y avait en outre Milon de Nueil, Robert, fils de Fromond, Pierre de Laiché, probablement marié à Élisabeth, la fille d'Arbert de Saint-Jouin, ainsi que Terimère Borel et Rainaud de Douçay. Au XVIII^e^ siècle, l'abbaye de Saint-Cyprien était encore en possession de ces différents droits et revenus (1).

Arbert étant décédé vers 1085, sa femme épousa Simon Maingoth. Les Maingod ou Maingoth étaient une des familles les plus puissantes de la contrée. Elle étendait ses rameaux de Nouâtre et de l'Ile-Bouchard à Chinon, Mirebeau et Loudun. Lorsque Simon Maingoth mourut, la plupart de ses biens passèrent à Atelin de Bosnai, par suite du mariage de celui-ci avec Rainsende, fille d'Arbert et de Tomase. Atelin avait l'humeur quelque peu tracassière. Il contesta aux religieux de Saint-Cyprien la propriété des églises de Braye et de divers re-

(1) Bibliothèque de Poitiers, collection D. Fonteneau, t. XX.

venus. Mais il renonça vite à ses velléités d'empiètement. Vers 1096, du consentement de sa femme, il abandonnait aux moines « les églises entières, le cimetière et « tout ce qui se rattache au fief presbytéral, et plus « précisément la dîme de froment du village de Carroi, « la dîme totale du vin dans la paroisse entière, le « bourg, à l'exclusion de la viguerie et de la coutume, « ainsi que la terre qui relevait de l'autel. » Comme preuve de bon vouloir, le seigneur y ajouta le terrain qu'il possédait en propre, *sui juris*, depuis le cimetière jusqu'à Morte-eau (peut-être Mer-rouge). Le contrat, daté du règne de Philippe, est signé du frère Etienne le Roux et de l'abbé Rainaud (1). Afin de prévenir le retour de ces contestations, l'abbé de Saint-Cyprien pria l'évêque de Poitiers de ratifier les droits de sa maison. Pierre II s'empressa de confirmer à Rainaud et à son monastère la possession des biens qu'ils avaient « dans la châtellenie de Cursum », près de Saint-Bonnet et la cour de Germigny, et en particulier celle « des églises de Braye, proche Faye ».

Atelin de Bosnai mourut avant son épouse. Rainsende se remaria à un gentilhomme nommé Aimeri Rabastet. Ils eurent un fils qui fut appelé Raoul. Suivant les coutumes seigneuriales, aussitôt après son mariage, le nouveau châtelain confirma les Bénédictins dans la jouissance des églises de Braye et des dépendances, avec le bourg tout entier et la moitié de la viguerie, du consentement du seigneur de Faye, Aimeri, auquel elle appartenait. Rabastet y ajouta la dîme des villages ou villas de Carroi, *Karruo*, de Mauson ou Mausson, *Mausum*, de Cépay, *Cepeium*, et de Signy, *Sunniacum*, ainsi que la

(1) D. Fonteneau, t. VII.

dîme du vin dans toute l'étendue de la paroisse, et la moitié de la dîme de Bisseuil, *Bissullium*. Cet acte de libéralité, accompli vers 1110, eut pour témoins, outre le donateur et sa famille, Aimeri, doyen de Saint-Pierre, Aimeri de Braye, Geoffroi de Mauson et enfin le seigneur de Faye avec son fils, tous deux du nom d'Aimeri. Le châtelain de Faye n'intervenait qu'à titre de suzerain; Rabastet était bien le propriétaire du bourg et de la justice dê Braye (1). Ainsi qu'il arrivait ordinairement dans les divers degrés de la hiérarchie sociale, l'influence prépondérante allait peu à peu échapper à cette famille pour passer à une autre, celle des seigneurs de Mauson, que l'on peut considérer comme les fondateurs de Richelieu, au moyen âge.

En attendant, cette influence, souvent envahissante, parfois utile et salutaire, était partagée par certains autres chevaliers du pays, dont quelques-uns nous sont déjà connus. Parmi ceux-ci figurent Guillaume et Aimeri de Braye : leur nom apparaît plus d'une fois à côté de celui des plus hauts seigneurs. A la fin du XI^e^ siècle, Guillaume, dit le Roux, donna aux religieux de Noyers la moitié des terres qu'il avait reçues de ses aïeux avec les redevances et coutumes, à la condition que s'il voulait se faire religieux, il n'eut pas de dot à fournir, et que s'il restait laïque, il fut enterré dans le cimetière du couvent « comme un des moines ». Dans la suite, Aimeri de Braye prétendit revenir sur cette donation, mais l'intervention de l'évêque de Poitiers et d'Araud, chanoine de la collégiale Saint-Georges de Faye, l'arrêtèrent dans cette voie. Seulement, à sa prière, l'abbé Gaudin lui laissa l'usufruit de ce domaine pen-

(1) D. Fonteneau, t. VII.

dant sa vie et celle de son épouse, Aldéarde. Aimeri fit en outre cession d'un pré qu'il avait planté de saules et des cens que lui devait le prieur de Razines. Guillaume le Roux se maria une seconde fois. Sa deuxième épouse, Latice, fit un accord avec les religieux de Noyers, auxquels elle céda une portion de domaine à la condition que son fils Aimeri pourrait revêtir l'habit monastique.

Parmi les seigneurs de la région, plusieurs portaient le nom d'Araud. Peut-être se rattachaient-ils aux vicomtes de Châtellerault. Araud de Pont donna au couvent de Noyers deux arpents de vigne, situés au village de Germigny. Araud de Braye acheta du seigneur de Faye une terre située au hameau de Signy. Dégoûté de la vie du monde, il se retira à l'abbaye de Noyers à laquelle, à son entrée, il légua ce domaine, du consentement de son fils Raoul, et en présence de Geoffroy d'Orches et du juge Araud (1). A peu de temps de là, dans le même village de Signy, Aimeri d'Avoir octroya aux moines autant de terrain que quatre bœufs pourraient en labourer. La châtellenie d'Avoir relevait du château de Sainte-Maure, à foi et hommage lige et quarante jours de garde qui devaient se terminer par trois courses, faites par le vassal dans le grand pré attenant à la forteresse de Sainte-Maure. Le seigneur d'Avoir y venait monté sur un cheval « ferré de quatre fers d'argent ».

Les seigneurs de Braye entretenaient encore les meilleures relations avec les châtelains de Poent, ou Pouant, et du Sablon. Des premiers nous connaissons, au xi[e] siècle, Hugues et Effroy, puis Geoffroy et Hubert de

(1) *Cartulaire de Noyers*, ch. CCXX, CCXXIX, CDXVII, DCXLII.

Poent. Pour ce qui est du Sablon, il convient de s'y arrêter quelque peu. C'est la paroisse qui, concurremment avec Braye, a servi à former le territoire de Richelieu, ville et château. Elle est d'autant plus digne d'intérêt qu'elle n'a pas eu, comme sa voisine, l'heureuse fortune de survivre à la transformation.

D'assez bonne heure, à environ une lieue de Braye, se forma un petit village, dit du Sablon. Son nom *Sabulum* tient à la nature poudreuse du sol qui nourrissait alors d'épaisses sapinières. La plus grande partie des terrains appartenait à la famille de la Rajace. Le chevalier Pierre de la Rajace, pour satisfaire sa piété et répondre aux désirs des habitants, fit construire une chapelle qu'il dota de quelques revenus et, avec le consentement de l'Ordinaire, plaça sous le vocable de saint Martin. Il avait toujours eu un vif attachement pour l'abbaye bénédictine des bords de la Vienne. Aussi, vers 1085, se voyant presque à l'extrémité il donna « à Dieu et à Sainte-Marie-de-Noyers, pour le rachat de son âme, toute la dîme pendante de l'église du Sablon, qu'il possédait sur les deux rives de la Veude, soit au loin, soit auprès, et toute la dîme qu'il avait au champ du Vent ou Champvant, tant en froment qu'en bestiaux et fruits qui tombent sous la dîme coutumière ». Les témoins étaient le suzerain de Faye, Aimeri de la Rajace, Raoul de Cravant, Geoffroy d'Orches, Boson de Montagré, Thibaud de Messemé et Adelelme de Milly.

Pierre étant mort, les domaines du Sablon et de Champvant échurent au chevalier Auger de la Rajace. D'accord avec son épouse, Sarrazine, vers 1115 celui-ci donna au couvent de Noyers « le juniorat presbytéral, les offrandes de l'autel avec les sépultures et tout ce qui

appartenait à l'église, excepté la dîme du blé et du vin ». Depuis quelque temps les de la Rajace avaient le désir de bâtir une chapelle à Champvant, en l'honneur de saint Nicolas. Ils confièrent ce soin aux bénédictins de la même abbaye « à la condition que l'édifice serait convenable ». Ils leur firent don de trois arpents de terre pour former un bourg, avec le droit de dîme, de viguerie et de cens coutumier, sauf la dîme du blé et du vin. Ils ajoutèrent trois arpents pour planter des vignes avec la dîme du vignoble, autant de terrain que quatre bœufs pourraient en labourer et trois arpents de pré. Parmi les témoins de cette donation, origine et point de départ du prieuré de Champvant que nous verrons plus tard aux mains d'un secrétaire du Cardinal, on comptait les chanoines Effroy et Gaudin de Faye, et Aucher de la Rajace. L'évêque de Poitiers ne fit pas attendre la ratification (1).

Tout semble à la paix, et pourtant où vont ces troupes dont le tumulte fait retentir les échos de la plaine ? Sur les vallées du Mable et de la Veude s'ouvre, dans la direction du sud-est, un vallon qui, après plusieurs sinuosités, débouche sur la Vienne. Apercevez-vous, au sommet de la colline, un rocher abrupt couronné d'une enceinte de murailles et de tours très épaisses? Actuellement les tours et les murs sont démantelés , les douves presque comblées. Seul, de ces ruines tapissées de lierre, un donjon émerge, intact et fier, dans son élévation d'environ 130 pieds : il est du xv^e^ siècle, tandis que le château-fort remonte au moyen âge. Un puits de plus de 40 mètres de profondeur fournit l'eau à la maison,

(1) *Cartulaire de Noyers*, ch. CLXXV, CCCIC.

à l'aide d'une roue gigantesque. Cette forteresse qui fait aujourd'hui partie de la paroisse de Vellèches, en Poitou, après avoir été unie à la Touraine, porte le nom de Marmande, *Mirmanda*.

Dans ce nid d'aigle, qui fait penser aux châteaux des bords du Rhin, vivait, à la fin du XI^e^ siècle, un seigneur nommé Acharie. Une querelle — elles étaient fréquentes alors — s'étant élevée entre Acharie et Aimery de Faye, le redoutable seigneur de Marmande fit avancer ses hommes d'armes contre son rival. A son approche, vieillards, femmes et enfants cherchèrent un refuge dans les bâtiments du moulin de Grizay, situé sur le ruisseau de Pontçay et non loin de la Vienne. A la faveur des ténèbres, Acharie mit le feu au logis et les malheureux devinrent la proie des flammes.

Ce forfait, suivi d'autres injustices, ligua contre lui plusieurs seigneurs des environs. A Aimery de Faye se joignirent Aimery, proconsul ou vicomte de Châtellerault, et Geoffroy Fuel, seigneur de l'Ile-Bouchard. C'était vers l'année 1102. Les confédérés tournent leurs efforts contre la forteresse de Marmande, où le redoutable châtelain se dispose à vendre chèrement sa vie. Il fortifie les portes, répare les murs, pose les sentinelles sur les chemins de ronde et lui-même se place à l'endroit qui demande le plus de vigilance et d'efforts. Les assiégeants s'avancent. Le sol retentit du bruit des pas des guerriers, du cliquetis des armes, des lourdes épées, des massues garnies de pointes, des lances et des arcs. Au milieu, sur leurs fringants coursiers, apparaissent les gentilshommes dont l'armure reluit aux rayons du soleil. On reconnaît le terrain ; on examine les côtés les plus accessibles. L'assaut commence sur toute la ligne. Ici, sur le plateau, les soldats tentent de fran-

chir les douves et d'escalader la muraille ; là, une troupe dirige son ardeur contre les tours du nord ; ailleurs, du côté de la vallée, le rocher est envahi par des guerriers qui, d'une main s'attachent aux anfractuosités et, de l'autre, cherchent à se mettre à l'abri des traits qui partent d'en haut. L'attaque est impétueuse, la défense pleine d'énergie. Les assiégés font pleuvoir flèches, pierres, poutres, quartiers de roches et pieux enflammés. Maints assaillants roulent dans les fossés. Le bouclier conique, le casque avec son couvre-nuque et son nasal, le haubert de mailles, qui remplace les haubergeons, et les brigandines ne suffisent pas à les protéger contre l'avalanche de traits qui sont lancés du sommet des remparts.

Cependant le courage des assiégeants est enflammé par la valeur des chefs toujours au premier rang : chaque guerrier qui tombe est de suite remplacé par un autre. Les soldats d'Acharie paraissent faiblir ; les morts laissent leur place vide. Le branle-bas général est commandé. Les échelles semblent se dresser elles-mêmes contre les murailles. La barbacane est envahie et la porte cède sous les coups redoublés des ligueurs. C'en est fait : Acharie découragé met sa fille Sophie en sûreté, il se multiplie et vole partout à la fois. Il appelle près de lui ses deux fils, Geoffroy et Bouchard, et se prépare à mourir sur la brèche. En vain il tente un effort désespéré : l'ennemi est dans la place. Le cruel Acharie est vaincu. Son château fut démantelé. Dans la lutte, des deux côtés, on avait vu tomber de vaillants guerriers. Sous la bannière du seigneur de Faye périt « le noble chevalier » Raoul des Fourneaux, après avait réalisé des prodiges de valeur. Pour reconnaître son dévouement, Aimery constitua une fondation pieuse

en faveur de l'âme du défunt. Actuellement encore, les enfants qui jouent dans les douves, presque comblées, du vieux château en ruines, de temps à autre heurtent du pied quelque fer de lance ou de flèche, et nous-même y avons ramassé des armes qui remontent au siège dont on vient de lire le récit. Quant aux fils d'Acharie, ils semblent avoir eu des sentiments plus humains que leur père. L'aîné, Geoffroy, qui hérita de Marmande, eut trois enfants : Bouchard, Acharie et Odierde. Le premier donna aux moines de Noyers la moitié du bourg de Bussières (1). Nous rentrons ainsi dans une sphère plus pacifique.

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine ; Cartulaire de Noyers*, ch. cccx.

III

Le castel de Richeloc.

Ex omnibus usus.
Une abeille sur des orties et des chardons.

Les seigneurs de Mauson. — Hugues fait bâtir le castel de Richeloc et une chapelle; charte de fondation. — Différend entre Guillaume et l'abbaye de Saint-Cyprien; accord. — L'archiprêtré de Faye. — Les châtelains de Richeloc et les barons de Mirebeau. — Abbayes bénédictines fondées dans la région. — Les Croisades. — Les Templiers, le commandeur Audebert de la Porte. — Supplice des juifs. — La guerre de Cent ans. — Pas d'armes à Chinon et à Tours. — René d'Anjou. Louis et Jean de Bueil.

Parmi les seigneurs qui avaient vaillamment combattu sous les murs de Marmande, il importe de signaler les membres de la famille de Mauson, qui sont appelés à exercer une influence plus large dans la vallée du Mable. Ils s'y étaient fixés dans un site que nous voyons mentionné dès l'ère carlovingienne, et avaient choisi une petite éminence à environ une demi-lieue du bourg de Braye. Longtemps ils se contentèrent d'une demeure modeste. Mais poussés du désir d'étendre leur autorité, ils établirent une motte artificielle et édifièrent, au sommet, un imposant donjon dit *tour de Mauson*. La main des hommes a ruiné cet hôtel fort, dont on voit encore les restes: sur l'emplacement on a bâti une résidence moderne. Au point de vue féodal, le manoir relevait de Faye, à foi et hommage lige et, dans une sphère plus élevée, de la baronnie de Mirebeau. La multiplicité des guerres

rendait assez fréquent l'établissement de ces mottes artificielles, dans les endroits peu accidentés et d'une défense plus difficile. Dans la région Mirebalaise, s'élevaient les tours ou mottes de Parigné, de Massognes et de Marconnay, localité à laquelle nous reviendrons à propos de la famille du Plessis. Ajoutez celle de Grice dont le seigneur devait accompagner le baron de Mirebeau, avec armes et chevaux, pour lui rendre hommage et le défendre au besoin. Dans le Châtelleraudais, on voyait les mottes de Beaumont, de Rosnay, de Naintré, de Pouillé et de Sossay. Au nord de la Vienne apparaissent celles de Grouin, de Nouâtre et quelques autres.

A partir du commencement du XII^e^ siècle, nous rencontrons Geoffroy de Mauson qui assista à la donation de l'église de Braye, faite par Aimeri Rabastet au couvent Saint-Cyprien, puis Robert et Hugues de Mauson. Comme ils possédaient plusieurs terres, on en fit le partage et Hugues devint propriétaire d'un domaine situé plus près du Mable et appelé *Richeloc*. Nous saluons ce coin de terre qui nous apparaît pour la première fois : c'est ici l'origine, et sans doute le berceau de notre grand cardinal de Richelieu. Ce site, plus frais que celui de Mauson, plut au chevalier et à son épouse. Dans les dernières années du XII^e^ siècle, ils y édifièrent une demeure qui à l'aspect guerrier des anciens châteaux alliait les grâces naissantes du style gothique. Elle se détachait agréablement sur le tapis émaillé de la prairie et sur le fond verdoyant des futaies dont la ramure se reflétait dans le miroir de la rivière.

A cette époque de piété et de chevalerie, où le seigneur avait pour devise « Dieu, ma dame, et mon roi », un château n'allait pas sans une chapelle. Hugues de Mauson résolut d'en bâtir une à côté de son

manoir. Il lui fallait, pour cela, l'autorisation de l'évêque de Poitiers et du monastère Saint-Cyprien, dont relevaient l'église de Braye et ses appartenances.

L'abbaye bénédictine brillait alors de tout son éclat. Son renom rayonnait au loin, dans la France entière et jusqu'au-delà de la Manche. Elle le devait en particulier à deux abbés, éminents à des titres divers, Rainaud et Bernard. L'abbé Rainaud avait une telle réputation de savoir que Lanfranc, l'illustre archevêque de Cantorbéry, lui envoya ses *Vindiciæ sancti Hilarii* contre l'hérésiarque Béranger. Peu après il reçut de saint Anselme, alors moine au Bec et bientôt évêque, le *Monologium,* ce beau traité où la psychologie la plus intime s'unit à la théologie la plus élevée pour monter jusqu'à Dieu sur les ailes du plus pur mysticisme. Sa science étendue, son habileté éprouvée et son éloquence entraînante frappèrent les esprits en plusieurs circonstances, particulièrement au concile de Bordeaux. Rainaud était fort apprécié à Rome ; l'Aquitaine le regardait comme un prodige. A sa mort, Baudry, le célèbre abbé de Bourgueil, écrivit :

In sibi dilecto requievit philosophia Raynaldo,
Quem vas fecerat esse suum.

L'abbé Rainaud eut pour successeur le pieux Bernard, que son humilité poussa à abandonner Poitiers pour se retirer dans une solitude de la Champagne. Il y fonda l'ordre dit *de Tiron,* dont Bois-Aubry, près de Richelieu, était un rejeton. Son zèle, ses vertus, ses travaux lui ont mérité le titre de « Bienheureux » et l'ont fait comparer aux patriarches de la vie cénobitique. Au XII^e^ siècle, le monastère Saint-Cyprien fut dirigé par les abbés Pierre I^er^, Pierre II, Aimeri, Marcellin, Mainard et Airaud. Les

successeurs furent Hugues, qui fit un contrat avec l'abbesse de Fontevrault en 1183, Thibaud, Guillaume Ier et Pierre de Bonœil, en 1199 (1).

C'est à l'abbé Pierre que le chevalier Hugues de Mauson s'adressa pour obtenir l'autorisation dont il avait besoin. Le bon religieux s'empressa d'accéder à son désir, tout en prenant soin de sauvegarder les droits de l'abbaye, par des conditions minutieusement réglées à l'avance. Suivant les termes de la pièce, « pour obvier « aux dommages que pourra avoir à souffrir la maî- « tresse-église, le seigneur Hugues de Mauson paiera « chaque année, au prieuré de Braye, trois septiers de « blé, un de seigle et deux de baillarge qui seront par- « tagés entre le prieur et le chapelain, au *pro rata* de ce « que chacun perdra dans les oblations de l'église parois- « siale. Ces six septiers, le seigneur de Richeloc, quel « qu'il soit, les paiera chaque année et à perpétuité, « soit par le moulin, soit avec les récoltes, au choix du « prieur et du chapelain.

« Au sept grandes solennités, la Naissance du Sau- « veur, la Présentation de la Bienheureuse Marie, Pâques, « l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption et la Toussaint, « le prieur et le chapelain auront la moitié des oblations « faites à l'oratoire; à la fête de saint Jean, aucun office « n'y sera célébré, et tous ceux qui résideront au châ- « teau, iront à la mère-église qui est sous son vocable. « Pour le service de la chapelle, l'abbé de Saint-Cyprien « présentera trois clercs au seigneur qui choisira à son « gré. Une fois reçu, le chapelain jurera de sauve- « garder, selon son pouvoir, les droits des églises de

(1) D. Rivet, *Histoire littéraire*, t. VII. — *Gallia christ.*, t. II. - Dreux du Radier, *Biblioth. du Poitou*.

« Saint-Cyprien et de Saint-Jean de Braye, sans jamais « leur porter la moindre atteinte. Il ne confessera per- « sonne, si ce n'est à l'article de la mort, n'adminis- « trera pas le baptême, ne pourra ni unir, ni célébrer « de mariage ni faire de noces, ni recevoir aux rele- « vailles : pour ces cérémonies, les fidèles se rendront à « la mère-église. Aux offices de l'oratoire, le chapelain « ne recevra que le seigneur dudit château de Richeloc « et ceux qui sont de sa famille ou maison : encore ne « pourra-t-il les communier à Pâques ; ils se confesse- « ront au prieur de Saint-Jean de Braye. »

Telle est la charte de fondation de la chapelle de Richeloc. Elle fut scellée en présence des abbé, prieur, sous-prieur et aumônier de l'abbaye Cyprienne, ainsi que de Hugues de Mauson et de maître R. de la Haye, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers et chapelain. L'Ordinaire la ratifia et la munit de son sceau. Elle ne porte pas de date précise, mais on y lit que le contrat a été passé sous l'abbé Pierre, Innocent III étant souverain pontife, Maurice, évêque de Poitiers, Philippe, roi de France et Jean, roi d'Angleterre. Cela nous autorise à la placer en 1201 (1).

Malgré la précision de détails, tout avait-il été suffisamment prévu ? On peut en douter. A quelque vingt ans de là, certaines difficultés surgirent entre l'abbaye et le château relativement à l'oratoire. Pierre de Bonœil, mort vers 1215, avait eu pour successeur l'abbé Guillaume II. A Richeloc, le chevalier Hugues, également descendu dans la tombe, avait transmis ses biens à Guillaume de Mauson. Le différend portait sur la nomination du chapelain, dans laquelle chacun cherchait à avoir le rôle principal.

(1) *Cartulaire de Saint-Cyprien.* — Collection de Fonteneau, t. VII.

D'ailleurs, les termes du contrat ne semblaient pas conformes aux règles canoniques. Comme des deux côtés on était animé d'excellentes intentions, l'accord ne fut pas long à intervenir. Il fut convenu qu'à l'avenir, le seigneur présenterait deux clercs capables, du diocèse de Poitiers, à l'abbé de Saint-Cyprien qui choisirait le prêtre chargé de l'exercice des fonctions sacerdotales, sans que le châtelain pût le refuser. Avant l'installation, le seigneur de Richeloc et son chapelain étaient tenus de jurer sur les saints Évangiles, le premier, qu'il n'avait reçu et ne recevrait aucun avantage temporel pour la présentation ou collation dudit chapelain, et celui-ci, qu'il garderait fidèlement les droits de l'abbaye et du prieuré.

Ce second accord rappelle ou règle à nouveau toutes les prescriptions relatives aux solennités, à l'audition de la messe dominicale et à la réception des sacrements. Il mentionne les six septiers de grains que le chapelain du château devra livrer, dans l'octave de Saint-Jean, au prieur de Braye qui est tenu de se présenter à la chapelle pour les recevoir. Le seigneur de Richeloc placera dans son oratoire deux cloches « à l'honneur du Sauveur et de la B. Marie, pour avertir du moment de l'office divin ». Si le chevalier se refuse, ainsi que le chapelain, à faire le serment exigé, l'abbé pourra choisir qui bon lui plaira en dehors des deux candidats présentés, et ce refus sera considéré comme l'abandon au couvent du droit de nommer et d'instituer, à son gré, le prêtre desservant. Ce nouvel engagement fut revêtu du scel de l'évêque de Poitiers, et dès lors les relations entre l'abbaye et le château furent toujours empreintes de la plus franche cordialité (1).

(1) *Cartulaire de Saint-Cyprien.* — D. Fonteneau, t. VII.

Autant les seigneurs de Braye étaient favorables au couvent de Saint-Cyprien, autant ceux de Pouant avaient une prédilection marquée pour la collégiale de Saint-Hilaire. Boson de Poent concéda aux chanoines ses droits sur la dîme de Limeuil, en présence du chevalier Effrede, de Hugues de Mauson et de Geoffroy, archiprêtre de Faye (1). Bientôt le chapitre posséda, à Pouant, un beau domaine avec hôtel seigneurial, droit de haute, moyenne et basse justice qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

Un moment éclipsée par l'éclatante fortune des seigneurs de Faye, l'influence des châtelains de Richeloc grandit de jour en jour, jusqu'à ce que la plaine commandât à la colline. Vis-à-vis des barons de Mirebeau, ils continuèrent de remplir avec fidélité les devoirs que leur imposait la coutume féodale. En temps de guerre, le seigneur de Mirebeau pouvait habiter le château de son vassal, et pendant qu'il y séjournait, celui-ci devait lui rendre les honneurs et services, entre autres ceux de garde et de défense. Lorsque le baron de Mirebeau entrait dans sa ville, il avait dans sa suite le sire de Mauson auquel il devait un cheval, ainsi qu'à l'écuyer qui l'accompagnait jusqu'à la porte de la cité.

S'agissait-il de la première entrée et de la prise de possession, le noble sire était obligé de se trouver en personne à la porte. Il prenait à la bride le palefroi du

(1) Faye, érigé en archiprêtré, ne tarda pas à comprendre un grand nombre de paroisses. On en compte jusqu'à trente-trois : Leigné, où résidait l'archiprêtre, Faye, Chaveignes, Mondion, Dercé, Sossay, Ceaux, Prinçay, Jaulnay, Bertegon, Nueil-sous-Faye, Saint-Christophe, Orches, Saires, Marnay, Courcoué, Nancré, Champigny-sur-Veude, Noyers, Braslou, Saint-Jouin-de-Faye, Notre-Dame et Saint-Gervais d'Avrigny, Quinlieu, Grazay, Serigny, Razines, Savigny, Assay, Pouant, Braye, le Sablon, et plus tard Richelieu.

baron et le conduisait à pied jusqu'au logis qui avait été désigné pour la résidence. Lorsque le suzerain de Mirebeau était une femme, le seigneur tenait le limonier du chariot ou de la litière de la haute et puissante châtelaine, et la menait ainsi à sa demeure. Comme témoignage de bonne amitié et récompense immédiate de ses loyaux services, le châtelain recevait le cheval du baron, ou le limonier de la dame, ou bien le cheval de selle et de voiture « avec ses périls, tel qu'il aura sur lui quand il fera ôter ses limons ».

A cette époque, la seigneurie de Mirebeau appartenait à la puissante famille de Bloson dont les deux membres les plus célèbres, au XI^e^ siècle, sont Geoffroy, qui fut sénéchal du comte d'Anjou, et le vicomte Jean. Le fils de ce dernier, Thibaud, forma une ligue contre les comtes d'Anjou, mais il fut défait. Après Geoffroy-le-Bel, Mirebeau échut à Geoffroy Plantagenet, ainsi que les châteaux de Loudun et de Chinon. En 1158, il devint la propriété du roi d'Angleterre. On sait la prédilection de Henri II pour cette contrée. Épouse répudiée de Louis VII, puis de Henri II, la belle et frivole Eléonore se vit préférer Rosamonde Cliffort, dont on disait *Rosa mundi, non munda.* Après une captivité de 15 ans, Eléonore fut délivrée par son fils, le bouillant Richard-Cœur-de-Lion. Elle se retira à Mirebeau dont elle faisait les charmes, malgré ses 70 ans, puis dans la solitude de Fontevrault où elle fut inhumée, à côté de son époux et de son fils. Philippe-Auguste ne manqua pas de faire valoir ses droits et reprit Mirebeau. Il le remit à Thibaud de Bloson, qui était également habile à tenir l'épée et à toucher la lyre (1).

(1) Oderic Vital, t. IX; Marchegay, *Chroniques d'Anjou*, t. I; *Scriptores Rerum Gallicar.*, t. XII.

Un écrivain, qui substitue trop souvent la passion à la vérité historique, dépeint le seigneur féodal comme un barbare semant partout l'ignominie et la ruine (1). Sans doute le moyen âge présente parfois l'aspect de steppes arides et désolées ou de plaines inondées de pleurs et de sang. Mais la justice commande de faire la distinction des ombres et de la lumière, de séparer les abus criants des institutions elles-mêmes, qui sont comme l'anneau nécessaire entre nos origines nationales et les temps modernes. D'ailleurs le toit de ces fiers châteaux abrita plus d'une fois de belles vertus, et l'église paroissiale, le presbytère furent souvent des asiles contre la violence et l'injustice. Comme des oasis fortunées, les monastères montrent, de loin en loin, au voyageur leur tour hospitalière. Derrière ces murs on prie, on secourt, on aime, on étudie, la paix et la charité s'embrassent dans une féconde étreinte. Notre contrée ne fut pas déshéritée de ces pieux asiles. Au nord du Mable, s'élevaient alors quatre abbayes d'enfants de saint Benoît: Noyers, Turpenay, Seuilly et Bois-Aubry.

Tout près de la Vienne paraît le couvent de Noyers. Il fut fondé vers 1030 par les religieux de Marmoutiers, grâce aux largesses de Hubert, seigneur de Nouâtre, et prit vite une assez grande extension. Sa bibliothèque était relativement riche. Elle comprenait les titres de la maison, les manuscrits anciens et modernes et les livres à l'usage de l'église et du couvent, sous la garde de l'Armaire. De bonne heure on y déploya une particulière activité pour les travaux de calligraphie. Au XII^e^ siècle, le monastère eut un abbé nommé Gaudin de Poent. Les gentilshommes ri-

(1) Voltaire, *Mémoire pour les habitants de Vevey.*

valisaient de bon vouloir pour Sainte-Marie de Noyers, *de Nuchariis*. Tantôt Hugues de Sainte-Maure fait un legs pour remercier les religieux d'avoir donné la sépulture à ses deux fils, Goscelin et Hugues; tantôt c'est un présent en expiation d'un sacrilège et d'un homicide commis par Sulion *Aride-Mer*. Ici, vers 1130, une possession contestée leur est attribuée par une assemblée d'évêques et d'abbés, réunis à Fontevrault. Là, c'est un contrat qui fait passer la terre de Grizay, des mains de Guillet de Puy dans celles de l'abbé Gilles, à la condition que celui-ci payera la septième gerbe. Ailleurs, le seigneur de Sainte-Maure après avoir établi au confluent de la Creuse et de la Vienne, ou Groin, un castel d'où il exerce sur les deux rivières un droit excessif de péage, prend occasion de ce qu'il a été blessé d'une flèche, pour apaiser le ciel et exempter les religieux de cette charge. Une autre fois, Aimery de Chargé donne 5 sols de rente et une pièce de terre, située à Saint-Gilles-des-Couts, près de Richelieu, parce que subitement pris de maladie mortelle chez son beau-frère, le seigneur de l'Isle, il a reçu les derniers soins de la communauté (1).

Les Bénédictins occupaient également l'abbaye de Turpenay, commune de Saint-Benoît. Les largesses des ducs d'Anjou, des seigneurs d'Ussé et de Montsoreau contribuèrent à la fondation du monastère, à la construction de l'église romane et des bâtiments claustraux. Les restes du couvent qui se dressent dans un site sauvage, offrent un certain intérêt. Bien plus intéressants sont ceux de l'abbaye de Bois-Aubry, commune de Luzé.

A l'époque où se bâtissait Turpenay, vers 1118, le

(1) *Cartulaire de Noyers*, ch. DCV, MXLII, MXLIV, MDCCXIII, MDCCXXVII, MDCCCLXXXVIII.

seigneur Brice de Cheillé, ou de Chillo, donnait à une colonie de moines, de la branche bénédictine de Tiron, les terres nécessaires à une fondation « pour l'honneur et l'exaltation de la divine croix, pour le remède de son âme, celle de son père, de sa mère et de son épouse ». Les revenus conventuels, grossis par les dons successifs de Hugues de Sainte-Maure, de Philippe de la Haye et de Peloquin de l'Ile-Bouchard, permirent d'entretenir douze religieux et d'élever une église gothique, remarquable par sa double abside, ses grandes rosaces, ses chapelles latérales finement sculptées, ses voûtes élancées et régulières. Le xv^e^ siècle y ajouta un délicieux sacraire aux armes du dauphin Louis XI, et un superbe clocher. Les moines ne mirent pas moins de goût à construire, au sud, la jolie salle capitulaire avec colonnes monocylindriques et chapiteaux fort curieux. Ces restes, et d'autres moins considérables, doivent fixer l'attention de l'archéologue. Quant à l'abbaye de Seuilly, située près de Chinon, elle dut son extension aux seigneurs du Coudray-Montpensier, de Montsoreau et de l'Ile-Bouchard, qui y fondèrent des anniversaires pour avoir des « prières et offices pour le repos de leur âme ». C'est là que Rabelais fit ses premières études et fut initié aux éléments de cette langue française qu'il devait manier d'une manière si étrange, mais si géniale (1).

Au-dessous de ces abbayes, une foule de prieurés rayonnaient de toutes parts comme autant de foyers secondaires de méditation, de travail, de paix et de civilisation. Les uns étaient unis à des églises paroissiales dont ils s'annexaient le service; les autres étaient indé-

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *titres* de ces abbayes; *Cartulaire de Noyers*; Bibliothèque de Tours, *Notes sur les couvents de Touraine*.

pendants. Ceux-là avaient un prieur et parfois un auxiliaire ou chapelain; ceux-ci formaient de petits couvents, avec plusieurs moines placés sous la conduite d'un prieur. Parmi les principaux prieurés, indiquons Tavant, qui relevait de Marmoutiers; Saint-Blaise, dépendant de Bois-Aubry; Coussay, déjà mentionné et qui se rattachait à Cormery; Saint-André de Mirebeau, relevant de Bourgueil, et Fontmaur dont on voit encore les restes intéressants sur la paroisse de Vellèches. Ce dernier devait sa fondation à Isembaud de l'Étoile, contemporain de Robert d'Arbrissel.

Cette œuvre de lumière et de progrès social se poursuivait en même temps, et avec non moins de succès, dans les rangs du clergé séculier, depuis l'église épiscopale jusqu'à la dernière maison presbytérale. Elle avait un de ses facteurs utiles dans les collégiales, dont les plus importantes étaient Saint-Jean de Mirebeau, Notre-Dame de Châtellerault, Saint-Mexme de Chinon, Saint-Martin de Candes, et plus tard Saint-Louis de Champigny.

Le but, le rôle et les travaux des ordres religieux ont été résumés en quelques lignes par le docte bénédictin Précieux, originaire de Richelieu. « Que l'on se transporte, « dit-il, dans les temps où on a formé ces couvents, et « si l'on veut juger sans partialité on verra que rien « n'était plus avantageux dans ce temps-là pour entre- « tenir l'esprit de religion, adoucir les mœurs et aider « nos ancêtres à sortir de la grossièreté et de la barbarie « du x^e^ siècle. Fonder alors ou restaurer des monas- « tères, c'était en même temps établir des asiles pour « les personnes des deux sexes que le goût de la retraite « et de la piété conduisait dans les cloîtres, en des « temps où le culte divin se célébrait avec toute l'assi-

« duité et la majesté la plus capable d'édifier les « peuples; des séminaires où ceux qui étaient destinés « à être les pasteurs des âmes se formaient aux vertus « dont ils devaient donner l'exemple; des écoles où les « semences des lettres et des sciences étaient conser- « vées pour des siècles plus favorables à leur dévelop- « pement, ou des ressources dans les besoins et les « calamités publiques, contre la disette et la pauvreté; « en un mot ces établissements étaient utiles pour les « services en tous genres que l'Église et l'État en « retiraient. » (1). Ajoutons, pour bien marquer notre pensée établie sur les pièces les plus irrécusables et les documents les plus authentiques, que les XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, avec leurs gloires littéraires, scientifiques et artistiques, sont les fils et les héritiers directs de ce riche patrimoine : après les semailles du printemps, c'est la moisson d'automne mûrie par les chaleurs, parfois dévorantes, de l'été, par les labeurs et les angoisses de ce moyen âge que nous étudions.

La civilisation devait trouver un autre auxiliaire précieux dans un événement qui, en apparence, semblait appelé à produire un résultat tout contraire. Le grand mouvement des Croisades inaugura une ère nouvelle dans l'ordre religieux, artistique, industriel et social. C'est avec raison qu'on a dit d'elles que si aucune n'a réussi, toutes ont réussi. Cette attraction de l'Occident vers l'Orient s'exerça puissamment sur notre contrée. Le comte de Poitiers, Guillaume VIII, prit la croix avec plusieurs de ses barons et chevaliers. Son exemple fut suivi par les seigneurs de Montsoreau et du Coudray. Au XII^e^ siècle, on compte parmi les croisés Bouchard V,

(1) *Scriptores rerum gallicarum*, t. XI, préf., § 13.

seigneur de l'Isle et Mathieu Peloquin. A la veille de leur départ, le premier fit un don à l'abbaye de Turpenay, et le second emprunta 30 livres à Josbert de Précigny, seigneur de Nouâtre. Dans la suite, l'Orient vit Geoffroy de Lusignan, futur vicomte de Châtellerault, Jean de Sazilly, qui avait fait don de deux septiers de blé à l'abbaye de la Merci-Dieu, et Bouchard VI de l'Isle qui céda aux moines un quartier de terre. Plus tard saint Louis aura à ses côtés les vaillants gentilshommes de la famille de Beauçay, seigneurs de Champigny (1).

Nous venons de parler de Louis IX. Notre région eut la joie de saluer le grand roi, lorsqu'il se rendit dans l'Ouest pour réprimer la révolte de certains barons. De Saint-Martin de Tours, où il avait été reçu chanoine, il se dirigea sur Chinon, puis sur Loudun où il tint un parlement de vingt jours. En 1242, à Taillebourg et à Saintes, il avait près de lui Hugues de Beauçay, Raoul de Torigny, Païen de Thouars, Thibault de Blosou et Aimeri de Blo (2).

Les premières années du XIV^e^ siècle furent troublées par la lutte qui s'éleva entre Philippe-le-Bel et Boniface VIII, sans avoir de conséquence au fond de la province, et par le fameux procès des Templiers qui, à plusieurs reprises, agita notre région. On sait les phases émouvantes de ce drame qui devait aboutir à la confiscation d'une partie des biens des inculpés, à la suppression de l'Ordre par le concile de Vienne, *per modum provisionis* (1312), et à la mort de 63 chevaliers, parmi lesquels le grand-maître, Jacques Molay, brûlé à Paris en 1314.

Arrêtés tous à la fois, les Templiers furent internés

(1) *Cartulaire de Noyers.* — D. Housseau, n^os^ 2162, 2265, 2323.
(2) D. Fonteneau, t. XXVII.

en diverses prisons et sous bonne garde, tandis que les hauts dignitaires, dirigés sur Poitiers, s'arrêtèrent au château de Chinon. On les logea assez à l'étroit, dans le donjon dit plus tard de « Jeanne d'Arc ».

On voit encore sur les parois, entre autres vestiges, un Templier à genoux avec son armure, sculpté à la pointe dans la muraille. Ces prisonniers étaient le grand-maître Jacques Molay, le visiteur Hugues de Péraldo, Godefroy de Gonneville, commandeur d'Aquitaine, et Guy d'Auvergne, commandeur de Normandie. Le capitaine-gouverneur de la forteresse devait être Jean de Jeauville.

Nous n'avons pas à prononcer ici sur la justice ou l'iniquité de la procédure, le bien-fondé des griefs par rapport à telle ou telle maison, les raisons qui pouvaient motiver ou écarter la suppression de l'Ordre ni sur les torts des Templiers et de leurs bourreaux. Nous signalerons seulement les noms des dignitaires qui jouèrent un rôle dans la contrée. C'étaient Pierre, commandeur de Fretay, âgé de 80 ans, Hugues de Narsac, commandeur d'Espains, Jean de Saint-Benoît, commandeur de l'Ile-Bouchard. et Audebert de la Porte, commandeur d'Auzon, près de Châtellerault. Les premiers avouèrent avoir pris part à des cérémonies apostates et immorales. Quant à Audebert de la Porte, comme il se rattache à la famille de la mère du Cardinal, nous nous arrêterons à son interrogatoire.

Le commandeur est introduit par le prévôt et l'huissier d'armes. Il a cinquante ans. Sa figure est pleine de majesté; ses cheveux sont rasés. Depuis le concile de Soissons, il ne porte plus le manteau blanc avec la grande croix rouge de l'Ordre. On lui lit les chefs d'accusation. D'un air grave et recueilli, il répond qu'il ne voit rien à changer à la déposition faite au cours

de la question. « Je confesse, dit-il, et affirme par ser-
« ment avoir été reçu dans l'Ordre la veille de Pâques
« à l'âge de 35 ans, dans la chapelle de la commande-
« rie de Dompaho, au diocèse de Saintes, par frère Odon
« Borelli, autrefois chevalier, en présence de Jehan Bor-
« mant, frère suivant, en ce moment détenu à Loches.
« Je demandais l'eau, le vin et mon incorporation dans
« la société, ce qui me fut accordé par le récipiendaire
« qui avait contracté l'engagement de payer la rente
« annuelle de dix livres. Je fis aussitôt les trois vœux de
« chasteté, d'obéissance et de pauvreté et je promis par
« serment de conserver les usages et coutumes de l'Ordre
« et de ne révéler en aucune manière les secrets des
« chapitres.

« Alors l'un des frères me revêtit du manteau et de la
« cordelière et tous me donnèrent l'accolade fraternelle.
« Puis après m'avoir imposé la récitation du *Pater nos-*
« *ter* pour mon heure et détaillé les divers devoirs que
« j'aurais à remplir, les frères se retirèrent et me lais-
« sèrent seul.

« Rien d'illicite ni de honteux n'a été commis pendant
« ou après ma réception, et aucun des actes infâmes dont
« on nous accuse n'est parvenu à ma connaissance. »

Après avoir reconnu que, il y a environ 28 ans, dans la chapelle d'Auzon, trois chevaliers avaient été reçus par frère Amblard, autrefois commandeur de Poitiers, Audebert de la Porte poursuivit, avec une grande dignité :
« Je crois fermement aux sacrements de l'Église, et j'ai
« tout lieu de penser que les autres frères vivent dans
« la même foi. Nos frères étaient, il est vrai, reçus
« secrètement devant ceux de l'Ordre seulement, mais
« ils célébraient l'office divin d'une façon convenable.
« Si quelques-uns des nôtres ont eu connaissance

« qu'il se soit glissé des erreurs dans l'Ordre, ils ont « fait acte de négligence en ne les corrigeant pas ou en « ne les dénonçant pas à l'Église. Dans les différentes « maisons où j'ai séjourné, l'on exerçait universellement « l'hospitalité et l'on répandait les bienfaits de l'aumône « autant que le permettaient les revenus. On y obser- « vait également tout ce que le grand-maître avait « ordonné. Quant aux chapitres, ils se tenaient secrète- « ment après la messe, de grand matin, afin de per- « mettre aux frères de chevaucher avant la chaleur. »

Le commandeur termina sa déposition en déclarant que s'il parlait ainsi, ce n'était sous l'influence d'aucun sentiment intéressé, mais uniquement pour suivre sa conscience. Il proclama solennellement que « les chefs d'accusation étaient autant d'énormes calomnies inventées contre l'Ordre et le grand-maître ». Et ce disant, des larmes abondantes coulèrent de ses yeux et impressionnèrent vivement les témoins de cette scène.

L'Ordre des Templiers possédait ici et là des domaines assez étendus. On les reconnaît par la désignation de *Temple* que le peuple leur a conservée. Après la condamnation, ces biens furent réunis à la Commanderie de l'Ile-Bouchard, et celle-ci fut donnée aux chevaliers de Saint-Jean.

La vieille cité Chinonnaise, qui avait vu passer dans ses rues les dignitaires du Temple dont le malheur ne diminuait point la majesté, devait, treize ans plus tard, être le théâtre d'un événement bien douloureux. Plus d'une fois, le moyen âge nous offre le spectacle de persécutions suscitées contre les Juifs. Le peuple, soulevé par la dureté de ces usuriers et par les bruits mystérieux qui couraient sur leur compte, se livrait à de

terribles et sanglantes levées de boucliers contre la race d'Israël. On se racontait qu'ils avaient empoisonné les puits et certains aliments. La rumeur accusatrice prit une nouvelle recrudescence, à l'occasion de la lèpre et de maladies contagieuses qui affligeaient la France. Plus de doute, ils sont les auteurs du mal.

Les Juifs les plus considérables de la Touraine et du Poitou furent arrêtés au nombre de cent-soixante. On les conduisit enchaînés dans la forteresse de Chinon. Une commission fut chargée d'examiner la cause. On les accusait d'avoir empoisonné les puits en y jetant des excréments de gens atteints de la lèpre. Les juges conclurent à la culpabilité des prévenus. La sentence les condamna à être brûlés vifs : c'était en 1321. Dans l'île, proche du pont qui conduit de la ville au faubourg Saint-Jacques, on fit les apprêts du supplice Un vaste fossé fut creusé à une grande profondeur. On y jeta une forte quantité de matières combustibles et l'on entassa les Juifs pêle-mêle. Par-dessus les victimes on amoncela des fagots de bois auxquels on mit le feu. Le brasier consuma la troupe infortunée au milieu de douleurs horribles qu'entretenaient des soldats, chargés de rejeter dans la fournaise ceux qui tentaient de s'échapper. Tous périrent jusqu'au dernier.

Ces événements, quelque douloureux qu'ils fussent, n'étaient que des épisodes d'une portée relative. La France entière allait traverser des heures bien autrement lugubres, durant lesquelles elle fut sur le point de sombrer. J'ai nommé la lutte sans trêve ni merci avec les Anglais, dite guerre de Cent ans (1337-1453). Au cours de ce drame lamentable, quels actes que les défaites de Crécy (1346), de Poitiers (1356) et d'Azincourt (1415);

quel dénouement que les traités désastreux et déshonorants de Brétigny et de Troyes (1420)!

Nous devons aux gentilshommes de la contrée cette justice qu'ils ne désespèrent pas de la fortune de la France et firent vaillamment leur devoir, sous la bannière des rois ou des grands capitaines. La lutte fut longtemps concentrée dans l'Ouest. L'armée anglaise était divisée en deux corps: l'un marchait sur Chinon et l'Ile-Bouchard, et l'autre sur Châtellerault. Les ennemis s'emparèrent des deux premières villes qui commandaient le passage de la Vienne. De son côté, le roi Jean établit son quartier-général à la Haye. Autour de lui se rangèrent les nobles chevaliers de Mirebeau et de Champigny, Jean de Bueil, seigneur de Faye, le vicomte Louis de Châtellerault et d'autres preux qu'anima la bravoure de Bertrand du Guesclin. Les habitants de la vallée du Mable s'associèrent de cœur et d'action à toutes les douleurs de la France dont l'écho leur était renvoyé par la Cour qui résidait dans le voisinage, à Chinon. Aussi quelle fut leur allégresse à l'annonce de l'arrivée de Jeanne la Pucelle dans les premiers jours de mars 1429! Les récits de son voyage, la peinture des surprises du roi et de l'entourage, son passage pour aller à Poitiers, les radieuses espérances de l'avenir, bientôt justifiées par les succès inaugurés à Orléans, firent briller dans leurs âmes un doux rayon de joie. Assurément plus d'un chevalier de la région se rangea sous la bannière de la Libératrice. A la nouvelle du couronnement du roi à Reims, tous prirent une large part à l'enthousiasme universel. Par contre, le supplice de l'héroïne qu'ils avaient acclamée, leur causa une peine bien amère.

Nous venons de parler de Jean de Beuil, seigneur de

Faye et de certains autres chevaliers. Arrêtons-nous quelque temps à la Chevalerie qui a joué un rôle considérable au moyen âge et durant la guerre de Cent ans.

Institution à la fois civile et religieuse, la Chevalerie plonge ses racines fort avant dans l'antiquité. Grâce à l'influence du christianisme, elle porta les plus heureux fruits : l'orphelin, la veuve, le pauvre, le faible et l'opprimé trouvèrent en elle un rempart contre la violence et le despotisme. Quoi de plus attachant que cet enfant tour à tour page, écuyer et chevalier? Après les initiations diverses, la veillée des armes, la purification à l'entrée du sanctuaire et la réception au nom de saint Georges, patron de la Chevalerie, on aime à le voir caracoler sur son beau cheval et voler à la défense du droit, de la justice et de la patrie.

La Chevalerie, à l'époque de décadence, a eu ses Don Quichotte, chercheurs d'aventure ridicules; mais elle montre avec fierté, pour ne pas sortir de la Touraine, ses Boucicaut et ses de Bueil dont le panache brilla toujours au chemin de l'honneur et du dévouement, poussés jusqu'à l'héroïsme (1).

Comme toute institution, la Chevalerie avait ses solennités, ses joutes préférées. Les Romains aimaient les combats de gladiateurs; les Espagnols tiennent à leurs luttes de taureaux; nous avons les courses et les carrousels qui sont une transformation, toujours goûtée, des fêtes de la Chevalerie. Les tournois, les pas d'armes étaient le rendez-vous de la société la plus brillante. La

(1) La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie.* — A. Favyn, *Théâtre d'honneur et de Chevalerie.* — L. Gautier, *La Chevalerie*, livre remarquable où l'auteur, avec un savoir étendu, a réuni tout ce qui a rapport à l'enfance, l'éducation, la réception, la vie et les œuvres du chevalier.

Dame de Beauté remettait au vainqueur le prix envié de tous les gentilshommes.

Des seigneurs de Touraine, Geoffroy de Preuilly et Hardouin de la Jaille, avaient dressé le code de ces assauts en champ clos, qui ne furent pas toujours des luttes pacifiques et se transformèrent parfois en combats à outrance, en duels meurtriers (1). Impuissants à les interdire, plusieurs rois de France réglèrent sévèrement et jusque dans les détails, les conditions de la lutte. Des rois, hérauts et poursuivants d'armes reçurent mission d'appliquer rigoureusement les statuts. Saint Louis, Jean le Bon et Philippe le Bel rendirent à ce sujet plusieurs ordonnances (2).

La contrée qui nous occupe, n'offre pas de tournoi semblable au *combat des Trente*. Pourtant les gentilshommes s'y distinguèrent en maintes rencontres. Jean II le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France, seigneur de Chézelles, défit les chevaliers anglais, Pierre de Courtenay, Robert de Rochefort et Thomas de Clifort qu'il « porta à terre d'un coup de lance ». La bravoure dans les tournois semblait héréditaire dans la famille de la Jaille qui possédait, sur les bords de la Vienne, les domaines de l'Ile-Bouchard, de Crouzilles et de la Motte-fils-Yvon. En 1381, Tristan de la Jaille fit mordre la poussière à un champion d'Outre-Manche. Son parent, Jean de la Jaille, perça un autre Anglais de sa lance dans un pas d'armes donné à Chinon (3). Mais le souvenir de ces

(1) A. Salmon, *Recueil des Chroniques de Touraine*, p. 189. — *L'Art de vérifier les dates*, t II, p 843, édition 1783. — De la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur et de Chevalerie*, t. II, p. 71, édit. 1648.

(2) *Cérémonies des gages de batailles.* — *Édits et ordonnances des Roys de France*, édit. 1611, t. I, p. 665. — La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie.*

(3) Th. Godefroy, *Histoire de messire Jean de Boucicaut*, p. 46, 47, 48.

joutes s'efface devant le récit de deux tournois qui eurent lieu en l'année 1446.

Non loin de Chinon est le joli domaine de Razilly qui rappelle la mémoire de Charles VII et d'Agnès Sorel. Entre les deux localités s'étend une plaine qui porte encore le nom de *Pas*. C'est là que se livra le combat fameux connu sous le nom : *l'Emprise de la gueule du Dragon*. « Quatre gentils-hommes, que l'histoire ne nomme point, entreprirent de garder le Pas à force d'armes, souz les conditions qu'aucune dame ny demoiselle ne passeroit par le carrefour, où leur dit Pas est tout dressé, qu'elle ne fut accompagnée de quelque vaillant chevalier ou escuyer qui seroit tenu de rompre deux lances pour l'amour d'elle; que si elles prétendoient de passer toutes seules, elles estoient obligées de laisser quelque gage à ces quatre gentilshommes, qui ne le rendroient point qu'elles n'eussent amené quelques chevaliers pour le racheter par la jouste. Ils avoient fait planter une colonne sur laquelle étoit représenté un dragon furieux qui gardoit les escus armoyéz des quatre chevaliers entreprenant et soutenant le dit Pas, auxquels ceux qui vouloient combattre, étoient tenus de toucher avec le bout de leurs lances, et c'estoit seulement contre celui à l'escu et aux armes duquel ils avoient touché (1).

— D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 300, 440. — L'Hermite-Souliers, *Histoire généalogique de la province de Touraine*, édit. 1665, p. 316. — Delaville Le Roulx, *la France en Orient*.

(1) Dans le plus beau de la saison,
Entre Razilly et Chinon,
Devant la gueule du dragon
N'alloit dame ne damoiselle,
Sans noble homme et de renom
Qui d'armes n'acquittast le nom
Gan de naiu, ou ploit de menton,
D'elles prenoit pour querelle
Quatre nobles, lesquels nouvelle
Emprise avoient d'armes telles,
Que nulle jouyeuse ou belle

« Plusieurs vaillans chevaliers allèrent esprouver au dit Pas, pour honneur acquerre et s'exerciter de plus en plus aux nobles faits d'armes et pour témoigner leur courage et leur valeur à celles qu'ils aymoient le mieux. Le roi René de Sicile estant en son païs d'Anjou, après le malheur des guerres du Royaume de Naples, prit envie d'aller faire connoistre sa vertu et son adresse, en joustant contre ces quatre gentilshommes qui tenoient le dit Pas, pour l'amour de toutes les dames en général, et particulièrement pour l'estime qu'il foisoit de Jeanne, fille de Guy XIV[e] du nom, comte de Laval et d'Isabelle de Bretagne, laquelle huit ou neuf ans après il espousa en secondes noces, après la mort d'Isabelle de Lorraine, sa première femme. Et pource qu'il estoit encore affligé de tant de pertes et de tant de malheurs, il y voulut aller armé d'armes toutes noires, son escu de sable semé de larmes au bras senestre, et une lance noire à l'autre main, et son cheval houssé et caparassonné jusques à terre, de mesme couleur que son escu ; il alla toucher aux escus des Tenants et jousta si adroitement et si heureusement contre eux que l'honneur et le prix du Pas luy fut publiquement adjugé.

Armé, tout noir obscurément,
Fut de houssure pareillement,
Et d'armes fit tant largement
Que le prix on luy envoya (1). »

Le tournoi le plus célèbre est celui auquel prit part

Ne passeroit sans son amy,
Bonne, loyalle, sans cautelle,
Par qui joye se renouvelle,
Sans rompre deux lances pour elle,
Contre son courtois ennemy.

(1) L'*Art de vérifier les dates*, édit. 1783, t. I, p. 617. — De Villeneuve-Bargemont, *Histoire de René d'Anjou*, t. II, p. 6, 13, 22. — De la Colombière, *Le vray théâtre d'honneur*, t. I, p. 81. — Bibliothèque de Tours, ms. 1325, 1422. — Archives d'Indre-et-Loire, E, 163, 165.

le fils d'un seigneur de Faye, lui-même chatelain de Marmande. La guerre de Cent ans était dans sa dernière période. En 1436, Charles VII était rentré dans sa capitale. Les Anglais ne possédaient plus que la Normandie et la Guyenne qu'ils perdirent, la première, en 1450, et le seconde en 1453. Tant qu'ils détinrent ces provinces, ce leur fut une occasion de fréquents défis jetés aux chevaliers français. Aucun de ces derniers ne se montra plus sensible à l'affront que Louis de Bueil, seigneur de Marmande.

Son père, Jean IV de Bueil, seigneur de Faye, de Montrésor, de Sainte-Julitte et autres terres, grand-maître des arbalétriers de France, avait été tué dans la funeste journée d'Azincourt. Louis en conçut contre les Anglais une haine à mort qu'entretint sa mère, Marguerite de Clermont, comtesse de Sancerre, dame de Faye et de Marmande. Son épouse, Anne de Tucé, aimait trop son mari pour ne partager pas ses rêves de vengeance. S'il avait eu besoin d'être fortifié, ce sentiment aurait encore grandi durant la captivité de Louis de Bueil en Angleterre, à la suite de la défaite de Bour-Neuf-Saint-Quentin. Aussitôt libéré, le seigneur accourut mettre son épée au service de Charles VII (1).

L'illustration de son nom, sa haine des Anglais et la valeur poussée jusqu'à la témérité lui valurent un défi de la part d'un capitaine d'Outre-Manche, Jean de Châlons « de noble maison venu ». Louis de Bueil, « tenant le party du roy, » releva le gant : il fut décidé que le pas d'armes aurait lieu, au cours de l'hiver de 1446, à Tours où se trouvait Charles VII. Jean de Châlons, muni d'un sauf-conduit, arriva dans la capitale tourangelle, le

(1) D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 622.

19 janvier. On régla les conditions de la lutte. Afin de donner à ce tournoi tout l'éclat convenable, on choisit un vaste espace à l'ouest de la ville.

La joute fut fixée au cinq février. Une vaste estrade, décorée de tapisseries de velours rouge brodé d'or, occupait le pourtour de l'arène. Au centre des tribunes se dressait le siège du roi qui devait être le juge du combat. Dès le matin, ce n'est partout qu'allée et venue de gentilshommes de haut lignage. La foule, toujours avide de spectacles émouvants, se porte en hâte vers le lieu indiqué. Bientôt il y a de « peuple de X à XII mile à pied et à cheval, pour vere accomplir les faitz des dites armes ». Le roi arrive avec la reine, au milieu des acclamations de la multitude, ce jour-là moins occupée de la personne du souverain que de l'événement de la journée.

Les bancs de l'estrade se couvrent de « moult de notables princes, ducs, comtes, barons, chevaliers et notables personnes, et plusieurs dames et damicelles ». Un soleil, comme en tient partout en réserve le mois de février, faisait resplendir les riches costumes de la noblesse. La reine, Marie d'Anjou, était escortée des plus nobles femmes du royaume parmi lesquelles les deux filles de Jacques I[er], roi d'Écosse (1). Aux côtés de Charles VII avaient pris place les ducs d'Orléans (2) et de Bretagne (3), les comtes d'Angoulême (4), de

(1) Nées de Jacques I[er], roi d'Écosse, et de Jeanne de Sommerset. Ce prince, assassiné en 1437 par son oncle, avait marié, l'année précédente, sa fille Marguerite au dauphin, depuis Louis XI.

(2) Charles, duc d'Orléans, de Milan, pair de France, comte de Blois et seigneur de Châteaurenault. Il joignait le savoir et la finesse du poète à la valeur militaire.

(3) François, premier du nom, qui épousa Yolande d'Anjou, puis Isabelle Stuart, et mourut en 1450, l'année même où fut assassiné son frère, Gilles de Bretagne.

(4) Jean d'Orléans, qui revint d'Angleterre en 1444, reçut son comté en 1445, et décéda en 1467.

Vendôme (1), de Laval (2), de Tancarville (3) et de Dammartin (4).

Ailleurs figuraient les sires de Gaucourt (5), d'Estouteville (6), et Mgr de Pressigny (7). Parmi les grands dignitaires on voyait l'amiral Pregent de Coëtivy (8), le maréchal de Gallet et le sénéchal Pierre de Brézé (9). Le reste des gradins était occupé par une foule de gentilshommes de haut rang. Au milieu des costumes, étincelants d'or et de pierreries, se détachait la robe violette de l'archevêque de Tours (10), des évêques de Maguelone (11) et de Vienne (12). Les yeux se portaient, en particulier, sur

(1) Louis de Bourbon, second fils de Jean de Bourbon et de Catherine de Vendôme. Avec Jeanne d'Arc, il contribua à faire lever le siège d'Orléans. Le transept de la cathédrale de Tours a une verrière où il est représenté.

(2) Guy XIV, seigneur de Laval, qui fut un fidèle compagnon de Jeanne d'Arc. Il épousa successivement Isabeau de Bretagne et Françoise de Dinan, veuve de Gilles de Bretagne.

(3) Guillaume d'Harcourt, baron de Montgommery, marié à Perronnelle d'Amboise, fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et de Marie de Rieux.

(4) Antoine de Chabannes, qui fut grand-maître de l'hôtel de Louis XI et mourut en 1488.

(5) Raoul VI, grand-maître de l'hôtel de Charles VII, bailli d'Orléans et gouverneur de Rouen et de Chinon, mort en 1462.

(6) Jean d'Estouteville, qui épousa Françoise de la Rochefoucault, fille du seigneur de Montbazon, Sainte-Maure et Nouâtre.

(7) Bertrand de Beauveau, baron de Pressigny, président à la Cour des comptes, grand conservateur des domaines royaux, gouverneur de Touraine et capitaine des châteaux de Tours et d'Angers. Il est représenté, avec ses cinq fils et quatre filles, dans une des magnifiques rosaces de la cathédrale Saint-Gatien.

(8) Seigneur de Coëtivy et de Taillebourg, tué à Cherbourg en 1450: il avait épousé Marie de Laval, fille de Gilles de Laval, maréchal de France, et de Catherine de Thouars.

(9) Pierre II de Brézé, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, tué à Montlhéry en 1465. Il était cousin de Louis de Bueil, son aïeul Jean de Brézé ayant épousé Marguerite de Bueil.

(10) Jean de Bernard, qui fut honoré de la confiance de Charles VII, et mourut en 1466.

(11) Robert de Rouvres, maître des requêtes, plus tard garde des sceaux, et qui, le 28 décembre 1466, baptisa Charles de France à Montils-les-Tours, depuis le Plessis.

(12) Jean Gérard IV, mort en 1457.

le frère du champion, Jean V de Bueil, seigneur de Faye, Montrésor, Saint-Christophe, etc., qui avait été chargé de la défense de Tours en 1429. Le *Fléau des Anglais*, ainsi qu'on le nommait, devait obtenir, en 1450, la dignité de grand amiral de France, puis le collier de l'Ordre de Saint-Michel.

Midi vient de sonner au beffroi de la ville. Les barrières de la lice s'ouvrent pour livrer passage à Jean de Châlons. Il montait un coursier caparaçonné de satin noir avec une croix rouge devant et derrière. Il était escorté des sieurs de Dondelay (1), de Camus, de Mathieu Goote (2) et du roid'armes, Gartier (3). Devant lui marchaient plusieurs nobles écuyers dont dix portaient une lance garnie, et d'autres sa cotte d'armes. Les trompettes, Collier, Ancelles et Lyon-d'Or, tenaient chacun une bannières aux armoiries du champion anglais, qui étaient de gueules, à deux faces d'argent, accompagnées de neuf merlettes de même, posées quatre en chef, deux en cœur et trois en pointe. Jean de Châlons se présenta devant le roi, la reine et la noblesse de cour, qu'il salua profondément ; puis, avec son cortège, il fit le tour de la lice. « Apprez lui avoit trois pages sur trois coursiers richement abillés, vestuz de drap d'argent, chacun une riche plume sur leur teste. » Le premier portait l'ordre royal d'Angleterre, « et en destre menoit deux coursiers richement abillés, dont le premier estoit couvert d'un riche drap, de mesmes les

(1) Il était venu, comme ambassadeur d'Angleterre, pour traiter avec Charles VII, à Razilly, près de Chinon.

(2) Fameux capitaine anglais, surnommé Mathago ou Mathagon. Il fit pendant vingt ans la guerre contre la France et fut battu, en 1439, à Sainte-Suzanne, dans le Maine, par Jean V de Bueil, le père du champion.

(3) Gartier ou Jarretière est le quatrième des cinq officiers de l'ordre de la Jarretière, institué par Édouard III, en 1350, et dont le roi d'Angleterre est le grand-maître.

pages, et l'autre de ung drap de velourt de coulle de pourpre figuré. » La présentation achevée, Jean de Châlons se retira « à son logeis », accompagné de son escorte.

Cependant, vers une heure, un murmure d'approbaton s'élève dans l'assemblée : Louis de Bueil fait son entrée dans l'arène. Le harnois de son coursier était couvert de plaques d'argent, rehaussées de pierreries de toutes sortes et d'un magnifique plumail blanc qui flottait sur la croupe. Il était précédé de deux mules, portant des coffrets couverts de velours vermeil avec bandes dorées, et de trois coursiers à ses armes, qui étaient de sable, à trois annilles d'argent, posés deux et un ; « et sur chacun chevall ung homme abillé en guise de fol et leurs chaperons cousus aux robes et mypartis de blanc et de pers et grosses sonnettes sur leurs chaperons et chacun chevall ung collier au col, tout plein de sonnettes d'argent moitié dorées et moitié blanches ; et aprez deux ménestrels et une trompette menans grant vie. » Quatre bannières « de quatre lignaiges dont il était issu montraient à tous les regards qu'il était quatre foiz baron ». Les six lances, qui le précédaient, étaient tenues par les plus hauts personnages, tels que Poton de Xaintrailles (1), le comte de Dunois (2), le frère du duc de Bretagne (3), les comtes de Fo-

(1) Jean, dit Poton, seigneur de Xaintrailles, maître de l'écurie du roi, maréchal de France en 1454, fut un des plus braves capitaines. En 1429, à Patay, ses archers avaient pris le généralissime anglais Talbot. Il mourut à Bordeaux, en 1461.

(2) Jean d'Orléans, fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, et de Mariette d'Enghien, dont on sait les exploits.

(3) Pierre, comte de Guingamp, qui avait épousé, en 1431, Françoise, fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et de Marie de Rieux. A la mort de son frère, François Ier, en 1450, il hérita du duché de Bretagne dont il fit hommage à Charles VII, à Montbazon, le 3 novembre de la même année.

rez et de Clermont (1), et Charles d'Anjou (2). « Le roi de Cécile (3) portoit son heaume devant luy richement habillé. » Louis de Bueil était suivi de trois pages à cheval, vêtus « d'un heaumet fort riche et d'un plumail blanc et pers et de belle orfantrie ».

Avant de franchir le seuil de la lice, Louis députa vers Charles VII le sénéchal, Pierre de Brézé, afin de s'assurer que son rival était bien de noble maison. Sur l'assurance du duc d'Orléans et du roi d'armes d'Angleterre, Louis pénétra dans le champ clos et vint faire la révérence au roi, à la reine et à la noblesse. Il se retira ensuite avec son escorte, à l'extrémité de l'arène, sous son pavillon couvert de drap d'Arras avec des bannières à ses armes.

Soudain les trompettes donnent le signal. Les champions quittent leur pavillon et « se mettent en devoir ». Ils s'élancent l'un contre l'autre avec la rapidité de la foudre et rompent leur lance. De Châlons frappa son adversaire au garde-bras et l'inclina sur la croupe de son coursier. De Bueil atteignit l'anglais au cou, au bas du heaume, et faussa son harnois. Les chevaliers reprirent leur place et joutèrent sans se toucher. A la troisième course, ils rompirent encore leurs lances en se frappant à peu près comme à la première passe : de Châlons visait au ventre, et de Bueil à la tête. La pointe du fer brisé resta fixée sur le heaume de l'anglais. La

(1) Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, gouverneur du Languedoc, mort en 1456.

(2) Charles Ier d'Anjou, comte du Maine, vicomte de Châtellerault, était le troisième fils de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, et de Yolande d'Aragon. Né au Montils-les-Tours en 1414, il mourut à Neuvy, bourg de Touraine, en 1472. Son tombeau de marbre se voit encore dans la cathédrale du Mans.

(3) René d'Anjou, dit *le Bon*, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile, père de Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Il était à Montils-les-Tours quand naquit, en décembre 1446, son neveu, Charles de France, duc de Berry.

course suivante fut encore favorable à notre compatriote. La lance de Châlons glissa sur le heaume de Louis; celui-ci rompit la sienne sur la selle de son adversaire, perça le gantelet, brisa la charnière de l'avant-bras et découvrit la main.

La fortune allait changer et sourire à l'Anglais. De rechef, les rivaux s'élancent et s'entre-choquent avec une ardeur encore accrue par les péripéties de la lutte. De Châlons atteignit de Bueil à la main droite. La lance perça le gantelet et déchira la main d'où le sang jaillit en abondance. La loyauté commandait de suspendre la joute et de changer la pièce de l'armure. Poton de Xaintrailles le fit observer au roi qui ordonna de consulter « les chappitres ». Le sire de Precigny, qui les gardait, répondit qu'on pouvait continuer. Alors l'Anglais qui était « mal content de laisser passer la journée sans parfaire les armes pourquoy il estoit venu », prit une forte lance. Louis de Bueil imposa silence à la douleur et fit de même. De Châlons frappa son rival avec tant de fureur qu'il « rompit le bord de son harnois et lui bouta la lance dedans le corps, de part en part, et rompit sa lance : et emporta ledit Louys le fer et du bois bien une aulne au bout de la lice, et là l'erracha luy mesmes ». Conduit en son pavillon, le brave seigneur de Marmande, que la justice du roi n'avait su protéger, expira vers les sept heures du soir. Charles VII — c'était réparation tardive — ordonna à de Châlons de rentrer à son logis. Celui-ci salua le roi, la reine et les seigneurs, fit le tour de la lice avec son escorte et se retira.

Le surlendemain on célébra, dans la cathédrale, les obsèques solennelles de Louis de Bueil. Le service funèbre fut dit par « le premier seal d'Angleterre »,

Adam Moleyns, doyen de l'église de Salisbury. L'assistance était formée de tous les grands seigneurs, au milieu desquels figuraient les ambassadeurs anglais (1). Après l'office, le corps fut mis sur un chariot, accompagné de quinze torches, et conduit dans l'église collégiale de Bueil, où il est enterré (2). Les derniers moments du seigneur de Marmande furent adoucis par le souvenir des triomphes du passé et par les espérances de l'avenir. En se couchant dans son cercueil, il entrevit le jour prochain où le dernier Anglais quitterait le sol de France. L'étoile de la Patrie montait radieuse à l'horizon et, de ses rayons, formait comme une auréole à la tombe du glorieux vaincu.

(1) Le *British-Museum*, fonds Landdowne, n° 285, possède de ce tournoi une relation manuscrite du xv[e] siècle. La bibliothèque de sir Thomas Philippe en renfermait une du xvi[e], avec huit miniatures figurant le pas d'armes. Nos savants compatriotes A. Salmon et Lambron de Lignim en avaient fait prendre une copie à la Tour de Londres. *Mémoires de la Société archéol. de Touraine*, t. X, p. 67. — Lambron de Lignim, *Touraine, joutes et tournois.*

(2) L'église de Bueil renfermait plusieurs tombeaux de la famille de Bueil, qui ont été détruits par la Révolution. Le musée de la Société archéologique de Touraine possède de belles têtes provenant des sarcophages et dont les moulages sont au Trocadéro; le reste des statues demeure à l'église paroissiale. — D. Housseau, t. XXI. — *Catalogue* du musée de la Société archéologique de Touraine.

IV

Les familles du Plessis et de la Porte.

Virtutis honos præmium.
Deux temples avec l'inscription *Virtus* et *Honos* au fronton,

Le Plessis en Poitou. Les seigneurs. — Sauvage du Plessis, souche de la branche des du Plessis-Richelieu. — Au XV^e^ siècle, le domaine de Richelieu passe des Mauson aux Clérembault. — État de la terre de Richelieu. — Alliance des du Plessis et des Clérembault. — Mouvement architectural. — Le seigneur de Richelieu rebâtit et fortifie son château.

Il n'est pas rare de rencontrer, parmi les noms des bourgs ou villages, les termes de *Châtre* et de *Plessis*, restes et souvenirs de quelque camp retranché. En Touraine l'on en découvre une cinquantaine ; et, pour ne pas sortir de notre contrée, il y a plusieurs lieux appelés Plessis dans les communes de Brizay, de l'Ile-Bouchard, de Pouzay et de la Roche-Clermault. Il en est de même en Poitou ; mais une seule de ces localités doit fixer notre attention.

Sur les confins des trois départements de la Vienne, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire est un petit delta, plein de fraîcheur, formé par la Creuse et son confluent, la Gartempe. Chacune des provinces en possède une portion. Or, tout proche de la Touraine, dans la partie qui appartient aujourd'hui au Berry, et jadis au Poitou, se trouve la petite ville de Néon ou Néans, assise sur la rive gauche de la Creuse. Sur son territoire est l'ancien

fief de Plessis. C'est ici même la souche de la famille qui nous occupe (1).

Au moyen âge ce domaine relevait féodalement de l'importante baronnie d'Angles, possédée par l'évêque de Poitiers et dont le château démantelé offre des ruines pittoresques et imposantes. Dès lors, les sieurs du Plessis commencèrent d'étendre leur influence et leurs possessions en remontant vers le nord du Poitou jusqu'au point où, du Châtelleraudais, ils pénétrèrent dans le Loudunais et s'installèrent à Richeloc. Parmi les du Plessis partis pour les Croisades, on voit, en 1192, Laurent, qui suivit à Chypre Guy de Lusignan ou Lezignem. Il devint la souche des du Plessis, seigneurs de Loriaque et de Gueillie, au royaume de Chypre. Son frère, d'autres disent son neveu, était possesseur du fief de Néon. Guillaume I^er^ du Plessis, c'est son nom, ne fut pas moins attaché aux vieilles traditions chrétiennes et nationales. Les efforts des Anglais ne purent l'empêcher de rester fidèle à son roi, Philippe-Auguste. En l'année 1201, il portait la qualification de *Varlet* ou écuyer. Outre le Plessis, Guillaume possédait, dans les environs, les Breux, paroisse d'Angles, le Petit-Puy et la Vervolière, paroisse de Coussay-les-Bois, la Valinière, paroisse de Neuilly-le-Noble, en Touraine, et quelques autres domaines. Jean, l'un de ses fils, étant passé en Angleterre, vers 1247, avec quelques seigneurs, devint comte de Warvick par son mariage avec la comtesse Marguerite. Il mourut environ quinze ans après et eut sa sépulture dans le monastère de Missendem, au comté de Buckingam. Au XVII^e^ siècle, nous retrouverons un personnage de ce dernier nom dans les salons du cardinal de Richelieu, à Rueil.

(1) A. Duchesne, *Généalogie des du Plessis*. — P. Anselme. *Hist. généal. de la maison de France*, t. IV, c. 18.

L'ainé des enfants, Pierre I^er^, hérita des domaines paternels qu'il possédait dès 1249, et les légua à son fils, Guillaume II. Vers la fin du XIII^e^ siècle, celui-ci agrandit beaucoup les propriétés des du Plessis par plusieurs acquisitions dans la baronnie et même dans la ville d'Angles.

Guillaume II du Plessis eut deux enfants: Jean et Pierre II. Les domaines de Jean s'étendirent davantage du côté du Berry ; c'est pourquoi il rendit « foy et hommage lige, à une paire d'éperons », à Guillaume Clérembault, seigneur du Blanc. Un de ses enfants épousa Jeanne de Mausson, fille de Goulu de Mausson (1) et de Marthe de Razilly, que nous reverrons plus tard, à l'occasion du fief de Mausson. Ce sont comme des jalons qui nous orientent vers la région Richelaise : un Clérembault, seigneur de Mausson, léguera un jour la terre de Richelieu à la famille du Plessis. Pierre II ou Perot, fils aîné de Guillaume II, fut seigneur du Plessis, des Breux et de la Vervolière. Il mourut vers 1330, laissant quatre enfants, deux filles: Eustachie et Alips, et deux garçons : le chevalier Pierre, mort sans descendants, et Guillaume III, héritier des biens paternels qu'il sut agrandir. Il avait pour épouse Charlotte de la Celle, fille de Jean de la Celle, sénéchal de Carcassonne, qui survécut à son mari.

Guillaume III du Plessis fit son testament, le 20 avril 1373: on y trouve plusieurs indications utiles. Sur cette souche antique poussa une branche aînée et cadette. Celle-là continuera de croître dans le pays natal; celle-ci, transplantée plus tard dans la paroisse de Braye, donnera ce rejeton qui fut le Cardinal. En attendant, la famille du Plessis, dont la fortune et l'influence s'étendent pro-

(1) A cette époque, et dans la suite, on voit *Mausson* écrit de cette façon.

gressivement, a pour foyers et centres d'action le Plessis, qui demeure aux aînés, et la Vervolière, qui reste la propriété de la veuve de Guillaume III. Le testament nous apprend que Guillaume du Plessis eut deux filles : Catherine, dame de Rives, mariée à Hugues de Puygirault, et Jeanne, unie au seigneur de Marconnay ; puis trois garçons: Pierre, Sauvage et Jean. Pierre, l'aîné, reçut la part principale des domaines. Une clause expresse, qui accuse bien le patriotisme de cette famille, portait que « s'il ne rend pas obéissance au seigneur, roi de France », il perdra ses droits en faveur de Sauvage, son frère cadet (1).

Pierre III, chef de la branche aînée des du Plessis, prit pour femme Ragarde Vigier, des environs de Ruffec. Dans le partage de 1388 avec Sauvage, il eut les terres et seigneuries du Plessis, des Breux, de la Carrelière, des Forges et de Thou, situées dans la châtellenie d'Angles. Son frère cadet obtint la Vervolière et la Valinière. La terre du Plessis resta jusqu'au XVII[e] siècle dans la main des aînés. Jean, l'un des enfants de Pierre, fut échanson du roi Charles VII et capitaine du château du Blanc. Son oncle, Sauvage, le choisit en 1401 pour tuteur de ses fils en bas âge (2).

Nous laissons à leur fortune les seigneurs du Plessis, pour suivre l'étoile des châtelains de la Vervolière, qui doit nous conduire au berceau du Cardinal.

Environ cinq mois après le partage du domaine paternel, Sauvage du Plessis, seigneur de la Vervolière et de la Valinière, s'unit, le 9 juillet 1388, à la fille du seigneur de la Motte-au-Groin : elle se nommait Isabeau.

(1) Baluze, t. CCCXXVI. A. Duchesne et P. Anselme, *Loc. cit.*
(2) *Collection* Dupuy, t. DXI; A. Duchesne; D. Fontaneau, *Loc. cit.*

Selon la coutume du temps, il choisit sa sépulture dans l'église paroissiale Saint-Martin de Coussay-les-Bois. Il demanda, pour lui et son épouse, morte huit ans auparavant, un service et une messe hebdomadaire. Son testament, rédigé en 1409, désignait pour exécuteurs l'archiprêtre de Châtellerault, son neveu Jean du Plessis et son beau-frère Jean de Maignac, qui devaient être les gouverneurs et tuteurs de ses enfants.

Ces enfants étaient Geoffroy et Jeanne, dite Sarrasine, qui épousa Gilles Frétart, seigneur de Sauve, près de Loudun, que nous retrouverons dans la suite. Geoffroy hérita des domaines de la Vervolière, de la Valinière et de Hautmont. Sa sœur obtint les seigneuries de Belarbre, de la Broce et du Breuil. A l'occasion de droits de four dans la paroisse de Coussay, il eut un différend avec Guy Chasteignier, seigneur de la Roche-Pozay. L'affaire fut arrangée à Tours, « en la cour temporelle de monseigneur saint Martin » devant laquelle l'écuyer Geoffroy du Plessis se fit représenter par son aîné, François. Encore un peu et il va prendre pied à Richelieu (1). Les autres enfants de Geoffroy étaient Pierre, qui fut seigneur de Hautmont et de la Gastinalière, encore vivant à la fin du xv[e] siècle, et trois filles : Antoinette, Jaquette et Isabeau.

J'ai parlé des enfants et je n'ai rien dit de leur mère. L'épouse de Geoffroy du Plessis était Perrine de Clérembault, fille de Jean de Clérembault, seigneur de Richelieu. Avec elle nous revenons au bord du Mable, après avoir fait une double étape au Plessis, paroisse de Néon, et à la Vervolière, paroisse de Coussay-les-Bois. Quelle était, au xv[e] siècle, la situation de la seigneurie

(1) Collection Dupuy, t. DXI.

de Richelieu qui désormais, d'une façon plus immédiate, sera le pivot de cette histoire?

A l'aube du XIII^e^ siècle, on s'en souvient, le domaine de Richelieu était possédé par Hugues de Mausson qui, à côté de son manoir, bâtit une chapelle, d'accord avec les religieux de l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers. Il ne fit que s'accroître et s'embellir aux mains des successeurs, qui entretenaient les meilleures relations avec les puissants seigneurs de Loudun, de Mirebeau et de Faye. Hugues eut de dignes héritiers dans Guillaume, Jean, François et Hélie de Mausson : ce dernier épousa Gillette de Coué. Au XIV^e^ siècle, Richelieu était la propriété de Guillaume de Mausson, qui avait trois fils : Huet, Jean et Pierre. Le partage ayant eu lieu le 22 juillet 1329, ce fief resta à Huet, qui était l'aîné et continua d'arrondir ce domaine ; en 1347, notamment, il acheta trente-trois chaînées de terre à Poulesse.

Quant à la seigneurie de Mausson, elle appartenait toujours aux écuyers de ce nom. Au XIV^e^ siècle, l'un d'eux, Goulu de Mausson, épousa Marthe, fille du seigneur de Razilly. Ils eurent deux enfants, Jeanne, mariée à Pierre du Plessis, et Pierre de Mausson. La maison paternelle demeura à ce dernier qui eut, lui aussi, un garçon et une fille, Marie et Tartarin. A Tartarin succéda son fils Jean, qui ouvre le siècle suivant. Un différend survint à l'occasion du partage du domaine de Razilly, dont Charles VII devait faire plus tard une maison de plaisance. A la mort du seigneur, la succession fut revendiquée, entre autres, par Jean de Mausson et Pierre du Plessis. Tous deux invoquaient leur qualité d'arrière-petit-fils de Goulu de Mausson, l'un du côté paternel e t l'autre du côté maternel. D'un commun accord, l'affaire fut portée

devant le parlement de Paris qui, par arrêt du 14 août 1409, leur attribua la tierce partie de la succession (1). De jour en jour le fief de Mausson perdit de son importance, tandis que la seigneurie de Richelieu gagnait progressivement en étendue, en droits et en influence. A l'aurore du xv[e] siècle, elle passa des Mausson aux Clérembault par le mariage de Jean de Clérembault avec Gillette de Mausson, fille du seigneur de ce nom. Gillette avait une sœur, Marguerite, et un frère, Jean, qui résidaient à Mausson.

On sait comment les vassaux étaient tenus, envers leurs suzerains, à faire l'aveu ou la déclaration de leurs possessions, par exemple à « la mutation » d'un des deux seigneurs. Ces actes officiels ont l'avantage de fournir de précieuses indications sur les usages et coutumes de l'époque, aussi bien que sur l'étendue de chaque domaine.

Richelieu, nous l'avons dit, relevait féodalement de Faye. Or, au mois d'août 1407, la baronnie de Faye appartenait à Marguerite, dame de Clermont et de Sancerre. C'est donc à « très noble et puissante dame, Madame la dauphine d'Auvergne », que l'aveu fut fait par « Jehan Clérembault, écuyer, seigneur de Richeloc et Gilles Mausson, sa femme », qui déclarent relever « du chastel et chastellennie de Faye à foy et hommage lige et cent sols aux loyaux aides, quand elles adviennent ». La propriété comprenait « l'hostel de Richelieu avec la cloyson, douves, pourprinse d'iceluy, ensemble le moulin, les vergers, le cours de l'esve, pescherie, deffays en ladite esve et estang », avec des vignes, prés et garenne

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu*, E. — Bibliothèque de Tours, ms. 1412. A. Duchesne, *Généalogie des du Plessis*.

y attenant. Entre le château et le Sablon s'étendaient « des boys, pasturaux et bruières ».

Le château possédait en outre des cens et rentes, parmi lesquels la dîme de Rigné, consistant en blé et vin, « que feu M. de Mausson acquit et fit de son fief »; le quart par indivis de la dîme du vin de Mausson et des environs ; le fief de Champdeniers qui valait au seigneur de Richelieu huit setiers de froment, treize boisseaux de méteil, six setiers de seigle, deux setiers et six boisseaux d'avoine. De ce côté, les rentes en argent s'élevaient à 9 livres, 18 sols, 8 deniers, payables pour la plupart au jour de Noël.

Au nombre des tenanciers qui, avec « la foy », payaient certaines redevances au seigneur de Richelieu, nous citerons : Pierre de la Tousche et la belle-sœur de notre châtelain, Marguerite de Mausson, qui avaient des terres à Mausson et divers fiefs, ainsi que Jean de Mausson qui possédait Surgères, la tour de Mausson, un moulin, un étang, des bois et garennes, divers revenus en blé et volailles, le tout en la paroisse de Braye et valant environ 25 livres de rente. Il y avait encore leur oncle, Jean de Rasine, de la paroisse de Chaveignes, pour son hôtel de la Salle avec tourelles, fuye, verger, bois, garennes, cens et la moitié de la dîme de Mausson, d'une valeur d'environ 30 livres de rente.

La foi et l'hommage lige étaient dus par l'hôtel de Neuville, avec 40 sols aux loyaux aides; par le chevalier de Velluet, à 5 sols pour un moulin et un bois ; par Jean Sarrazin, à un roussin de service et 25 sols aux aides, à cause de plusieurs domaines, en la paroisse de Pozay ; par Jean de Beaucaire, à 15 sols, et Jean Galate, 25 sols, pour rentes et dépendances dans la même

paroisse ; par Jean Bessereau, à un roussin et 25 sols pour rentes à Courcoué, plus 96 sols pour rentes et terres à Faye, à Pellegose et à Champvant ; par Jean de Braye, 6 sols et une poule. Suivaient quelques autres petites redevances dont le seigneur de Richelieu entendait bien ne rien oublier volontairement (1).

Vers l'année 1420, « l'hostel » de Richelieu était en fête : de joyeux carillons retentissaient à la fois dans la chapelle du château et à l'église paroissiale de Braye. Perrine, fille du seigneur de Richeloc, unissait son existence à celle de Geoffroy du Plessis, seigneur de la Vervolière et de Hautmont. La jeune châtelaine était belle à ravir sous ses charmants atours. Un chapeau de fourrure, relevé de bandeaux, encadrait agréablement sa tête et sa chevelure arrondie. Une longue robe, à manches pendantes, dessinait élégamment les formes de son corps qu'entourait une bisette ou ceinture de soie, finement tressée. Un surcot ouvert et évidé sur les côtés, et flottant au-dessous des hanches, avec un corset de drap d'or et de fourrure, complétait l'habillement que rehaussaient des perles et des annelets d'or et d'argent, alors fort en usage. Le gentilhomme n'était pas moins rayonnant dans son justaucorps aux larges manches et au col gracieusement fraisé. Son chapeau, rebrassé de bouillons de velours, était décoré de bijoux. Il portait des chaussures montantes d'une capricieuse élégance. Un brillant cortège, formé de toute la noblesse de la contrée, accompagna à l'église les deux fiancés. Au déclin du jour, dans une salle fraîchement ornée, autour d'une table abondamment servie, on fêta cette union pleine de joyeuses espérances. Un trouba-

(1) Bibliothèque de Tours, ms. 1412.

dour en s'accompagnant de sa guitare, chanta l'épithalame enjoué, et les derniers échos de la solennité se confondirent, dans la vallée, avec les derniers tintements de l'*Angelus* au clocher de Saint-Jean de Braye.

C'est ici le lieu de signaler le mouvement architectural qui se produisit alors dans notre région, aussi bien que dans le reste de la France. Dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, nos châtelains s'évertuent à transformer leurs maisons d'habitation. A la place des châteaux-forts, hérissés d'ouvrages de défense, on construit des édifices moins vastes, mais plus logeables et d'un aspect plus grâcieux : l'hercule se fait page.

D'après les uns, ce mouvement est tout exotique et a son principe dans les expéditions des seigneurs français au midi de l'Europe et surtout en Italie. Selon les autres, il est bien indigène et a pris spontanément naissance sur notre sol, préparé pour cette floraison de jolis castels. A notre avis, l'évolution des principes d'architecture civile, militaire et religieuse du moyen âge a réalisé, comme elle le devait, ce superbe épanouissement. C'est la fleur qui de bouton âpre et fermé devient corolle épanouie et parfumée. Les masses écrasantes, les murailles cyclopéennes perdent lourdeur et rudesse ; leur corpulence épaisse et rebondie s'amincit en formes sveltes et élancées dans leur robustesse. Les créneaux ne persistent plus que comme reliefs d'agrément, tandis que les douves ne sont plus guère qu'une glace limpide où se mirent la riante demeure et ses nobles habitants. Mais dans la partie décorative, dans les motifs d'ornementation et certains sujets préférés, il est impossible de ne pas reconnaître l'influence de l'art de la Renaissance italienne, renouvelé de l'antiquité.

Que de merveilles écloses à cette époque! Qui n'a vu et admiré les châteaux de Blois, Chambord, Chenonceaux et Azay-le-Rideau? Sans sortir des limites formées par la Vienne et la Dive, nous saluons avec honneur, d'un côté de nobles vaincus, comme Chinon, le Chillou et Mondon, et de l'autre, d'illustres survivants de cette glorieuse période, dans les manoirs du Coudray-Montpensier, d'Oiron et de Champigny.

Non loin de la Dive, sur un plateau boisé, les Gouffier, dont la fortune brillait désormais d'un éclat sans nuages, édifièrent, vers 1520, la belle demeure d'Oiron. Elle rappelle le souvenir d'Artus Gouffier et de son épouse, Hélène de Hangest, qui avaient fait de leur résidence, le palais des arts et des artistes. Ils n'avaient eu qu'à suivre les exemples de François I^er^ qui créa Artus grand-maître, et Hélène, gouvernante de Henri II.

Presque en même temps, Louis I^er^ de Bourbon jetait les fondements de son château et de la Sainte-Chapelle de Champigny. On sait les splendeurs de ce bijou de la Renaissance avec sa galerie d'incomparables verrières qui en font, pour le XVI^e^ siècle, ce qu'est la Sainte-Chapelle de Paris pour le XIII^e^. Ses voyages en Italie avaient inspiré à Louis de Bourbon la pensée de bâtir un palais à la manière antique; sa mort, arrivée en 1520, l'empêcha de l'achever. Il a été rasé par la volonté du cardinal de Richelieu, à l'exception des servitudes. Le dessin du château comportait un quadrilatère, entouré d'élégantes constructions. Des douves, à fond de cuve, l'environnnaient. Une seule des quatre façades avait été édifiée, celle de l'est; elle était de pierre de taille fort blanche. Elle avait trois étages avec des pilastres d'ordre ionique superposés. Du côté de la cour intérieure, on ne distinguait que deux étages avec pilastres d'ordre corinthien ;

les fenêtres étaient semblables à celles de la façade extérieure.

L'intérieur du palais n'avait pas reçu toute la décoration qu'il méritait. La plus belle pièce était une vaste salle, sur piliers, lambrissée en rond, à peu près de la grandeur de la galerie du Louvre. Elle était rehaussée d'armes, de chiffres, de devises et de peintures. La façade de l'est présentait un magnifique coup d'œil avec sa colonnade, son grand escalier et ses douves. Un pont-levis la reliait à la Sainte-Chapelle et aboutissait au portique. Sur le côté de la cour, on voyait de vieux bâtiments de l'ancienne construction, qui servaient de logis au concierge (1).

Plus heureux que Oiron dans son délaissement, plus fier que Champigny dans sa mutilation, le Coudray-Montpensier continue de montrer aux regards la vigueur et la grâce de ses bâtiments, qui allient si bien les dernières énergies du moyen âge expirant et les premiers charmes de l'ère naissante. Ses tours imposantes confinent à des morceaux d'une rare délicatesse. Le château fut construit par Jeanne, dame de Mirebeau et du Coudray, épouse de Louis de Bournan, qui vers 1490, confia la direction des travaux à l'architecte Jean Pourmène.

Dans le rayon et comme à l'ombre de ces demeures de premier ordre, s'élevèrent des châteaux moins considérables, et pourtant d'un haut intérêt. L'historien et l'archéologue ne sauraient oublier ceux de Sammarçoles, de Saint-Cassien, de la Roche-du-Maine et de Bois-Rogues : ce dernier garde le souvenir de la captivité de Ludovic et Maximilien Sforza.

Ce besoin de rebâtir les anciennes demeures, en les

(1) *Voyage du Buisson*, Bibliothèque Mazarine, n° 2694 ; Bibliothèque de Tours, n° 1206.

appropriant aux besoins nouveaux, le châtelain de Richelieu n'a pas été le dernier à l'éprouver. Comme il fut en quelque sorte un précurseur, son œuvre conserva davantage de la carrure des temps chevaleresques.

Déjà Richelieu était un fort beau domaine. Le désir de lui donner plus d'importance, en même temps que de le défendre contre les incursions, porta Jean de Clérembault à profiter du voisinage de Charles VII pour demander une faveur. Il s'adressa au roi, qui était à Chinon, afin d'obtenir l'autorisation de fortifier son château. Le monarque, pour récompenser son loyal serviteur, la lui accorda par lettres patentes du 28 septembre 1429. Cinq années s'écoulèrent sans que cette permission fut enregistrée, comme cela était nécessaire. Aussi le seigneur fit-il de nouvelles instances auprès du souverain. Le 25 juillet 1436, Charles VII donna des lettres de surannation, adressées au bailli de Touraine ou à son lieutenant à Chinon : elles furent enregistrées sans retard. Les ouvriers se mirent à l'œuvre, et poussèrent activement les travaux. Bientôt le château apparaît dans son allure à la fois martiale et distinguée. Sa silhouette se détache agréablement sur la tendre verdure des prés et sur les fonds plus sombres des bois de chênes et de sapins. Tandis que l'oreille suit, dans le lointain, le bruit monotone de la roue du moulin, l'œil se repose avec satisfaction sur le château, aux murs blancs et percés de machicoulis, aux tourelles crénelées et pourtant élégantes, dont la cime se profile dans les douves alimentées par une eau courante (1). Tout proche à la base du côteau, se dresse, avec sa jolie flèche, la chapelle gothique placée sous le vocable de saint Nicolas de Lyre. Ce n'est pas sans un certain sentiment de curiosité

(1) Bibliothèque de Poitiers, D. Mazet et D. Fonteneau, *loc. cit.*

que l'on aimerait à retrouver les vestiges de ce château du xv[e] siècle et de cette chapelle où nous verrons déposer la dépouille mortelle de la mère du grand Ministre. Il est vrai que les plans de Jean Marot nous ont conservé une partie des bâtiments et qu'il y a quelque quarante ans, les témoins de la démolition du palais édifié par le Cardinal, purent voir enchâssés dans la construction nouvelle, des restes importants du castel bâti par Jean de Clérembault.

Jean de Clérembault légua sa terre à son fils Louis, qui la possédait dès l'année 1451 et l'augmenta par quelques acquisitions de rente, à Limeuil, et de bois à la Benaise. En 1457, Louis de Clérembault arenta au chapelain du château trois arpents de prés et de bois. En même temps il acquérait des bois, le long du chemin allant de la chapelle au moulin de l'Anglée, et d'autres domaines, à Beaussay, près de Mausson.

Le chapitre Saint-Hilaire de Poitiers, on s'en souvient, avait des propriétés dans le pays, en particulier à Nueil. La dîme de la Reguerie ayant été l'objet de contestation, il y eut un arrangement à l'amiable entre le seigneur de Richelieu, les chanoines de Saint-Hilaire et le chapitre de Faye-la-Vineuse.

L'épouse de Louis de Clérembault était Marie Sanglier, veuve de Jacques de Eveillechien, seigneur de Saumussay, et fille du feu chevalier Guillaume Sanglier, d'une des plus anciennes familles de la contrée. Elle avait porté à son mari la terre de Neufville et « son grand hostel (1) ». Ainsi s'accroissait progressivement le domaine de Richelieu.

(1) Archives de Poitiers, *Titres des Clérembault.* Biblioth. de Poitiers, D. Fonteneau, t. XLIX. Étude de M[e] Robin, notaire à Richelieu, *Terrier de Richelieu.*

V

Les du Plessis à Richelieu; leur rôle dans les guerres de la Réforme.

Etiam bello quærenda.
Une branche d'olivier et une main tenant une épée.

La terre de Richelieu vient aux du Plessis. — Les seigneurs François Ier et François II du Plessis-Richelieu; leur influence. — Louis de La Trémoille à l'Ile-Bouchard. — Le seigneur de Richelieu à la rédaction des Coutumes de Loudun; le droit féodal du Loudunais. — Le castel du Chillou. — Relation des du Plessis avec les seigneurs des environs, en particulier avec les Bourbons-Montpensier. — Louis Ier et Louis II du Plessis, seigneurs de Richelieu. — Les guerres protestantes dans la contrée. Action des châtelains de Richelieu. — La trève de Champigny. — Deux capitaines célèbres de la famille du Plessis, François et Antoine, grands-oncles du cardinal.

Quittons un instant les bords du Mable pour les rives de la Gartempe : le manoir de la Vervolière mérite bien une dernière visite. Geoffroy du Plessis et son épouse, Perrine de Clérembault, y vivaient dans la plus parfaite harmonie. Leur foyer domestique était embelli par la présence de deux garçons et de trois filles. L'aîné se nommait François; le cadet, Pierre, devint seigneur de Hautmont. Les trois filles étaient Antoinette, qui s'unit à Pierre Loubet, seigneur de Gasterive; Jaquette mariée, vers 1451, à Guyot de Giresme, et Isabeau qui épousa, la même année, Jean Herpin, seigneur du Mario.

En 1477, Geoffroy du Plessis, sentant la mort approcher,

fit son testament et institua comme exécuteur son fils aîné. François se trouva seigneur de la Vervolière, du Petit-Puy et de Beçay. Dès l'année 1456, « noble homme François » avait été pourvu de la charge d'écuyer tranchant de la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Treize ans plus tard, il reçut les mêmes fonctions dans la maison de Charles de France, duc de Guyenne, frère de Louis XI.

Dans l'intervalle, François du Plessis avait épousé, le 21 novembre 1456, Renée de Eveillechien, fille de Marie Sanglier et de Jacques de Eveillechien. C'est le seigneur de Richelieu, Louis de Clérembault, oncle de François, qui avait désiré et préparé cette union de son neveu et de sa belle-fille, Renée : on n'a pas oublié qu'il prit en secondes noces Marie Sanglier.

Le châtelain de Richelieu avait eu l'occasion d'apprécier les qualités du jeune François du Plessis, près de Marie d'Anjou, dont il était maître d'hôtel. Cette alliance lui parut heureuse. Il s'en ouvrit à sa femme qui l'approuva. Le 11 avril 1456, il lui donna plein pouvoir « de faire et accorder le mariage d'entre noble homme François du Plessis, fils aîné et principal héritier de Geoffroy du Plessis, seigneur de la Vervolière, et de Regnée Eveillechien, fille de la dite Marie Sanglier et de feu Jacquet Eveillechien, son premier mari, et en ce faisant, de donner à la dite Regnée, par provision, la somme de 50 livres de rente assise sur les héritages à revenus de la dite Marie, avec la tierce partie d'iceux héritages, la dite rente racheptable de 700 escus d'or à une fois ; et avec ce leur bailler et payer la somme de 300 escus d'or une fois, pourveu que si les parents ou autres héritiers du dict feu Jacquet Eveillechien vouloient retraire les dictes 50 livres, ils soient tenus de en paier et rendre

au dit François du Plessis et à la dite Regnée, sa femme future, la somme de 1000 escus d'or. »

Le mariage fut l'occasion de réjouissances au château de Richelieu, récemment construit. Louis de Clérembault acheva son œuvre en constituant François héritier de ses terres de Beçay et de Richelieu. Au mois de décembre 1488, sous le coup de sa dernière maladie, il renouvela les dispositions déjà prises par lui et par son épouse défunte, et établit son neveu « son principal héritier et exécuteur seul et pour le tout », sans cependant oublier Pierre du Plessis et quelques autres personnes (1). En bon chrétien, il régla ce qui regardait son corps et son âme. Mille écus devaient être employés en messes et services. Il voulut que sa dépouille mortelle fut mise en sa chapelle, dans l'église de Saint-Jean de Braye. Outre l'oratoire du château, selon l'usage du temps, nos châtelains avaient la jouissance privilégiée d'une portion spéciale de l'église paroissiale, où ils assistaient à l'office et recevaient la sépulture. François du Plessis se montra digne de la succession : il fit à son oncle de magnifiques funérailles et s'empressa de réaliser les legs indiqués par le testament. La quittance porte la date du 29 décembre 1488. Désormais la seigneurie de Richelieu est entrée dans la famille du Plessis, d'où la Révolution seule viendra l'arracher (2).

Dès cette époque, le domaine de Richelieu comprenait des propriétés sises à une grande distance, comme la Charpentière et Sauxon, paroisse de Parçay. François fit l'aveu à Georges de la Trémoille, lieutenant-général

(1) A. Duchesne et P. Anselme, *Loc. cit.*

(2) M. Bonneau-Avenant, dans sa *Vie de la duchesse d'Aiguillon*, a donc eu tort d'écrire que « depuis 1350 cette châtellenie ou mieux cette seigneurie était la terre patrimoniale des du Plessis de Richelieu ».

des armées du roi, et à son frère Louis, prince de Talmont et vicomte de Thouars, comme baron de l'Ile-Bouchard. Il devait pour ce « l'hommage simple et un roucin de service, apprécié à 40 sols » (1). D'un caractère facile, François apportait en tout un sage esprit de conciliation. Il en fit preuve en particulier à propos d'une question de bornage et de séparation de dîme avec le chapitre Saint-Hilaire de Poitiers.

Les châtelains de Richelieu avaient deux enfants : Jeanne et François. Jeanne épousa Louis Herpin, maître d'hôtel du roi Louis XII. François obtint la main de Guyonne de Laval, fille de Jean de Laval, seigneur de Brée, et de Françoise Gasselin. Le dernier mariage fut célébré le 25 janvier 1489.

François du Plessis avait vécu trop longtemps à la Vervolière pour n'y pas retourner souvent : on tient si fort à ses premières habitudes et à ses souvenirs d'enfance. Il dota le manoir d'une chapelle et exprima le désir d'avoir sa sépulture dans l'église Saint-Martin de Coussay. De fait la mort le surprit, à la Vervolière, au mois de septembre 1493. Il avait pris soin de faire rédiger, à Richelieu, son testament qui porte le sceau de la justice de Faye-la-Vineuse. Il y nommait exécuteurs son fils, François, son frère, Pierre, seigneur de Hautmont, et son parent Joachim Sanglier, seigneur de Bois-Rogues.

Par le décès de son père, François du Plessis II devint seigneur de Richelieu, ainsi que des fiefs de la Vervolière, Beçay, le Petit-Puy et Neufville. Mais il y a loin de la richesse à la félicité. L'année suivante, il eut la douleur de perdre son épouse Guyonne. Elle lui avait

(1) Archives de Tours, *Titres de l'Ile-Bouchard*, C, D.

donné trois filles : Renée, qui mourut en bas âge ; Aimée, unie au chevalier Léon de Barbançois, seigneur de Sarzay, et Jeanne, qui épousa Mathurin du Tail, seigneur du Frêne, en Poitou. François, cédant à l'impulsion qui poussait les du Plessis des bords de la Gartempe aux rives du Mable, fit du manoir de Richelieu son séjour ordinaire. Ses relations avec les seigneurs des environs s'étendaient de plus en plus. Il demanda la main d'une châtelaine des environs, Anne le Roy, dame du Chillou : elle était fille de Guyon le Roy, vice-amiral de France. Leur union fut célébrée, au printemps de l'année 1506, au milieu du brillant cortège et des vœux empressés de toute la noblesse de la contrée. Dans les rangs de l'assistance figurait, en première ligne, la famille des puissants barons de Faye et de Marmande, à laquelle appartenait la première femme de François du Plessis.

Outre les seigneurs du voisinage ou de la parenté des du Plessis, qui venaient au château de Richelieu, la vallée du Mable voyait parfois passer de nobles gentilshommes dont la pompe éveillait tous les regards. Dans l'après-midi du 6 février 1491, sur la route détrempée par la pluie, chevauchait une brillante escorte. Louis de la Trémoille, prince de Talmont et vicomte de Thouars, se rendait à Tours, auprès du roi. Naturellement il s'arrêta à son château de l'Ile-Bouchard où l'on avait fait toutes sortes de préparatifs de bienvenue.

Le trot des chevaux, les sons de la fanfare annoncent l'approche du baron : il est aux portes de la ville, vers lesquelles la foule s'est précipitée sur les pas du bailli, du sénéchal et des officiers. Par-dessus les têtes, le vent agite capricieusement les bannières. Ici, flotte celle de la ville avec l'écusson rouge chargé de deux lions d'argent ;

là, celle de la baronnie où le sinople se marie avec l'or ; plus loin, celle des chevaliers de Saint-Jean qui porte l'écu du commandeur. Les rues, les fenêtres sont garnies de curieux accourus de tous les environs. Le pont-levis s'abaisse pour livrer passage au seigneur. Le gouverneur, François le Bascle, reçoit et complimente le baron Louis pendant que toutes les cloches de la ville, répondant à celle du château, remplissent l'air de joyeux refrains.

Le prince-baron se rendit d'abord à l'église Saint-Pierre, pour y faire ses dévotions. Une table avait été servie dans la grande salle du château, richement décorée : il y prit ensuite place avec les principaux gentilshommes. Quel fut le menu du dîner ? Par une bonne fortune toute exceptionnelle, nous possédons le livre du maître d'hôtel. Ouvrons-le : il nous révèlera et la composition du repas et, ce qui ne manque pas d'intérêt, le prix des vivres à la fin du xv^e^ siècle. « Paneterie, en pain pour « tout le jour, 19 sols. Eschansonnerie, vin de garni- « son. Cuisine, un demi-quartier de bœuf 13 sols 9 de- « niers, cinq moutons 6 sols, une oye 2 sols 6 deniers, « six connils (lapins) 15 sols, sept perdrix 17 sols « 6 deniers, dix-huit livres de carpes 21 sols, troys « langues de bœuf 2 sols 6 deniers, une livre de gresse « pour les pastés 7 sols, quatre fromages 6 sols 8 de- « niers, trois quarterons d'œufs 5 sols. Plus vingt livres « de chandelles pour samedy et aujourd'hui 23 sols et « 11 deniers.

« A Jehan de la Mothe pour la façon de douze pastés, « 5 sols. A Guillaume de la Rivière, en pommes et fa- « rine pour faire les beignets, 13 deniers. Pierre Piffié, « une livre caspre 2 sols, une demi-livre d'huile d'olive « 7 deniers, deux livres de froment mondé 12 deniers,

« une livre de poudre blanche 13 sols 5 deniers, une « demi-livre de cannelle 10 sols, une demi-once de « moutarde 7 deniers, trois livres de sucre gros 10 sols « 5 deniers, plus deux livres caspres 4 sols. » Si l'on compte le déboursé pour les chevaux et différents frais accessoires comme souliers, fer et serrurerie, on trouve que la dépense de cette journée seigneuriale monta à 19 livres.

Après le dîner, la noblesse organisa des jeux de lance ou de paume pour lesquels on se passionnait alors si vivement. Louis de la Trémoille joua avec Chateaudreux et Louis de Joyeuse : il perdit 6 escus, 28 sols. Le lendemain, de bonne heure, le prince quitta l'Ile-Bouchard et se dirigea sur Tours, où il était attendu par Charles VII.

Le seigneur de Richelieu ne demeurait étranger à aucun des événements importants du pays. Le soin des intérêts domestiques ne lui faisait rien négliger des affaires publiques. Nous le suivons, en 1518, à une assemblée dans laquelle on révisa les lois et les usages qui régissaient alors notre contrée : je veux parler de la *Rédaction des Coustumes*.

Toute société porte l'empreinte de la double énergie qui entretient l'harmonie universelle. Force unitive et divisive dans la nature, on l'a nommée, en politique, centralisation et décentralisation. Lorsque le royaume est aux mains d'un Charlemagne, les capitulaires forment presque la loi unique appliquée par les comtes, vicomtes et viguiers, sous la surveillance des *missi*. Mais ce ne sont là, dans l'histoire de notre vieille France, que des périodes de courte durée. Bientôt les tendances opposées et l'esprit séparatiste relèvent la tête : les provinces se retrouvent avec leurs lois spéciales, tail-

lées selon le tempérament, les traditions et les mœurs de chacune. Le rôle de la royauté sera de lutter contre cet émiettement des forces sociales en les ramenant à l'unité. Impuissants à doter la nation d'un code uniforme, les souverains travailleront à réglementer et fixer, en les codifiant, les coutumes provinciales.

Le 23 janvier 1517, François Ier, alors à Amboise, donna des lettres de convocation « pour les pays, terres et seigneuries au ressort de Lodunois » et délégua, à cet effet, Charles de la Motte, membre du grand conseil. Celui-ci publia les lettres royales et decréta la réunion par acte signé à Châtellerault, le 4 juin 1518. Les trois États s'assemblèrent sous sa présidence, le 2 août de la même année, au couvent des Cordeliers où avait été préparée une salle vaste et commode. Dans les rangs du clergé séculier et régulier, en raison des domaines qu'ils avaient dans la région, figurent les doyens des chapitres de la cathédrale et de Saint-Hilaire de Poitiers, de Sainte-Croix de Loudun, les abbés des couvents Saint-Florent de Saumur, Bourgueil, Saint-Jouin de Marnes, Ervau et Marmoutiers, accompagnés des prieurs du Puy-Notre-Dame et de Coussay. Les bancs de la noblesse sont garnis par une soixantaine de gentilshommes. Parmi eux se trouvent les seigneurs de Sammarçolles et de Saint-Cassien, Louis le Roy, seigneur de Chavigny, René de la Jaille, Guirit, seigneur de Rigné, Sanglier, seigneur de Bois-Rogue et de Doëmont, Charles de Razilly, Guillaume de Rivau, et Jean Scollin, seigneur d'Artigné. Plusieurs assistaient par procureur. Quant au seigneur de Richelieu, François du Plessis, il était présent « en sa personne », selon les termes du procès-verbal.

Puisque notre rôle d'historien nous a donné le privi-

lège de pénétrer, j'allais dire dans les tribunes de l'Assemblée, écoutons la lecture de ces *Coustumes*, qui nous fourniront une idée de la législation alors en vigueur dans notre pays : la science des lois et des mœurs n'est-elle pas une branche importante de l'histoire? Afin de garder la mesure que nous nous sommes prescrite, nous nous bornerons à reproduire, en partie, ce qui a rapport aux droits civils, politiques et judiciaires.

Certaines seigneuries jouissaient des droits de haute moyenne et basse justice; mais le plus grand nombre n'avaient que ceux de moyenne ou même de basse justice, sans parler des fiefs qui n'en possédaient aucun. Le seigneur ayant droit de basse justice connaît des différends, dommages et actions dont l'amende ne dépasse pas 7 sols, 6 deniers tournois. Il tient ses assises quatre fois par an et exige les aveux et devoirs. Il a four et moulins banniers ou bannals, auxquels il peut forcer les gens de se rendre dans l'étendue d'une lieue, ou deux mille pas de cinq pieds, à partir de la huche du moulin, à moins cependant qu'il n'en ait un « d'ancienneté, » et que pour le boulanger, il « ne soit pas propre « à faire farine à pain blanc, car le bien de la chose « publique l'excuse ». Il en est de même quand le blé est acheté hors du territoire ou bancage, ou bien en est retiré, ou que le meunier ne le moule pas « bien et con- « venablement dedans deux jours et une nuict, ou deux « nuicts et un jour non fériable ». Quant au meunier, son droit est que lorsqu'on lui « baille le blé nettoyé et « curé, il doit rendre du boisseau de blé raz, un comble « de farine bien et convenablement moulue et rendre « treize pour douze ». La saisie ne doit avoir lieu que pour « causes raisonnables », et la prescription s'ac-

quiert par « trente ans » pendant lesquels les intéressés peuvent « reblandir » ou réclamer (1).

Le seigneur qui jouit du droit de moyenne justice connaît, à ses assises, « de toutes causes réelles et personnelles dont l'amende n'excède pas 60 sols ». Il impose les mesures à ses hommes pour le blé, le vin et l'huile. S'il agit selon son caprice, il est « déchu de ce droit et « est amendable d'amende arbitraire ». Il peut tenir assises quatre fois par an et connaître du simple fait ou vol, avoir cep et anneaux de fer (carcan et collier), et prisons pour les malfaiteurs; il ne punit pas de mort. Son droit d'aubenage sur les étrangers qui décèdent en sa terre, consiste en « une bourse neuve et quatre « deniers dedans ». L'espave nobiliaire, il ne la doit garder que jusqu'à ce que « celuy à qui elle serait luy vienne « demander ». Les essaims d'avattes (abeilles) trouvées, doivent être proclamés par trois dimanches consécutifs et trois jours de marché. Si personne ne réclame, la moitié demeure à celui qui a trouvé; l'autre moitié est pour le seigneur du fief (2).

Le haut justicier a droit de tenir assises quatre fois par an, et « de donner sûreté et faire lever homme trouvé « mort en sa haute justice hors les grands chemins », de connaître et punir les crimes, excepté le meurtre par guet-apens, le viol et l'incendie. Il a poteau patibulaire à trois piliers. Si à la justice haute simple vient s'ajouter la châtellenie, alors le seigneur peut en outre bannir mais non rappeler.

C'est de lui que relèvent les droits de forêts, collèges, foires, marchés, aumônerie, maladreries et sceaux de

(1) *Coutumes générales*, par Dumoulin, t. II, ch. I.
(2) *Id.*, ch. II, III.

contrat, ainsi que ceux de prévôté, de péage de long et de travers : ce droit de péage emporte, pour le seigneur, l'obligation de « tenir en réparation les ponts et « passages sur chemins, rivières et ruisseaux du grand « chemin péageau ». Il juge les crimes commis dans les grands chemins qui ont au moins seize pieds de large. Sa qualité lui donne prééminence sur les vassaux et litre ou blason dans et hors les églises de la châtellenie. Il fait la police, les bans et proclamations en sa localité et baille aunes, poids, balances et crochets. Quant aux vaisseaux à vin, ils doivent être « de bois sec, non jau- « nois, sans aubour, reliez béen et convenablement »; la pipe doit tenir 36 geallais, et le geallais douze pintes, grande mesure, avec la marque obligatoire du tonnelier (1).

Le baron peut, en outre, rappeler les bannis, avoir ville close, collège, abbaye ou prieuré. Il a le privilège de conférer à son vassal le droit de justice à ses divers degrés. Son poteau patibulaire a quatre piliers, mais sans « ferts par dessus (2) ».

Quant aux vassaux ils sont tenus à plusieurs devoirs envers le suzerain. L'hommage est dû à la mort ou au mariage du vassal. L'hommage simple se fait nu-tête et mains jointes avec l'accolade; l'hommage lige, de la même façon, mais les mains sur les Évangiles et « des- ceint ». « Les loyaux aides sont payés soit pour la ran- çon du seigneur, prisonnier des ennemis de la foy ou du royaume, soit pour le mariage de sa fille aînée », soit lorsque le seigneur « qui a accoutumé de suivre les « armes, est fait chevalier ». Les autres obligations du

(1) *Id.*, ch. IV, V.
(2) *Id.*, ch. VI.

vassal sont la garde du château seigneurial, qu'il doit faire une fois dans sa vie (1).

Les Coutumes entrent ensuite dans de longs détails au sujets des retraits lignagers, du rachat par le seigneur *conventionnel* ou par l'acheteur et ses ayants-cause. La législation est souvent identique pour tous sans distinction, « que ce soit gens nobles ou roturiers (2) ». Elle insiste en particulier sur la transmission des domaines.

Pour ce qui est de la noblesse, il est établi que le père et la mère ne peuvent léguer « dûment leur avoir « entier à l'aîné de leurs enfants ». Aux puînés ils ont la faculté de donner « la tierce partie du patrimoine, avec « les acquêts et meubles à perpétuité, tierce partie qui « leur sera comptée pour leur partage et dont ils jouiront « comme du patrimoine ». A la mort des parents, au fils aîné, ou s'il n'y a, à la fille aînée appartiennent toutes les choses meubles et arrérages, les deux parts des immeubles « avec l'advantage qui est le maistre-hostel, « chastel ou manoir et le chèze, ou l'étendue de terre du « vol d'un chapon autour du dit hostel avec ce qui s'y « peut trouver, moulin, four, fuie, garenne, clos de vigne « ou étang ». En conséquence l'aîné ou l'aînée a la charge des devoirs féodaux vis-à-vis du suzerain. D'ailleurs les puînés peuvent acheter l'hôtel patrimonial et le droit d'aînesse.

Il nous reste à compléter ce tableau par une esquisse rapide du Code pénal. Pour les dommages causés par les bestiaux dans les champs et les prés d'autrui, quelque soit le propriétaire, il est dû une amende de 5 à 7 sols,

(1) *Id.*, ch. VII, VIII, IX, X, XI.
(2) *Id.*, ch. XIV, XV, XVI, XVII, XVIII.

outre le dommage à payer; s'il est commis de propos délibéré, l'amende est de 60 sols. Il en est de même s'il s'agit de vigne ou de bois au-dessous de trois ans; quant aux oies et poulailles trouvées dans les blés et vignes « en fruict », on les peut tuer « sans offence ».

Celui qui bat quelqu'un « de simple batture », qu'il soit noble ou roturier, est puni d'une amende à fixer ; s'il y a préméditation et guet-apens, et qu'il s'en suive mutilation, il y a châtiment corporel. Les coups ou « batteries simples » au visage, étaient punis de 60 sols; et de 7 sols, aux autres parties du corps. Pour sévices graves ou battures énormes au sergent royal en fonction, on avait le poignet coupé. La femme qui tuait son enfant « par malice et à son escient », était condamnée à être « arse et bruslée ». Le corps du suicidé était traîné et pendu, si c'était un homme, et enfoui, si c'était une femme. Quelqu'un niait-il son sceau ou sa signature : roturier, il était condamné à 60 sols, et noble, à une amende à déterminer. Le notaire ou autre, coupable de faux, était mis au pilori, avait le poignet droit coupé et indemnisait la partie lésée. Le fabricant de fausse monnaie était « traîné, bouilly et pendu », et avait sa maison confisquée par la Couronne. Quant au crime de lèse-majesté et d'hérésie, il emportait la confiscation de corps et de biens.

Parmi les vols il y a divers degrés. Le domestique qui vole son maître jusqu'à 20 sols, mais sans bris ou fracture, est battu par les carrefours pour la première fois. Les crocheteurs et larrons qui ont fait bris, doivent être pendus et étranglés. Celui qui enlève cheval ou jument est pendu ; il a l'oreille coupée s'il s'agit de bœuf, vache, mouton, brebis et autres bêtes à pieds fourchus. Le voleur des objets qui sont hors la maison, aux champs « en

« la garde de justice », comme harnais, charrues, draps, linge, etc., est puni corporellement. Ceux qui recèlent les malfaiteurs, larrons, meurtriers, « forceurs de fem- « mes, embraseurs de maisons », sont complices et passibles des mêmes peines que les auteurs eux-mêmes.

Outre ces pénalités générales, il en était quelques autres, applicables au vassal, petit ou grand, qui offensait son suzerain. Ainsi il perdait son fief s'il « mettait la main malicieusement en son seigneur de « foy », s'il ne lui révélait pas un cas de trahison dont il avait ouï parler, s'il corrompait la femme ou la fille de son seigneur, s'il violait une jeune fille dont celui-ci lui avait commis la garde, s'il battait « énormément le « sergent de son seigneur faisant son exploict ». La perte était à vie pour « les hommes de foy simple » et, à perpétuité, pour « les hommes de foy lige (1) ».

Nous n'avons pas à regretter d'être entré, à la suite du châtelain de Richelieu, dans la salle de rédaction des Coutumes du Loudunais. Nous y avons appris, dans ses grandes lignes l'état des mœurs, de la législation qui n'était autre que le développement des usages anciens, amendés par le catholicisme et le progrès des âges. Elles accusent bien le caractère de ce temps, qui est le respect de l'autorité, comme nos lois reflètent nettement la tendance du nôtre qui est l'amour de la liberté. C'est le culte des traditions de la famille et du foyer domestique, inviolable et indivisible ; c'est la répression des crimes poussée jusqu'à la dureté. Il y avait là des abus qu'il est juste de flétrir. Mais de nos jours n'y a-t-il pas aussi de sérieux désordres dans le mépris de l'autorité, dans l'égoïsme qui désagrège les foyers, dans une tolérance

(1) *Id.*, ch. xx et suivants.

excessive pour le vice et dans cette sorte de sympathie efféminée dont on entoure les grands criminels ?

Une fois veuf de Guyonne de Laval, François II du Plessis épousa Anne le Roy. Cette union assura à la famille du Plessis la possession d'un domaine situé à environ trois lieues de Richelieu : celui de Chillou, dont il importe de dire quelques mots.

Le voyageur qui va de Richelieu à Châtellerault, après avoir quelque peu dépassé le bourg de Jaulnay, aperçoit, à gauche de la route, l'antique manoir du Chillou. Bâti dans un petit vallon, fermé au nord par les côteaux de la Touraine et au sud par les collines du Poitou, il formait presque un quadrilatère entouré de murs et de douves de 10 mètres de largeur, avec de grosses tours aux angles. Au milieu du xv^e^ siècle, le Chillou était la propriété de Guillaume le Roy, écuyer. En 1473, celui-ci fait l'aveu de sa terre à Jean de Bueil, comte de Sancerre, à cause de la seigneurie de Faye-la-Vineuse. Il avoue le domaine du Chillou : « l'hostel fort du dict lieu avec pourprins, fermé de hauts murs et de fossés à l'entour et garni de tourelles rondes et carrées », ainsi que les dépendances et les redevances en argent et en nature. Parmi les charges se trouvent 6 deniers de cens dus à Louis de Clérembault, seigneur de Richelieu. En dépit des mutilations qu'il a subies, ce château, par ses ruines, fixe encore les regards du touriste. Les larges douves, les murailles tapissées de lierre, les tours et la porte d'entrée gardent un aspect imposant. Au milieu de la cour, un puits offre une très abondante nappe d'eau fraîche. A l'est, paraît une gracieuse chapelle de style flambloyant qui a 12 mètres de longueur sur 8 m. de largeur et 6 m. de hauteur. A l'ouest, un puissant colombier,

qui n'a pas moins de 12 mètres de diamètre, contient environ 2,000 nids pour les volatiles. Quelle charmante envolée quand les blanches colombes s'échappent de leur épaisse bastille et battent l'air de leurs tourbillons joyeux et animés !

Au commencement du XVI^e^ siècle, le Chillou appartenait à Guyon le Roy qui fut honoré des faveurs de Louis XI et de Charles VIII. Celui-ci le créa vice-amiral, et Louis XII, pour récompenser la bravoure qu'il avait montrée en particulier à la prise de Gênes, le fit général des armées navales contre les Anglais. Guyon possédait aussi, dans le voisinage, la seigneurie de Mondon, paroisse de Marigny-Marmande, dont on voit des restes fort intéressants du style de la Renaissance. Il laissa plusieurs enfants, parmi lesquels Françoise qui donna sa main à René le Simple, seigneur de la Cour-au-Berruyer, et Gilles qui épousa Françoise, fille de Gaston de Brézé, maréchal héréditaire de Normandie. Gilles mourut sans postérité et donna son domaine à sa sœur Anne. Au printemps de l'année 1506, les châteaux de Richelieu et du Chillou étaient en liesse : François II du Plessis épousait Anne le Roy. La jeune châtelaine lui apportait en dot le Chillou, qui deviendra plus tard comme l'apanage du futur ministre de Louis XIII : à l'Académie, Armand portera le titre de *marquis du Chillou*, bien que cette terre ne fut qu'une simple seigneurie. Ce qui valait mieux, l'épouse de François dota son foyer de plusieurs enfants qui acquirent de la célébrité, comme pour préluder à l'avénement de son arrière-petit-fils, le grand Cardinal. N'y a-t-il pas, dans le domaine de l'histoire comme dans celui de la nature, de ces préparations mystérieuses qui tiennent en réserve des sources vives et fécondes ?

De fait, le château de Richelieu allait connaître des jours plus resplendissants. Les visites se faisaient plus nombreuses et les fêtes plus charmantes. Par l'aménité et la douceur de son caractère, par sa droiture et sa probité bien connues, François du Plessis se concilia vite tous les esprits. Une petite difficulté s'étant élevée avec François Lebrun, curé de Pouant, notre châtelain s'empressa de la terminer, en 1517, par une transaction à l'amiable. Le seigneur de Mausson revendique-t-il d'antiques droits de bancs et de sépulture dans l'église de Braye, François du Plessis, dont les titres sont incontestables, consent à un concordat en 1522. Aussi il n'est personne qui ne veuille lui être agréable. Après le laboureur Jean Moreau, le sieur René Ducarroy de Braye, dont nous verrons les descendants approcher le Cardinal et fournir un gouverneur du palais de Richelieu, céda (1533) à François une maison au bourg de Braye : peut-être le bâtiment que l'on désigne encore sous le nom de « maison du Cardinal ».

Les relations du seigneur de Richelieu avec les puissants seigneurs de Champigny, n'étaient pas moins excellentes. A la veille de leur départ pour l'expédition d'Italie, Louis I[er] de Bourbon et François du Plessis, le 10 février 1513, arrêtaient une transaction relative au droit de chasse sur des terres sises près de Champvant, entre Champigny et Richelieu. Tous deux firent noblement leur devoir à Marignan et revinrent dans leur domaine où ils vécurent toujours dans les meilleurs rapports.

Huit enfants égayaient de leurs joyeux ébats le château et les jardins des bords du Mable. Il y avait six garçons et deux filles. Celles-ci se nommaient Françoise et

Anne. Françoise épousa Georges Lenfant, seigneur de la Patrière; Anne s'unit à Gabriel de Mauvaison, seigneur de la Forest. Les garçons firent leur chemin dans les carrières ecclésiastique et militaire. Le moins connu est François, qui épousa Françoise de Trion. Dans l'état ecclésiastique entrèrent René et Jacques. René devint religieux de la Chaise-Dieu, abbé de Nieuil-sur-l'Autize et prieur de Coussay-les-Bois; Jacques fut aumônier du roi Henry II, évêque de Luçon, abbé de la Chapelle-aux-Planches, et prieur de Saint-Blaise, dans le voisinage de Richelieu et la dépendance de l'abbaye de Bois-Aubry.

Des enfants de notre châtelain, trois acquirent une notoriété à part; ce sont Louis, l'aîné, François et Antoine. De François et d'Antoine nous parlerons plus loin. Louis Ier hérita du domaine patrimonial, c'est-à-dire des seigneuries de Richelieu, Beçay, le Chillou et la Vervolière. Il fut, en outre, seigneur de Saint-Amand et sénéchal de Toulouse. Il occupa des postes honorables auprès des rois François Ier et Henri II et, en plusieurs circonstances, montra les grandes qualités dont il était doué.

L'éclat de ses services, de sa fortune et de son nom valut à Louis du Plessis la faveur d'un brillant mariage: il épousa Françoise, fille d'Antoine de Rochechouart. Louis était lieutenant de la compagnie de ce seigneur. Le châtelain de Richelieu mourut à la fleur de l'âge, en 1551. La succession d'honneur et de vertu qu'il laissait, fut recueillie par ses deux filles et ses trois fils. Benjamin du Plessis se fit religieux et fut abbé de Moustier-la-Celle, en 1573. Jeanne épousa successivement Pierre Frétart, seigneur de Sauve et de Primeri, puis le baron de Marconnay. L'aînée, Louise, donna sa main, le 24 avril 1565, à François de Cambout, baron de Pontchâteau, capitaine des ville et château de Nantes,

grand veneur et grand réformateur des eaux et forêts de Bretagne.

Ces dernières localités se trouvent dans la région mirebalaise. Les fiefs de Sauve et de Primeri, d'abord distincts, finirent par se confondre. Dès le XIVe siècle, ils étaient possédés par la famille Frétart. En 1402, Gilles Frétart, fils de Pierre, avait pour épouse une Jeanne du Plessis. La première partie du XVIe siècle est occupée par Pierre, René et Constant. Pierre apparaît de 1565 à 1592 : c'est lui qui prit en mariage Jeanne du Plessis. Le seigneur de Marconnay, son second mari, était d'une des plus nobles familles du Poitou : quelques auteurs ont voulu la rattacher à celles de Blois et de Châtillon. Le château de Marconnay présentait l'aspect d'une forteresse avec fossés et machicoulis : le donjon avait 13 mètres à la base et 16 mètres d'élévation. Au cours des guerres de religion, on y tint des conférences et un traité de sauvegarde y fut signé par les chefs des deux armées belligérantes (1).

A la mort de Louis Ier du Plessis, le château de Richelieu passa à son fils, Louis II. A partir de 1548, celui-ci fut échanson du roi Henri II durant sept années. Louis de Bourbon, duc de Montpensier et seigneur de Champigny, apprécia si fort ses qualités qu'il le choisit pour lieutenant de sa compagnie d'ordonnance. Un jour, c'était vers 1565, Louis se rendait de son château à la cour du duc. Soudain, des bois touffus qu'il fallait traverser, un cavalier tombe sur lui et le perce lâchement de son épée. Le misérable assassin était Mouzon, seigneur des Brichetières, avec lequel Louis se trouvait en

(1) Fouché, *Histoire de la baronnie de Mirebeau.* — *Mémoires de la Société des antiq. de l'Ouest*, 1846.

contestation pour droits honorifiques dans une église du voisinage. Notre châtelain étant célibataire, le domaine de Richelieu revint à son frère François III, encore en bas âge et qui grandit sous la tutelle de sa mère, Françoise de Rochechouart, et de son curateur et oncle, Jacques du Plessis, plus tard évêque de Luçon.

Mais n'anticipons pas. Nous avons à suivre le développement des guerres protestantes en Touraine, où le seigneur de Champigny fut le principal chef de la résistance, et plus spécialement dans la région richelaise.

L'amour de la nouveauté, le fanatisme religieux, les haines politiques et les rivalités de famille allaient jeter la France dans une lutte à outrance qui couvrit de ruines et de sang une grande partie du territoire. Sous le couvert de la religion, les animosités politiques se donnèrent trop souvent carrière et descendirent aux crimes les plus horribles. Il est vrai, Voltaire lui-même l'a fait remarquer, « c'était après tout les enfants de la maison qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par la force ».

Dans cette lutte, qui va de la bataille de Dreux (1562) où Condé fut battu et pris par le duc de Guise, au siège de Paris par Henri IV et à l'édit de Nantes (1598), pour reprendre ensuite jusqu'au siège de La Rochelle (1628), il y avait place pour tous les rôles.

Telle famille, comme celle des Condé, fut toujours à la tête du parti huguenot. Telle autre, comme celle des Guise, tint haut et ferme le drapeau catholique et royaliste jusqu'au jour où le Béarnais fut devenu le roi incontesté. Quelques gentilshommes, dans leurs résolutions et leur attitude, firent prédominer l'idée tantôt religieuse et tantôt politique. Champions de la cause catho-

lique, ils demeurent néanmoins fidèles à Henri III et, dès que Henri de Béarn entre en scène à titre de prétendant au trône, ils se rangent à sa suite et marchent contre les Ligueurs. Dans cette dernière catégorie, nous devons ranger les Bourbon-Montpensier de Champigny.

Le chef de cette maison était alors Louis II de Bourbon, qui avait épousé Catherine de Longwy, de la noble souche des Givry. Tous deux ont attaché leur nom à la Sainte-Chapelle. En 1560, le roi François II les visita en compagnie de sa jeune épouse, Marie Stuart, de sa mère, Catherine de Médicis, et d'une foule de gentilshommes, parmi lesquels l'historien Brantôme. Durant la campagne de la Réforme, aux côtés de Louis de Bourbon, marchèrent vaillamment les du Plessis de Richelieu qui lui étaient attachés par des liens d'honneur et de sympathique fidélité. Assez longtemps il régna une certaine rivalité entre le duc de Montpensier et le duc Guise : celui-là prétendant au principal rang après le frère du roi, comme premier prince du sang, et celui-ci, « d'un seul clin d'œil gouvernant la France », selon les expressions d'un contemporain (1). En simple et privé serviteur du trône, Louis de Bourbon commandait uniquement sa compagnie de gendarmes ; mais aussi les chroniqueurs remarquent « qu'il l'avait toujours belle et la mettait toujours en besogne. » En 1560, il reçut du roi la charge de gouverneur et lieutenant-général de Touraine, qui n'était pas une sinécure. C'est l'époque où notre pays éprouvait les premières atteintes du mal affreux qui devait mettre sa vie en danger.

Une sédition éclata à Tours. Enhardis par des succès partiels, les Huguenots brûlent les temples, après avoir

(1) Brantôme, *Mémoires*, t. III, p. 286.

pillé les trésors. Ils vont même jusqu'à décréter que « gens d'esglise eussent à résider hors la ville sous « peine de prison dans vingt-quatre heures ». C'était au mois d'avril 1562 (1).

Le prince de Condé qui était à la tête des révoltés, s'avança ensuite, avec ses hommes d'armes, vers le sud-ouest et s'empara d'Azay-le-Rideau, de l'Ile-Bouchard et de Chinon. Le capitaine La Roche-du-Maine rendit cette dernière place, par peur, suivant les uns, selon d'autres, par surprise. Aussitôt entrés dans ces localités, les Huguenots y exercèrent leurs outrages et leurs spoliations sur les personnes et les choses saintes. Le duc de Montpensier résolut d'arrêter ces désordres. Il vint à Champigny, marcha sur Chinon, pénétra dans la ville et fit interner les rebelles au château (2). Le 18 juillet, il revint à Tours et condamna les auteurs de la sédition à être pendus au Grand-Marché. Ils ne le furent qu'en effigie, ayant pris la précaution de s'enfuir.

Après une courte accalmie, des excitations émanées de l'assemblée générale de La Rochelle, l'arrivée des auxiliaires d'Allemagne et le désir d'enlever le roi poussèrent les Huguenots à de nouveaux soulèvements. Plus que jamais la Touraine et le Poitou devinrent un foyer d'agitation protestante. Louis de Bourbon, à peine remis de la perte de sa mère et de son épouse chérie, rentra en campagne. Il fut nommé lieutenant du roi en Poitou, Guyenne, Aunis et Saintonge. Après un mouvement de mauvaise humeur, causé par la hauteur du duc de Guise, le duc Louis marcha résolûment contre les Huguenots et se dirigea vers Mirebeau où ils avaient concentré leur action. Il réussit à pacifier le pays.

(1) Maan, *Sanct. et metropol. Eccles. Turon.*, p. 197.
(2) *Lettre* du duc de Montpensier au connétable de Montmorency, juin 1562.

Cependant les protestants recommencent en Touraine leurs « saccagements » et leurs dévastations, enhardis qu'ils sont par la présence de Condé. Ils pillent les abbayes de Turpenay, de Seuilly, de Noyers et de Bois-Aubry. Toutes les églises du Chinonnais sont profanées, en particulier celle de Faye-la-Vineuse, qui possédait de précieuses reliques. De l'Ile-Bouchard, que sa position au milieu de la Vienne défend contre les assauts des royalistes, les Huguenots parcourent et réquisitionnent tous les pays environnants. Chinon, il est vrai, les tient en respect avec sa forteresse dont le capitaine est, en 1568, Antoine du Plessis de Richelieu ; mais ils évitent la vieille cité et se dirigent vers Champigny et Assay. Pour se venger du duc de Montpensier dont ils savent l'absence, ils se plaisent à tirer contre son château et sa chapelle. On voit encore les traces des boulets sur le pignon de la Sainte-Chapelle.

Louis de Bourbon était sous les murs de Mirebeau quand on lui annonça que les Réformés assiégeaient son château. Le duc d'Anjou lui offrit des soldats pour repousser l'attaque. « Non, répondit Louis, ma place est ici avec les troupes : l'intérêt général prime l'intérêt privé. » La révolte un instant calmée, le seigneur de Champigny répara les désastres causés à sa demeure. De son côté, le duc d'Anjou se fixa à Chinon, à la fin de décembre 1568. C'était l'heure où les royalistes concentraient leurs forces derrière la Vienne et la Creuse pour tenter une action décisive. Le généralissime de l'armée catholique réunit, à La Haye, ses troupes qui comptaient 10,000 piétons, 3,000 reîtres, 1,000 italiens et 2,000 espagnols. Il remonta la Vienne, campa à Ingrandes et vint mettre le siège devant Châtellerault.

A l'approche de Coligny, qui accourut en hâte de

Poitiers, le duc d'Anjou se retira derrière la Creuse et se fortifia à la Haye et à la Celle-Saint-Avent. En vain le chef des Huguenots essaya de l'amener à une grande bataille. Le duc se borna à répondre par des décharges de mousqueterie et d'artillerie.

Les vivres faisant défaut, Coligny s'établit à Faye-la-Vineuse dont le plateau fortifié commandait les alentours. Quant au duc d'Anjou, il demeura dans son camp retranché jusqu'à la mi-septembre. Son armée se grossissait de toutes les recrues qui lui arrivaient de Loches, de la Roche-Pozay et de Preuilly. Le moment venu, il descendit la Vienne et, avant de s'éloigner, fit sauter le pont de La Haye. Chinon lui parut une position favorable pour se préparer à la lutte décisive qui allait se livrer sur les bords de la Dive. Toutes ses forces réorganisées, le duc d'Anjou se dirigea vers Loudun, atteignit les Réformés à Montcontour, le 3 octobre 1569, et leur infligea une sanglante défaite dont ils eurent peine à se relever (1).

Richelieu se trouvait au centre de la lutte entre les catholiques et les protestants, dont le théâtre principal s'étendait de la Vienne à la Dive. Chinon, Champigny et Faye l'enfermaient comme dans un cercle. Dès lors, on conçoit sans peine que le château ne dut pas échapper aux violences et à la rapacité des pillards. Un jour pourtant le ciel brilla d'une douce éclaircie dont le rayonnement s'étendit sur Richelieu. Le génie de la guerre remit pour un temps son épée au fourreau.

Le 22 novembre 1875, une trêve fut signée, au palais des Bourbon-Montpensier, entre les belligérants. Le traité comprend 15 articles et porte, entre autres, que « la

(1) La Popelinière, t. IX ; D'Aubigné, ch. xvi ; De Thou, t. X.

trêve ira du 22 courant au 24 juin 1576, durant lequel temps ne se feront aucunes courses, pillages, exactions, rançonnerie ou actes d'hostilité d'une part ni d'autre ». Le roi paiera 500 000 livres pour la solde des reîtres, levés par son frère, le duc d'Alençon, qui recevra comme garantie de sécurité les villes d'Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Charité, avec Mézières pour la retraite du prince de Condé, sans que les catholiques y soient inquiétés. Ces villes seront rendues au roi, en même état, le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Les armées du roi et celle du duc seront rompues et licenciées aussitôt la prise de possession. Enfin des délégués seront choisis pour proposer la paix. On jura sur les saints Évangiles d'observer les clauses du traité que signèrent la reine-mère, Catherine, et François. La trêve avait pour but « d'aviser des moyens de mettre fin aux misères et « calamités qui affligent si gravement le royaume». Elle était conclue, au nom du roi, par la reine-mère, assistée des princes du sang, des maréchaux de France et de notables gentilshommes (1). Rarement Champigny avait connu aussi resplendissante journée : c'était un grand honneur pour le duc. Nous aimons à y saluer la présence du père du Cardinal, François du Plessis, qui était un des gentilshommes les plus aimés des ducs de Montpensier. N'est-ce pas à la suite et en vertu de ce traité que, en 1575, il fut précisément chargé de négocier avec les reîtres qui devaient « se retirer incontinent en-deçà du Rhin »?

Au cours des guerres du XVI^e^ siècle, deux figures fixent particulièrement le regard : celles des frères du Plessis, François et Antoine, grands-oncles du Cardinal. Un

(1) Bibliothèque de Tours, n° 719.

duel à mort se livrait entre la France et l'Espagne. Le théâtre embrassait à la fois les provinces du Nord, les Trois-Duchés et le Piémont. Dans ce dernier pays, le général en chef de nos troupes était Brissac, aussi économe du sang de ses soldats qu'habile tacticien. Un des plus vaillants capitaines qui commandaient sous ses ordres, est François du Plessis, fils du seigneur de Richelieu.

François du Plessis, dit *Pilon*, était seigneur de la Jabinière, gouverneur de Courtemille qu'il prit par capitulation, et maître de l'un des deux seuls régiments qui se trouvaient alors en France.

Dès l'ouverture des hostilités en Italie, et durant une période de six ou sept années, il se distingua par sa valeur et son expérience. Il fut lieutenant d'une des colonnelles du maréchal de Bonnivet. On lui donna même le gouvernement d'Albe. Les mémoires des contemporains le qualifient toujours « M. de Richelieu l'aîné ». Dans la suite, le duc de Guise, non moins bon organisateur que brave capitaine, résolut, à la manière des Espagnols, de constituer trois maistres de camp sous lesquels fut rangée toute l'infanterie française. Il choisit pour ce grade insigne, François du Plessis qui était « certes digne de cette charge, » au témoignage de Brantôme (1).

François du Plessis avait un frère cadet non moins brave que lui : c'est Antoine. Encore tout jeune, celui-ci fut mis par son père à l'abbaye Saint-Florent de Saumur. Le supérieur était son oncle Jacques le Roy, plus tard évêque de Bourges. En 1557, après une enquête qui attesta le défaut de liberté dans sa vocation, Antoine fut

(1) Montluc, *Mémoires;* Castelneau, *Mémoires*, dans la Collection Petitot, t. XXI, XXXIII.

relevé de ses vœux (1). Il embrassa la carrière des armes, et l'on continua d'ajouter à son nom le sobriquet de *le Moine*. Il fut capitaine d'une compagnie d'arquebusiers de la garde du roi François II, et chevalier de l'ordre royal. Dans la campagne de Piémont, il rivalisa de valeur avec son frère.

Les deux capitaines du Plessis montrèrent une égale bravoure contre les protestants. François guerroya davantage dans l'Ouest et Antoine dans le Centre, bien qu'ils se soient rencontrés parfois sur le même terrain. En 1562, François défit un secours important que les Huguenots envoyaient à Poitiers. Il s'empara de Saint-Jean-d'Angély et le défendit vigoureusement contre le comte de la Rochefoucauld. Lorsque le roi Charles IX alla assiéger la ville de Bourges, François du Plessis l'accompagna ; Antoine s'y trouvait également. Ce dernier, qui était à l'avant-garde, fut blessé dans une sortie faite par les rebelles. Le capitaine Saint-Martin, à la tête de sa compagnie, se jeta impétueusement du côté d'Antoine en s'écriant : « A moi, capitaine Richelieu, « d'autrefois nous sommes-nous connus, il faut encore « icy renouveler la connaissance non comme amis, mais « comme ennemis ; » et ce disant, il lui donna un coup d'épieu dans la cuisse. Un moment troublés par le choc, les catholiques ne tardèrent pas à reformer leurs rangs et s'emparèrent de la ville (2).

François du Plessis, poursuivant le cours de ses exploits, assiégea Sully et força le commandant Uzon à capituler. Le Havre était au pouvoir des Anglais depuis

(1) *Biblioth. nation.*, Collection Dupuy, t. DCXXV, f. 1. *Histoire générale de l'abbaye Saint-Florent.*

(2) P. Anselme, *Hist. de la maison de France.* Brantôme, *Mémoires*, t. IV.

que les protestants leur en avaient ouvert les portes, et notre capitaine était désigné pour en être le gouverneur. Au printemps de l'année suivante, 1563, il mit le siège devant la ville; mais un coup d'arquebuse l'atteignit à l'épaule. La blessure était mortelle : il périt enseveli dans son triomphe.

Cependant Antoine demeurait davantage auprès de Louis de Bourbon. En 1562, il avait reçu le titre de gouverneur de Tours : sa valeur le rendait digne de ce poste périlleux. Chaque jour les Huguenots cherchaient à semer le trouble par leurs excitations. Antoine connaissait bien l'état d'esprit d'une certaine partie de la ville lorsqu'il disait au roi,en son conseil, que plus d'un applaudissait au coup de main d'Amboise. La fermeté qu'il montra à l'égard des révoltés lui a mérité les sévérités de l'historien de Thou. Il est vrai qu'un bon nombre s'éloignèrent et vinrent rejoindre la garnison de Chinon pour marcher sur Poitiers. Mais ils furent atteints et taillés en pièces par les soldats du comte de Villars, de la Roche-Pozay et de François de Richelieu. Trois cents environ rentrèrent à Tours. Le peuple, surexcité par les excès qu'ils avaient commis, se jeta sur eux. Richelieu les fit enfermer dans l'église de N.-D.-la-Riche, puis exécuter. Les soldats tombèrent sur les boutiques des réformés et amassèrent un riche butin (1).

La valeur éprouvée d'Antoine du Plessis le fit choisir, par le duc d'Anjou, comme gouverneur de la ville de Chinon à la place du capitaine Pin, décédé. Il logea ses compagnies dans les faubourgs et les environs. Les registres des délibérations de 1568 nous ont conservé la copie de certaines ordonnances qu'il rendit pour transmettre ses ordres aux habitants.

(1) *Historia Thuana*, 1604, p. 633. De Thou, *Histoire*, livre XXVII.

« 22 novembre 1568. Ordonnance et commandement « de mons^r le cappitaine Richelieu.

« De l'ordonnance de mons^r Anthoine Duplessis chlr « de l'ordre du Roy cappitaine et gouverneur pour le « present ordonné par Monseigneur le duc d'Anjou de « ceste ville et chasteaulx.

« Nous mandons et enjoincgnons aux manans et habi- « tans de ceste ville et faulxbourgs de Chinon pour « fournir et livrer par chascun jour pour la nourriture « de nos compagnies quy viennent et seront dedans « troys heures en ceste ville pour la tenyr en surretté « contre les rebelles du Roy et annemys, un bœuf abillé « six moutons quatre cents pains de douze onces troys « poinssons de vyn quy seront distribues selon les etic- « quettes quy seront envoyées par le sergent de chas- « cune des d. compagnyes sans y fere ne commectre « faulte par eulx, par des commissaires quy seront par « tous les habitans nommes et depputes pendant le « temps que nous ferons icy séjour et les vivres cy des- « sus demandés seront payes raisonnablement ainsy « que cy apres sera ordonne par Sa Majeste et a ce « fere ne faicte faulte sur peyne dencourrir son indi- « gnacion et de sen praindre a vous et a vos propres « et prives biens.

« Faict et commande au dict Chynon le 22^me^ jour de « novembre mil cinq cent soixante huict. Ainsi signé,

A. DU PLESSIS. »

Au-dessous on lit : « Ordonnance de mons^r^ le lieute- « nant général de Chynon suyvant l'ordonnance cy des- « sus.

« Nous après avoyr lu l'ordonnance et commandement « de Monsg^r^ de Richelieu chelr de l'ordre du Roy par « Monseigneur frere et lieutenant du Roy en tout son

« royaulme envoyé en ceste ville pour la garder, et a « la requeste des eluz et habitans de ceste ville le pro- « cureur du Roy joinct avecques eulx mandons » (suit le nom des bouchers, boulangers et autres marchands qui devront fournir les vivres réclamés), « selon letticquette « qui leur sera envoyée par les sergens des Compa- « gnyes pour ce fere et ne feront les dessus dict faulte « a peyne de chascun 100 livres T. d'amende et de « pryson...

« Commandé et faict à Chynon par Jehan de la Barre « ecuyer (ici ses qualités) le vingt deuxième jour de no- « vembre 1568. Ainsy signé De la Barre, Delanoue, « pour mectre joinct avec les esluz manans et habitans. « P. Aymard et Guyet greffiers de ville. »

Ainsi qu'il arrive d'ordinaire, les gens trouvèrent la charge bien lourde. La municipalité, assemblée les 26 et 29 novembre, pria le capitaine de Richelieu de se contenter des subsides déjà fournis, et de faire vivre ses soldats en bonne amitié avec les habitants. Elle demanda, en outre, à Antoine de « voulloir soullager les catholiques des faulxbourgs et les povres gens, vignerons, etc., qui logent nombre de souldatz et les remectre et loger es maysons de ceulx de la prétendue nouvelle religion des dicts faulxbourg » (1). Antoine du Plessis se montra-t-il trop exigeant ? Peut-être : toujours est-il que les Chinonnais demandèrent son changement au duc d'Anjou, par l'intermédiaire de François le Roy, seigneur de Chavigny. De l'avis du duc de Montpensier, le 18 mai 1569, ils reçurent pour gouverneur, M. de Razilly.

Les MM. de Richelieu, comme on parlait alors, périrent tous deux de mort violente, mais non également

(1) Archives de Chinon, *Registres des délibérations.*

glorieuse. François, avons-nous dit, fut mortellement blessé d'un coup d'arquebuse, à l'épaule, au siège du Havre dont il était nommé gouverneur. Quant à Antoine, il alliait à sa valeur militaire des goûts indignes d'un gentilhomme. Quoiqu'il eut charge de vingt enseignes à pied, il était « mal famé pour ses voleries et blasphèmes ». Un jour, le 19 janvier 1576, il se prit de querelle, dans la rue des Lavandières, avec des *ruffiens* qu'il voulait chasser d'une maison, voisine de sa demeure. Les ribauds, tout heureux d'une si bonne aventure, tombèrent sur lui et le frappèrent de hardis coups d'épées dont il mourut. La vie et la fin de ce personnage, aux mœurs étranges, projettent quelque ombre sur la noble famille des du Plessis. Mais il ne fait pas partie de la série des seigneurs de Richelieu, auxquels nous revenons comme au pivot de cette histoire (1).

(1) P. Anselme. *Hist. généal.*, t. IV. — *Journal de Henri III.* Collection Petitot, t. XLV.

VI

Naissance et jeunesse d'Armand du Plessis

Sic surgo in altum.
Le soleil qui monte à l'horizon et attire la rosée.

François III du Plessis, seigneur de Richelieu ; ses dignités, sa vie. — Il épouse Suzanne de la Porte. — Cinq enfants naissent de cette union : Françoise, Henri, Alphonse, Armand et Nicole. — Mort du seigneur de Richelieu ; dévouement admirable de sa veuve. — Troubles causés par les huguenots et pillage de Faye-la-Vineuse. — Armand est-il né à Richelieu ? — Éducation d'Armand. — Son frère, Alphonse le Chartreux. — Armand, ses études, son épiscopat.

Louis II du Plessis, fils de Louis I^er^ et de Françoise de Rochechouart, étant mort sans postérité, son frère puîné hérita des terres de Richelieu, le Chillou et la Vervolière. François III du Plessis était peu lettré, mais « clair et prompt esprit ». Il fut lui aussi lieutenant de la compagnie d'ordonnance de Henri de Bourbon-Montpensier, seigneur de Champigny. D'abord page de Charles IX, il devint ensuite gentilhomme ordinaire de sa chambre. A la bataille de Montcontour, il montra un courage et une ardeur remarquables. Henri III, qui appréciait fort ses qualités diplomatiques non moins que sa vaillance, l'envoya en Pologne, en 1573, avec le seigneur de la Roche-Chémeraut, presque un voisin du manoir richelais. François devait y recevoir les hommages des seigneurs du pays et, deux ans après, il prenait part à la négociation d'un traité entre le roi Casimir et

les Reîtres. L'année suivante, à la tête de 200 chevau-légers du duc de Montpensier, il fut blessé assez grièvement à la prise de Parthenay. Le roi le nomma membre de son Conseil d'État et privé. En 1578, il l'éleva à la dignité de prévôt de son hôtel et de grand prévôt de France, place devenue vacante par la démission de Nicolas de Beaufremont, baron de Senecey. Enfin en 1585, il le créa chevalier de l'ordre royal, après l'information ordinaire sur la vie, la religion, les mœurs et la noblesse du candidat (1).

De plus en plus dévoué à son souverain, le seigneur de Richelieu le suivit à Chartres puis à Blois où, après l'assassinat du duc de Guise, il eut à prendre les mesures de sûreté réclamées par la circonstance. Sa charge de prévôt lui commit également le procès à faire au cadavre de l'assassin Jacques Clément. Après la mort du roi, François du Plessis s'attacha à la personne de Henri de Navarre et se distingua à Arques et à Ivry. Dans cette journée, il « se trouva lui troisième auprès de Sa Majesté ». Pour le récompenser de sa bravoure,

(1) Henri III, qui désirait s'attacher la noblesse, avait créé l'ordre du Saint-Esprit, destiné à remplacer celui de Saint-Michel, tombé en défaveur avec la qualification de « collier à toutes bestes ». Les insignes du nouvel ordre étaient fort beaux. Les chevaliers portaient la barette de velours noir, les chausses et le pourpoint en drap d'argent. Les souliers et le fourreau de l'épée étaient de velours blanc. Le grand manteau de velours noir était bordé de fleurs de lis d'or mêlées de langues de feu et des chiffres du roi, en fil d'argent; la doublure était de satin orangé. En guise de chaperon, par-dessus le grand manteau, ils avaient un mantelet de drap d'or, également enrichi de fleurs de lis, de langues de feu et du chiffre royal. Le grand collier était formé de ces mêmes symboles entremêlés. Sur le devant pendait une croix d'or « industrieusement élabourée et émaillée », avec une colombe d'argent. Le petit costume de chaque jour consistait à mettre sur la cappe et le manteau, une grande croix de velours orangé, bordée de passements d'argent avec quatre fleurs de lis de même, et le petit ordre suspendu au cou par un ruban bleu. Dans la suite, on s'amusa des langues de feu, devenues des symboles érotiques, et Louis XIII, en 1614, les remplaça par des trophées d'armes.

Henri le nomma capitaine de ses gardes (1). Tel fut le personnage public : nous avons à parler de l'homme privé et du châtelain de Richelieu.

Tandis que le jeune François était à la Cour, sa mère, Françoise de Rochechouart, de concert avec le tuteur, Jacques du Plessis, s'occupait de l'administration des biens. Elle résidait habituellement au manoir de Richelieu. Notre gentilhomme avait alors dix-huit ans et son cœur l'inclinait vers Suzanne de la Porte, d'une honorable famille du Poitou, qui était dans sa seizième année. Le père de celle-ci, François de la Porte, était un des avocats les plus distingués du Parlement. Son caractère et son savoir le plaçaient à côté des Du Moulin, des Boucherot et des de Thou. Une fois même, il ne craignit pas de reprendre en public ce dernier, qui avait interrompu un orateur de grand mérite. Cette alliance flattait la vanité bourgeoise des gens de robe et redorait, paraît-il, le blason des du Plessis. Les fiançailles furent célébrées en 1566, ainsi qu'en fait foi cet acte : « Le 21 août 1566, furent fiancez noble homme François du Plessis, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et seigneur de Richelieu et de la Vervolière, et damoiselle Suzanne de la Porte, dame de Farinvilliers et de Valencourt. » Le mariage eut lieu, sans doute, dans le cours de la même année (2).

Les charmes de la vallée du Mable ne pouvaient manquer de captiver Suzanne. Elle s'y retira auprès de sa

(1) A. Duchesne, *Généalogie des du Plessis*. — P. Anselme, *Histoire généalog. de la maison de France*, t. IV. — Ledain, *Histoire de Parthenay*. — *Journal de Denis Généroux*. — Collection Petitot. Cheverny, *Mémoires*, t. XXVI, XLIV. — Fonds Dupuy, v. 511. — *Journal de Henri III*.

(2) A. Duchesne, *Généalogie des du Plessis*. — *Registres* de la paroisse de Saint-Séverin. — Dreux-Duradier, *Bibliothèque du Poitou*. — La Fonnelle-de-Vaudoré, *Notice sur les de la Porte de la Meilleraye*

belle-mère. De son côté, François y venait passer tous les moments qu'il pouvait dérober à sa charge. Il en profitait même pour augmenter son domaine par des acquisitions, comme il arriva pendant les années 1569, 1580 et 1581. On a prétendu que Françoise de Rochechouart fit parfois sentir à sa bru la rudesse de son caractère altier. Mais le moyen de ne pas s'adoucir et de ne point sentir le besoin d'aimer, en présence de cette charmante Suzanne que les contemporains ont comparée à « la colombe » ? Et puis quels cœurs de grand'mère ne s'attendrissent aux caresses mignonnes de petits enfants? Suzanne donna le jour à Françoise et Henri, puis un peu plus tard à Alphonse, Armand et Nicole. En l'absence du chef de famille, la mère et l'aïeule veillaient à l'éducation des enfants.

Des trois garçons, l'aîné, Henri, né vers 1580, s'annonçait avec une nature bouillante et difficile ; le second, Alphonse, était plus calme et plus réfléchi ; le troisième, Armand, alliait une grande vivacité à une maturité au-dessus de son âge. Quant à Françoise, de deux ans plus âgée que Henri, elle était toute joyeuse d'égayer ses frères et sa petite sœur, Nicole, qui avait sept ans de moins. A peine eurent-ils l'heur de sourire à leur père et de goûter ses caresses que la mort leur ravit ce bien-aimé tuteur. Après avoir vaillamment suivi Henri IV, le seigneur de Richelieu allait être au triomphe, quand il décéda durant le siège de Paris ; le 10 juillet 1590, il mourut d'une fièvre lente, à Gonesse. Il n'avait que quarante-deux ans et laissait une situation de fortune embarrassée par de grosses dépenses et par le malheur des temps.

Une lourde tâche s'imposait dès lors à la noble veuve. Avec l'appui de sa belle-mère et surtout, grâce au dé-

vouement, à l'énergie de caractère dont elle était favorisée, elle ne faillit à aucun de ses devoirs : son sens droit et pratique la servit admirablement. La veuve, la mère, « la tutrice des enfants mineurs » fut admirable de grandeur d'âme. C'était, assure un témoin, « l'une des plus nobles et des plus vertueuses dames de son siècle, joignant aux plus solides vertus les agréments de l'esprit et de la beauté ». Le soin religieux qu'elle apporta à la formation de ses enfants mérite d'être cité comme exemple. Elle « s'acquit autant de réputation par la sage éducation qu'elle leur donna que par les vertus insignes dont elle était douée (1). »

Henri IV, en reconnaissance des fidèles services de son grand prévôt, vint en aide à la veuve. En 1593, il lui faisait remettre 20,000 livres et, l'année suivante, lui accordait le droit de nomination à une abbaye dont le revenu était considérable. Plus tard, il inscrivit l'aîné des fils sur l'état des pensions royales.

Au milieu des luttes, sans cesse renaissantes, de la guerre civile, les hôtes du manoir des bords du Mable ne goûtaient guère de tranquillité. Suzanne et Françoise vivaient dans des transes continuelles. Le passage des hommes d'armes, le brigandage des soldats, les violences de toutes sortes, les menaces d'incursion, le tumulte des combats, les attaques de village à village et les incendies qui empourpraient l'horizon, n'étaient pas faits pour les rassurer. Leur préoccupation s'augmentait encore des angoisses de l'amour maternel. Plus d'une fois, durant les longues soirées d'hiver, Suzanne de la Porte serra bien fort sur son cœur les enfants effrayés au bruit ou au récit de ces lugubres aventures.

(1) A. Duchesne. — Titres de Richelieu du 21 août 1592.

La mort de Henri III ne fit que rallumer la guerre. Le territoire, situé entre la Dive et la Vienne, fut le théâtre de nouveaux et sanglants combats. On se battit à Saint-Savin, à Chauvigny, à la Roche-Posay et à Poitiers. On se battit plus près encore, à Mirebeau ; et les échevins de Loudun effrayés délibérèrent « sur les moyens de résister aux ravages, pilleries et exactions de la garnison qui est dans la ville de Mirebeau ». Dans la vallée même du Mable, les bandes de révoltés exercèrent leurs ravages et semèrent le déshonneur et la ruine. Un fait bien caractéristique se passa à quelques kilomètres du château de Richelieu.

Au mois de janvier 1593, le bourg et les fauxbourgs de Faye furent livrés au pillage par une bande de Huguenots. Le sac dura quatre jours, du 24 au 27. « Le Dimanche vingt-quatrième jour de janvier, environ dix heures du matin, arriva du côté de Mausson et Signy, par la Fosse-aux-Vieilles, grand nombre de capitaines et soldats es fauxbourgs du dict Faye. Lesquels aussitôt qu'ils furent arrivés, pillèrent et volèrent tous les dicts faubourgs et mirent à sac la maison de maître Antoine Guenaut, sieur de la Rouzière, en laquelle étaient retirés les croix, calices, reliques et ornements d'églises du dict Faye et de Saint-Jouin, grand nombre de coffres, hardes et autres meubles, le blé, vin et autres choses que plusieurs personnes y avaient retirés, parce que oncques gens de guerre n'avaient entré en la dicte maison, et fut toute pillée et saccagée, les meubles rompus, les papiers, titres déchirés, et partie brûlés.

« Non contents de ce, et nonobstant que ceux de la ville du dict Faye fussent sur les murailles, leur demandant qui ils étaient, et que les dicts habitants leur disant haut : Messieurs, nous sommes serviteurs du Roy,

et avons sauvegarde tant du Roy que de Monsieur de Montpensier et de Monsieur le maréchal de Biron.

« Les dicts gens de guerre, au nombre de 1,000 à 1,200 firent réponse : Foutre des sauvegardes ! nous entrerons là dedans, foutrons femmes et filles. De faict ils s'efforcèrent d'y entrer et furent repoussés par deux fois par les dicts habitants. Et incontinent après y entrèrent par force ensemble, dans l'église qu'ils pillèrent, firent tous les habitants du dict Faye prisonniers, qu'ils firent composer pour leur rançon par le dit Guenaut, à la somme de neuf cent cinquante escus que les dicts habitants s'obligèrent à payer à honorable femme Bricette Champeigné, dame du Lizon ; forcèrent plusieurs femmes et filles, firent brûler publiquement la plupart de tous les titres et renseignements des greffiers, notaires et autres habitants. Non contents de ce rançonnèrent particulièrement les dits habitants, l'un de dix écus, l'autre de douze, l'un de quinze, l'autre de vingt et autres, emportèrent tous leurs habillements, linges et autres hardes, firent brûler grand nombre de meubles, criant à haute voix le pillage. Lequel pillage dura jusqu'au jeudi en suivant, tant jour que nuit. »

Les capitaines ou chefs de la bande sortaient de divers pays. Les uns étaient originaires de Vendôme, comme la Grange, la Forest, Coulange, Garcourt et La Motte ; d'autres, de la Flèche, comme la Rouze ; ceux-ci de Mignié, comme la Fontaine, ceux-là d'Angoulême, comme Ludonnays et Tysseron. A l'auberge du Chapeau-Rouge, le sieur Guénaut leur versa les 950 écus de rançon et les bandits se retirèrent après avoir fait « tous les pillages, brûlements et forcements possibles. » Le 4 février suivant, une information officielle fut ouverte par Jean Champeigné, sergent royal en Anjou, et les habitants dé-

posèrent en toute vérité sur ces « saccagements ». Parmi les témoins figurent René Richer, avocat, Louis Pinet, procureur fiscal, Bertrand Alloin, greffier et notaire, François Dignay, sergent général, Bonaventure Marnay, chanoine, Pierre Barreau, maître tessier en toile, François de Rougen à Razines, et plusieurs autres (1).

Le petit Armand fut bercé au récit de ces scènes lamentables. Mais accompagnèrent-elles son entrée dans la vie? A-t-il vu le jour au château de Richelieu? Oui, répondent les uns; non, disent les autres, il est né à Paris. Les deux opinions comptent des partisans sérieux et autorisés (2).

(1) *Information secrète* faite le 4 février 1593.

(2) Les auteurs qui font naître Armand à Paris sont: André Duchesne, *Généalogie de la maison des du Plessis;* Frison, *Gallia purpurata*; Ciaconi, *Vies des pontifes et cardinaux*, t. IV; Michel de Pure, *Vita Eminentissimi cardinalis*, 1656; P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. IV, VII. Il faut y ajouter les biographes du cardinal, Aubéry, Vittorio Siri, Leclerc et Richard, ainsi que La Chesnaye-des-Bois, *Dictionnaire de la noblesse*; les frères Sainte-Marthe, *Gallia Christiana*, t. II, col., 1413. Cette opinion a été suivie par les auteurs de Dictionnaires comme Moréri, Feller, Dezobry, Grégoire, Lalanne et Larousse. Après ces écrivains qui ne font que se copier sans apporter de preuves, cet avis a été soutenu d'une manière plus solide, par MM. Avenel (*Revue des questions historiques*, 3e année) et Jal (*Dictionnaire critique*), qui s'appuyent sur l'acte suivant, trouvé dans les registres de la paroisse Saint-Eustache: « 1586 le Ve jour de may, fut baptizé Armand Jehan, fils de messire François Duplicis, signeur de Richelieu, chevalier des ordres du roy, conseillier en son cosel detast preuvost de son hostel et grand preuvost de France et de dame Susanne de la Porte sa femme » (*en marge on lit avec renvoi*) « demt en la rue du Bouloy et le dict enfant » (*l'acte reprend*) « fust né le neuvième jour de septembre 1585. Les parains messire Armand de Gontauld de Biron, chevalier des ordres du roy, conseillier en son conseil destat, capitaigne de cent home d'arme de ces ordonanse et marechal de Franche et messire Jehan Daumon aussi marechal de Franche, chevalier des ordres du roy conseillié en son coseille destat capitaigne de cent home d'arme des dict ordonnance, la mareine dame Françoyse de Rechechouart dame de Riche Lieu mère dudict Riche Lieu. » Enfin, MM. de Boislisle (*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*) et G. Hanotaux (la JEUNESSE DE RICHELIEU, *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er juillet 1889), ont confirmé

Les événements que nous avons vu s'accomplir au château de Richelieu prouvent, à n'en pouvoir douter, qu'il était bien le séjour ordinaire des du Plessis. La conclusion à tirer nous paraît s'imposer d'elle-même. Sans doute les registres sont muets sur les origines du Cardinal, et cela non pas seulement parce que l'acte de baptême tenait lieu d'état-civil, mais encore parce qu'ils ne remontent qu'à une date postérieure de six ans à la naissance du jeune Armand. Mais, si l'on tient compte de ce double fait, d'une part que les du Plessis résidaient habituellement sur les bords du Mable, et de l'autre, qu'aussitôt que les pièces officielles parlent nous y relevons, pour nos châtelains, tous les actes considérables de la vie religieuse, baptêmes, mariages et sépultures, n'est-on pas en droit de conclure que là aussi Armand a vu le jour, au foyer paternel? Jusqu'à preuve contraire, même en l'absence d'autres documents favorables à notre opinion, c'est, nous semble-t-il, un préjugé assez grave qui l'autorise au premier chef.

En outre, un témoignage des plus solennels ressort de l'existence même du palais ducal, dans lequel une tradition constante indique, avec précision, la pièce qui a reçu les premiers soupirs du futur grand ministre.

cette opinion par le témoignage du cardinal, déclarant qu'il est né à Paris.

Les auteurs qui font naître Armand à Richelieu ne sont ni moins nombreux, ni moins autorisés. Ce sont Legras et Barin, l'*Académie royale de Richelieu*; Tallemant des Réaux. *Historiettes du cardinal de Richelieu*, t. II; Perrault, *les Hommes illustres*; le P. Jacob, *Bibliotheca pontificia;* Vignier, *le Chasteau de Richelieu*; Jacques Ducarroy, *le Passe-temps.* La tradition Richelaise a été recueillie par M^lle^ de Montpensier, *Mémoires;* La Fontaine, *Lettres à sa femme,* et l'architecte Jean Marot, *Album de plans;* puis solidement confirmée par Dreux-Duradier, *Bibliothèque du Poitou*, t. III; Hugues du Tems, *le Clergé de France;* La Fontenelle-de-Vaudoré, *Histoire des évêques de Luçon*, t. I; Michaud, *Biographie universelle;* De Chergé, *Bulletin des antiquaires de l'ouest*, 1836; Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou;* Martineau, *le Cardinal de Richelieu*, ch. II, et quelques autres écrivains plus récents.

Sans crainte d'entraver le génie de l'architecte Lemercier, Armand lui imposa l'obligation de conserver, dans son plan, toute une portion de l'ancien château, assez difficile d'ailleurs à harmoniser avec la nouvelle construction. Or il n'était poussé dans cette voie ni par l'intérêt artistique, ni par le site, assez humide, ni par le désir d'avoir une belle maison de plaisance. Sa vie, encombrée d'affaires de toutes sortes, ne lui permettait pas un instant de repos. Son château de Rueil, en raison du voisinage de la cour, avait seul la bonne fortune de l'attirer, et son secrétaire, Desmarets de Saint-Sorlin, qui devait être bien informé, a écrit qu'il

Fit bastir la merveille et ne la vit jamais (1).

On sait d'ailleurs parfaitement où était cette portion conservée de l'antique édifice. L'architecte J. Marot, qui en a levé les plans détaillés, s'accorde pleinement avec le gouverneur Vignier, pour indiquer la partie du corps principal, entre le pavillon central et l'aile droite, dite *de son Éminence*. L'intérieur n'y avait presque pas subi de changement: les vieux murs s'étaient cachés derrière un superbe revêtement. Les habitants de Richelieu, qui ont assisté à la démolition, se souviennent avoir vu, au milieu des entassements de matériaux, des pierres présentant un grain, une forme et un appareil bien différents, et qui étaient précisément les restes du castel des du Plessis.

Cette tradition, comme une chaîne ininterrompue, va d'Armand jusqu'à nous. De son vivant, on la tenait pour un fait avéré, et mademoiselle de Montpensier, pro-

(1) *Promenades de Richelieu*, p. 53.

priétaire de Champigny, à propos d'une visite au château en 1639, disait: « Les appartements répondent mal pour la grandeur à la beauté du dehors ; j'appris que cela venait de ce que le cardinal avait voulu que l'on conservât la chambre où il était né (1). » Son témoignage a d'autant plus de poids qu'elle avait pour cicerone, la duchesse d'Aiguillon, la nièce même du grand ministre. Celle-ci, à son tour, n'était évidemment que l'écho de la pensée de son oncle. Si l'on pouvait douter que telle fut la persuasion d'Armand, il suffirait de recourir au témoignage de ses confidents intimes. L'année suivante, à l'occasion de l'inauguration de l'Académie que le cardinal fonda dans la ville de Richelieu, le conseiller de Rezé et le directeur Legras prononcèrent deux importants discours. Dans le premier, on lit : « Cette terre a porté le plus puissant génie » et « produit le plus bel esprit qui eût jamais été. » Le château avec ses merveilles est fait, dit l'orateur à Armand, « pour honorer le lieu de votre naissance » ; par l'Académie, il a voulu « laisser à la postérité dans le lieu de sa naissance un modèle accompli de l'éducation de la noblesse ». A son tour, le directeur félicite le cardinal d'avoir voulu créer cette Académie « dans le lieu sacré de sa naissance », et le roi, d'avoir approuvé que « cet établissement se fist au lieu de la naissance de Monseigneur », car un tel honneur « n'estoit deu qu'au lieu de sa naissance » (2). Nous ferons remarquer que ces harangues, ces déclarations prononcées par des personnes exemptes de tout esprit de clocher, étaient adressées au Cardinal lui-même, qu'elles lui avaient été soumises et qu'il les avait approuvées : dès lors le té-

(1) *Mémoires*, t. I.

(2) *L'Académie de Richelieu*, pp. 115, 119, 121, 124. — Harangue du Directeur, pp. 22, 32, 36.

moignage acquiert une force qui défie la contradiction Enfin, moins de vingt ans plus tard, La Fontaine, lors de son voyage à Richelieu, écrivait à sa femme: « Le fondateur devait choisir un autre endroit, et il en eut aussi la pensée; mais l'envie de consacrer les marques de sa naissance l'obligea de faire bastir autour de la chambre où il était né. »

Cette conviction raisonnée a trouvé un écho fidèle au cours des âges suivants. Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, elle est recueillie par l'architecte Jean Marot qui, dans ses plans détaillés, indique, par une lettre spéciale, la « Chambre de l'ancien bastiment dans laquelle naquit le grand cardinal de Richelieu »; par Jacques Ducarroy, frère du gouverneur, dans ses *Mémoires* inédits, et par le capitaine Vignier qui, dans son libretto, indique « le lieu où le plus grand génie qui fut jamais, prit naissance ». Dans la suite, guides, visiteurs et habitants ont continué de voir dans cet appartement la chambre natale du grand homme, sans trouver une contradiction ni parmi les héritiers du cardinal, ni dans les rangs des curieux, si nombreux et parfois si érudits, ni dans la production de pièces contraires. Au XVIII[e] siècle, cette tradition n'avait rien perdu de sa vivacité, et plus près de nous, elle a reçu, avons-nous dit, une éclatante confirmation lors de la démolition du palais.

A ces raisons on oppose le témoignage du cardinal et son acte de baptême. Sans doute les paroles d'Armand méritent considération, mais pour en saisir au juste la portée, il ne faut pas oublier que l'habile diplomate les prononçait dans une circonstance où il était opportun de faire cette déclaration; d'ailleurs, à cette époque où les registres religieux constituaient l'état-civil, ne pouvait-il pas dire, de par son baptême, qu'il était « né à Paris »?

Quant à l'acte baptismal, il ne prouve que le fait du baptême à Paris, le 5 mai 1586, et rien de plus; sur le lieu de naissance, il est absolument muet. Au reste, à le considérer mûrement, cet acte favorise plutôt notre manière de voir.

Armand est né le 9 septembre 1585. L'accouchement a été si laborieux que la situation de Suzanne réclame les plus grands soins et que le nouveau-né inspire de vives inquiétudes : on craint de ne pouvoir lui conserver la vie (1). Les chemins, toujours mauvais dans ce mois qui apporte parfois avec lui les signes précurseurs de l'hiver, l'étaient surtout dans ce bon vieux XVI^e^ siècle. Il fallait un temps assez long pour se rendre à la capitale: dès lors, quoi de plus naturel que d'attendre la belle saison? La mère et l'enfant auront pris des forces; ils pourront sans fatigue supporter le voyage, aussi bien que la marraine, la vénérable aïeule Françoise de Rochechouart.

Du reste, le désir de célébrer, à Paris, les cérémonies du baptême d'Armand, trouve son explication dans la situation du père, prévôt de l'hôtel du roi et grand prévôt de France, dans la charge des parrains Biron et d'Aumont, maréchaux de France, ainsi que dans la dignité nouvelle qui attendait François du Plessis. Henri III se disposait à le nommer chevalier du Saint-Esprit. L'enquête officielle terminée, il fut décidé que la réception se ferait en 1586. Il était donc naturel que l'on rapprochât les deux cérémonies solennelles, les parrains devant être les mêmes. Ainsi donc, tout considéré, on nous permettra de penser qu'Armand a reçu le jour dans le manoir patrimonial dont nous allons poursuivre l'histoire.

(1) De Pure, *Vita Eminent. cardinalis.*

L'enfant avait grandi : il était temps de commencer son instruction. M^me^ de Richelieu se souvint que l'abbaye de Saint-Florent de Saumur avait été jadis dirigée par un des grands-oncles d'Armand, et jouissait d'ailleurs d'une réputation bien méritée. On plaça l'enfant entre les mains du bon père prieur. A douze ans, il fut mis au collège de Navarre qui réunissait la fleur de la noblesse française (1). Puis on l'envoya à l'*Académie*, où les fils de famille achevaient d'acquérir les connaissances utiles, surtout dans les armes et l'équitation, sous la direction du célèbre écuyer de Pluvinel; Armand y prit le titre de *Marquis du Chillou*. Il sut profiter des leçons et le fit paraître plus tard, alors qu'il ne se montra pas moins habile à caracoler sur son *Barbe* blanc qu'à conduire une négociation. Mais, au moment où l'avenir semblait lui sourire davantage du côté du monde, il renonça à ses projets pour entrer dans la cléricature : c'était le désir de son oncle, de son aïeule et de sa mère.

L'évêché de Luçon semblait presque l'apanage des du Plessis. Il fut d'abord occupé par l'oncle, Jacques du Plessis, aumônier de Henri II, mort en 1592. A son tour, le jeune Alphonse, frère d'Armand, reçut ce bénéfice qu'il ne conserva pas. Porté vers la retraite par ses goûts austères, il se fit chartreux et résida assez longtemps à la chartreuse du Liget, près de Loches (2). De Marolles, le futur abbé de Villeloin, encore jeune, vécut et étudia auprès des Pères dont il vante la science et la vie exemplaire. D. Alphonse du Plessis de Richelieu y fut deux ans coadjuteur. « Il visitait souvent la noblesse

(1) Launay, *Regis Navarræ gymnasii historia.*

(2) Gallia Christiana, t. II. — A. Duchesne, *Généalogie des Du Plessis.* — P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. IV.

du voisinage qui en faisait beaucoup d'état, tant à cause de M. le baron de Richelieu, son frère aisné, que pour sa profession religieuse et pour son mérite particulier (1). » Le siège de Luçon allait échoir à un autre membre de la famille de Richelieu.

Armand se prépara avec soin à sa nouvelle carrière. Retiré à la campagne, près de Paris, il y étudia sous la conduite d'un docteur de Louvain. De 1603 à 1605, il fit ses cours de philosophie et de théologie avec le savant Jacques Hennequin. Bientôt Henri IV, qui avait gardé le meilleur souvenir de son prévôt, nomma Armand à l'évêché de Luçon. Le candidat n'avait que vingt-deux ans : le pape Paul V lui accorda une dispense d'âge, et il fut sacré à Rome, le 17 avril 1607 (2).

Revenu en France, le nouveau prélat s'efforça de gagner les bonnes grâces de Marie de Médicis. Il partit pour son évêché, bien persuadé qu'il n'y resterait que peu de temps. Il quitta Paris, à la mi-décembre 1608, et prit le chemin du Poitou dans le carrosse à quatre chevaux de M. de Moussy, de la famille des Bouthillier. A son passage, il ne put manquer de saluer sa bonne mère, heureuse et fière des espérances qu'elle plaçait en son fils, et aussi ses frères et sœurs qui continuaient

(1) De Marolles, *Mémoires*. Les archives d'Indre-et-Loire en possèdent un exemplaire manuscrit qui renferme des renseignements non édités dans l'édition imprimée. A cette occasion, nous ferons remarquer que ce témoignage d'un contemporain, la dignité que le P. Alphonse exerçait dans le couvent si renommé du Liget, aussi bien que les situations très en vue qu'il occupa dans la suite comme archevêque d'Aix et de Lyon, nous font un devoir d'apporter une réserve à l'appréciation du savant historien des princes de Condé. Peu importe la note qui domine dans tel portrait : il n'en demeure pas moins qu'Alphonse ne fut pas « orgueilleux, dur, sans génie et même sans esprit ». (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 473.)

(2) D'Argentré, *de Thesibus episcoporum*. — Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques, papiers d'État du cardinal de Richelieu*, p. IV. — *Revue des questions historiques*, 3e année, 1er janvier 1769. — Berger de Xivrey, *Recueil des lettres de Henri IV*.

à résider au château de Richelieu. Il fit son entrée solennelle à Luçon, le 21 décembre 1608, et s'y habitua difficilement. « Je suis, écrivait-il, extrêmement mal logé car je n'ai aucun lieu où je puisse faire du feu à cause de la fumée. J'ai le plus vilain evesché de France, le plus crotté et le plus désagréable ; il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ny jardin, ny allée, ny quoique ce soit, de façon que j'ai ma maison pour prison. » Armand ne laissa pas de se faire remarquer par l'élévation de son caractère, la solidité de ses convictions et son zèle à servir l'Église (1).

Nous laisserons, dans son pauvre palais, le nouvel évêque pour revenir aux bords du Mable, avec d'autant plus d'empressement qu'à partir des dernières années du XVI^e^ siècle, les documents se font moins rares et nous donnent la physionomie plus exacte de la vie des du Plessis dans leur castel. C'est d'ailleurs l'image fidèle de l'existence de la noblesse d'alors, retirée au fond de la province; et, par ce côté encore, notre sujet revêt des proportions plus larges qu'il ne présente en apparence.

(1) De la Fontenelle de Vaudoré, *Histoire des évêques de Luçon*. — D. Fonteneau, *Manuscrits*, t. LXIV, p. 653, etc. — Avenel, Correspondance de Richelieu.

VII

Armand du Plessis et sa famille au château de Richelieu

Henri, le fils aîné, seigneur de Richelieu. — Son séjour au château. — Françoise, la fille aînée, épouse René de Wignerod. — Naissance et décès d'un enfant. — Suzanne de la Porte, sa vie de dévouement. — Armand malade vient se reposer au château. — Les prodigalités de Henri : il épouse Guiot des Charmeaux. — Armand va de nouveau à Richelieu. — Mort de Suzanne de la Porte, deuil de la famille, sa sépulture. — Nicole se marie au marquis de Brézé. — La châtelaine de Richelieu a un fils ; décès de la mère et de l'enfant. — Henri est tué en duel ; ses obsèques à Braye. — Nicole à Richelieu. — Les curés de Braye et leurs relations avec les seigneurs ; le chapelain du château. — Les du Plessis aux *plaids* de Faye.

François du Plessis, on s'en souvient, était décédé en 1590. Ses restes mortels furent sans doute rapportés dans le caveau familial de l'église de Braye, mais les registres sont muets à cet égard : ils ne s'ouvrent que l'année suivante. La vénérable douairière, Françoise de Rochechouart, mourut cinq ans après. Le titre de seigneur ou sieur de Richelieu appartenait à Henri, l'aîné des enfants. En 1591, au mois de juin, « haut et puissant Henry du Plessis escuier, sieur de Richelieu, » fut parrain (1). Cette fonction était remplie, le 18 janvier 1593, par Amador de la Porte, accompagné de Françoise du Plessis. Amador est un frère consanguin de Suzanne, né

(1) Nous ferons remarquer, une fois pour toutes, que les actes cités dans ce chapitre sont extraits des archives de la mairie de Braye, que nous avons compulsées avec un soin tout religieux.

en 1568, de François de la Porte et de sa seconde épouse, Madeleine Charles. Françoise fut de nouveau marraine aux mois de juillet et de décembre. Dans le dernier acte, on voit « parrains et marraine Henry du Plessis, Alphonse-Lois du Plessis et Françoise du Plessis ». Il importe de ne pas oublier qu'à cette époque, il était d'usage de donner deux parrains aux garçons, et deux marraines aux enfants du sexe féminin. Le futur chartreux et archevêque, Alphonse-Louis, eut encore cet honneur, le 1er mai 1594.

Françoise, sans doute comme étant l'aînée, apparaît plus souvent auprès des fonts, en particulier les 3 mai, 10 juin et 1er septembre 1597. Ajoutons que les registres de Braye nous ont révélé l'existence de deux noms inconnus: « damoyselle Marguerite du Plessis », marraine en 1594, et « damoyselle Rose du Plessis », qui fut marraine, en 1597, d'une fille de Louis de Chargé. L'année suivante, Françoise avait à ses côtés, comme parrain, « messire François Hyver, presbtre, curé de Braye ».

D'autres fois les cérémonies baptismales groupaient deux à deux, toujours dans l'église paroissiale, les charmants enfants du château. Ainsi, le 15 juin 1600, ce sont les deux frères « Henry du Plessis de la Porte et Loys du Plessis ». Deux jours après, Henri est parrain avec sa sœur « haulte et puissante damoyselle Nicolle du Plessis »; le second parrain, — il s'agit d'un garçon, — était Claude du Marchand, écuyer, seigneur de la Mothe.

Cependant le castel de Richelieu était encore tout resplendissant de l'éclat d'une récente et joyeuse solennité. Françoise avait grandi à l'ombre de l'amour maternel : elle approchait de sa vingtième année. Elle était douée d'une remarquable beauté, d'un esprit élevé et d'un noble

caractère. Parmi les gentilshommes des environs, qui avaient l'habitude de fréquenter le manoir, plus d'un l'entourait de sa courtoisie. Elle donna sa main, en 1597, à Jean de Beauvau, seigneur de Pimpan et du Rivau. Mais hélas ! elle eut la tristesse de perdre son époux après quelques mois. La mère et la fille confondirent leur commune douleur et cherchèrent un adoucissement dans la pratique fortifiante des vertus chrétiennes et les croyances d'outre-tombe. Le 4 octobre 1600, Françoise fut marraine d'un fils de Gréaulme, seigneur de la Gorronière et de Razine : les parrains furent Jacques et Louis de Beauvau. Elle exerça encore cette fonction, le 10 juin 1601.

Après six années de veuvage, Françoise épousa René de Wignerod ou Vignerot, seigneur de Pont-Courlay et de Glenay, en Poitou, et gentilhomme de la chambre du roi : il était âgé de quarante-deux ans. Sa valeur égalait la noblesse de sa race; à Arques, il eut son cheval percé de cinq coups de lance. Henri IV l'appelait « son plus affectionné ami », tant, avec son naturel enjoué, il charmait le roi par ses récits toujours piquants et neufs (1). Le mariage fut célébré dans l'église de Braye, et l'on rédigea cet acte, on ne peut plus laconique : « Le 11e augst 1603, fut espousé noble homme René Vi-« gnerot, sieur du Pont Courlay avec noble dame Fran-« çoise du Plessis. »

Cette union apporta quelque consolation au cœur de Suzanne. Mais bientôt le départ de sa fille raviva toutes les plaies. Françoise suivit son époux au château de Glenay, bâti sur une roche élevée, entre Thouars et Bressuire. En 1604, elle mit au monde Marie-Madeleine de

(1) P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. IV. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*.

Vignerot, la future duchesse d'Aiguillon. La naissance d'un garçon, François, vint de nouveau réjouir le manoir de Glenay : ce fut l'évêque de Luçon qui le baptisa. L'enfant fit une chute qui altéra gravement sa santé et retarda l'éclosion de ses facultés. A cette triste nouvelle, Armand, du prieuré de Coussay où il aimait à se retirer, écrivit à sa sœur pour la consoler en lui recommandant la confiance en Dieu et le courage, « afin, dit-il, que l'affection trop grande que vous pourriez en concevoir, ne vous apporte à l'un et à l'autre quelque autre maladie de plus difficile guérison. »

A partir de ce moment, les noms des du Plessis se font rares dans les registres paroissiaux. Chacun des enfants avait suivi sa voie particulière, et, la plupart du temps, Suzanne de la Porte vivait solitaire, avec sa fille Nicole, dans sa demeure de Richelieu. Le 3 février 1606, « noble damoyselle Nicolle du Plessis » était marraine avec « noble damoyselle Marie de Chisré ; » le 24 avril, c'était avec Jacques Ducarroy et François Hyver, curé de Braye. Nicole fut encore honorée de cette pieuse fonction au cours des années 1608 et 1609.

De loin en loin, il est vrai, Suzanne avait la joie de voir réunis autour d'elle, sinon tous, au moins plusieurs de ses enfants. L'année 1608 lui procura cette félicité, d'ailleurs tempérée par la souffrance de quelques-uns d'entre eux. Elle s'en ouvrit dans une lettre au seigneur du Pont-de-Saint-Bonnet, parent de son gendre, René du Pont-Courlay. Cet ami de la maison avait passé quelque temps au manoir de Richelieu, et M^me^ de Richelieu lui écrivait : « Vous ne trouverez jamais de vieilles personnes qui vous honorent tant que moy, bien que je vous veille toujours mal de vous estre esloigné de cestuicy (pays); vous m'y faictes extrêmement faulte et y estes bien fort

désiré de partie de ma race que j'ai à ceste heure avec moy. » Parmi les hôtes, se trouvaient Armand, pris de fièvre intermittente, et Henri qui souffrait d'une chute. « Mon malade, dit-elle de l'évêque de Luçon, quelque médicament qu'on luy peust donner, est toujours tourmenté de sa fièvre de laquelle j'espère pourtant une heureuse délivrance pour luy; mon ayné a eu aussi un petit eschantillon de mauvaise fortune, car un cheval s'étant cabré sur luy il en a eu une espaule demise, mais elle comance à se remettre ; pour mon pauvre chartreux, j'esperois le voir aussi, mais Dieu en a disposé autrement (1). »

Ces lignes montrent bien de quels soins tout maternels Suzanne de la Porte entourait ses enfants. A l'aide d'une sage économie et d'une habile administration, la dame de Richelieu travaillait à réparer les brèches faites à leur fortune par le train de maison de son mari, l'éducation des enfants et surtout par les fastueuses dépenses de Henri, qui prétendait donner le ton aux gentilshommes de la cour.

Henri, en effet, poursuivait ses folles prodigalités sans craindre les menaces des créanciers. A bout d'expédients, il fit assigner sa mère comme « tutrice et curatrice ». Il lui réclama la fortune léguée à sa tante paternelle, Françoise du Plessis, dame de Sauve et de Primeri, par son oncle Jacques du Plessis, l'ancien évêque de Luçon. Elle comprenait, en comptant les divers arrérages, 3,933 livres. Afin de couper court à toute difficulté, Suzanne de la Porte, en paiement de cette somme, transporta à son fils Henri « la seigneurye, maison et hostel noble de Chasteauneuf » avec les dépendances, sises sur la paroisse de Jaulnay et relevant du Chillou. Le contrat

(1) *Fonds Sorbonne*, n° 1135. — Martineau, *Le cardinal de Richelieu*, t. I.

fut fait le 4 janvier 1610, au château de Richelieu, par l'organe du notaire Jacques du Carroy et en présence de Bertrand Guenaut, chanoine de la collégiale de Faye. Henri y est qualifié « chevalier, gentilhomme de la chambre du roy, seigneur de la Vervolière, Mausson, Neufville »; et Suzanne est dite « dame de Richelieu. » A cette époque, le patrimoine des châtelains de Richelieu comprenait la Vervolière et le Petit-Puy, paroisse de Coussay-les-Bois; Neuville, paroisse de Nueil ; Beçay, paroisse de Saint-Léger; le Chillou et Châteauneuf, à Jaulnay; la châtellenie et le prieuré de Coussay, près Mirebeau ; enfin Richelieu et Mausson, à Braye. C'est sans doute, à la suite de cet arrangement que Suzanne écrivit à sa bru : « J'aprehendois fort que l'on vous donnât quelque alarme malapropos de ce quy sespase en la brouglerie de mon fils ; toute chose y ont esté conduyte en fason que vous et moy en devons recevoir contantement(1). »

Henri du Plessis, gentilhomme de la chambre du roi, était en outre maître de camp de l'armée du duc de Nevers. Bien fait et ne manquant pas d'esprit, il plaisait à la cour, mais il négligeait le premier de ses devoirs. Il le comprit et dit à Armand : « J'irai chez ma mère à Richelieu ; j'y passerai trois ou quatre mois à me refaire un peu l'esprit et à mettre quelque ordre à toutes les affaires que j'ai par delà (2). » Il se décida à rompre avec ses habitudes bruyantes, pour épouser en 1611, Marguerite Guiot des Charmeaux, dame d'Ansac, jeune et belle veuve de Bernard Potier de Silly, président du parlement de Bretagne. A cette nouvelle, Suzanne s'empressa d'écrire à sa future belle-fille : « Dieu a écouté ma prière

(1) Cfr. *loc. cit.*

(2) Archives des affaires étrangères, *Dossier Richelieu.* — Avenel, *Revue des questions historiques*, janvier 1869.

puisque vous luy avez permis de prendre la calité de vostre servyteur et l'espérance que vous luy en donnerez une autre ; vous pouvez vous assurer que mon affection surpassera selle de tous les servyteurs et de tous les marys du monde. » La fortune de sa nouvelle épouse venait d'ailleurs à point pour remettre à flot le seigneur de Richelieu.

Suzanne de la Porte avait une belle-sœur qu'elle aimait tendrement. C'était Françoise du Plessis, fille de Louis et sœur de feu François du Plessis. Ainsi que nous l'avons vu, celle-ci épousa successivement Pierre Frétart, chevalier, seigneur de Sauve et de Primeri, et Charles, baron de Marconnay. Veuve pour la seconde fois, Françoise vint auprès de Suzanne chercher un adoucissement à sa profonde tristesse. En 1604, elle fut marraine dans l'église du Sablon. La mort la surprit dans la compagnie de la vertueuse châtelaine. Voici l'acte de décès : « Le 6 février 1611, noble dame Françoise du Plessis, dame de Marconnay et de Primeri, est décédée en la maison noble de Richelieu et le corps mené et conduit à Saulve, auquel lieu fut faict la sépulture. » Françoise, par testament, légua ses terres de Primeri et de Sauve à Henri du Plessis. L'évêque de Luçon eut quelques-uns des objets de l'héritage. Il acheta, entre autres, le lit dont les garnitures étaient de velours et qu'il fit réparer (1).

Cependant le château de Richelieu était fréquenté par un certain nombre d'amis de la famille du Plessis, qui

(1) A ce propos il écrivait à Mme de Bourges, qui avait sa confiance : « Y aurait-il moyen de changer la pente de ce lict de défunct M. de Luçon, frère de Françoise), de soye et d'or, avec une pente de pergame; cela m'accomoderait fort. Il y a encore, à Richelieu, quelques pièces du dict lict, comme le fond, etc. »

s'associaient à ses deuils comme à ses joies. Suzanne de la Porte, par ses vertus et son aménité, était entourée des sympathies de tous les gentilshommes de la contrée. La présence de l'évêque de Luçon, vers lequel s'orientaient déjà les regards, y attirait une société plus nombreuse et plus variée. On y parlait volontiers des affaires religieuses et politiques, de la cour et de la province, des événements de la veille et des prévisions du lendemain, des personnages les plus en vue et des questions courantes. Tout ce que des ecclésiastiques, des militaires, des seigneurs vivant dans leur fief, des esprits curieux et agités de passions diverses, peuvent jeter, dans des entretiens libres et intimes, d'idées, de sentiments d'espoir, de regrets, de critiques du présent et de projets pour l'avenir, se faisait jour dans ces soirées.

Au rang des familiers de la maison, on comptait, en première ligne, l'évêque de Poitiers, le doyen de Luçon et Duvergier de Hauranne. L'évêque de Poitiers était alors Châteigner de la Roche-posay. Le père du prélat avait été compagnon d'armes du père d'Armand. Les deux fils étaient unis en outre par la communauté d'idées politiques et de tendances religieuses. Nommés en même temps à des sièges voisins, ils vécurent toujours dans les meilleures rapports. L'évêque de Poitiers était plus bouillant ; celui de Luçon, plus maître de lui, l'emportait sur son ami de toute la hauteur de son esprit supérieur et de son activité habilement contenue et réglée. Mgr Chateigner venait à Richelieu en compagnie de son vicaire général, Duvergier de Hauranne, le fameux abbé de Saint-Cyran. Esprit systématique et d'une logique de fer, celui-ci poussait à l'extrême les conceptions hasardées de son cerveau et les exigences de sa volonté autoritaire. Son visage

osseux et sombre contrastait avec la mine ouverte de l'évêque de Poitiers. Quant à Bouthillier, doyen de l'église de Luçon, il déployait toutes les ressources insinuantes de sa nature au service du prélat dont il n'avait pas tardé à connaître la fermeté de caractère (1). De près comme de loin, il le tenait au courant des affaires de la ville et de la province. Un jour, parlant du cardinal du Perron, alors très en vue, il disait à Armand : « M. le cardinal déclare qu'il ne vous fallait point mettre entre les jeunes prélats ; que les plus vieux devoient vous céder et que pour lui, il en désirait montrer l'exemple aux autres. »

Apercevez-vous, dans l'embrasure d'une des fenêtres de la grande salle, ce personnage avec lequel Armand cause avec plus d'abandon? A sa parole aisée, à ses manières courtoises, mais plus libres, on sent le confident intime de l'évêque, qui a deviné son habileté et son expérience. C'est Michel Lemasle, « un des plus qualifiés » de ceux qui forment la cour épiscopale. Dès l'année 1615, il était « maistre d'hostel du dict seigneur et ayant charge de lui pour les affaires et négoces. » Le prélat lui donna des lettres de prêtrise et le fit chanoine de sa cathédrale. En 1623, il était « prévost chanoine de Luçon et secrétaire de Mgr le Réverendissime cardinal de Richelieu ». Plus tard, afin d'avoir un pied à terre lorsqu'il venait dans le pays pour s'occuper des domaines d'Armand et surveiller les travaux du château,

(1) Armand du Plessis, à propos d'une question où ses vicaires-généraux avaient montré quelque froissement, écrivait : « Pour moi j'aime tant mes amis, que je désire ne connaître que leur bonnes humeurs et il me semble qu'ils ne devraient point en faire paraître d'autres. Si une mouche vous a piqués, vous la deviez tuer et non en faire sentir l'aiguillon aux autres. » M. Hanotaux, *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 1er août 1889, p. 590.

il acquit le prieuré de Champvant, qu'il céda, en 1638, à la cure de Richelieu. Michel Lemasle, — ou M. des Rocher, comme on l'appelait à cause du prieuré de ce nom, — suivit la fortune du maître, et, satellite fidèle, emprunta toujours quelques nouveaux rayons à la gloire ascendante du ministre de Louis XIII. Il devint chanoine-chantre de Notre-Dame de Paris et conseiller du roi. Nous devons ajouter qu'il ne fut jamais inférieur aux charges qui lui furent confiées. A la pratique des affaires il joignait un goût élevé pour les lettres et les arts. Il légua sa bibliothèque à la Sorbonne et mourut vers 1662 (1).

Autour de ces ecclésiastiques de marque se groupaient des religieux et des laïques, attirés par leurs relations avec les du Plessis ou par le désir de saluer et d'entretenir l'évêque de Luçon, dont l'étoile commençait à se dégager des ombres de la province et à briller d'un éclat grandissant. De temps à autre, autant que le permettait l'exercice de leurs fonctions, les docteurs Pidoux et Citoys, de Poitiers (ce dernier était médecin de la famille), se joignaient aux hôtes du château où ils apportaient la note anecdotique, toujours bien accueillie dans le monde des salons. Mais parmi les étrangers, la personnalité la plus piquante de ces réunions était assurément celui qu'on a nommé l'*Éminence grise*. Angevin par son origine, François Le Clerc du Tremblay,

(1) Les Archives de l'Assistance publique renfermaient les comptes de la maison du cardinal, tenus par Lemasle. Les flammes de la Commune ont détruit ces pièces d'un si grand intérêt pour la vie intime de Richelieu. Heureusement des extraits, faits par le savant conservateur, ont été publiés dans des revues. — Biblioth. nat., *Fonds Clérembault*, V, 77. — Archives de Richelieu et de Braye, *Registres d'état-civil*. — *Revue historique et nobiliaire*. — Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu*. — P. de la Force, *Description de Paris*, t. VI.

né en 1557, était devenu capucin à vingt-deux ans, sous le nom de P. Joseph. Son naturel actif et sa parole ardente le firent choisir, par ses supérieurs, pour évangéliser le Chinonnais et le Saumurois, où les protestants jouissaient d'une certaine influence. L'évêque de Luçon fit sa connaissance au prieuré des Roches, près de Fontevrault. Il comprit de suite ce que cette âme, pleine à la fois d'élan et de réserve, de saillies et de souplesse, pouvait offrir de ressources aux mains d'un maître ; il l'attacha à sa personne et à sa fortune : leur liaison paraît dater de l'année 1608. Le château de Richelieu, placé comme au point de contact du Poitou, de l'Anjou et de la Touraine, leur offrait le plus commode des rendez-vous. Dans leurs entretiens, sous le manteau de la cheminée de la grande salle ou dans les promenades solitaires de la vallée, les deux futures éminences se confièrent, sans doute, leurs secrètes ambitions et leurs rêves d'avenir ; et, peut-être, plus d'un article du programme du grand homme d'État a-t-il été conçu dans ces causeries intimes, sur les bords du Mable.

Suzanne de la Porte ressentait une joie ineffable à se voir entourée de ses enfants. Ce fut pour elle une vive douleur lorsqu'Armand quitta le Poitou pour aller à la cour. La région d'ailleurs était troublée par des bruits de guerre. C'était vers 1614 : Condé tenait tête au roi, et le duc de Mayenne, son allié, promenait dans le Haut-Poitou ses bandes qui n'épargnaient guère les populations des campagnes. Les reîtres pénétrèrent dans la vallée du Mable, et le château de Richelieu attira leurs regards. Il semble que la mémoire du grand prévôt de Henri IV dût protéger cette demeure : il n'en fut rien.

La présence de la vénérable dame de Richelieu n'eut pas plus d'influence sur ces gens avides de rapine. Ils ne se retirèrent qu'après avoir marqué leur passage par leur brutalité et leurs larcins. A cette nouvelle, Armand s'émut et témoigna son mécontentement à un lieutenant de Mayenne, en termes pleins d'énergique grandeur : « Je lui en eusse volontiers écrit, dit-il, si je n'eusse reconnu par le traitement qu'il a fait à ma mère, ou qu'il ne me croit plus au monde, ou qu'il me tient du tout incapable de lui rendre jamais service. »

Il est vrai, Suzanne de la Porte ne restait jamais seule; Nicole demeurait fidèlement auprès de sa mère, et Françoise, dès que ses enfants furent grands, la visita de temps à autre. Quant à Henri, il était à l'armée, et, à l'automne de 1615, on se préoccupait de ce qu'il n'avait pas donné de ses nouvelles depuis quelque temps. Françoise écrivait dans ce sens à sa sœur Nicole, le 31 octobre (1).

L'année suivante, au printemps, Armand, alors au conseil du roi, se rendit à Richelieu pour reposer ses forces, affaiblies par la fièvre. Il devait être accompagné de son frère, de sa belle-sœur, et de M. de Pont-Courlay. Malgré la tristesse qu'elle éprouvait de la maladie de son cher Armand, Suzanne ne put se défendre d'un mouvement de joie en le voyant près d'elle. La fièvre persista encore assez longtemps; à la fin d'avril, Armand écrivit à la reine-mère :

« Madame, l'appréhension que j'ay de retomber de nouveau en l'ancienne incommodité qui m'a travaillé, fait que je supplie très humblement Votre Majesté de ne point trouver mauvais si je ne me rends sitôt que je le désire-

(1) Catalogue des autographes du cabinet *Collier de Beaubois*.

rois et devrois auprès d'elle. Quand la nécessité ne me priveroit point de cet honneur, la considération le devroit faire, n'étant pas raisonnable de paroître devant un maître à qui on doit tout, lorsqu'on est si misérable que de ne le pouvoir servir. Le déplaisir que j'en reçois est indicible; mais ce qui me console, est la connaissance que j'ay de ne luy être pas nécessaire, le secours que Votre Majesté tire en ses affaires de sa propre tête, étant plus que suffisant et le meilleur qu'il puisse avoir pour les faire réussir à l'advantage du roy et au sien, qui est ce que ses serviteurs désirent avec passion. Mais bien l'assurerai-je qu'en quelque lieu et en quelqu'état que je sois, nul ne m'égalera jamais à désirer la prospérité et le contentement de sa Majesté, de qui je seroy éternellement, Madame, le très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur. »

La fièvre cessa; Armand céda à la voix des affaires et dit adieu à sa mère en l'embrassant avec effusion. La vénérable dame, comme si elle eut un pressentiment qu'elle le voyait pour la dernière fois, serra son fils plus étroitement sur sa poitrine et baigna son visage de larmes brûlantes. Puis d'une des fenêtres du manoir, au travers des arbres elle suivit du regard, aussi loin que possible, le carrosse qui emportait l'orgueil et les espérances de son cœur de mère.

De nouvelles et plus rudes épreuves étaient réservées à la noble châtelaine. Au commencement de l'année 1616, Françoise du Plessis, la fille aînée, mourut au château de Glenay. Ses enfants, François et Marie, furent conduits auprès de leur grand-mère, à Richelieu. Quant au père, il quitta la province pour s'attacher à la fortune de l'évêque de Luçon. La douleur que Suzanne ressentit de la perte de sa fille bien aimée, porta un coup

terrible à sa santé. En vain elle fit appel à toute son énergie, pour concentrer sur la tête de ces jeunes enfants toute l'affection qui lui restait au cœur et demeurer à la hauteur du devoir qui lui incombait : elle ne put survivre à cette mortelle blessure. La noble dame n'avait auprès d'elle que Nicole, lorsqu'elle fut prise subitement de vives douleurs. Alphonse était alors à Melun, Henri et sa femme à Paris, ainsi que Armand qui venait d'entrer au ministère avec Barbin et Mangeot, célèbre avocat de Loudun. Quoiqu'il ne fut encore que conseiller d'État, le futur ministre était à la veille d'être chargé d'une ambassade en Espagne. On n'eut que le temps de faire recevoir à Suzanne les derniers sacrements. Elle mourut entre les bras de sa fille Nicole, dans la matinée du 14 novembre 1616, à l'âge de soixante-cinq ans.

« Le quatorzième de novembre 1616, lit-on dans les registres, environ sur les dix heures du matin, est allée de vie à trépas noble dame Suzanne de de (*sic*) la Porte dame de Richelieu. » On conçoit l'immense chagrin de la pauvre orpheline. Mais elle avait des devoirs particuliers à remplir ; s'armant de courage, elle fait aussitôt parvenir cette fatale nouvelle à son frère aîné, Henry, avec prière de la transmettre à Armand et à Alphonse, qui se trouvait à la chartreuse de Melun. Armand, qui était alors mêlé à des négociations politiques fort importantes, exprima le désir de voir ajourner la sépulture de leur mère. Henri en écrivit de suite à Nicole, dans ces termes :

« Ma chère sœur, la douleur m'oste quasy la parole, mais elle me redouble l'affection pour vous, puisqu'en notre perte commune nous nous devons servir l'un à l'autre de consolation particulière. Je ne vous en offre pas, maintenant n'estant point moi-mesme encore ca-

pable d'en recevoir qu'autant qu'un chrestien en peut prendre d'une si heureuse et advantageuse fin que celle de notre pauvre mère. J'irai bientôt l'apprendre plus particulièrement de vous, affin qu'après luy avoir rendu les derniers debvoirs je me puisse disposer par un sy bon exemple à en faire une semblable. Cependant asseurez-vous que comme pendant sa vie elle vous a seu parfaitement chérir et aymer, qu'après sa mort j'essayeray de vous assister et servir en tout ce qu'il me sera possible, et bien que vous ne puissiez partout ailleurs recouvrir ce que vous avez perdu en elle, puisque rien ne peut approcher de l'amour des mères envers leurs enfants, et principalement de celle qu'elle portoit aux siens, néanmoins ma femme vous chérira aymera et honorera comme si vous estiez sa fille et sa sœur ensemble, car si elle m'esgalle en affection, elle me surpasse de beaucoup en bon naturel; et d'autant que nous désirons, elle et moy, le vous témoigner plustôt par des effects qu'en discours, je laisserai celle-cy là en attendant que les occasions se présentent de vous faire partager à ce que Dieu m'a donné, pour vous prier de mettre le corps de ma pauvre mère dans la chapelle le plus honorablement que faire se pourra, jusqu'à ce que M. de Luçon y puisse venir, afin que nous la fassions porter en terre ensemble.

« M. de Gensé vous assistera, s'il luy plaist, en cela, comme aussy à faire préparer les autres choses qui seront nécessaires pour l'enterrement. Cependant il faudra qu'il y aye toujours des religieux et que l'on fasse habiller tous les serviteurs suivant le mémoire que ma femme vous envoye.

« J'escris à la Chaussée de fournir ce qu'il faudra en

attendant que j'y sois, car M. de Luçon ne pouvant s'en aller que dans quinze jours, je partirai dans huict, affin de donner quelque ordre à nos malheureuses affaires, cependant je vous eusse despeché plus tost ce porteur, n'eust été que j'étois absent quand il est arrivé. Je vous supplie que toutes choses se fassent le plus honorablement que l'on pourra, car c'est le moindre honneur que nous puissions rendre à celle qui nous en a tant donné.

« J'estime que Mademoiselle de Germigny (1) nous voudra bien tant obliger que de demeurer avec vous jusques à ce que ma femme y soit arrivée. S'il se passait quelque autre chose l'assistance et le conseil de M. Dupont suppléraît au deffault du reste, car il est de sy bon naturel qu'il ne nous le déniera pas en une telle occasion, et sy au cas que jusques ici vous n'ayez rien faict faire, il trouvait à propos qu'on portast le corps dans la chapelle qui est dans l'église de Braye, il me semble que ce serait bien faict. »

L'épouse de Henri, Marguerite Guiot, se fit elle aussi un devoir d'écrire à sa belle-sœur Nicole :

« Ma sœur, je plaindray doublement avec vous, par cette lettre, la perte que nous avons faicte, car oultre la part que je prends à tout ce qui touche à M. de Richelieu et à vous, l'honneur que je reçeus de feu madame de Richelieu, m'est une trop estroite obligation pour ne la regretter pas sensiblement et pleust à Dieu qu'en succédant à son nom, je puisse hériter de ses vertus et mérites. Mais ne pouvant jamais arriver à ce point là, je me contenteray de vous honorer autant qu'elle vous

(1) La Chaussée et Germigny étaient deux fiefs des environs de Richelieu, appartenant à des familles en relation avec les du Plessis.

aymait, et après un si grand malheur, je m'estymerai heureuse qu'ayant à l'advenir à vivre ensemble, cela m'a donné moyen de vous servir. Je désire l'un et l'autre avec passion afin de vous tesmoigner qu'en perdant une sy bonne mère, vous avez recouvert une sœur sur qui vous aurez tousjours toute puissance.

« Je serois déjà partie pour vous aller trouver et rendre à feu madame de Richelieu les derniers devoirs, sy nous ne conformions notre voyage à celui de M. de Luçon qui y veut assister en s'en allant. Ce sera donc le plus tôt que je pourrai. Cependant je vous conjure de vous consoler, affin de rendre l'affliction de M. de Richelieu moindre, car j'appréhende sy fort qu'elle le rende malade que j'en suis au désespoir. Je vous envoye un mémoire pour donner ordre, par l'advis de M. Dupont et diligence de M. de Gensé, à ce qu'il faudra faire et, dans deux jours nous envoyerons Boisseau pour vous soulager. »

C'est Armand lui-même qui se chargea d'annoncer à Alphonse le chartreux, le malheur qui venait de les frapper. « Mon cher frère, écrit-il, j'ay bien du regret qu'il faille que vous appreniez par cette lettre la perte commune que nous avons faicte de nostre pauvre mère. Encore que je sache bien qu'elle vous sera d'autant plus supportable, que vous estant vous-mesme perdu au monde, pour gagner le ciel, sa vie et sa mort vous sont des assurances certaines que vous la ly retrouverez, puisqu'en celle-cy Dieu luy a desparty autant de grâces, de consolations et de douceurs, qu'elle avoit receu en l'autre de traverses, d'afflictions et d'amertumes. Il restoit quelque chose à la perfection du bien dont je croy qu'elle jouist maintenant ; les prières de tant de gens de bien, qui les luy despartent, et les vostres particulière-

ment, lui serviront d'assistances subsidiaires, à toutes ses bonnes œuvres. Pour moy, je prie Dieu qu'à l'advenir ses bons exemples et les vostres me puissent sy utilement profiter que j'en amende ma vie.... (1) »

Ces lettres montrent bien et la vénération que les enfants nourrissaient pour leur mère et les rares qualités dont elle était douée. Elles sont le plus bel éloge funèbre à l'honneur de Suzanne de la Porte.

Le corps de la châtelaine fut placé dans la chapelle avec tous les honneurs convenables. Trois semaines plus tard, en présence de tous les membres de la famille, « le 8e du dict moy et an de décembre 1616, a esté faict l'obsèque de defuncte noble dame Suzanne de la Porte, dame de Richelieu (2). » Au milieu d'une nombreuse assistance, le deuil fut conduit par les trois enfants, revêtus l'un, de la soutane d'évêque, l'autre, de la robe de chartreux et le troisième, du pourpoint de gentilhomme; le corps de Suzanne fut descendu dans le caveau domestique qui s'ouvre sous le sanctuaire de l'église de Braye et qui, depuis un temps fort reculé, était la propriété des seigneurs de Richelieu. Une fondation fut faite à la mémoire de Suzanne, et « le 15e du dict moys et an a esté commencé un annuel pour le repos de l'âme de la dicte dame ».

(1) Bibliothèque nationale, *fonds Sorbonne*, 1136. — Martineau, *Le cardinal de Richelieu*, t. I.

(2) Nous citons les actes authentiques, afin d'en bien montrer la différence avec telle pièce arrangée, comme celle que donne un historien, d'ailleurs animé d'excellentes intentions. « Le 8 décembre 1616, furent faites en grande pompe les obsèques de noble dame Suzanne de la Porte, dame de Richelieu, dont le corps a été porté de la chapelle du château dans la crypte souterraine de l'église de Braye, en présence de tous les enfants de ladite dame de Richelieu, accompagnés d'une grande partie de la noblesse du Poitou et au milieu d'un concours considérable de personnes de tout rang. » (*Registres de Braye.*)

Armand du Plessis revint à Paris et reprit sa place dans le maniement des affaires politiques; mais son étoile allait subir une éclipse. Marie de Médicis, ayant été obligée de s'exiler, la fortune de son conseiller traversa une crise aiguë. L'évêque de Luçon se retira dans son diocèse où il s'appliqua, de nouveau, au labeur épiscopal. Il est à croire qu'il ne passa pas à une si faible distance du manoir patrimonial, sans rendre visite à Nicole et à sa belle-sœur. En même temps qu'il entretenait les gentilshommes du Haut et du Bas-Poitou dans la fidélité à la reine-mère, il réussit à marier sa sœur. Le 25 novembre 1617, elle unit son existence à celle d'Urbain de Maillé, marquis de Brézé, seigneur de Milly, près de Saumur. Urbain avait vingt ans, de l'esprit, mais « plus de noblesse que de fortune ». Selon le désir d'Armand, le mariage fut célébré à Paris, et sans solennité. Il n'en sera pas de même, en 1641, quand leur fille, Claire-Clémence, épousera dans le Palais-Cardinal, depuis Palais-Royal, le duc d'Enghien, plus tard le grand Condé : dans cette circonstance, le Ministre apportera au mariage de sa nièce une magnificence vraiment royale.

Les allées et venues autour de la personne de l'évêque de Luçon, ne tardèrent pas à indisposer le roi. Au mois d'avril 1618, Louis XIII lui donna l'ordre de se retirer à Avignon avec son frère, Henri, et son beau-frère, de Pont-Courlay. Les exilés partirent un vendredi, après avoir vivement recommandé à la jeune Marie de Vignerot d'entourer, de tous ses soins, sa tante dont la grossesse était avancée. Quelle douloureuse séparation! Depuis la mort de Suzanne, le château n'avait pas été le théâtre d'une scène plus émouvante.

Henri laissa son épouse sous la garde du baron de

Ponchâteau, capitaine du château de Nantes : c'était son oncle, Louise du Plessis, fille de Louis du Plessis et de Françoise Rochechouart, ayant épousé François du Cambourt. De ce dernier mariage naquirent Henry; Charles, baron de Pontchâteau ; Louis, seigneur de Beçay, et Françoise du Cambourt, morte en bas âge (1). François était à Richelieu en 1618 : il fut parrain avec sa petite nièce, Marie, dans l'église de Braye, ainsi que nous l'apprend l'acte suivant : « Le dernier jour de juin 1618 a esté baptisée Marguerite, fille de messire Pierre Berton, et de Loïse Hier, parrain et marraine noble homme Françoys du Cambourt, seigneur dudit lieu, et noble damoiselle Marie Vignerot. » *Signé* du Cambourt, Marie Vignerot.

Au mois d'octobre suivant, la châtelaine de Richelieu, Marguerite Guiot des Charmeaux, dame d'Ansac, fit ses couches au manoir seigneurial. Le nouveau-né, appelé François-Loïs, fut baptisé dans la chapelle domestique; et, circonstance fort touchante, il fut présenté aux fonts par des orphelins, enfants du peuple. « Le 14e octobre 1618 est né François-Loïs du Plessis, fils de Henry du Plessis, seigneur de Richelieu et de dame Marguerite Guiot, lequel a esté baptisé par moy Aymé Hyver, curé de Braye, le 21e dudict moys et an susdits, et fut nomé en la chapelle de Richelieu par pauvres orphelins qui sont Loys Fouré et Jehanne Thomas, assistés de dix aultres pauvres et luy donnèrent le nom de Françoys-Loys (2). »

(1) P. Anselme. *Histoire généalog. de la maison de France.* — A. Duchesne, *Généalogie des du Plessis.*

(2) Un historien a transformé cet acte en celui-ci : « Le 14 octobre naquit au château de Richelieu, François Louis du Plessis, fils de messire Henri du Plessis, seigneur de Richelieu, lequel a esté baptisé par moy, curé de la paroisse de Braye, le 21 octobre 1618. »

Aux joies de la naissance, au gai carillon de la cloche et aux langes soyeux succédèrent bientôt les angoisses de la douleur et le glas funèbre, avec le linceul arrosé de pleurs amers. La femme de Henri de Richelieu trouva la mort dans la naissance de son fils : elle ne survécut qu'un jour. « Le 15e jour d'octobre 1618, sur les sept heures du soir, trépassa dame Marguerite Guiot, dame de Richelieu, laquelle a été administrée des saints sacrements et assistée par moy curé ; le dix-neuvième dudict mois et an, fust porté ledict corps en l'église de Braye, en laquelle fut faict service, et assista tant en la conduite dudict corps et service M. le prieur, messire Vincent, M. le curé du Sablon, M. le Vicquaire de Chantvan et Jehan Angeleaume, ségretain. » Le mois suivant, « le 19 novembre, a été commencé un annuel pour le repos de l'âme de ladicte dame Marguerite Guiot ».

Quelle douleur immense ce fut pour Henri et pour les siens d'apprendre, par le même courrier, la naissance d'un fils et la mort d'une épouse chérie! Armand écrivit au roi pour que sa Majesté autorisât le malheureux père à « faire un petit voyage en sa maison afin de mettre ordre à ses affaires et lui prescrire un lieu proche d'eux », mais Louis XIII fit la sourde oreille. Henri du Plessis en éprouva un redoublement de chagrin. Il pria un ami de la famille, le docteur Citoys de Poitiers, de veiller sur les jours de l'enfant. En attendant l'arrivée de sa sœur Nicole, il supplia une autre amie, Mme de Bourges, d'aller à Richelieu « afin que le pauvre petit ne soit pas tout seul ». Les docteurs Citoys et Rabault le rassurèrent en disant « qu'ils ont changé la nourrice et appliqué un cautère au petit ». Mais comment tranquilliser un vrai cœur de père, à la distance de plusieurs centaines de lieues? « La continuelle alarme où je suis

de mon fils, écrit-il, m'a fait demander la permission d'aller pour huit jours seulement (1) ». Il ne fut pas plus heureux que la première fois. Dans quelques semaines, au fond de son exil, l'infortuné aura, de plus, la tristesse d'apprendre la mort de celui qui était toute son espérance et sa consolation.

La pierre du caveau sépulcral était à peine scellée qu'il fallut la soulever à nouveau, pour y descendre la victime, fraîchement entrée dans la vie. Le fils suivit la mère, à quelques semaines d'intervalle : le tuteur enlevé, la plante fragile s'étiole, languit et meurt. « Le 6e jour de décembre 1618, jour de saint Nicolas, obyit François Loys du Plessis, fils de messire Henry du Plessis, seigneur de Richelieu et de deffuncte dame Marguerite Guiot sur l'heure d'une heure après midi, en présence de M. l'homosnier de M. Luçon et de M. Citois, docteur en médecine, qui a traité ledict enfant du Plessis pendant sa maladie, et le sieur de la Boitière et plusieurs aultres . » La sépulture eut lieu le surlendemain. « Le 8 décembre 1618, le corps de défunct François Loys du Plessis cy-dessus nommé a esté porté du chastel de Richelieu en l'église de Braye, assisté de moy curé, M. Olivier Ducaroy, prieur dudit Braye, M. le curé de Sablon, M. Mathurin Champeigné avec un grand nombre de peuple. » Dans sa retraite, le seigneur de Richelieu n'avait même pas obtenu l'autorisation de se rendre à la cérémonie funèbre. Ce fut probablement à cause de lui et des autres membres de la famille que, plus tard, « le 14 janvier 1619 fut faict le service et obsèque du corps de deffuncte noble dame Marguerite Guiot et de François Loys du Plessis ».

(1) Bibliothèque nationale, *Dossier Richelieu*.

Cependant Armand du Plessis ne tarda pas à reprendre son influence à la cour. Il reçut même la délicate mission de rapprocher la mère et le fils, dont l'entrevue eut lieu au château de Couzières, près de Montbazon : c'était le retour de Henri aux faveurs royales. Marie de Médicis, qui avait reçu plusieurs places de sûreté, le nomma, en 1619, gouverneur d'Angers. Notre châtelain y trouva l'occasion de sa mort. Le poste était ardemment convoité par le marquis de Thémines, capitaine des gardes de la reine. Celui-ci ne pardonna pas à Henri la préférence dont il avait été l'objet et lui fit sentir son mauvais vouloir. « Il lui fit savoir qu'il voulait le voir l'épée à la main ; ils sortirent, un jour, de la ville à cette intention, mais cette rencontre fut sans effet, en raison de la pluralité des seconds qui se trouvèrent de part et d'autre et qui les forcèrent à remettre la partie à une autre fois. » La reine elle-même s'entremit ; mais comment arrêter la fougue de gentilshommes, persuadés que certaines blessures, faites à l'honneur, ne se guérissent qu'à la pointe de l'épée ? Henri recherchait son adversaire et, pour être plus sûr de le rencontrer, sortait seul avec un petit page. Trois jours après, ils se virent de nouveau dans la citadelle. Aussitôt ils mettent pied à terre ; on tire le fer et, après trois ou quatre estocades, le marquis recule et se couvre derrière son cheval. Ainsi abrité, il tire un dernier coup qui atteint Henri au cœur. Le blessé eut encore la force de se jeter à la tête de son adversaire, mais il en fut séparé par des gens qui arrivèrent, et la mort suivit de près. Le P. de Bérulle « qui se trouva, par cas fortuit, passer là, eut le temps de lui donner l'absolution sur les signes de

douleur qu'il put tirer de lui » (1). Armand du Plessis éprouva un profond chagrin de cette mort. « La douleur de la perte de mon frère, disait-il au P. Cotton, me tient tellement saisi qu'il m'est impossible de parler et d'écrire à mes amis ». Elle ne fut pas étrangère, sans doute, à la sévérité avec laquelle le cardinal poursuivra plus tard les duellistes.

Les restes de la victime furent transportés à Braye, où « le 22 juillet 1619 a été faict obsèque du corps de deffunct messire Henry du Plessis, en son vivant seigneur de Richelieu, Maussou, Primeri, le Chillou, la Vervolière ». Désormais, adieu les fêtes au château de Richelieu! Pour de longues années il s'enveloppe d'un voile de deuil et de mélancolie. Les registres paroissiaux sont les muets interprètes de cet abandon : on n'y rencontre plus les noms de la famille du Plessis. Pourtant la belle résidence des bords du Mable ne fut pas tout à fait abandonnée. Nicole, en compagnie de son époux ou de quelque membre de sa nouvelle famille, aimait à visiter le manoir trop tôt désert et le caveau sépulcral presque rempli. D'ailleurs, s'il faut en croire Tallemant des Réaux dont les anecdotes sont souvent sujettes à caution, Nicole était d'un esprit fantasque, singulier, et assez peu fait, en conséquence, pour ressusciter au manoir la vie et le mouvement d'autrefois. Elle mourut à Saumur, le 30 août 1635, et fut enterrée à Notre-Dame-des-Ardilliers; elle avait été dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, durant plusieurs années. Autour du baptistère de Braye, qui a entendu tant de noms illustres, nous assistons à une dernière cérémonie, dans laquelle figurent le marquis de Brezé

(1) Collection Petitot, *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

et la baronne du Vigean, que nous rencontrerons plus tard (1).

Cette solitude n'a rien de surprenant. L'antique château perdait, pour ainsi dire, son identité propre pour se confondre dans un royal palais ; le bourg et la paroisse de Braye s'effaçaient devant la ville de Richelieu. Noblesse, gloire, fêtes et réjouissances, tout émigrait vers le nouveau centre. C'est la loi des bourgades et des cités, aussi bien que des individus et des peuples.

Nous ne saurions quitter la cure et le temple sans saluer respectueusement le vénérable pasteur. De tout temps, les châtelains de Richelieu entretinrent les meilleurs rapports avec les recteurs de la paroisse de Braye. L'hôte vénérable du presbytère s'associait de cœur aux joies et aux douleurs des du Plessis. Il bénissait les berceaux, caressait les enfants, encourageait les parents, réconfortait les vieillards et les malades, s'inclinait sur la couche funèbre pour verser une dernière consolation, et sur la tombe pour répandre une dernière prière. Nous devons arracher à l'oubli les noms de ces prêtres, dont l'existence a été rapprochée de la famille et de la personne même du Cardinal. En 1593, le curé était François Hyver, qui, maintes fois, eut l'honneur d'être parrain avec Françoise du Plessis, et remplissait encore les fonctions curiales en 1605. François Hyver était un prêtre recommandable par ses vertus autant que par son habitude des affaires. Après la mort de Jacques du

(1) « Le 15 octobre 1637, fut baptisée Anne-Armande, fille de François Bodin, escuier, sieur de Penchard et de demoiselle Renée de Giphai, ses parrain et marraine, Armand de Maillé, chevalier, marquis de Brazé, maistre de camp d'un régiment et gouverneur de Pontoise et puis de Vexin, et Anne de Neufbourg, femme de François Poussard, chevalier, marquis de Fors et baron du Vigent. » *Signé* Anne de Neufbourg, Armand de Maillé et Brancheu, curé. »

Plessis, grand-oncle du Cardinal, il fut choisi pour lui succéder sur le siège de Luçon. Mais il ne reçut jamais la prélature et se borna à gérer le temporel de l'évêché : c'était comme une pierre d'attente qui préparait l'élection d'Alphonse, puis d'Armand. Sa paroisse d'ailleurs ne suffisait pas à absorber son activité, quoiqu'elle fut relativement assez populeuse. On y comptait en effet, en 1592, vingt naissances ; en 1595, vingt-huit ; en 1600, trente et une. Cette année-là, les décès s'élevèrent à vingt-deux (1).

Après le décès de François Hyver, la cure fut occupée par Aimé Hyver qui, on s'en souvient, baptisa, en 1618, le petit François-Loys, fils du seigneur de Richelieu, puis assista la mère à ses derniers moments et présida aux obsèques. Lui-même fut enterré, le 17 octobre 1626, et, à partir de cette époque, le curé de Braye fut Branchu qui exerçait son ministère au moment où Richelieu fut érigé en paroisse. Aimé avait probablement pour sœur Renée Hyver, qui épousa Florent Ducarroy et, en 1623, mit au monde un garçon, Michel, dont le parrain fut Michel Lemasle, prévôt de la cathédrale de Luçon et secrétaire du cardinal de Richelieu. Signalons encore Jehan de Flotte, qui est dit vicaire de Braye en 1591, et Olivier Ducarroy, qui a le titre de prieur, à partir de 1598. Puisque nous sommes au personnel ecclésiastique, nous ne saurions omettre le chapelain du château, ou de la chapelle Saint-Nicolas. Ce titre est porté, en 1628, par Bertrand Corbin qui fut fréquemment parrain dans l'église de Braye. En novembre 1636, il est qualifié « prestre, aumosnier de Monseigneur le cardi-

(1) *Gallia Christiana*, t. II. — La Fontenelle de Vaudoré, *les Évêques de Luçon*, t. I, p. 348. — Mairie de Braye, *Registres d'état-civil*.

nal ». Le 5 mai 1641, il assistait au mariage de Nicolas Prévost, peintre du roi et du Cardinal, avec ntoinette Durand, fille de l'architecte Nicolas Durand, où il est dit « aumosnier de Son Éminence ». Après le décès d'Armand, il garda sa qualité de chapelain du château de Richelieu et, en l'année 1644, on le voit assister à un mariage, dans la chapelle Saint-Nicolas, comme « aumosnier de M. le duc de Richelieu (1). »

Nous compléterons ce tableau de la vie des seigneurs de Richelieu, au commencement du XVII[e] siècle, en parlant de leurs rapports avec les suzerains de Faye, ou plutôt avec le tribunal dont le domaine des bords du Mable relève, en attendant qu'il soit lui-même le centre d'une haute justice seigneuriale. Ouvrons, par exemple, le livre du greffier, à l'année 1618 : le sénéchal est Jehan Dubois, licencié ès lois, sieur de Champmartin. Aux *plaids*, qui se tiennent tantôt quotidiennement, et tantôt deux ou trois fois par semaine, on voit les gentilshommes coudoyer les roturiers. Il ne saurait déplaire au magistrat, sorti des rangs de la bourgeoisie, de donner raison à l'homme du peuple qui se plaint des vexations du riche (2). Parmi les noms, avec lesquels nous sommes déjà familiarisés, nous citerons Mery de Mausson, seigneur de la Fouchardière, d'Aloigny, seigneur de Beaulieu, Henri de Messemé, chevalier des

(1) Archives de Braye et de Richelieu, *Registres d'état-civil.*

(2) En 1618, sur les bancs de la justice, viennent s'asseoir soit en personne, soit par leur avocat ou procureur : de Gréaulme, écuyer, seigneur de la Cliette, René de Chezelles, seigneur de la Morinerie, Claude de la Jaille, sieur de la Loge, Alexandre Gaillard de Béard, baron de Saint-Morin, Claude du Marchant, seigneur de la Mothe et quelques autres. Nous relevons encore Pierre de Sazilly, seigneur de Villeneuve, Pierre de Montruillon, seigneur du Montel, les écuyers Jacques Bonin et Jacques de Chargé, avec Geoffroy de Beaufils, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et seigneur de la Vrillaye, enfin René de l'Estang, écuyer, seigneur du Bois.

ordres du roi, seigneur de la Cloistre, et René de Lomeron, conseiller du roi, seigneur de la Pataudière. Sur les feuillets du greffe, on rencontre, çà et là, des signatures de femmes, comme celles de Anne Guiot, dame des Clouseaux, Antoinette de Mausson, dame de la Pichardière, voire même de Mademoiselle, duchesse de Montpensier et dame de Champigny. Le clergé y figure, de temps à autre, pour des démêlés d'affaires temporelles : tels François Champeigné, curé de Sablon, François Duboys, prieur de Razine, Jehan de la Mothe, curé de Faye, Gilles Durand, chanoine de Faye, Pierre Prousteau, chapelain de Bellebat, et le procureur des religieux de Turpenay. D'ordinaire il s'agissait de demande en paiement pour rentes ou redevances (1).

Entre tous ceux qui paraissent, à cette époque, à la barre du sénéchal de Faye, notre attention se porte sur l'évêque de Luçon et son frère Henri.

Le 15 janvier 1618, Henri du Plessis, chevalier, seigneur de Richelieu, de Mausson et du Chillou, était cité à comparaître par Bonnault, fermier de Mondon et par François de Gréaulme. A son tour, le 25 janvier, notre châtelain poursuivit Paul Boistet, auquel il consentit finalement à accorder un délai. L'affaire revint le 6 février, en même temps qu'une autre action contre Mathurin de Chargé, et se prolongea durant les mois de mars et d'avril ; enfin, en juin, Henri se présentait pour toucher la somme de 100 livres. A son tour, Armand, déjà très influent à la cour, fit également appel à la

(1) A ce titre, comparaissent Eustache Lebas, fermier du temporel de la cure de Marnay (Faye), Henri Gregeron, fermier du prieuré de Champvant, Hilaire Orson, fermier de la seigneurie de ce nom, Mathurin Taupeau, fermier judiciaire des seigneuries de Vaucouleurs et Chargé, à Razine, et Jacques Bonnault, fermier de la seigneurie de Mondon, à Marigny-Marmande.

justice de Faye-la-Vineuse. Le 12 février 1618, « Révérend père en Dieu, messire Armand-Jehan du Plessis de Richelieu, evesque et sieur baron de Lusson, prieur du prieuré du Bouchet, » était en différend avec Pierre, Jacques et Marie Boutin. L'affaire ne reçut pas de solution immédiate et revint à l'audience du mois de mars. A cette époque, un procès s'éleva entre Armand et les seigneurs du Verger, de Saint-Bonnet, de Chantejau et de Beaucaire. Les arrérages ne rentraient pas toujours d'eux-mêmes, et, le 22 mars, il recourait de nouveau au sénéchal pour se faire payer de huit septiers de froment, sept septiers de baillage et deux chapons, dus pour le fief des Balzeaux (1). Le bon plaisir des personnages les plus considérables, on le voit, ne faisait pas toujours loi et la justice savait également couvrir de sa protection, ou arrêter par ses sévérités, les roturiers et les seigneurs : il est vrai que le temps a marché et que nous avons franchi le seuil du XVII[e] siècle.

Telle était la physionomie que présentait Richelieu et ses environs, au moment où Armand du Plessis se disposait à réaliser une merveilleuse transformation.

(1) *Archives d'Indre-et-Loire*, B. 7.

VIII

Armand construit le palais de Richelieu. Description

Non quæro, sed promereor.
Des rameaux de laurier et de palmier entrelacés.

Portrait d'Armand. — Armand achète la terre de Richelieu. — Il projette la reconstruction du château. — L'architecture et les arts plastiques dans la première moitié du XVII^e^ siècle. — Armand confie le projet à Jacques Lemercier. — Description du nouveau palais. — Vue d'ensemble : la porte d'entrée, la terrasse, la cour d'honneur, le rez-de-chaussée, la chapelle. — Le pavillon central, la façade de gauche ou du roi, un oratoire. — L'aile gauche ou de la reine ; chambres des dames d'honneur ; le pavillon de Moyse. — Le second étage, la bibliothèque.

Nous avons salué, dans le castel de Richeloc, un berceau plein d'espérances : il renferme le créateur du palais dans lequel nous introduirons bientôt le lecteur. Auparavant nous devons esquisser, à grands traits, la physionomie de ce génie de premier ordre et les maîtresses lignes de cette existence, si magnifiquement remplie.

Vous l'avez contemplé au Louvre, reproduit par le fidèle pinceau de Philippe de Champagne. Il est de taille plus que moyenne, ses membres sont souples et bien proportionnés, sa mine est haute et empreinte de distinction. Sous ce front découvert et encadré d'une épaisse chevelure noire légèrement relevée, dans ces yeux profonds et ombragés de fortes paupières, sur ces lèvres

minces, bordées d'une moustache retroussée et d'une barbe en pointe, on devine sans peine le plus puissant homme d'État des temps modernes. D'une activité prodigieuse, il se lève avant le jour, travaille à user plusieurs secrétaires et ne repose que quelques heures. En voyage, il déploie un luxe royal ; chez lui, il est simple et frugal. Esprit vaste, fortement trempé, caractère à la fois souple et énergique, nature tout ensemble perspicace et réfléchie, il ne connaît pas le doute et l'hésitation. A vingt-deux ans, il accepte d'être évêque « pour le bien de l'Église et la gloire du nom » des du Plessis et, à trente-huit ans, il revêt la pourpre cardinalice. Du premier coup, sa supériorité éclate et s'impose. Son génie politique se révèle aux États-Généraux de 1614, où il prouve au roi qu'il est nécessaire de fortifier le trône et d'opérer une « réformation aisée, juste, nécessaire et glorieuse ». Aumônier de la reine, membre du conseil d'État, bientôt premier ministre, il montra les plus rares qualités, et « fist paroître dès son orient quel devoit estre le reste de sa journée ». Son plan est vaste comme sa pensée : au dedans et au dehors, il veut faire de la France une citadelle assise sur « un rocher qui brise tout ce qui le heurte ».

Le programme sera rempli. La toute-puissante Espagne incline son front devant le drapeau français. Le protestantisme, gros d'instincts séparatistes, se brise contre la digue cyclopéenne de La Rochelle. La noblesse, trop remuante, paie son tribut à la justice dans la personne des maréchaux de Marillac et de Montmorency, des gentilshommes, Cinq-Mars et de Thou. Le sang français coule journellement par le bras des « raffinés d'honneur » ; le plus intrépide d'entre eux, le comte de Boutteville « dont l'épée ne rentrait jamais au fourreau », sert

d'exemple. Afin de prévenir toute velléité de relèvement, le ministre passe le niveau sur les fiers donjons, dont les ruines découronnées pleurent çà et là sous nos yeux.

Cet homme d'État profond, ce politique inflexible cache un diplomate d'une habileté merveilleuse. Tout jeune encore, il trace le parfait manuel du diplomate dans les *Instructions et maximes que je me suis donné pour me conduire à la cour*. Nous y cueillons, un peu au hasard, ces deux maximes : « parler peu et seulement de ce que l'on sçait et à propos, avec ordre et discrétion. » — « Considérer quel vent tire et ne le (le roi) prendre point sur des humeurs auxquelles il ne se plaist de parler à personne, se cabre à tous ceux qui l'abordent ». Le vent de la disgrâce ou de la froideur souffle : Richelieu se tient à l'écart et se retire à Luçon ou dans son cher prieuré de Coussay. Il reparaît au moment favorable, pour réconcilier Louis XIII et la reine-mère, à Couzières, et pour gratifier ses adversaires de la *Journée des Dupes*. Mais aussi comme il excelle à préparer les voies! De Luynes est le chef du ministère : vite une alliance est décidée entre le connétable et la famille du Plessis. En 1620, le neveu du duc, M. de Combalet, épousera la nièce du cardinal, M^lle^ de Pontcourlay, la future duchesse d'Aiguillon. L'année suivante, de Luynes meurt à propos, et Richelieu est bientôt premier ministre. Il vit en tête-à-tête perpétuel avec l'*Éminence grise*, le fameux P. Joseph qu'il a découvert, dans les environs de Richelieu, près de Fontevrault, et il ne se fâche pas trop quand le redoutable capucin, qui le voit hésiter, s'oublie jusqu'à l'appeler « pouille mouillée ». Pour continuer sa tâche, il se donnera un successeur, formé pendant dix ans à son école et presque digne de lui, dans la personne de Mazarin. L'Italien, d'une souplesse toute

opportuniste, comme on dirait aujourd'hui, achevera l'œuvre grandiose inaugurée par le plus habile des Français.

Et quelles œuvres, dont chacune suffirait à immortaliser plusieurs hommes d'État ! Réorganiser l'administration centrale et provinciale, à l'aide de secrétaires et d'intendants chargés d'appliquer la volonté du souverain ou mieux de son ministre, doter l'armée d'une forte et robuste constitution, créer et faire vivre la marine par des chantiers, des ports, des écoles et des exercices, donner un essort toujours croissant à l'industrie, au commerce, à la vie nationale : tel a été le but constant de de son existence et le glorieux résultat de ses labeurs. Incomparable pour concevoir et diriger, Armand n'a pas d'égal lorsqu'il s'agit de veiller et d'exécuter. Plus de fonctionnaires inutiles : entre la province et son cabinet, c'est le flux et le reflux de la vie administrative la plus intense, sans trêve ni repos. Plus de connétable : il est généralissime des armées qu'il commande à cheval, l'épée au poing, à la Rochelle comme en Piémont. Plus d'amiral : il est grand-maître, chef et surintendant de la Navigation et du Commerce en France, et son blason s'enorgueillit de porter l'ancre. Ne semble-t-il pas, en un mot, qu'il soit le cerveau et l'âme de la France ? Son rival, le duc d'Olivarès, le jugait bien quand il disait : « Le cardinal de Richelieu est le plus habile ministre qui ait paru depuis mille ans » ; aussi avec quel transport, Pierre le Grand, embrassant la statue tombale d'Armand à la Sorbonne, s'écriait : « Grand homme, je donnerais la moitié de mon royaume à un ministre tel que toi pour qu'il m'apprenne à gouverner l'autre (1). » Ce cerveau

(1) Dans la savante et intéressante histoire du Cardinal qu'il a commencé de publier, M. Hanotaux écrit avec beaucoup de sens : « Cet homme veut :

puissant était-il servi par un cœur aussi parfaitement doué? Armand avait de solides convictions religieuses, il fut le modèle des évêques, fit fleurir le catholicisme dans son diocèse, et donna la mesure de sa science théologique et de sa foi, dans son beau traité l'*Institution du chrétien*. Mais la sensibilité et la tendresse de cœur ne furent pas son fait. En dépit de quelques anecdotes, vraies ou fausses, il est rare que dans cette poitrine on sente battre une âme aimante. Sa correspondance ne détruit pas cette première impression (1).

Ce qui demeure hors de conteste, c'est qu'à ses éminentes qualités politiques Richelieu joignait un goût fin et délicat. Il fut, dans la première moitié du XVII^e^ siècle, le grand protecteur des lettres et des arts, et prépara les magnificences du règne de Louis XIV. En même temps qu'il édifiait la Sorbonne et fondait l'Académie française, « haute tour du classique », selon l'épithète railleuse de M. de Chateaubriand, il organisait une Académie provinciale dans sa bonne ville de Richelieu, distribuait des faveurs aux hommes de talent, de Descartes et Duchesne à Petit et Métézeau, et, au besoin, dépensait 300,000 l. pour monter une pièce de théâtre. Les princes de la

il sait ce qu'il veut. Il sait agir, il sait attendre. Ce français, français de père, de mère, de naissance, d'éducation, a le sentiment très net de ce qu'est la France; il l'a vue au dedans et du dehors, il en a fait le tour. Mais il sait aussi ce que la France doit à un homme comme lui. Il attend beaucoup d'elle, pour lui rendre beaucoup. » *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1^er^ août 1889, p. 604.

(1) M. Hanotaux a été plus loin et a dit : « Il n'eut jamais qu'une passion, l'ambition. Les autres sentiments s'effacèrent toujours en lui devant cette maîtresse exigeante. Il devait tromper, il devait abandonner tous ces amis de sa jeunesse, tous ces compagnons de ses premiers travaux, tous ces hommes dont le mérite avait su le comprendre et qui faisaient reposer sur lui, leurs plus pieuses, leurs plus chères espérances. » (*Revue des Deux-Mondes*, livr. du 1^er^ août 1889, p. 582). Nous ne saurions accepter cette appréciation que l'histoire ne confirme pas sous cette forme rigoureuse.

palette, Vouet, Champagne, Claude Gelée et Poussin, les maîtres du ciseau, Berthelot et Lespagnandelle, les architectes Debrosse et Lemercier trouvèrent dans le Cardinal le plus bienveillant des Mécènes. Avec quelle avidité jalouse il recueillait, en France et dans l'Europe entière, les chefs-d'œuvre de la peinture et de la statuaire laissés par l'antiquité et la Renaissance, de Praxitèle à Michel-Ange; avec quel goût achevé, il rangeait ces joyaux dans son Palais-Cardinal, dans sa demeure de Rueil et surtout dans son château de Richelieu !

Le château de Richelieu était, en effet, comme le point sur lequel Armand avait concentré tous ses rêves d'homme de goût et de fin dilettante : il songeait à transformer la maison paternelle en un palais qui fut le rendez-vous de tous les arts. Évêque de Luçon, aumônier de la reine, conseiller du roi et ministre d'État, il se trouvait en mesure de réaliser le projet qu'il caressait dès longtemps. Il fut d'ailleurs servi, à souhait, par les circonstances.

A la fin du XVI^e^ siècle, la famille de Richelieu se ressentait de la gêne qui pesait sur plus d'une maison de la noblesse de province. Les guerres auxquelles François du Plessis avait pris part, les frais causés par l'éducation de ses enfants, les folles prodigalités de l'aîné, trop familier avec l'hypothèque, avaient fort amoindri le patrimoine. Les créanciers firent entendre des réclamations aussitôt le décès du chef de maison, dont la haute position pouvait jusque-là les rassurer ou du moins les arrêter. La succession fut mise sous le séquestre, en attendant une vente judiciaire. Elle se composait des seigneuries de Richelieu, Mausson, le Chillou, Neufville et de différents fiefs. Un acte de 1608 nous apprend que le

puissant seigneur de Faye, Jean de Gillier, fit cession de ses droits de suzerain par rapport à cette vente. L'année suivante, le 26 novembre, le conseil royal rendit un arrêt portant qu'on abrégerait les formalités et qu'il serait passé outre à ce qui restait encore à remplir. Quant à la veuve de François, on réservait naturellement son droit de se faire « colloquer », c'est-à-dire rembourser, à son rang, des sommes qui lui étaient dues.

Une liquidation de domaine nécessite un arpentage. Le 21 avril 1612, on décida « l'arpentage général du château, terres et seigneuries de Richelieu et autres ». L'annonce ou, comme on disait alors, « les criées » furent faites dans les localités et le temps voulus ; et, le 27 mai 1616, le tribunal de Saumur, d'où relevait ce domaine, rendit une sentence de « vérification et certification », du moins pour la première partie. Le conseil se borna à présenter une observation. Peut-être pour donner plus d'importance à la vente, les affiches portaient « chatellenie de Richelieu », dénomination qui indique un rang inférieur à la baronnie, mais supérieur aux fiefs ordinaires. En gardien scrupuleux des règles féodales, il ordonna que le mot serait rayé et remplacé par celui de seigneurie. Il fallait cinq « criées » ; la dernière étant faite, le conseil, par arrêt du 7 décembre 1620, déclara qu'il serait procédé à l'adjudication selon les formes usitées ; la vente eut lieu en février 1621. Quel sera l'adjudicataire ? L'enchère monta à la somme de 79,000 livres pour Richelieu et ses dépendances. Elle fut couverte par le frère aîné, Alphonse, alors archevêque d'Aix. Mais, sur-le-champ, il déclara qu'il avait agi au nom d'Armand. L'acquéreur paya comptant ; et, le même jour, 15 février 1621, un arrêt du conseil porta « adjudication de la terre, seigneurie et forteresse de Richelieu avec ses ap-

partenances et dépendances à Messire Armand Jean du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon. » Trois jours après, la vente fut ratifiée par qui de droit et, un mois plus tard, Armand prenait possession de son domaine par un procureur, qui devait en même temps rendre la foi et les hommages dus au seigneur de Faye (1).

Dans l'intervalle, Armand du Plessis avait marié sa nièce à Antoine du Roure, seigneur de Combalet. Le contrat fut signé au Louvre, le 26 novembre 1620, en présence des deux reines, des princes et princesses du sang. Elle devint dame d'atours de Marie de Médecis, et lui-même fut créé cardinal, en 1624. Comme pour déjouer les cabales de ses ennemis, et surtout de ses ennemies, il fit, avec sa nièce, un voyage en Touraine et en Poitou. Tandis que Mme de Combalet visite, à Glenay, les restes de ses parents, le Cardinal, qui se repose au manoir de Richelieu, rêve de transformer ce château en un palais somptueux, et cette vallée en jardins et parcs délicieux où, quelque jour, il fera à son souverain l'honneur de le traiter royalement. C'était en 1625 : l'heure était favorable.

Si la seconde moitié du XVIIe siècle brille davantage par la pureté du goût et la beauté de la forme, avec Racine, Le Brun, Girardon et Perrault, la première partie s'affirme par une conception plus originale, une allure plus indépendante et une exécution plus simple, avec Descartes, Corneille, Le Poussin et Le Mercier. Celle-ci contient en germe celle-là qui, à son tour, en laissant s'exagérer les défauts, s'égarera tour à tour en deux excès contraires, le solennel et le maniéré. Le règne de

(1) *Terrier de Richelieu* — Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu*

Louis XIII, à moins qu'on ne dise du cardinal de Richelieu, fut une ère féconde pour les lettres, les sciences et les arts. Les arts en particulier, rompant en visière à l'ornementation exagérée mise à la mode par la Renaissance à son déclin, reprirent les traditions antiques avec leurs règles, marquées au coin de la mesure et de la sobriété. L'architecture donna l'exemple et marcha au premier rang, dans cette nouvelle carrière.

Les grands architectes de la Renaissance, Pierre Lescot et Philibert de l'Orme se sont couchés dans la tombe, avec le XVI^e^ siècle. Les deux du Cerceau, Androuet et Jacques, ont jeté sur le règne de Henri IV un éclat que du Pérac, Pierre Chambiges et Louis Metezeau s'efforcent de soutenir et d'accroître. A leur tour ils disparaissent, mais en posant des principes et en éveillant des conceptions. Peut-être les uns et les autres eurent-ils le tort de briser trop ouvertement avec les habitudes de la Renaissance; du moins, ils surent élever sur le sol architectural une école artistique, que l'on peut discuter, mais qui s'impose à l'attention, toujours, par sa correction et son ampleur, à l'admiration, souvent, par sa beauté et sa pureté. A l'époque de Louis XIII, l'architecture ne voit pas encore sous sa bannière Jules-Hardouin Mansart, dont Versailles redit à jamais le nom, et Charles Perrault qui, d'une main traduira Vitruve, et de l'autre, élèvera la colonnade du Louvre. Déjà elle compte, dans ses rangs, Pierre le Muet (1591-1669) qui construisit le Luxembourg; François Mansard (1598-1660), qui commença le Val-de-Grâce et inaugura les toits brisés, auxquels il a donné son nom; Auguste Villain (1581-1636), architecte de la ville de Paris; Michel Villedo, architecte des bâtiments royaux; Pierre Dubois, qui fit l'hospice des Incurables; enfin Salomon de Brosse et Frémin de Cotte,

architecte du roi. Grâce au talent de ces maîtres, Paris et la province s'embellirent des édifices remarquables qui ont arraché à La Bruyère cette boutade, d'ailleurs quelque peu vraie : « Un bourgeois aime les bastiments ; il se fait bastir un hostel si beau, si riche et si orné, qu'il est inhabitable ; le maître honteux de s'y loger, se retire au galetas où il achève sa vie ».

Le plus éminent des architectes de cette époque fut Jacques Le Mercier (1585-1654). Plusieurs années, passées en Italie, l'avaient familiarisé avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il devint architecte du roi en 1618, agrandit le vieux Louvre et rebâtit la Sorbonne avec la chapelle. Son habileté le fit distinguer de Richelieu qui lui confia la construction de son Palais-Cardinal, depuis Palais-Royal. Le ministre en fut si satisfait qu'il lui demanda les plans du merveilleux château qu'il se proposait de bâtir sur les bords du Mable. Dès son arrivée à Paris, Armand fit part de sa résolution à Le Mercier Avec cette rare facilité d'assimilation et cette netteté d'exposition, qui le distinguaient, il lui exposa son projet d'édifier un palais, digne de sa fortune, et il lui donna carte blanche, tout en lui recommandant de conserver l'aile droite du château existant. Le Mercier partit aussitôt de Paris pour se rendre à Richelieu. Il dressa ses plans et, à son retour, les soumit au Cardinal qui les approuva.

Pour le tout-puissant ministre, vouloir et exécuter, c'est tout un. Bientôt la vallée se transforme en un vaste chantier où des centaines d'ouvriers amènent la pierre, taillent les blocs, assoient les fondations et dressent les murs comme par enchantement. En quelques années, l'édifice s'élève imposant et radieux, avec les logements de service qui forment comme une cité. Le gros œuvre

achevé, sous la direction de l'architecte en chef ou des maîtres qui le remplacent, l'intérieur est livré aux ouvriers en bois ou en fer, qui travaillent à l'aménagement tandis que les artistes, habiles à manier le ciseau ou le pinceau, s'occupent à la décoration (1). Tout le luxe du XVII^e^ siècle s'épanouit comme sous une baguette de fée. Les places, laissées vides dans les appartements ou les façades, sont occupées par des chefs-d'œuvre de l'art antique ou moderne, que des chariots amènent de toutes les parties du monde. Encore un peu, et ce château sera le plus splendide palais et le plus riche musée de la France.

On a prétendu (c'est son secrétaire intime), que le Cardinal ne vit pas le monument qu'il avait fait bâtir. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était tenu au courant des travaux par ses intendants et que, plus d'une fois, les membres de sa famille lui firent la peinture des merveilles du château. A l'automne de 1639, sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, s'y installa pour quelque temps, en compagnie de M^me^ du Vigean et de M^lle^ de Rambouillet. Marie-Madeleine de Wignerod, ou de Vignerot, nous l'avons dit, était fille de René de Vignerot, chevalier, seigneur de Pontcourlay et Glenay, et de Françoise du Plessis. La distinction de son rang, de son esprit et de ses manières lui avaient mérité d'être dame d'honneur de la reine, en 1625. Mariée à Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet, elle n'en eut point d'enfants. Devenue veuve, elle voulut se consacrer à la vie religieuse, mais le Cardinal, qui la tenait

(1) Le cardinal donnait lui-même des indications détaillées sur les pièces, les lambris, le sujet et le caractère des peintures, et même sur « les relais, ou tablettes, bien faits pour mettre des raretez ». *Mémoire* du cardinal du 10 juin 1832. *Revue Univ.*, t. II.)

en haute estime, l'en empêcha (1). Bien plus, en 1638, il obtint « une érection nouvelle d'Aiguillon en duché-pairie mâle et femelle pour sa chère nièce de Combalet et ses enfants si elle se remariait, avec la clause inouïe, devant et depuis cette création, en cas qu'elle n'eut point d'enfants, de choisir qui bon lui semblerait pour lui faire don du duché d'Aiguillon, en vertu duquel la personne choisie serait duc ou duchesse d'Aiguillon et pair de France, dont la dignité et terre passeroit à sa postérité (2) ». Sa bonté, sa récente qualité de duchesse et l'affection dont on la savait entourée par son oncle, engagèrent les habitants de Richelieu à lui faire l'accueil le plus empressé. A son tour, elle fit de même vis à vis d'une illustre visiteuse qu'elle devait, — le Cardinal lui en avait donné la mission, — recevoir avec tous les égards qui lui étaient dus : j'ai nommé Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, dite la *grande Mademoiselle*, fille de Gaston d'Orléans et de Marie de Bourbon-Montpensier. Nous ne dirons rien des qualités et des défauts, également connus, par lesquels la nièce du roi Louis XIII se distingua de bonne heure. A l'occasion d'un voyage qu'elle fit en Touraine en 1639, à l'âge de douze ans, elle voulut revoir le beau domaine de Champigny qui avait appartenu à ses parents, avant de venir aux mains du Cardinal, et prier sur leurs tombeaux dans la Sainte-Chapelle (3). La duchesse d'Aiguillon reçut la jeune, mais déjà fière visiteuse, à Cham-

(1) Cfr. l'intéressante *Vie de la duchesse d'Aiguillon*, par M. le comte de Bonneau-Avenant.

(2) Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV.

(3) Les chanoines ont gravé, sur les murs du cloître, cette inscription commémorative de son passage : *Le 7 septembre 1639 M^lle^ la duchesse d'Orléans a faict son entrée dans la saincte chapelle.*

pigny dont elle lui fit les honneurs, et la conduisit dans la nouvelle cité, distante seulement d'une lieue.

Laissons Mademoiselle nous raconter ce qu'elle a vu : « J'arrivai ce soir là à Richelieu. Il y avait à toutes les fenêtres de la ville et du château des lanternes de papier de toutes couleurs dont les lumières faisaient le plus agréable effet du monde. C'est aujourd'hui le plus beau et le plus magnifique château que l'on puisse voir. Rien n'est égal à l'immense profusion de toutes les belles choses qui sont dans cette maison. M^me^ de Combalet, continue-t-elle, me reçut et traita fort bien. M^me^ du Vigean (1) et M^lle^ de Rambouillet lui aidèrent à faire les honneurs du logis », non sans que la baronne parut fort embarrassée de la présence de son mari qui avait accompagné Mademoiselle, ce qui réjouit malicieusement la duchesse d'Orléans. Celle-ci passa deux jours à Richelieu et prit la route de Fontevrault. La nièce du Cardinal et M^me^ du Vigean l'accompagnèrent jusqu'au château de Chavigny, où fut servie une collation. On se sépara, — avec joie, sans doute, de part et d'autre, — et M^me^ de Combalet avec son amie revint au château de Richelieu (2).

Cette époque est précisément celle que nous choisirons pour visiter, à notre tour, le palais de Richelieu. S'il avait eu, comme quelques autres, la bonne fortune de se survivre, nous nous contenterions de dire au lecteur : « Allez et voyez; » mais hélas! il n'en reste plus rien que

(1) Elle était séparée, depuis plusieurs années, de son mari, François Poussart, baron du Vigean, qui avait dissipé sa fortune. Leur fille, Françoise, devait épouser, en 1669, Armand-Jean de Vignerot, petit-neveu et héritier du cardinal.

(2) M^lle^ de Montpensier, *Mémoires*, t. XL-XLII.

le souvenir et l'emplacement. C'est donc une sorte de visite rétrospective, de pèlerinage artistique que nous allons accomplir, bien résolus à recueillir tout ce qui s'offrira à nos regards, je me trompe, à notre souvenir. L'architecte, dans sa restitution, le paléontologue, dans sa reconstitution, n'apportent pas plus de vigilance que nous n'en voulons mettre à cette résurrection historique. Transportons-nous par la pensée au lieu où fut cette merveille, et essayons de la ressusciter, sous nos yeux, jusque dans ses plus minces détails. La disparition totale du monument et la dispersion des richesses artistiques nous font un devoir de ne rien omettre, au risque même de fatiguer le lecteur, ou si mieux l'on aime, le visiteur, par notre description minutieuse.

DESCRIPTION DU CHATEAU (1)

Superbe était le spectacle offert par le château, vu sous ses divers aspects. La première porte d'entrée, voi-

(1) Nous nous guiderons dans cette visite rétrospective, à l'aide des descriptions et des plans, laissés par les contemporains et les visiteurs les mieux renseignés. Grâce à cet avantage précieux et presque unique, nous pourrons fidèlement restituer non seulement le palais entier, mais encore chacune des œuvres d'art qui décoraient les appartements, les façades et jusqu'aux jardins et aux parterres. Citons, en particulier, M^lle^ de Montpensier, *Mémoires;* L. Godefroy, *Relation de Voyage en* 1638; Colardeau, *Description de Richelieu*, v. 1643; Desmarets de Saint-Sorlin, les *Visionnaires*, acte III, scène V, en 1637, *Promenades de Richelieu* ou les *Vertus chrestiennes*, v. 1653; La Fontaine, *Trois lettres à sa femme*, 1663; Vignier, gouverneur, le *Chasteau de Richelieu*; Herbais de la Hamaïde, *Récit de voyage*, 1699 (Biblioth. de Tours, m. 730); Ducarroy de Grandmont, longue lettre à l'Académie d'Angers, dont nous devons communication à l'excellent M. J. Poirier, de Faye-la-Vineuse; le *Naeukeurige Beschrijvinge van Vranckryck*, p. 287-290; François Ragonneau, *Ricolocus dolens*, 1753, et plusieurs inventaires, spécialement deux : l'un fait avant la Révolution (Bibliothèque de Tours, Ms.), et l'autre de 1800, par Dufourny et Visconti, commissaires du Gouvernement. Enfin, nous avons utilisé les travaux des architectes du XVII^e^ siècle, et surtout les dessins si exacts de Perelle, de Silvestre et l'Album de Jean Marot, « *Le magnifique chasteau de Richelieu* », qui renferme plus de 20 planches, exécutées avec un soin remarquable.

sine de la ville, permettait de le considérer dans toute sa profondeur; mais, toute imposante qu'elle fut, c'était une vue de profil indiquant plutôt la silhouette générale. L'entrée principale était sur la route de Richelieu à Châtellerault, où elle se voit encore. De ce point, d'où partait une vigoureuse allée d'ormes, de vingt mètres de large, se dirigeant vers le bourg de Pouant, l'œil embrassait l'ensemble des constructions avec une satisfaction, qui croissait à chaque pas. Nous saluons l'écusson du Cardinal au fronton de cette porte extérieure. Voici l'*avant-cour*, qui a plus d'un hectare de surface, et sur les côtés de laquelle s'élèvent, à droite et à gauche, des *arrière-cours* avec de vastes servitudes, dont une écurie qui contenait cent chevaux. En remontant vers le château, on franchissait l'*anti-cour*, séparée de la première par une balustrade, avec une fontaine à chaque extrémité. Déjà ces bâtiments avaient quelque grandeur; chacune des ailes était décorée de trois pavillons avec dôme, dont le dernier survivant demeure au milieu des pelouses. Ces constructions servaient d'écuries d'honneur, de remises et de manège; les étages supérieurs étaient destinés au logement des gentilshommes étrangers et des gens de service (1). De cette cour, une porte, à droite, conduisait au parc et une autre, à gauche, menait à la ville, en laissant voir un jeu de courte paume, « l'un des plus beaux du royaume ».

En face de nous, majestueux et riant tout à la fois dans ses lignes harmonieuses et son ornementation achevée, se dresse le palais lui-même. Ses pieds robustes se baignent et sa cime fière se mire dans la nappe transparente des douves, larges de plus de vingt

(1) Une partie formait la demeure du gouverneur, du capitaine des chasses, du receveur, du garde du trésor et de plusieurs autres officiers.

mètres (1). Sans conteste, ce vaste palais avec ses belles proportions, son site enchanteur, surtout avec ses appartements princiers et ses chefs-d'œuvre d'art, réunis de tous les points de l'Europe, était vraiment le Louvre, le Versailles de la province : c'est l'appréciation des visiteurs les plus compétents. La fille de Gaston d'Orléans, M^elle^ de Monpensier, qui vint en ce lieu avec les préjugés les mieux enracinés contre le Cardinal et ses œuvres, avoue que « c'est le plus beau et le plus « magnifique château que l'on puisse voir ; ce qui, ajoute-« t-elle, ne sera pas difficile à comprendre, si l'on se « représente qu'il est l'ouvrage du plus ambitieux et du « plus glorieux homme du monde ». La Fontaine, avec la naïveté qui le caractérise, disait : « Le tout y est « d'une beauté, d'une magnificence, d'une grandeur « dignes de celui qui l'a fait bâtir. » Nous aurons plus d'une fois l'occasion de recourir à ce bon vieux guide et de recueillir ses impressions, toujours piquantes et pleines de sens. Enfin un autre écrivain proclame que « M. Le Mercier a fait avouer à tous les grands maîtres, que c'est la seule maison de l'Europe que l'on puisse dire achevée. »

Nous franchissons les douves sur un pont qui est décoré, à l'entrée, de deux fleuves de marbre blanc, et non sans admirer le spectacle grandiose qui s'offre à nous, de ce point central où convergent toutes les parties du château, les allées des jardins et les avenues du parc. Au-dessus de la porte est un édicule à fronton triangulaire, surmonté d'un dôme de 14 mètres d'élévation, d'ordre dorique. Il est flanqué de deux colonnes

(1) Ces douves viennent d'être complètement restaurées autour du quadrilatère où s'élevait le château, par les soins du propriétaire actuel, l'opulent et intelligent M. Heine, banquier à Paris.

rostrales de marbre jaspé, de 4 mètres de hauteur, et ainsi appelées à cause des rostres ou éperons de navires qu'elles portent. Ce sont, paraît-il, « des restes d'amphithéâtre qu'on a rencontrés fort heureusement, » et dont le cardinal s'appropria non moins heureusement le symbolisme, en sa qualité d'intendant général de la marine (1). Le sommet porte une *Renommée* en bronze, de Guillaume Berthelot : elle est représentée une trompette à chaque main et un pied levé, toute prête à prendre l'essor, et « s'aime mieux en cet endroit, que si on lui avait donné pour retraite le plus bel appartement du logis (2). » De chaque côté de la porte, une niche montre des statues de marbre antique : à droite, un *Hercule* (3), et à gauche, un *Mars*. Excellente pensée, dira quelque visiteur, « puisque Apollon servait quelquefois de simple commis à son Éminence, Mars et Hercule pouvaient bien lui servir de suisses. » La principale curiosité est la statue de *Louis XIII*, en marbre blanc, placée dans l'arcade centrale. Le Cardinal lui-

(1) Cette porte d'entrée existait encore en 1840. Un ossement de baleine, qui était suspendu sous le passage, est aujourd'hui dans le vestibule de l'hôtel de ville de Richelieu.

(2) La *Renommée* paraissait encore sur le dôme en 1835. On prétend qu'elle aurait été transportée au château de Boissy, puis vendue à l'hôtel Drouot, en 1854. Serait-elle au musée de Saint-Pétersbourg, comme je l'ai ouï dire? P. Lacroix donne, comme étant au Louvre, une *Renommée* qui ressemble de tout point à celle de Richelieu. *Revue des Soc. sav.*, 6e série, III, 1876. *Catalogue* du Louvre, n° 164. — Le XVIIe siècle, *Les lettres, sciences et arts*, p. 371. — Bonnaffé, *Les Collections des Richelieu*, p. 117.

(3) On a voulu retrouver cette statue dans un Hercule qui est au Louvre. Mais il faut remarquer que celui-ci, dès la fin du XVIIe siècle, était à l'Orangerie de Versailles, d'où il est allé à Marly, Saint-Cloud, Meudon, pour venir dans le Musée de la Renaissance, tandis que le nôtre était encore à Richelieu en 1800. Il s'agit d'ailleurs d'un Hercule antique en marbre, et celui du Louvre est en bronze, de la Renaissance, et représente *Hercule brandissant sa massue avec l'hydre à ses pieds*. Ce dernier vient du Cardinal, mais il se trouvait au château de Rueil. — Dussieux, *Château de Versailles*, II, p. 245. — Dufourny, *Voyage de Paris à Richelieu*. — Bonnaffé, *Les Collections des Richelieu*, p. 89-91.

même l'avait commandée au sculpteur, dont le ciseau rendit, de la plus superbe manière, le prince, l'épée à la main, revêtu du manteau royal et d'une cuirasse antique, décorée de gracieuses allégories rappelant le faire de Jean Goujon. Celles-ci figurent la Charité, la Justice, la Religion, la Piété, l'Abondance, le Travail et l'Histoire. Armand avait donné personnellement le type de cette statue « en grand et en Mars, » qui était achevée avant l'année 1635 (1).

Nous passons la porte du dôme en remarquant que de chaque côté s'ouvre, sous la terrasse, un large corridor qui mène aux deux pavillons extrêmes de la Chapelle et de la Marine. Nous sommes dans la Cour d'honneur qui est de grande étendue. Quel spectacle féerique ! Partout éclatent le marbre, le jaspe, l'or et les œuvres rares. Pour l'instant nous tournons le dos, bien à regret, à ces merveilles afin d'étudier la décoration de la terrasse et de l'édicule central, vus du côté de la cour. Six colonnes supportent le premier entablement sur lequel reposent quatre autres colonnes, toutes de marbre, le fronton triangulaire aux armes du Cardinal, le dôme et la Renommée que nous avons saluée en entrant : toujours le style dorique ; seulement la frise montre les lettres I. A. D. P. C. D. D. R., initiales de Jean-Armand du Plessis, cardinal-duc de Richelieu. Sur les flancs, au lieu des colonnes rostrales, sont deux obélisques de marbre. A la place du Louis XIII figurent trois *Hercules*, très beaux antiques, « autant poupins et mignons que le peuvent être de petits Hercules, chacun d'eux garni de peau de lion et de sa massue ; le statuaire en leur donnant la contenance du père et en les

(1) Le torse mutilé est au musée des Antiquaires de l'Ouest ; nous en parlerons, à propos des *Artistes*.

proportionnant à sa taille, leur a aussi donné l'air d'enfants, ce qui rend la chose si agréable qu'en un besoin ils passeraient pour Jeux ou Ris, un peu membrus à la vérité ». Dans les niches latérales, correspondant à celles de Mars et d'Hercule, sont un *Apollon* et une *Vénus* vêtue et tenant au bras un petit Cupidon.

Dix autres niches décorent la terrasse par les statues de marbre qu'elles renferment. En prenant à gauche, vers le pavillon de la Marine, on trouvait Vénus, dont il vient d'être question, *Vertumne*, dieu de l'Automne et époux de Pomone, un dieu *Terme*, une *Prêtresse de Junon* et un autre *Terme ;* dans la direction opposée, un autre *Vertumne*, une *Flore*, un dieu *Terme* avec une autre statue, « tous antiques fort estimés. »

Désormais nous sommes tout entiers au château proprement dit, qui se développe dans un quadrilatère ayant 70 mètres de longueur et 60 mètres de largeur. Le palais est en forme de fer à cheval ; du bâtiment principal partent des ailes ayant à chaque extrémité un pavillon. Celui du centre et des bords a un dôme arrondi, tandis que les autres présentent un toit incliné. Le pavillon central est plus élevé et plus superbe que les autres. L'édifice est composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de mansardes du plus gracieux effet ; les pavillons comptent un étage de plus, indépendamment du dôme avec son belvédère. Chaque rangée d'ouvertures a un couronnement différent : celles du rez-de-chaussée sont carrées, celles du premier ont un fronton triangulaire, et celles des mansardes sont à cintre surbaissé. De la base au faîte, garni de plomb délicatement ciselé, l'œil se repose agréablement sur les lignes heureuses et sur les sculptures élégantes, qui « sont de la plus superbe manière qui se puisse imaginer ». Ce qui « donne surtout

« une très grande beauté à la cour, ce sont des figures « de bronze, de marbre, et toutes sortes de vases et de « pièces de représentation, les plus curieuses et les plus « enrichies de l'Europe, qui sont autour, dans des niches « faites exprès. »

Ce palais, si habilement édifié, était comme un organisme merveilleux dont toutes les parties s'harmonisaient à ravir; et, puisque la vie va du centre aux extrémités, nous le visiterons en allant du dôme central vers les ailes, d'abord celle de gauche. L'extérieur a tout naturellement la priorité. Une large porte cochère, magnifiquement sculptée, conduit à un escalier monumental. Le balcon, de marbre, est soutenu par quatre belles colonnes d'ordre dorique. Les lucarnes du dôme sont très ouvragées, spécialement celle du milieu qui porte les armes du grand ministre. Une balustrade, des urnes et un élégant épi décorent la lanterne. Entre les fenêtres du deuxième étage, dans des niches encadrées de guirlandes de feuilles, sont les bustes d'*Apollon* et d'*Hercule*. Au-dessous, au niveau du balcon, apparaissent les statues de deux *Esclaves*, « deux chefs-d'œuvre de Michel-Ange que l'on tient pour les deux plus rares pièces que l'on ait vues dans ce siècle ». Ils présentent une attitude différente :

L'un de son sort soupire,
L'autre paraît un peu moins mutiné.
Heureux captifs! si cela se peut dire,
D'un marbre dur et d'un homme enchaîné;
Je ne voudrais être ni l'un ni l'autre,
Pour embellir un séjour si charmant.

« On dit qu'il ne se peut rien voir de plus excellent, et qu'en ces statues, Michel-Ange a surpassé non seulement les sculpteurs modernes, mais aussi beaucoup de

choses des anciens ; il y a un endroit qui n'est quasi qu'ébauché, soit que la mort, ne pouvant souffrir l'accomplissement d'un ouvrage qui devait être immortel, ait arrêté Michel-Ange en cet endroit là, soit que ce grand personnage l'ait fait à dessein, et afin que la postérité reconnut que personne n'est capable de toucher à une figure après lui (1). » A la place de ces deux statues, le maréchal de Richelieu mit, au XVIII[e] siècle, celles de *Pompée* et de *Scipion l'Africain*, que surmontaient les bustes de *Marc-Aurèle* et d'*Auguste*.

Nous quittons le centre pour prendre la direction de l'aile gauche. Entre chaque fenêtre du rez-de-chaussée

(1) La Fontaine, *Lettre à sa femme*.

Les deux *Captifs* de Michel-Ange, ces chefs-d'œuvre de la Renaissance, ont une histoire qui vient ici en son lieu. Le prince de la statuaire moderne les destinait au tombeau de Jules II. Ils n'y furent pas placés, et l'artiste les donna à Robert Strozzi qui lui-même en fit don à François I[er]. Le roi en gratifia le connétable Anne de Montmorency, qui en décora une des façades de son superbe château d'Écouen. Avant de monter à l'échafaud, le Maréchal en fit présent au Cardinal, ainsi que d'un tableau dont il est parlé ailleurs, et d'une statue en marbre de Didon, par Christophe Cochet, élève de Biart, le père. Richelieu les plaça au balcon de son palais où ils excitèrent, pendant un siècle, l'admiration de tous les visiteurs. Le maréchal de Richelieu, les fit enlever avec un *Bacchus* et huit autres antiques pour décorer son hôtel de la rue Saint-Augustin, dont il ne reste que le pavillon de Hanovre, au coin du boulevard et de la rue Louis-le-Grand. Bachaumont les vit à l'automne de 1749 et il écrivait au maréchal, au sujet de sa visite avec Falconet, un excellent sculpteur : « Nous ne pouvions nous lasser d'admirer vos belles statues et surtout celles de Miquelange, qui sont de la plus sublime beauté. » A. Lenoir les sauva. « Après la mort du dernier maréchal, raconte-t-il, sa veuve les fit passer dans une maison qu'elle habitait au Roule, d'où elle se retira avant de leur donner une destination définitive. Ces chefs-d'œuvres, ainsi abandonnés dans une écurie, avec beaucoup d'autres morceaux parmi lesquels s'est trouvé le beau Bacchus grec, allaient être vendus à des courtiers, lorsque j'arrivai à temps pour empêcher cette dilapidation. » Sous l'empire, on les plaça dans la petite cour du Musée ; puis ils entrèrent dans la première salle du musée d'Angoulême, et enfin dans la salle italienne du Musée des sculpteurs de la Renaissance, au Louvre, où ils captivent tous les regards. — Vasari, *Vie de Michel-Ange*. — Ducerceau *Plans*. — Sauval, *Antiquités*, II. — *Revue universelle*, VIII, 39. — A. Lenoir, *Musée des monuments français*, t. III. — Bonnaffé, *Les Collections des Richelieu*.

est un buste et, à l'étage supérieur, une statue, l'une et l'autre de marbre. En suivant ce parallélisme, nous rencontrons successivement un buste de *Scipion l'Africain* (1) et une statue de *Méléagre ;* un buste de *Junia Claudia*, fille de Silanus et femme de Caligula, et une statue de *Vénus pudique*, « divinement belle, au point que le Poussin allait jusqu'à la mettre au-dessus de celle de Médicis » (2) ; un buste de l'empereur *Probus* et une statue de *Pompée*, remplacée plus tard par un *Mercure*.

L'aile gauche ou « de la Reine » présente onze bustes et autant de statues de marbre : un buste de *Cicéron* et une superbe statue de *Bacchus* (3) ; un buste d'*Octavia*, fille d'Octavius et femme de Marcellus, et une statue de *Cléopatre ;* un buste de *Lucius Vérus*, gendre de Marc-Aurèle et associé par lui à l'empire, et une statue de

(1) Il est au Musée de Tours, sous le n° 511.

(2) C'était également l'avis du Bernin : « J'ai dit au Cavalier que nous avons en France une figure, laquelle est à Richelieu, qui est d'une beauté admirable ; que c'est une Vénus dont le torse est antique. Il m'a reparti aussitôt qu'il l'avait vue avant qu'elle vint en France, qu'on l'avait trouvée de ce temps-ci à Puzzolo (Pouzzoles) ; qu'elle était plus belle que la Vénus de Médicis et que tels chefs-d'œuvre de l'art devraient demeurer à Rome sans permettre qu'ils en sortissent. » — « Après le dîner, j'ai fait porter au Cavalier le torse en plâtre de cette Vénus qui est à Richelieu, que j'ai rapporté de Rome. Il m'a dit qu'il avait vu le marbre plusieurs fois. » *Journal du Bernin*, par Chantelou, *Gazette*, XXIII, XXVI. Cette Vénus était si remarquable que le roi en fit prendre une copie pour Versailles, par le statuaire Legros. On lit, dans les *Comptes des bastiments du roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par Guiffrey (t. II, page 626) : Année 1685, Versailles, « à Legros, sculpteur, sur la figure de Vénus, de Richelieu, sortant du bain, 500 l. » — (p. 993), An. 1686, « à Legros, sculpteur, sur la figure qu'il a faite en marbre, de la Vénus de Richelieu, sortant du bain, 600 l. » — (p. 1179), An. 1687, « à Legros, sur la figure en marbre représentant la Vénus de Richelieu, 300 l. »

(3) La Fontaine disait qu'elle « emporte le prix avec un Apollon, au goût des savants », et Piganiol de la Force, que « la suavité des contours ne laisse point douter de son antiquité » Le maréchal de Richelieu fit transporter ce Bacchus à son hôtel de Paris et le plaça au milieu de son jardin. A. Lenoir le sauva, ainsi que tant d'autres chefs-d'œuvre, de la tourmente révolutionnaire. Il est actuellement au Louvre, n° 127.

Mercure, auquel « les hirondelles sont si simples de confier leurs petits, tout larron qu'il est » ; un buste d'*Agrippine*, et une statue de *Vénus* « admirablement belle », que Marot attribue à Phidias ; un buste de *Cornélius Scipion*, peut-être le second Africain, et une statue de *Mars ;* un buste de *Drusus Germanicus*, fils de Tibère et de Livie, et la statue d'une *Vestale* grecque, à moins que ce ne soit une *Erato*. On remarque encore un buste de *Galeria Valéria*, fille de Dioclétien et épouse de Galérius Maximien, et une statue de *Néron*, qui fut remplacée par un *Valens ;* un buste de *Cneus Domitien*, père de Néron, et une statue de *Julie*, femme du grand Pompée ; un buste de *Barbia Orbiana*, fille de l'empereur Décius, et une statue de *Jules César*, auquel on substitua ensuite *Caracalla ;* enfin un buste d'*Adrien*, surmonté de la statue de la muse *Euterpe*.

Nous arrivons au pavillon « de la Marine ». Ici, comme pour le pavillon opposé, il y a une différence dans la disposition des marbres : la statue continue d'occuper le premier plan, mais le buste monte au second étage. Du côté de la cour d'honneur, il y a le buste d'*Auguste* et la statue de *Sylla ;* du côté des avant-cours, un buste, en bronze noir, de *Mercure* (1) ; puis une statue de *Vénus*, plus tard de la nymphe *Echo*, et, au rez-de-chaussée, un buste de *Lysander*, le dictateur grec qui passa de l'extrême richesse à l'extrême indigence.

Nous revenons au grand pavillon du milieu, pour

(1) Le maréchal de Richelieu installa plus tard dans le jardin de son hôtel de Paris « un salon superbement orné et galamment meubié, en forme de temple rond ; il était couronné par un dôme surmonté d'une statue dorée, représentant *Mercure* ». Un critique d'art des plus distingués a cru voir, dans ce dernier, le Mercure du château de Richelieu. (Les *Collections des Richelieu*, p. 74). Il ne faut pas oublier que nous sommes ici en présence d'un *buste* et non d'une statue.

faire, dans la partie opposée, une visite identique : tant est parfaite la symétrie des marbres. La façade de droite, dite « de Son Éminence, » est décorée de trois bustes, surmontés de trois statues. Ce sont un buste de *Marc-Antoine* et une statue d'*Apollon-Bellissime*, « achevée au goût des savants » ; un buste de *Flavia Domitilla*, épouse de Vespasien, et une statue de *Faustine*, femme de Marc-Aurèle, et plus tard une *Vénus pudique ;* un buste de *Domitien*, et la statue de *Jupiter* qui, cruelle ironie du sort, fut remplacée par celle d'un berger.

Si maintenant nous suivons l'aile de la galerie, parallèle à celle de la reine, nous y rencontrons les bustes de *Géta*, fils de l'empereur Sévère et victime de Caracalla, son frère, de *Mammée*, mère d'Alexandre Sévère, de *Florian*, frère de l'empereur Tacite, de Julia *Domna*, fille de Bassien, prêtre du Soleil, et femme de l'empereur Sévère, d'*Hercule* (1), de *Jovien*, de *Drusilla*, fille de Germanicus et d'Agrippine, de *Bacchus*, de la Vestale *Aquilea Severa*, et enfin un buste d'*Antonin le Pieux*. Les statues placées au dessus sont: *Vénus*, *Mercure*, une *Vestale*, *Bacchus*, *Claudia*, épouse d'Auguste, une *Vénus* que Marot appelle « de Médicis », *Caracalla*, *Agrippine*, *Antinoüs*, « qui contestait de beauté et de bonne mine contre Apollon, avec cette différence pourtant que celui-ci avait l'air d'un dieu et l'autre d'un homme (2), » et enfin la statue de *Marius*. Le pavillon « de la Chapelle », était décoré, du côté de la cour, d'une statue de *Sabine*, femme d'Adrien, et d'un buste de

(1) Il est au musée de Tours, sous le n° 507.

(2) Le jeune favori d'Adrien est représenté sous les traits d'Aristée, dieu des bergers. Il est debout, vêtu du costume des paysans de la Grèce, le chapeau sur la tête et un hoyau sur l'épaule droite. Cette statue, remarquable par sa perfection et sa conservation, fut choisie pour le musée national par Dufourny, qui l'estima 2,500 francs. (Cfr. *Inventaire* à l'Appendice.)

Claudius; du côté de l'anti-cour, d'une statue de *Vespasien* et d'un buste de *Bacchus* en bronze noir. S'il faut en croire un inventaire, dressé à la fin du XVIII^e^ siècle (1), il y aurait eu plusieurs changements dans les marbres de cette aile, en sorte que l'on y voyait alors les bustes de *Domitien, Géta, Julia, Domna, Drusilla, Aquilea, Vitellius, Flavia Domitilla* et *Hercule ;* puis ceux de *Le Mercier*, l'architecte du château (2), de *Faustine, Antonin, Livie, Domitien* et *Jules César.* Les statues figuraient *Apollon, Vénus pudique*, le berger *Battus,* la muse *Erato, Bacchus* avec un amour caché derrière lui, un *prêtre* du soleil, *Marius, Sabine, Jupiter,* une autre *Vénus pudique, Méléagre, Julie, Galba* et *Cornélie.*

Il est temps de pénétrer dans l'intérieur du palais qui nous réserve tant de surprises par la magnificence des salles, par la richesse de la décoration et de l'ameublement, par les œuvres d'art de toutes sortes et surtout par les trésors, dus au pinceau des plus grands maîtres de l'Europe, des bords du Tage et du Tibre aux rives de la Seine et de l'Escaut. Nous revenons au grand pavillon central. Bien que le rez-de-chaussée offre un moindre intérêt, cependant avant de monter aux étages supérieurs, nous devons parcourir rapidement ces pièces qui, pour être destinées à des usages secondaires, méritent néanmoins notre visite. En prenant la direction du pavillon royal, on traverse d'abord trois salles : la

(1) Bibliothèque de Tours, Ms. 731.

(2) Le buste de Le Mercier occupait encore cette place en 1800. Dufourny dit qu'il est « bien exécuté et sans doute un ouvrage de Berthelot ». L'ancien catalogue du musée de Tours se l'attribuait, sous le n° 532; mais il est difficile de voir Le Mercier dans ce buste de l'école espagnole avec manteau recouvert de la Croix de Malte.

cuisine du roi, qui est fort grande et correspond à sa chambre placée au dessus, le garde-manger et le trésor. Le pavillon d'angle est occupé par la cuisine de la reine, qui est aussi très vaste. L'aile, qui s'y rattache, contient un garde-manger et quatre chambres, avec leur garde-robe spéciale, « qui sont de beaux appartements. » Dans l'intervalle, trois escaliers conduisent au premier étage. Enfin le pavillon extrême forme une chambre vaste et magnifique.

Dans la partie opposée, toujours à partir du grand escalier ou « degré », comme on disait alors, on rencontre une chambre avec sa garde-robe et une autre pièce, suivie d'une petite salle. Le pavillon « de son Éminence » est occupé par une grande chambre avec sa garde-robe. L'aile de la galerie renferme d'abord une vaste pièce, puis les offices qui sont d'une remarquable commodité, surtout à cause de l'eau fournie par les fontaines. Suit la salle à manger, dite « du commun », qui est fort jolie et d'une exquise propreté. Le lambris, divisé en panneaux avec cartouches, est doré en or bruni sur fond d'azur : presque partout les fonds sont d'azur. Le plafond, les solives et leurs entrevous sont peints et dorés de même ; la partie supérieure du lambris est ornée de nombreux tableaux qui renferment les portraits des rois de France. Enfin l'on arrive au garde-manger, à une cuisine également munie de plusieurs fontaines, et au dôme de gauche, dit « de la chapelle », parce que le rez-de-chaussée est occupé par la grande chapelle : le palais, en effet, en renferme d'autres plus petites qui servent d'oratoires privés (1).

(1) Sous ce pavillon gauche, allons voir le saint lieu;
C'est l'auguste chapelle, où vingt blanches colonnes
Ont leurs chapiteaux d'or, comme autant de couronnes.

Cette chapelle, ainsi que le pavillon, est de forme carrée, et le pavé, de mosaïque. La voûte plate est décorée de huit ovales de grisaille, sur fonds d'or, dans lesquels des anges répandent des fleurs. Sur chaque face est un autel de style corinthien orné de quatre colonnes de marbre blanc avec bases, chapiteaux, corniches, festons et autres ornements d'or bruni. Le rétable de l'autel principal montre une *Assomption* attribuée à Rubens (1577-1640), le chef incontesté de l'école flamande et l'un des princes de la peinture. Les murs sont ornés de plusieurs toiles estimées, parmi lesquelles une *Vierge* de Gaudenzio et un *Saint-Sébastien* « qu'on prise fort. » La chapelle occupa d'abord tout le pavillon dont le dôme fut décoré de remarquables peintures. Dans la suite, on prit l'étage supérieur qui fut converti en salon. Pour faciliter notre description, nous suivrons cette dernière disposition.

C'est assez prolonger notre visite aux pièces du rez-de-chaussée. Nous prenons cette fois le grand escalier, qui nous conduit au premier étage. Le « degré » est double et en pierre de liais d'une rare beauté ; son développement hardi présente une « superbe structure » ; les rampes, avec leurs balustres, sont en marbre jaspé. Prend-on celle de gauche : au centre de l'édifice, on rencontre une fausse porte surmontée d'une tête de *Méduse* (1), et des

En la base, en la frise et dans la voûte encore,
Du blanc la douceur règne avec celle de l'or.
Que d'illustres tableaux, ornent ces feints portiques !
Que de nobles enfants des grands peintres antiques !

Promenades de Richelieu, par Desmarets de l'Académie française, secrétaire du Cardinal).

(1) Visconti l'a proclamée « de belle manière ». Cfr. *Inventaire* à l'Appendice.

bustes antiques de *Marc-Aurèle* et de *Faustine,* son épouse. Si l'on monte à droite, on trouve, ouvrant sur un petit escalier dérobé, une grande porte décorée de trois antiques : une autre *Méduse* et deux bustes de *Domitien* et de *Julie*, fille de Titus. L'escalier aboutit à un vestibule d'ordre dorique, remarquable par son ampleur, son ornementation et sa belle coupole à cintre surbaissé. Du milieu de la voûte pend un grand lustre de cuivre, doré au feu, dont les glaces sont en cristal de Venise ; il est terminé par une couronne de fleurs de lis et des ornements en relief d'une exquise délicatesse, aussi bien que le cul-de-lampe du dessous (1). Le pavé du vestibule est en marbre de diverses nuances. Tout autour paraissent plusieurs portes, qui ouvrent sur le balcon des deux façades ou donnent entrée dans le grand salon et les divers appartements. Du côté de la grande salle, il y a un médaillon antique d'*Auguste,* cantonné des bustes de *Livie* et de *Lucius Verus*. Auprès de l'escalier dérobé, des niches ont reçu trois belles statues : *Pâris*, une *Vestale* et *Narcisse,* qui ont leur pendant, dans trois autres statues, un *sacrificateur de Mars*, une *prêtresse de Junon* et un *Apollon pythien*. Enfin la porte royale est surmontée d'un médaillon antique d'*Auguste*, des bustes de *Julie* et de *Pompée*.

Nous sommes en face des appartements réservés au roi. Pénétrons dans ces salles vraiment dignes de la magnificence du ministre qui les édifia, du prince auquel il les destinait, Louis XIII qui n'y vint jamais, et du roi Louis XIV, qui y reçut l'hospitalité.

C'est d'abord l'antichambre. Le plafond est divisé en

(1) C'est la république de Venise qui avait donné au Cardinal ce lustre « d'un travail fort admirable ».

compartiments octogones ayant à leurs extrémités des cadres à oreilles, le tout rehaussé de trophées en bas-relief, de palmes de laurier, de sceptres, de couronnes royales, de fleurs de lis et de chiffres se rapportant au souverain. Ces ornements sculptés sont d'or bruni sur fond d'azur, semé de fleurs de lis d'or. Les ferrures des fenêtres et des portes sont délicatement ciselées et argentées au feu, au chiffre et aux armes du Cardinal. Les tapisseries, du meilleur goût et du plus beau style, représentent la *guerre de Troie*. Le plafond est décoré de l'*Histoire d'Achille :* ici, Thétis le plonge dans le Styx, puis le mène chez le centaure Chiron pour le faire instruire; là, Ulysse le découvre parmi les filles du roi Lycomède. Dans le panneau de la cheminée, qui est d'une belle ordonnance, il y a *Vulcain forgeant des armes* pour le héros. Au-dessus de la porte, paraît *Achille et Briséis*, la belle captive qui, ravie par Agamemnon, fut la cause de la retraite d'Achille et des maux qui fondirent sur les Grecs. Ces tableaux sont l'œuvre du peintre royal Nicolas Prévost, de l'école de Vouet, dont il a la manière et la couleur. Dans un angle de cette antichambre, on a installé un oratoire. L'autel est orné d'un *saint Sébastien* d'albâtre, « admirablement beau »; au rétable, l'*Adoration des Mages;* de chaque côté, la *Nativité* et la *Fuite en Égypte*. Ces trois tableaux sont du pinceau d'Albert Dürer (1441-1528), le célèbre peintre allemand de la cour de Maximilien (1). Tout autour sont les *Apôtres* avec les instruments de leur martyre.

De l'antichambre, nous passons dans la chambre du

(1) Le triptyque d'Albert Dürer ne resta pas longtemps à Richelieu; dès 1727, il faisait partie des collections du Régent, au Palais-Royal. *Description des tableaux du Palais-Royal*, 1727. — Bonnaffé, les *Collections des Richelieu*, p. 103.

roi, devenue plus tard celle du maréchal de Richelieu. Ici encore le plafond est divisé en trois travées, avec cadres à oreilles et consoles. Aux extrémités, l'écu royal est tenu par des anges assis sur des trophées d'armes et des entrelacs de fleurs de lis, le tout en bas-relief d'or bruni sur fond d'azur, également parsemé de fleurs de lis d'or. Les trois cadres contiennent la suite de l'*Histoire d'Achille* par Prévost, c'est-à-dire Achille combattant Cycnus, fils de Neptune, qui régnait à Colones, puis se défaisant d'Hector après la mort de son ami Patrocle, et enfin Achille tué par Pâris. La cheminée, particulièrement remarquable par la beauté de ses lignes et la finesse des sculptures, est rehaussée de deux figures de plein relief, avec des couronnes royales soutenues par des Termes, ayant la forme de captifs de guerre et dorés d'or bruni. Dans le panneau est représenté le *Sacrifice de Polyxène* sur le tombeau d'Achille, qui a fait dire à Vignier, dans une prosaïque mélancolie :

> On ne voit plus de Polyxènes,
> Qui voulussent finir leurs peines
> Sur le tombeau de leurs maris.

Le maréchal de Richelieu remplaça ce tableau par le portrait d'*Élizabeth-Françoise de Lorraine*, princesse de Guise, sa deuxième femme. De même, dans le placard de la porte, il remplacera le *Suicide d'Ajax* par le portrait de la *marquise du Chatelet*, sa sœur, ayant à sa gauche, l'*Abbesse du Trésor*, son autre sœur, et, à droite, *Catherine de Noailles*, sa première épouse. Les lambris de la chambre du roi sont d'une admirable sculpture; de riches tapisseries de Bruxelles figurent des épisodes de la *Guerre de Troie*. Les meubles sont ravissants d'élégance et de richesse; les fauteuils sont dorés et

recouverts de velours violet, brodé d'or, et de satin gris, brodé d'argent. A cette pièce attient une salle de bain, revêtue de marbre des nuances les plus variées.

Nous arrivons au cabinet du roi, qui est dans le pavillon de ce nom, à l'extrémité gauche de la façade principale. Il est presque carré, et sa magnificence l'emporte encore sur celle de la chambre. Le plafond a, au centre, un grand ovale avec « enfoncement extraordinaire », dans lequel est peinte l'*Apothéose d'Hercule* dans l'assemblée des dieux; il est entouré de masques et de cartouches d'où s'échappent des guirlandes et des trophées d'armes, en bas-relief. Aux angles, dans des octogones, des Amours portent les armes d'Hercule, et des Sirènes soutiennent des festons. La frise est aussi ornée de trophées guerriers, d'amours, de sirènes et de divers autres motifs en relief. Les sculptures sont également d'or bruni et mat, sur fond d'azur semé de fleurs de lis d'or. La cheminée est un bijou de délicatesse. Au milieu est un ovale, surmonté des armes du Cardinal soutenues par de petits anges. Il a pour accompagnement deux figures de plein relief : l'*Espérance* et l'*Abondance*, qui se détachent bien sur le fond azuré et doré. Le foyer, ainsi que dans les autres pièces, est de marbre blanc et noir. La corniche supporte une urne de porphyre antique « d'une grandeur et d'une beauté extraordinaires ». Une toile remarquable, la *Libéralité de Titus*, est due à Jacques Stella (1596-1659), illustre peintre français auquel le cardinal fit donner une pension de mille livres, un logement au Louvre et des commandes importantes (1). Le maréchal de Richelieu mit à cette place le portrait de sa mère. Le

(1) Jacques Stella « fit une quantité de tableaux pour le château de Richelieu ». Félibien, *Histoire des peintres*, II.

centre de la pièce est occupé par une table de porphyre, grande et remarquable.

Le lambris est à lui seul une merveille. Sa corniche est supportée par dix Termes de femmes. Au dessus, sur l'entablement, sont rangés des urnes antiques de porphyre, un masque de marbre blanc de *Michel-Ange*, une tête de *Vénus*, de pierre de touche, la statue du satyre *Marsyas* avec les bustes de *Claude* et d'*Othon*, celle de l'*Amour*, flanquée des bustes de *Démocrite* et d'*Héraclite*, la statue de *Sapirius*, accompagnée des bustes de *Livie* et de *Cléopâtre*, et enfin celle de *Priape*, dieu des jardins, tous de marbre blanc. Entre les Termes, les panneaux, à fond d'azur et fleurs de lis d'or, sont relevés de coquilles et de festons sculptés, d'or bruni, et figurent des *Combats des dieux marins*. De la corniche au haut du plafond, sur un compartiment d'or bruni, se détachent huit tableaux de maîtres italiens et français. Il y en a un du Pérugin (1446-1524), de l'école Ombrienne, condisciple de Léonard et maître de Raphaël, remarquable par la limpidité du coloris et la fraîcheur des paysages ; deux de Lorenzo Costa (1460-1535), de l'école Ferraraise, protégé de François de Gonzague, et qui sait mettre tant de délicatesse dans les détails ; deux d'André Mantegna (1431-1506), de l'école Vénitienne, qui lui aussi fit pour la cour de Mantoue des travaux intéressants par le charme et la vérité du dessin ; trois de Nicolas Poussin (1554-1665), un des maîtres, sinon le premier de notre école, dont le talent, singulièrement souple, allie si bien le respect de l'antiquité aux conceptions neuves et hardies.

Le tableau, à la détrempe, du Pérugin représente un *Combat de l'Amour et de la Chasteté*, où des génies et des satyres, armés de flèches, de flambeaux et de lacs

d'or, sont vaincus par Minerve, assise à droite. A ce sujet, le fabuliste dit avec naïveté : « Le peintre a fait demeurer l'avantage à la fille de Jupiter, mais à propos, elles sont toutes deux ses filles ; je voulais dire à celle qui est née de son cerveau : la pauvre Vénus est blessée par son ennemie, en quoi l'ouvrier a représenté les choses non comme elles sont d'ordinaire, mais plutôt comme elles doivent être. » — Les deux tableaux de Costa figurent des sujets symboliques. Dans l'un, *Ile consacrée à Vénus*, la souveraine de Saphos paraît entourée d'Apollon, d'Orphée et d'un groupe de poètes et de musiciens ; dans l'autre, la *Duchesse de Mantoue*, placée au milieu d'un paysage traversé par une rivière, est couronnée par l'Amour debout sur les genoux d'une femme assise, tandis que des musiciens et des poètes se rangent autour d'elle. — Les toiles d'André Mantagna représentent la *Sagesse victorieuse des Vices*, sous les traits de Minerve armée d'une lance et d'un bouclier, et le *Parnasse*, où Apollon conduit un chœur de Muses (1).

L'œuvre du Poussin comprend trois tableaux mythologiques. Le premier est le *Triomphe de Bacchus* cou-

(1) Ces cinq tableaux, de très grande valeur, appartenaient à la collection d'Isabelle d'Este-Gonzague, marquise de Mantoue. On les enleva dans le pillage du palais en 1630, et ils furent transportés à Richelieu. Ils furent agrandis pour remplir les panneaux du cabinet du roi. En 1800, les commissaires du Gouvernement les choisirent et firent transporter au Musée central des Arts. Les deux Mantagna furent placés au musée Napoléon avec les objets d'art « conquis par la grande armée. » Aujourd'hui les cinq tableaux sont au Louvre, dans la salle des primitifs italiens. Faisons remarquer que le musée de Tours possède deux beaux sujets de Mantagna, l'*Agonie* et la *Résurrection* du Christ ; ils faisaient partie de la prédella du maître-autel de Vérone ; le troisième, figurant la *Crucifixion*, est au Louvre. — Archives du Louvre, *Inventaire des tableaux*, etc., cfr. Appendice. — *Catalogue*, n^os^ 154, 155, 252, 253, 429. — Bonnaffé, les *Collect. des Richelieu*, p. 110, 111. — *Notice* du Musée de Tours, n^os^ 193, 194.

ronné de lierre, assis sur un char doré et traîné par des centaures et des centaurelles, avec des faunes, des bacchantes et des ménades qui jouent de divers instruments. Le second représente une *Fête à Silène*, entouré de deux faunes qui le soutiennent, tandis que d'autres vident des coupes et prennent follement leurs ébats. Le troisième figure une *Fête au dieu Pan*, orné de guirlandes par des bacchantes, et escorté de satyres en état d'ivresse (1).

Au cabinet du roi tiennent deux pièces secondaires. Dans la boiserie, une porte conduit à une sorte de boudoir, dont les lambris sont décorés de combats navals et montrent, à la partie supérieure, les portraits des membres de la famille des Médicis. A côté, la garde-robe du roi offre, à la cheminée, la *Mort d'Hercule* qui se brûle sur le mont Œta avec la tunique de Nessus, en laissant à Philoctète son arc et ses flèches. Les lambris, ainsi que ceux du couloir qui mène aux appartements de la reine, sont ornés de riants paysages.

La porte qui s'ouvre devant nous est celle de l'anti-

(1) Le Cardinal commanda au Poussin plusieurs *Bacchanales*, alors que le maître suivait encore sa première manière, rapide et sèche d'exécution, rappelant par le coloris, les écoles vénitienne et lombarde qui avaient alors sa prédilection. Dans son palais de Paris, il en mit deux qui, au début du XVIII^e^ siècle, se trouvaient à Versailles et sont aujourd'hui au Louvre. Il envoya les autres à son château du Mable. Chantelou raconte qu'il montra au Bernin des copies du Poussin « dont les originaux sont à Richelieu ». Selon le témoignage de La Fontaine, de Vignier et d'un Inventaire, les trois Bacchanales y restèrent jusqu'à la fin du siècle dernier. Actuellement le musée de Tours renferme trois sujets absolument identiques. Bien qu'ils soient très repeints, ils semblent être les tableaux du Poussin dont ils tiennent, comme composition première. — *Catalogue* du Musée du Louvre, Notice, n^os^ 440, 441. — *Journal de Bernin* dans la *Gazette*, XVI, 2^e^ série. — La Fontaine, lettre du 12 sept. 1663. — Vignier, *le magnifique chasteau* pp. 62, 63. — Bibliothèque de Tours, Ms. 731. — Notice du Musée de Tours, n^os^ 235, 256, 257.

chambre de la reine. L'or et l'azur éclatent partout avec une profusion extraordinaire; le lambris est particulièrement riche et les panneaux sont décorés de fleurs et de fruits. Les tapisseries, d'un goût achevé, représentent l'*Histoire de Latone* et des enfants de Niobé. La fille de Tantale, on s'en souvient, ayant eu d'Amphion, roi de Thèbes, six fils et six filles, railla Latone qui n'avait mis au monde qu'Apollon et Diane. Ceux-ci, pour venger leur mère, percèrent de flèches tous les enfants de Niobé, qui demeurèrent sans sépulture pendant dix jours. Après quoi, Niobé éplorée fut changée en un rocher d'où ses larmes découlent comme une source abondante. Le tableau de la cheminée représentait d'abord le *Baiser de la Justice et de la Paix*. Dans la suite, on le remplaça par le portrait de *Marie-Madeleine de Wignerot*, duchesse d'Aiguillon, nièce et héritière du cardinal de Richelieu, dont le chiffre W brillait au-dessus de la corniche et des portes.

Suit la chambre de la reine où les fonds sont encore d'azur, avec fleurs de lis et ornements d'or bruni, mariés avec un tel bonheur qu'ils forment le ciel le plus enchanteur. Le plafond, d'un seul compartiment, offre un ovale encadré de gracieux festons et de cornes d'abondance, d'où s'échappent des couronnes et une foule d'objets qui symbolisent les dignités et la richesse. Aux angles, des Amours répandent une pluie de fleurs, de pierres précieuses et de joyaux de toutes sortes. Le sujet du plafond est la *Dispute de Neptune et de Minerve* pour nommer la ville d'Athènes, dont chacun prétendait être le parrain ou la marraine. Il est de Claude Gellée, dit le Lorrain (1600-1682), ce Raphaël du paysage, qui défie tout rival pour donner aux horizons plus de profondeur, au soleil davantage d'éclat, aux ombres autant

de fraîcheur et aux ondes une si transparente limpidité. Les placards des portes montrent deux figures de plein relief, la *Victoire* et la *Renommée*. Les panneaux des lambris, « d'architecture et sculpture magnifiques », ont de jolis paysages que ne désavouerait pas le pinceau du Lorrain. Les tapisseries représentent des scènes de galanterie, dans lesquelles on a cru reconnaître les amours d'Hercule et d'Iole, fille du roi Eurytus; nous croyons qu'il faut y voir les *Amours de Renaud et d'Armide*, dessinés par Vouet. La cheminée, d'une « architecture merveilleusement bien entendue, » a deux figures de plein relief, la *Royauté* et la *Félicité*, qui accompagnent un ovale d'or bruni où le regard se repose sur une *Minerve triomphant du Sphinx*. Ce tableau fut remplacé par un portrait, en vestale, de la deuxième duchesse d'Aiguillon, *Marie-Thérèse de Wignerot*.

Après la chambre vient le cabinet de la reine. Le plafond n'a qu'un seul compartiment dont les extrémités offrent des sphinx en bas-relief, avec le chiffre de la reine et la couronne royale. Sur le fond d'azur se détache, au centre, une *Aurore* qui, toute radieuse, laisse échapper des fleurs de ses jolis doigts de rose. Ainsi que dans le cabinet du roi, les ferrures des croisées et des portes sont ciselées et argentées au feu, aux armes du Cardinal. Le lambris, qui a plus de deux mètres de hauteur, « ne le cède en rien à la délicatesse du plafond ». Les panneaux figurent dix femmes célèbres de l'antiquité. Ce sont *Judith*, tenant la tête d'Holopherne; *Esther* se préparant à visiter Assuérus; *Sémiramis*, la fondatrice de Ninive; *Arthémise*, reine d'Halicarnasse, qui fit édifier à son époux Mausole « un mausolée », regardé comme une des sept merveilles du monde; *Bethsabée*, femme du juif Uri; *Didon*, reine de Carthage; *Thomiris*, reine des

Massagètes, qui vengea la mort de son fils sur Cyrus; l'*épouse d'Asdrubal* qui, durant le siège de Carthage par Scipion-Émilien, mit le feu au temple et, parée de ses plus beaux habits, se jeta dans les flammes avec ses enfants; *Cléopâtre*, fille de Ptolémée et amante d'Antoine; *Sophonisbe*, fille d'Asdrubal et femme de Massinissa, qui s'empoisonna pour ne pas paraître au triomphe de Scipion l'Africain. La corniche du lambris supporte une urne antique de marbre blanc, et trois petites figures : *Esculape*, *Cupidon* et *Protée*, également de marbre antique.

L'intervalle jusqu'au plafond est occupé par quatre grands tableaux, qui symbolisent et personnifient, pour ainsi dire, les quatre éléments. A ce propos, La Fontaine disait : « On y voit des artifices, des courses de bague, des carrousels, des divertissements de traîneaux et autres gentillesses semblables; si vous me demandez tout ce que cela signifie, je vous répondrai que je n'en sais rien. » Essayons de suppléer à la prudente réserve du fabuliste, plus enclin à rêver au bord d'un étang garni de roseaux, qu'à chercher le sens d'une toile.

Le premier, représentant la *Terre*, figure « le triomphe de Louis XIII », à l'occasion de la naissance de Louis XIV et de Monsieur, son frère; le second figure l'*Air*, par une chasse aux oiseaux, dans laquelle madame la duchesse de Lorraine est accompagnée des dames de la cour, montées sur de superbes coursiers; le troisième symbolise le *Feu*, par des artifices tirés, la nuit, sur une vaste place; et, le quatrième, l'*Eau*, par des divertissements sur la glace, au cœur de la Hollande. « Ces tableaux, écrivait La Fontaine, sont du Poussin, la concierge nous l'a dit, si je ne me trompe. » Puis, comme s'il doutait de la fidélité de son souvenir, il rature le

nom du Poussin, et il a bien fait. D'après un inventaire, le dernier, tout au moins, aurait été exécuté par deux artistes célèbres : les paysages, qui sont d'une vérité saisissante, seraient du Lorrain, et les personnages, de Charles Dervet, peintre officiel du duc Henri de Lorraine (1). On sait en effet que notre grand paysagiste aimait assez peu à tracer les figures, et qu'il se reposait volontiers de ce soin, sur la bienveillance d'un confrère qu'il payait d'ailleurs avec usure.

Nous entrons ensuite dans une pièce, faite pour « arrêter fort agréablement les yeux des personnes curieuses », la garde-robe de la reine. Sur la cheminée, on voit la *Colère de Pallas contre Arachné*, qui avait osé défier la déesse par son fin tissu représentant les amours des dieux et qui, frappée avec la navette de Minerve, fut changée en araignée. Un livret l'attribue à Jules Romain (1492-1546), le meilleur élève de Raphaël avec lequel il travailla au Vatican et au palais Borgia, et dont le talent viril et enthousiaste n'était guère moins familier avec l'architecture qu'avec la peinture. Sur les panneaux des lambris, l'œil admire des *Marines*, de Michel Dorigny, d'une exécution hardie et caractérisée par de curieux effets de lumière. Le compartiment, au-dessus du lambris, est divisé en cadres dans lesquels sont des portraits de la famille royale, entre autres de *Henri IV*, *Marie de Médicis*, *Louis XIII*, *Anne d'Autriche* et *Gaston d'Orléans*, ainsi que les princes et les gentilshommes « les plus considérables de l'une et de l'autre cour : enfin c'est l'histoire de notre nation ».

(1) Les quatre tableaux de Dervet, figurant les *Quatre éléments*, étaient encore dans les servitudes du château en 1835. Ils sont actuellement au Musée d'Orléans, avec plusieurs autres toiles qui proviennent également du château de Richelieu. — A. de Montaiglon et Ph. de Chennevières, *Peintres provinciaux*, II, 305. *Catalogue* du musée d'Orléans, par M. Marcille, p. 318.

Le reste de l'aile gauche est occupé par des pièces de moindre importance. Ce sont, d'ailleurs, « chambres riches, magnifiques et bien ornées », destinées aux dames d'honneur(1). La première est dite « de Lucrèce ». L'antichambre montre, au plafond, des *Amours* jetant des fleurs et, dans les lambris, des sujets peints par Dorigny. Plus tard, elle fut décorée de toiles que nous trouvons ailleurs, comme le *Sacrifice de Polyxène* sur le tombeau d'Achille, *Hercule sur le bûcher*, *Salomon déchu* et l'*Enlèvement des Sabines*. La chambre qui suit, est appelée « de Lucrèce », à cause du tableau de la cheminée, *Lucrèce se poignardant* en présence de son père et de son époux Collatin. Lambris, plafond et cheminée ont des fonds bleus et blancs avec des sculptures d'or bruni. Les meubles sont garnis de velours rouge et or; la tapisserie renferme l'*Histoire de Procris et de Céphale*. On le sait, Céphale, roi de Thessalie, avait épousé Procris, fille d'Erichtée, roi d'Athènes. Dans une partie de chasse, il la frappa par mégarde d'un javelot et se donna la mort de désespoir. La duchesse de Richelieu fit ajouter à cette chambre une alcôve, dont la sculpture était « fort proprement « et fort délicatement taillée; » l'intervalle des pilastres était rempli de glaces qui donnaient à la pièce un aspect éblouissant. Le plafond est décoré d'*Amours* qui sèment des fleurs; les placards des portes montrent la *Chasteté conjugale*, symbolisée par une femme avec une tourte-

(1) A ce propos, Desmarets écrivait :

En chaque pavillon, sont des appartemens,
Qui, selon les saisons, servent de logemens.
L'ornement des planchers et celui des lambris,
Brillent de tous côtez des dorures sans prix.
Les *Visionnaires*, acte III, scène V.

relle, et la *Candeur* sous la figure d'une femme, vêtue de blanc et tenant un flocon de neige.

Vient ensuite la chambre « de Porcie ». Son antichambre est peinte et dorée d'or mat. Sur les deux portes, on a peint l'*Amour conjugal*, représenté par une femme ayant un cœur dans une main, dans l'autre, une colombe; et la *Viduité* figurée par une personne vénérable, vêtue de violet. Ce qui en fait le principal ornement, c'est la remarquable série des portraits des rois de France. La chambre elle-même est ornée d'une sculpture de grand relief, d'or bruni sur fond d'azur (1). Sur les placards des portes, sont deux femmes, l'une, revêtue d'une armure à la Romaine avec un mufle de bison sur la tête, et l'autre, presque dévêtue et s'appuyant à un mât rompu : celle-ci personnifie la *Mauvaise fortune*, celle-là, la *Générosité*. Les tapisseries contiennent l'*Histoire de Vertumne*, dieu des saisons. Le tableau de la cheminée (il a donné son nom à l'appartement), est la *Mort de Porcie* qui avale des charbons ardents après le décès de son époux, Brutus.

Entre cet appartement et le suivant, est un escalier qui aboutit au pavillon extrême de l'aile gauche. Nous pénétrons dans la chambre « de Moyse, » dont la cheminée est fort belle. Le tableau représente *Moyse passant la mer Rouge* (2); on y substitua plus tard le portrait

(1) Desmarets l'a décrit ainsi :

Des lambris, des planchers la peinture est d'azur,
Sur qui rampe un feuillage éclatant d'un or pur.
D'un bleu pasle à fonds blanc sont du lit les courtines,
Et d'or meslé d'argent sont les longues crespines.
Les sièges, les tapis dans ce doux logement,
Ont l'estoffe pareille et pareil ornement.

(2) Peut-être est-ce le *Passage de la mer Rouge* qui, avec les autres objets du château de Vignerot, fut vendu en 1793 par la municipalité d'Agen, et fut ensuite placé dans la collection du département.

d'*Antoine du Plessis*, grand-oncle du cardinal de Richelieu (1). De chaque côté, sur la corniche portée par des Termes, est un sujet sculpté de grandeur naturelle, *Neptune* et *Mercure*. Claude le Lorrain avait eu le champ libre; outre divers sujets décoratifs, il avait peint le portrait d'Antoine, une *Flore* dans un médaillon, et une *Victoire navale*, symbolisée par une femme assise sur une proue de navire et tenant une rame à la main. Par une heureuse variante, les fonds azur et or sont remplacés par les fonds vert avec or bruni et mat; les meubles sont garnis de velours vert avec frange d'or. Pour ce qui est de l'ameublement de toutes ces pièces en général, nous remarquons « que les meubles y sont beaux et riches au delà de ce que l'on peut dire, et qu'il y en a pour toutes les saisons. »

Cette chambre et son cabinet, d'où la vue s'étendait sur les différentes cours et sur le petit parc, servirent plus tard d'appartements à M^lle^ de Richelieu : c'est ainsi que le pavillon de Moïse et de la Marine fut dit « de Mademoiselle ». Dans cette aile, en effet, le duc de Richelieu installa ses enfants, M. de Fronsac et M^lles^ de Richelieu. Au témoignage d'un contemporain, leurs appartements étaient « fort riches et fort commodes, et avaient sortie sur le corridor aussi bien que celui de M. le duc, leur père, qui y a fait faire des jets d'eau et mille embellissements fort agréables (2). »

Le second étage de l'aile de la reine est composé de pièces peintes en grisaille, commodes et « fort honnestes », quoique moins luxueuses. Elles portent également les noms de personnages fameux, comme

(1) Ce portrait est présentement au musée d'Orléans. Cfr. *Catalogue* du Musée.

(2) J. Ducarroy, *le Joyeux passe-temps*.

Ulysse, Alexandre, Thésée, César, Auguste et Neptune. Dans la salle de « Neptune », qui est celle du pavillon au-dessus de la chambre de Moïse, le duc de Richelieu, petit-neveu et héritier du Cardinal, plaça une magnifique bibliothèque où il réunit une foule « de livres rares et des meilleures impressions, tous reliés en veau noir avec des filets d'or ».

De ce pavillon, nous pourrions rejoindre le dôme opposé par la terrasse qui relie les deux ailes; mais nous préférons garder la marche que nous avons suivie, et reprendre notre visite de la seconde partie du palais, par le pavillon central. C'est ici surtout que le Cardinal s'est plu à réunir, comme dans un merveilleux écrin, tous les joyaux dont l'homme peut embellir sa résidence. Les arts rivalisent de puissance et d'éclat pour faire de l'aile droite du château comme une féerie, qui laisse bien loin les visions enchanteresses des palais de l'Orient.

IX

Le palais de Richelieu. Description

Dulciora merui.
Une tige croisée d'absinthe et d'aloès.

La façade de droite. La salle des devises. — Les appartements de *Son Éminence*. — La grande galerie : peintures, marbres, table de mosaïque. — Le grand salon. — La façade postérieure. — Le parterre des Romains. — La demi-lune, le parc, les jardins.

Nous sommes dans le vestibule du pavillon central. Si nous ouvrons la porte, à droite, elle nous introduit dans une vaste pièce, fort intéressante par son antiquité et par son ornementation.

Cette grande salle, qui occupe tout le premier étage du bras droit, est un reste de l'ancien château des seigneurs de Richelieu. L'architecte J. Marot déclare qu'elle « estoit de l'ancien bastiment », et le gouverneur Vignier ajoute que « Son Eminence n'a rien fait changer de ce « qu'elle était autrefois, sinon quelques ornements dans « le plancher et quelques devises qu'il a fait mettre « dans les panneaux des lambris ». Le plafond, tant les solives que les entrevous, est enrichi de sculptures en bas-relief d'or bruni et mat, et de divers motifs sur fond d'azur. A chaque extrémité, il y a une cheminée et un tableau représentant, l'un, *Moyse recevant les tables de la Loi*, avec la maxime : « Qui peccat in uno, reus est in omnibus », et l'autre, *Salomon et ses femmes*. Les murs

sont ornés d'œuvres de maîtres : ici, un portrait de la *Reine d'Angleterre*, d'Antoine Van Dyck (1599-1641), le disciple préféré de Rubens ; là, *Un concert*, par le Titien, le merveilleux coloriste (1477-1576) (1) ; ailleurs, un superbe portrait de *Gustave-Adolphe*, de grandeur naturelle ; enfin, le *Reniement de saint Pierre*, « fort estimé », par Michel Caravage (1569-1609), l'un des chefs de l'école réaliste de Lombardie (2).

Le lambris est à hauteur d'appui et les panneaux sont remplis de quarante-trois devises allégoriques, peintes sur des cartouches. Leur place dans le château, le souvenir des aïeux qui s'y rattache, la personne du Cardinal auquel elles se rapportent, nous font un devoir de donner les emblèmes et la légende correspondante, sans y joindre, d'ailleurs, une explication qui serait inutile. Deux mains levées, « hinc fiducia » ; un cœur qui s'élève vers le nom de Jésus, écrit au ciel, « alta sed sacra peto » ; deux couronnes, l'une d'épines, l'autre d'or au-dessus, « hæc ad illam » ; un laurier entouré de serpents, « invidia integritatis assecla » ; un arbre enserré de lierre, « sic veritatem calumnia » ; une pyramide immuable quoique battue par les vents et la foudre, « sic adversa probant » ; une lune contre laquelle aboie un cerbère, « sic in me » ; une tige d'absinthe et d'aloès, « dulciora merui » ; un rameau de palmier que l'on incline, « heu! cede prementi » ; l'herbe de patience, « hac omnia vinces » ; un chien blessé qui lèche sa plaie, « magnum in lingua præ-

(1) Le sens de ce tableau avait échappé à Vignier. Il y voyait une allégorie relative à la *Réforme*, dans laquelle Luther et Calvin conduisent le chœur de leurs premiers disciples. C'est un *Concert* dans lequel neuf moines jouent de divers instruments. En 1727, il faisait partie des collections du Régent, et est actuellement au Louvre. — Vignier, p. 29. — *Catalogue* du Musée du Louvre.

(2) Le *Reniement* est à la Chartreuse San Martino de Naples.

sidium »; un navire emporté par les flots avec sa voile pliée et son timon levé, « tempestati parendum »; un ciel semé d'étoiles, « in motu immotum »; un lion contre lequel aboie un petit chien, « hæc fortibus ultio sola »; une tête de mort soutenue par deux mains unies, « usque ad mortem »; une aiguille aimantée, fixée sur une carte dans un vaisseau battu par la tempête, « vel irato mari aspicit unam »; une étoile au-dessus d'un pont, « hac duce nullæ tenebræ »; un chandelier triangulaire où brille une seule lumière, « nec in tenebris deficit »; deux branches entrelacées de palmier et de cyprès, « erit altera merces »; un tombeau, « ultima meta »; deux mains qui se serrent, entourées d'un serpent, « in æternum ».

Le reste de la salle montre les emblèmes suivants : un écran, « aliena meis prefero »; l'arche de Noé, avec la colombe qui rapporte un rameau d'olivier, « pax arca salus »; la manne tombant du ciel et reçue par deux mains, « a Jove tantum »; une branche d'olivier à côté d'une main qui tient une épée, « etiam bello quærenda »; un hérisson enroulé, « meâ me virtute involvo »; un cadran solaire, « momentum sine lineâ »; une arquebuse avec des cailloux, « non urit nisi læsus »; un chardon entouré de deux mains qui veulent le prendre, « nimium pressus pungit »; une abeille sur des chardons et des orties, « ex omnibus usus »; une main répandant de l'argent, » beatius dare quam accipere »; un œil qui regarde dans une lunette d'approche, « eminus prospicienti nihil nocet », ou « novum » suivant une autre version ; un soleil perçant les nuages dont il est enveloppé, « obscuriora penetrat »; un limier qui ne se jette sur sa proie qu'une fois assuré de la prendre, « aut capio aut quiesco »; un lion dont le

collier est un serpent, « hæc invicta » ; des alcyons sur la mer, « nobis sunt tempora nota » ; un soleil qui attire la rosée, « sic surgo in altum » ; un vaisseau au port, avec des voiles rouges et une croix au centre, « hinc tuta » ; deux petits temples, au fronton desquels on lit, sur l'un *Virtuti*, sur l'autre *Honori*, « virtutis honos prœmium » ; une couronne de laurier formée par deux mains, « ex opere gloriam » ; des rameaux réunis de palmiers et de lauriers, « non quæro sed promereor » ; un cerf couvert de sueur qui se précipite vers une fontaine, « sic salutaris » ; enfin, comme couronnement, on voit, sur une tapisserie, les armes des du Plessis, *trois chevrons brisés de gueules sur fond d'argent*, accompagnées de la devise « his fulta manebunt ».

Sur ces murailles, enrichies de peintures et plus encore de souvenirs, chacune de ces allégories établit une sorte de parallélisme entre le castel primitif et le somptueux palais, entre le gentilhomme de province et le tout-puissant ministre d'État. L'origine d'Armand, sa montée au faîte des grandeurs, son programme politique, ses visées ambitieuses pour soi et pour son pays, ses moyens d'action, ses théories autoritaires, sa finesse diplomatique, ses dispositions à l'égard des amis et des ennemis, ce caractère fort comme le granit, cet esprit souple comme le gouvernail d'un navire, la vie du Cardinal, en un mot, est là tracée, pour ainsi dire, de ses propres mains ; et, il est telle de ces devises laconiques qui, mieux que les plus beaux discours, retrace et la richesse de sa nature et les œuvres de son ministère. Richelieu a dit vrai dans la plupart de ces allégories, mais hélas ! la Providence s'est chargée de démentir la dernière : les chevrons ont été impuissants à soutenir

l'honneur, la gloire et la durée, aussi bien que le palais de la famille du Plessis.

Faisons trève à ces réflexions, pour pénétrer dans l'antichambre du Cardinal. Des sculptures en relief, relevées d'azur, d'or bruni et mat, et d'ornements, « peints d'une manière fort agréable et riche », décorent le plafond ainsi que le reste de l'appartement.

Au-dessus de la porte d'entrée, un tableau représente *David vainqueur de Goliath.* Une autre porte, qui ouvre sur un escalier, est surmontée de l'*Enlèvement des Sabines*, de Jacques Bassan (1510-1592), peintre habile de l'école du Titien. *Hercule vainqueur de l'hydre*, du Josépin (1560-1540), rival des Carrache et du Caravage, occupe le panneau de la cheminée au-dessous duquel on a gravé, avec des lettres d'or, l'anagramme du Cardinal, en latin et en français :

Armandus Richeleus
Hercules Admirandus.
Armand de Richelieu
Ardue main d'Hercule.

Dans le voisinage de la fenêtre qui regarde le parc, deux tableaux figurent l'un, *Judith tenant la tête d'Holopherne*, du Caravage, et l'autre, un *Combat d'hommes, de lions et de chevaux*, d'une étonnante vigueur d'exécution. Dans ce dernier, trois maîtres ont traité la partie qui leur était la plus familière. Rubens s'était chargé des personnages, Sneyders avait peint les animaux, et Fouquière, le paysage. A ces toiles, il faut ajouter trois portraits de famille : *Louis du Plessis*, aïeul du cardinal, *François du Plessis*, son père, et sa mère, *Suzanne de la Porte* (1). Le gouverneur Vignier en prit occasion d'écrire dans le style « ingénu » qu'il aime :

(1) Ces portraits se trouvaient encore, en 1835, dans le bâtiment des ser-

Armand, dont l'âme forte
Fut de toute l'Europe et la crainte et l'amour,
Pour bien s'introduire à la cour,
Ne pouvait trouver une plus belle porte
Que celle qui servit à lui donner le jour.

L'antichambre du Cardinal avait une petite chapelle, installée dans le pavillon en encorbellement qui se rattache à la façade postérieure. Elle était remplie de tableaux, la plupart, d'excellentes copies du Titien et de Raphaël, entre autres une *Madeleine* du Maître de Venise, « grosse et fort agréable », suivant la naïve remarque de La Fontaine. L'objet le plus curieux de l'oratoire est sans contredit une mosaïque représentant *saint Jérôme* dans le désert, « si artistement qu'il y a peu de personnes qui ne le croient point ». C'est une merveille; « il est tout de pièces rapportées, la plupart grandes comme des têtes d'épingles, quelques-unes comme des cirons ; il n'y en a pas une qui n'ait été employée avec sa couleur ; cependant leur assemblage est un saint Jérome si achevé que le pinceau n'aurait pu mieux faire, aussi semble-t-il que ce soit peinture même à ceux qui regardent de près cet ouvrage » (1).

De l'antichambre on passe à la chambre de Son Éminence, dont toutes les parties sont éblouissantes de beauté, du pavé au plafond d'azur et d'or. Parmi les trésors de cette pièce, on distingue *saint François d'Assise,* « si artistement travaillé qu'il a donné envie à tout le monde ». Il est de Sébastien del Piombo (1485-1547), de l'école Vénitienne, et sur le dessin de Michel-Ange (2). Sur la cheminée, est le portrait d'*Armand du*

vitudes. Celui de François du Plessis est actuellement au musée d'Orléans. Cfr. *Catalogue* du Musée.

(1) La Fontaine, *Lettres à sa femme.*

(2) On s'accorde à admettre que ce tableau fut donné au cardinal par le maréchal de Montmorency. Armand, l'ayant vu et admiré à Écouen, fit

Plessis par Philippe de Champagne (1602-1674). Le Cardinal, debout, avec le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, excite encore, au Louvre, l'admiration des visiteurs saisis par le caractère à part de cette figure, où se reflètent la finesse de l'esprit et l'énergie de la volonté(1). M^elle^ de Montpensier, qui ne manque jamais l'occasion de décocher un trait contre Armand, ajoute que l'on voyait aussi « ses armes relevées d'or bruni sur fond d'azur, telles qu'elles étaient du vivant de son père, afin de prouver à ceux qui ont coutume de médire de la naissance des favoris, qu'il était né gentilhomme de bonne maison. En cet article, poursuit-elle non sans quelque malice, il n'en a imposé à personne. »

Comme une cour d'honneur autour du cardinal-ministre, on a rangé les portraits des principaux membres de sa famille, entre autres ceux de sa nièce la *Duchesse d'Aiguillon*, de son petit-neveu et héritier, le *duc de Richelieu*, du *duc de Brézé*, « merveilleusement accompli, » du *marquis de Richelieu*, Jean-Amador du Ples-

comprendre qu'il serait heureux de le posséder ; mais le duc ne se rendit pas au désir de son hôte. Avant de mourir, il le fit parvenir au ministre de Louis XIII, « en lui envoyant des excuses de l'incivilité qu'il avait commise, lorsqu'il le luy avoit refusé, une fois qu'il avoit tesmoigné le souhester ». On n'est pas d'accord sur le sujet lui-même. Les uns, comme Simon du Cros, le biographe du maréchal et Saint-Simon, disent que le duc de Montmorency donna au cardinal un *Saint-Sébastien* percé de flèches, du Carrache ; de fait, il y a au Louvre le tableau de ce peintre. Les autres, comme Vignier, l'auteur du récit de la mort du maréchal et les visiteurs, parlent d'un *Saint-François* par Sébastien del Piombo. Vignier, qui les voyait tous les jours et savait distinguer les deux saints personnages si différents, nous semble plus digne de foi quand il signale « un tableau de *Saint-François* peint par Bastien del Piombo... donné à son Éminence par M. de Montmorency. » Le nom du peintre, Sébastien, a pu donner occasion à cette équivoque. *Histoire de Henri II, duc de Montmor.* — *Mémoires*, I, p. 59. — *Histoire véritable*, p. 19. — *Revue Univers.*, VIII, 43. Vignier, p. 95. — Bonnaffé, les *Collections des Richelieu*, pp. 37-39.

(1) Le cardinal avait commandé à Philippe de Champagne, plusieurs portraits, ainsi que nous le verrons à propos des Artistes de Richelieu. Celui-ci est au Louvre, dans la grande galerie.

sis, et *du comte de Richelieu*, l'abbé Emmanuel de Vignerot. Les tapisseries sont de Flandre, à grands personnages et aux armes de son Éminence. Le lit, de velours cramoisi brodé et frangé d'or, est surmonté d'un dais impérial à quatre plumets blancs ; la doublure des rideaux est de moire d'or. Les fauteuils, d'un remarquable travail, sont de velours bleu avec cartouche à fond d'or, brodé de bouquets rouges, ou encore de soie verte avec cartouche gris de lin, brodé d'argent. Au rapport de l'architecte J. Marot, c'est « dans cette chambre de l'ancien bastiment que naquit le grand cardinal de Richelieu. » Saluons avec une respectueuse émotion la mémoire de l'incomparable homme d'État, et entrons dans son cabinet.

Le lambris, qui va jusqu'au plafond, forme comme deux étages de panneaux, dont les compartiments inférieurs sont décorés de riants paysages. Les pilastres sont rehaussés de trophées marins, de tridents, d'ancres et autres objets de ce genre, qui se répètent dans le plafond, avec des sirènes et des cartouches portant le chiffre de Richelieu, surmonté du chapeau cardinalice et de la couronne ducale. Les sculptures, fort délicates, sont dorées sur fond et arrière-fond d'azur avec mosaïques d'or mat.

Telle était au XVII^e^ siècle, la partie droite de la façade principale. Dans la suite, elle se transforma en pièces destinées au service du palais. On en fit le buffet, une salle à manger, une chambre à coucher et un salon de compagnie, qui conservèrent une bonne partie des objets que nous venons de remarquer : c'est la grande pièce qui devint le buffet, et, dans les embrasures des fenêtres nous retrouvons plusieurs des emblèmes et des devises.

Les panneaux du lambris furent ornés de villes, de paysages, de ports de mer comme Dunkerque. La corniche supportait les bustes d'*Othon*, d'*Hercule*, de *Marc-Aurèle* et de *Flavien*. A la cheminée, on plaça *Porcie avalant des charbons;* et, au-dessus des portes, deux toiles qui figuraient *Judith tenant la tête d'Holopherne* et *un groupe de Juives* avec la même tête, de la main du Carrache.

La salle à manger, au blanc poli avec filet d'or, gardait dix-sept portraits des familles du Plessis, Vignerot et de Brezé, dont le nom est inscrit en lettres d'or, et « ce ne sont pas gens de petite étoffe (1). » L'une des cheminées a reçu le portrait du *Maréchal de Richelieu*, revêtant le costume de l'ordre du Saint-Esprit; à l'autre, est adossé le dais ducal, de velours vert avec garniture d'or.

La chambre à coucher de la duchesse de Richelieu, qui suivait, était aussi décorée dans le goût du XVIII^e^ siècle; le lit, très beau, avait une balustrade de bois doré; la glace de la cheminée était surmontée des portraits du *duc de Fronsac* et de *M^me^ de Regmont*, encore enfants. Dans les panneaux se voyaient des portraits de femmes de la maison de Lorraine. Le salon de compagnie, de forme ronde, avait une voûte en calotte, relevée de dessins en mosaïque. Le Cardinal, de Philippe de Champagne, occupait la cheminée, avec les bustes du *duc de Richelieu* et de son fils, le *Maréchal*. Les belles glaces de Venise, qu'on y voyait au XVIII^e^ siècle, le firent appeler « Salon des glaces ».

Reprenons notre visite qui nous réserve de délicieuses surprises. Du cabinet du Cardinal nous entrons dans la

(1) Plusieurs de ces portraits étaient encore dans le bâtiment des Communs, en 1835. Cfr. *Appendice*.

galerie qui est de tout point une vraie merveille, et dont le poète Richelais a dit :

. . . . . .porticus ingens
Totius Europæ pulcherrima visa peritis.

En 1638, elle n'était pas encore achevée ; on commençait à y placer les tableaux, bien que la menuiserie n'eut pas reçu sa dorure. « Les gens versés dans la connaissance des belles choses, la reconnaissent pour une des mieux entendues qui soient dans l'Europe. » Elle a environ 60 mètres de longueur, 10 de largeur et 8 de hauteur. Elle reçoit la lumière de onze fenêtres, décorées de trophées d'armes, de termes et de coquilles aux armes du Cardinal, et dont les ferrures sont en cuivre ciselé, doré au feu. Le lambris, qui va jusqu'au plafond, est divisé par une corniche à la hauteur de 2 mètres, et relevé de sirènes, de termes et de rostres accompagnant des cadres à oreille. Le plafond, de blanc poli et d'or bruni, est formé de onze ovales au centre et, sur les côtés, de vingt tableaux qui correspondent aux panneaux du lambris.

L'ordonnance dans l'ensemble et les détails était un chef-d'œuvre, et jamais musée ne fut mieux compris. Les peintures étaient disposées avec une symétrie parfaite, sur un quadruple plan. L'œil éprouvait un égal bonheur à suivre la ligne horizontale et la direction verticale, tant l'harmonie était achevée. Ce parallélisme, où l'architecture, la peinture et l'histoire se tenaient étroitement embrassées, formait comme une merveilleuse Odyssée, écrite par le pinceau des maîtres du XVII[e] siècle. Mais quel est l'objet de chacune des séries ?

Les ovales renferment l'*histoire d'Ulysse ;* les tableaux, placés au dessous, contiennent des scènes de l'*histoire*

grecque et romaine ; les sujets du trumeau sont des *sièges* et des *combats* livrés sous le ministère de Richelieu ; enfin, les panneaux de la partie inférieure du lambris représentent quelque *épisode* de la bataille ou du siège, retracé au-dessus. Les tableaux d'histoire sont l'œuvre de Dorigny, et la vie d'Ulysse a été peinte par Claude le Lorrain et Prévost. Elle montre : Ulysse arrachant Hécube au tombeau d'Hector, — Ulysse jeté sur la côte des Siconiens, — Ulysse qui crève les yeux au géant Polyphème, — Éole qui retient les vents, — Ulysse contraignant Circé de lui rendre ses compagnons, — Sa descente aux enfers, — Le passage des Sirènes, — Ulysse reçu par la Nymphe Calypso, — Minerve envoyée par les dieux pour garder la maison du héros, — Minerve qui se présente à Ulysse sous les traits de Mentor et lui conseille de mettre à mort les amants de Pénélope, — enfin Ulysse qui se fait reconnaître de son épouse en lui disant que son lit est de bois d'olivier (1). L'artiste a entrevu et réalisé une analogie flatteuse entre le rôle d'Ulysse ou de Minerve et la vie du grand pilote qui, au travers des écueils, a conduit la France jusqu'au port d'Ithaque, c'est-à-dire au faîte de la puissance et de la gloire.

Pour mieux saisir le parallélisme qui se continue, nous signalerons les œuvres, dans le sens vertical, en prenant d'abord le tableau du plafond, puis, du trumeau, et le buste correspondant. Nous commençons, à droite, la visite de la galerie : 1° *Prise de Tyr* par Alexandre, *Prise de la Rochelle* (rapport dans la digue et la durée du siège), buste de *Mercure ;* 2° *Siège de Modène*, par Antoine, *Premier siège de Casal* (ces villes, causes de

(1) Un bon nombre de ces peintures étaient encore groupées dans les servitudes du château, en 1835.

longues guerres, furent toutes deux délivrées), buste de *Marc-Aurèle ;* 3° *Prise de Thèbes* par Flaminius, *Réduction d'Alais* (soumission des révoltés), buste de *Lépida*, femme de Galba ; 4° *Prise de Lacédémone*, *Réduction de Montauban* (soumise par un vainqueur célèbre), buste de *Démosthènes* avec tête antique et draperie d'albâtre oriental moderne (1) ; 5° *Prise de la Roche de Sysimètre* par Alexandre, *Prise de Pignerol* (lâcheté des gouverneurs), buste de *Psyché ;* 6° *Passage du mont Olympe* en Macédoine par Paul-Émile, *Passage du mont Saint-Bernard*, buste de *Maximus ;* 7° *Défaite de Cornélius-Scipion* par Annibal sur le Tessin, *Combat de Carignan* (analogie de pays et d'obstacles), buste d'*Octavia*, femme de Marc-Antoine ; 8° *Prise de Véies* par Camille, *Prise de Vic* et *Marsal*, buste de *Vespasien ;* 9° *Prise de Syracuse* par Marcellus, *Prise de Nancy* (clef de la contrée), buste de *Minerve* (2) ; 10° *Siège et prise de Corbio* par Cincinnatus, *Siège et prise de Corbie* (incursion des ennemis qui sont arrêtés), buste de *Carin*.

Nous arrivons à l'extrémité de la galerie, en face de deux statues antiques, *Cupidon et Psyché* qui s'embrassent, et *Mercure* qui, un jour, fut renversé de son piédestal. On les remplaça, dans la suite, par un *Bacchus* et une *Vénus* sortant du bain, de Praxitèle (3). Prenons

(1) Ce buste est au musée de Tours, sous le n° 510.

(2) Ce buste, « de bon style et bien conservé », fut choisi, en 1800, pour le Musée National.

(3) En 1800, le statuaire Visconti signala la Vénus de Praxitèle qu'il estima 3,000 fr. et la choisit pour le Musée des Arts. « Un groupe représentant Vénus drapée, ayant à ses côtés Cupidon debout, sur la tête duquel elle appuie la main gauche ; le tout d'une belle conservation, à l'exception de la main droite qui est restaurée : la tête de la déesse paraît être un portrait. Sur la plinthe on lit l'inscription antique ΠΡΑΞΙΤΕΛΗΣ ΕΠΟΙΗCΕΝ, quoiqu'il y ait lieu de croire que ce groupe n'est pas de ce célèbre artiste. Cependant on peut conjecturer avec fondement que c'est une copie antique de la *Vénus drapée*, que Pline (lib. XXVI, 4) met au nombre des meilleurs

maintenant l'autre côté, et poursuivons notre visite : 11° *Bataille de Pyrrhus* contre les Romains, *Bataille d'Aveins* (avantage puis insuccès), buste de *Scribonia*, femme d'Auguste ; 12° *Mort de Cyrus*, frère d'Artaxercès, roi de Perse, *Mort de Montmorency* à la bataille de Castelnaudary, buste de *Numia Achaia*, mère de Galba ; 13° *Rome secourue* par Camille, *Secours à Casal*, buste de *Claudia Herculanilla ;* 14° *Combat* de Timoléon contre les Carthaginois, *Lutte* de Montmorency contre les Italiens (petite troupe contre des forces supérieures), buste de *Vitellius ;* 15° *Prise d'Octodunum* sur le Rhône, par les troupes de César, *Prise de Chambéry*, buste d'*Anna Fausta ;* 16° *Passage du Rubicon* par César, *Passage du pont d'Alpignan* (déclaration d'hostilités), buste de *Cassius Nerva ;* 17° *Triomphe de Scipion* après la prise de Carthage, *Réduction de Nîmes* (importance des deux villes), buste de *Julia Drusilla*, fille de Caligula ; 18° *Prise de Carthage* par Scipion, *Prise de Privas* (incendie et fin de la guerre), buste de *Pison ;* 19° *Passage des Alpes* par Annibal, *Passage du pas de Suze*, buste de *Rome* qui semble s'étonner qu'on l'ait égalée, sinon dépassée, dans l'art de la guerre ; 20° *Entrée de César* dans la Grande-Bretagne, *Défaite des Anglais* à l'île de Rhé, buste de l'empereur *Philippe*, dont la tête est de marbre et la draperie d'albâtre oriental (1).

ouvrages de Praxitèle, et que les habitants de Cos préférèrent, à cause de sa décence, à celle de Guide, qui était nue. Sous ce rapport, ce morceau est très précieux, parce qu'il donne l'idée d'un ouvrage d'un des premiers statuaires de l'antiquité que l'on croyait entièrement perdu. » (Archives du Louvre, *Inventaire*, *loc. cit.*).

(1) Plusieurs de ces peintures, celles qui sont relatives à l'antiquité, étaient encore, en 1835, dans le bâtiment des servitudes (Cfr. *Appendice*). Quant aux tableaux, se rapportant à l'histoire de France, ils furent retirés à la suite de la Révolution et placés dans les musées nationaux. Celui de Ver-

: Les modifications, que nous avons constatées plus haut, amenèrent quelques changements dans la galerie. Elle fut diminuée dans sa longueur, en sorte qu'au XVIII[e] siècle, on n'y voyait pas l'ovale où était Hécube, non plus que les quatre compositions : la Prise de Syracuse et de Nancy, le passage du mont Olympe et du Saint-Bernard.

La cheminée, « admirablement belle, » a sa corniche décorée d'Amours, de couronnes de fleurs et de lauriers ; son tableau, qui se rapporte au n° 15[e], représente l'*Épouvante des Savoyards* à l'approche de l'armée royale, et l'abandon de Conflans ; elle est, en outre, ornée d'un buste de *Jules César* dont la tête est de porphyre, accompagné de deux urnes antiques de même matière. A l'entrée de la galerie brillent les portraits, à cheval, de *Louis XIII* et du *Cardinal*, surmontés de trophées d'armes et de fleurons finement sculptés. Armand est « en habit de guerrier et de cardinal, monté sur un cheval blanc et parfaitement beau, encourageant les troupes par sa présence ». Enfin, aux extrémités, se dressent les statues équestres du roi et de son ministre.

« Le principal ornement » de la galerie est une table, vraiment curieuse par la richesse de la matière et la finesse du travail.

> Elle est de pièces de rapport,
> Et chaque pièce est un trésor,
> Car ce sont toutes pierres fines,
> Agates, jaspes et cornalines.

Elle mesure six pieds de longueur sur quatre de large.

sailles en renferme douze : *Prise de la Rochelle*, *Ile de Rhé*, *Pas de Suze*, *Prise de Privas*, *Réduction de Montauban*, *Réduction de Nîmes*, *Prise de Pignerol*, *Combat de Carignan*, *Casal secouru*, *Défaite de Montmorency*, *Prise de Corbie*, *Bataille d'Aveins*. (Catalogue n[os] 593, 594, 607-616).

Le cadre est dessiné par une frise, de douze centimètres de largeur, formée d'abord d'un entrelac de douze ovales de lapis et douze losanges d'agathe d'Allemagne, remplis à leur tour de pièces de lapis, de jaspe, de serpentin, de cornaline et de marbre d'Italie. Le milieu du compartiment est occupé par un ovale, d'un mètre de long, entouré d'un cartouche d'albâtre oriental dans lequel se déroulent, sur fond de marbre noir, des fleurons et des feuillages de jaspe et de serpentin, mêlés d'agathe et de cornaline. Enfin, au centre du grand ovale, resplendit une agathe qui a un pied et demi de longueur sur un pied de large,

Et, pour dire en un mot, la reine des agathes.

Elle est entourée d'une douzaine d'autres agathes plus petites, renfermées dans un compartiment de portiques avec fleurs et fleurons de cornaline, de jaspe et de lapis-lazuli rehaussés de filets d'or. C'est une pièce admirable au point de vue du choix de la matière, de l'harmonie des tons et de la perfection du travail (1).

(1) L'anecdote s'est donné libre carrière au sujet de cette table. Les pierres fines viennent de Saint-Marc de Venise où le cardinal les aurait prises, s'il ne les a pas enlevées secrètement à la châsse de Saint-Denis, en donnant l'ordre de les remplacer par de fausses pierres. Tout heureux de sa merveille, Armand, prévoyant le voyage prochain du roi à Richelieu, fit légèrement écorner la table afin de pouvoir dire au souverain que à son grand regret, ce défaut la rendait indigne de lui. N'est-ce pas encore une fantaisie que ce mot de La Fontaine :

Je me suis informé du prix de cette table,
Voulez-vous le savoir ? Mettez cent mille écus,
Doublez-les, ajoutez cent autres par dessus :
Le produit en sera la valeur véritable.

Ces trois cents mille écus, qui valent aujourd'hui plusieurs millions, sont du domaine de la fable. La table était encore au château, en 1800. Elle fut désignée pour le Musée des Arts par MM. Dufourny et Visconti, qui estimèrent 3,000 francs, cette œuvre en « mosaïque de Florence ». Ils ajoutaient en vrais connaisseurs : « Les pierres en sont de bonne qualité, et le travail soigné. C'est un beau morceau, mais pas aussi précieux que l'ignorance

La galerie est suivie du grand salon, qui a donné son nom au pavillon dont il occupe le premier étage; ils ne sont séparés d'ailleurs que par une large et belle arcade. Ce salon est si remarquable qu'un visiteur de la fin du XVII[e] siècle n'hésite pas à proclamer « qu'il surpasse tous ceux des châteaux de sa Majesté ». L'arc triomphal de l'entrée est formé de deux colonnes de marbre noir, avec bases de marbre blanc et chapiteaux d'ordre corinthien, qui supportent une corniche et une frise délicatement fouillées. Les intervalles des croisées sont occupés par des pilastres du même style. Le pavé est de marbre blanc et noir.

Dans les angles, des impostes soutiennent une galerie circulaire à laquelle on accède par un escalier pratiqué dans le mur, et d'où l'œil se repose agréablement sur es trésors placés en cet endroit. Au-dessus de la balustrade, commence la naissance de la voûte, formée de huit panneaux, aux armes du Cardinal entourées de festons. Toute la sculpture est de blanc poli sur fond d'or mat. Le panneau supérieur de la voûte, qui est carré, figure *Dieu le Père*, soutenu par des anges (1); dans les huit panneaux inférieurs, sont représentés les quatre *Évangélistes* et les quatre principaux *Docteurs* de l'Église. Ces toiles de grand mérite sont l'œuvre de Fréminet, qui fut également chargé de décorer la chapelle du château de Fontainebleau (2).

et l'intérêt ont voulu le faire croire. » Elle fut placée ensuite à la Bibliothèque nationale où elle resta jusqu'en 1835. Aujourd'hui, elle est au Louvre, à l'entrée de la galerie d'Apollon, où elle continue à faire l'admiration des visiteurs. — La Fontaine, *lettre* de 1663. — *Voyage de Paris à Richelieu*, Cfr. Appendice. -- *Magasin pittoresque*, IX, 34.

(1) Il ne faut pas s'étonner de cette décoration, étrange dans un salon. Ainsi que nous l'avons dit, c'était d'abord la partie supérieure de la chapelle.

(2) « Les peintures qui décorent le grand salon, disent MM. Dufourny et Visconti, sont peut-être les meilleures de tout le château; celles de la cou-

Les angles, formés par l'imposte de la balustrade, montrent les quatre vertus fondamentales : *la Charité* tenant un enfant, *la Paix* avec un rameau et une couronne de laurier, *la Justice* armée du glaive et de la balance, et *la Vérité* un miroir à la main. Quatre sujets, empruntés à l'histoire des Hébreux au désert, décorent les parois; ce sont la *Collecte de la manne*, les *Israélites mangeant des cailles*, *Moyse frappant le rocher*, et *Moyse en prière* durant la lutte contre les Amalécites (1).

Le tableau de la cheminée, du côté de la cour d'honneur, représentait la *duchesse de Richelieu*, et celui du côté du parterre, le *duc de Richelieu*, à cheval, avec le combat de Naples dans l'éloignement. C'est une composition vigoureuse où le héros paraît à cheval, les cheveux au vent et les bras nus, accompagné de la Victoire qui tient une palme, et du génie de la guerre qui porte un casque : dans le fond, on voit une côte, un port et des vaisseaux d'où s'élèvent des flammes (2).

pole surtout sont remarquables. Les quatre Évangélistes et le Père Éternel dans sa gloire se distinguent par la force de leur coloris et le grand caractère de leur dessin. La description les attribue à Fréminet, mais on n'y reconnaît guères sa manière, mais bien celle de Dorigny, l'un des meilleurs élèves de Vouet. » Les deux critiques paraissent oublier qu'il ne faut pas confondre Martin Fréminet, le père (1567-1619), avec son fils, Louis, décédé vers 1560, et qui est l'auteur de ces tableaux. Les *quatre* Évangélistes et les quatre *Docteurs* sont actuellement au musée d'Orléans. — *Voyage de Paris à Richelieu*. — *Notice* sur les tableaux du Louvre, pp. 114, 130. — *Catalogue du musée d'Orléans*.

(1) Les trois derniers tableaux sont la propriété de Mme Luzarche, au château de Mon-Repos, près de Tours.

(2) Ce remarquable tableau est au Musée de Tours, sous le n° 92. Le catalogue de 1871, qui le faisait venir de Richelieu, y voyait *Louis XIII devancé par la victoire*, et entrant à la Rochelle dont la ville apparaît dans le fond : il l'attribuait à Lebrun (p. 47.) Cette toile n'a rien de commun avec Louis XIII et la Rochelle. On s'en aperçut, et dans le catalogue de 1881, le rédacteur se contenta d'écrire : « Ce personnage n'est ni Louis XIII, ni Louis XIV jeune » (p. 16). Dans un article publié vers cette époque, nous fîmes remarquer que, à notre avis, c'était le portrait du duc de Richelieu, qui battit la flotte espagnole, en 1648, à Castellamare, l'ancienne Stabie des

Plus tard, les deux toiles des du Plessis cédèrent la place au portrait équestre de Louis XIII et à celui de Gaston d'Orléans, par Cligène. Les marbres du salon ne sont pas moins dignes d'attention. L'arc triomphal est décoré de deux belles statues de marbre et de bustes aussi de marbre, avec draperies d'albâtre oriental. Les statues sont *Alexandre-Sévère*, à droite, et *Germanicus*, à gauche ; les bustes, *Persée* et *Andromède*. Dans les angles, il y a encore les statues de *Mammée*, mère d'Alexandre-Sévère, d'*Auguste* (1), de *Tibère* et de *Livie*. Le devant des pilastres est occupé par des bustes également de marbre avec draperie d'albâtre; ce sont *Epaminondas*, *Macrin*, *Papienus*, *Scipion*, *Commode*, *Pyrrhus* (2), et *Alexandre le Grand*. Un visiteur décrit celui-ci en ces termes : « Draperie de jaspe, belle tête, mais mal peignée, des traits de visage grossiers quoique bien proportionnés, et qui ont quelque chose d'héroïque et de farouche tout à la fois, son regard fier et terrible, enfin le vrai visage d'un jeune scythe, c'est celui d'Alexandre. »

Alors que tous les objets n'étaient pas encore rangés dans le palais, on voyait dans cette partie six grands vases de jaspe, deux belles statues de *César* et de *Romulus*, deux très gros globes de cuivre, l'un terrestre et l'autre céleste, soutenus par des aigles et surmontés des armes du duc de Lorraine : ils avaient été pris dans ses ba-

Romains, située au fond du golfe de Naples. Depuis lors, la direction du Musée y a fait placer la légende : DUC DE RICHELIEU, GÉNÉRAL DES GALÈRES, AU SIÈGE DE CASTELLAMARE.

(1) Cette statue, qui est fort belle, fut transportée au château de la Malmaison. Après la mort de l'impératrice Joséphine, lors de la vente des objets d'art, elle fut acquise par le comte de Pourtalès qui la plaça à l'entrée de son hôtel, rue Tronchet. Elle fut vendue en 1844, et achetée pour le musée de Berlin. — Bonnaffé, les *Collect. des Richelieu*, p. 116, 117.

(2) Ce buste est au musée de Tours, n° 509.

gages, au cours d'une campagne. Vers la fin du XVIII[e] siècle, dans cette pièce, dite « salon de billard », on avait mis, paraît-il, un buste de *Bacchus* et quatre toiles : un portrait du *Cardinal* de Philippe de Champagne, les *Pèlerins* du Carrache, les *Disciples* de Van Dyck, et un tableau attribué à Lesueur (1617-1655), dont le pinceau traduit si bien, en traits délicats et émus, tous les trésors intimes de la pensée et du cœur (1). Au deuxième étage de l'aile droite, se trouvaient le garde-meuble et plusieurs chambres du nom de « Jason, du Jugement, d'Aaron, d'Isaac et d'Abraham », dont la décoration répondait à l'élégance des autres appartements.

Notre visite de l'intérieur du palais est terminée : parcourons les autres curiosités que présente l'extérieur. Nous longeons les douves, et la façade postérieure se dresse devant nous, dans son aspect plus robuste dont les marbres tempèrent l'austérité. Le pavillon de Son Éminence montre les statues d'*Apollon* et d'*Adonis*, les bustes d'*Hérémien* et d'*Aurelius Fulvius*. Le dôme du milieu avait reçu les statues de *Flore* et de *Brutus*,

(1) Ces dernières indications sont prises dans un inventaire qui est à la Bibliothèque de Tours. Elles peuvent être complétées et, au besoin, corrigées par des renseignements de source différente. En 1800, Dufourny signale, au musée de Tours, « des copies d'après le Caravage, provenant de Richelieu ». On y voit encore avec satisfaction quatre tableaux, inspirés du maître célèbre qui, nonobstant les efforts des Carrache et du Dominiquin, réussit à faire prédominer les doctrines naturalistes dans l'école Napolitaine, au XVII[e] siècle. Ce sont un *Saint Sébastien*, une *Sainte Famille*, les *Pèlerins d'Emmaüs* et une *Vierge aux pèlerins*. Saint Sébastien et la sainte femme qui panse ses plaies, offrent deux têtes d'une grande beauté. Dans le dernier, la Vierge, qui tient l'enfant Jésus a, à ses pieds un homme et une femme dans l'attitude de la prière. Le beau cadre aux armes de France est celui du portrait en pied de Louis XVI, donné à Marmoutier. L'église de Braye renferme une copie du même tableau, également intéressante, mais de petite dimension. Biblioth. de Tours, ms. 731. — *Voyage de Paris à Richelieu*. — *Notice* du Musée de Tours, n[os] 288, 291, 294.

et au dessous, les bustes de *Caius Octavius* et de *Licinius Gallienus*. Au pavillon du roi, du côté du parterre et du petit parc, étaient les statues de *Somne* ou sommeil, de *Bacchus* et de *Mars*, surmontées des bustes d'*Ælius Adrien*, *Commode* et *Agrippa*. Vis-à-vis le petit parc, le pavillon de Mademoiselle était orné d'une statue de *Vénus* et d'un buste de *Lysander*.

Un pont, dont les substructions émergent encore dans les douves, mettait le château en communication avec le *Parterre des Romains* aux extrémités duquel s'élevaient les statues d'*Albinus* et de *Vénus*. L'art du jardinier avait prodigué, en ce lieu, les fleurs les plus rares et les plus éclatantes qui, par leurs dessins habiles, formaient la mosaïque la plus chatoyante et le tapis le plus séduisant. Ce parterre, de même dimension que le quadrilatère occupé par le château, était arrosé par le Mable. Son nom lui vient des jolies statues de *Vénus*, de *Mars*, de *Flore*, de *Vertumne* et de quelques autres marbres antiques. N'oublions pas de mentionner deux charmants enfants, une *Cérès* et une *Isis*, dont la draperie est de marbre noir, enfin au bord de la rivière, *Bacchus* et *Pertinax*. Au milieu un vaste bassin, avec un jet d'eau, achevait cette heureuse alliance de la nature la plus riante et de l'art le plus enchanteur (1).

Derrière le Mable, qui semblait ne quitter ces merveilles qu'à regret, s'ouvrait une demi-lune, correspondant à celle de l'entrée. Ici encore, les parterres les plus

(1) Desmarets écrivait à ce sujet :

> Au milieu du parterre une grande fontaine
> Jette en l'air un torrent de sa seconde veine.
> La figure est antique, un Neptune d'airain,
> Armé de son trident, dompte un cheval marin :
> Le monstre, des naseaux lance l'eau jusqu'aux nues.
>
> Les *Visionnaires*, acte III, scène V.

variés, les bosquets les plus verdoyants, les bassins les plus mouvementés servaient de cadre à de ravissantes statues de marbre blanc. Au fond, adossé à la forêt, une sorte d'amphithéâtre donnait asile à des hôtes, auxquels on avait taillé une vingtaine de niches touffues, dans une haute bordure de philaria. Quelques trente ans plus tard, cette bordure était déjà « chauve en beaucoup d'endroits, » et des charmes reçurent l'honneur d'abriter les belles déesses, en compagnie des héros de l'antiquité. « Ce cercle charmant » s'ouvre par deux termes d'*Homère* et de *Morphée*. On salue ensuite d'intéressantes statues de marbre : une *vieille femme*, un *Hermaphrodite*, une *dame grecque*, *Rhéa*, *Julien l'apostat*, une *dame romaine* sortant du bain et revêtue de marbre noirâtre, *Vitellius*, *Pallas*, *Marc-Aurèle*, *Flore*, *Mars*, une autre *dame romaine*, *Apollon*, *Diane* et *Brutus ;* enfin deux autres termes de *Morphée* et d'*Homère* qui faisaient pendant aux premiers (1). De cette demi-lune, au centre de laquelle un jet d'eau avec des monstres marins s'épanchait en gerbes irisées, il ne reste que les contours et deux bâtiments d'environ vingt-cinq mètres de long, avec fronton triangulaire, décoré de têtes en relief de Bacchus, de grappes de fleurs et de raisins. Ces deux « grottes » voûtées servaient jadis de serres; aujourd'hui elles font partie des bâtiments d'une ferme. Dans celle de droite, s'ouvre une triple cave creusée dans le roc; la glacière, qui était à l'extrémité, a disparu.

De la demi-lune on entrait dans le grand parc par

(1) Dufourny parle de deux Termes d'*Hercule*, enveloppé dans une chlamyde, le tout « d'un seul bloc de marbre pentélique et entièrement antique » ; et de deux Termes de *Mercure*, avec tête moderne. « La réunion, dit-il, de quatre Termes sculptés exprès pour orner quelque ancien jardin est rare et curieuse. »

trois portes à claires-voies. La principale était formée de six piliers, couronnés de six bustes antiques d'*Auguste*, de *Claude*, d'*Othon*, de *Titus* et de *Drusus*. Le parc, qui a conservé sa clôture de plusieurs lieues de tour, était coupé d'allées qui retentirent jadis du joyeux hallali des fanfares, poursuivant les cerfs et les chevreuils. Louis XIV y goûta les plaisirs de la chasse, à l'endroit même où le bon La Fontaine s'était plu à rêver et à composer, à la gloire du grand Armand, une de ces élégies tout embaumées du parfum des bois, qu'il adressait ensuite à sa femme, au cours de ses voyages.

A ces parterres, — ils essaient de revivre, — qui formaient comme le cadre immédiat du château se rattache, de chaque côté, une série de jardins et de pelouses, d'une rare beauté. Ici, à droite, un mail de près d'un kilomètre, planté d'ormes vigoureux, des allées de conifères, le verger disposé en quinconce et bordé par le Mable ; là, un labyrinthe destiné tout à la fois à reposer le visiteur par la fraîcheur des ombrages, et à le désespérer par la multiplicité des tours et détours (1) ; et enfin une île charmante, impénétrable aux rayons du soleil, et qui n'était troublée que par le clapotement de l'onde et le gazouillement des oiseaux. Vers le milieu de la grande allée qui bordait le Mable et assez proche de la demi-lune, on rencontrait la chapelle Saint-Nicolas dont il a été question dans ce récit. Son élégante structure et sa jolie flèche fixaient heureusement le regard au milieu de la verdure des bosquets et de la futaie (2). En redescen-

(1) Ce labyrinthe existait encore il y a quelque trente ans.

(2) « Au côté de l'une de ces portes, dit un visiteur, on voit une chapelle que la piété des ancêtres de M. le duc de Richelieu a fait construire et que celle du grand Cardinal de ce nom y a bien voulu conserver, quoiqu'elle ne contribue ni à la beauté du lieu, ni à la symétrie de cette incomparable mai-

dant du côté droit, le coup d'œil n'était pas moins séduisant; on errait au milieu de jardins arrosés de canaux, de belles pelouses, de riants parterres, d'une délicieuse allée d'orangers, et de plusieurs bassins, avec jets et cascades, dont l'un montrait un cadran et un enfant sur un dauphin. Le fond était formé d'une grotte pittoresque; dans l'intérieur, l'ermite saint Antoine, une clochette à la main, était entouré de divers animaux qui lançaient de l'eau par la bouche, les narines et les oreilles: ce sont les *Tentations* du bon solitaire, entre lesquelles un satyre antique tenant une coquille de nacre qui se remplissait continuellement d'eau. Dans l'enfoncement de la grotte, près d'une petite fenêtre, un baril habilement dissimulé renferme du vin destiné à rafraîchir les jardiniers que le satyre semble considérer d'un œil d'envie. Du haut du rocher, la fontaine répand, en filets argentés et en capricieuses cascades, ses ondes qui vont se perdre dans un vaste réservoir, puis dans les fossés de la cité. De là on se rendait à la ville, en longeant un autre parterre, un mail tournant et un double jeu de longue paume, qui faisait les délices du duc de Richelieu.

La Fontaine, après avoir visité cette résidence princière et ses jardins enchanteurs, faisant appel aux muses

son. Elle est pourtant fort propre ; son autel est orné de quatre colonnes de marbre noir avec des chapiteaux de l'ordre corinthien, dorés d'or bruni et qui soutiennent une corniche dorée de même, avec un tableau d'une *Descente de croix* fort estimée. Elle est dédiée à saint Nicolas, et le fermier est obligé, le jour de la fête de ce saint, d'y faire un aumosne générale à tous les pauvres du pays : il y a quantité de septiers de blé destinés pour cela et un chapelain très bien gagé pour la desservir. » — J. Ducarroy, *Le joyeux passe-temps*, Mémoires inédits.

dont la société lui était familière, s'écriait avec enthousiasme :

> Que la nuit d'aucun temps ne borne la carrière
> De ce renom si beau, si grand, si glorieux,
> Que Flore et les Zéphirs ne bougent de ces lieux.
> Qu'ainsi que votre nom, leur beauté soit durable !

Hélas! les vœux du poète n'ont pas été exaucés ; le temps et surtout la main des hommes ont ravagé ces beaux lieux, et de tant de magnificences, nous l'avons dit, il ne reste que la demi-lune de l'entrée, un pavillon de l'anti-cour, les douves rétablies, les grottes du rond-point avec la cave profonde, et le Mable qui continue, insoucieux des choses humaines, à rouler ses eaux à la Vienne, puis à l'Océan. Mais, puisque nous avons tenté de relever les ruines et de ressusciter le palais de Richelieu, nous devons achever notre tâche en parlant des artistes qui travaillèrent à « cet admirable objet ».

X

Les artistes et ouvriers

Ex opere gloriam.
Une couronne de laurier tenue par des mains

Architectes : Jacques, Pierre et Nicolas Le Mercier, Denis et Jean Barbet, François et Nicolas Durand, Tiriot et Météseau. — Entrepreneurs : Gilles et René Hérault, Jacques Cernesse, Jean Lamoureux, etc. — Sculpteurs : Mathieu Lespagnandelle, Guillaume Berthelot, etc. — Peintres : Vouet, Poussin, le Lorrain, Philippe de Champagne, Stella, Dorigny, Dervet, Fréminet, Vernansac, Mathieu et François Lesot, Nicolas Prévost, etc. — Maîtres-menuisiers et charpentiers, maîtres-serruriers et plombiers, maîtres-jardiniers.

Le Cardinal, avons-nous dit, confia à Jacques Le Mercier le soin d'édifier le magnifique palais que nous avons visité dans les plus petits détails; il ne pouvait faire un meilleur choix. Dès 1618, Jacques Le Mercier portait le titre d'architecte du roi et, en cette qualité, touchait 1,200 livres de pension. Le ministre de Louis XIII le chargea de dresser les plans des nouvelles fortifications et de construire son Palais-Cardinal. Le Mercier entreprit ensuite la Sorbonne, l'Oratoire et succéda à Mansart dans la construction du Val-de-Grâce, qu'il n'eut pas le temps d'achever.

Retenu à Paris par les travaux qu'il dirigeait, Jacques Le Mercier vint rarement à Richelieu. Il remit l'exécution de ses plans à un autre lui-même, à son frère Pierre Mercier, qui s'installa dans le pays et prit comme

« conducteur » la direction et la surveillance générale de l'œuvre. En 1634, Pierre Mercier, ou Le Mercier, résidait à Richelieu avec le titre d' « architecte du roy et de Mgr le Cardinal », et de « conducteur des bastiments de Richelieu ». L'épouse de Pierre Mercier se nommait Véronique Tabourier. Elle lui donna plusieurs enfants: Jacques, né au mois de novembre 1634; Pierre, présenté aux fonts, le 23 septembre 1635, et Nicolas, ondoyé le 24 novembre 1637, et baptisé le 21 juin 1638, avec Nicolas Le Mercier pour parrain (1). Pierre Le Mercier n'eut point la consolation de voir achever son travail; il mourut l'année suivante. Par respect pour les talents et la mémoire du grand architecte, on déposa son corps dans l'église. Nous transcrivons son acte d'inhumation: « Le 8 novembre 1639 fut enterré en l'église de Richelieu, Pierre Le Mercier, maître architecte et entrepreneur de ladite église. Le lieu de sa sépulture est devant et au milieu de l'autel de la Charité, à ses pieds, près du milieu de la porte du balustre, les pieds vers l'autel où messieurs ses parents y ont fait mettre un marbre et son nom. » Dans un autre endroit du registre-obituaire, on lit, à peu près dans les mêmes termes: « Messire Pierre Mercier, premier ar-

(1) Voici les actes : « Le 11 novembre 1634, a esté baptisé Jacques, fils de Pierre Mercier, architecte du roy estant à Richelieu, et de Marie-Véronique Tabourier sa femme; ses parrain et marraine furent Nicolas Prévost, peintre du roy et demoiselle Louise Durand, femme de noble homme François Ducarroy, capitaine de Richelieu. » *Signé* : L. Durand, F. Prévost, Brancheu, curé. — « Le 23 septembre 1635, fut baptisé Pierre, fils de l'honorable homme Pierre Mercier, architecte du roy et conducteur des bastiments de monseigneur le cardinal de Richelieu, et de Véronique Tabourier, sa femme; les parrain et marraine furent noble homme François Ducarroy, sieur de Grand-Pré, capitaine du château et ville de Richelieu, et Geneviève Gallais, femme de noble homme Pierre Ducarroy, sieur de Maison-Neuve, capitaine de Champigny. » *Signé* : Ducarroy de Grand-Pré, G. Dumay, Brancheu, curé.

chitecte et entrepreneur de cette église, a été inhumé le 8 novembre 1639, le lieu de sa sépulture est devant et au milieu de l'autel de la Charité, le petit bout de la fosse au milieu de la porte du balustre; le marbre qui est dessus porte son nom écrit. » La dépouille mortelle de Pierre Le Mercier ne repose plus dans l'église de Richelieu; le 7 octobre 1676, on enterrait le procureur, Louis Lebas, « dans la fosse de messire Mercier, vivant architecte de cette église. »

Nous venons de voir un Nicolas Le Mercier, parrain du fils de Pierre Le Mercier; c'était son frère. A partir du décès de Pierre, il porte la désignation d'architecte du roi, et est appelé indifféremment Mercier ou Le Mercier. En 1641, on trouve « messire Nicolas Mercier, architecte de Richelieu, architecte du roy »; il est parrain avec la femme du gouverneur du château, M^me^ Ducarroy de Grand-Pré. L'épouse de Nicolas Mercier, s'appelait Marthe Véron. A partir de 1642, on ne rencontre plus leur nom; sans doute, Nicolas quitta la ville cardinalice, pour rentrer à Paris, où le rappelaient ses fonctions d'architecte royal. Cependant, après leur départ, on voit encore des Mercier qui semblent se rattacher à la même famille : Léonard Mercier a de sa femme, Gabrielle Besnard, un fils qui, comme en souvenir du grand architecte, est nommé *Pierre*, par son parrain, Mathieu Lesot, peintre du roi (1652); Guillaume Mercier est « premier président en l'élection de Richelieu. » Actuellement la sacristie de l'église de Richelieu renferme un portrait que nous estimons être celui de Pierre Mercier. Il est représenté debout, en habit noir avec col rabattu, le visage vermeil, la moustache à la Louis XIII, les cheveux longs et bouclés, retombant sur son collet blanc. Son regard ferme et lumineux paraît reposer, en même temps

que sa main, sur un plan déroulé devant lui, tandis que par derrière on aperçoit l'église qu'il a construite.

A côté des frères Le Mercier, apparaissent les Barbet, les Durand et les Tiriot. Les Barbet sont représentés par « messires » Denis et Jean. En l'année 1636, ils sont dits « entrepreneurs des pavillons, des bâtiments de Richelieu ». En 1637, Denis porte le titre de « maître maçon ». Quant à Jean Barbet, « maître-architecte du roy, » il eut une fille, Antoinette, baptisée à Braye le 19 juin 1635, et dont le parrain fut le gouverneur du château, et la marraine, Antoinette Durand. A cette époque, il construisait un des pavillons de la ville pour M. Charles de Brussel, seigneur de Valmont, au prix de dix mille livres. En 1636, il est qualifié « entrepreneur et architecte de monseigneur frère unique du roy, et des bastiments de Richelieu ». Il est appelé « architecte du roy en Touraine », en 1642; son épouse est Elisabeth Simon. En l'année 1650, Jean Barbet possédait trois maisons dans notre ville. Denis Barbet mourut en 1637 et fut inhumé dans l'église du Sablon. Probablement cette famille d'entrepreneurs, d'architectes, quitta le pays après l'achèvement des travaux; dans la suite, il n'en est plus question. Il n'en est pas de même des Durand.

Parmi ces derniers, nous connaissons François et Nicolas. Messire François Durand est qualifié, à la fin de l'année 1633, « maître-entrepreneur des bâtiments de Richelieu ». A partir de cette date, il est dit tour à tour « entrepreneur des bâtiments de Mgr le cardinal de Richelieu, maître maçon, entrepreneur des bâtiments de Richelieu, entrepreneur de la ville et de l'église de Richelieu ». Depuis 1647, il reçoit le titre d' « architecte du roy et maître architecte de cette ville ». C'est celui

que porte Nicolas Durand jusqu'au moment de son décès, arrivé subitement en l'an 1665. Suivant qu'il était d'usage pour les personnages considérables, il fut enterré dans l'église le 23 mai. Voici son acte de sépulture : « Le 23 mai 1665, a été enterré Messire Nicolas Durand, premier maître maçon du château, ville et église, dans la fosse et sur les ossements de messire Béraudin, son gendre, lequel n'était point consommé ; c'est pourquoi la susdite fosse ne doit pas être ouverte sitôt que l'on l'a ouverte pour le susdit Durand, lequel n'est pas si profondément enseveli ; joint qu'il est mort sans maladie, en sa maison de la Ranchée, le même jour, et qu'il était replet, pourquoi il faut plus de temps pour le consommer. » Nicolas Durand avait épousé Marguerite Simon. Il en eut plusieurs enfants, entre autres, un fils appelé *Nicolas*, et trois filles, savoir : *Antoinette*, mariée en 1641 à Nicolas Prévost, peintre du roi ; *Louise*, qui épousa trois ans après, dans la chapelle même du château, Loys Durand, conseiller du roi ; et *Marguerite*, née en 1634, et mariée, en 1646, à Étienne Béraudin, conseiller du roi et premier président en l'élection de Richelieu, dont il vient d'être question. Marguerite Simon mourut en 1671, et c'est devant l'autel du Rosaire que fut inhumée « la femme de maître Durand, premier maître maçon du château ». Nicolas Durand et Marguerite Simon firent une fondation de plusieurs services et d'une messe basse, chaque dimanche ; et, à cet effet, léguèrent à l'église paroissiale soixante livres de rente foncière.

Les architectes qui précèdent, demeuraient à Richelieu où ils résidèrent assez longtemps. Il en est un qui semble n'y avoir fait que de rapides apparitions et travaillé fort peu de temps : j'ai nommé Tiriot, l'oncle de Nicolas

Durand. Nulle part son nom n'apparaît dans les registres de la paroisse, et pourtant il jouissait à Paris d'une grande célébrité : il avait l'office et la pension d'architecte du roi. Lorsque Louis XIII donna au Cardinal « la direction générale des fortifications nouvelles et « ouvrages du grand canal pour donner cours à la rivière « de la Seine, autour de sa bonne ville de Paris », c'est Jean Tiriot, qui fut adjoint comme auxiliaire à Jacques Le Mercier. Dans son testament (1642), Armand l'appelle « maître masson » et veut qu'on suive « ses plans et dessins ». A Richelieu, il exécuta des travaux assez importants.

D'après une pièce de l'époque, « le sieur Tiriot, architecte et entrepreneur général » construisit la vaste maison destinée à loger les prêtres de la Mission, et dont une partie sert encore de demeure presbytérale, et, en outre, des pavillons que le Cardinal concéda ensuite aux missionnaires. Le tout était élevé « par le commandement du roy et aux despens de sa majesté ». A son tour il fit bâtir une maison, en face le Palais de Justice, sur un terrain qu'Armand lui avait concédé ; mais il le céda bientôt à son neveu, Nicolas Durand.

Leurs travaux achevés, la plupart de ces ouvriers retournaient à la Capitale. Nous ne saurions les quitter, sans faire remarquer qu'ils étaient unis tout à la fois par la confraternité du talent et par les liens du sang. Non moins étroites étaient les relations qui les rattachaient aux principaux personnages du pays. Avec leurs épouses et leurs enfants, ils sont tour à tour témoins aux fiançailles, parrains et marraines ; on les voit recherchés en mariage par les familles les plus honorables de la contrée. Pas de solennité où leur nom ne figure à côté de ceux des gouverneurs du château, des séné-

chaux, des lieutenants-généraux, des premiers présidents en l'élection et des gentilshommes des environs. Une dernière remarque : la comparaison des dates paraît indiquer une succession dans le rôle de ces architectes. Ils prennent, semble-t-il, les uns après les autres, les titres « d'architecte du cardinal et du roy ». Après Jean Barbet, viendraient Pierre Mercier, Nicolas Mercier, Tiriot et Durand, qui porte le titre « d'architecte du roy et de Richelieu » en 1657 et 1658. Les Barbet et Tiriot se seraient attachés plus spécialement à la ville, tandis que les autres auraient concentré leurs soins sur l'église, les bâtiments et le palais du Cardinal. Enfin, nous ne saurions passer sous silence la présence à Richelieu de Clément Météseau. L'illustre constructeur de la digue cyclopéenne de la Rochelle y était en 1629, et fut parrain avec le titre « d'architecte de Mgr le cardinal ». Il revenait alors de la prise de la Rochelle et rentrait à Paris. Sans doute le Ministre qui l'appréciait grandement, le pria de voir les travaux du château et de lui dire sa pensée à cet égard.

Des architectes nous passons aux entrepreneurs proprement dits, à ceux qui entreprennent, dirigent et exécutent immédiatement les travaux. Nous nous occuperons seulement de ceux qui ont travaillé la pierre, réservant pour plus tard les ouvriers qui ont taillé ou sculpté le bois, ciselé et soudé le plomb, dressé et ordonné les jardins. C'est d'abord Gilles et René Hérault. Gilles Hérault paraît de très bonne heure à Richelieu; il y reçoit le premier le titre de maître-entrepreneur. La mort l'enleva prématurément : « le vingtième jour de febvrier 1627 obiit honorable homme, M. Gilles Hérault maître-entrepreneur des bastiments de Richelieu, et décéda sur le

minuit précédent, après avoir reçu le St-Sacrement de l'Extrême-Unxion en présence de moy vicaire et de plusieurs aultres ». (Signé): Ménard prêtre. Quant à René Hérault, il fit baptiser un enfant du nom de René, le 25 juin 1647. En 1648, sa femme, Marie Roulette, lui donna une fille, appelée Marguerite; il est dit alors « maître-architecte » : à cette époque, ces désignations se prenaient quelquefois l'une pour l'autre. La sépulture de René eut lieu, trois années après, le dernier avril 1651. De même, Jacques Cernesse est dit tour à tour « architecte, maître-maçon, maître tailleur de pierre »; on le trouve de 1635 à 1637.

Un autre entrepreneur est Jean Lamoureux, qui résida longtemps dans notre localité : il y était avant 1629. De son épouse, Claude Ducarroy, il eut plusieurs enfants nés soit à Braye, soit à Richelieu, entre autres Jean, Marie et Nicolas. Voici l'acte du premier : « Le 2 septembre 1629 a été baptisé Jean, fils de M. Jean Lamoureux et de Claude Ducarroy, le parrain M. Clément Meteseau, architecte de monseigneur le cardinal de Richelieu et la marraine Marguerite du Lac. » Marie naquit au mois d'avril 1632, et eut pour parrain un entrepreneur de Richelieu, nommé Jean Deschamps. Le 23 août 1633, eut lieu le baptême de Nicolas, présenté par « M. Nicolas Durand, maître-entrepreneur des bastiments de Richelieu, et Jeanne Ducarroy ». Lamoureux fut enterré le 10 avril 1657, à l'âge de 54 ans.

A côté et au-dessous de ces entrepreneurs travaillaient des maçons, maîtres ou apprentis. Nous avons tenu à arracher à l'oubli le plus grand nombre possible des ouvriers qui ont mis la main à cette grande merveille, qui fut le château de Richelieu, avec sa cité et son église. Parmi les maîtres maçons et tailleurs de pierre,

signalons Flammerion, Brion, Fresneau, Pantin, Gilles Bretonneau, Gratien, Robert, Maurice et Billouin.

Du maçon au paveur, la transition est toute naturelle. Tous deux ne travaillent-ils pas la pierre, chacun à sa manière, et ne contribuent-ils pas à la construction et à l'ordonnance des villes ? Et ne savons-nous pas que la nôtre était « fort bien bâtie, avec ses murs, parapets, remparts et portes ?» Au point de vue de la régularité et de la symétrie, peut-être même n'est-elle dépassée par aucune autre.

L'entreprise du pavage de Richelieu a surtout été conduite par les Roux ou Leroux : Robert, Abel et Simon, venus de Paris. En 1635 « Robert Roux, maître-entrepreneur du pavage de Richelieu », était parrain avec Anne Ducarroy, de la famille du gouverneur du château. En 1637, le 17 mai, il remplit la même fonction avec le titre de « maître-entrepreneur, à Paris, du château et de la ville de Richelieu ». Il fut inhumé le premier novembre 1676. Signalons encore — François Geslin, maître paveur, dont la femme, Jeanne Billouin, met au monde, en 1636, une fille, Anne, tenue sur les fonts par Abel Coux ; — Mathurin Dupuits, qui a un fils vers le même temps ; — Loys Clinchon, qui se trouvait à Richelieu la même année, et Georges Bertheau qui fait baptiser, le 12 avril 1637, une petite fille nommée Loyse par « Jacques Ducarroy, fils de M. de Grand-Pré, gouverneur de Richelieu, et dame Louyse Durand ». Nous ne prolongerons pas plus loin cette aride nomenclature. Pourtant, ce ne sont guère là que les noms des maîtres : sous leur habile direction, quelle multitude d'ouvriers se meut dans l'enceinte de nos murs ! Partout quel empressement, quelle activité presque fébrile ! Mais nous avons hâte d'arriver aux sculpteurs.

La sculpture française avait connu une première période de gloire par le ciseau des Perréal, des Colombe et des Juste dont la Touraine est justement fière. Le talent des Pilon, des Goujon, des Bologne, des Cousin, des Barthélemy Prieur et des Biard illumina la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Ce brillant héritage fut recueilli par Pierre de Francheville, qui se rapprochait davantage du genre italien, par Simon Guillain, dit Cambray, plus fidèle aux traditions françaises, et par quelques autres. Assurément ces artistes ne possédaient plus complètement le secret de la beauté des formes, qui caractérise les maîtres de la Renaissance, mais ils surent atteindre pourtant à une noblesse et une correction admirables. Jacques Sarrazin, de Noyon (1590-1660), ne fut pas moins réputé à Rome qu'à Paris. De l'atelier de Guillain sortit Anguier, qui lui-même forma le célèbre Girardon, auteur du tombeau du cardinal de Richelieu. De l'atelier de Sarrazin partit Lerambert qui dirigea Coysevox, maître de Nicolas Coustou, auxquels il convient d'ajouter Pierre Pujet, cet autre prince de la sculpture. Enfin, dans un moment où il semblait que les statuaires eussent émigré de Paris, Berthelot et Lespagnandelle, le premier, élève de Biard, le second, originaire de Paris, soutenaient l'honneur du ciseau français.

L'antiquité, nous l'avons vu par la visite du château, avait fourni au Cardinal ses plus belles statues de marbre (1). L'art moderne eut sa place à côté des

(1) En Italie, il avait fait choisir les plus belles antiques. Le pape, tout jaloux qu'il fut de conserver les merveilles de l'art, avait laissé le Cardinal emporter « de Rome, soixante statues en pied, grandes, moyennes ou petites, deux têtes sans buste, soixante bustes, cinq vases dont quatre en porphyre moderne et en marbre blanc. » *Archives de l'art français*, 1880-81, p. 67.

chefs-d'œuvres classiques. La décoration intérieure et extérieure fut confiée aux maîtres les plus fameux de l'époque. L'un d'eux est Mathieu Lespagnandel ou Lespagnandelle. Quelle contrée fut le berceau de la famille Lespagnandelle? Dans le temps passé, aussi bien qu'à l'heure actuelle, il était d'usage de désigner les ouvriers par leur pays natal. Ainsi l'on entend dire: le *poitevin*, le *tourangeau*, et, plus d'une fois, le nom topographique s'est substitué finalement à l'appellation familiale. S'il faut s'en rapporter à cette coutume, on pourrait croire que les aïeux de notre sculpteur étaient d'origine espagnole, à moins que ce ne soit des Pays-Bas. Ce qu'il y a de certain, c'est que Mathieu Lespagnandelle naquit à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice, au faubourg Saint-Germain, vers 1617. Autant par goût que par tradition, il s'adonna de bonne heure à la sculpture, et se fit bien vite un renom par son talent, aussi souple que varié, et par ses œuvres qui fixèrent l'attention des amateurs. Il alla plusieurs fois en Italie et à chacun de ses voyages, il rapporta en France quelque nouveau chef-d'œuvre. Le Cardinal, qui se connaissait en hommes, jeta le regard sur lui pour le charger de concourir à l'embellissement de son château. Nous le trouvons précisément à Richelieu, à l'époque où les travaux d'ornementation étaient poussés avec le plus d'activité, c'est-à-dire à la fin de 1641 et au commencement de 1642. Parmi les œuvres les plus importantes de Lespagnandelle, nous citerons *Diogène*, le *Flegmatique* et un *Prisonnier barbare*, exécuté d'après un antique qui se trouve au musée de Naples. Ces trois statues, que pourraient signer les meilleurs maîtres, décorent le parc de Versailles. Mathieu fit d'abord partie de l'Académie de Saint-Luc; puis, son talent s'affirmant de plus en plus par de

nouvelles et puissantes productions, l'Académie royale lui ouvrit ses portes, le 5 mars 1672.

S'il faut en croire un critique autorisé, M. Jal, Lespagnandelle fut exclu de l'Académie, le 10 octobre 1681, à cause de ses idées protestantes ; mais ensuite, « préférant la règle académique à la loi de Calvin, il abjura et fut réintégré le premier décembre 1685. »

Il y a ici une regrettable lacune, qu'il importe de combler. Lespagnandelle était protestant par sa famille et par ses croyances propres. Pendant qu'il résidait à Richelieu, au cours des travaux du château et grâce au zèle éclairé des *missionnaires,* plusieurs protestants abjurèrent leur culte pour embrasser le catholicisme; Mathieu Lespagnandelle fut du nombre. Le 2 décembre 1641, en présence de plusieurs témoins, ses parents et ses amis, il fit solennellement son abjuration dans l'église paroissiale N.-D. de Richelieu. Nous transcrivons textuellement l'acte rédigé le jour même : « J. Mathieu Lespagnandelle, natif de Paris, paroisse de Saint-Sulpice, au faubourg Saint-Germain, jeune homme sculpteur, voue et jure retenir la vraie foy catholique, sans laquelle personne ne peut être sauvé, et promets que je la garderay et tiendray constamment, moiennant la grâce de Dieu, jusqu'au dernier soupir de ma vie, et tant qu'il me sera possible, la feray tenir et garder et observer par tous ceux desquels j'auray charge en ma maison et en mon estat, et au cas qu'il m'advienne de faire le contraire à l'advenir, ce que Dieu ne veuille, je me soubmets à toutes les peines portées par les S.S. décrets et constitutions canoniques. Ainsy je jure sur les S.S. Évangiles et ce entre les mains de Messire Lambert aux Cousteaux, prêtre de la Mission, et en présence des

témoings soubsignés, ce deuxième décembre 1641, en l'église Notre-Dame de Richelieu. »

La signature de Lespagnandelle est suivie de celles de J. Brière, Aubry, Brion, Duchesne, Néron, Lacourt, L. Prou, Morisset, Doubleau et Dupuis. Les uns, comme Duchesne, Néron, Lacourt et Doubleau exerçaient, à Richelieu, des professions administratives ; les autres, comme Brion, Morisset, J. Brière et L. Prou, étaient des maîtres-ouvriers travaillant habilement le bois, la pierre et le marbre.

Parmi « les menuisiers du roy », on comptait un artiste, nommé Prou. Mathieu Lespagnandelle demanda la main de sa fille, Perrine, et l'obtint. Le mariage fut célébré dans l'église de Richelieu, le 7 janvier 1642, ainsi qu'en fait foi l'acte : « Le 7 janvier 1642 ont esté espousés en ceste église Mathieu Espagnandelle et Perrine Prou, estants assistés de leurs plus proches parents et amis en la présence des témoins soubsnommés, » qui sont Guy Nozereau, Jean Besançon, Loys Prou et Benoist, prêtre de la mission. Faisons remarquer que l'orthographe donnée par le texte au nom du sculpteur, ne saurait prévaloir contre celle que nous avons adoptée, suivant la signature même de *Lespagnandelle*. De cette union naquit, en 1646, un fils appelé Jean, qui mourut à Paris, le 15 août 1652.

Tout nous porte à croire que Mathieu quitta la ville de Richelieu, l'année de son mariage ; dans la suite on n'y aperçoit plus trace de son séjour. De la famille de sa femme, plusieurs membres continuèrent à y résider et semblent s'y être perpétués jusqu'à nos jours. Parmi eux citons Charles Prou, maître-vitrier en 1662 ; Louis Prou, maître-menuisier, que nous venons de voir ; Charles Chaudet, gendre de ce dernier, et Jacques Prou,

sculpteur du roi, qui vivait encore en 1689. Quant à Lespagnandelle, au château de Richelieu, à Paris et sur les divers théâtres où il mania le ciseau, il fit partout remarquer ses belles qualités et la fertilité de son tatent, qui savait allier à la fidélité aux règles traditionnelles une heureuse et féconde hardiesse (1). Il mourut à Paris, le jeudi 28 avril 1689, à dix heures et demie du matin, dans la rue de Versailles. Le lendemain, son corps fut inhumé dans la nef de l'église St-Étienne-du-Mont, « en présence de Jacques Brière et de M. Prou, sculpteur ordinaire du roy. »

Mais les travaux les plus importants de statuaire moderne furent exécutés par Guillaume Berthelot. C'était un maître de haute valeur. De bonne heure, il passa en Italie où il résida dix années, jusqu'en 1619. Durant ce temps, il restaura, pour le prince Borghèse, un *Narcisse* en marbre qu'il reproduisit ensuite en métal. A la prière de Paul V, oncle du prince, il fit plusieurs beaux ouvrages en bronze, entre autres une statue de saint Paul et deux Anges. Son travail le plus remarquable est une statue, en bronze, de la *Vierge Immaculée,* portant l'enfant Jésus dans ses bras. Elle fut placée sur le chapiteau corinthien d'une colonne cannelée, en marbre blanc, provenant du temple de la Paix, au forum. En 1614, elle fut érigée en face de la basilique de Ste-Marie-Majeure, sur la place de ce nom.

Grandi et fortifié au contact des maîtres de la Rome

(1) Que sont devenus les travaux exécutés par Lespagnandelle pour le château de Richelieu ? Peut-être faut-il les reconnaître dans certains bustes qui portent le cachet de l'époque de Louis XIII. L'église de Saint-Paterne, près de Tours, qui renferme de délicieuses statues provenant de l'abbaye de la Clarté-Dieu, possède un ouvrage remarquable de Lespagnandelle, la *Vierge au Rosaire* (Giraudet, *Artistes tourangeaux*, p. 271). Ce couvent avait alors pour abbé Jean de Sazilly (1656-1694), proche parent de Charles de Sazilly, gouverneur du château de Richelieu.

antique, Guillaume Berthelot, à son retour en France, ne tarda pas à conquérir une éclatante et solide popularité parmi les amants du beau. La cour s'empressa de lui adresser des commandes pour les palais royaux. Il réussit si parfaitement que bien vite il devint un des ouvriers attitrés, j'allais dire du ministère des beaux arts, et reçut la charge de « sculpteur ordinaire de la Royne ». Suivant un registre de la maison de Marie de Médicis, à la date du 31 décembre 1620, le trésor versait « à Guillaume Berthelot, sculpteur ordinaire de la dicte dame Royne, la somme de 600 livres tournois sur et tant moings des ouvrages de sculpture que sa dicte Majesté luy aurait commandé de faire pour son plaisir et service ». Guillaume épousa Clémence de la Croix qui lui donna une fille, *Marie-Salomé*, baptisée à Saint-Sulpice le 19 octobre 1621. Mais la mort ayant rompu cette union, il prit Geneviève Véret ; celle-ci fut marraine d'une fille de Jacques Cottard, orfèvre-graveur en médailles, à Paris, avec la désignation de « femme de Guillaume Berthelot, sculpteur ordinaire du Roy ». Cet acte, qui est du 4 septembre 1624, nous apprend que les deux époux demeuraient alors « au Luxembourg, paroisse de Saint-Sulpice ». De ce dernier mariage, naquit une fille, appelée Geneviève comme sa mère.

Le Cardinal apprécia de suite le talent de Berthelot. En 1626, il lui commanda la statue du roi « en grand et en Mars », qui était terminée en 1635 (1).

(1) Le 8 septembre 1626, Armand du Plessis écrivait à M. Bouthillier, conseiller du roy et secrétaire des commandements de la reine-mère : « Je vous prie, s'il se peut, faire oster un buste du roy qu'on a mis au passage de la porte de Limours entre les deux statues du roy et de la royne, sa mère ; car outre qu'il n'est pas bien faict, Biard n'ayant pas la main comme Berthelot, il est destiné pour estre à Richelieu avec un autre buste de la Royne sa mère ; et je le fais faire un roi en grand et en Mars, de la même main de Berthelot, pour le mettre dans la croysée eslevée entre le roy et la royne, sa

Notre artiste exécuta-t-il d'autres travaux pour le château de Richelieu? Son talent bien connu, ses relations avec le Cardinal, son titre de sculpteur de la cour, tout porte à croire qu'il fut appelé à tailler quelques-uns de ces marbres rares qui ornaient la façade, la galerie, les terrasses et les jardins du palais. On lui a attribué, avec beaucoup de vraisemblance, le buste de Jacques Le Mercier, l'architecte du château, qui se trouvait à l'aile gauche (1). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est l'auteur de la *Renommée* en bronze, qui était placée au-dessus du dôme d'entrée; il est probable qu'elle n'y était pas encore en 1638, puisque le touriste Léon Godefroy n'en dit rien. Dans sa langue pittoresque, le fabuliste la décrit ainsi :

Elle est en une posture
Toute preste à prendre l'essor ;
Un pied en l'air, à chaque main un cor,
Légère et déployant les ailes
Comme allant porter les nouvelles
Des actions de Richelieu,
Cardinal, duc et demi-dieu ;

mère. Quand vous en verrez l'exécution, vous l'approuverez fort, jusque-là que vous vous entendez assez mal en bastiments pour ne la comprendre pas. Le cardinal de Richelieu. » Le 2 novembre 1635, L. Destampes, évêque de Chartres, écrivait, de la part du ministre, à son secrétaire Deloynes : « Monsieur, faictes, s'il vous plaist, payer à M. Berthelot, sculpteur, la somme de 425 livres sur la figure de marbre du roy qu'il a faicte pour Richelieu. » Le 12 du même mois, l'artiste touchait cette somme dont il donnait le reçu suivant : « Je soubsigné Guillaume Berthelot, sculpteur, confesse avoir reçu de monseigneur le cardinal duc de Richelieu, par les mains de M. Deloynes, la somme de quatre cent vingt-cinq livres, sur et tant moings de ce qu'il me faudra pour la figure de marbre du roy, dont je suis content, faict à Paris le 12 novembre 1635. » Signé : *Bertheiot.*

Si l'identité avait besoin d'être démontrée, il suffirait de rappeler que les initiales du grand sculpteur, *G. B.*, ont été découvertes sur le torse conservé au musée lapidaire de Poitiers, par le P. de la Croix, cet infatigable et fortuné chercheur dont le nom est désormais inséparable des fouilles des *Dunes* et de *Sanxay*.

(1) *Inventaire* de Dufourny, n° 26.

Telle enfin qu'elle doit être
Pour bien revoir un si bon maître,
Car tant moins elle a de loisir,
Tant plus on lui fait plaisir.

Berthelot ne cessa pas de travailler pour la cour, et la reine lui fit plusieurs commandes pour le Luxembourg. Ainsi le 11 février 1630, il recevait « 2,500 livres tournois sur et tant moings des ouvrages de bronze qu'il a faicts, fournis et livrés pour les fontaines du grand palais de ladicte dame Royne. » Il mourut en 1648; l'acte de sépulture porte: « Le 2 juillet mil six cent quarante-huit, convoi et enterrement de Guillaume Berthelot, sculpteur ordinaire de la feue Royne mère, pris rue Férou, 40 prestres. »

A l'instar de plusieurs maîtres de l'époque, Guillaume Berthelot est-il venu travailler au château lui-même? Nous l'ignorons, et nous n'avons trouvé nulle part la trace de sa résidence, de son passage; cependant l'on peut vraisemblablement le supposer. Quoiqu'il en soit, on y rencontre un autre artiste de son nom, Charles Berthelot, né vers 1626, et sculpteur comme son parent. Charles épousa Mathurine Gobin, avec laquelle il vint à Richelieu. Avant et depuis son arrivée, il eut plusieurs enfants, dont voici les noms: Catherine, qui se maria, le 30 avril 1691, à René Berthelot; Marguerite, décédée le 25 septembre 1692; Jean qui s'unit, en 1695, à Marie Avril de Loudun; Renée qui épousa Spiridion Bouillau, menuisier; Charles et René, enterré le 30 octobre 1709, en présence de son père. Nous allions oublier Marie, baptisée le 23 juillet 1681, et Françoise-Augustine, qui fut tenue sur les fonts, le 23 février 1684, par François Auguste Poussart, marquis d'Anguitare, et par demoiselle Marie du Puy: elle ne vécut que vingt mois. Mathu-

rine Gobin décéda en 1705, à l'âge de 65 ans; sa sépulture se fit le 10 septembre, « en présence de Charles Berthelot son mary, et de Jean et Charles Berthelot, ses enfants. » Quant à Charles lui-même, il mourut sept ans après, à l'âge de 86 ans, et fut enterré le 28 janvier « en présence de Jean, son fils, et de Jean, son petit-fils ». Les enfants, Charles et Jean, ont également le titre de « sculpteur, menuisier et sculpteur, maître-sculpteur. »

Des sculpteurs aux peintres la transition est tout indiquée. Le XVI^e^ siècle fut l'apogée de la peinture en Italie. La France au XVII^e^ siècle, dans cet art comme dans tous les autres, brilla à son tour d'un éclat merveilleux. Inaugurée par Jean Cousin, notre Michel-Ange, l'école Française, sous Henri IV, s'appliqua surtout à la décoration des bâtiments royaux. Dans la pléiade artistique de Fontainebleau, on distingue Jérôme Bollery, Toussaint Dubreuil, Jacob Bunel et Martin Fréminet, auxquels nous nous empressons d'ajouter Claude Vignon. Né à Tours, vers 1590, celui-ci s'adonna à la manière du Caravage et « fit, dans ce goût-là, des tableaux d'une grande force ». Les deux artistes qui, durant la première période, exercèrent le plus d'influence par leur talent et par le nombre de leurs disciples, sont Simon Vouet et Nicolas Poussin. Vouet, qui marchait sur les traces du Guide, peignit pour Armand la chapelle et la grande galerie du Palais-Cardinal, et la chapelle du château de Rueil. Le Poussin, dont la richesse d'exécution rivalise avec la puissance de conception, ne tarda pas à occuper le premier rang; on se disputait ses œuvres à peine achevées. Enfin tandis que Claude Gellée, dit le Lorrain, luttait d'éclat avec la nature elle-

même, et que Le Sueur faisait parler à son pinceau la langue du spiritualisme le plus élevé, Philippe de Champagne devenait le portraitiste officiel du Cardinal (1).

Au château de Richelieu, on l'a vu, la peinture italienne était représentée par le divin Raphaël, par son maître, le Pérugin, par son disciple, Jules Romain, par André Montagna, le Bassan, Caravage, Lorenzo Costa et le Carrache. L'école flamande y avait ses deux maîtres, Rubens et Van Dyck. La France, de droit, jouissait de la part du lion. Dervet et le Lorrain avaient exécuté les paysages, Dorigny, les marines, Fouquières et Chenèdre, ou Sneyders, les animaux. Les portraits, les sujets religieux et les scènes mytho-

(1) Armand lui commanda une série de portraits des membres de la famille royale et de la sienne, devenue quasi-royale. Les notes de son secrétaire Michel Lemasle, contenaient à cet égard de précieux renseignements, hélas détruits par les flammes de la Commune. Quelques-uns pourtant ont échappé, grâce à la vigilance des érudits. Voici l'un de ces documents :

« 1635, Mémoire des portrets de Mgr le cardinal duc de Richelieu faicts par Philippe de Champagne peintre par le commandement de mon dict seigneur.

« Premièrement un portret de monseigneur et de sa haulteur abillé d'une simarre de couleur toute couverte de broderie, CL livre.

« Plus un autre portret de la mesme hauteur, vestu d'une simarre de satin noir avec une broderie sur les couture pour ce, CL livre.

« Plus un aultre de la mesme grandeur vestu en habit de campaigne d'escarlatte enrichy de broderie, pour ce, CL livre.

« Plus un aultre portret grand comme le naturel assis avec le rochet et le camail pour ce, CL livre.

« Plus pour avoir copié un portret à demy corps abillé à l'espaignolle pour ce, XX livre.

« Mémoire des portrets faicts en la galerie de l'hostel de Richelieu par le commandement de monseigneur par Philippe de Champaigne.

« Premièrement le portret du Roy grand comme le naturel accompagné d'une victoire, CL livre.

« Plus le portret de la reyne mère du roy pour ce, L livre.

« Plus le portret de la reyne régnante pour ce, L livre.

« Plus le portret du roy défun pour ce, L livre.

« Plus le portret de monseigneur frère du roy pour ce, L livre.

« Plus le portret de la pucelle d'Orléans pour ce, L livre.

Le 24 avril 1635, Champagne reçut quatre cents livres pour paiement des derniers portraits. Le reste lui fut versé au mois de novembre suivant.

logiques étaient l'œuvre de Jacques Stella, de Martin Fréminet, de Philippe de Champagne, de Lesueur, le peintre du sentiment, et de Poussin, le peintre de la pensée et de l'imagination.

Les peintres, dont les travaux ont servi à embellir le château d'Armand, se peuvent distinguer en deux catégories : les artistes, dont les toiles furent acquises pour le décorer et qui peut-être ne le connurent jamais, et ceux qui vécurent à Richelieu plus ou moins longtemps et contribuèrent, sur place, à l'ornementation du palais. Parmi ces derniers, huit ont fait à Richelieu un séjour plus marqué; ce sont Manissier, Bourgeois, Jacob, Crosnier, Brugnet, Vernansac, Lesot et Prévost.

Pierre Manissier fut parrain le 9 janvier 1626 ; il porte dans l'acte le titre de « maître peintre ». C'est la seule fois qu'il se montre dans les registres, et il est à croire qu'il séjourna assez peu de temps. Edme Jacob est parrain, le 3 mars 1629, avec Louise Orson, proche parente du seigneur de Grammont. Sa femme, qui s'appelait Catherine Lefebvre, lui donna trois enfants : Anne qui mourut le 10 mai 1654, à l'âge de dix ans; Mathieu, baptisé le 12 mars 1645, avec Mathieu Lesot, peintre du roi, pour parrain; et Catherine présentée au baptême, le 27 novembre 1646, par « noble homme François Mauduit, conseiller du roy et son procureur en l'élection de Richelieu ». Quelque vingt ans plus tard, le 17 juin 1667, on faisait en cette ville la sépulture du peintre Aimé ou Edme Jacob, avec « les trois cloches, la croix et l'aubénitier d'argent et six ecclésiastiques ». Quant à Bourgeois, il travaillait pour le palais en 1635, et, de ce chef, recevait à la fin de l'année, un à-compte de trois cents livres (1).

(1) « Je soubzigné confesse avoir receu de monsieur de Grandpré, capitaine du chasteau de Richelieu, par les mains de monsieur Deloynes, la

Le nom de Crosnier est porté par trois peintres : Adam, René et Jean. Le premier mourut au mois de décembre 1661, laissant un fils, René, lui aussi maître peintre, qui travailla à Richelieu de 1649 à 1671. Son épouse, Charlotte Rocroy, eut un fils à la fin de février 1657. Jean Crosnier avait cessé de vivre au mois de septembre 1667, époque à laquelle sa mère fut inhumée solennellement, avec « quatre cloches et douze ecclésiastiques ». A cette liste de peintres il faut joindre François Brugnet. Son épouse, qui se nommait Françoise Verpré, mit au monde une fille, Françoise, baptisée le 11 août 1636. Nous arrivons enfin aux trois « maîtres peintres » dont le nom figure avec plus d'éclat dans les annales de la peinture du grand siècle : Vernansac, Lesot et Prévost.

Guy Vernansac ou Vernansal, comme on lit ailleurs, fut un élève du célèbre Charles Lebrun, qui brilla longtemps par la noblesse de ses conceptions et l'inépuisable fécondité de son pinceau. A son tour Guy, ou Guyot, qui faisait alors partie de l'Académie royale, vit dans son atelier Nicolas Bertin, qui, à dix-huit ans, remporta le premier prix de peinture avec la *Construction de l'Arche de Noé*. Le musée d'Orléans possède un tableau de Vernansac, *Une fête dans l'Olympe*, qui ainsi que plusieurs autres, doit provenir de Richelieu. Guy se trouvait au château en 1636, et n'y résida pas très longtemps.

Mathieu Lessot, ou Lesot, y fit un séjour bien autrement prolongé. Il fut un des premiers artistes qui tra-

somme de trois cents livres tournois, dont je lui promets tenir compte sur les ouvrages de peinture que je faicts pour mon dict seigneur, à son chasteau de Richelieu. Faict à Paris, le quatorze décembre mil huit cent trente cinq. B. Bourgeois. » — Archives de l'Assistance publique, *Cartons de Lemasle*.

vaillèrent au château, et dès le 6 septembre 1628, il est dit « painctre de monseigneur le cardinal ». Son épouse, Catherine Gallais, qu'il entourait de la plus tendre affection, lui donna une charmante couronne d'enfants dont les noms sont : Nicolas, Emmanuelle, François, Pierre, Catherine, Louise, Marguerite, Bertrande, Mathieu, Claude et Jean (1).

Les personnages les plus considérables se faisaient un honneur de tenir les enfants du grand artiste sur les fonts baptismaux. En 1647, il reçoit le titre de « peintre du roy ». L'année suivante, un deuil attrista son cœur de père. Au mois de septembre, il lui était né une der-

(1) En raison du talent de Lesot et de l'ignorance qui enveloppe le souvenir de sa famille, nous donnons ici la plupart des actes que nous avons extraits des registres de Braye et de Richelieu. « Le quatrième jour de septembre 1633 a esté baptisé Nicollas, fils de Mathieu Lesot, maitre peintre à Richelieu, et de Catherine Gallais, demeurant en la ville de Richelieu; ses parrain et marraine furent messire Nicolas Prévost maître-peintre du Roy et Louise Durand, femme de M. de Grand-Pré. » — « Le 30 octobre 1635, a esté baptisée Emmanuelle fille de Mathieu Lesot et de Catherine Gallais : le parrain a esté messire Mercier architecte du roy et de monseigneur le cardinal duc, et la marraine honorable dame Emmanuelle Lecornu, femme de M. de Mondon. » — « Le 23 décembre, baptesme de François, fils de Mathieu Lesot, maître peintre à Richelieu et de Catherine Gallais, le parrain François Ducarroy escuyer, sieur de Grand-Pré et gouverneur de Richelieu et la marraine damoiselle Marie Richard, épouse de M. de la Rémonnière. » — « Le 1er febvrier 1639, baptesme de Pierre fils de Mathieu de Lesot et Catherine Gallais; le parrain a esté messire Pierre Ducarroy, sieur de la Maison-Neuve et la marraine Véronique Tabourier, femme de M. Mercier. » A son tour, quelque treize ans plus tard, Pierre Lesot fut parrain de Pierre, fils de Léonard Mercier. Le 8 mars 1640, Mathieu fait baptiser une fille, appelée Catherine. Le 8 janvier 1642, baptême d'une nouvelle fille, Louise, dont le parrain est son oncle « messire René Gallais, chanoine de la Ste-Chapelle de Champigny », et la marraine Marguerite Ducarroy, fille du gouverneur du château. En décembre 1643, il est père de Marguerite, baptisée le 29, avec Jacques Ducarroy pour parrain et, pour marraine, Marguerite Simon, épouse de Nicolas Durand, architecte de Richelieu. En 1645, le 11 décembre, nous assistons au baptême de Bertrande, tenue sur les fonds par « messire Anthoine Citoys, lieutenant général du duché de Richelieu et par dame Bertrande Plumereau, veuve de feu Jean Bourguignon vivant sieur de la Varenne. » Le 7 mai 1647, il fait baptiser le petit Mathieu, présenté par Guillaume Courtaut, maître menuisier, et Eliette Foureau, femme de M. Foureau, receveur des tailles à Richelieu.

nière fille, Claude; la santé de cette enfant était on ne peut plus délicate, et par précaution, dès sa naissance, la sage-femme l'avait « ondoyée au foyer ». De fait, elle ne vécut que quelques jours et fut inhumée le 17 du même mois. A son tour, grâce à sa position et à son talent, Mathieu Lesot voyait ses enfants recherchés pour les fêtes religieuses: charmant groupe de dix enfants qui forment autour de notre artiste comme une seconde auréole de gloire. Mais hélas! la mort, qui tient à mettre la note funèbre dans toutes les harmonies et à mêler des épines à toutes les couronnes d'ici-bas, se préparait à répéter son œuvre; des ombres, cet accompagnement obligé de la vie humaine, allaient jeter une teinte de tristesse, un voile de deuil sur ce tableau rayonnant de santé, de joie et de bonheur. Le 10 mars 1660, Lesot enterra sa fille Catherine, alors âgée de vingt ans. Lui-même devait la suivre de près dans la tombe : il fut inhumé le 16 mai 1662. En mourant, il eut la consolation de léguer à son fils, François, âgé de 26 ans, sa palette que ce dernier sut, à son tour, empâter des plus brillantes couleurs.

Outre ce précieux patrimoine d'honneur et de considération, François hérita du beau talent de son père, ainsi que de son titre de peintre royal. Dès le début de l'année 1663, il apparaît avec la qualité de « peintre ordinaire du roy ». Son épouse est Françoise Prévost, de la famille d'un autre grand artiste dont nous aurons à parler plus bas. Elle lui donna plusieurs enfants: François, baptisé le 21 avril 1666, et qui mourut à l'âge de trente ans ; Emmanuelle, née en 1667 ; Jean-Louis, qui reçut le baptême le 27 décembre 1668; Catherine, née en 1670 ; Françoise, en 1671. Mentionnons encore Geneviève-Firmine, qui naquit en 1673, et Jeanne-

Marguerite, au mois d'octobre 1674. François Lesot reçoit indifféremment le titre de peintre ordinaire du roi ou de la chambre du roi. En 1668, il est dit « sieur de la Guertière », et avait cessé de vivre en 1686.

Nous avons suivi la carrière de François, le plus illustre d'entre eux : quel a été le sort des autres enfants de Mathieu Lesot? Jean fut chanoine de l'église collégiale de Champigny-sur-Veude, de 1668 à 1696 ; il était appelé sieur de la Roussalière, à cause d'une propriété de ce nom. Louise se maria, le 19 février 1675, à Joseph Lebas, fils de Louis Lebas, procureur de cour à Richelieu. Quant à Françoise Lesot, après le décès de son mari, elle épousa, le 3 février 1686, Urbain Mousseau, greffier à Richelieu, qui était également veuf, et avec lequel elle vécut encore plus de quarante ans. Elle mourut au mois de septembre 1728, plus qu'octogénaire, et fut enterrée dans l'église, près de la chaire.

Nous arrivons à Nicolas Prévost, le plus célèbre des artistes qui travaillèrent longtemps à décorer le château. La première fois qu'il apparaît dans la cité richelaise, c'est en 1634, et avec le titre de « peintre du roy. » Il recevait alors de la cour « neuf cents livres pour trois quartiers de ses gaiges ». Les meilleures relations existaient entre Nicolas Prévost et les architectes de Richelieu. Il fut parrain avec l'épouse de P. Mercier, et finit par épouser Antoinette, fille de l'architecte Durand, en présence même de l'aumônier du cardinal de Richelieu. L'acte est ainsi conçu : « Le cinq may 1641 furent espousés en face de notre mère, la sainte Église, à Richelieu, Nicolas Prévost, peintre du roy et Antoinette Durand, fille de messire Nicolas Durand et de Marguerite Simon, ses père et mère, en présence de messire Bertrand Corbin, aumosnier de son Éminence et de Nicolas

Le Mercier, architèque du roy, tous demeurant audit Richelieu. » (Signé) Corbin, Le Mercier, Benoist, prêtre. En 1642, il lui naquit une fille, Marguerite, baptisée le 24 août, et dont le parrain fut « messire Jean Barbet, architecte du roy en Touraine ». Cette même année, Nicolas est appelé « peintre du roy et de son Éminence au chasteau de Richelieu ». Cette formule traduit exactement sa situation : déjà peintre royal, il avait été choisi par le cardinal-ministre pour décorer le palais.

Antoinette Durand donna le jour à trois autres enfants : Françoise, née en juillet 1643, baptisée par le chapelain du château, avec Jean Ducarroy pour parrain et Marthe Véron, épouse de Nicolas Mercier, pour marraine; Louise, tenue sur les fonts, le 17 octobre 1644, et Nicolas qui reçut l'eau baptismale, le 7 août 1647. Notre artiste mourut en 1670; sa sépulture se fit le 7 février. Comme cela avait eu lieu pour l'architecte Pierre Mercier et quelques autres, on « inhuma dans l'église M. le Prévost, âgé de 65 ans, peintre ordinaire du roy, le long du banc de fabrice ». Au temps où florissait Nicolas, un de ses parents, Jacques Prévost, fils de François Prévost, marchand brodeur et chasublier, était inscrit sur les *États de la maison royale*, comme « peintre du roy » (1641-1668) et, en cette qualité, recevait « trente livres de gages annuels »; mais nous n'avons pas trouvé de trace de sa présence à Richelieu. Quant à Nicolas, ainsi que nous l'avons appris par la description du château, il avait été chargé de décorer les appartements du roi où il peignit les *Travaux d'Hercule* et les *Aventures d'Ulysse*, dans ce style fier et puissant qui est le propre de son talent.

Il nous reste à parler des ouvriers qui occupent un

rang moins élevé dans la sphère de l'art et dont les travaux sont demeurés moins célèbres.

L'œuvre de construction achevée ou du moins fort avancée, il appartenait aux ouvriers en bois de faire servir leur talent à l'embellissement du palais ducal. M^lle^ de Montpensier nous apprend que « tout ce qu'on peut donner d'ornement à une maison se voit à Richelieu et que les meubles y sont beaux et riches au-delà de ce qu'on peut dire ». A son tour, Léon Godefroy signale « les lambris et corniches où paroist autant la main de l'ouvrier que l'éclat et la richesse de l'or avec une menuiserie très artistement travaillée ». C'était l'ouvrage des excellents ébénistes, choisis par le Cardinal. La famille du célèbre statuaire Guillaume Berthelot fournit trois ouvriers fort habiles : ce sont Charles Berthelot « maître menuisier en sculpture », Jean Berthelot « maître menuisier » et Spiridion Bouillau, dont nous avons déjà cité les noms.

Une autre famille d'ébénistes est celle des Prou ou Proust, dont il a été parlé à propos de Lespagnandelle. Plusieurs de ses membres se firent remarquer par leur bon goût et leur talent, entre autres Jacques Prou, « sculpteur ordinaire des bastiments du roy, » et Louis Prou ou Proust, « maître-menuisier » en 1636, époque à laquelle il épousa Élisabeth Sainct; la mort enleva ce dernier en 1670, à l'âge de soixante ans.

Pierre Moriceau reçoit indifféremment le titre de « sculpteur, m^e^ menuisier, m^e^ menuisier en sculpture ». Sa femme s'appelait Loyse de Bussy; ils eurent, en 1637, une fille nommée Catherine. Pierre Moriceau vivait encore en 1657; Louise de Bussy mourut en 1647 et fut enterrée le 6 août, « au grand cimetière ». Signalons encore parmi les maîtres-menuisiers, Jacques Charton, Michel Bau-

douin, Charles Aillet, Denys Lauverguet, Guillaume Perrusse, Abraham Chapier, Adrien Guelguin et Antoine Jucquois. Puis nous passons tout naturellement aux ouvriers qui travaillèrent aux toitures du château et de la ville.

Les monuments, que nous a légués le passé, sont remarquables non moins par leur puissante ossature que par les grâces de leur port et de leur physionomie. Quels solides fondements patiemment enracinés dans le sol; sur ces fondements, quels murs vigoureusement pétris; sur ces murs, quelle charpente habilement enchevêtrée; sur cette charpente, quelle toiture régulière où l'ardoise et le plomb s'unissent pour défier toutes les intempéries des saisons! Les hommes eux-mêmes du métier pâlissent devant la résistance et l'indestructible beauté de ces travaux de leurs devanciers.

La charpente du château de Richelieu ne le cédait à aucune de ses rivales. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les combles des servitudes ou des pavillons de la ville. L'entrepreneur général des charpentes de Richelieu était Damien Païen. Son épouse, qui était la sœur de Denis et de Jean Barbet, « architecte du roy en Touraine », s'appelait Élisabeth Barbet. De leur union naquit, en 1635, une fille dont voici l'acte baptismal : « Le premier jour de mars a été faict le baptême d'Isabelle fille de Damien Païen entrepreneur des charpentes de Richelieu, et de Elisabeth Barbet; ont été parrain et marraine messire Denys Barbet aussi entrepreneur des pavillons du dict Richelieu, et Elisabeth Simon, femme de messire Jean Barbet, aussi entrepreneur des dicts bastiments. » Un autre entrepreneur est Benoît Masson dont l'épouse, Renée Ducarroy, se rattache à

une des plus anciennes familles de la région et à un des gouverneurs du château. Le 29 janvier 1636, leur fils, François, fut tenu sur les fonts par « messire François Mauduit, avocat à la duché-payrie de Richelieu, conseiller et procureur pour le roy en l'élection, et dame Isabelle Simon, femme de messire Barbier, entrepreneur et architecte de monseigneur frère du roy et des bastiments de Richelieu. »

Sous leur direction agissent plusieurs maîtres charpentiers. En première ligne est René Bachelier qui apparaît de 1635 à 1652, et dont l'épouse se nomme Anne Casandre ; René mourut en 1656. Il avait pour frère Louis Bachelier, aussi maître charpentier, qui épousa Marie Chézier et décéda en 1655, et pour sœur, Anne, qui donna sa main à Jean Meschin, autre « maistre charpentier ». Plus tard on trouve un ouvrier en charpente du nom de Mathurin Molay. Signalons encore Laurent Barreau, Paul Chedon, Claude Drapeau, Mathieu Delanoue, Antoine Condenay, Jean Viau, André Poupineau et Michel Sermais, qui figurent avec la qualification de maîtres-charpentiers. La famille Fumé en fournit deux autres : Denis et son fils, Pierre, qui vivait encore en 1671.

Après le charpentier, le couvreur qui sait faire admirer la souplesse de son jarret et dont les gais refrains descendent du haut des toits. Les maîtres-couvreurs, ou *recouvreurs*, comme on parlait alors, que nous rencontrons au milieu du XVII^e^ siècle, sont Maurice Lesieur, Joseph et Pierre Tournier, Jacques et Louis Baffer ; un autre, Jacques Gressy, est à la fois « maître couvreur et plombier. »

On sait le rôle que le plomb a joué naguère dans la

couverture des châteaux et des hôtels. Au XVII^e^ siècle en particulier, les toitures se transforment en véritables œuvres d'art. Lucarnes, faîtages, épis, revêtements divers étaient comme la parure délicatement ciselée et le manteau finement ouvragé des palais. Or, Richelieu n'avait rien à envier à aucun château. C'est au faîte et aux lucarnes surtout que s'étalait le luxe des plombs. Les dessins les plus variés, les fleurs les plus capricieuses, les têtes d'animaux les plus fantastiques semblaient sortir par enchantement des mains de ces artistes. Les crêtes et les épis, plus particulièrement, disputaient de grâce et d'élégance, les uns par leur ciselure ajourée qui les faisait ressembler à de la dentelle, les autres par leur souplesse à revêtir toutes les formes, de l'urne et du bouquet à la chimère et aux figures héraldiques. A la tête des travaux se trouvait Noël Goupy, maître-plombier dont le domicile et les ateliers étaient à Paris, mais qui, au cours de la construction, résidait à Richelieu. On le rencontre dans notre ville de 1634 à 1637. Sa femme se nommait Claude Négrier. Le 12 avril 1634, ils firent baptiser, dans l'église de Braye, un enfant qui fut appelé Nicolas par son parrain « messire Nicolas Durand maistre entrepreneur des bastiments de Richelieu ». Noël fut secondé par le « maistre plombier », Jacques Levasseur, dont l'épouse est Anne Négrier (1). Le soin d'entretenir les plombs fut confié à

(1) De ce mariage naquirent plusieurs enfants, savoir : Jacques, qui est présenté au baptistère de Braye, le 2 juillet 1636, par « noble homme François Ducarroy, escuier sieur de grand pré, gouverneur du château et ville de Richelieu et par Marguerite Simon », — Nicolas, baptisé le 4 juin 1637, avec « Messire Nicolas Durand, entrepreneur et dame Loyse Lebas » pour parrain et marraine ; — Mathieu, tenu le 14 février 1640 par Mathieu Lesot « maistre peintre de M^gr^ le cardinal »; — Antoinette qui est apportée le 8 novembre 1642 par « Messire Antoine Pineau concierge du château et damoi-

René Gallais qui, en 1672, est dit « maistre plombier du chasteau ». Nous terminerons ce qui concerne la construction du palais par la série des maîtres-serruriers.

On a dit qu'au XVII[e] siècle, « la serrurerie artistique rivalisa un instant avec l'orfèvrerie, et que les serruriers travaillaient le fer forgé avec autant de soin que les orfèvres l'or et l'argent ». Quel visiteur a parcouru Richelieu sans être frappé par la régularité qui préside à la structure des portes et des fenêtres, et par la symétrie parfaite qui s'étend jusqu'aux barres et aux clous. Celles de l'Hôtel de Ville gardent toujours les armes d'Armand cardinal, duc et intendant général de la marine. A cette disposition symétrique, le château ajoutait une exquise délicatesse dans le fini du travail; c'est bien là que la serrurerie se confondait presque avec l'orfèvrerie. Quels ouvriers exécutèrent cet ouvrage? Guillaume Cormenier réside à Richelieu, avant 1636, avec le titre de « maistre serrurier ». Il avait une fille, Elise, qui fut marraine avec « maistre Pierre Moriceau, sculpteur y demeurant ». Il mourut le 5 mars 1638, mais ne fut pas enterré à Richelieu. Il y avait dans le voisinage, sur la paroisse de Champigny, un couvent en grande réputation, celui des disciples de saint François de Paule, les Minimes, dont on voit encore les restes intéressants. Cette communauté avait été fondée vers 1604, par le seigneur de Champigny, Henri de Bourbon, duc de Montpensier. Leurs vertus et leurs services attirèrent à la maison conventuelle des dons assez nombreux et, à la fin du XVII[e] siècle, le revenu était évalué à la somme de mille livres : il n'y a là rien

selle Antoinette Durand, femme de M. Prévost peintre du roy » ; et enfin Pierre, qui reçut le baptême le 21 octobre 1643.

d'excessif. Plusieurs de ceux qui léguaient quelque bien au couvent, demandaient à y recevoir la sépulture; c'est ce que fit Cormenier. Les autres ouvriers sont Gueffier, mort en 1653, François Amiot, décédé en 1643, et Bertrand Mériot. La famille Peloquin comptait deux maîtres-serruriers : Mathurin, qui vivait encore en 1655, et Antoine, qui mourut treize ans après. Ce dernier avait pour frère le procureur Louis Peloquin.

Nous permettra-t-on d'ajouter un mot sur les ouvriers qui achevèrent le travail de fermeture? Le principal maître-vitrier est Pierre Labouré, dont l'épouse se nomme Catherine Renault. De leur union naquirent plusieurs enfants : Antoine, né en 1636, Olive, Marie et Philippe. Le chef d'atelier mourut en novembre 1661. Autour de lui se groupent Pierre Duchesne, Pierre Groleau, Jacques Perrotin et Pierre Dubois, sans oublier Charles Prou qui se rattache à une famille, bien connue, d'ébénistes. Dubois étant mort, son épouse, Louise Grilleau, se marie à un autre vitrier, Jean Jarry qui avait un parent, Noel Jarry, exerçant la même profession. Terminons par quelques autres ouvriers qui exerçaient alors leur art dans la cité Richelaise.

L'orfèvre Blaise Garot fait acte de présence en 1635 et mourut en 1679. Sa veuve, Marguerite Juquois, épousa, à Richelieu, Léandre Goichau, joaillier de la paroisse St-Sulpice de Paris. Les Goichau se fixèrent dans notre ville où plusieurs exercèrent la chirurgie. Parmi les « potiers d'étain », ces fabricants de la vaisselle jadis si communément employée pour les usages domestiques, figurent René Crosnier, décédé en 1681, et François Bazile. En 1645, un maître-fondeur porte le nom, vraiment prédestiné, de Léonard Réchaud. Les maîtres-teinturiers sont les deux frères Jean et Simon Charon. L'importance

de la situation de ces patrons résulte suffisamment de ce que la femme du premier, « dame Jeanne Ocher », fut enterrée dans l'église paroissiale, le 8 novembre 1659 ; ce privilège était en effet réservé aux personnages assez considérables. Signalons encore le « maistre tapissier » Pierre Rivière, qui de sa femme, Anne Barreau, eut deux fils dont les parrains sont Mauduit, « conseiller du roi et son procureur, » et Charles Ragonneau, avocat royal. A ses côtés, se placent naturellement le tourneur Jean Tabert et le passementier Mathurin Langlois. Les marbres de toutes sortes, réunis au château, exigaient des travaux d'entretien et de restauration. Dans la suite, ce soin échut à Barthélemy Eloy, dont le père était Pierre Eloy, sculpteur du roi, résidant à Paris, où Barthélemy vint au monde en 1689. Notre marbrier ne resta que deux ans à Richelieu. « L'an mil sept cent vingt-neuf le cinquième jour de décembre, décéda Barthélemy Eloy, veuf de deux femmes dont on ne sait pas le nom, qui demeurait dans la paroisse de Richelieu, au château, en qualité de marbrier depuis deux ans, fils de Pierre Eloy sculpteur du roi. »

Notre visite rétrospective du palais s'est achevée dans les magnifiques jardins : après les ouvriers qui travaillèrent à la construction du château, nous devons mentionner ceux qui furent employés à l'installation de ces merveilles d'horticulture.

De tout temps, l'homme s'est plu à encadrer sa demeure, modeste ou luxueuse, des agréments d'un jardin toujours approprié aux goûts du maître, sinon aux exigences du sol et du climat. L'Orient et l'Occident se sont disputé la palme en donnant à leurs créations le cachet propre, j'allais dire de leur personnalité.

Là, au pays du soleil de feu, tout est grandiose et majestueux. Babylone étale ses terrasses immenses, suspendues comme des demeures aériennes dont seul hélas ! Hérodote garde le souvenir. Plus fortunée, l'Inde continue de montrer aux voyageurs ses robustes entassements de constructions, dont la magnificence n'est égalée que par celles des plantes de toute espèce. Ici, les vastes proportions s'effacent pour laisser le champ libre à cette sage mesure et à cette élégance harmonieuse, qui donnent tant de grâce aux ouvrages des Occidentaux : témoins les jardins d'Alcinoüs, du Lycée et de l'Académie, ainsi que ceux de Lucullus, de Salluste et de Cicéron, que lui-même qualifie de *magnificentissimos*. Au poète de Mantoue, il était réservé d'être à la fois le chantre et comme l'architecte des jardins de la Rome antique, ou mieux de la campagne romaine. Le deuxième livre des *Géorgiques* n'est-il pas comme un manuel achevé du bon jardinier, désireux d'embellir la nature par le secours d'une industrie qui ne connaît d'autre repos que celui de la végétation, engourdie par le froid de l'hiver ?

Les invasions des Barbares ne détruisirent pas complètement cette tradition. Rois, princes et gentilhommes aimaient à marier, dans leurs vergers, l'utile et l'agréable, s'il faut en croire Grégoire de Tours, Fortunat et les Capitulaires de Charlemagne. Sur l'austère canevas du moyen âge, dont les couvents gardent encore le type le plus ressemblant, la Renaissance broda ses délicieuses arabesques, et chaque villa eut ses bosquets, ses parterres, ses rocailles et ses labyrinthes. Le législateur le plus autorisé fut Bernard-Palissy, qui en traça les règles et le plan dans son *Jardin Délectable*.

Le réveil du goût avait produit, en Italie, les beaux jardins des palais Doria, Borghèse, Colonna, Pitti et

Protolino. La construction d'élégants châteaux amena, en France, la création des ravissants jardins des Tuileries, de Saint-Germain-en-Laye, d'Anet, de Fontainebleau, de Monceaux et de plusieurs autres. Enfin, au XVII^e^ siècle, il appartenait à Le Nôtre de donner au jardin toute l'ampleur, la régularité et l'élégance dont il est susceptible, par des allées larges et droites se déroulant au milieu de parterres transformés en véritable broderie : avec lui le jardinier devint l'émule des maîtres de la peinture. Versailles demeure le modèle achevé de ce genre qui convenait, à merveille, à la magnificence du Roi-Soleil, jaloux de voir la nature, comme les hommes, se plier au moindre de ses caprices ; et, dans sa solitude, il reste encore merveilleusement beau, quand quelque solennité provoque la voix des grandes eaux et l'éclat des fêtes vénitiennes. Mais le puritanisme du jardin français ainsi compris devait, sur ce terrain aussi, préparer les voies au romantisme qui convient mieux aux espaces moins vastes et aux goûts moins somptueux. De nos jours, le classique est bien près de subir, sur toute la ligne, la loi de son vainqueur, et nul ne s'en plaint si ce n'est quelque grand seigneur qui peut à son aise le réhabiliter autour de son manoir.

A ces différentes époques, la Touraine mérita son nom de *Jardin de la France,* et il lui était réservé de donner le jour au moderne chantre de Flore, l'élégant P. Rapin qui, dans son poème des jardins, la salue à juste titre

Magna parens hortorum.

Les riches demeures du Coudray, d'Azay-le-Rideau, de Chenonceaux et de Villandry, pour n'en citer que quelques-unes, étalaient et montrent encore, avec or-

gueil, le brillant tapis de leurs parterres émaillés de fleurs aux couleurs les plus variées et les plus éclatantes. Sous nos yeux, dans son beau domaine des Touches, M. A. Mame a voulu joindre à tant de mérites d'ordre différent, celui de créer le jardin privé le plus enchanteur de notre belle France.

Jadis la palme revenait au château de Richelieu. « De quelque côté que l'on se tourne, dit un visiteur, on se trouve enchanté ». Le grand parterre à droite du palais, le parterre dit *des Romains* au-delà des douves et la demi-lune, sur la rive droite du Mable, offraient aux regards comme un immense tapis aux tons les mieux assortis et les plus chatoyants, et dont une frange d'allées verdoyantes, de riantes pelouses dessinait les contours. Des statues et des bustes de marbre, des meilleurs maîtres, on s'en souvient, animaient ces jardins de leurs formes exquises dont la blancheur s'enlevait agréablement sur l'émail des fleurs et sur le fond vert des bosquets. Des canaux, des jets d'eau, des cascades et des rocailles ajoutaient encore au mouvement et au pittoresque. Grâce à ces allées sans fin, à ces labyrinthes mystérieux, à ces pelouses toujours fraîches, qui encadraient des parterres où les fleurs les plus rares et les plus attachantes mariaient la richesse de leurs couleurs, la vallée du Mable, naguère monotone et marécageuse, était devenue un paradis de délices. Mais pour esquisser le plan de cette heureuse métamorphose, pour dessiner les lignes parfaitement symétriques de ce grand et beau jardin classique, pour composer et entretenir ces mosaïques avec broderies, écus, rébus et combinaisons multiples dont le ciseau jaloux devait sans cesse corriger les caprices et prévenir les fantaisies désordonnées ; enfin, pour soigner ces royales avenues et refaire sans cesse

ce dôme de verdure dont la régularité était perpétuellement menacée par l'énergie d'une sève jeune et vigoureuse, il fallait d'habiles et nombreux jardiniers. C'était comme une petite armée qui, du matin au soir, manœuvrait sous la main de maîtres expérimentés. Ceux-ci, à leur tour, obéissaient à l'impulsion d'architectes-jardiniers, disciples de Palissy ou précurseurs de Le Nôtre.

Sauvons de l'oubli quelques-uns des noms, capitaines ou soldats, de cette légion horticole dont les armes tranchantes mais pacifiques, au lieu de détruire, ne vont qu'à parfaire et rajeunir. A mesure que s'achevait le château, la vallée se nivelait et ses reliefs se dessinaient comme par enchantement. C'est entre les années 1630 et 1640 que s'opéra cette délicieuse transformation. Les arbres, qui formèrent ces allées et ces labyrinthes, furent fournis par les pépiniéristes Pierre Driaux et Michel Collin ; une seule commande allait à deux cent quatre-vingt-six mille charmes. En 1634, apparaît Ambroise Peltier, « maistre-jardinier à Richelieu ». Cette année même, son épouse, Renée Clairembault, lui donna un fils, Jacques, qui fut baptisé dans l'église de Braye, le 20 octobre, avec Marguerite Senard et « noble Pierre Ducarroy, sieur de la maisonneufve, » pour parrain et marraine. Deux ans plus tard, « messire Charles Morand » est qualifié « jardinier de monseigneur à Richelieu ». Le premier rang semble occupé par « messire Jacques de la Cour, jardinier du château », dont l'épouse s'appelait Jeanne Grandin. Le 2 avril 1636, leur enfant, Nicolas, fut tenu sur les fonts baptismaux par « honorable personne Nicolas Prévost, peintre du Roy » et par Marguerite Simon, femme d'un des architectes de Richelieu. La qualité du parrain et de la marraine dit assez la situation importante du maître-jardinier. L'année sui-

vante, il eut une fille, Jeanne, qui reçut le baptême à Braye. A la suite de Jacques de la Cour, viennent des jardiniers de moindre importance : Ambroise « jardinier du chasteau », mort le 19 octobre 1642; Gilles Hérault « maistre-jardinier du chasteau », qui, au mois de mai 1671, maria sa fille, Isabelle, en présence de Benjamin Vignier, capitaine-gouverneur du palais ; François Massé, mort en 1656, François et Denis Bertrand, Nicolas Prudhomme, Louis et Pierre Brion. Enfin, le titre de maître-jardinier est encore porté par Hottelin, Nicolas Coquel, Jean Lhomme, Jean de Forge, Pierre Bardin et René Mercier ; la sépulture de ce dernier eut lieu le 3 mars 1651. Un certain nombre d'ouvriers sont simplement qualifiés *jardiniers*. Parmi eux, — les humbles ont leur place dans le travail et partant dans l'histoire, — nous mentionnerons Urbain Dreux, Louis Poupau, Jacques Froger, François Lambert avec Hector et Louis Brun ou Lebrun. N'oublions pas Jean Beausergent, Etienne Pichot, Pierre Ducarroy, André Boilève et Sébastien Gaultier, non plus que Nicolas Guimard, Etienne Condenay et Jean Coudert ; celui-ci eut, en 1642, une fille dont le parrain fut Antoine Citoys, lieutenant-général au duché de Richelieu.

Si nous poursuivons nos recherches jusqu'à la moitié du XVIII[e] siècle, nous rencontrons encore Pierre Naudin « maistre-jardinier du chasteau », qui décéda en 1722, à l'âge de 78 ans. Il avait un fils, Philippe, qui fut garde-chasse ou, comme on disait alors, « garde des plaisirs » de Mgr le duc de Richelieu. En l'année 1725, François Peigné occupe la charge d' « entrepreneur des jardins de Mgr le duc ». En 1748, la fonction d' « inspecteur des jardins » du duc de Richelieu est confiée à Jean Parmentier dont l'épouse est Marie Damont; sous ses or-

dres sont Jean Papin, Pierre Toulant, Antoine Chartier et plusieurs autres. Nous sommes heureux de faire remarquer que le domaine de Richelieu est en voie de retrouver quelque chose de la magnificence de ses jardins d'autrefois, sous l'habile direction de M. Maingon, l'intendant de cette belle propriété.

XI

Création et organisation de la Ville, du Duché et de l'Élection

His fulta manebunt.
Les armes des du Plessis : trois chevrons brisés de gueules, sur fond d'argent.

Fondation de la ville, privilèges. — Acquisitions domaniales d'Armand. — Érection du duché-pairie. — Plan et construction de la cité : histoire d'une maison. — Richelieu est érigé en Élection : son budget. — Les capitaines-gouverneurs : Ducarroy, de Buisine, Vignier, de Pradon et de Sazilly. — Les sénéchaux : Citoys, de la Barre, Drouin, Quérard et Louis Pelletier. — Les présidents : Lecœur, Béraudin, Durand, Mercier, Gaultier et François Pelletier.

L'œuvre de Jacques Le Mercier s'élevait, sur les bords du Mable, radieuse de jeunesse et de beauté ; ce n'était qu'une partie du vaste plan du Cardinal. Il résolut de créer, à la porte de son palais, une ville qui conservât également sa mémoire : excellente pensée, la ville survit à la disparition du château. Armand du Plessis exposa son désir à Louis XIII ; il voulait une cité entourée de douves, dotée de tous éléments de la vie civile et commerciale, enrichie de privilèges propres à y attirer des habitants. Le roi, qui ne pouvait rien refuser à son *très cher et bien-aimé cousin*, profita de cette occasion de reconnaître ses « grands et recommandables services ». Qui ne sait d'ailleurs que « la maison de Richelieu est non seulement noble et ancienne et de grands revenus,

mais encore qu'elle est assise en lieu commode pour y bastir un bourg clos? »

Dès lors le Cardinal eut le droit de construire, « autour ou proche, un bourg de telle grandeur et espace qu'il advisera bon estre, fermé de murailles et fossez. » Il y aura quatre foires par an, le lundi de Quasimodo, le quatre juillet, aux fêtes de saint Rémy et des Rois, avec deux marchés par semaine, le lundi et le vendredi. Les foires seront libres et franches durant huit jours. On pourra élever « halles, loges, bancs, estaux, magasins et autres commodités, » réclamées par la vente. Enfin pour favoriser l'accroissement de la localité, le roi déchargea les habitants « de toutes tailles, levées, subsides et impositions, qui se feront pour quelque cause et occasion que ce soit, jusqu'à ce qu'il y ait cent maisons basties au dict bourg »; ce nombre atteint, lès habitants « payeront pour tout la somme de deux cents livres tournois par chascun an, qui sera départie sur les contribuables le plus justement que faire se pourra, le fort portant le faible ; à laquelle somme de deux cents livres, dit le Roi, nous avons abonné dès maintenant à toujours pour toutes sortes de tailles et impositions qui se feront par nous. » La lettre du roi est du mois de mai 1631; elle fut enregistrée le 13 décembre par la Chambre des comptes, qui régla que « les receveurs des tailles de l'élection de Loudun rapporteront par chascun an, à la reddition de leurs comptes, certificat des esleus contenant le nombre des maisons qui se trouveront basties audit bourg de Richelieu ».

Le Cardinal, qui avait hâte de voir se peupler sa nouvelle cité, voulut l'exempter de l'impôt du sel qui pesait assez lourdement sur le peuple. Louis XIII, pour « servir au dessein » de son ministre, déchargea les habitants

« de tous droicts de gabelles, creües et impositions mises et à mettre par nous et les Roys nos successeurs sur icelle, pour le sel qui sera nécessaire pour leur usage et provision de leur maison seulement; pour cet effect nous leur permettons de prendre au grenier ou entrepôt plus prochain, la quantité de sel dont ils auront besoin, franc et exempt des dicts droicts, qui sera réglée et délivrée aux voicturiers chargez de la procuration des dicts habitants et certifiée par le juge de la ferme générale de nos gabelles; et afin que les dicts voicturiers et habitants n'en puissent abuser, nous permettons aux commis du fermier général de nos gabelles d'assister (si bon leur semble) aux chargements et deschargements des dicts sels qui seront déposés dans un lieu destiné à cet effect, dont ils garderont une clef et le dict juge ordinaire une autre, pour les faire délivrer aux dicts habitants à proportion de ce qu'ils auront besoin pour leur usage, sans qu'ils puissent distribuer aux paroisses circonvoisines, sous les peines portées par nos ordonnances. » La lettre est datée du commencement de janvier 1633; la Cour des aides l'enregistra le 19 du même mois.

Entre temps, Armand du Plessis élargissait ses propriétés par une série d'acquisitions. Il traitait avec les plus puissants barons comme avec les plus modestes seigneurs, pour préparer la constitution du beau domaine qu'il rêvait autour de son palais et de sa cité. En 1628, Armand acheta de Louis Gouffier, duc de Roannais et seigneur d'Oiron, la terre de Mirebeau et s'empressa de démolir le château et le fameux donjon, dit *Cuve d'Anjou*. A son tour, Chinon allait passer en sa possession. Successivement détenu par des seigneurs engagistes ou attaché au domaine royal, Chinon revint à Louis XIII.

En 1629, le roi l'échangea, contre une autre terre, à la princesse de Conti, Louise-Marguerite de Lorraine, veuve de François de Bourbon, prince du sang. Le prix était de 60,000 livres, à la réserve des greffes, tabellionages et sceaux. Le 20 février 1631, la princesse le céda pour la même somme, à Guillaume Millet, secrétaire de la reine, qui déclara être mandataire du cardinal de Richelieu. Les années suivantes, Jacques de Beauvau, seigneur du Rivau, baron de Saint-Cassien, acheta, au nom d'Armand, dans les localités environnantes, une foule de petites propriétés dont quelques-unes n'avaient que 15 ou 20 boisselées. Un peu plus tard, le 27 février 1635, le Cardinal devait amener Gaston d'Orléans à lui céder Champigny en échange de Bois-le-Vicomte et autres terres. Une clause du contrat contenait la démolition du château des Montpensier. La Sainte-Chapelle échappa heureusement à la destruction et continue d'exciter l'admiration de tous ceux qui aiment le beau (1).

Armand du Plessis a réuni tous les éléments propres à constituer la plus haute circonscription féodale, un duché-pairie : il reste à leur donner la consécration officielle. Louis XIII peut-il refuser cette nouvelle faveur à son ministre? Persuadé que « tant de preuves de fidélité et capacité en affaires si importantes — il les énumère complaisamment — devaient porter à lui rendre tous les témoignages d'honneur qui se peuvent accorder aux maisons les plus illustres, du royaume », il lui accorda à cet effet des lettres datées du mois d'août 1631. Le roi unit et incorpora les baronnies, terres et seigneuries, justices, chasteaux, villes, bourgs et villages de Mirebeau, l'Isle-Bouchard, Faye-la-Vineuse, Ceaux,

(1) Archives d'Indre-et-Loire, E. 146. — *Archives du château de Champigny.*

Sauves, Prinçay, Neuville, Nueil, le Chillou, Charnan, Châteauneuf, Montagré, l'Épine, Beauregard et quelques autres, ainsi que celles qu'on y ajoutera dans la suite ; il érigea le tout en duché-pairie, sous le nom de duché de Richelieu, « pour en jouir et user perpétuellement et à toujours, par nostre cousin le cardinal de Richelieu, et, après son décès, par les héritiers, successeurs et ayans cause, masles et femelles », avec tous les honneurs et privilèges attachés à cette dignité. Louis XIII fit, en sa faveur, une dérogation à l'édit de 1566, en portant défense que « à défaut d'hoirs des successeurs, des dames sœurs du cardinal et leurs descendants, la dite duché et pairie puisse estre tenue et incorporée à la couronne ». Le Cardinal prêta, entre les mains du roi, le serment de duc et pair. Enfin six ans plus tard, le souverain incorpora au duché les seigneuries de la Chapelle-Bellouin, Champigny-la-Rajace, Chissay, Cravant, Saissay, la Reille et la Basse-Charcelee.

Cependant la ville de Richelieu commençait à sortir de terre. Le Cardinal fit élever lui-même les monuments d'utilité publique, comme le palais de justice (1), l'église, le presbytère, l'académie, les halles, l'enceinte de la cité avec ses douves, ses murs et ses portes. Pour ce qui est de la construction de la ville même, il dressa un plan, un devis général et concéda gratuitement la place de chaque maison, à la condition que l'on bâtirait en suivant les indications du voyer et de l'architecte. Le plan comportait deux places, l'une devant l'église et

(1) Armand écrivait à son intendant : « Il faut faire bastir l'auditoire, parce que je désire que le plustot qu'on pourra, on face la justice dans la ville et non dans Bray, parce que cela attirera les bastisseurs. » *Mémoire*, dans la *Revue universelle*, t. II.

l'autre devant le collège ; elles sont reliées par une grande rue, accompagnée de rues latérales et transversales, le tout aligné à angle droit.

La grande rue fut construite, tout d'abord, par les soins des officiers attachés à la personne ou à la fortune du Cardinal ; les plus connus sont Tiriot, Bouthillier, Le Camus, Lecœur, de Guénegault, de Chevri, Citoys, Lemasle, Le Rageois, Le Barbier, de Rambouillet, Le Conte et de Bordeaux, son secrétaire. Elle comprend vingt-huit pavillons d'une étendue et d'une régularité parfaite pour l'ensemble et les détails, la façade, les appartements, les cours et les servitudes (1). Malgré les changements opérés dans certaines maisons, cette rue garde à peu près toute sa régularité première, et le voyageur qui arrive des localités voisines, n'est pas peu surpris de cette symétrie absolue qui confine presque à la monotonie : mais comment donner du pittoresque à une ville tracée d'un coup de crayon, et comme fondue d'un seul jet ?

En 1638, la ville commençait à prendre le grand air qui la distingue. Les douves étaient creusées, les murailles et les portes élevées ; les rues s'alignaient « avec la plus grande simétrie qui se puisse imaginer » ; l'artère principale était achevée et les autres se dessinaient

(1) En 1634, le gentilhomme du Buisson visita Richelieu. Il admira, nous raconte-t-il, le gros œuvre du château qui s'achevait, les objets d'art groupés dans une grande salle, les parterres qui se dessinaient et pour le dessin desquels on se disposait à ôter l'antique chapelle, qui sera remplacée par celle du palais. Quant à la ville, elle s'élève progressivement ; les particuliers bâtissent sur le terrain qui leur a été concédé, et déjà chaque pavillon est loué par an, 50 ou 60 écus. C'est l'année même où le grenier à sel de Loudun fut transféré à Richelieu. Le voyageur ajoute qu'on pense à y établir des foires royales, installer les portes et faire passer le grand chemin de Paris en Espagne. Il eut, en outre, la bonne fortune de voir le château de Champigny, qui bientôt allait être rasé. — Bibliothèque Mazarine, n° 2694. — Bibliothèque de Tours, Ms. 1206.

successivement. Mais aussi quelle activité dévorante dans ce vaste chantier! deux mille manœuvres faisaient crier le bois, la pierre, le marbre et le fer : on eût dit que tous étaient mus comme par la volonté d'un seul homme (1). Cette ruche ouvrière où tout est réglé, fait songer à la peinture que le poète nous a laissée de l'essaim laborieux,

> Omnibus una quies operum, labor omnibus unus ;
> Manè ruunt portis, nusquam mora.
> Fit sonitus, mussantque oras et limina circum.
> Aut onera accipiunt venientium (2).

Le travail et le repos en commun, le bruyant réveil à l'aurore, le gai refrain du soir à la porte, j'allais dire des échopes : le tableau est complet. On dirait une fée dont la baguette mystérieuse fait surgir de terre tous ces édifices, comme par enchantement. Il est vrai que le reste de la ville s'éleva moins rapidement; en 1663, La Fontaine pouvait écrire,

> J'ai dit la rue, et j'ai bien dit,
> Car elle est seule et des plus droites;
> Que Dieu lui donne le crédit
> De se voir un jour des cadettes.

Ces importants travaux, il faut l'avouer, ne furent pas exécutés sans que les ouvriers aient eu parfois à souffrir. Bien que le sol fut sablonneux, certains étangs qui entouraient l'ancien château et l'emplacement de la ville, causèrent quelques fièvres. « Le remuement des terres incommoda les manœuvres qui couchant le plus souvent

(1) Mémoires de la Soc. arch. de Touraine, t. IV, p. 196. *Relation de voyage de L. Godefroy.*

(2) Virgile, *Georgic., lib. IV.*

par terre, en attiraient l'humidité. » Ce n'est pas tout : la mauvaise qualité de l'eau de quelques puits, ainsi que la fraîcheur des bâtiments fraîchement construits firent à la cité naissante une réputation d'insalubrité. Les habitants des villes voisines, en particulier de Loudun, de Mirebeau et de Chinon, qui ne voyaient pas sans jalousie naître et grandir la jeune rivale, contribuèrent encore à répandre ce bruit, qui parvint jusqu'à la Cour. Ceux-mêmes qui paraissaient intéressés à la défendre contre les mauvaises langues, enchérirent plus d'une fois sur les anecdotes. Ainsi « les officiers qui avoyent du bien et des affaires ailleurs, y ont beaucoup contribué, pour avoir un prétexte et une excuse de s'exempter de la résidence à laquelle ils estoyent obligez par leurs charges (1). »

C'est l'occasion toute naturelle, semble-t-il, d'esquisser l'histoire d'une des maisons importantes de la cité. Prenons, par exemple, celle qui termine la grande rue à droite, en face de la mairie, et qui vient d'être transformée : elle s'appelait le *Chapeau-Rouge*.

Le 10 janvier 1635, le Cardinal « de son bon gré, bonne, pure et franche volonté, a gratuitement donné à toujours » à Jean Thiriot, ou Tiriot, ingénieur et architecte des bâtiments du roi, demeurant à Paris, vieille rue du Temple, paroisse Saint-Gervais, « une place et pièce de terre ayant 15 toises de profondeur sur 10 et demi de face, faisant le coin de la grande place vis-à-vis le palais et tenant à la maison de M. de Bordeaux, secrétaire du Conseil, et par derrière à la place et aux maisons que le Roy a faict faire, ainsi qu'il y sera marqué et aligné par le voyer, en cela commis par mon dict

(1) L'Académie royale de Richelieu, édit. 1642, pp. 115-118.

seigneur, pour y faire bastir par le dit Thiriot, à ses frais une maison manable, escurie, cour, jardin, etc., de la capacité et condition qu'il est porté par les plans, dessins et devis qui en ont esté faicts, dressés et mis au greffe de ce dit duché et pairie de Richelieu, à quoi le dict Thiriot s'est obligé ». La construction relèvera féodalement de la seigneurie au devoir d'une maille d'or, estimée 30 sols par an.

L'architecte-ingénieur édifia sa maison, mais à peine en prit-il possession; il la céda à son neveu, Nicolas Durand, architecte et maître-maçon, qui travaillait à Richelieu et dont le domicile ordinaire était également à Paris, rue du Temple, paroisse Saint-Gervais. Thiriot se proposait par là de « reconnaître les services que Durand lui a rendus en la conduite des bastiments par lui entrepris en la ville de Richelieu et pour la bonne amitié qu'il lui porte. » Durand accepta et s'y installa tant que les travaux le retinrent à Richelieu. Le 20 septembre 1650, Nicolas Durand vendit le *Chapeau-Rouge* à Louis Deniault, marchand de la ville et sieur du Puy doré, sous le bon plaisir du duc et de sa tante, M^me^ d'Aiguillon, qui avaient le droit de le congédier à leur gré, jusqu'à l'extinction de la rente. L'acquéreur devait payer 180 livres de rente foncière et féodale, qui pouvait être éteinte par la solde de 3,000 livres ; de fait, quelques années plus tard, Deniault versa intégralement la somme. Cette propriété touchait aux possessions des prêtres de la Mission, Thiriot ayant « fait construire pour le compte de Sa Majesté toutes les maisons et petits logis des Lazaristes. » En 1661, il s'éleva un différend au sujet de la vue et de l'égout, mais l'affaire fut arrangée à l'amiable, et dans la suite, les missionnaires devinrent propriétaires du Chapeau-Rouge qui ne sortit plus de

leurs mains. Quant à la veuve de Louis Deniault, elle fit son testament en 1674. Afin d'assurer à son âme des messes et prières, Martine Lejeune, c'est son nom, légua 100 livres aux Capucins de Loudun, 20 livres aux Minimes de Champigny, au trésorier de la Charité de Richelieu 60 livres, dont 30 pour la Charité et 30 pour les pauvres de l'hôpital, enfin 20 livres aux Lazaristes. Par une attention délicate, elle laissait « aux prisonniers de cette ville 3 livres qui leur seront payées le jour de son décedz, pour les obliger de prier Dieu pour le repos de son âme (1) ».

Le Cardinal a-t-il doté sa ville de tous les avantages qu'il souhaite? Non; de son ambition sous ce rapport, aussi bien que de ses visées politiques, on peut dire avec le poète :

Nil actum reputans si quid superesset agendum (2).

Pour que son influence rayonne davantage au loin, il reste à constituer Richelieu en élection et à le favoriser d'un grenier à sel. Mirebeau lui cèdera, non sans regret, ce dernier avantage, et Loudun cessera, à son profit, d'être le chef-lieu de l'élection. Celle-ci relevait de la généralité de Tours, qui comprenait les élections de Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, Montreuil-Bellay et Saumur, auxquelles il faut ajouter celles d'Angers, Château-Gontier, Beaugé, La Flèche, Laval, Le Mans et Château-du-Loir. Désormais l'élection de Richelieu a son président assisté d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel, de quatre élus, d'un procureur et d'un gref-

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu.*
(2) Lucrèce, *la Pharsale,*

fier. Le budget de l'année 1635 nous donne de curieux renseignements sur les recettes et les dépenses, et sur le traitement des divers officiers (1).

(1) En l'année 1635, le budget de l'élection de Richelieu se décomposait de la sorte.

Tailles et corvées	23,387 l. 13 s. 10 d.
Turcies et levées	4,000 l.
Tailles parisis et augmentations	11,621 l. 4 s. 5 d.
Solde du prévôt des maréchaux	31 l. 7 s. 5 d.
Garnisons, ponts et chaussées et autres dépenses extraordinaires	14.856 l.
Deniers et provenances des affranchissements de la vallée	4,000 l.
Total	58,296 l. 5 s. 9 d.
Le traitement des fonctionnaires :	
Au président, lieutenant, 4 élus et 3 contrôleurs des tailles	3,800 l.
Au lieutenant-particulier, un élu par édit de 1625 et deux autres créés en juin 1627, à chacun 300 l.	1,200 l.
Aux officiers, au nombre de 17, pour les droits de chevauchée	800 l.
Pour les gages et droits de chevauchée d'un second président et lieutenant criminel créé en 1632	700 l.
A l'avocat et procureur du roy avec augmentations diverses et droits de chevauchée	405 l.
Gages des officiers de second avocat, procureur et commissaire créés en 1633	200 l.
Au greffier ancien de l'élection, avec augmentation	81 l.
Pour augmentation de droits à divers officiers par décret de 1635	882 l.
Aux trois receveurs des tailles	300 l.
Aux trois contrôleurs particuliers des fortifications de Richelieu, créés en 1635	112 l. 10 s.
Aux trois contrôleurs des fortifications de l'Ile-Bouchard	112 l. 10 s.
Un fonds pour affaires de finance	100 l.
Aux receveurs des tailles, taxations de 12 deniers pour livres, etc	3,507 l.
Pour 2 officiers de conseillers du roi et intendants des deniers commerçants à l'octroi de l'élection par édit de 1628	400 l.
Pour gages des officiers de chevaliers, du guet, un lieutenant, un exempt et deux archers créés en 1633 : savoir au chevalier 300 l., au lieutenant 150, à son exempt 150, et aux 2 archers 100 l.	700 l.
Au receveur provincial des rentes pour demi-année.	658 l. 3 s. 9 d.
Au trésorier des turcies et levées, réparations et frais divers	3,428 l. 17 s. 9 d.

Richelieu était en possession de son organisation complète. En 1633, un arrêt royal régla le fonctionnement de la justice et « l'établit en droit de relever les appellations nuement au Parlement », bien que le siège ressortit du présidial d'Angers. Comme chef-lieu d'élection, Richelieu dépendait de la généralité de Tours; au point de vue militaire, il se rattachait au gouvernement de Saumur et le capitaine-gouverneur avait le château dans ses attributions. Durant le XVII[e] siècle, les capitaines-gouverneurs furent François Ducarroy, Augustin de Buisine, Benjamin Vignier, Martin de Pradon et Charles-Armand de Sazilly. La série des chefs de la justice, ou sénéchaux, comprend Antoine Citoys, Pierre de la Barre, Jean Drouin, Philippe Quérard et Louis Pelletier. Quant aux présidents de l'élection, ce sont François Lecœur, Étienne Béraudin, Louis Durand, Guillaume Mercier, Abraham Gaultier et François Pelletier. Nous sommes heureux de pouvoir fournir sur ces personnages, qui occupaient le premier rang après les châtelains, quelques renseignements puisés aux archives locales, c'est-à-dire à la source la plus autorisée.

François Ducarroy (1634-1656) appartenait à une des plus anciennes familles du pays; ses ancêtres furent de bonne heure en relation avec les seigneurs de Richelieu. Il possédait les domaines du Verger et de Grand-Pré,

Les recettes s'élevaient à..... 53,296 l. 5s. 9d.
Les dépenses à..... 17,377 l. 15s.
D'où un boni de..... 39,918 l. 10s. 9d.

A titre de comparaison, nous ferons remarquer que l'élection de Richelieu occupait un rang intermédiaire entre les grandes élections comme celles de Tours et d'Angers et les moindres comme celle d'Amboise. Ainsi celle de Tours avait en 1635 une recette de 108,056 l. et celle d'Amboise de 48,700 l. Elle marche presque de pair avec celle de Laval qui recevait 58,971 livres. — Archives d'Indre-et-Loire, C 450.

ce qui lui valut son nom de « sieur de Grand-Pré ». Son épouse était Louise Durand, dont le père devint président de l'élection. Ils eurent plusieurs enfants; en 1621, un fils, du nom d'Armand, reçut le baptême dans l'église du Sablon et eut pour parrain l'évêque de Luçon (1). Peut-être cet enfant ne vécut-il pas longtemps, car deux ans après, un autre garçon recevait le même nom de ses parrain et marraine, « messire Michel Lemasle, prestre et chanoine de l'église cathédrale de Luçon, et Louise de la Fuye. »

En 1631, François Ducarroy eut une fille, nommée Marguerite. Trois ans plus tard, le sieur de Grand-Pré apparaît pour la première fois, avec la qualité de « capitaine du chasteau et ville de Richelieu ». En 1636, son épouse lui donna une autre fille, qui fut appelée Marie (1). Aux enfants que nous avons indiqués, il faut ajouter Jacques et Louis. Ce dernier hérita des seigneuries de Grand-Pré et du Verger; plus tard, il reçut le titre de « gentilhomme de la Vénerie de sa Majesté très chrestienne en la paroisse de Braye ». A sa mort, en 1683, la terre de Grand-Pré passa à son fils, Pierre-François.

En 1651, c'était grande fête au palais : le gouverneur mariait sa fille. « Le 23 janvier dans la chapelle du chasteau sont épousés messire Jean-Baptiste de Grenouillon, de la paroisse de Dampierre et dame Marguerite Ducarroy, en présence de M. de Grand-Pré et Geoffroy de

(1) « Aujourd'hui vingt et huitième jour d'avril mil six cent vingt et ung a esté baptisé Armand fils de François Ducarroy, sieur de Grandpré et de Louise Durand, et a esté parrain, vénérable et discrète personne messire Patrice Meusnier, prestre chanoine de Lusson au lieu et nom du révérend Armand Jehan Duplessis, évesque de Lusson et seigneur de Richelieu, et est la marraine Renée Guet. »

(1) « Le neuf may, fut baptisée Marie, fille de noble homme F. Ducarroy, capitaine de Richelieu et de demoiselle Louise Durand, sa femme, parrain et marraine Nicolas Prévost, peintre du Roy et Véronique Tabourier, femme de Pierre Mercier, architecte du Roy ».

Grenouillon, frère de l'époux. » La bénédiction nuptiale fut donnée par Lambert, prêtre de la mission, qui remplissait à Richelieu les fonctions curiales. L'année suivante, la jeune épouse fut marraine avec « hault et puissant seigneur, messire Amador du Plessis de Richelieu, marquis du dict lieu. » Il s'agit ici du chef de la souche des marquis de Richelieu. Né en 1632, il mourut à trente ans, après avoir été lieutenant général des armées, gouverneur du Havre et capitaine des châteaux de Saint-Germain et de Versailles. Il fut inhumé à la Sorbonne.

La famille des Ducarroy était nombreuse dans la contrée. Citons encore René, maître d'hôtel des du Plessis, decédé en 1616; Florent qui, en janvier 1623, a une fille dont le parrain est Michel Lemasle, « prévost chanoine de Luçon et secrétaire de Mgr le Révérendissime cardinal; » François, sieur de Varenne; Jean, sieur de Paranche, et beau-frère du peintre royal N. Prévost; François, sieur de Piedsec; Basile, maître chirurgien, dont le fils Louis devint, en 1694, chirurgien-major des armées du roi; et enfin Charles, sieur de la Morinerie. Quant à François Ducarroy, il avait un frère, Pierre, sieur de Maison-Neuve, qui fut gouverneur du château de Champigny et mourut en 1656. Celui-ci avait épousé Geneviève Dumay. De leur union naquirent, entre autres enfants, Marguerite, qui fut inhumée à Richelieu, en 1666, « avec les quatre cloches et trente-cinq ecclésiastiques »; et Jacques, sieur de Grammont. Enfin cette famille fournit à la collégiale de Faye, un chanoine, Armand-Jean, et à Saint-Jean-de-Sauve, deux prieurs, Jean et Michel, dont le dernier apparaît en 1661.

Le second gouverneur fut Augustin de Buisine (1656-1662). De Buisine commença par être maître d'hôtel du

duc de Richelieu, et à partir de 1656, il reçut le titre de capitaine. De son épouse qui se nommait Marguerite Olivier, il eut une fille, Françoise, qui fut baptisée le 28 novembre 1661. Vingt ans après, le 17 mai 1681, Françoise de Buisine devait épouser Florent de Bouilly, fils de Florent, sieur de Dorée, contrôleur au grenier à sel. Augustin de Buisine ne garda pas longtemps son poste ; la mort le surprit en 1662, et il fut inhumé, le 10 janvier, dans l'église de Richelieu « près de la chapelle de saint Laurent et du banc de M. le Président de l'élection ». Quant à Marguerite Olivier, elle vécut encore trente et un ans après le décès de son mari. Elle occupa son veuvage par la pratique de la charité chrétienne ; de concert avec quelques pieuses veuves, elle s'attacha à recueillir, soigner et nourrir les pauvres et les infirmes de la ville et des environs. Sa sépulture eut lieu, le 17 mars 1693, dans l'église paroissiale, auprès de son époux, « en présence de M. de Bouilly, sieur de Dorée, de M. Pelletier, sénéchal, de M. Ragonneau, procureur, de M. Poirier, lieutenant du duché. »

C'est à l'époque de la capitainerie de Buisine que fut composé l'Atlas de Marot. Jean Marot est un architecte du commencement du XVII[e] siècle, dont le talent était d'une remarquable souplesse. On a de son crayon plusieurs albums de monuments, entre autres les plans et élévation des châteaux de Madrid, du Louvre et de Vincennes. Mais la plus curieuse de ses œuvres est l'atlas imprimé sous le titre *Le magnifique chasteau de Richelieu*, en 28 planches in-folio. Il contient des vues générales et particulières du palais, avec ses diverses cours, anticours et basses-cours, ainsi que des jardins et du parc, le tout d'une exactitude et d'une perfection remarquables. De Buisine lui-même rédigea la dédicace au

duc de Richelieu : « J'espère, lui dit-il, que votre bonté n'aura pas désagréable que ma reconnaissance éclate ainsi, et que je fasse voir à toute la terre le lieu où le plus grand génie qui fut jamais, prit naissance et qu'il a rendu un des plus rares objets de sa magnificence et de sa justice, vous en faisant l'illustre possesseur. »

Le successeur de Buisine fut Benjamin Vignier (1662-1684). Vignier était chevalier et seigneur de la Mothe ; sa femme s'appelait Agnès Lhermite, et il n'est presque pas d'année qui ne les voie l'un et l'autre parrain ou marraine. A partir de 1678, Vignier prend le titre de seigneur de la Rancheraye. La Providence lui donna trois enfants : Armand, Marie, et Armande, née en 1654 ; mais

A peine ouverte au jour, la rose s'est fanée.

Armande décéda le jour de l'Assomption 1670, à l'âge de seize ans, et fut enterrée le lendemain dans l'église, près du banc des gouverneurs, en présence de son père et de son frère.

Sous le gouvernement de Vignier, en l'année 1664, la contrée, et en particulier la ville de Richelieu, fut éprouvée par un terrible ouragan, qui causa les plus grands ravages. Le capitaine qui était poète à ses heures, nous a transmis le récit de cette trombe, dans une longue épître en vers, où Cérès, Pomone et Flore viennent tour à tour gémir sur les désastres dont elles ont été témoins et victimes (1).

L'année suivante, l'allégresse s'épanouissait sur tous les fronts. La fille du gouverneur, Marie, s'unissait à « hault et puissant seigneur, messire Helger de Luk-

(1) Bibliothèque de Tours, Ms 901.

dorph, comte de Sarup, gentilhomme de la cour et capitaine des gardes à cheval du corps du roi de Danemark, fils de feu hault et puissant seigneur messire Christian Lukdorph, seigneur de Gemstrup gouverneur des provinces Schvlufschop et Strahamstrup, et haulte et puissante dame Marie Staphusichy. »

Notre gouverneur, avons-nous dit, était poète à ses moments de loisir. Sous le titre *Le Chasteau de Richelieu*, il composa, en prose et en vers, une description fort détaillée, de toutes les curiosités du palais. Imprimé à Saumur en 1676, son livre eut plusieurs éditions (1). Vignier le dédia au duc de Richelieu, auquel il dit dans l'introduction : « La vénération et le profond respect que j'ai pour la mémoire de son Éminence et les grâces dont je suis redevable envers vous, de m'avoir fait l'honneur de me placer dans le plus beau poste du monde, ne demandaient pas moins de ma reconnaissance que ce que j'offre. » La description du château dans toutes ses parties avec tous ses objets d'art, est on ne peut plus complète ; Vignier a eu le tort d'y mêler des vers d'une facture médiocre. Ainsi devant une statue de Sylla, il se prend à penser et à écrire que,

> ..... De petites picotteries,
> Qui ne sont rien dans les commencements
> Font naître assez souvent de grandes brouilleries.

Il ne faudrait pas croire cependant que tout soit à dédaigner dans cette poésie ; la pensée est souvent pleine de justesse et d'à-propos ; le terme parfois ne manque ni de naïveté ni de pittoresque. D'ailleurs il nous siérait mal de nous montrer difficiles, quand c'est

(1) La seconde édition est de 1681, et la troisième de 1684.

au livre de Vignier que nous devons de connaître, jusque dans les plus petits détails, le palais que nous étudions. Les Vignier portaient *d'or au chef de gueules, à la bande componnée d'argent et de sable, à la bordure semée de fleurs de lis d'or.*

A Vignier succéda Martin de Pradon (1684). On connaît le rival trop heureux de Racine, dont Boileau disait:

> Venez Pradon et Bonnecorse,
> Grands écrivains de même force,
> De vos vers recevoir le prix ;
> Venez prendre dans mes écrits
> La place que vos noms demandent.

Quels liens rattachaient le poète tragique et le gouverneur? Nous l'ignorons; toujours est-il qu'ils étaient contemporains, bien que le poète fut plus jeune. Le capitaine semble avoir peu résidé au château; la capitale lui fit oublier la province. Il y était tout au moins en l'année 1684, qui est celle de sa mort, suivant cet acte : « Le troisième jour de décembre 1684 a esté inhumé messire Martin de Pradon âgé de 68 ans décédé la veille gouverneur du chasteau, en présence de Gilles Dolard, de J. Laurent et du sieur de Lodonis ».

A la fin du XVII^e^ siècle, le poste de gouverneur est rempli par Charles-Armand de Sazilly (1689-1699). La famille de Sazilly plonge ses racines fort avant dans l'antiquité. Dès les premières années du XIV^e^ siècle, les de Sazilly sont dits seigneurs de la cour d'Avon, de la Baudonnière et de Germigny; en 1601, ce dernier fief était possédé par Jaquette de Sazilly. Un des membres devint supérieur de l'abbaye cistercienne de la Clarté-Dieu, pa-

roisse de Saint-Paterne, en Touraine. Jean de Sazilly, c'est son nom, fut abbé de 1656 à 1694, et en même temps prieur de Coussay. Son frère obtint la dignité de capitaine du château. Au printemps de l'année 1689, une brillante cérémonie réunissait les deux frères ; le 27 avril, Gilles Dolard, fils de Jean Dolard, capitaine des chasses de M. le duc, et Anne Galais, fille de feu René Galais, maître-plombier, recevaient la bénédiction nuptiale des mains de messire Jean de Sazilly, et en présence du duc de Richelieu.

L'épouse du gouverneur appartenait à une souche non moins honorable ; elle se nommait Marie-Élisabeth du Juglart. La famille du Juglart, originaire de l'Auvergne, vint de bonne heure en Touraine. Elle a fourni à l'ordre de Malte un grand-maître, Robert de Juglart (1373), et à l'abbaye de la Clarté-Dieu, un prieur, Claude de Juglart (1660), peut-être frère ou oncle de la femme du capitaine : c'est d'ailleurs sous l'abbatiat de Jean de Sazilly.

En 1691, le gouverneur fut parrain d'un fils de Dolard, capitaine des chasses, avec mademoiselle de Fronsac, fille du duc de Richelieu. En 1692, aux côtés de Denis-Charles de Bullion, marquis de Gélardon, prévôt de Paris, il assista au mariage de la veuve de Jean Boucher, en son vivant chirurgien de la dauphine et du duc de Richelieu. L'année suivante apporta une grande réjouissance au palais par la naissance d'un enfant. « Le 11 janvier 1693 a esté baptisée Marie-Scholastique fille de messire Armand de Sazilly, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, capitaine de vaisseau et gouverneur de Richelieu, et de dame Marie-Élisabeth du Juglart, les parrain et marraine ont esté Jean Fourneau et Marie Courtois pauvres mendians. » Déjà, lors du baptême du

neveu du Cardinal, François-Louis du Plessis, dans l'église de Braye, nous avons vu donner au nouveau-né de pauvres enfants du peuple, pour parrain et marraine. A plusieurs reprises, nous avons rencontré l'abbé de la Clarté-Dieu au château de Richelieu ; il y venait volontiers assister à une cérémonie religieuse, à une fête domestique, ou bien se reposer des labeurs de la vie monastique. Il s'y trouvait au cours de l'été 1694 ; la mort l'enleva inopinément le 19 août, à l'âge de 78 ans. Ses restes furent transportés et inhumés dont la chapelle du château patrimonial de Saint-Bonnet (1). Son frère, le gouverneur qui, lui aussi, touchait au déclin de la vie, mourut en 1699.

Durant le XVII[e] siècle, l'épée de gouverneur fut portée par des mains dignes à tous égard de ce poste de confiance ; la balance de la justice ne fut pas confiée à des officiers moins intègres. Le premier sénéchal de Richelieu fut Antoine Citoys (1632-1646). Il n'était encore que professeur de droit et avocat au présidial de Poitiers, qu'il entretenait des relations très suivies avec la famille du Plessis, et en particulier avec l'évêque de Luçon. Il remplissait les fonctions de sénéchal dès le mois de février 1632. Dans les actes nombreux, où il apparaît comme parrain, il est dit « escuier, sieur de Vaurais, docteur ès droit, sénéchal, lieutenant général civil et criminel du duché. » L'épouse de Citoys se

(1) « Le 19[e] jour d'août 1694 fut déposé dans notre église, le corps de messire Jean de Sazilly prêtre, abbé de la Clarté et prieur de Coussay, qui décéda hier subitement entre onze heures et midy à l'âge de soixante-dix-huit ans, dans la communion de l'Église romaine, après avoir le même jour célébré la sainte messe ; il a été mis entre les mains de M. le curé de Cérigny, pour être enterré dans la chapelle de Saint-Bonnet où il avait choisi sa sépulture. » (*Archives de Richelieu.*)

nommait Marie Frappier ; elle mourut le 29 juillet 1637, et suivant son désir, fut enterrée dans l'église des Minimes de Champigny-sur-Veude. Quant au sénéchal lui-même, il décéda le 20 mars 1646 et reçut la sépulture auprès de sa femme. Antoine n'était pas le seul de sa famille à occuper une situation en vue ; il avait un frère, François Citoys, médecin ordinaire du cardinal de Richelieu, qui assista dans sa maladie le neveu du grand ministre, Louis, décédé au castel de Richelieu, le 6 décembre 1618. François Citoys était un des médecins les plus célèbres de Poitiers ; il devint doyen de la faculté de cette ville, composa quelques ouvrages de renom et mourut en 1652, à l'âge de 80 ans (1).

Le successeur d'Antoine Citoys est Pierre de la Barre. Dès 1647, il prend le titre de sénéchal ; en 1651, il est qualifié « conseiller du Roy, ancien assesseur de la connestablie et mareschaussée de France, séneschal et juge ordinaire civil et criminel de Richelieu. » Il comptait dans sa parenté Jehan de la Barre, conseiller royal au siège de Chinon, et un autre conseiller du roi, également nommé Pierre. Il eut un fils, Armand, et une fille, Marie ; Armand fut baptisé le 23 juillet 1654, ayant pour parrain « haut et puissant seigneur Armand-Jean Duplessis de Richelieu, duc et pair de France, général des galères, lieutenant général des mers et armées du levant, gouverneur du Hâvre-de-Grâce », et pour marraine « haute et puissante dame, Anne de Fors, épouse du dict seigneur de Richelieu. » Pierre de la Barre mourut au mois d'octobre 1653, et fut inhumé dans l'église, d'après l'acte suivant : « le 11 octobre 1653, a esté enterré en l'entrée de l'église, proche et

(1) Archives de Braye et de Richelieu. *Registres d'état-civil.* — Dreux-Duradier, *Bibliothèque du Poitou*, t. III, IV.

derrière le banc des officiers de l'ordinaire, messire Pierre de la Barre, conseiller du roy, sénéchal et juge ordinaire civil en la ville et duché pairie de Richelieu. » Son épouse, Marie Baratteau, restait avec deux filles, Anne et Marie. Pierre de la Barre fut remplacé par Drouin (1654-1668).

Jean Drouin commença par occuper le poste de lieutenant particulier, à Richelieu ; il a ce titre à partir de 1650, et depuis 1654, il a la qualité de sénéchal. Au mois d'août de cette même année, il eut une fille appelée Mathurine. Jean Drouin mourut en 1668, et sa sépulture eut lieu, le 9 août, dans l'église, auprès de l'autel dit « de la charité ». Sa famille était nombreuse ; parmi ses parents, les uns occupèrent à Richelieu les charges de procureur et d'avocat, d'autres avaient des dignités importantes daus le chapitre de Champigny. A Drouin succéda Philippe Quérard qui est en fonction dès le premier jour de 1669 ; son épouse se nommait Madeleine Deleau. On leur voit un fils appelé Pierre ; ils possédaient le joli domaine de Réveillon, situé sur la paroisse de Braye. Philippe Quérard mourut à la fin de 1694, à l'âge de 59 ans, et fut enterré dans l'église, le 1er janvier 1695. Son successeur, Louis Pelletier garda sa charge assez peu de temps. Sa sépulture se fit, dans la grande nef de l'église, le 25 septembre 1698.

En raison de l'importance de ses fonctions, de la dignité de caractère et de mœurs avec laquelle il savait les remplir, le sénéchal jouissait de la considération et de l'influence la mieux méritée. La résidence des sénéchaux était dans un des pavillons de la grande rue, vers le milieu et du côté du nord. On voit encore, audessus des portes, des inscriptions dans lesquelles ces vigilants gardiens de la justice nous ont laissé une idée

de la façon élevée et incorruptible dont ils entendaient exercer leur charge (1).

Le château et la ville avaient leur gouverneur ; dans le duché-pairie, la justice était rendue par le sénéchal. A la tête de l'élection, était le président, assisté d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel, de quatre élus, d'un procureur et d'un greffier. Le premier qui occupe cette importante dignité, est François Lecœur. D'abord conseiller du roi et procureur en 1637, il fut président en 1640. De son épouse nommée Marie Gaultier, il eut trois filles, Marie, Marguerite et Geneviève, qui naquit au commencement de l'année 1647. Son successeur, Étienne Béraudin, sieur de la Tour-Burnelière, était président dès 1644; l'aménité de son caractère égalait la distinction de son esprit, Il unit son existence à celle de Marguerite Durand, fille de l'architecte, dont il eut un fils, appelé Jean. Sa dépouille mortelle reçut la sépulture, dans l'église, devant l'autel du Rosaire, le 10 septembre 1652. La présidence de l'élection fut ensuite confiée à Louis Durand, qui avait épousé sa parente Louise Durand. De cette union naquirent deux filles, Geneviève et Jeanne; Geneviève se maria, en 1673, à l'avocat Charles Jahan; Jeanne-Baptiste donna sa main à Jean Ducarroy, sieur de la Chaussée, et fils de Pierre Ducarroy, gouverneur du château de Champigny. La fiancée avait vingt-deux ans; le mariage fut célébré, le 23 février 1672, en présence de Jacques Ducarroy, sieur de Grandmont, frère de l'époux, et de François Lesot, peintre de la chambre du roi, tous deux cousins ger-

(1) On lit trois inscriptions peintes en majuscules romaines : DE VULTU TUO JUDICIUM PRODEAT, *Psalm.* 95. — NEC PRECE NEC PRETIO, — HONOR REGIS JUDICIUM DILIGIT, *Psalm.* 98.

mains. Quant au président, il avait cessé de vivre en 1657. A cette époque, la charge est remplie par Guillaume Mercier, dont la femme était Marguerite Durand. L'un et l'autre appartenaient, sans doute, à la famille d'architectes dont il a été question à propos des artistes du château. Mercier fut remplacé, en 1658, par Abraham Gaultier, qui lui-même eut pour successeur, François Pelletier. Ce dernier occupait le siège de président en 1674, et avait pour épouse Marthe de Villeray. Parmi les autres officiers de l'élection, au XVII^e^ siècle, nous signalerons les lieutenants Pierre Arnault, Adam Chauffour, Louis Lebas et René Torterue. Au nombre des élus, on compte François Métayer, Gabriel Barré, Urbain Fourmy et plusieurs autres.

XII

La paroisse Notre-Dame de Richelieu

Alta sed sacra peto.
Un cœur élevé vers le ciel.

L'église. — Armand du Plessis et saint Vincent de Paul. — Le cardinal fonde une maison de la Mission à Richelieu. — Situation, règle de vie et succès des Missionnaires. — La duchesse d'Aiguillon achève l'œuvre du Cardinal. — Armand fait ériger Richelieu en paroisse; ordonnance de l'évêque de Poitiers; bulle du pape Urbain VIII. — Les supérieurs-curés de Notre-Dame de Richelieu.

Le Cardinal, nous l'avons vu, avait fait marcher de front la construction des principaux édifices publics de sa cité. L'église, édifiée sur la place la plus proche du château, était bien près d'être achevée en 1638, quand Pierre Le Mercier y fut inhumé par une faveur toute spéciale. L'extérieur présente un aspect un peu lourd et la façade avec ses lignes froides, manque de légèreté, mais l'intérieur rachète amplement ce que le dehors offre de moins élégant. L'église a trois nefs, avec voûte de pénétration des mieux comprises et dont les arcs-doubleaux sont décorés de patères remplies de feuillages. Les pilastres sont d'ordre dorique, et l'entablement, de belle ordonnance dans sa simplicité, est orné d'étoiles, de couronnes et de palmes. Le corps de l'église, qui a environ quarante mètres de longueur, est formé de quatre travées, éclairées, de chaque côté, par

autant de fenêtres surmontées de coquilles; il en est de même des nefs latérales.

L'intertransept décoré, à la voûte, d'un gracieux compartiment à oreilles, se termine par deux autels (1). Les bas-côtés ont reçu de petits autels et montrent, à la voûte, d'agréables cadres sculptés qui sont relevés de cartouches, de têtes d'anges et de guirlandes du meilleur goût. Le grand autel, placé au fond du vaste sanctuaire, est de proportions imposantes. Les colonnes de marbre jaspé, la corniche sculptée qui supporte, à ses extrémités, les statues des saints Pierre et Paul, le tableau de l'*Assomption* qui occupe le rétable, en font une œuvre remarquable s'harmonisant fort bien avec le reste de l'église.

La ville de Richelieu a grandi à l'ombre du château. Grâce aux privilèges dont elle jouit, autant que pour complaire au Cardinal, les habitants ont afflué dans ses murs. On y goûte les avantages réunis de la vie civile, politique et judiciaire. Il est temps d'organiser la vie religieuse dans la mesure réclamée par les besoins de la nouvelle cité. Notre-Dame de Richelieu a l'honneur d'être l'œuvre de deux hommes hors de pair, Richelieu et Vincent de Paul, qui personnifient fort bien le double caractère du grand siècle. Son aspect lumineux et grandiose se reflète à merveille dans le génie puissamment trempé du cardinal-ministre; et qui, mieux que saint Vincent, nous renvoie l'image de ce que cette époque a connu de dévouement, de foi vive et d'inépuisable charité ? Le territoire de la ville et du château s'étendait sur les paroisses de Braye et du Sablon. Aussi, à l'origine, les fonctions religieuses furent remplies par l'un

(1) Au lieu des armoiries pontificales qu'on a peintes dans le cadre sculpté, nous eussions préféré voir le blason du Cardinal, fondateur de l'église.

ou l'autre des deux curés: ce sont Branchu (1602-1654) et Ménard (1602-1635). Le premier signe « curé de Braye et d'une partie de la ville de Richelieu », ou « de Braye en Richelieu. » Après avoir célébré les offices dans leur paroisse respective, quand l'église de Richelieu fut livrée au culte, ils y accomplirent les cérémonies; c'est en 1637, que l'on conféra le premier baptême dans l'église « non achevée ».

Cette situation embarrassée ne pouvait durer longtemps. Le Cardinal fit part à « M. Vincent » de son désir d'avoir des missionnaires à Richelieu. C'était presque un ordre pour le fondateur de la pieuse compagnie. Sur la fin de l'année 1637, il fut décidé, en principe, que quelques-uns des prêtres de la mission s'y rendraient « avec l'emploi aux ordinands et aux exercitants du diocèse de Poitiers, » et plus particulièrement pour instruire le peuple, « parmi lequel il y a quantité d'hérétiques et où Satan a eu et a encore un grand empire (1) ». Afin de préciser les clauses de la fondation, il fut arrêté par-devant notaire, le 4 janvier 1638, que dans le cours du mois, sept prêtres partiraient pour Richelieu. Il devait en rester trois dans la ville, les quatre autres étaient chargés de prédications quinquennales dans les bourgs et localités du diocèse, selon qu'il plairait à Son Éminence. Quatre fois par an, au moment le plus favorable, ils étaient obligés de se mettre en campagne durant une période de six semaines. De plus, aux Quatre-Temps, la mission était tenue d'ouvrir gratuitement ses portes aux ordinands du Poitou, de les héberger durant douze jours, ainsi que les prêtres envoyés par l'évêque pour faire quinze jours « d'exercices spiri-

(1) *Correspond.*, t. I, let. 76.

tuels et estre instruits des fonctions ecclésiastiques ». De son côté, le Cardinal s'engageait à faire bâtir et meubler convenablement une habitation qui répondit à ces divers besoins, et à annexer à la mission la cure de Richelieu; enfin il donnait le revenu des greffes de Loudun avec les droits, affermés 4,500 livres. Saint Vincent de Paul s'empressa d'exécuter sa promesse. La colonie religieuse comprenait MM. Bernard, Codoing, Durot, Lambert et Perdu; celui-ci fut pris d'un accès de fièvre qui le quitta, puis le reprit et l'emporta; Lambert avait le titre de supérieur.

A cause d'obstacles imprévus, et malgré la diligence de M. Vincent qui se charge de « tenir la main aux bâtiments », le logis s'éleva assez lentement. Les missionnaires ne mirent pas moins de zèle aux œuvres qui leur étaient confiées. Le supérieur s'attacha plus particulièrement aux pauvres et aux déshérités ; il donna même ses soins à un pauvre lépreux. Comme il allait fréquemment visiter les prisonniers dans leurs humides cachots, saint Vincent lui recommanda de « n'y pas aller à jeun. » Les prédications de Lambert étaient marquées d'une suave onction, et au témoignage des seigneurs des environs, qui aimaient à l'entendre, « il s'y prenait justement comme il le fallait pour entraîner les catholiques et les huguenots par eux, et pour les édifier les uns et les autres (1). » Cependant la maison manquait à peu près de tout; il n'y avait pas encore de meubles, et pas même de « fers pour les pains à chanter ». Le supérieur de Saint-Lazare envoya à Lambert une

(1) Il y eut à Richelieu de nombreuses conversions de protestants; c'était comme le centre des abjurations. Les archives de la mairie renferment le *Registre des abjurations*.

lettre de crédit de mille livres pour acheter ce qui était nécessaire.

Au commencement du mois de février, le coche de Poitiers amena de nouveaux prêtres; c'étaient Caillot, versé dans le plain-chant et sachant « entonner les psaumes, » Gourrain, habile à « chanter la musique » et Benoit, qui « fait bien les cérémonies et le catéchisme ». Saint Vincent leur avait recommandé « d'insister sur le catéchisme grand et petit, complété par des moralités pour toucher, » de traiter les questions controversées avec une grande prudence et d'après la méthode du savant Véron, sans jamais lancer de défi « aux ministres, ni à qui que ce soit, ni pour quelque occasion que ce soit. » Leur devoir est de montrer « doucement et humblement que ce que l'on dit, vient des entrailles de compassion et de charité et non d'indignation (1) ».

Cependant le supérieur mettait M. Vincent au courant de tous les détails de la Mission, et l'habitation allait à bonne fin. Le secrétaire du Cardinal, qui venait de recevoir un état des meubles utiles, manifestait aux missionnaires la plus grande bienveillance ; encore un peu, et l'on suivra le régime de la vie en commun. Pour l'acquisition de nouveaux objets, Vincent de Paul envoya encore deux cents livres par le messager de Champigny, non sans recommander à ses prêtres de rendre visite à l'évêque de Poitiers, Henri de La Rochepozay, qui secondait avec bonheur les intentions du Cardinal. Le supérieur s'empressa de suivre ce conseil.

La communauté d'ailleurs pratiquait, jusque dans les moindres détails, les avis du pieux fondateur. Pour les aumônes, suivant son désir, l'on donnait un double de-

(1) *Correspond.*, t. I, let. 184.

nier à chaque mendiant, et deux liards s'il assistait au catéchisme. A l'égard des malades, l'usage était de mettre, au bassin de la quête, quinze ou vingt sols par semaine pour les secourir. Dans les offices et les prédications, on apportait une noble simplicité ; dans les processions, on évitait tout apparat, afin de ne pas indisposer certaines personnes et de ne pas mettre d'obstacles à la « notable conversion de quelques âmes principales ».

Armand du Plessis était fort satisfait des heureux fruits produits par la Mission ; il s'entendit avec le supérieur de Saint-Lazare pour que, outre les dix prêtres qui s'y trouvaient déjà, dix autres fussent envoyés à Richelieu, et il s'engagea à subvenir à tous leurs besoins. Mais la mort, qui l'enleva le 4 décembre 1642, ne lui laissa pas le temps d'arrêter les détails de cette seconde fondation. Aussi M. Vincent écrivait : « La Providence a permis que Richelieu ne fût pas fondé ; feu Son Excellence avait vendu les coches de Loudun à dessein de mettre le prix en fonds de terre, comme il a fait ; mais il est mort avant de nous en faire le délaissement, dont il m'envoya le projet qu'il n'a pas signé, deux ou trois jours avant sa mort. Il en faut louer Dieu ; nous verrons comment il plaira à ses héritiers de le faire. Nous avons, ajoutait-il, fait deux services solennels et dit plusieurs messes pour lui (1). »

L'ouverture du testament du Cardinal, rédigé à Narbonne le 4 mai précédent, dissipa toute inquiétude. Pourtant, à cause de difficultés imprévues, la question traîna en longueur, et au mois d'août 1643, rien n'était encore arrêté. Le supérieur général, tout en tenant

(1) *Correspond.*, t. I, let. 373.

compte « des grandes dettes de la succession et de l'honneur de ceux avec qui il avait affaire (1) », adressa une requête des plus dignes à « Messieurs les commissaires députés par le Roy pour liquider les dettes de la succession de feu Mgr le Cardinal-duc de Richelieu ». Il y rappelle l'obligation d'achever les logis et de convertir en biens fonds le remboursement des greffes de Loudun, selon la promesse du Cardinal. Il ajoute que les dépenses faites pour la construction, l'infirmerie et autres objets, se montent à 101,360 livres, et qu'il serait juste d'en défrayer la Mission, tout en parant aux charges à venir.

Les commissaires, après un avis favorable, renvoyèrent la requête à la duchesse d'Aiguillon. La pieuse nièce ne désirait rien tant que « toutes les intentions du dict feu seigneur Cardinal soyent accomplies ». Elle concéda aux Lazaristes une rente annuelle de 5,500 livres qui sera réalisée par le délaissement qu'elle leur fait de la baronnie de Saint-Cassien, la grande et petite métairie, la dîme, la prévôté et le four à ban, avec quelques autres domaines de moindre importance ». Enfin, « pour liquider complètement le passé, achever de payer les travaux, permettre l'agrandissement nécessité pour une infirmerie et rétribuer de nouvelles charges et missions dans les terres de la duchesse, en Aunis et en Saintonge, » elle ajouta « d'une part 15,660 livres, et d'une autre 30,800 liv., en pistoles d'Espagne, louys et autres monnaies, destinés à des achats d'immeubles dans le duché de Richelieu, avec jouissance des droits seigneuriaux y attachés. » La

(1) Archives de Tours et de Poitiers, *Titres de Richelieu*. — *Correspond. de S. Vincent.*

duchesse promettait, en outre, son appui pour procurer l'annexion de la cure à la Mission.

Nous n'avons encore rien dit de l'érection de Richelieu en paroisse. Dès la fin de l'année 1636, le Cardinal avait fait part de son désir à l'évêque de Poitiers. Au printemps suivant, le grand homme d'État qui portait alors de si rudes coups aux Espagnols, reprit en main son projet. Dans son délicieux château de Rueil, où il résidait souvent, il fit appeler les notaires du Châtelet, Guerreau et Parque. Par devant eux, le 15 mars, « Monseigneur l'Eminentissime Armand cardinal-duc de Richelieu et de Fronsac, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, pair, grand maistre, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté en Bretagne, » jeta les bases de l'érection. Afin de « doter la dicte cure et donner moyen à celui qui en sera pourvu, de vivre et s'entretenir et avoir avec lui un vicaire, pour la plus grande gloire de Dieu, et pour mieux et plus commodément pourvoir aux nécessités spirituelles de ses habitants, pour ces causes et aultres bonnes et sainctes considérations à ce le mouvans », il fit don de « deux petites maisons de la ville, habitées par les serruriers et les vitriers de Son Éminence (les travaux du château n'étaient pas achevés), avec la maison noble de l'Espine, despendant du duché de Richelieu, consistant en maison, cours, jardin, colombier, clos, vigne, prés et terres labourables, valant deux cents livres de rente et ferme, à la réserve seulement de quelques terres qui se trouveraient avoir été comprises dans le dessin de la nouvelle ville: toutes lesquelles maisons et métairies, le dict seigneur fera mettre en bon état, avant d'en faire

prendre possession par le dict curé. » En outre « Son Éminence promet, sous le bon plaisir de notre Sainct Père le pape de faire unir le prieuré de Champvan à la dicte cure et lui faire donner les terres, sises dans le dict village, par Messire Michel Lemasle, prieur des Roches (son secrétaire et chanoine de Paris), en faveur de de la dicte érection en paroisse ; desquelles maisons, métairies et terres, le dict curé commencera à jouir le premier jour de janvier de la présente année. »

Les obligations ne sont pas tracées avec moins de netteté. C'est « à la charge que le curé qui sera pourvu de la dicte cure et ses successeurs, célèbreront le service divin dans la dicte ville de Richelieu, aux jours ordinaires selon et ainsi que l'on a coutume de le dire, chanter et célébrer ès aultres églises paroissiales et villes du diocèse de Poitiers, à la condition qu'il sera obligé d'avoir un prêtre capable pour lui servir de vicaire ; et à la charge de dire particulièrement un service annuel pour l'âme du dict Éminentissime seigneur, à pareil jour qu'il décèdera, à perpétuité. »

Une fois revêtue du sceau royal, cette pièce fut remise à Mgr de la Rochepozay, par Jean Edelme, chanoine de Chartres et procureur d'Armand du Plessis. Le ministre y joignit sa requête directe à l'évêque diocésain. Elle débute par un exposé historique où il rappelle que « le dict seigneur cardinal-duc a faict bastir une ville, au dict lieu de Richelieu, ornée par la bienveillance du roy du titre de duché et pairie; en conséquences de quoy plusieurs notables personnages et officiers s'y sont retirés pour faire les fonctions de leurs charges, et rendre la justice au peuple qui s'y est habitué. » Il demande à cet effet, « pour la plus grande gloire de Dieu, consolation et utilité spirituelles des habitants, qu'il lui

plaise d'ériger une paroisse et cure en la dicte ville, et de supprimer la paroisse et cure du Sablon, qui est et serait à l'advenir inutile par l'érection et establissement de la cure de Richelieu, d'autant que les villages qui despendent de celle du Sablon sont plus proche de l'église parochiale de Braye que la dicte église du Sablon qui a esté renfermée dans le parc du chasteau de Richelieu ». Quant à ce qui est des limites, il prie l'évêque de « soubsmettre à la dicte cure qui sera érigée, le hameau de Champvan despendant du Sablon, comme aussi de distraire de la paroisse de Braye, le dict chasteau et les maisons de la ville, s'il s'en trouve ayant été basties dans la dicte paroisse, et les soubsmettre, unir et annexer à la paroisse qui sera érigée. »

L'affaire était en bonne voie. Le 20 décembre 1637, l'évêque de Poitiers rendit une ordonnance qui chargeait Christophe Fauveau, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale et official, de se transporter à Richelieu, Braye et le Sablon, pour y faire une enquête *de commodo et incommodo*, « visiter l'église commencée à bâtir à Richelieu » ainsi que les autres choses, et du tout dresser procès-verbal. Le commissaire donna, sans retard, assignation à comparaître à tous les intéressés, qui étaient les abbés de Saint-Cyprien et de Noyers, François Cuellebaud, archidiacre de Poitiers, le prieur de Champvant, ainsi que « les curés, manants, habitans et fabriciens ». On les invitait « à dissentir ou assentir » à l'érection de la cure de Richelieu et à la suppression du Sablon, dans les conditions sus indiquées. La convocation officielle eut lieu le 4 janvier 1638; tous s'y présentèrent en personne ou par procureur, et donnèrent leur assentiment. L'official rédigea le procès-verbal de la visite et de l'enquête; il enregistra le consente-

ment unanime, et plus particulièrement celui du titulaire du Sablon et de Michel Lemasle, qui donnait à la cure son logis de Champvant à la charge, par le bénéficier, de « dire tous les ans au jour de Saint-Michel, une messe basse à perpétuité, à son intention. »

Mgr de la Rochepozay prit connaissance des différentes pièces et rendit sa sentence en ces termes : « Tout considéré, le nom de Dieu à ce premièrement appelé, avons par ces présentes créé et érigé, créons et érigeons une cure et esglise parochialle dans la ville de Richelieu, à la charge de faire, par le dict seigneur Révendissime, parachever l'édifice commencé à construire, pour estre par nous, ou autre évesque qui sera par nous commis, consacrée et bénite, soubs l'invocation de Notre-Dame et ce dans deux ans (dans l'original ces deux mots sont de la main du prélat), où désormais sera faict le service divin et les sacrements administrés aux habitants du château, ville et faubourgs du dict Richelieu.

« Et considérant le grand zèle, piété et dévotion du dict seigneur Révérendissime cardinal-duc, suivant les exemples de nos prédécesseurs et pour exciter les âmes pieuses à bien faire à l'esglise, avons accordé au dict seigneur que luy et ses successeurs ducs de Richelieu demeurent patrons de l'esglise, et que, vacance advenant par la mort, résignation des titulaires ou autre cause, ils nous puissent présenter telles personnes qu'ils adviseront, moyennant qu'elles soient idoynes, capables et suffisantes pour y exercer les fonctions de curé, et ce à la charge de faire par les dicts seigneurs ducs de Richelieu, les présentations dans le temps indict par les saints décrets et constitutions apostoliques ; et sera le curé pourvu et ses successeurs, obligés entretenir un vicaire de nous approuvé. Et laquelle cure de Richelieu par nous érigée,

soubs l'invocation de Notre-Dame, demeurera subjecte aux visites de nos archidiacres et archiprestres et autres personnes attachées à notre dignité épiscopale, sans que les titulaires puissent ci-après user d'aulcun privilège dérogatoire aux dicts décrets. Donné à Dissay le vingt-septième jour de may mille six cent trente-huit. Henri Loys, évesque de Poitiers. » Il ne faut pas s'étonner de voir cette pièce datée de Dissay ; les évêques de Poitiers y possédaient un joli château dont ils faisaient leur résidence d'été. La chapelle renferme encore de curieuses peintures du xv[e] siècle qui figurent la création, la chute et la rédemption (1).

Pour que l'affaire fut absolument résolue, il restait à obtenir l'approbation du chef suprême de l'Église, source de toute juridiction religieuse. Le Saint-Siège était alors occupé par Urbain VIII, pontife remarquable par ses vertus et sa piété, non moins que par son intelligence et son amour des lettres, des sciences et des arts. Notre contrée ne lui était pas inconnue ; au cours de sa nonciature en France, il vint se reposer sur les bords de la Veude, au château de Champigny. Le Cardinal, dont le nom remplissait l'Europe, n'eut pas de peine à recevoir cette confirmation. Sa supplique au pape exposait en détail les motifs, de la fondation, le consentement des parties intéressées et les diverses obligations. Elle était appuyée de la sentence de l'évêque diocésain, qu'il priait le pape de vouloir bien ratifier.

La réponse du souverain pontife ne se fit pas attendre ; la bulle est datée du sept des ides de janvier 1637, et adressée, selon les règles canoniques, à l'official de Poitiers. Après avoir rappelé ce qui a été arrêté entre

(1) *Bulletin* de la Société arch. de Touraine, t. VII, p. 502. — Archives de Tours et de Poitiers, *Titres de Richelieu*.

le Ministre et l'Évêque, Urbain VIII insiste sur les avantages spirituels des fidèles, la stabilité de la fondation et l'absolu consentement des intéressés. Il proclame que « durant la vacance de l'église du Sablon, d'après les décrets du concile de Latran, la collation appartiendra au Saint-Siège, jusqu'à ce que la paroisse soit éteinte et que la nouvelle paroisse Notre-Dame voie son église entièrement achevée, *omnibus suis membris et partibus absoluta*, avec campanile, fonts baptismaux, sacristie, demeure presbytérale et autres choses utiles au prêtre séculier, *presbytero seculari*, qui exercera les fonctions curiales avec le concours d'un vicaire, choisi par l'évêque diocésain. » L'exposé et la confirmation des charges se terminent par une clause qui maintient « l'église de Braye dans la possession intacte de ses revenus. » Celle de Richelieu aura tous les droits et émoluments dont les autres bénéfices jouissent *de jure, usu, privilegio vel consuetudine*. Enfin les ducs de Richelieu exerceront le droit de patronage ou de présentation. A cause de certaines difficultés, la bulle, contresignée par le cardinal Barberini, ne fut enregistrée au greffe des nominations ecclésiastiques du Poitou que le 16 mai 1645.

Ce retard eut pour résultat d'ajourner le choix du curé, et le Cardinal n'eut pas la satisfaction de le faire lui-même. Sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, qui hérita de ce privilège, présenta à l'évêque de Poitiers un prêtre de Paris, J.-B. Gilles, bachelier en théologie, après s'être « deument informée de ses bonnes mœurs et capacité ». Mgr de la Rochepozay lui donna ses lettres de provision, le 18 septembre de la même année. Personnellement, le titulaire ne tenait point à ce poste et, lorsque trois se-

maines après il prit possession de son titre, ce fut par procuration donnée au missionnaire Gautier ; le 16 novembre suivant, il remit sa démission aux mains de l'ordinaire, en faveur des Lazaristes « qui n'avaient cessé de remplir les fonctions ecclésiastiques ». Aussi le 2 avril 1646, eu égard aux intentions du Cardinal et de sa nièce non moins qu'au désir du démissionnaire, l'évêque « unit à toujours l'église de Richelieu à la congrégation de la Mission (1) ».

Désormais, et jusqu'à la Révolution, l'exercice des fonctions curiales sera rempli par un prêtre de la Mission, choisi par le supérieur général de la congrégation, d'accord avec l'évêque et les châtelains de Richelieu. Vincent de Paul, afin d'asseoir l'œuvre sur des bases durables, confia cette charge à Lambert-aux-Cousteaux. Ce prêtre, né au diocèse d'Amiens en 1606 et entré dans la congrégation en 1629, était recommandable par l'élévation de son esprit, la dignité de son caractère et l'excellence de ses mérites ; saint Vincent l'appelait « son œil ». En 1640, il fut nommé coadjuteur de Babylone, mais il n'accepta pas cette dignité. Plus tard il dirigea les missions de Pologne où ses talents et ses vertus le firent apprécier à la Cour. Au témoignage de la reine de Pologne, il déploya un véritable héroïsme, à l'occasion d'une épidémie de la peste qui ravagea Varsovie, en 1652. Lambert gouverna la cure de Richelieu durant environ dix ans, avec une sagesse digne de tout éloge, et mourut en 1653. Son successeur fut Denis Gautier qui, dès 1645, réunissait les titres de supérieur et de curé qu'on ne séparera plus ; Gautier était né à Langres

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de la Mission.* — Bibliothèque de Tours, ms. 1412.

en 1610. Vincent de Paul lui écrivait un jour : « Je suis fort consolé de votre sage conduite qui sera toujours telle, et procédant avec conseil et avec patience, qui sont les moyens avec lesquels les leçons d'aujourd'hui nous font voir que les Romains conduisaient heureusement leur république, et même les plus efficaces que Dieu nous ait laissés pour la bonne conduite. » M. Vincent disait une autre fois, dans un langage qui n'est plus guère compris : « Les affaires des princes sont des mystères que nous devons respecter et non éplucher. »

La charge de curé était remplie, en 1653, par J.-B. Legros, originaire de Coutances, qui était entré dans la Compagnie depuis 1644. Son tempérament était quelque peu bilieux ; aussi M. Vincent lui recommande-t-il la patience, en ajoutant : « Il est de la piété des personnes de notre sorte de penser bien et de parler de même de ceux à qui nous avons quelque obligation. » Dans la suite, la dignité de supérieur-curé fut occupée par Codoing, auquel M. Vincent recommande le support mutuel, et par Pierre de Beaumont (1657-1662). Ce dernier, né à Sens en 1617, était « l'un des plus hommes de bien qui soient au monde. » Une lettre de Vincent de Paul au président du parlement de Rennes, en 1646, nous apprend que les réformés de Saint-Benoît l'avaient fait mettre dans les prisons, les fers aux pieds, « pour avoir été trouvé dans Saint-Malo. » Il couronna une vie édifiante par une sainte mort et fut enterré dans l'église, le 1er juin 1662. Son successeur est Gilbert Cuissot, originaire du Limousin, supérieur de Notre-Dame de la Rose et du Collège des Bons-Enfants. Cuissot fut remplacé par Firmin Get (1668), que M. Vincent qualifie « bon et sage », et qui plus tard devint supérieur de la maison de Marseille. Les autres curés sont Nicolas

Thibault (1671-1674), Guillaume Duvault ou de Vaucel (1676), François Dupuich (1677-1692), Jean Hourdel, décédé en 1694, Jean Doué (1696), et Barré (1698-1705). Secondés par de dignes collaborateurs, les curés de Richelieu se montrèrent à la hauteur de l'importante mission qui leur était confiée ; le succès couronna pleinement leurs efforts ; les croyances et les vertus chrétiennes portèrent les meilleurs fruits dans cette terre neuve et fécondée par les travaux évangéliques (1).

(1) *Correspondance de saint Vincent*, en particulier, t. I, l. 435, 487 ; t. II, l. 975. — Archives de Richelieu, *Registres d'état-civil.*

XIII

La Charité à Richelieu

Beatius dare quam accipere.
Une main qui répand des largesses.

Saint Vincent de Paul envoie des sœurs à Richelieu pour soigner les malades ; ses conseils. — Installation, revenus et bienfaits de l'hospice. — Saint Vincent fait plusieurs voyages à Richelieu, de 1638 à 1649; sa joie et ses encouragements. — Il tombe malade ; la duchesse d'Aiguillon lui envoye un carosse. — Mort de Vincent de Paul.

A la racine des œuvres charitables de notre ville, comme dans presque toute la France, on découvre la main bénie de saint Vincent de Paul. Le Cardinal ne pouvait se désintéresser d'une institution de ce genre ; il promet donc qu'il « donnera quelque chose annuellement, en attendant qu'elle se puisse entretenir des quêtes ordinaires. » Au mois d'octobre 1638, M. Vincent envoya deux Filles de la Charité à Richelieu, pour y jeter les premières semences (1).

Au moment du départ, le saint fondateur leur donna ses dernières instructions. « Quel bonheur, dit-il, de s'en aller continuer la charité que N.-S. exerçait sur la terre! Et qui dirait les voyant ensemble, comme elles sont dans le coche, qu'elles s'en allassent pour une œuvre si admirable aux yeux de Dieu et des anges! Certes il me semble que les couronnes et les

(1) Les détails du voyage nous apprennent que de Paris à Tours, par le coche, on payait 12 livres par personne.

empires sont de la boue en comparaison de celles dont elles seront couronnées. Il ne reste qu'à adviser qu'elles se comportent dans l'esprit de la Sainte Vierge, en leur voyage et en leur action; qu'elles considèrent sa charité et son humilité, et qu'elles soient bien humbles à l'égard de Dieu, et cordiales entre elles-mêmes, bienfaisantes à tout le monde et à mésédification à nul; qu'elles contribuent aux entretiens qui se feront de Dieu et nullement à ceux du monde, moins encore aux gaillards, et qu'elles soient des rochers contre les familiarités que les hommes voudraient prendre avec elles. Étant arrivées à Richelieu, elles iront saluer le Saint-Sacrement d'abord, verront M. Lambert (le supérieur), recevront ses ordres et tâcheront de les accomplir à l'égard des malades, observant les petits exercices journaliers qu'elles pratiquent à présent; tâcheront de profiter aux âmes tandis qu'elles traiteront les corps des pauvres, honoreront et obéiront aux officières de la Charité, et respecteront beaucoup les autres et les animeront à s'affectionner à leur saint exercice. »

Le dévouement des infirmières ne se démentit pas un instant. Dès la mi-octobre 1639, M. Vincent écrivait : « La Charité va fort bien; elle a traité soixante malades depuis Pasques, sans qu'il n'en soit mort qu'une seule fille. Les deux sœurs servantes des pauvres y font des merveilles. » M^lle^ Legras, la vaillante fondatrice des sœurs de Charité, résolut de se rendre à Richelieu afin de porter ses encouragements à ses filles, mais il semble que quelque obstacle l'ait empêchée de mettre son projet à exécution (1).

Après avoir salué les merveilles artistiques de Riche-

(1) *Correspondance de saint Vincent*, t. I, l. 214, 216, 258, 324. 358, 374, 519.

lieu, il nous plaît d'envoyer l'hommage de notre admiration à ces héroïnes, qui ne connaissent de l'humanité que les douleurs qu'elles ont mission de panser et d'adoucir. Quel joyau de Florence, quel chef-d'œuvre de Praxitèle ou de Michel-Ange égale la noble et souriante simplicité de ces visages où se reflète l'incomparable beauté d'une âme, pure et sereine comme les profondeurs azurées du firmament? A leur façon et sans y prétendre, elles donnent à Richelieu un lustre qui efface tous les autres.

Quand l'hôpital fut complètement installé, trois sœurs se consacrèrent exclusivement au soin des malades. Leur habileté égalait leur zèle; elles pansaient les plaies les plus rebutantes en y appliquant elles-mêmes les plantes médicinales pour lors les plus recherchées. La mort leur arrachait parfois ses victimes; mais, au prix de quels efforts elles luttaient contre elle, lorsque comme en 1640, une épidémie leur fournissait l'occasion de déployer tout leur dévouement. Parfois l'hiver, comme en 1660 et 1661, leur enlevait de pauvres vieillards ou mendiants, qui arrivaient exténués de faim et de froid, et alors leur cœur saignait de tristesse. Il est vrai, les sympathies ne leur faisaient pas défaut et l'on aimait à leur venir en aide. Outre le domaine de Saint-Cassien, qui donnait à l'hôpital une rente de 1,400 livres en principal, plus 66 livres pour célébrer six messes, plusieurs personnes, voire même de la classe du peuple, testèrent en leur faveur. En 1680, un homme de peine légue 126 livres à l'hospice, « à cause de la vénération qu'il a pour les religieuses d'icelui. » Plus tard, le 11 mars 1755, le conseil rendit un arrêt qui portait augmentation d'une sœur à la Charité. L'exemple de ce dévouement suscita plus d'une

vocation dans le pays, et de pieuses laïques entrèrent dans cette voie de la bienfaisance. A partir de 1678, on voit une maison dite « hospital de M^me^ de la Varenne », fondé et entretenu par une veuve de ce nom, qui passait sa vie à y soigner les malades avec le concours de quelques « dames et filles charitables » de Richelieu (1). »

Si quelque événement imprévu troublait la tranquillité de cet asile du bien, le nuage se dissipait bientôt. En 1698, il s'éleva une difficulté relative à un héritage sur lequel les Lazaristes avaient reçu des arrérages, dus à la maison des dames de la Charité. On ne put d'abord s'entendre, et l'affaire fut portée devant le tribunal de Chinon qui condamna les missionnaires à payer les arrérages depuis quatre années. Une transaction, intervenue le 14 juin, donna satisfaction à tous les intérêts. « Les dames, supérieure et trézorière des pauvres mallades de cette ville, administratrices des biens et aumosnes faites aux pauvres en l'hospital de la Charité, » étaient représentées par Marthe de Villeray, trésorière, et Louise Lebas, toutes deux d'origine richelaise. L'année suivante, le 4 janvier, un nouvel arrangement fut conclu avec la famille, qui fixait le tout à 70 livres de rente ou 1,400 livres de rachat. On y voit paraître la trésorière, « demoiselle Marthe de Villeray, veuve de M. François Pelletier, conseiller du roy et président de l'élection et grenier à sel de Richelieu », et la supérieure, Gabrielle Alberte de Saudelet, épouse d'Armand Charles de Blet, seigneur de Chargé (2).

(1) Ragonneau, *Ricolocus dolens*, p. 57-63. — Archives de Richelieu, *Registres d'état-civil*. — Archives d'Indre-et-Loire. — *Correspondance de saint Vincent*, t. I, l. 374, 519.

(2) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu*.

Saint Vincent avait installé à Richelieu une importante maison de prêtres de sa compagnie et une institution de charité. Les beaux résultats qu'il en attendait, aussi bien que les vœux du Cardinal le portèrent à les entourer d'une sollicitude toute particulière. Sa correspondance porte fréquemment la trace de cette vigilance paternelle. Non content de se tenir au courant des progrès de l'œuvre, il voulut les constater par lui-même et apporter à ses disciples les conseils et les félicitations du meilleur des pères. Il n'est peut-être pas de ville de province qui ait vu tant de fois, dans ses murs, le bienheureux Vincent de Paul; son premier voyage est de l'année 1638, et le dernier, de 1649.

M. Vincent se trouvait, à Richelieu, à la mi-octobre 1638. La cité toute entière est en fête; on se presse sur les pas du saint; l'allégresse rayonne sur tous les fronts. Le contentement de l'apôtre ne fut pas moins grand, à la vue de la régularité de ses prêtres et du bien qu'ils réalisaient. Laissons-le retracer lui-même le tableau qui réjouit ses regards : « Je n'ai jamais vu, dit-il, peuple plus assidu ni plus dévôt à la sainte messe; l'on y fréquente souvent les saints sacrements; il n'y a personne qui mène vie scandaleuse, il y paraît grande paix entre les habitants et point de divisions comme auparavant; les tavernes y sont moins fréquentées et quasi point pour tout, notamment pendant les offices, les dimanches et les festes (1). »

L'année suivante, à l'automne, Vincent de Paul visita de nouveau la ville de Richelieu. La dysenterie y régnait à un degré fort aigu, et avec tous les caractères épidémiques. Les magistrats de la ville se concertèrent avec

(1) *Corresp.*, let. 216.

l'autorité religieuse, « pour aviser à l'ordre à y tenir pour la peste qui est en trois endroits. » M. Vincent resta quatre ou cinq jours, qu'il employa à réconforter ses prêtres et à consoler les malheureux dont il s'était fait comme une seconde famille ; il fut de tous l'exemple et la force. Mais comme le mal se développait toujours, les sœurs se virent forcées de licencier leur école (1). La principale victime fut l'illustre Pierre Mercier, « maître-architecte et entrepreneur » ; on l'enterra dans l'église encore inachevée, « au milieu de l'autel de la charité », le 8 novembre, c'est-à-dire quelques jours seulement après le départ de saint Vincent.

Vincent de Paul avait pour maxime favorite que « la visite annuelle est le moyen de se conserver dans la première observance. » A la fin du mois de septembre 1640, il se fit encore un devoir d'aller à Richelieu, et il eut la douleur d'y assister à un service « fort dévôt » pour le missionnaire Perdu, qui avait succombé aux atteintes d'une fièvre pernicieuse. Il fut bien consolé au récit des vertus du défunt, fait à la conférence qui suivit, selon l'usage établi dans la congrégation (2). L'année 1641 vit-elle M. Vincent dans notre ville ? Nous l'ignorons ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y était en juin 1642, et que cette fois encore, prêtres et fidèles ne se lassaient pas d'entendre sa parole tout évangélique et de le voir célébrer les saints mystères. Comme l'âge et les occupations croissantes empêchaient Vincent de Paul de visiter ses établissements, selon qu'il l'eut désiré, il se reposa, en partie, de ce soin sur M. Lambert ; il s'efforçait d'ailleurs d'y suppléer par ses lettres, dont un docte membre de l'Institut a dit qu'elles sont des plus

(1) *Corresp.*, I. 257, 258.
(2) *Corresp.*, I. 309.

« intéressantes au point de vue psychologique, historique et littéraire », et rédigées dans un style bien digne du siècle de Pascal et de Bossuet (1).

Cependant, il y a déjà sept ans que le pieux fondateur n'a vu ses enfants de l'Ouest. C'en est trop ; malgré ses infirmités, il se met en route, au milieu de l'année 1649. Mais ses forces, déjà très affaiblies par un long voyage et par les chaleurs de l'été, trahirent son courage ; à son arrivée à Richelieu, il tomba malade. Dès que la nouvelle parvint à Saint-Lazare, l'infirmier, qui connaissait les soins propres à son tempérament, partit pour se rendre auprès de lui. En le voyant, Vincent de Paul ne put s'empêcher de dire : « Ma vieille carcasse ne méritait pas ce déplacement. » Puis, sur-le-champ, il s'empressa de lui demander pardon dans la crainte de l'avoir contristé par l'expression trop spontanée de ce sentiment d'humilité.

Néanmoins M. Vincent ne relâchait rien de sa sollicitude pour sa famille spirituelle ; sa correspondance renferme deux lettres adressées, de notre ville, l'une à la maison de Marseille, où il regrette de ne pouvoir se rendre, et l'autre, datée du 29 mai, à M^lle^ Legras. Comptant pour peu ses souffrances, il se borne à écrire : « Ma petite fiévrotte (c'était son terme familier), m'a quitté, Dieu merci ; j'achève ma visite et espère partir dans quatre ou cinq jours, Dieu aidant (2). »

La reine, de son côté, vivement préoccupée par les troubles de la Fronde, fit des instances auprès de Vincent de Paul pour qu'il revint à Paris. Afin de diminuer les fatigues du voyage, la nièce du Cardinal se hâta de

(1) M. Nourrisson, *Séance de l'Académie des sciences morales, du 8 juillet* 1882.

(2) *Corresp.*, l. 648.

lui expédier un modeste carosse. Il le devait à la générosité des nobles dames de la Charité, désireuses d'adoucir ses maux et de prolonger une existence, si nécessaire aux œuvres qu'il entretenait sur toute la surface du royaume. Pour l'obliger à faire usage de cette « ignominie », — c'est ainsi qu'il l'appelait, — il ne fallut rien moins qu'un ordre formel de l'archevêque de Paris; mais il ne tarda pas à la remiser, tant il avait de répugnance pour cette voiture qu'on s'était pourtant efforcé d'accomoder à sa modestie. Vite, à l'annonce de sa maladie, elle fut restaurée par les soins de la bonne duchesse d'Aiguillon et dirigée sur Richelieu. Il fallut de nouveau compter avec l'humilité de Vincent de Paul; enfin vaincu par les prières de tous les siens, il monta dans le coche et quitta notre cité, accompagné de son infirmier et des vœux ardents des missionnaires. Plus d'une fois, durant le trajet on l'entendit répéter : « Voyez ce fils d'un paysan qui ose se servir de carosse. »

Saint Vincent, croyons-nous, ne revint plus à Richelieu. Onze ans plus tard, dans les premiers jours d'octobre 1660, un courrier apportait de Saint-Lazare une lettre qui jeta la Mission dans le deuil le plus profond; c'était la nouvelle de la mort de M. Vincent, arrivée le 27 septembre. Les registres paroissiaux ont conservé la trace de cette douleur filiale, illuminée par les radieuses espérances d'outre-tombe. On y lit : « Le jour des bienheureux martyrs sainct Cosme et sainct Damien, à quatre heures et un quart du matin est party de ce monde pour aller faire son heureux séjour au ciel, notre très cher et très honoré père, Monsieur Vincent de Paul : *pretiosa in conspectu Dñi mors storm ejus.* (1)»

(1) Archives de Richelieu, *Registres d'état-civil.*

XIV

L'instruction à Richelieu

Hâc duce nullæ tenebræ.
Une étoile au-dessus d'un pont.

L'instruction primaire. — Écoles de filles et de garçons. — Institutrices et instituteurs. — Les religieuses de Notre-Dame; heureux résultats. — Le Cardinal fonde une Académie à Richelieu — L'inauguration solennelle; le personnel. — Les statuts et règlements. — Les intendants. — L'Académie est transformée en collège; les directeurs.

Le XVII[e] siècle a projeté sur l'histoire de l'humanité un si puissant éclat qu'il mérite d'être placé à côté, sinon au-dessus des siècles de Périclès, d'Auguste et de Léon X: tant les lettres, les arts et les sciences, groupés dans une admirable harmonie, y forment un foyer d'une splendeur incomparable. Or, le cardinal de Richelieu a été le Mécène, l'âme de ce grand mouvement qui, parti des profondeurs du moyen âge, développé par la Renaissance, devait atteindre son apogée sous Louis XIV. Notre visite au château de Richelieu nous a révélé, mieux que toutes les considérations, le rôle du Cardinal par rapport aux beaux-arts. Doué de cette intuition profonde, qui cherche et embrasse les vastes horizons, il étendit sa protection à tout ce qui fait l'objet du savoir humain, contribue à la culture de l'esprit et à la civilisation des peuples. Les lettres et les sciences jouirent de ses faveurs, à l'égal des arts,

si même elles n'occupèrent le premier rang dans sa pensée et dans ses œuvres.

Non content de donner l'exemple du culte de cette belle langue modelée par Malherbe, Descartes et Corneille, et de prendre part aux réunions de l'hôtel de Rambouillet, dont on a dit trop mal après avoir dit trop bien, il fit de l'Académie française la gardienne et l'oracle du goût en littérature. On peut en médire — de quoi ne médit-on ? — mais on n'empêchera pas que, par cette création, Richelieu n'ait rendu un immense service à l'esprit français et, par lui, au monde entier. Or, le devoir de l'homme d'État consiste non seulement à concevoir mais encore à organiser. Créer est le travail primordial du penseur, du moraliste, qui doit se trouver en tout ministre digne de ce nom ; développer et appliquer est la tâche de l'administrateur, du politique sage et vigilant qui gouverne réellement et utilement. Richelieu, qui plus que personne réunissait les qualités du penseur et de l'homme d'action, comprit l'importance de la diffusion du vrai, du beau et du bien, et mit ses soins à asseoir l'enseignement sur des bases plus larges et plus solides. Sa maxime était que « les hommes sont nés pour savoir. » On devine dès lors avec quelle sollicitude il dut travailler à répandre l'instruction à ses divers degrés. Nous n'avons à parler ici que de la ville de Richelieu.

A peine la citée est-elle née, que l'enseignement élémentaire s'assied auprès de son berceau. Le château, l'église, les bâtiments ne sont pas encore achevés, et déjà une classe est ouverte pour la formation des enfants des deux sexes. Les petites filles trouvent en saint Vincent de Paul le plus vigilant des ministres de l'ins-

truction publique, et les maîtresses les plus habiles et les plus dévouées dans les sœurs grises. Dès le premier jour, la préoccupation de M. Vincent se porte sur le choix d'une institutrice. Si l'on n'en rencontre pas immédiatement dans les environs, il se dispose à envoyer « une maîtresse d'école. » Toujours soucieux de l'âme des petits, cette plante si délicate que fane le moindre souffle impur, il souhaite que la maison ne soit pas mixte, car « il est bien dangereux que les filles et les garçons aillent à l'école ensemble. » A l'automne de 1638, il dirige vers Richelieu deux personnes qui « savent faire les escoles des petites filles. » Pour le logement et l'entretien, il se repose, comme toujours, sur la « justice de Dieu » qui donne la pâture aux oisillons des plaines et des bois ; d'ailleurs le Cardinal et sa nièce lui ont promis leur concours (1).

Un grand nombre d'écolières vinrent s'asseoir, sur les bancs; et, l'année suivante, au mois d'octobre, ce fut un réel désespoir pour la nouvelle famille, lorsqu'une épidémie de dysenterie obligea les sœurs à licencier leur classe, après avoir conduit au cimetière une de leurs jeunes élèves. Le fléau passé, on revint en toute hâte auprès des bonnes religieuses, sous la direction desquelles on faisait des progrès à ravir les parents. Dans un de ses voyages, Vincent de Paul put constater, de ses propres yeux, que les sœurs réalisaient « des merveilles à l'égard de l'instruction des filles ; ce qui, ajoute-t-il, rend la chose plus notable à Richelieu, c'est que c'est un peuple ramassé et la plupart éloigné de leur pays. »

L'instruction des enfants du sexe féminin reçut un nou-

(1) *Correspond.*, t. I, let. 187, 201, 203, 215.

vel essor par suite de l'arrivée des Filles de Notre-Dame. La première maison avait été établie à Bordeaux, en 1608, par Jeanne de Lestonnac, veuve du marquis de Montferrant. On se réjouit fort de les voir s'installer à Richelieu, et leur chapelle fut dédiée, le 6 août 1647. Dans toutes leurs maisons, elles s'adonnaient à l'enseignement de la jeunesse, et faisaient les cinq vœux de « pauvreté, chasteté, obéissance, instruction et clôture perpétuelle. » Leur nourriture était commune, et elles ne prenaient que sept heures de sommeil. La population richelaise les entoura vite de sa confiance, et la communauté connut d'assez rapides accroissements. En 1653, la supérieure était Marguerite Deniac ; au mois de juin 1660, le duc de Richelieu lui donna un témoignage d'intérêt, en même temps qu'il montrait sa sympathie pour les fonctionnaires. Pierre de la Barre, conseiller du roi et assesseur de la maréchaussée de Chinon, permit à sa fille, Marie, d'entrer dans cette congrégation. Armand-Jean du Plessis s'engagea à payer 2,500 livres, à la fête de saint Jean-Baptiste, comme don et gratification pour la dot, en plus des 200 livres déjà fournies par la postulante ; en attendant le versement, il promit même de payer les intérêts au denier vingt. L'acte fut signé au « grand parlouer, en présence de François de la Barre, chanoine de Saint-Mexme de Chinon. » Marguerite Deniac mourut à la fin de 1661, et fut enterrée le 24 décembre. Elle fut remplacée par Françoise-de-Saint-Paul qui elle-même, en 1673, laissa la charge de supérieure à Barbe du Verdier.

Plus d'une fois le dévouement des Filles de Notre-Dame fut récompensé par de généreuses libéralités. En mourant, au mois de mai 1672, Michelle Boulanger, maîtresse-toilière à Paris, légua au couvent de Richelieu 200 livres à prendre sur la somme qui lui était due

par la duchesse de Richelieu, pour « marchandises fournies. » Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer le jour que ce fait jette sur l'état des créances dans les plus grandes familles, au XVII^e siècle ; nous dirons seulement que ce don emportait l'obligation de faire célébrer à perpétuité un service solennel au jour du décès et, de plus, cinquante messes basses. La défunte laissait, en outre, 250 livres à la charge d'une annuelle de messes basses de *Requiem*. La communauté se conserva dans sa ferveur primitive, et parmi les religieuses professes, on voit alors Françoise de Mérien, économe, Anne de la Barre, Marie Lebrun de la Brosse, Marie Lesperonnier, Marguerite Sanguin, la Pannetière, de la Beausse. Au XVIII^e siècle, la maison continua de prospérer et d'obtenir les plus beaux succès. En 1760, la supérieure était Marie Chauviri des Vertus, dont le poète richelais, son contemporain, écrivait :

Nomine virtutum vere es dignissima præses.

Elle fut remplacée par Agnès Mauzé, autour de laquelle les sœurs Françoise Motet de Chizeray, Marie Ladoubé, Augustine Arbas, Marguerite Brault et Marie Arnault travaillent, actives et soumises, comme dans une ruche féconde et bien ordonnée (1).

Quant aux enfants du sexe masculin, dès le début ils avaient également vu s'ouvrir une école destinée à les former. Tandis que les plus âgés et les plus fortunés suivaient les cours du collège fondé par Armand du Plessis, les autres recevaient des leçons dans une maison, installée comme à l'ombre de son aînée. Outre la lecture, l'écri-

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu*. — Archives de Richelieu, *Registres d'État-civil*. — Ragonneau, *Ricolocus dolens*, p. 48.

ture et les mathématiques, on y enseignait les éléments de la géographie et de l'histoire. Le budget municipal (1658) nous apprend que la ville donnait 80 livres et son logement « au maistre écrivain qui montre à écrire aux enfants ». Les instituteurs étaient fort considérés dans la société richelaise ; leurs relations les rapprochaient des bourgeois et des principaux officiers de la ville. Tel d'entre eux était appelé à tenir sur les fonts baptismaux le fils du receveur général de l'élection. Nous avons retrouvé les noms de Jean Bonamy (1641), Florent de la Saulaye (1670), et Jacques Tisseault (1706).

Afin de nous rendre un compte, pour ainsi dire, mathématique des progrès réalisés dans l'instruction, nous nous sommes appliqué à étudier les registres d'état-civil. Il y a là une base d'une solidité absolue et qui est comme la pierre de touche du degré des connaissances élémentaires. Nous avons pris au hasard une année, plus d'un siècle avant la Révolution (1677). Or, sur trois cent soixante personnes qui auraient dû apposer leur nom, nous avons relevé deux cent dix signatures en caractères qui indiquent une instruction suffisante. A la veille de la Révolution, en 1786, sur cent trente-cinq baptêmes, on trouve cent quarante-quatre signatures. Au reste, pour avoir une proportion encore plus exacte, il conviendrait d'ajouter ceux qui ont été matériellement empêchés de signer par absence, infirmité ou quelque autre circonstance. On arrive ainsi à cette conclusion, que les rudiments enseignés dans les écoles primaires, étaient possédés par 58 ou 60 pour 100 de la population.

En même temps qu'il créait à Richelieu l'instruction

primaire, le Cardinal y organisait les études supérieures dans une Université qui prit le nom d'Académie. Sur ce point, comme en tous les autres, ses vues étaient larges, neuves et fécondes : il entendait rajeunir et transformer le vieil enseignement classique par de sages et utiles réformes. Les collèges d'alors subissaient la loi des anciennes méthodes et se refusaient à entrer dans des voies nouvelles. L'enseignement du français se faisait d'une façon trop insuffisante ; les sciences occupaient une place restreinte et peu en rapport avec les découvertes du temps ; et, comme pour arrêter leur expansion, on continuait à les renfermer dans les langes d'un latin plus que barbare. Mais comment rompre en visière à ce qui semble un patrimoine sacré aux mains d'associations puissantes, toujours prêtes à barrer le chemin à toute tentative qui choque leurs habitudes de routine ? Les efforts de l'Hospital et de du Perron avaient échoué ; Richelieu, qui avait renversé tant de donjons, était seul en mesure de briser cette féodalité littéraire et scientifique. Il lui était réservé de fournir des ailes à la réforme qui demeurait le vœu platonique de certains bons esprits, impuissants à lui donner l'essor, du fond de leur cabinet ou de leur laboratoire. Avec le concours de savants et de lettrés, qui entraient pleinement dans ses vues, le Cardinal conçut le plan d'un collège qui répondit pleinement aux besoins nouveaux. Il choisit à cet effet sa ville de Richelieu parce qu'il voulait, suivant l'interprète le plus autorisé de ses intentions, « laisser à la postérité, dans le lieu de sa naissance, un modèle accompli de l'éducation de la Noblesse (1) ».

(1) *L'Académie royale de Richelieu*, in-8, 1642, p. 121.

Le but de ce Collège royal était de donner « l'enseignement de la langue française, par les règles, et de toutes les sciences en la mesme langue, à l'exemple des nations les plus illustres de l'antiquité qui ont fait le semblable en leur langue naturelle ; ensemble une Académie par les exercices qui peuvent acquérir à la jeunesse la capacité et l'adresse nécessaires pour toutes sortes de professions. » Richelieu tenait en particulier à faire une place plus grande à la langue française. « Il arrive par malheur que les difficultez qu'il faut surmonter et le long temps qui s'employe pour les langues mortes, font que d'abord les gentilshommes se rebutent et se hastent de passer à l'exercice des armes. » De leur côté, les étrangers auront plus de facilité à « cognoistre les richesses et les grâces qu'elle a pour expliquer les secrets des plus hautes disciplines. »

Le ministre exposa ses idées et son désir à Louis XIII, qui les goûta complètement. Le roi s'empressa d'autoriser cette fondation, par deux déclarations du 20 mai et du 11 septembre 1640, qui renferment les raisons, l'organisation et les privilèges de l'Académie. L'affaire ne traîna pas en longueur ; les lettres royales furent enregistrées, le 24 septembre suivant, au Grand Conseil. Bien plus ce dernier, jaloux de plaire au Cardinal, accepta d'être « déclaré conservateur des privilèges de l'Académie, » et le roi lui renvoya la connaissance exclusive des procès, difficultés et autres affaires qui pourraient suivre la fondation et le fonctionnement du Collège.

L'inauguration de l'Académie de Richelieu se fit avec une grande solennité. Au nom du roi et du Cardinal, la cérémonie fut présidée par un jeune magistrat des plus distingués, Barin, vicomte de Rezé, conseiller d'État et maître ordinaire des Requêtes, qui exposa les vues et

les espérances du ministre de Louis XIII, dans un discours fort étendu et marqué d'idées justes sur le passé et l'avenir des méthodes scolaires. L'orateur fit appel à toutes les sources de la logique et de l'histoire pour établir que l'on a tort de négliger la culture de la langue nationale, et qu'il importe de lui attribuer un rôle plus équitable, en particulier dans l'enseignement des diverses sciences, dût l'étude des langues mortes en souffrir quelque peu. Les anciens, comme les Grecs, les Romains et les Arabes, doivent à cette méthode les progrès merveilleux qu'ils ont réalisés dans les lettres, les sciences et la philosophie, aussi bien que l'influence féconde qu'ils ont exercée autour d'eux et sur les générations qui suivirent. Déjà la langue française l'emporte sur les autres par de rares qualités de facture et de prononciation (1). En devenant l'organe des sciences, elle ne tardera pas à acquérir, au service des orateurs, des écrivains et des savants, un degré de perfection qui effacera les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il est grand temps de rompre avec les procédés défectueux, de mesurer aux langues mortes la part qui leur revient, et de donner aux

(1) « Elle exprime les choses en l'ordre qu'elles viennent à la pensée, est plus facile et plus propre à la philosophie. Quant à la douceur et à la facilité, il est certain qu'elle tient le premier rang, pour deux raisons : la première est qu'elle marie fort bien les lettres en la composition de ses mots, et qu'elle les termine alternativement en voyelles, en consonnes et même en diphtongues. La seconde est que les tons en sont plus uniformes et qu'elle ne s'eslève et ne s'abbaisse pas excessivement, ainsi que les autres qui semblent chanter et dont les accents si différens font perdre la bienséance et obligent à faire des grimaces et des mouvemens odieux et desplaisans. Il y a aussi des langues superbes et fanfarones, comme l'Espagnole qui se vante d'être la langue des dieux ; des langues molles et efféminées comme l'Italienne, qu'on dit être la langue des femmes ; des langues rudes et farouches comme celles du Nort qu'on dit par comparaison estre le parler des diables. Mais la Française n'a pas un de ces défauts, elle est plus droite et plus uniforme en sa prononciation, et c'est pour cela qu'on l'appelle la langue des hommes et qu'elle est plus propre aux fonctions du raisonnement qui doit estre tranquille et sans agitation. » (Cfr. *loc. cit.*, p. 63, 64, 65).

sciences le développement qu'elles attendent et qui marchera de pair avec celui de notre langue. Pourquoi persister à faire fausse route? Le système actuel est une manœuvre qui ne donne pas de bons résultats. Ce qui importe, c'est d'apprendre le français par l'usage et de lui consacrer les heures qu'on accorde à de mauvais manuels. « Nous nous sommes fourvoyez, dit le président, et l'unique secret qui nous peut ramener dans le vray chemin de la sagesse, n'est autre que l'imitation des anciens, qui nous fera toujours préférer les langues maternelles et vivantes aux mortes et étrangères (1). »

Ces considérations sont accompagnées, fort à propos, d'observations historiques et de réflexions philologiques sur l'origine des langues, sur l'excellence de la philosophie et l'avenir de l'enseignement. On dirait écrites par un de nos contemporains les pages qui exposent la formation des mots, si curieuse qu'il « n'est point de générations ny

(1) L'orateur fait ici un tableau des collèges, que signerait volontiers tel moderne partisan des réformes scolaires. « N'est-ce pas une honte que, par la négligence de notre langue vulgaire, nous parlons de beaucoup de choses en grec et en latin, que nous ne pouvons exprimer en français ; n'est-ce pas estre étrangers en notre païs et ne voir la science que sous des habits empruntez ? Si tost que les enfants deviennent raisonnables, au lieu de les rendre bien disans dans leur langue, on leur enseigne du grec et du latin avec un tel mépris du françois, qu'en sortant des collèges où ils ont passé les plus belles années, ils semblent qu'ils soient étrangers en leur propre païs... Pourquoy employer si mal à propos le temps destiné aux Sciences, en l'apprentissage d'un ramas de préceptes et d'observations de grammaire, plus difficiles que la langue elle-même ? N'est-ce pas une injuste et insuportable servitude, une perte irréparable, de consommer à la recherche et à la discussion de mots qui ne sont plus en usage dans aucun lieu du monde, le plus précieux temps de la vie et le plus propre à l'acquisition des bonnes lettres?.. On donne mille fois la gehenne et la torture à toutes les facultez de son âme, et mesme un esprit franc et libre, un génie noble et relevé ne se peut captiver ni s'abaisser jusques à tous ces rudiments, à tant de particulières et frivoles observations : il se cabre et il se rebutte incontinent, et enfin il secoue ce joug facheux et importun. »

de corruption en la nature plus admirables et moins admirées », la nécessité de répandre l'instruction par la voie la plus facile (1), l'utilité d'ouvrir les écoles à tous (2), l'obligation d'appliquer à l'étude des sciences les sujets qui ne présentent pas d'aptitude pour les lettres, de façon qu'ils ne soient pas « frustrez des fruits » auxquels ils ont droit.

Ce discours tout entier, fait au nom du Cardinal, est une protestation contre l'envahissement du domaine intellectuel par la culture demesurée des langues mortes, et contre le goût exagéré pour les faux brillants des langues méridionales : mieux vaut l'étude prolongée et méthodique des sciences et de la langue nationale, car « ce n'est pas la langue qui fait vivre la science, mais c'est la science qui maintient les langues. » Dans cette harangue — il en est ainsi de toute tentative de réaction — peut-être trouverait-on des expressions qui semblent dépasser le but et tendent à amoindrir la valeur et l'importance de la philologie (3) ; mais l'exagération est plutôt à la surface, comme l'on s'en convain-

(1) « Il faut prendre la courte et la plus facile voye qui conduit à la Science ; le chemin en est si long, que pour peu qu'on s'arreste, ou qu'on s'esgare, on n'achève jamais ce beau voyage, il y a tant de choses à sçavoir dans le monde, le volume que nous offre la nature est si grand, elle a tant de secrets cachez dans son sein, que tant s'en faut qu'on puisse jamais parvenir à la cognoissance de toutes choses que mesmes les plus beaux esprits ont avoüé que tout ce que nous sçavons n'est pas considérable, si nous le comparons à tant de choses qui nous sont inconnuës. » On croirait entendre Descartes, dont l'influence sur la première moitié du XVII^e^ siècle a été si considérable au point de vue littéraire et scientifique, quoi qu'en dise M. Brunetière dans une étude, d'ailleurs remarquable, sur les Cartésiens (*Revue des Deux-Mondes*, livraison de juin 1889). Aux exagérations de certains enthousiastes il n'est pas équitable en effet de répondre par des observations, non moins exagérées en sens contraire.

(2) « Les hommes sont nez pour sçavoir, c'est leur faire un tort notable de leur en oster les moyens, et de leur en rendre les avenües rudes et difficiles : les escoles devroyent estre ouvertes à tout le monde. »

(3) *L'Académie royale de Richelieu*, pp. 43, 44, 55, 59, 60, 93.

cra par la large place accordée, dans le programme, à l'étude des langues mortes ou vivantes. Aux mains du ministre réformateur et de son personnel enseignant, la verge qui frappe si rudement sur les défauts des méthodes traditionnelles, ressemble assez à la lance d'Achille qui guérissait elle-même les blessures qu'elle avait causées. Enfin, l'orateur termine en faisant remarquer que pour installer ce collège, ou « Université », le Cardinal ne pouvait mieux choisir que le lieu de sa naissance, où « l'air est très pur et très salutaire, le terroir fertile, le paysage fort beau et l'assiette très agréable (1) ».

Si l'assistance, composée de « personnes notables du duché et provinces voisines », n'avait pas été convaincue par les arguments du vicomte de Rezé, elle pouvait finir de s'éclairer dans le discours qui fut ensuite prononcé par le Directeur de l'Académie. Nicolas Legras, qui reçut cette charge difficile, après avoir souvent conféré avec le Cardinal du projet « d'ériger une Académie pour enseigner les Sciences en français, conjointement avec les Langues et les Exercices, » reprit, à sa façon, les raisons de la nouvelle institution. Nous n'entrerons pas dans le développement de sa thèse qui est celle du délégué royal. Nous nous bornerons à faire remarquer que son discours, moins étendu que celui du président, se distingue par une connaissance approfondie de l'antiquité, par une saine appréciation de l'importance des sciences et des lettres, et par la volonté, nettement arrêtée, de donner à notre belle langue la place qui lui appartient dans les programmes scolaires et dans la vie publique. Au cardinal de Richelieu revient l'honneur de

(1) Le vicomte de Rezé entre, à cet égard, dans des développements qui montrent bien que le goût avait besoin de s'affiner davantage aux leçons de Bossuet, de Racine et de Molière.

lui avoir enfin rendu justice par l'établissement de l'Académie française, qui est la gardienne du goût, et par la fondation de cette Université qui distribuera à la jeunesse de France (il s'agit de la noblesse) les lumières puisées au foyer même de la vie intellectuelle. Quant à lui, il ne s'illusionne pas sur les difficultés, mais il a foi dans le bon sens des habitants, de la noblesse et dans le dévouement de ses professeurs « qui ont le génie de son Éminence pour leur dieu tutélaire (1). »

Nicolas Legras se mit de suite à l'œuvre, de concert avec ses collaborateurs. Le personnel de l'établissement comptait huit professeurs, y compris le directeur, l'écuyer, le maître d'armes et le chapelain. Il y avait en outre six maîtres pour la pique, la danse, le dessin, la musique, l'écriture et la voltige ; enfin deux créats, six prévôts de salle et six officiers pour le service du Collège. Le roi s'empressa de leur accorder les honneurs et privilèges attachés à l'Académie française. Pour nous bien rendre compte du fonctionnement de l'Université et nous initier à sa vie intime, nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici le règlement de la maison. A la distance de deux siècles et demi, il est à la fois intéressant et utile de connaître les programmes et la méthode qui présidaient alors à l'enseignement public.

« L'Académie royale establye en la ville royale de Richelieu, sera gouvernée par un directeur ou intendant; le sieur Le Gras, qui a proposé le dessein de ladite Académie, en sera l'intendant, sa vie durant, et après son décès celuy des professeurs des sciences qui sera présenté au roy par l'éminentissime cardinal de Richelieu, et après son décès par celui de ses héritiers qui

(1) *L'Académie royale de Richelieu* (*loc. cit.*).

sera duc de Richelieu, par la nomination qui en sera faite par lesdits professeurs.

« L'intendant prestera le serment de fidélité au roy, entre les mains de l'éminentissime cardinal-duc de Richelieu, et après son décès entre les mains de celuy de ses héritiers qui sera duc de Richelieu, et les professeurs entre celle dudit intendant. L'intendant remplira les charges qui viendront à vaquer par mort ou autrement de regens et officiers capables, lesquels après avoir fait un an ou deux d'exercice seront nommés au roy par le dit intendant, pour en prendre lettres de provision s'ils en sont trouvés dignes par les professeurs ; et pendant le dit temps de régence ou de probation ils jouyront des mesmes droits et profits que lesdits professeurs. L'intendant ne pourra déposer aucun professeur, sinon du consentement de tous les autres. Il pourvoyra ladicte Académie d'ausmonier, de maistres et d'officiers, auxquels seront assignez les gages suffisants et raisonnables. Il aura pouvoir d'établir en ladicte ville de Richelieu des maistres et maistresses d'école, auxquels il prescrira la méthode d'enseigner à bien lire et à bien écrire aux enfants du lieu. Il aura droit de convoquer et rompre les assemblées qui se feront pour délibérer des affaires de la communauté, qui passeront toutes à la pluralité des voix. Le doyen, ou plus ancien des professeurs, tiendra la place et fera la fonction de l'intendant en son absence.

« L'Académie sera pourvue de meubles et d'ustensiles aux frais communs des professeurs ; et si quelqu'un d'eux vient à mourir ou à se retirer, la part ou la portion qu'il aura en la communauté luy sera conservée, ou à ses héritiers, suivant l'estimation qui en sera faite tous les ans par lesdits professeurs. Les droicts que

l'on recevra des escoliers seront mis en commun et partagez également entre l'intendant, les professeurs, l'escuyer et le maistre d'armes. L'intendant néanmoins avant le partage prendra en forme de préciput la 20e partie desdits droits, sur lesquels seront préalablement distraits les gages des autres maistres, des officiers et des serviteurs, et les autres frais nécessaires pour l'entretien de l'Académie.

« Les professeurs, maistres et officiers seront catholiques romains. Les professeurs ne disputeront point de religion, et ils n'enseigneront en françois que les sciences naturelles et morales, dans lesquelles nous défendons très expressement de mesler les mystères de notre foy. Les professeurs, tant qu'il sera possible, feront toutes les classes l'une après l'autre et enseigneront successivement toutes les sciences. Pour se perfectionner de plus en plus dans les sciences, ils confèreront tous les jours ensemble de leurs études, et ce que l'un ne sait pas, les autres seront tenus de luy montrer. Les professeurs des sciences auront séance ès assemblées après l'intendant, suivant l'ordre de leur réception, et après eux l'escuyer et le maistre d'armes.

« Les professeurs feront faire tous les dimanches des disputes publiques, chacun à leur tour, suivant l'ancienne coustume de l'Université de Paris, ils ne dicteront aucuns escrits dans les classes des sciences ; chaque auditeur aura son livre imprimé, et le temps qu'on mettroit à escrire sera plus utilement employé aux répétitions et aux disputes. Les professeurs ne se serviront d'aucuns livres pour enseigner les sciences et les langues, qui n'ait esté examiné et approuvé par la compagnie. Ils ne pourront faire imprimer aucun livre sous leur nom, sans l'approbation de l'intendant et du

doyen. Ils feront soigneusement apprendre et réciter aux enfants les définitions et les divisions, les théorèmes et les propositions des sciences et des arts. Ils feront le cours de leur philosophie en six ans, enseignans les sciences, les arts et les humanitez en six classes distinctes ainsi qu'il s'ensuit, c'est à savoir :

« En sixième classe, on enseignera la grammaire, la carte en plan, la chronologie et la généalogie. En la cinquième, l'histoire, la mythologie, l'art poétique et la rhétorique. En la quatrième, la logique et la morale, c'est à savoir la monastique, l'œconomique et la politique. En la troisième, les éléments de géométrie et d'arithmétique, la pratique de tous les deux, et la musique. En la deuxième, la physique générale et particulière, avec la physiologie, la diœte et la pathologie et la métaphysique. En la première, les méchaniques, l'optique, etc., l'astronomie, la géographie et la gnomonique.

« Les mesmes professeurs qui auront enseigné le matin les sciences, montreront après midi les langues, selon l'ordre suivant, c'est à savoir :

« En la sixième classe, on enseignera les rudiments, les colloques, Caton et la nomenclature, conformement à l'ordre des choses tant naturelles qu'artificielles. En cinquième, la grammaire, les épistolaires, la méthode curieuse et Comenius. En la quatrième, la quantité, Térence, Horace, Quinte-Curce et les poètes. En la troisième, les figures, les offices de Cicéron, Virgile, César et les orateurs. En la deuxième, les principes de la langue grecque et les avantages qu'elle a sur les autres. En la première, l'origine et le génie des langues grecque, latine, italienne, espagnole et françoise, la conformité et la différence qui est entre elles.

« L'escuyer et le maistre d'armes et les autres maistres monstreront deux fois le jour tous les exercices ensemble, à mesme heure ; mais les écoliers divisez par bandes, ne prendront leçon en chaque exercice que de deux jours l'un, suyvant l'ordre qui leur sera donné. Aux jours de festes, l'escuyer ordonnera des courses de bague, de quintaine, et le maistre d'armes fera faire l'exercice en public, comme aussi quelquefois les combats de barrière.

« Les enfants seront élevez en la crainte de Dieu, en la fidélité et en l'obeyssance qu'ils doivent au roy. Il y aura en l'Académie une chapelle dédiée au St-Esprit et à St-Louys, en laquelle tous les professeurs, maistres et escoliers entendront la saincte messe, qui sera dicte tous les jours par l'aumosnier chappelain de l'Académie. Les escoliers apprendront conjointement les sciences, les langues et les exercices aux heures qui seront prescrites par l'intendant, auquel toutefois est réservé le pouvoir d'en dispenser pour cause légitime. Chaque semaine il y aura un jour de congé pour tous les escoliers.

« L'ouverture des classes se fera le lendemain de la St-Luc, et les vacations commenceront au premier septembre. Les derniers quinze jours du mois d'aoust seront employez à soutenir publiquement des thèses générales de toutes les sciences, suivant l'ordre des six classes, et chaque professeur aura un jour pour présider à la dispute de celles qu'il aura enseignées pendant l'année; comme aussi les autres maistres en feront faire à leurs escoliers en public, chacun selon sa profession. Et afin d'animer davantage les escoliers à l'estude des sciences et à l'apprentissage des exercices, on leur proposera des prix qui leurs seront

distribuez selon leur mérite par les professeurs (1). »

Dans le discours d'inauguration de l'Académie, le Directeur avait dit : « Nous avons tout sujet de bien espérer de notre dessein ». Son espoir — peut-être simplement un vœu — ne devait pas se réaliser. Tant que vécut le grand ministre, plusieurs des gentilshommes du royaume, pour lui faire la cour, envoyèrent leurs fils à l'Académie richelaise. On sait que sa mort suivit de près la fondation, et comme il n'avait pas eu le temps d'asseoir son œuvre, elle fut emportée presque avec lui dans la tombe ; il n'en pouvait être autrement d'une institution établie dans une petite ville, isolée au fond de la province. Dans les registres d'état-civil, Nicolas Legras, apparaît au mois de juin 1642, avec la qualité de « président de l'Académie », et parmi les professeurs, on voit Hubert Ducornet (1641-1644). On prétend que le Cardinal avait songé, un instant, à confier la haute direction au docte Tanneguy-Lefebvre, mais le projet n'eut pas de suite ; Tanneguy entra au Collège de Saumur, alors florissant, et publia son premier ouvrage (2).

Par la force des choses, l'Académie se transforma en un collège ordinaire qui, avec des alternatives de succès et de revers, subsista jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. L'un et l'autre, nous nous empressons de le reconnaître, n'ont pas peu contribué à implanter à Richelieu cette culture et ce goût délicat pour les lettres, qui s'y sont perpétués jusqu'à nos jours. La succession de Legras fut prise par Gabriel Dumoulin, également prêtre et bachelier en thé-

(1) « Faict et arresté au Conseil privé du Roy, tenu à Paris le unzième jour de septembre mil six cents quarante. Signé : Forcoal. »

(2) Nicéron, *Biographie de Tanneguy*. — En 1711, mourait à Richelieu, un Tanneguy-Lefebvre, prêtre de la Mission, peut-être un parent du célèbre professeur. (Archives de Richelieu, *Registres d'État-civil*.)

logie; il porte le titre de principal du collège, de 1658 à 1666. Il fut remplacé par Guillaume Ripault, fils de Guillaume Ripault, maître ès arts de la Faculté de Paris et professeur de philosophie dans la capitale. Ce poste fut ensuite occupé par Pierre Ayrault, qui était en même temps aumônier des religieuses (1680), et par un laïque, Guillaume Fay, qui perdit sa femme en 1689 et mourut en 1692. Sa fille s'étant mariée au médecin Dupont, ce dernier devint alors principal et remplissait encore cette fonction en 1730; il eut pour successeur André Beugnet (1732-1744). Enfin, en 1774, le directeur se nommait Moreau (1.) Après avoir végété quelque temps, le collège vit ses portes se fermer sous les auspices de la Révolution. Mais n'anticipons pas, et reprenons l'histoire de Richelieu, au XVII[e] siècle.

(1) Archives de Richelieu, *Registres d'État-civil*; *Registres des délibérations*.

XV

Le château de Richelieu après la mort du Cardinal

Heu ! cede prementi.
Un palmier que l'on incline.

La mort d'Armand. — Sa nièce la duchesse d'Aiguillon ; ses neveux et petits-neveux. — Il lègue sa terre et le titre de duc à son petit-neveu, Armand-Jean du Plessis ; état du duché. — Goût du duc pour les arts. — Visite de Louis XIV à Richelieu. Saint Vincent de Paul adresse des instructions à ses prêtres. Somptueuse réception du roi et de la reine-mère. — La duchesse de Richelieu, Anne du Vigean. — Gentilshommes au château. — Nouveau séjour de Louis XIV. — Mort des duchesses d'Aiguillon et de Richelieu. — Le duc épouse Marguerite d'Acigné : entrée solennelle de la duchesse.

Le Cardinal mourut à la fin de l'année 1642, dans un voyage qu'il fit pour pacifier les provinces du Midi. Dès le mois de février, il fut pris à Narbonne d'un violent accès de fièvre et dicta son testament, le 23 mai suivant. A l'automne, il éprouva un peu de mieux, mais bientôt la fièvre reprit avec plus d'intensité et, le 4 décembre, il expira dans les sentiments d'une vive piété et d'une ferme résignation. Neuf jours plus tard, il fut enseveli à la Sorbonne qu'il avait édifiée ; ses restes furent recouverts d'un superbe mausolée dû au ciseau de Girardon (1). Son

(1) A. Lenoir écrit à ce sujet : « Chef-d'œuvre de Girardon, d'après les dessins de Lebrun ; cet ouvrage, parfait en sculpture pour son exécution, avait déjà été mutilé par des ennemis des arts, qui avaient eu accès dans la chapelle, et depuis par des soldats de l'armée révolutionnaire, qui me blessèrent à la main d'un coup de baïonnette dont je porte encore la marque, parce que je m'opposais à leur dessein. » (*Description des monuments de sculpture*, p. 255).

âme était entrée dans l'éternité, et son nom dans le domaine de l'histoire où il a subi l'épreuve de la critique la plus amère et de la louange la plus enthousiaste.

Si l'on dépose toute passion, on est bien obligé d'avouer que le Cardinal est tombé sur la brèche, comme un vaillant, au service de son pays, et qu'il a été un des plus grands génies dont s'honore la France. Pour la politique, les lettres, les sciences et les arts, cette mort qui clot la première moitié du XVII[e] siècle, n'était-elle pas, tout à la fois, comme le crépuscule d'une brillante soirée de printemps et l'aurore d'une radieuse journée d'été? Un contemporain, qui le vit de près et le jugea sans faiblesse, a dit de lui : « Mgr de Richelieu était un grand homme, qui avait conçu des desseins magnifiques pour la splendeur de cette monarchie : il avait l'air grand, le génie puissant et l'esprit merveilleux, avec une grâce non pareille en tout ce qu'il faisait, de bonne mine, éloquent, libéral, généreux, affectionné à la noblesse dont il tirait son origine, ami de la vertu, protecteur des Muses, soigneux de conserver les droits de la puissance royale (1). »

Armand légua au roi son Palais-Cardinal et, à sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, le Petit-Luxembourg où elle logeait, ainsi que le château de Rueil. Ces édifices étaient remplis de collections, dont un connaisseur a dit qu'elles souffraient « peu de comparaison pour la magnificence des cristaux, des tapis, des agates et autres pierres de grand prix (2) ». La duchesse d'Aiguillon accepta résolûment tous les devoirs que lui imposait la tutelle de ses neveux, et ne négligea pas les travaux d'achè-

(1) De Marolles, *Mémoires*, t. III.
(2) De Marolles, *loc. cit.*

vement du palais de Richelieu. Suivant le désir du Cardinal, exprimé dans son testament, elle s'entendit avec l'intendant, M. de Noyers, pour terminer les jardins et les fontaines qui l'encadraient si délicieusement.

Il semble que le Cardinal dut léguer son domaine de Richelieu et ses autres terres à son neveu, François de Wignerod, marquis de Pontcourlay, comme fils de sa sœur Françoise : il était général des galères de Marseille, charge qui lui rapportait 60,000 livres. Mais Armand connaissait trop bien sa folle prodigalité, et plus d'une fois il l'avait gourmandé, au point de régler les dépenses de sa maison et le personnel de ses domestiques. Il était « las de lui faire des propositions de réformes » et plus las encore de payer ses dettes. « Vous avez, lui écrivait-il, cinq gentilshommes et six secrétaires : je confesse, s'ils vous sont nécessaires, que vous avez plus d'affaires que moi, car je n'en ai que deux. J'ai vu vos héritiers chez ma nièce, M^me^ de Combalet, et je les ai trouvés déjà bien changés ; ils sont fort jolis. Si vous continuez, vous les ferez héritiers de fort peu de chose. Donnez garde, si vous voulez que j'aime le père et les enfants (1). » Pour être juste, il faut ajouter qu'à ses défauts il alliait une bravoure remarquable ; en 1638, près de Savone, le général des galères fit subir à la flotte espagnole des pertes sérieuses après un abordage des plus hardis.

Ces « jolis héritiers, » que François de Wignerod avait eus de son épouse, Marie de Guemadec, étaient : Armand-Jean, né en 1629 et baptisé dans la chapelle du Petit-Luxembourg avec une pompe vraiment princière ; Jean-Baptiste-Amador, né en 1632, qui fut marquis de Riche-

(1) *Correspondance de Richelieu*, lettres des 6 juin et 10 juillet 1636.

lieu; Emmanuel-Joseph, comte de Richelieu, abbé de Marmoutier et de Saint-Ouen; Marie-Marthe, demoiselle de Richelieu, morte en 1665, sans avoir été mariée; et Marie-Thérèse, dite M^lle^ d'Agénois, née en 1636. Cette dernière se fit d'abord religieuse, puis elle devint duchesse d'Aguillon après la mort de sa tante, M^me^ de Combalet. Un contemporain a écrit: « C'était une des plus extraordinaires personnes du monde avec beaucoup d'esprit: elle fit un mélange de vanité et d'humilité, de grand monde et de retraite qui dura presque toute sa vie (1). » Le Cardinal transmit ses domaines et son titre de duc à l'aîné de ses petits-neveux, Armand, sous la tutelle de M^me^ de Combalet. Le père survécut seulement quatre ans au grand ministre, et la duchesse d'Aguillon garda la tutelle jusqu'en 1652, époque à laquelle elle rendit ses comptes. Le revenu général s'élevait 117,200 livres, mais il était grevé de grosses charges et de dettes encore plus lourdes (2). Les petits-neveux du cardinal de Richelieu

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 201.

(2) « Le duché de Richelieu est affermé 40,000 livres, sur quoi il faut déduire 12,000 livres de charges, dont..... 28,000
La Ferté-Bernard vaut..... 18,000
Mortagne..... 9,000
Cosnac..... 7,500
Barbezieux..... 13,000
Coses..... 6,000
Saugeon..... 4,600
Hyères..... 5,000
Arvert..... 5,000
Total 96,000 livres sur quoi il faut rabattre les charges des terres qui montent à 12,800 livres sans compter les réparations et non valeurs, reste..... 83,100
Le tablier de la Rochelle vaut..... 20,000
Il y a en Brouage quelque droits non affermés.
Les maisons autour du Palais-Cardinal valent par estimation.... 8,100
Il y a 200,000 livres à employer en terres qui vaudront de rentes. 6,000
Somme 117,200 livres, sur quoi M. le duc de Richelieu doit donner à M. de Pont-Courlay 60,000 livres, reste..... 57,202
Dont les deux tiers doivent être pris, durant trois ans, pour achever la

se montrèrent quelque peu ingrats envers leur tante ; ils entamèrent contre elle un procès, qu'elle gagna. Aussitôt le duc, avec son épouse, s'empressa de lui demander pardon de ses torts. La bonne duchesse d'Aiguillon ne se fit pas prier, et s'employa auprès de Mazarin pour servir le cadet dont les affaires étaient en mauvais état. Lors de la reddition des comptes, le nouveau duc était âgé de vingt-trois ans.

Le duc Armand-Jean de Richelieu fut pair de France, général des galères et lieutenant-général pour le roi ès mers et armées du Levant. Il avait le goût du beau et s'appliqua à achever ce qui manquait encore au château et aux jardins de Richelieu. Une bibliothèque « très propre et composée seulement de livres rares et des meilleures impressions, tous reliés en veau noir avec des filets d'or », fut placée dans le pavillon au-dessus de la chambre dite « de Moïse ». Dans la lutte fameuse entre Poussin et Rubens il prit d'abord parti pour le peintre français dont il recherchait les toiles, puis pour l'artiste flamand, dont il acquit de beaux tableaux. Il se proposait de les envoyer au château de Richelieu, comme pour « renouveler, par la comparaison qu'on en ferait avec les chefs-d'œuvre de la sculpture, la fameuse dispute autrefois esmeüe entre ces deux arts, lorsqu'ils fleurissaient dans la Grèce ». Mais le projet n'eut pas de suite et les chefs-d'œuvre demeurèrent à l'hotel de la place Royale. D'ailleurs, il eut la témérité de perdre la plupart d'entre eux avec Louis XIV, au jeu de paume

Sorbonne, c'est-à-dire 38,000 livres par an.

Reste par an, durant trois années, 19,000 livres de rente.

Il y a 1,800,000 livres de dettes à acquitter. » (*Archives d'Indre-et-Loire*, E. 146.)

pour lequel il avait une véritable passion. Bien qu'il y en eut déjà deux au palais de Richelieu, le duc fit installer encore à l'entrée du château, un jeu de courte-paume, « un des plus beaux du royaume (1) ». Armand-Jean du Plessis apporta quelques changements à sa magnifique demeure.

« M. le duc de Richelieu, dit un contemporain, a fait ôter la statue de Louis le Juste du portique de l'entrée, pour la placer plus avantageusement au haut du gros dôme qui est au milieu de la cour, dans une niche pareille à celles qui règnent tout autour afin de la mettre par cette situation, au-dessus des dieux du paganisme et des plus grands hommes de l'antiquité qui les remplissent. L'ayant fait élever dans un étage beaucoup plus élevé que les leurs, au-dessus des captifs, et pour pousser encore son zèle plus loin et donner des marques de sa vénération et du profond respect qu'il a pour Louis le Grand, il a dessein de faire faire une statue de ce grand prince et de la faire mettre à l'opposite de celle du roi son père, au-dessus des statues de Jupiter, d'Apollon et de quantité d'autres divinités semblables (2). »

Notre châtelain fit encore certaines modifications au rez-de-chaussée de la partie droite de la façade. « Il y avait là autrefois de beaux appartements, mais M. le duc de Richelieu voulant se faire un appartement dans le bas, n'a fait de tous ceux qui étaient auparavant qu'une grande salle qui est incomparablement plus belle et plus commode qu'ils n'étaient, par les ornements dont il l'a embellie. Au bout de cette salle, on entre dans

(1) Vignier, *Le magnifique chasteau de Richelieu.* — Félibien, *Histoire des peintres*, t. II. — De Piles, *Le cabinet de Mgr le duc de Richelieu.*
(2) J. Ducarroy, *le Joyeux Passe-temps.*

une antichambre fort propre, et de cette antichambre dans la chambre dont la beauté et la disposition répondent à la magnificence et à la grandeur des appartements du haut. Son cabinet est à côté, et surprend et charme les yeux par ses beaux tableaux, sa riche architecture et le grand nombre des plus rares bustes du château, dont la corniche, qui règne tout autour, est remplie. Sur la porte, est le tableau d'un *Contemplatif* admirablement beau, et qui donne bien de l'exercice à tous les curieux. Les uns croient que c'est saint Jean Chrysostome, les autres, saint Jérôme, et enfin il est peu de saints Pères et de philosophes à qui on n'attribue cette représentation. Quant au cabinet, il est d'une beauté surprenante par ses vues, son ordonnance et sa belle disposition, et son illustre maître dont le goût est très délicat et très fin, n'a rien oublié ni rien épargné pour le proportionner et même le mettre au-dessus des plus beaux de ce magnifique palais. Il y a sur la cheminée de ce cabinet un tableau de Rubens, où ce fameux peintre a représenté admirablement bien une belle et jeune *femme*, qui rêve profondément et pourtant d'une manière très charmante. » Enfin, le seigneur de Richelieu n'eut garde de délaisser les pièces « de Son Eminence. » Elles devinrent « l'appartement de M^me^ la duchesse que M. le duc, son époux, a rendu le plus beau et le plus magnifique de tout ce riche palais; il a fait ouvrir à main droite, en entrant dans la chambre, une porte pour aller de cette chambre au cabinet vis-à-vis des croisées qui regardent sur le parterre, le grand canal, la demi-lune. Elle donne dans la grande galerie, d'où l'on découvre le salon qui est au bout, aussi bien que toutes les basses-cours et toutes les allées de la grande avenue quand les fenêtres sont ouvertes, en sorte que

de cette chambre, quand tout est ouvert, on voit de côté et d'autre, plus d'une grande lieue de loin et on y découvre, en droite ligne, toutes les beautés du dehors et de la galerie (1). »

En l'année 1650, le duc fit les honneurs de son château à Louis XIV, avec sa jeune épouse, Anne Poussart, première dame d'honneur de la reine-mère, à laquelle il était uni depuis environ un an. Le roi se rendait dans le Midi, où Condé et les princes fomentaient l'opposition à la cour ; il était accompagné de la reine-mère, Anne d'Autriche, et de son jeune frère ; son cortège était formé des cardinaux Mazarin et Grimaldi, de son gouverneur, le maréchal de Villeroy, des ducs de Joyeuse et de Dauville, d'une brillante escorte de seigneurs et de ses gardes. Aussitôt qu'elle sut cette nouvelle, la duchesse d'Aiguillon en avertit son neveu, afin qu'il fît les préparatifs nécessaires. De son côté, Vincent de Paul donnait au clergé richelais les instructions utiles ; sa lettre dépeint trop fidèlement les mœurs de l'époque pour que nous ne la donnions pas textuellement.

« M. le Président me dit avant-hier (15 juillet) que le roi doit aller à Richelieu, si déjà il n'y est ; ce qui m'oblige à vous dire mes pensées sur ce que vous aurez à faire, au hazard que la présente vous soit rendue assez tôt. Vous irez, s'il vous plaît, le saluer avec trois ou quatre de vos prêtres. Il n'aime point les harangues, c'est pourquoi il ne lui en faudra pas faire ; mais vous lui direz que vous êtes venus pour présenter à Sa Majesté les services de la compagnie et pour l'assurer de ses prières, afin qu'il plaise à Dieu de bénir sa personne et ses armes

(1) J. Ducarroy, *le Joyeux Passe-temps.*

et de le conserver tout un siècle; qu'il lui fasse la grâce de dompter les rebelles et d'étendre son empire jusqu'aux extrémités de la terre afin de faire régner Dieu dans ses États.

« Ensuite il faudra s'adresser à la reine régente et lui dire quelque chose de semblable, et puis à Monsieur, et, au sortir, tâcher de voir monseigneur le cardinal pour lui faire la révérance, les offres, les souhaits, etc., fort brièvement. Surtout, Monsieur, gardez-vous de rien demander et de faire aucune plainte. En cas qu'on vous demande si vous êtes bien satisfait de vos paroissiens, dites que oui, que ce sont de bonnes gens qui craignent Dieu, car cela se peut dire en général, qu'ils sont bons serviteurs du roi et qu'ils ont un maître et une maîtresse qui leur ont montré cet exemple, etc.; il ne faut qu'un mot comme cela pour mouvoir Leurs Majestés à leur faire quelque grâce, comme de confirmer leurs privilèges.

« Informez-vous de quelqu'un des aumosniers de la manière dont vous devez recevoir le roi à l'église; si avec la croix ou non, si vous lui donnerez la croix à baiser ou non; si vous lui présenterez le goupillon. S'il passe quelques dimanches à Richelieu, vous ferez vous-même le prône ou la prédication et concerterez, avant, les cérémonies de la messe et des vêpres. Vous ferez tenir la maison nette et toutes choses en ordre, et parce qu'on a coutume de loger les aumosniers chez les ecclésiastiques et dans les communautés des lieux où la cour s'arrête, vous les aurez peut-être tous, et peut-être aussi Mgr l'évêque de Rodez, précepteur du roi, le père Paulin, son confesseur et plusieurs autres.

« C'est pourquoi vous ferez dresser beaucoup de lits les plus honnêtes; les personnes de la compagnie pour-

ront loger dans quelque salle tous ensemble pour laisser les chambres libres. Je vous prie de faire un bon accueil à tout le monde, d'offrir tout ce que vous avez ou pouvez, et faire à chacun le meilleur accueil qu'il vous sera possible, sans rien épargner. Si vous avez du temps vous pouvez envoyer à Tours acheter ce qu'il faudra, et s'il se passe un dimanche avant la venue du roi, vous ferez sagement d'exhorter la ville à le bien recevoir, à lui témoigner grande joie et grande affection par des acclamations et des louanges à Leurs Majestés, et en toutes les bonnes manières que faire se pourra. Je prie Notre Seigneur qu'il vous inspire les autres choses à faire en tout ceci. » Cette missive, datée du 17 juillet et adressée au supérieur de la mission, Lambert-aux-Cousteaux, ne parvint pas « assez tôt ». Dès le 18 au soir, le jeune roi franchissait la porte de la ville.

Après une chaude journée de marche, la cour arriva à l'Ile-Bouchard, sur les bords riants de la Vienne. La reine, quelque peu fatiguée par le voyage, s'arrêta afin d'y passer la nuit, tandis que Louis XIV et les siens poursuivaient leur route vers Richelieu. Le cortège royal avait à peine fait une lieue qu'il aperçut un épais nuage de poussière, soulevé par l'approche d'une nombreuse troupe ; c'était le seigneur de Richelieu, à la tête de 400 gentilshommes. Il s'avança au-devant de la la compagnie jusqu'à la personne du prince, lui offrit ses hommages et le pria de monter dans le carrosse qu'il avait amené à cet effet ; le roi s'y plaça et l'on se remit en marche. A la nouvelle que la cour approche, toute la cité richelaise est sur pied ; les rues, les places se remplissent de curieux. A la suite du corps de ville, les habitants se précipitent empressés et joyeux ; leurs vivats remplissent l'air, pendant que le souverain se

dirige vers le château où tout a été préparé pour le recevoir.

Après les premières salutations, Louis se tient entouré des gentilshommes de sa chambre, ayant auprès de lui son gouverneur, le maréchal de Villeroy, son précepteur, Hardouin de Péréfixe, les cardinaux et les autres personnages considérables. Les aumôniers se groupent autour du confesseur du prince, le jésuite Charles Paulin, ex-supérieur de la maison professe, choisi pour le préparer à sa première communion. Bientôt le grand maître des cérémonies introduisit Dreux, lieutenant général de Chinon, Thomas, bailli de Loudun, et de la Barre, sénéchal du duché de Richelieu, les uns et les autres assistés des officiers de leur ressort particulier. Le clergé de la localité, présidé par M. Lambert, n'avait pas attendu les ordres du supérieur de Saint-Lazare pour présenter ses hommages au roi. Tout le corps de ville en grande tenue fit de même, et s'il y eut quelque chose à regretter dans cette belle cérémonie, c'est que l'on ne connut pas à temps le mot de saint Vincent, « il n'aime pas les harangues ».

Un magnifique festin avait été dressé dans plusieurs pièces du palais pour l'hôte royal et sa suite. Le dîner fut servi dans le pavillon de droite, au centre du grand salon « soutenu de plusieurs colonnes de marbre et porphyre de diverses couleurs, et orné des plus belles antiques que le défunt cardinal-duc y ait pu faire transporter d'Italie et des autres pays étrangers » : tout était digne du visiteur. « La table avait sept pieds de long et cinq et demi de large ; le roy estait à l'un de ses bouts ayant à ses costez Monsieur, son frère unique, et le cardinal Mazarin ; aux trois autres costez estoyent le cardinal Grimaldi, les ducs de Joyeuse, le chevalier de Guise, le

comte de l'Islebonne, le maréchal de Villeroy, les ducs de Dauville et de Candalë, le sieur de Bellingham, les marquis de Chandeniers, de Gesvres, de Souvray, de Jars et de Roquelaure, les comtes de Nogent et de Vivonne. Il y eut quatre services de douze grands plats chacun et huit assiettes creuses garnies, où furent servies les plus exquises viandes et fruits de la saison. »

La reine arriva à Richelieu le lendemain, et toute la ville s'empressa de même au-devant d'elle. Le seigneur de Richelieu, entouré de toute la noblesse, la reçut solennellement à la porte de la ville. La table fut dressée « dans la grande salle », sans doute la pièce des devises, au rez-de-chaussée du bâtiment central. Parmi les dames d'honneur, figuraient Mademoiselle, la marquise de Beauté et la comtesse de Brienne.

Le palais renfermait encore six autres tables. « La troisième était préparée pour le cardinal Mazarin, où furent traitez plusieurs autres seigneurs et personnes de condition, dans une autre grande salle basse sous la galerie dorée, lambrissée et parée de marbre blanc et noir, en échiquier, comme l'estoyent tous les autres membres de ce superbe hostel. » La même pièce contenait la table du châtelain de Richelieu. « La cinquième fut celle des filles de la royne, qui estoit tenue par les nièces de Son Éminence, où il y avait seize couverts à quatre services, dans une grande antichambre sous le logement de la dite Eminence. La sixième fut celle des femmes de chambre de la royne, dans une chambre haute, fort bien parée, comme tous les autres appartements, de dix couverts et trois services. Les septième et huitième furent celles des gentilshommes, dans une grande salle au bout de celle où estoit la table du marquis, chacune de trente couverts à deux services. »

Il n'y eut personne d'oublié; on disposa à cet effet les vastes bâtiments de l'anti-cour. « Dans les deux salles de la capitainerie, devant le chasteau, estoient deux longues tables chargées de jambons, pastez, langues de bœuf et autres semblables vivres pour tous les survenants, servies par des hommes qui avaient assez à faire à remplir les espaces vides des plats qu'on levait de dessus ces tables. D'autres officiers estoient destinés à porter à boire et à manger dans les salles des gardes et corps de gardes français et suisses et tous les autres gardes de la prévosté et de la porte, par lesquels et pour le commun furent défoncées plusieurs pipes de vin aux dits corps de garde, tant à leur arrivée et sortie que séjour. » Le seigneur de Richelieu traita ainsi la cour quatre fois, et le premier jour, le roi fit asseoir à sa table dix-huit à vingt des principaux gentilshommes. Pour les logements, l'aile gauche du palais avait été réservée à Louis XIV, à sa mère et aux dames d'honneur; l'aile droite était occupée par le cardinal Mazarin et son entourage : le ministre logeait ainsi dans les appartements mêmes de son prédécesseur et maître.

Les distractions les plus attrayantes furent ménagées au souverain et à la cour : ici, des promenades joyeuses au travers des bosquets enchanteurs et sur le bord des riants cours d'eau ; là, des exercices plus actifs au manège ou à la paume ; tantôt les oreilles du prince étaient charmées par un concert de chambre, et tantôt, sous les fenêtres ou dans les jardins, il était salué par une sérénade « de violons, muzettes de Poitou et autres instruments de musique ». Le parc, qui est « tout un pays », lui plut beaucoup ; il y courut deux fois le cerf « en une calesche ou carosse découvert, accompagné de la royne, de Monsieur, son frère unique, de Mademoiselle

et de Son Éminence ; cette calesche, en broderie d'or, était attelée de six beaux chevaux d'Espagne. » Le mercredi, 20 juillet, Louis XIV et sa cour prirent congé de leur amphitryon, en témoignant une grande satisfaction tant de la bonne chère que des civilités du châtelain et de son épouse, qui avaient lutté d'empressement, d'amabilité et de grâces charmantes. Le roi prit la route de Châtellerault et se dirigea vers Poitiers (1).

Nous n'avons encore rien dit de la châtelaine de Richelieu. De longue date, d'excellents rapports reliaient les du Plessis et les du Vigean. Le duc Armand-Jean fréquentait l'hôtel de François Poussart, marquis de Fors et baron du Vigean, en compagnie de sa tante, la duchesse d'Aiguillon et de sa sœur, Marie-Marthe, dite « Mademoiselle de Richelieu ». Plus d'une fois il avait salué et admiré, à l'hôtel de Rambouillet, ce rendez-vous des étoiles du temps, Anne de Neufbourg qui fut dame d'honneur de la reine, puis de la dauphine. Elle attirait tous les regards au milieu même de ses enfants ; aussi Voiture écrivait-il :

Baronne pleine de douceur,
Êtes-vous mère, êtes-vous sœur
De ces deux belles, si gentilles,
Qu'on dit vos filles ?

Le cœur d'Armand inclinait vers celle qui portait le nom d'Anne. Dès qu'elle fut veuve de François d'Albret, sire de Pons et comte de Marennes, le duc demanda sa main, et leur union fut célébrée, le 26 décembre 1649, à Trie-le-Château près de Gisors.

(1) Bibliothèque de Tours, *Relation de voyage*, imprimée aux Galeries du Louvre, 1650.

Malgré l'attrait qui les portait vers la vie parisienne, nos châtelains se plaisaient dans leur résidence de Richelieu. Ils y séjournèrent quelque temps après le voyage de Louis XIV, et on les trouve à la fin de l'été de 1651 ; le 14 août, le duc fut parrain, avec son épouse, d'un fils de François Lecœur, avocat du roi, et au mois de septembre, ils remplirent la même fonction pieuse. Assurément ils y vinrent encore au printemps de l'année suivante, s'il est vrai que Louis XIV y coucha, le 7 mars, comme on l'a prétendu (1), mais nous n'avons pas trouvé de trace de ce voyage.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le château donnait souvent l'hospitalité aux gentilshommes les plus réputés. Ainsi en 1652, Georges Gillier, seigneur de Marmande, ou M. le chevalier de Marmande, comme on disait, fut plusieurs fois parrain avec la duchesse, ainsi que Jacques de Beauvau, marquis du Rivau. Au mois de février, le châtelain avait près de lui son frère, Amador-Jean du Plessis, marquis de Richelieu et lieutenant général des armées, qui fut parrain avec sa belle-sœur. Deux ans plus tard au mois d'octobre, il naquit à Amador du Plessis, un fils, Louis de Wignerod, qui fut aussi marquis de Richelieu : ce dernier épousa Marie-Charlotte de la Porte-Mazarin, fille d'Armand Charles de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, et de Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Mais le 23 mars 1653, nos châtelains eurent la douleur de perdre leur grand-oncle, Alphonse, cardinal-archevêque de Lyon et grand aumônier de France; il avait distribué tout son avoir aux pauvres et demanda à être inhumé à l'hôpital, au milieu des indigents, avec cette épitaphe composée par lui :

(1) Bibliothèque de Tours, *Fonds Salmon*, ms. 142, f° 133.

Pauper natus sum,
Paupertatem vovi,
Pauper morior,
Inter pauperes sepeliri volui.

En 1654, le duc et son épouse passèrent une partie de l'année au château ; on les voit auprès des fonts baptismaux, durant les mois de juillet, d'octobre et de novembre, soit à l'église paroissiale, soit dans la chapelle du palais ; dans cette touchante cérémonie, ils sont toujours réunis, excepté le 20 octobre, jour où la duchesse fut marraine avec François Poussart, marquis de Fors. Les prêtres de la Mission profitèrent de la présence du seigneur pour lui demander un terrain propre à construire. Par ordonnance, datée de Richelieu le 7 septembre, il leur accorda, dans la ville, une étendue de trente toises, à la charge par eux de « faire bâtir des maisons manables », et de payer en redevance, trois mailles d'or évaluées 30 sols chacune (1). »

Richelieu eut encore l'honneur de donner l'hospitalité à Louis XIV, au mois de juillet 1660, au retour des cérémonies de son mariage à Saint-Jean-de-Luz, où Mazarin venait de conclure avec don Louis de Haro le traité qui abaissait les Pyrénées. « De Poitiers la cour alla à Richelieu, dont le nom célèbre répond à la beauté du lieu. La cour comprenait le roi et son épouse, la reine-mère et les personnages de leur suite. Le duc et la duchesse de Richelieu qui l'habitaient en firent les honneurs à Leurs Majestés ; mais le roi tout en admirant le château ne put s'empêcher de louer tout haut le bon ordre et l'état de parfait entretien dans lequel la duchesse d'Aiguillon l'avait remis à son ne-

(1) Bibliothèque de Tours, ms. 1412.

veu (1). » Nous ne dirons rien des circonstances de cette réception, si ce n'est que le souverain tint sur les fonts un enfant, avec la reine-mère, ainsi qu'en témoigne cet acte : « Le septième jour de juillet, les saintes cérémonies du baptesme ont été conférées à Louis de Gallard de Béarn, lequel est né le dernier jour de novembre 1653 et a été ondoyé le jour de la naissance, avec permission de Vincent Meschin, curé de Bretegond, fils de messire Alexandre de Gallard de Béarn et de dame Louise de Bridieu, ses père et mère; son parrain le roy Louis quartorzième, sa marraine la reyne sa mère, Anne d'Autriche ; » l'officiant était le prêtre de la Mission René Almeras (2). La cour reprit sa marche vers Paris, en passant par Amboise. A l'automne de 1655, le duc et la duchesse étaient à Richelieu où ils remplirent encore le rôle de parrain et de marraine. Un peu plus tard, notre châtelain prêta serment, en qualité de duc et pair (3).

Le mariage du duc de Richelieu avec M^lle^ du Vigean avait naturellement resserré les liens qui existaient déjà entre les deux familles. M^me^ d'Aiguillon aimait à faire sa compagnie de la marquise, demeurée veuve et inconsolable de la vocation religieuse de sa fille aînée, qui était destinée au duc d'Enghien. Il restait à celle-ci un fils qui faisait à la fois sa joie et sa fierté; François Poussart, marquis de Fors et du Vigean — c'est son nom, — épousa Charlotte de Nettancourt, et en 1658, un enfant faisait son entrée au foyer domestique. L'attrait du château des bords du Mable et surtout les bonnes grâces de sa belle-sœur, la duchesse, engagèrent la

(1) M^me^ de Motteville. *Mémoires.*
(2) Archives de Richelieu, *Registres d'Etat-civil.*
(3) P. Anselme, *Généalogie des du Plessis.*

jeune marquise à venir à Richelieu avec son nouveau-né, à la fin de l'été de 1662. L'enfant n'était encore qu'ondoyé ; on résolut de suppléer les cérémonies baptismales. Il fut tenu sur les fonts, le 20 août, par le châtelain et son épouse, dont il reçut le nom d'Armand-Jean. Le marquis de Fors se trouvait à la fête, et un peu plus tard, il fut lui-même parrain avec sa sœur, la duchesse ; mais hélas ! il devait succomber au siège d'Arras, à l'âge de vingt-deux ans.

Au mois d'avril 1664, il y avait au château Roland de Neufbourg, marquis de Sarcel, que nous croyons être un oncle maternel de la duchesse de Richelieu ; avec la femme du gouverneur Vignier il fut parrain d'un enfant de Dolard, lieutenant des chasses. Cette année-là fut marquée par un cyclone terrible dont Vignier nous a conservé le tableau, dans un poème où les Muses parlent bien souvent la langue de la prose (1). Au printemps suivant, le palais reçut le duc de Mazarin, Armand-Charles de la Porte, et son épouse Hortense Mancini, nièce du cardinal ; le 26 avril, tous deux présentèrent au baptême un enfant de l'écuyer Louis de Blet. Quant aux châtelains, ils continuaient à aimer et habiter leur jolie résidence. Le 27 septembre 1666, la duchesse fut marraine avec Georges Gillier, chevalier et seigneur de Marmande, d'un fils de Nicolas Maquet, « commandeur au château de Chinon. » En 1668, au mois de septembre, le duc de Richelieu fut parrain d'un enfant du sénéchal, Philippe Quérard, avec dame Henriette de Budes, duchesse de Saint-Simon. En octobre, c'est le tour de la duchesse de Richelieu d'être marraine d'abord avec Charles Amanieu, seigneur

(1) Bibliothèque de Tours, ms. 901.

d'Albret, puis avec le R. P. Jean de Sazilly, abbé de la Clarté-Dieu, et enfin le 2 novembre, avec Cyprien Gillier, chevalier, « commandeur de Marmande » (1).

Non contents de jouir, durant l'été, des charmes de leur demeure, nos châtelains y passaient quelquefois une partie de l'hiver. Le 25 novembre 1671, ils furent deux fois parrain et marraine, pour un enfant de René de Coué de Lusignan, seigneur de la Giraudière, et de François Ducarroy, sieur de Maisonneuve. A quelque temps de là (1673), le duc de Richelieu recevait l'aveu, pour la seigneurie de Courcoué, « de François de Beauvau, chevalier marquis du dict lieu, comte de Crissé, conseiller du roy, maistre de camp en ses armées, grand maistre des eaux et forêts au ressort de Chinon et capitaine des chasses en Touraine, pour son hôtel, terre et seigneurie de Courcoué avec ses appartenances en la paroisse de Courcoué, la Tour Saint-Geslain, Braslou, Chasveigne, Braye et ailleurs, à foy et homage lige et 60 sols aux loyaux aides (2). »

Cependant la mort de la duchesse d'Aiguillon vint jeter le deuil dans le palais de Richelieu. Malgré certains nuages, le duc ne pouvait s'empêcher de rendre justice aux rares qualités de sa tante et aux services nombreux qu'elle avait rendus à sa famille. Quel dévouement admirable elle avait montré, toute sa vie, en particulier pour ce qui concerne les neveux que le Cardinal lui avait si instamment recommandés. Armand-Jean entoura de ses larmes la couche funèbre, où M^me^ de Combalet décéda le 17 avril 1675, et le cercueil porté au cou-

(1) Archives de Richelieu.

(2) Au commencement de l'année 1669, un ami de la maison, l'abbé Testu, mettait la dernière main à un recueil de poésies, intitulé *Stances chrétiennes*, et datait la préface « De Richelieu, le 24 mars. »

vent des Carmélites, selon le désir de la défunte ; puis il revint à Richelieu. Durant l'année 1682, la duchesse reçut la visite des membres de sa famille ; Jeanne de Saint-Gelais de Lusignan, femme du marquis d'Anguitarre, passa l'été près d'elle ; plus tard, au mois d'avril, c'est Angélique Poussart, fille du marquis d'Anguitarre ; enfin le marquis y était, à son tour, en janvier et février 1684.

Mais hélas ! une douleur plus vive, il semble, que toutes les autres se préparait à fondre sur le duc de Richelieu. Le 28 mai de cette même année, il perdit l'épouse qui l'avait soutenu de ses lumières et de son amour au milieu des succès et des déconvenues de la vie. Il s'en consola, il est vrai, par un autre mariage et, le 30 juillet 1684, il épousa Anne-Marguerite d'Acigné, d'une noble maison de Bretagne. Le duc et la duchesse de Richelieu vinrent à leur château, à l'automne de 1685 ; on fit à la châtelaine une réception vraiment princière. La naissance de Catherine-Armande, née au mois de juin, et l'espoir de voir naître un fils excita encore l'enthousiasme. A l'entrée de la grand rue, s'élevait un superbe arc de triomphe relevé de tableaux symboliques ; au milieu apparaissait un obélisque de trente-six pieds de haut, en marbre, avec un piédestal qui figurait le Mable et la Veude, répandant des flots de vin. Toute la ville était sur pied ; l'air retentissait du bruit des tambours et des fanfares. L'arrivée de la duchesse fut saluée par des salves de fauconneaux, de coulevrines, de mousqueterie et de grosse artillerie. Le corps des officiers de ville, escorté des gentilshommes et suivi d'une foule innombrable, la reçut à la porte principale. Elle descendit de son carosse, fut haranguée par le sénéchal et prit place sous un dais porté par quatre échevins, qui la

conduisirent à travers les rues tapissées de verdure, au milieu de l'harmonie des instruments et des acclamations du peuple. A l'entrée de l'église, elle fut accueillie par le clergé au chant du *Te Deum* et au carillon des cloches. Puis elle se rendit au château, magnifiquement paré, et y reçut les compliments et les fleurs de jeunes filles dont les grâces naïves répondaient aux charmes de la duchesse, selon le crayon du poète,

> Quam micat in vultu gravitas, in pectore candor,
> Femineos inter longe pulcherrima fœtus (1).

Nos châtelains s'installèrent dans leur résidence, et au mois de novembre, le duc et la duchesse tinrent sur les fonts une fille du gouverneur Benjamin Vignier, sieur de la Rancheraye, à laquelle ils donnèrent les noms d'Armande-Agnès-Marguerite. Le duc profita de sa présence pour déraciner certains abus qui menaçaient de s'implanter. La négligence s'était glissée dans l'exécution des aveux et droits divers, dus au domaine de Chinon. Il en ordonna le dénombrement et l'état, avec l'agrément du roi qui l'autorisait à régulariser « la tenue des assises, la convocation des mouvances des fiefs et la réception des actes de foy et hommage ». Il rappela également cette obligation aux tenanciers de la terre de Richelieu, sans omettre les prêtres de la Mission. Il lui était, par ces derniers,« deub un homme vivant et mourant pour rendre la foy et hommage », en raison de leurs différents domaines. Ils essayèrent de répondre que telle propriété en était quitte par la volonté du donateur ; mais le duc répliqua que le Cardinal n'avait point déchargé les

(1) Cette description est empruntée au poème *Ricolocus dolens* (p. 49-57), qui a le tort de confondre, et de parler d'Anne Poussard.

terres des rentes vis-à-vis de la seigneurie, et le 30 novembre, les Lazaristes firent leur déclaration détaillée des « maisons, bastiments et héritages qu'ils détenaient ». Nous y relevons, entre autres, l'aveu des fiefs de Bois-Bouchard, Limeuil et la Jaille, à foi et hommage lige « au debvoir d'un chapeau de rose à chaque mutation de seigneur », et la mention d'une habitation à plusieurs chambres, à Richelieu, « pour loger M. l'archevesque de Bordeaux (1) ».

Le duc passa, au château, une bonne partie de l'année 1689; au mois d'avril, il assistait au mariage du fils de son capitaine des chasses, Gilles Dolard, célébré par l'abbé Jean de Sazilly, de la Clarté-Dieu, et le 25 juin, il fut parrain, avec sa fille aînée, Catherine-Armande alors âgée de cinq ans, dite « M^lle de Richelieu », et que devait épouser François-Bernardin du Châtelet. Deux jours après, il était encore parrain avec la seconde, Elizabeth-Marguerite, âgée de trois ans, dite « M^lle de Fronsac », qui se voua plus tard à la vie religieuse. A cette époque la duchesse mit au monde une troisième fille, Marie-Gabrielle, qui devint abbesse du Trésor, et le 24 juillet, par procuration, fut marraine avec son père, sous le titre de « M^lle de Pontcourlay. » Le palais de Richelieu s'égayait ainsi des plus joyeux ébats; il retrouvait un renouveau de vie et d'émotion dans les jeux et les ris des enfants, qui, encore plus, attachaient les parents aux bords du Mable. Au printemps de 1690, l'aînée, Catherine-Armande, fut marraine, et le 22 février de l'année suivante, le duc assista au mariage d'Armand de Blet, seigneur de Chargé (Razines), avec Gabrielle de Saudelet; il avait à ses côtés sa femme et ses deux filles, M^lles de Richelieu

1) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu* C,828.

et de Fronsac. Celle-ci fut marraine, le 10 juillet, d'une fille de Dolard, avec le gouverneur de Sazilly.

Les châtelains de Richelieu aimaient, durant les beaux jours, à faire les honneurs de leur maison aux personnes de haut rang avec lesquelles ils étaient en relation. Nous ne nous arrêterons pas à les nommer ici, mais nous ne saurions omettre de mentionner la présence de M^me^ de Montespan, à la fin de l'été de 1691. Elle était depuis quelques mois retirée de la cour, et gardait encore l'éclat de la royale maîtresse dont M^me^ de Sévigné avait dit : « Sa beauté est extrême, sa parure est comme sa beauté, et sa gaieté comme sa parure (1) ». A l'occasion d'un voyage qu'elle fit à l'abbaye de Fontevrault dont sa sœur était supérieure et où elle allait souvent, M^me^ de Montespan rendit visite au duc et à la duchesse de Richelieu qu'elle connaissait intimement. Au château, on attendait un excellent ami de la famille, l'abbé Huet, alors précepteur du Dauphin et plus tard évêque d'Avranches, dont la finesse et le savoir-vivre le disputaient avec l'érudition. La marquise fut reçue à bras ouverts et put admirer à loisir les magnificences du palais. Ce ne fut pas sans peine qu'elle s'arracha aux amabilités de ses hôtes pour reprendre la route de Fontevrault. Au monastère, les deux sœurs parlaient souvent du duc et de son épouse « avec beaucoup d'estime ». Il les visita, à son tour, à l'automne, et reçut l'accueil le plus empressé, dont la cordialité ne fut tempérée que par un amical reproche, celui de n'avoir pas le livre qu'il avait promis. Le duc se défendit, avec non moins de courtoisie, en disant qu'« il n'avait pas apporté la petite bible parce que son

(1) Lettre du 7 août 1676.

aumosnier, qui n'était pas avec lui, a la clef (1). »

Nous passons à 1696 ; c"est l'année même où naquit, le 13 mars, Louis-François-Armand, qui eut pour parrain le roi, et pour marraine la duchesse de Bourgogne: il s'agit du futur duc de Richelieu. Mais la douleur allait encore troubler la joie de notre châtelain ; le 19 août 1698, il perdit Anne d'Acigné, sa deuxième épouse. On le retrouve dans sa demeure des bords du Mable, au mois de juillet 1699; dans la chapelle du château, il assista à un mariage, et il fut en outre parrain d'une fille de la Tour Signy, gouverneur de Chinon, et d'un enfant d'Armand de Blet, gouverneur de Richelieu. Avec lui nous arrivons au soir du grand siècle de Louis XIV, qui se couche dans les incomparables splendeurs d'une période au cours de laquelle on pouvait dire en toute vérité : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

(1) P. Clément, *M^me^ de Montespan*, correspondauce, p. 299-301.

XVI

La vie Richelaise au XVII[e] siècle

Erit altera merces.
Deux branches de palmier et de cyprès entrelacées.

Le passe-temps de mes joyeuses heures. — Réjouissances à l'occasion de la naissance de Louis XIV. — Abjuration de plusieurs protestants. — Bénédiction de cloches dont la duchesse d'Aiguillon est marraine. — Séjour de l'abbé de Marolles et de La Fontaine à Richelieu ; plaisante anecdote du fabuliste. — Les possédées de Loudun, supplice de Grandier ; les hallucinées de Chinon et Jacques Barré ; les possessions à Richelieu. — Fondations pieuses ; sépultures. — Les corporations ; règlement des menuisiers. — Un chanoine prétentieux. — Faveurs du roi et des châtelains pour les habitants. — Les impôts. — Les prisons. — Tableau de l'élection : statistique, épidémies, crimes, naissances. — Les magistrats parisiens et le *Club-Alpin*, à Richelieu.

En esquissant l'histoire des châtelains de Richelieu au cours du XVII[e] siècle, nous avons laissé entrevoir ce qu'était alors la situation de la ville elle-même et des habitants. Mais ce n'est pas assez ; certains aspects méritent d'être considérés de plus près. Les fêtes civiles et religieuses, le progrès des arts et de l'industrie, les visites d'étrangers illustres, le tableau du mouvement de la population, le cadre des impôts, la statistique des crimes, l'étude des prisons et maints faits survenus dans la cité ou dans les environs, mettront dans une lumière plus grande l'état des esprit et des mœurs.

Cette étude, pleine d'intérêt, est écrite et n'attend que d'être publiée : elle a été composée par un enfant du

pays, au XVII^e siècle. François Ducarroy, gouverneur de Richelieu, avait un frère, nommé Pierre, qui fut gouverneur du château de Champigny. Entre autres enfants, son épouse, Geneviève Dumay, lui donna un fils, Jacques, né en 1634. Celui-ci hérita de la seigneurie de Grammont et épousa, en 1668, Jeanne de Mutz, fille du bailli du marquisat de Montgauger; de cette union naquirent deux fillles, dont l'une se maria à Jean-François Torterue. Quant à Jacques Ducarroy, il mourut en 1707, à l'âge de soixante-treize ans. Le sieur de Grammont avait de l'esprit, de l'érudition et des loisirs. Il les employa à composer des Mémoires sur l'histoire du Richelais à cette époque, sous le titre *Le passe-temps de mes joyeuses heures*. Ils ont la forme de lettres, adressées à M^me^ de Reveillay, et constituent trois volumes qui demeurèrent entre les mains des héritiers de l'auteur et ne quittèrent qu'assez tard notre pays. Plusieurs personnes de notre connaissance les ont eus entre les mains(1). A cette heure ils sont dans une bibliothèque des bords de la Tamise, où nous espérons bien les retrouver. En attendant cette bonne fortune, il nous reste le devoir de glaner dans le champ des épisodes de l'histoire richelaise.

Notre cité s'associait à toutes les fêtes civiles et religieuses qui remuaient l'âme de la France. Après vingt-trois ans d'un mariage stérile, Anne d'Autriche mit au monde un fils vivement désiré. Le 5 septembre 1638, naquit Dieudonné que la postérité devait appeler *Louis le Grand*. Ce fut dans la nation entière une explosion de joie qui se manifesta par des réjouissances publiques et

(1) Nous citerons, en particulier, M. J. Poirier, à Faye-la-Vineuse, qui a copié la longue lettre sur le château, dans le 1^er^ volume; il a bien voulu nous la communiquer avec d'autres notes; nous lui en exprimons ici toute notre gratitude.

par des processions, dites « du Vœu de Louis XIII ». Le passage du courrier, qui portait cette bonne nouvelle, semait partout l'allégresse. A Richelieu, elle produisit une véritable ivresse dont un témoin nous a laissé le tableau. « La veue de toutes ces choses m'estoit, dit-il, grandement plaisante et agréable, mais surtout quand je vis la réjouissance pour la naissance de M. le Daulphin faicte tant par ceux de la ville qui estoient accompagnés de plus de 2,000 manœuvres, et la procession et feu de joie qu'ils feirent pour ce subjet, que par ceux du chasteau qui dressèrent un feu d'artifice, tel que leur permettoit le peu de tems qu'ils y avoient, secondé de plusieurs coups de mesme artillerie (1). » Notons, en passant, qu'à cette époque François de Wignerod, marquis de Pontcourlay et neveu du Cardinal, battait, à Savone, la flotte espagnole ; en 1635, il avait succédé à Pierre de Gondi, duc de Retz, comme général des galères.

D'autres fois, la population était mise sur pied par une de ces cérémonies émouvantes dans lesquelles des protestants renonçaient solennellement à leur doctrine, pour embrasser la foi catholique. Après 1640, il y eut plusieurs abjurations ; une des premières est celle de Bellanger dont nous citons l'acte entier : « Je, Pierre Bellanger, voue et jure retenir et confesse, sans aucune contrainte, ceste vraye foy catholique sans laquelle personne ne peut estre sauvé, et promets que je la garderay et tiendray, moyennant la grâce de Dieu, jusqu'au dernier soupir de ma vie et, tant qu'il me sera possible, la feray tenir, garder et observer par tous ceux desquels j'aurai charge en ma maison et en mon estat et au cas qu'il m'advienne de faire le contraire à l'advenir, ce que

(1) Léon Godefroy, *Relation de voyage*.

Dieu ne veuille, je me soubmets à toutes les peines portées par les saincts décrets des constitutions canoniques. Ainsi je jure sur les saincts Évangiles, et ce entre les mains de Lambert-aux-Cousteaux, prestre et curé de Richelieu, en présence des témoins soubsignés; faict à Richelieu le 25 avril 1640. » Les témoins, qui appartiennent presque tous à la magistrature richelaise, étaient le sénéchal Citoys, Lecœur, Ducoudray, Drouet, Bonin et plusieurs autres.

Cette abjuration fut suivie, quelques mois plus tard, de celles de Marie Brault, de François Aubert, chirurgien demeurant à Monts en Poitou, et de Jeanne Pinet. L'année d'après eut lieu l'abjuration de Nicolas le Lascheur, de la paroisse de Rocleval, en l'île de Guernesey, et du sculpteur Mathieu Lespagnandelle. En 1642, c'est le tour de deux soldats de Sa Majesté, Christophe et Jacob Rollin, de Metz, de Christophe Joubert, d'Angers, et de Nicolas Villan, de Genève.

Le 24 février 1645, on célébrait une fête plus particulièrement solennelle par son caractère et par la qualité des personnes qui y prirent part; ce jour-là, « ont esté benistes les quatre cloches de l'église de céans, données par Madame la duchesse d'Aiguillon, laquelle a esté marraine et M. le duc parrain ; M. du Rivau et Madame ont assisté à la cérémonie. » Avec quel empressement sympathique la ville entière entoura la vertueuse nièce du Cardinal ! On se pressait autour d'elle pour admirer les grâces de sa personne et recueillir une parole, un sourire de celle que le grand Armand avait mise en son lieu et place.

On aimait la parole des bons Lazaristes, mais la monotonie engendre l'ennui. De temps à autre, le peuple était heureux d'entendre la voix d'orateurs étrangers.

En 1655, l'Avent fut prêché par un religieux, et nous savons à ce sujet, détail assez piquant, que le 28 novembre au palais du duché-pairie, en l'assemblée du corps de ville, par-devant le sénéchal, Jean Drouin, « a été arresté et dressé pour l'effet du père prédicateur, que la veuve Eustache Lebas sera priée et requise de loger et nourrir le Père et luy fournir le bois et la chandelle, moyennant 4 livres qui luy sera payée par les dicts habitants, et à quoi payer, un chacun contribuera (1) ». Il arriva même à tel prédicateur de succomber à la tâche. La douleur fut universelle, quand « le 4 juillet 1688, est décédé frère Élizée, compagnon du révérend père Séraphin, religieux capucin de la communauté d'Angers, qui a prêché l'Avent, le Caresme et l'octave du Saint-Sacrement (64 ans), et a esté enterré dans l'église tout au milieu en présence dudit père Séraphin de Limoges, et des révérends pères Timothée de Tours, Georges de Guéret et père Louis de Tours. »

Dans une autre circonstance, les regards étaient éveillés par l'arrivée d'un visiteur illustre, tel que de Marolles ou La Fontaine. Le célèbre de Marolles, né en Touraine en 1600, devint abbé de Villeloin et s'illustra par son savoir aussi bien que par ses précieuses collections ; il avait étudié à la chartreuse du Liget, sous la direction scolaire d'Alphonse du Plessis, frère du grand ministre. En 1616, alors qu'il était au collège de la Marche, à Paris, il vit, chez le garde des sceaux Mangot, « M. de Luçon en habit noir, renversé sur une chaise de cuir, » et délibérant sur les affaires de l'État. Dix-sept ans plus tard, de Marolles fit un voyage en Poitou et en Anjou ;

(1) Archives de Richelieu, *Registres d'Etat-civil*.

il visita Richelieu « qui, dit-il, a beaucoup augmenté depuis ce temps là, » et le château de Champigny « qu'on a depuis démoli, à la réserve de la Sainte-Chapelle. » Il y vint de nouveau en 1636, et put constater en effet quels travaux considérables on avait exécutés depuis son premier voyage.

Assurément un des visiteurs les plus marquants est bien La Fontaine, qui s'y rendit vers le milieu du XVII^e siècle. Fouquet était en disgrâce; un de ses amis, Jannart, procureur au Parlement fut exilé, du même coup, à Limoges; La Fontaine, qui était son petit-neveu et l'appelait « mon oncle », résolut de l'accompagner; il était d'ailleurs « honteux d'avoir tant vécu sans rien voir. » Parti de Paris, le 23 août 1663, il est à Clamart le 25, et arrive à Bourg-la-Reine, où il « prend la commodité du carosse de Poitiers qui passe tous les dimanches », fait halte à Étampes, Orléans, Cléry où est enterré Louis XI, puis à Blois. Il se rend à Port de Piles, en compagnie « d'un marchand qui ne disait mot, d'un notaire qui chantait toujours et qui chantait très mal, et de trois femmes, dont une poitevine qui se disait comtesse et venait de plaider en séparation contre son mari. »

Comment continuer la route sans voir la merveille de la contrée? « Comme Richelieu, dit-il, n'était qu'à cinq lieues, je n'avais garde de manquer de l'aller voir : les Allemands se détournent bien pour cela de plusieurs journées. » De son côté, l'oncle se rendit à Châtellerault où l'on devait se retrouver. La Fontaine arriva à cheval à Richelieu, le 3 septembre au soir, et en donna de suite avis à son épouse. Il visita avec le plus grand intérêt la ville, le château et le parc, et fit part de ses impressions à sa femme, dans une première lettre, datée de Châtel-

lerault le 5 septembre, et dans une seconde plus détaillée, envoyée de Limoges, le 12 du même mois. C'est un charmant mélange de prose et de poésie mariée avec cette bonhomie qui, entre tous, distingue le fabuliste. La cité lui parut trop silencieuse, et il écrivit :

Je ne vis personne en la rue;
Il m'en déplut : j'aime aux cités
Un peu de bruit et de cohue.

Il s'extasia sur la magnificence du palais, la beauté des marbres et des peintures, la richesse des appartements et le luxe des meubles. Ébloui de tant de splendeurs, il s'écrie : « Il y a tant d'or, qu'à la fin je m'en ennuyai. » Il descendit dans les jardins et se promena à son aise dans le parc, qui est « un pays ». La nuit seule l'obligea à rentrer au logis non sans qu'il eût composé, sous les grands arbres au feuillage jaunissant, de beaux vers à la mémoire du Cardinal. « Je m'enfonçai, dit-il, dans l'une des allées. A peine eus-je fait dix ou douze pas, que je me sentis forcé par une puissance secrète de commencer quelques vers à la gloire du grand Armand. » Voici le début et la fin de la pièce :

« Manes du Grand Armand, si ceux qui ne sont plus
Peuvent goûter encore des honneurs superflus,
Recevez ce tribu de la moindre des Muses.
. . . . . .
Je n'y puis ajouter qu'une simple prière :
Que la nuit d'aucun temps ne borne la carrière
De ce renom si beau, si grand, si glorieux,
Que Flore et les Zéphirs ne bougent de ces lieux.
Qu'ainsi que votre nom leur beauté soit durable,
Que leur maître ait le sort à ses vœux favorables,
Et soit toujours content du prince et de la cour! »

Le duc pouvait être content de La Fontaine. En fut-il de même du concierge ? Voici l'anecdote qu'il raconte.

« Comme nous étions près du pont-levis, un vieux domestique nous aborda fort civilement et me demanda ce qu'il me semblait de Richelieu. Je lui répondis que c'était une maison accomplie ; mais que n'ayant pu tout voir, nous reviendrions le lendemain et reconnaîtrions ses civilités. — On ne manque jamais de dire cela, répartit cet homme ; j'y suis tous les jours attrapé par des Allemands. — Sans la crainte de nous fâcher et par conséquent de rien avoir, il aurait, je pense, ajouté : à plus forte raison le serais-je pas des Français ; même je vis bien que le haut de chausses de M. de Châteauneuf lui semblait de mauvaise augure. Cela me fit rire, et je lui donnai quelque chose (1). »

La Fontaine voulait partir de bonne heure. Il se leva « devant que l'aurore fut éveillée », non sans se dire que « ce serait une belle chose de voyager, s'il ne fallait point se lever si matin. » Pour comble de malheur, les portes de la ville étaient encore fermées, et les clefs chez le sénéchal. « Le bruit courait que quelques gentilshommes de la province avaient fait complot de sauver certains prisonniers, soupçonnés de l'assassinat du marquis de Faure. » Il s'agit ici de du Vigean, marquis de Fors, beau-frère du châtelain de Richelieu Armand-Jean de Vignerot, par sa femme Anne Poussart ; il avait été assassiné dans son carosse, au moment où il voulait visiter un de ses amis. On alla donc réveiller le sénéchal avec tous les égards dus à son rang. On lui fit savoir que l'on portait « le paquet du roi » ; et aussitôt il fit ouvrir. La Fontaine prit la route de Châtellerault où il trouva son oncle, et ensemble ils poursuivirent leur voyage (2).

(1) Lettre du 12 septembre 1663.
(2) Lainet, *Mémoires*, t. II. — Lettre du 12 septembre 1663.

Que se passe-t-il donc dans la ville ? Entendez ces bruits qui circulent, cette rumeur qui vole de bouche en bouche. On se raconte en frémissant qu'un prêtre du voisinage vient de monter sur le bûcher : il s'agit d'Urbain Grandier.

Dans l'histoire de l'humanité, il est certains noms qui nous apparaissent entourés d'un rayonnement sinistre : celui de Grandier est du nombre. Que de problèmes soulève du même coup cette mémoire tristement célèbre, qui n'a pas cessé d'être une énigme ! Quel fut le véritable rôle du curé de Loudun ? Quelle est la cause des ardentes sympathies et des brûlantes colères qu'il a suscitées ? A quel point a-t-il été mêlé aux affaires des Ursulines ? Quelle est la clef de ce drame où les procès-verbaux se heurtent aux procès-verbaux, et dans la trame duquel quelques-uns ont voulu voir des mains mystérieuses et implacables ? Que penser de Grandier, avant, pendant et après cette douloureuse affaire ? Si nos loisirs nous permettentun jour de reprendre ce poignant débat, nous essayerons de mettre en relief quelques circonstances inconnues ou méconnues de cette existence et de cette procédure ; pour aujourd'hui, contentons-nous de dire ce qu'on ne saurait taire dans une histoire de Richelieu.

Urbain Grandier naquit à la Brouère, près Sablé, en l'année 1590. Son père était notaire ; sa mère, Jeanne d'Estièvre, était douée d'une grande énergie de caractère. En 1617, après de brillantes études, Urbain fut nommé archiprêtre de la paroisse Saint-Pierre-du-Marché, dans la ville de Loudun, encore tout émue des dernières luttes politico-religieuses. Il devint bientôt chanoine du chapitre Sainte-Croix dont l'église, bien

que transformée en halle, reste fort intéressante par son cachet architectural et par les scènes extraordinaires auxquelles elle servit alors de théâtre.

Un imposant château, dont il demeure encore une tour gigantesque, commandait et défendait la cité. Au mois de décembre 1617, il reçut pour gouverneur Jean II d'Armagnac, maître d'hôtel du roi et seigneur de la Motte, à Marcilly-sur-Vienne. La distinction de son esprit et de ses manières gagna vite à Grandier les sympathies du gouverneur. En vain ils unirent leurs efforts pour sauver le château des projets de Laubardemont, intendant de Tours, qui agissait par les ordres du ministre de Louis XIII. Georges d'Armagnac mourut au commencement de l'été de 1634, assassiné par son valet de chambre; sa veuve fit placer ses restes dans la chapelle seigneuriale de Marcilly, avec une épitaphe touchante qui s'y voit encore. Grandier possédait en outre l'affection des frères Sainte-Marthe, ces gloires de la France, et de plusieurs personnages de distinction parmi le clergé et les laïques (1). Mais il avait contre lui les religieux que son esprit caustique n'épargnait guère et les oppositions que lui suscitait sa liberté de penser et d'agir. Une étincelle alluma l'incendie.

Les religieuses du couvent des Ursulines se dirent possédées du diable, au moyen d'une rose que Grandier aurait jetée par dessus les murs du monastère. De la supérieure, Satan passa aux autres sœurs. On commença une série d'exorcismes où le principal rôle fut joué par le capucin Tranquille et par le Jésuite Surin. Laissons

(1) Un des plus fidèles soutiens de Grandier fut Claude Quillet. Né en 1607. à Chinon, paroisse de Saint-Maurice, il s'est rendu célèbre par son poème *Collipœdia*. Le zèle qu'il mit à soutenir le curé de Loudun ne fut pas étranger à son départ de France pour l'Italie.

ce dernier nous faire le tableau d'une de ces scènes auxquelles on accourait de toutes parts. « C'était le 5 de novembre, il se trouva ce jour-là une grande compagnie à l'exorcisme. Léviathan avait résolu de se moquer de moi. Ayant donc pris les ornements et salué le Saint-Sacrement, je commençai l'exorcisme. Il voulut parler pour m'insulter, mais il ne put : il fut arrêté tout court, et tomba par terre, se pliant et rampant comme un serpent. Ensuite il se prosterna à mes pieds et sortit, laissant la mère libre. Comme par l'agitation du démon, la mère avait laissé tomber sa coiffure, on avait remarqué qu'elle avait le front fort blanc ; et ensuite, sans que personne l'eût touchée, ni qu'elle se fut touchée elle-même, on vit une croix rouge sur son front (1).

(1) *Histoire abrégée de la possession des Ursulines de Loudun*, par le P. Surin, liv. II, c. I. Christophe Gaudin, curé de Saint-Avertin, près de Tours, et chanoine grangier de Saint-Martin, eut la curiosité de se rendre compte *de visu* des choses étranges que l'on racontait à ce sujet. Voici ce qu'il écrit dans son Mémoire inédit :

« Le 10 may 1634, je partis pour aller à Loudun veoir des religieuses, possédées de diables, où vis entre autres choses remarquables celles cy qui pourra profiter, qu'une religieuse possédée, ayant le Saint-Sacrement de huict à neuf heures par un religieux recolet, rendit l'hostie reçue sur sa langue noire entre onze heure et midy, avec des cimagrées et figure et postures estrange avant et après ; le miracle avait desjà esté faict plusieurs autrefois aux précédents exorcismes, mesmes l'ayant pris au matin elle la rendue après disner, le samedy le 18, je fus de retour. Le vendredy 18e jours d'aoust 1634, fut faict mourir à Loudun, Urbain Grandier prêtre du diocèse de Mans et curé de Saint-Pierre de Loudun, accusé de magie et d'avoir fait posséder par les diables sept religieuses Ursulines du dit lieu et autres filles seculières, desquels cas il n'a rien advoué, mais a advoué avoir congnuns charnellement quantité de filles et de femmes, mesmes dans l'église de sa paroisse, et mesme avoir composé un livre contre le célibat des prestres. Lequel Grandier a sa mort ne fut aucunement recogneu, ne s'est voulu confesser ny recevoir les exhortations à luy faites par les Capucins, ce qui fait connaître qu'il a fini la vie de ce monde dans le feu ayant esté bruslé vif et qu'il la esté continuer dans l'autre. »

« Je vous ay cy devant parlé d'ung voïage que j'avois fait à Loudun, et choses extraordinaires qui se voiaient là dans des Ursulines possédées; mais ces derniers jours d'apvril et premier may 1638, la mère supérieure des dites Ursulines du dit Loudun, qui estoit la plus fortement agitée et possédée,

Nous n'insisterons pas sur ces événements extraordinaire dont on a raconté tous les détails, au double point de vue diabolique et névropathique (1). Assurément ils jettent un jour étrange sur tout un côté des idées et des mœurs, au XVII^e siècle. Mais ici il y a peu à apprendre sur l'attitude des exorcistes et des exorcisées, sur les contradictions et les aveux des pauvres hallucinées, sur les tortures horribles de l'accusé, sur la confession de ses défaillances morales et sa protestation contre les maléfices dont on le chargeait, ainsi que sur la bienveillance persistante de Scévole de Sainte-Marthe qui fit l'éloge funèbre du curé de Saint-Pierre. Quoiqu'il en soit, les haines superstitieuses et les rancunes invétérées, après une sentence qui demeurera longtemps une énigme, se donnèrent rendez-vous le 18 août 1634, sur la place du marché. Urbain Grandier, en chemise et la corde au cou, y fut brûlé vif en présence d'une multitude partagée entre la compassion et la férocité. Une tradition, toujours vivace à Loudun, atteste que les bourreaux et leurs descendants portèrent la peine de cette exécution dans les malheurs dont ils furent frappés.

Les flammes du bûcher de Grandier étaient à peine

passant en ceste ville où elle a esté vüe presque de tout le monde au couvent des Ursulines de ceste ville de Tours, délivrée de cette possession, et pour la marque de sa liberté, elle a escript sur sa main cecy *Jésus*, *Maria*, *Joseph*, *F. de Salles*, en fort beau caractère rouge ; elle s'en va au tombeau du bienheureux François de Salles, évêque de Genève à Anecy rendre les vœux à ce saint qu'elle lui a faits, et dit qu'elle croiait qu'elle avoit esté délivrée par les mérites et prières de ce bienheureux personnage : j'ai vu cette escripture avec M. l'official de Tours, M. le promoteur, M. le secrétaire de Monsieur de Tours, nommé le Houx, et deux autres chanoines de Saint-Gatien (1638) ». — *Mémoires pour servir à mes successeurs* dans les *Registres de Saint-Avertin* (1634-1669), Archives de la Mairie.

(1) Bibliothèque de Tours, *Mémoires de la supérieure des Ursulines*, Ms. 1197. — P. Surin, *Les possédées de Loudun.— Vie de M. de Kériolec.* — Bleau, *Histoire de Loudun.* — D^r Legué, *Histoire de Grandier.*

éteintes quand, à quelques lieues, un prêtre tentait de ressusciter les scènes de possession et d'exorcisme. C'était Barré, curé de Saint-Jacques de Chinon, paroisse supprimée à la Révolution. Pierre Barré, qui avait fait son apprentissage d'exorciste dans l'affaire de Loudun, inspira à quelques extravagantes l'idée de jouer le rôle de possédées, en accusant le curé de Saint-Louans que Barré prétendait perdre. Impostures, intrigues et sacrilèges, il mit tout en œuvre pour réussir; heureusement le haut clergé arrêta ses menées infâmes, et le cardinal de Lyon, qui était en Touraine, dévoila la fourberie. Un moment enhardi par la protection de Laubardemont, il recommença ses ignobles manœuvres, mais l'archevêque de Tours, Mgr Victor le Bouthilier, muni d'une délégation royale, fit preuve de la plus grande fermeté. Convaincu d'imposture, Barré fut arrêté en 1638, et condamné à passer ses jours dans un monastère du Mans. Quant à ses complices, on les mit aussi au couvent pour les empêcher de renouveler leurs scandales. L'issue des deux affaires, on le voit, était bien différente. Tandis qu'à Loudun, Urbain Grandier, innocent du méfait dont on l'accusait, avait été jeté sur le bûcher; à Chinon, Pierre Barré, coupable d'odieuses impostures, était condamné à la réclusion dans un cloître. Cette fois du moins la justice ne recevait pas d'atteinte (1).

La névrose, ainsi que les maladies physiques et morales qui s'y rattachent, offre parfois le caractère d'épidémie. Situé entre Loudun et Chinon, Richelieu pouvait-il bien échapper à l'influence de ces scènes étranges? Trop de relations existaient entre ces villes pour que,

(1) *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine, t. V, p. 79.— *Bulletin* de la Société, séance du 26 décembre 1877. — Dumoustier, *Essai sur l'histoire de Chinon*. — Maan, *Sancta et Metrop. Eccl. Turon.*, p. 209,210.

ne fut-ce qu'au récit des excentricités, quelque femme Richelaise ne se crût pas victime de sortilèges. Un jour, l'on commença à constater les symptômes de la possession, mais la sagesse de l'archevêque de Tours avait tracé la voie: l'incendie fut éteint dès la première étincelle. Vincent de Paul, qui avait été averti de ce qui se passait, écrivit, le 22 juillet 1640, au supérieur Lambert: « Mgr de Tours m'a fait plainte de ce qu'on a prêché en faveur des personnes qui se disent possédées à Chinon et qu'il assure ne l'être pas, et ne pas trouver bien qu'on traite comme l'étant. Je ne lui ai su que dire, sinon que je saurais ce que c'est; je vous prie de me le mander, et de dire à la Compagnie qu'on ne dise et ne fasse rien contre le jugement qu'il a porté ; en effet le jugement de ces choses se doit rapporter à lui et nul ne peut exorciser dans un évêché, sans la permission de l'évêque. Pour cette bonne fille, toutes les choses qu'on m'en a dit, me font défier de son esprit; j'ai peine qu'elle soit à Richelieu, et si elle n'a point de demeure à Chinon, ni parent qui s'en veuille charger, *in nomine Domini*, je pense qu'il la faudra envoyer ici (1). »

Cependant les pratiques pieuses continuaient à être en honneur à Richelieu, on vivait et surtout on mourait chrétiennement. Veut-on un exemple de la manière dont on faisait alors son testament? Le 26 février 1660, François du Carroy, seigneur du Verger, et son épouse Louise Durand, « considérant que la chose la plus recommandable que doit avoir l'homme est de rechercher la voie de son salut », expriment leurs dernières volontés après avoir remercié Dieu de la connaissance de la

(1) *Correspondance*, t. I, let. 296.

vraie Religion. Ils élisent leur sépulture dans l'église de Braye, en la chapelle Saint-Martin, conformément à la concession de la duchesse d'Aiguillon. Il y aura un service le jour de l'enterrement avec l'assistance du plus grand nombre de prêtres possible, ainsi que les huitième et quarantième jours, et à l'anniversaire les pauvres, présents, recevront 10 sols au moins. Chaque année, trois grandes messes seront célébrées dans les églises de Braye, de Richelieu et des Minimes de Champigny. A cet effet Ducarroy donne à l'église de Braye 20 livres, et 10 livres pour le service de la chapelle Sainte-Radegonde au Verger; il laisse aux Lazaristes 900 livres tournois ou 58 livres de rente perpétuelle, et la même somme aux Minimes de Champigny. Le contrat fut accepté par Pierre de Beaumont, supérieur de la Mission de Richelieu, et par le R. P. Martin Cotereau, correcteur des Minimes de Champigny. L'exécuteur testamentaire était Jacques Durand, chevecier de la Collégiale Saint-Georges de Faye, frère de M^me^ de Grand-Pré (1).

C'était alors le vœu d'un certain nombre de fidèles d'être inhumés dans l'église; le clergé et les personnes de qualité y recevaient ordinairement la sépulture. Le Cardinal et ses successeurs fixèrent à cet égard des règles dont on ne se départait pas. « On ne met de corps à la même place que 20 ans après, autrement on y peut trouver la teste avec les cheveux et nombre de vers qui font mal à la veue, quoique nous devions tous estre de même (2). » Le chœur était réservé pour la sépulture des châtelains. L'emplacement du milieu, entre les quatre maîtres piliers, avait été assigné aux Lazaristes par la

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu.*
(2) *Registres d'Etat civil*, 1637.

duchesse d'Aiguillon, et l'un deux étant mort du vivant du Cardinal, ne fut pas enterré dans l'église. « Le bas de la grande nef et les petites ailes » étaient pour les laïques. Les fosses devaient avoir trois pieds de profondeur, et un pied de maçonnerie tout autour, avec un parpaing de six pouces par dessus ; on portait les vidanges au grand cimetière ; le maçon recevait pour son travail 15 ou 20 livres. C'est le 20 janvier 1638 qu'eut lieu la bénédiction du cimetière de Richelieu : la première sépulture fut celle d'une pauvre femme. Outre le grand cimetière, il y en avait deux autres plus petits, situés derrière l'église et près le cloître. En 1662, à la demande des Lazaristes, le duc de Richelieu accorda que les deux petits cimetières seraient réservés aux enfants et que le terrain, laissé libre à l'est, serait employé en constructions ; il consentit également à ce que les « frères coadjuteurs » de la Mission fussent enterrés dans l'abside des fonts, sur les bas-côtés.

Un bon nombre de personnes furent inhumées dans l'église Notre-Dame ; des origines à 1730, on compte cent vingt sépultures. Ainsi à la partie inférieure du chœur, étaient plusieurs prêtres de la Mission parmi lesquels Pierre de Beaumont, supérieur et bienfaiteur de la maison, mort en 1662. Dans la nef se trouvaient, entre autres, le capucin frère Élisée, Prévost, peintre ordinaire du roi, Jean Dolard, capitaine des chasses, Marguerite Enpeaume, fille d'honneur de la duchesse de Richelieu, Pradon, gouverneur du château, et Louis Pelletier, sénéchal. Auprès de l'hôtel du Rosaire, on avait enterré une fille de Desmarets, intendant du Cardinal, Nicolas Durand, entrepreneur du château, de l'église et de la ville, ainsi que sa veuve, et Bouin de Noiré, receveur des tailles. Près de la chapelle Saint-Martin, reposait de l'Islefort, curé et supérieur, mort en 1706 ; à l'autel de la Charité,

Pierre Lemercier, l'architecte, mort en 1639. Enfin, plus bas, étaient placées nombre de personnes appartenant à la magistrature ou à des familles bourgeoises, comme la veuve d'un gouverneur du château, une fille de Ruzé d'Effiat, Gabrielle-Armande de Milly, et cinq membres de la maison des Ragonneau (1). Quant aux convois funèbres, d'ordinaire ils étaient assistés de plusieurs ecclésiastiques, dont le chiffre atteint jusqu'à dix-sept « avec trois cloches », comme pour la femme du marchand Tardif, vingt comme pour le boulanger Jean Barreau, vingt et un avec les quatre cloches, comme pour Jean Ducarroy. A la sépulture de l'architecte Durand, en 1665, « toute la communauté et le séminaire assistent. »

Il ne faut pas s'étonner de voir la classe ouvrière associée, dans une large mesure, aux diverses manifestations de la vie publique. Le travailleur adonné aux œuvres des mains, de l'artiste à l'artisan, occupait souvent une situation considérable et considérée. Il était de toutes les solennités civiles et religieuses, et parfois prenait rang à côté de la noblesse. Son influence, son prestige, pour ainsi parler, grandissait encore lorsqu'il appartenait à une corporation, toujours prête à protéger les droits de ses membres contre les vexations ou les atteintes à la liberté des personnes et des propriétés.

L'industrie était assez peu développée, il est vrai, dans le Richelais. « Dans l'élection de Richelieu, selon un document de l'époque, il n'y a point de villes et de bourgs où il se trouve de communautés d'arts et métiers en jurandes ni dirigées par un règlement spécial. Il en est de même pour la ville de Richelieu. Comme elle est pri-

(1) Archives de Richelieu, *Registres d'Etat-civil.*

vilégiée, on peut s'y établir sans rien payer au corps des arts et métiers : il suffit de l'agrément du seigneur et, en son absence, de l'autorisation des officiers de la justice. Aussi, toutes les fois qu'il s'est élevé quelque différend au sujet des corporations en France, Richelieu n'en a jamais éprouvé de trouble (1). »

Les menuisiers pourtant avaient une organisation spéciale et, sans être groupés en corporation, formaient une sorte de confrérie pieuse. Voici leur règlement qui montre bien l'esprit des ouvriers de ce temps.

« Au nom de la très saincte et adorable Trinité, Père, Fils et St-Esprit, Jésus, Maria, Anna. Nous maistres-menuisiers de cette ville de Richelieu, paroisse de Notre-Dame, poussés de pieuse dévotion, désirant instituer une louable confrairie sous l'invocation de Ste-Anne notre patronne et mère de la mère de Dieu, et pour cet effect en attendant un fond suffisant pour satisfaire aux charges et l'approbation du vénérable chapitre de St-Pierre de Poitiers, le siège épiscopal vacquant, du consentement de nostre curé et pasteur, nous sommes obligés, volontairement soumis aux charges cy après portées, Pierre Moriceau, Louis Proust, Abraham Chapier, Antoine Juquoys, Jean Guérin, Ambroise Gaudrée, Pierre Raimbault, René Juquoys, la veuve de René Veluau, vivant menuisier.

« Premièrement nous nous sommes obligés à faire un cierge, l'entretenir, le renouveler tous les ans, le placer au lieu qui nous sera accordé, le faire allumer durant les messes et vêspre des quattres festes annuels, de l'Assomption de Nostre-Dame, le jour du sacre de Ste-Anne, quand on portera le St-Sacrement en procession

(1) Archives d'Indre-et-Loire, E. 485.

dans l'église et durant le temps de l'élévation du St-Sacrement, touttes les fois qu'il y aura carillon à la grande messe, ce qui ne se fait qu'aux jours solennels, plus de porter ce mesme cierge en procession un peu devant la croix touttes les fois qu'on y portera le St-Sacrement, et en dernier lieu quand quelques-uns de nous austres maistres menuisiers seront trespassez, le cierge que dessus sera porté à la maison du deffunct, sera allumé quand on ira quérir le corps et ne sera esteinct que le corps ne soit enterré.

« Nous prétendons faire un pain bénist de la fleur d'un boëceau et le présenter au jour et feste de notre patronne et advocate, Ste-Anne, mère de la Vierge, et chacun donnera pour les frais de la confrairie autant en argent que le pain bénist pourra estre estimé. Nous désirons que touttes les cinq festes chômables de Notre-Dame, il soit dict une basse messe à l'autel du Rosaire, à six heures en esté, à six heures et demie en hiver, *que le jour de Ste-Anne soit dict une haulte messe* avec diacre et sous diacre, un clerc la servant, les chappiers portant chappes, plus le lendemain de Ste-Anne faire dire une messe haulte des mors pour les fidelles trespassez de cette confrairie et leurs parents et amys, il sera dict en plein-chant un libéra à la fin de la messe de Ste-Anne ; à tousjours paieront lesdicts maistres-menuisiers par chacun an aux messieurs de la mission la somme de 5 livres 10 sols pour le service ci-dessus spécifié, sans comprendre le libéra, qu'ils paieront le lendemain jour de Ste-Anne nostre patronne. Et d'autant que, non seulement tous les confraires se doibvent porter une spéciale affection en considération de l'estroict lien de dévotion qui les unist à la ste-confrairie les uns avec les autres, en cette vie mais mesme après

icelle, nous nous soubmettons à l'article qui s'ensuit.

« Le moment de la mort étant décisif de l'éternité et tous devant avoir un grand soin de faire sainctement ce passage nécessaire, nous, confraires susnommez promettons nous entraider mutuellement à cela par nos prières, et pour cet effect, quand quelqu'un de nous sera détenu de maladie et qu'on se disposera à luy porter Notre-Seigneur, nous accompagnerons le St-Sacrement, si commodément le pouvons et au retour que nous serons à l'église, dirons cinq pater et ave maria pour le malade. Ceux qui ne pourront aller à l'église en entendant sonner la cloche, se mettront promptement à genoux chez eux et réciteront les mesmes prières, demandant à Dieu qu'il fasse la grâce à leur confraire de faire un bon usage de la maladie, et que si le malade est à l'extrémité qu'on luy porte le dernier sacrement qui est l'Extrême-Onction, lorsqu'on entendra sonner son agonie on fera pour luy les prières que dessus, demandant à Dieu une bonne mort pour le pauvre confraire.

« Et pour estre adverty quand on portera quelque sacrement à quelqu'un de nos confraires, le secrétain advertira le chef de la confrairie qui le fera savoir aux aultres, ils visiteront leur confraire malade, auront soing qu'il ait tous les sacrements, et que s'il y a grande apparence de mort, ils l'exhorteront et l'ayderont à bien mourir en Dieu, à invoquer le très saint nom de Jésus, de Marie et de Ste-Anne, et s'il est de la confrairie du St-Sacrement ou du rosaire, qu'il gagne les indulgences; les charges et les droits des secrétains sont contenus dans un mémoire signé des maistres que dessus et de messire Chesneau notaire, de quoy en a esté faicte mention au livre de la sacristie au mesme jour de Ste-Anne 1657. Quand un confraire entendra le décès

de quelqu'un de leur compagnie, s'estudira de dire pour eux une fois le pater et ave maria et assister à ses obsèques, si commodément il se peut et s'il en est requis; plus tous les confraires feront dire une messe haulte de requiem pour le repos de l'âme de leur confrère le plus tôt qu'ils pourront et assisteront tous à l'offert qui s'y fera.

« Les confrères se porteront une particulière affection, estant tous incorporés dans une mesme confrairie, se doibvent secourir selon leur pouvoir et commodité, mesme les pauvres veufves malades, surtout les trespassés. Ils doibvent avoir une particulière dévotion à la mère de la Vierge Marie, Ste-Anne, faire en sorte que leur prochain s'y porte pareillement, ne permettre, s'ils peuvent, qu'on jure, qu'on blasphème, qu'on parle indignement de Dieu, de la Vierge, de Ste-Anne ny des aultres saincts de l'église, ny des sacrements, ny des aultres choses sainctes et vénérables; prenderont à tasche de vivre chrestiennement et exemplairement, que chascun en particulier règlera soigneusement toute sa famille, soit pour les instructions et aultres debvoirs du chrestien; que si quelqu'un de leur assemblée vient à tomber dans quelque vice notable et scandaleux, il sera adverty charitablement par plusieurs fois, et s'il ne donne aucune espérance d'amendement, il sera effacé du rolle de leur assemblée; ne receveront aucun dans leur assemblée qu'ils ne l'ayent bien instruit de touttes les charges; en semblables confrairies, les femmes n'y sont reçus.

« Sont exhortés, pour mieux célébrer le jour de leur Ste patronne, de se confesser et communier et de vacquer ce jour à touttes choses spirituelles et salutaires; et que s'il s'agist de manger par ensemble, que ce soit

toujours en la présence de Dieu, estant chose absurde de voulloir honorer un martyre, par plusieurs bevettes, pour ne pas dire yvrogneries, insolence, — lequel nous savons avoir pleu à Dieu par l'assiduité de jeusne; et comme le peuple chrestien célèbre la mémoire des martyrs avec relligieuse solennité pour s'exciter à leur imitation, pour s'unir à leurs mérites et pour participer à leurs prières, tous les susdits seront priés d'en faire de mesme à leur patronne Ste-Anne ; Dieu dit : qui honorent les saincts l'honorent, qui méprisent les saincts le méprisent; quiconque donc honorera Ste-Anne, honorera Dieu. Et comme les actes cy-dessus sont agréables à Dieu, profitables au prochain, pour récompense Dieu comblera les susdits maistres de ses divines bénédictions. *Jésus, Maria, Anna, succurite nobis:* Jésus, Marie et Ste-Anne, secourez-nous. »

Au dos de cette pièce, on lit: « Faict et arrêté le présent concordat par nous notaire sous la cour du duché-payrie de Richelieu soubmis à la requeste desdits, Moriceau, Proust, Chappier, Guérin, Jucquois, Raimbault, Gaudré, le dixième décembre mil six cent cinquante-sept ». Suivent les signatures qui se terminent par celle du notaire J. Chaigneau.

Nous n'avons pas à apprécier ici les avantages et les inconvénients des corporations ouvrières d'autrefois. Les entraves qu'elles pouvaient apporter au libre essor des facultés individuelles et de la concurrence, n'avaient-elles pas leur compensation dans i'heureuse impulsion qu'elles communiquaient à l'amour pur de l'idéal, auquel elles formaient comme une sorte de culte particulier? La vulgarisation sans mesure et sans contrôle a ses conséquences fâcheuses, aussi bien que les barrières trop facilement fermées à l'initiative personnelle. Ne convien-

drait-il pas d'allier ensemble, dans un faisceau substantiel et lumineux, ce que chacun de ces procédés a de logique et de salutaire, pour en faire la méthode et l'*organum* de l'avenir ?

Jaloux de reproduire fidèlement la physionomie du pays que nous étudions, nous tenons l'oreille ouverte à tous les bruits qui circulent au dedans ou arrivent du dehors. Sur la place de Loudun, nous avons assisté à l'auto-da-fé du malheureux curé de Saint-Pierre. Un peu plus tard, à la porte de Richelieu, dans l'enceinte d'un Chapitre se passait une scène où le tragique était remplacé par le comique.

En remontant par la pensée aux jours printanniers des études classiques, tout pleins de rêves dorés en dépit des pensums, qui ne retrouve dans le répertoire de ses joyeux souvenirs, cet aimable *Lutrin*, dans lequel le satirique du XVII^e^ siècle a si spirituellement chanté un amusant petit rien ? Qui ne se surprend à écouter les noms et les pas de Gilotin, de Girot et de Bois-Rude, conduits par le chantre ou le trésorier ? Dans le voisinage de Richelieu, trente ans auparavant, une aventure du même genre mettait en lutte deux dignitaires d'une collégiale. Il est vrai que la scène n'a pas lieu dans la chapelle merveilleuse, chef-d'œuvre de l'art gothique et de la royale munificence de saint Louis ; mais il s'agit de la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude, vrai bijou de la Renaissance avec ses incomparables verrières. Enfin, par une autre analogie, la petite querelle intestine que nous signalons, s'éleva entre le chantre et le trésorier. L'enjeu serait-il également un lutrin ? Non, mais la partie n'est pas moins digne d'intérêt.

Nous sommes en l'année 1643. Nos bons chanoines,

alors au nombre de dix-neuf, avec offices de doyen, chantre, trésorier, prévôt et sous-chantre, avaient coutume de se réunir quatre fois par an, pour traiter des affaires spirituelles et temporelles de la collégiale, des statuts, legs, fondations et rites cérémoniels. On n'entendit jamais dire qne rien troublât l'harmonie parfaite qui régnait entre eux. La discorde, à la face hideuse, pour parler comme le poète, s'indigne de voir cette église qui

Garde une assiette tranquille.

S'il lui était possible de se glisser au cœur de ces vénérables et d'y porter le trouble. Dans cet espoir, elle fait appel à l'amour propre du chantre ; elle caresse adroitement sa vanité, lui représente qu'on manque gravement aux égards qui lui sont dus et qu'on méprise sa dignité, en lui refusant le rang auquel il a droit au chapitre. Le chanoine prête une oreille complaisante aux perfides propos ; il est résolu à aller jusqu'au bout de ses légitimes revendications : garder son honneur, n'est-ce pas une façon, et la plus excellente peut-être, de défendre les prérogatives de la Divinité ? Le registre capitulaire, relié en maroquin fleurdelisé, va nous raconter la suite de l'histoire (1).

« Le dernier jour de février mil six cent quarante-trois, le chapitre étant assemblé ès personnes de vénérables messires René Bazile, doyen, Jean Frappier, trésorier, François Roulière, prévost, » et de plusieurs autres chanoines prébendés, soudain on voit entrer dans ce lieu, d'ordinaire si calme, des gens en proie à

(1) Ce volume, aux armes de la famille d'Orléans, nous a été bienveillamment communiqué par M[me] la comtesse de la Roche-Aymon, propriétaire du château de Champigny.

une visible émotion et guidés par un ressentiment manifeste. C'est le chantre René Durand, « assisté de monsieur Faverolle, notaire de ce lieu de Champigny, et de deux jeunes enfants comme témoins ». Les chanoines sont frappés d'étonnement, mais sans paraître s'apercevoir de la stupéfaction peinte sur les visages, messire Durand s'avance, d'un pas assuré, et expose solennellement sa requête. Considérant, dit-il, que sa charge remonte à l'origine même du chapitre, et que les statuts, aussi bien que le tarif des honoraires, lui créent une position à part, après le doyen et au-dessus des autres dignitaires, il proclame qu'aux processions, il doit « marcher coste à coste de monsieur le Doyen », et ne veut pas « souffrir le sieur trésorier marcher conjointement avecque lui ; au trésorier de marcher seul devant eux ». Il termine en protestant que puisqu'il est « troublé pour le rang qu'il doit tenir, il n'entend plus se trouver ny assister aux processions tant en ladite église que hors d'icelle » : ce dont le notaire prend acte, séance tenante.

La réponse à cette sommation ne se fera pas attendre ; elle appartient au doyen,

> ..... Bazil, ce savant homme,
> Qui de Bauny vingt fois a lu toute la Somme.

Avec toute la gravité que comportent et son rang et l'affaire en question, messire Bazile fait remarquer que « de tout temps, les sieurs chantre et trésorier ont marché ensemble coste à coste, sans changer aucunement leur costé, savoir, le dit sieur chantre le gauche, et le dit trésorier le droit, réservant la dernière place au doyen, comme chef de la compagnie. » Pour confirmer son dire, il renvoie le demandeur à la décision capitulaire du 15 octobre 1632, et à l'arrêté de l'Officialité de

Poitiers du 28 juin 1641. La conclusion de l'affaire ne pouvait être douteuse : le chantre fut seul de son avis ; tous les chanoines opinèrent en faveur du doyen, et demandèrent à mettre leur signature au bas de la réponse adressée à leur prétentieux collègue.

Dans le poème de Boileau, dès que le chantre a fait enlever le monstrueux lutrin qui l'offusque, le trésorier se hâte de le replacer ; ici se passe quelque chose d'analogue. A peine le doyen a-t-il achevé, et le dernier des chanoines a-t-il signé, que le trésorier, offensé des réclamations du chantre, prend à son tour la parole pour exercer contre le coupable de trop justes représailles. Il s'attache à montrer que la démarche de messire Durand, suivi de son notaire et de ses témoins, sans avertissement ni permission préalables, est contraire aux règles et aux usages canoniaux; il qualifie sa conduite « d'inouye et d'incivile ». A la demande du trésorier, il fut décidé qu'à l'avenir « tout chanoine qui voudrait faire entrer au chapitre quelque personne étrangère, serait obligée d'en obtenir la permission, sous peine arbitraire ».

Cette querelle n'eut pas de suite; sur les rives de la Veude, comme au bord de la Seine, il se rencontra quelque doux Ariste

Qui rendit tout à coup le chantre obéissant.

Bien vite, tout rentra dans le calme, et le chapitre oublia la boutade du chantre qui, lui-même, renonça à ses prétentions. Seule, quelque temps encore, la langue du peuple s'amusa de cette incartade qui avait franchi le huis-clos. Je ne suis pas bien sûr que les hôteliers et les barbiers de Richelieu, ou les concierges du château ne se firent pas un malin plaisir de la raconter plus d'une

fois aux clients et aux visiteurs. Puis l'anecdote fut emportée par le courant, sans cesse renouvelé, des souvenirs et des choses; il n'en fut plus question. Qu'on nous pardonne d'avoir ramené à flot cette épave des vieilles mœurs canoniales : l'histoire se doit à elle-même de ne rien oublier de ce qui peut servir à refaire l'exacte physionomie du passé.

Une question, qui joue un rôle capital dans tous les temps et surtout à cette époque, sollicite notre attention : je veux parler des impôts. Les guerres du règne de Louis XIII, et surtout de Louis XIV, nécessitèrent de fréquentes augmentations. Les tailles et les aides, soit ordinaires, soit extraordinaires, croissaient avec les ruineuses dépenses du gouvernement. Par une faveur, due à son origine et aux promesses du roi, les habitants de Richelieu furent plus d'une fois exemptés de la lourde charge qui pesait sur leurs voisins, ou tout au moins obtinrent des réductions et des remises qui allégeaient d'autant le pesant fardeau.

En 1637, ils demandèrent au souverain que « pour l'entretenement des portes et pavés, d'un maistre d'école pour instruire la jeunesse, de l'hospital qui n'a aucun revenu et pour les nécessités publiques de la ville », ils pussent percevoir, durant neuf années, le « droit de courtepinte et de dixième sur tous les vins qui seront vendus et débités en détail par les hôteliers, taverniers et cabaretiers de la ville et des fauxbourgs ». Louis XIII y consentit, par ordonnance du 30 juillet. Avant l'expiration, en 1644, ils renouvelèrent leur supplique, et le roi accorda une nouvelle prorogation de neuf années. Dans la suite, les élus de Saumur voulurent contraindre « les manants et habitants de Richelieu à fournir trois hommes

pour travailler aux fortifications du château du dit Saumur », sous peine d'amende. Les Richelais invoquèrent les privilèges royaux sur la foi desquels ils s'étaient installés dans la ville, aussi bien que les prérogatives de l'élection, séparée de celle de Saumur. Le 20 juillet 1649, Louis XIV fit droit à leur requête et défendit aux élus de Saumur d'user d'aucune contrainte sous peine de 3,000 livres d'amende (1).

A son tour, le duc de Richelieu usa parfois de son influence pour soulager la ville. Le 27 avril 1683, à sa demande, le roi déchargea les habitants des nouveaux impôts parisis et 6 deniers, qui s'élevaient à 175 livres. Il est vrai qu'à l'occasion, le duc savait réprimer les empiètements qui pouvaient se produire par leur fait ; au mois de décembre de cette même année, ayant remarqué que l'on construisait à l'appui des murs de la cité, il fit rendre une ordonnance par le sénéchal, Philippe Quérard; elle obligeait « les habitants, qui ont des maisons, bastiments et jardins appuyés sur ou contre les murailles de la ville, à ce qu'ils soient démolis par eux, sous peine d'être démolis à leurs frais et leurs matériaux confisqués.» Les gens firent la sourde oreille : on renonce si difficilement aux avantages que l'on a acquis ou conquis. Un beau jour, le sénéchal requit des ouvriers et se disposa à procéder à la démolition. Il se trouva que les Lazaristes étaient, eux aussi, coupables d'empiètement ; ils « s'excusèrent de n'avoir pas voulu porter atteinte aux privilèges de la ville, » et de suite, commandèrent de fermer les ouvertures, d'abattre les cheminées et de transformer la construction (2).

(1) Bibliothèque de Tours, *Fonds Salmon*, Ms. 1412.
(2) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu.*

Revenons aux impôts. En 1658, les habitants de Richelieu adressent au roi une requête dans laquelle ils rappellent le privilège qui les exempte des « tailles, levées, subsides et impositions au-dessus de 200 livres; ils perçoivent en tout 600 livres de droits sur le vin, et avec cela, ils paient les charges de la ville, savoir: 200 livres et son logement au maître d'école qui enseigne le latin aux enfants, 80 livres et son logement aussi par an au maître écrivain qui montre à écrire aux enfants, 60 livres à celui qui conduit l'horloge de la ville; plus l'entretien des portes, portaux et ponts-levis, pour lesquels les 200 livres qui restent, sont à peine suffisantes, » au point qu'ils sont obligés de faire appel à la générosité du duc de Richelieu. Aussi quelle n'a pas été leur surprise à la réception de l'exploit qui les oblige à payer 900 livres! Le roi prit la supplique en considération, avec défense aux porteurs de quittances de passer outre, sous peine de 1,500 livres d'amende. Un arrêt de Louis XIV déchargea même les habitants des nouveaux droits, à la requête du duc de Richelieu, « premier chevalier d'honneur de notre très aimée fille la dauphine. » Enfin le 5 octobre 1694, une autre ordonnance les exempta des droits sur les hôtelleries, les auberges, « à peine de 500 livres d'amende si le fermier agit autrement (1) ».

Les impôts nous amènent naturellement à parler des souffrances du peuple, des délits commis à l'égard du fisc et de l'état des prisons. Vers le milieu du XVII^e^ siècle, la misère sévissait cruellement en France. « Les peuples, dit l'intègre Lamoignon, gémissaient dans toutes les provinces sous la main de l'exacteur, et il

(1) *Bibliothèque de Tours*, Ms. 1412.

semblait que toute leur substance et leur propre sang même ne pouvaient suffire à la soif ardente des partisans. La misère de ces pauvres gens est presque dans la dernière extrémité, tant par la continuation des maux qu'ils ont soufferts depuis si longtemps que par la cherté et la disette presque inouie des deux dernières années. » En décembre 1661, le roi selon le désir de Colbert, institua une chambre de justice, pour arrêter les exactions des financiers. Elle fut composée du chancelier Pierre Séguier, du premier président de Lamoignon et de vingt-six membres, choisis parmi les hauts fonctionnaires dont l'intégrité égalait la connaissance des affaires et de l'état du pays (1). Ces mesures eurent pour résultat d'en imposer au cynisme des concussionnaires, mais elles n'enrayèrent pas les pratiques abusives des exacteurs de haut et de bas étage. Les procédés devinrent moins éhontés ; ils restèrent également vexatoires. Le peuple continua de gémir sous le poids des impôts et trop souvent, faute de satisfaire aux exigences du percepteur, les malheureux se virent condamnés à une rigoureuse détention.

De nos jours, sous l'influence des progrès hygiéniques et de l'adoucissement des mœurs, le régime des prisons s'est fort amélioré. Jadis les prisonniers étaient entassés dans des cachots étroits, humides et sans lumière. Les caveaux, que le moyen âge creusait au fond de ses redoutables donjons, ressemblaient à des tombeaux où la victime, chevalier ou roturier, descendait toute vivante, et sur la porte desquels on pouvait écrire le vers du poëte :

Lasciate ogni esperanza, voi ch' entrate.
(*Inferno*, c. III, v. 9.)

(1) *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, Introduction. — Feillet, *La misère au temps de la Fronde*.

Dans la suite, les cellules remontèrent quelque peu vers le plein air et perdirent de l'horreur des âges de fer; sans être plus vastes, elles rapprochèrent le captif des vivants. Les prisons de Richelieu étaient situées sous le palais de justice, actuellement la mairie. Nous avons poussé les lourdes portes qui grincent sur leurs gonds, et visité ces étroits cabanons ; le cœur ému, nous avons interrogé ces parois grisâtres et recueilli l'écho des plaintes des prisonniers. Chaque semaine, le supérieur de la Mission les visitait dans leur solitude et leur apportait les consolations de son cœur de père. Le nombre des décès était d'ailleurs assez considérable, surtout dans la saison des froids. En 1649, trois internés moururent les 19, 22 et 24 décembre. L'année suivante au mois de janvier, il y eut trois autres décès. En 1651, quatre prisonniers périrent dans les mois de septembre, octobre et décembre. En 1652, il n'y en eut que deux, mais par contre, l'année d'après il décéda cinq personnes. De 1658 à 1662, il se produisit heureusement une diminution et chaque année n'est plus marquée que par un seul décès. Les soins étaient plus assidus ou bien le nombre des délits décroissait sensiblement.

La perception de l'impôt, et en particulier de la gabelle, était souvent la cause de ces incarcérations. Ainsi parmi les gens décédés en prison, on en compte quatre qui avaient été arrêtés pour ce motif. Or ce ne sont pas seulement des hommes d'âge mûr ; les cachots reçoivent le dernier soupir de vieillards de soixante, de soixante-dix, et de quatre-vingts ans ; une fois, c'est un enfant de dix ans ; un autre jour, « on enterre un petit de huit mois dont le père était captif pour le sel (1). »

(1) Archives de Richelieu, *Registres d'Etat-civil*.

Nous arrivons au terme de notre chapitre sur la vie à Richelieu, et nous ne saurions mieux le clore que par un tableau général du pays richelais. Nous choisissons l'année 1698, afin d'avoir une idée d'ensemble de l'élection, à la fin du XVII^e siècle et comme à l'aurore du XVIII^e, où nous allons entrer.

La généralité de Tours, dont l'élection faisait partie, ne suivait point les limites du diocèse non plus que du duché. Elle comprenait la Touraine, l'Anjou et le Maine; elle renfermait 16 élections, 13 duchés-pairies, plus de 20 marquisats, 20 comtés, 7 vicomtés et 60 baronnies. « Les appellations vont au présidial d'Angers. La juridiction est exercée par un sénéchal, un lieutenant, un avocat, et un procureur fiscal avec un greffier. Il y a un receveur de consignation et un commissaire des saisies réelles. L'élection a un président, un lieutenant civil, un lieutenant criminel, quatre élus, un procureur et un greffier. Les charges du grenier à sel ont été réunies à l'élection par arrêt du Conseil.

« L'élection embrasse 76 paroisses, dont 18 du duché de Touraine et 58 du duché d'Anjou; 7,546 feux, dont 1,724 en Touraine et 6,822 en Anjou. Elle paie 40,611 livres de tailles et consomme 57 muids de sel par an. On compte 82 cures, dont un prieuré-cure de 2,000 livres de revenu, 2 autres cures de chacune 900 livres, 5 de 800 livres, 20 de 5 à 600 livres, et toutes les autres de 400 livres, excepté 200, dont il y a 8 à 300 livres et le reste est à la portion congrue. Il y a en outre 20 prieurés, dont un de 2,000 livres de revenus, deux de 1,000 livres chacun, et les autres de 3 à 800 livres; une aumônerie de 1,500 livres de revenus, plusieurs chapelles, deux commanderies, à l'Ile-Bouchard et à Montgauger,

dépendant du grand Prieur d'Aquitaine. Il y a 78 personnes nobles, tant gentilshommes que veuves et demoiselles ; et 18 familles de religionnaires, dont une bien convertie, 16 mal converties, et un particulier qui a passé en Hollande.

« La paroisse de Richelieu contient 1,440 feux et ne paye point de taille. Elle a une communauté d'hommes qui a le prieuré de Champvant, un collège, un couvent de religieuses, au nombre de vingt-sept, ayant 2,000 livres de revenu, payées par M. le duc ; ainsi qu'une maison de ville gouvernée par le sénéchal qui est maire perpétuel, et trois échevins électifs. On y tient trois marchés par semaine et quatre foires par an. »

Puisque nous en sommes à la statistique, science chère à notre temps, indiquons le mouvement de la population Richelaise. En 1646 on comptait 73 naissances ; en 1666, 141 naissances ; en 1673, 150 naissances ; en 1676, 166 naissances et 52 mariages. De 1690 à 1701, l'élection compta 3,734 mariages, 14,125 naissances, dont 7,171 garçons et 6,955 filles ; 9,906 décès, dont 5,109 du sexe masculin et 4,997 du sexe féminin. Quant à la ville même de Richelieu, durant cette période de dix ans, elle enregistra 487 mariages, 1,742 naissances dont 927 garçons et 815 filles, 1,995 décès dont 960 hommes et 1,035 femmes (1).

Nous compléterons ces renseignements, en ajoutant que le nombre des enfants naturels est restreint. Ce n'est que de loin en loin que l'on rencontre, par exemple le 25 avril 1639, une petite fille « dont on ne sait ni le père ni la mère, trouvée sur le reloy de la geôle à la prison de Richelieu » ; en 1647, le 27 mai, un enfant,

(1) Archives de Richelieu, *Registres d'Etat-civil.* — Bibliothèque de Tours, *Mémoire de la généralité de Tours*, Ms. 1207, 1208.

cui pater ignoratur, et le 2 juin, une autre « laquelle a esté trouvée exposée » ; enfin, en 1652, « une fille rencontrée à la porte de la ville avec un billet portant ces mots : *Je suis baptizée.* » Il n'entre pas dans notre pensée de discuter ici la valeur relative des tours et des différents systèmes, imaginés pour sauvegarder la vie de l'enfant et l'honneur de la mère. Qu'il nous suffise de faire remarquer que ces chiffres, rapprochés du nombre élevé des naissances, accusent un état moral qui doit donner à réfléchir à notre génération, altérée de jouissances et sans respect pour les droits et les devoirs de la famille.

D'autre part, si l'on compare la somme des décès à celle des naissances, comme nous l'avons fait pour les dix dernières années du XVII^e siècle, on remarque que la mortalité l'emportait parfois sur la natalité. De fait, le Richelais fut trop souvent visité par des épidémies. Ainsi en 1644, on voit mourir 37 enfants, âgés de moins de 19 ans : 8 n'avaient pas un mois et 17 avaient moins de 5 ans. Au cours de l'année 1662, il y eut encore une épidémie à Richelieu ; il mourut 194 personnes de janvier à mai, et 164 dans les sept derniers mois, c'est-à-dire 358 en tout ; à certains jours il y a jusqu'à 7 et 8 sépultures. Dans les prisons il mourut 6 personnes, et 11 à l'hôpital ; enfin le nombre des passants et des mendiants décédés s'élève à 27, dont plusieurs sont morts sous les halles, entre autres un enfant de quatre ans.

Nous ne quitterons pas le chapitre de la population, sans dire un mot de la criminalité. Les mœurs allaient s'adoucissant grâce à l'influence religieuse et à la répression devenue plus efficace. Pourtant, de temps à autre, on découvre des assassinats dus à la passion de la vengeance ou du vol. Le 25 novembre 1615, un mal-

faiteur ôta la vie à François Grolleau, qui jouissait de la confiance des châtelains de Richelieu. En 1616, l'huissier Fromager fut tué d'un coup de pistolet, dans un bois; le 12 novembre 1637, « a été assassinée de nuit à Richelieu, Jeanne Gréaulme, épouse de Martin Renou, et ce à dessein de voler les deniers du roy au logis de M. Fourreau, receveur des tailles, et les voleurs ont emporté 3,500 livres. » Enfin, le 7 mai 1647, Denis Pasne, dit *la Rivière de Bourgogne*, fut tué d'un coup de pistolet. Faut-il voir un meurtre ou un accident dans ce fait que, en 1624, deux frères furent trouvés noyés dans le canal? Nous l'ignorons. Les registres nous apprennent encore qu'en décembre 1656, à l'auberge portant l'enseigne de l'*Écu*, il mourut un passant, âgé d'environ vingt-cinq ans, qui « apprenait à danser au violon. »

Le XVII^e^ siècle a été pour Richelieu une période d'un éclat merveilleux et comme l'apogée de sa gloire. Aussi nous en voudrions-nous de clore ses annales par des souvenirs voilés de tristesse. Nous préférons terminer en signalant la présence de deux groupes de visiteurs, intéressants à des titres divers, et qui piquèrent également la curiosité des habitants de la ville.

En l'année 1669, plusieurs magistrats firent le voyage de Paris à Bordeaux; ce sont MM. de Saint-Laurent, Gaucourt, Abraham et Pervault : ce dernier était un avocat d'un rare talent. De Sainte-Maure, ils prirent la route de Richelieu en traversant la Vienne sur une barque, et visitèrent le château qni excita leur admiration. Cependant la nouvelle de leur arrivée s'était répandue dans la ville et avait ému la magistrature; on se mit sur pied. « Après souper, racontent-ils, comme nous étions prêts à nous aller coucher et que nous

étions retirés dans nos chambres, le sénéchal, accompagné de tous les officiers en robe, vinrent haranguer M. de Laurent. Nous quittasmes notre bonnet de nuit pour assister à cette cérémonie (1). » Le tableau n'est pas sans quelque charme, et ne pensez-vous pas qu'il soit digne de tenter un pinceau d'artiste ?

Trente ans plus tard, un groupe scolaire, précurseur du *club-alpin*, traversait joyeusement les rues de la cité : c'était le 22 avril 1699, sur les trois heures de l'après-midi. La caravane se composait de neuf ou dix élèves de rhétorique et de philosophie, du collège de la Flèche, sous la conduite des PP. Delmas et Descamps. Les voyageurs descendirent à l'hôtel de « l'Étrille, c'est-à-dire du Puy-doré, où tout était d'une étrange cherté. » Ils admirèrent la ville, l'esplanade du château « d'où l'on a un point de vue unique », le palais, « chef-d'œuvre tel qu'il n'y a que Versailles qui puisse lui disputer sa beauté. » les jardins et le merveilleux parc. Leur bonne mine et leur joviale humeur leur firent donner la permission de « courir les cerfs à cheval. » Ils y prirent grand plaisir, et le lendemain matin à l'aube, ils saluèrent Richelieu en prenant la direction de Champigny, où, plus heureux que nous, ils contemplèrent « les superbes mausolées des ducs de Bourbon (2). »

(1) Bibliothèque de Tours, Ms. 1206, *Relation d'un voyage de Paris à Bordeaux*. — Bibliothèque nationale, n° 2852.

(2) Une note des touristes nous apprend que, pour son château, le Cardinal avait songé à une statue « achevée » de la Madeleine, qu'ils virent au prieuré de Solesmes. Bibliothèque de Tours, fonds Taschereau, Ms. 730, *Voyage de Richelieu et de Bretagne*.

XVII

Richelieu au XVIII[e] siècle

Hinc tuta.
Un navire avec des voiles rouges e une croix au milieu.

Le château. — Les gouverneurs. — Le duc Armand-Jean du Plessis, ses épouses, ses enfants, le foyer domestique. — Le duc Louis-François-Armand, ses qualités, ses défauts, ses mariages. — Rachat de Champigny-sur-Veude. — L'Église, le clergé, le conseil de fabrique, les offices, les fondations. — Les religieuses. — Les sénéchaux. — Délits, rebellion et jugement. — Les fabriques d'étoffes, les impôts. — Tableau général de l'élection en 1761. — L'organisation, le budget, les denrées, le mouvement de la population.

Le XVII[e] siècle avait couronné la France d'une incomparable gloire : Richelieu, le palais et la ville, eut une large part à cette splendeur. Au XVIII[e] siècle, la classe moyenne et le Tiers-État tendent à occuper dans la nation une place plus en rapport avec leurs aptitudes et leurs droits. Richelieu, tout en reflétant moins de grandeur que jadis, reste intéressant à étudier au point de vue de la vie provinciale, faite de calme, de labeur et d'aspirations vers un autre ordre de choses. Nous assisterons à l'élaboration lente et progressive de cette société, tout en contemplant notre cité comme enveloppée des derniers rayons de l'ancien régime qui se couche, tandis qu'à l'horizon blanchit l'aube de l'ère nouvelle qui va se lever sur la France.

Le demi-siècle, qui vient de passer sur le château, lui

a donné une teinte légèrement brunie qui ne nuit en rien à l'effet. Les marbres brillent dans leurs niches, les toiles égayent les cimaises et les plafonds, les bijoux et les meubles recherchés ornent les salons. En apparence, rien n'est changé; les concierges sont toujours à leur poste pour recevoir les visiteurs et, alors comme aujourd'hui, échapper à leur faconde n'est pas chose facile.

L'intendance de la maison est remise au capitaine-gouverneur, qui appartient d'ordinaire à la noblesse de second rang et sort de la contrée. Au début du siècle, cette charge fut occupée par Armand-Charles de Blet (1699-1725). Il se rattachait à une famille honorable et aisée, qui possédait les seigneuries des Brosses, de la Morinerie, de Chargé et de Haute-Claire; son père se nommait Louis, et sa mère Catherine de Voyer. Il fut présenté aux fonts, le 26 avril 1665, par le duc et la duchesse de Mazarin. Le 22 février 1691, Armand de Blet, chevalier, seigneur de Chargé et de Vaucouleurs, épousa Gabrielle-Alberte de Saudelet, fille de François de Saudelet, chevalier, seigneur de Belle-Croix, et de dame Antoinette Petit-Jean. La bénédiction nuptiale fut donnée par l'abbé Jean de Sazilly, « en présence de très haut et très puissant seigneur, Monseigneur le duc de Richelieu et de très haute et très puissante dame Anne-Marguerite Daceigné (*sic*), son épouse, de mesdemoiselles de Richelieu et de Fronsac, leurs filles. » Un peu plus tard, les demoiselles de Richelieu eurent pour gouvernante Antoinette Petit-Jean de Saudelet.

Le foyer du gouverneur s'anima du joyeux babil de plusieurs enfants. Le 4 août 1695, il y avait fête pour le baptême de Jeanne-Perrine, dont le parrain fut Paul de Gréaulme, seigneur de Pont. Un fils, Louis-Joseph, fut

tenu sur les fonts par Jean-Joseph du Rosel et Marguerite de la Cliette. Quatre ans plus tard naissait une seconde fille, Armande-Louise-Gabrielle; le 26 juillet 1699, elle eut pour parrain et marraine, « Louis-François-Armand du Plessis de Richelieu, duc de Fronsac, et damoiselle Louise-Élizabeth du Rosel. » Armand de Blet avait deux autres filles : Catherine-Françoise-Alberte, née en 1700, et Renée-Antoinette, en 1701. Au cours de l'été de 1718, le château retrouva quelque chose de son gai sourire d'antan, à l'occasion du mariage de la fille aînée du gouverneur. Le 14 juin, Jeanne-Perrine, parée de la grâce de ses vingt-deux printemps, épousa Jean-Armand, fils de Jean de Chauviry, chevalier, seigneur de Milly, Charsay et autres lieux, et de Marguerite Poirier-Ragonneau ; le fiancé avait vingt-cinq ans. Dans les rangs de la brillante assistance, on remarquait le sénéchal, le doyen de la Sainte-Chapelle de Champigny, Jacques de Remigioux, chevalier, seigneur de la Fuye de Chanteloup, le chevalier de Relay et plusieurs autres gentilshommes. Cette union donna le jour à Gabrielle-Armande-Marguerite, qui fut baptisée le 9 avril 1719, et mourut à l'âge de onze mois; plus tard, naquit une autre fille, Jeanne-Alberte. A cette époque, le gouverneur de Richelieu était qualifié « chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et capitaine au régiment royal de cavalerie »; il perdit sa belle-mère, qui fut enterrée dans le domaine de Chargé, situé sur la paroisse de Razines (1).

(1) « Le 18 novembre 1719, a été déposé dans l'église de Richelieu et transféré dans la chapelle Sainte-Catherine-de-Chargé, par Michel, supérieur de la Mission, dame Antoinette Petit-Jean, veuve de Messire François de Saudelet, écuyer, seigneur de la Belle-Croix, en présence de Armand-Charles de Blet, son gendre, de Louis-Joseph de Blet, clerc tonsuré et chapelain de ladite chapelle, son petit-fils, et de Jean Jahan, conseiller du roy, président au grenier à sel de Richelieu. » (*Archives de Richelieu.*) On voit

Armand-Charles de Blet mourut vers 1725; sa femme quitta ce monde quelques années plus tard, et sa sépulture eut lieu au commencement de l'année 1729, dans l'église de Richelieu (1). La dignité de gouverneur fut ensuite occupée par leur fils, Armand-François de Blet, qui épousa Fulgence-Thérèse d'Aux; celle-ci mit au monde Armand-Jean, dont le parrain fut le duc de Richelieu (2). Ils eurent d'autres enfants qui sont : Louis, baptisé le 2 juin 1730, et dont la marraine fut Marie-Thérèse d'Aux, épouse de François-Emmanuel d'Outreleau, seigneur de Beaulieu; Madeleine-Alberte, présentée aux fonts, le 30 décembre 1733, par René-Prosper d'Aux, chanoine de la collégiale de Châtellerault, et par Alberte de Blet; René-Armand, né en 1735 et mort à l'âge de cinq ans; enfin, en 1740, Gabrielle-Armande, qui eut pour parrain

encore sur le coteau, non loin de la Veude, le château et la chapelle de Chargé.

(1) « Le 5 janvier 1729, madame Albert de Saudelet, veuve de Messire Armand-Charles de Blet, en son vivant chevalier, seigneur de Chargé, Haute-Claire et autres lieux, chevalier militaire de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur du château et ville de Richelieu, morte du jour précédent, âgée de cinquante-six ans environ, a été inhumée dans l'église de cette paroisse, vis-à-vis l'autel de Saint-Louis, dit de la Charité, dont elle était supérieure, par moy curé soussigné, en présence de Armand-François de Blet, gouverneur de Richelieu, de Louis-Gabriel-Joseph de Blet, fils de ladite dame défunte et de Messire Jean-Armand de Chauviry, gendre de la même défunte. Cusson, curé. »

(2) « Le 28^e jour de may 1729, je soussigné curé de Notre-Dame de Richelieu, dans la chapelle du château, par la permission de l'evesque de Poitiers, en date du 30 avril dernier, ay suppléé les cérémonies du baptesme et prières accoutumées à Armand-Jean, fils de messire Armand-François de Blet, chevalier, seigneur de Chargé et de Vaucouleurs, capitaine au régiment royal d'infanterie, gouverneur de la ville et du chasteau de Richelieu, et de dame Marie-Fulgence d'Aux, son épouse, de cette paroisse, né le vingt de février dernier, ondoyé le même jour par permission de mon dit seigneur en date du 29 janvier : le parrain a esté monseigneur Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, chevalier des ordres du roy, la marraine madame Jeanne-Perrine de Blet, épouse de messire Jean-Armand de Chauviry, chevalier, seigneur de Milly et autres lieux, en présence de ladite dame de Blet, mère de l'enfant. »

Jean-Gabriel de Blet, capitaine au régiment royal de cavalerie. Le gouverneur entretenait les meilleurs rapports avec la noblesse des environs, en particulier avec Louis de Lomeron, seigneur de la Pataudière, dont la jolie résidence se voit encore à la porte de Richelieu. Plus d'une fois il prit une part active aux cérémonies religieuses; membre du conseil de fabrique, il se distinguait par sa régularité aux séances et par la sagesse de ses avis. En 1747, il perdit sa sœur, Antoinette-Renée, âgée de quarante-trois ans : elle fut inhumée, le 30 août, devant la chapelle Saint-Louis. Le même jour, on enterrait aussi dans l'église, la supérieure des Filles de la Charité, Marguerite Bethnotte, âgée de cinquante ans. Les ducs de Richelieu étant rentrés en possession du domaine de Chinon, Armand-François de Blet réunit la qualité de gouverneur du château de Chinon à celle de capitaine de Richelieu : il porte ce titre en 1761 (1). Armand-François eut pour successeur Armand-Jean de Blet, qui occupe la charge en 1788, année où il vend au sieur Piballeau, les terres de Chargé, Haute-Claire et Milly. Les de Blet portaient « d'argent à trois feuilles de laurier de sinople. »

Nous avons hâte d'arriver aux châtelains de Richelieu dont les gourverneurs ne sont que les représentants. Sans doute le ministre de Louis XIII a emporté dans sa

(1) « Le 4 avril 1761, a esté baptisée Renée-Françoise, fille de messire Jean-Baptiste de Rémigioux, écuyer, seigneur de la Grande-Maison de Marigny, et de dame Marie-Thérèse Drouineau de Brie; le parrain a esté Armand-François de Blet, chevalier, baron seigneur de Chargé et autres lieux, et de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, gouverneur de la ville de Richelieu et du château de Chinon, la marraine dame Marie-Anne de Messemé, épouse de François-Barthélemy de Remigioux, chevalier, seigneur de la Fuye de Nancré et autres lieux. » (*Archives de Richelieu.*)

tombe une bonne partie de l'éclat qui rejaillissait sur sa famille et son beau domaine; mais la mémoire du grand homme nous semble planer encore sur ces lieux, où s'écoulèrent ses jeunes années, et sur ces trésors qu'il amassa au prix de tant de soins. Ses héritiers d'ailleurs continuèrent d'occuper dans l'État des charges importantes; ils avaient un nom à la cour et en province. Il est donc de notre devoir de réveiller leur souvenir dans ce palais qu'ils ont possédé et habité.

Le petit-neveu du Cardinal et son héritier direct, Armand-Jean de Wignerod du Plessis, duc de Richelieu, avait perdu successivement sa première épouse, Anne Poussart, en 1684, et sa seconde femme, Anne-Marguerite d'Acigné. Celle-ci mourut, en août 1698, « d'une longue, cruelle et bien étrange maladie : on lui trouva tous les os de la tête cariés jusqu'au col et tout le reste parfaitement sain; elle était de très haute maison de Bretagne (1). » Anne avait donné le jour à quatre enfants: trois filles et un garçon. Les filles sont : Catherine-Armande appelée *Mademoiselle de Richelieu*, qui, à l'âge de 28 ans s'unit, en 1714, à François Bernardin du Châtelet, maître de camp de la cavalerie et gouverneur de Vincennes; Élisabeth-Marguerite nommée *Mademoiselle de Fronsac*, qui fut prieure perpétuelle des Bénédictines de la Présentation, à Paris; et Marie-Gabrielle, née en 1689, qui, après avoir été religieuse de Port-Royal de Paris, fut abbesse du Trésor.

Le fils, né en 1696, se nommait Louis-François-Armand et devint duc de Richelieu et de Fronsac; mais il n'est pas encore temps de parler de lui. Son père porte vaillamment ses soixante-treize ans ; il éprouve le besoin de

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 99. XI, p. 123.

se remarier une troisième fois et prend, le 20 mars 1704, Marguerite-Thérèse Rouillé qui était veuve du marquis et maréchal de camp, Jean-François de Noailles, lui-même frère du duc, du cardinal et du bailli de Noailles ; Marguerite avait une fille de son premier mariage. Cette union ne fut pas éphémère ; elle dura jusqu'en 1715, époque où mourut le seigneur de Richelieu. La nouvelle châtelaine « était fort riche et voulait un tabouret. M. de Richelieu, qui l'était fort aussi, mais qui, avec des biens substitués et une conduite toujours désordonnée, en était toujours aux expédients lui donna le sien pour se remettre à flot, et n'avait aussi qu'un fils unique. En s'épousant, ils arrêtèrent le mariage de leurs enfants dont ils passèrent et signèrent le contrat, en attendant qu'ils fussent en âge de se marier. Le vieux couple avait de l'esprit, mais l'humeur de part et d'autre peu concordante, qui donna des scènes au monde. Malgré ce second mariage de la duchesse de Richelieu, elle demeura toute sa vie dans l'union la plus intime avec la famille de son premier mari, surtout avec le cardinal de Noailles (1). »

Le vénérable ménage fut traversé de quelques bouderies. Le duc, « logé chez sa femme au faubourg Saint-Germain, se brouilla avec elle et voulut retourner à l'hôtel de Richelieu, à la place Royale, qu'il avait loué à l'archevêque de Reims, qui faute de savoir où se mettre vouloit soutenir son bail. Cavoye et sa femme, amis de tout temps de M. de Richelieu, et qui ne venoient presque jamais à Paris prêtèrent leur maison à l'archevêque jusqu'à ce qu'il en eût trouvé une à louer, et se mirent à prendre soin de M. de Richelieu, qui avoit quatre-vingt-

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 247.

six ans et qui en sa vie n'avoit su prendre soin de lui-même. Ce leur fut un mérite auprès de M^me^ de Maintenon et par conséquent auprès du roi (1) ».

En l'année 1704, le duc perdit sa sœur, Marie-Thérèse de Richelieu, dite *Mademoiselle d'Agénois;* au décès de sa tante, elle avait hérité du duché d'Aiguillon, qu'elle transmit à son neveu, Louis-Armand du Plessis de Wignerod, comte d'Agénois. « C'étoit une des plus extraordinaires personnes du monde, avec beaucoup d'esprit. Elle fit un mélange de vanité et d'humilité, de grand monde et de retraite, qui dura presque toute sa vie; elle se mit si mal dans ses affaires qu'elle raccommoda depuis, qu'elle cessa d'avoir un carrosse et des chevaux. Elle prit et quitta plusieurs fois le voile blanc aux Filles du Saint-Sacrement de la rue Cassette, à qui elle fit de grands biens et dont elle faisoit fort la supérieure sans avoir pu se résoudre à y faire profession, et elle le portoit depuis plusieurs annés, lorsqu'elle mourut dans ce monastère après soixante-dix ans. Elle avoit encore beaucoup de bien, et ne se maria jamais (2). »

Sept ans plus tard, et quatre ans avant sa mort, en 1711, le châtelain de Richelieu eut la joie de marier son fils, Louis-François-Armand, avec la fille de sa troisième femme. Anne-Catherine de Noailles — c'est le nom de la fiancée — ne fit qu'entrevoir la fortune de son époux; en 1716, elle fut emportée par une épidémie de rougeole qui causa de grands ravages dans la capitale. « C'était une très jeune femme, mais de vertu, d'esprit et de beaucoup de mérite que le bel air de son mari n'avait pas rendu heureuse (3). » Quant à Louis-François-Armand,

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. X, p. 117.
(2) Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 201.
(3) Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIII, p. 188.

arrière-petit-neveu du Cardinal, il fut à la fois duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, marquis de Pontcourlay, comte de Cosnac, prince de Mortagne, baron d'Albret et autres lieux. Il entra à l'Académie Française en 1720, prit place au Parlement en 1721, fut ambassadeur à Vienne en 1725, chevalier des ordres du roi en 1728, et enfin maréchal de France.

Le nouveau châtelain, qui n'avait guère que seize ans lors de son mariage, était « la plus jolie créature de corps et d'esprit qu'on put voir. Son père l'avoit présenté déjà à la cour, où M^me^ de Maintenon, ancienne amie de M. Richelieu, en fit comme de son fils, et par conséquent M^me^ la duchesse de Bourgogne et tout le monde lui fit merveilles, jusqu'au roi. Il y sut répondre avec tant de grâce, et se démêler avec tant d'esprit, de finesse, de liberté, de politesse, qu'il devint bientôt la coqueluche de la cour. Son père lui laissa la bride sur le cou. Sa figure enchanta les dames; celle de sa femme qui n'avoit pourtant rien de désagréable, ne le charma pas : livré au monde avec tout ce qu'il falloit pour plaire et ne rien valoir, il fit force sottises, qui firent faire, moins de trois mois après son mariage, celle à son père de le faire mettre à la Bastille. Ce fut un lieu avec lequel il fit si bonne connaissance qu'on l'y vit plus d'un fois (1). »

Le duc Louis-François du Plessis offrait un singulier mélange d'esprit frivole et de valeur chevaleresque. On sait sa belle conduite à Gênes, à Minorque et à la bataille de Fontenoy (1745), où il dirigea l'artillerie qui eut les lauriers de la journée (2). Notre châtelain suivit

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, p. 203.

(2) Le salon du château des Ormes (Vienne), propriété de M. le marquis d'Argenson, est décoré d'une belle et intéressante fresque, qui représente ce glorieux combat. Le duc de Richelieu paraît au poste d'honneur où il montra tant de bravoure et de sang-froid.

l'exemple de son père et se remaria trois fois. Après la mort d'Anne de Noailles, il épousa, en 1734, Elisabeth-Sophie de Lorraine-Guise, fille du prince de Guise. De ce mariage naquirent deux enfants : Jeanne-Sophie, qui donna sa main au comte d'Egmont-Pignatelli, duc de Bisache, et Louis-Antoine-Sophie, qui hérita du duché de Richelieu. Enfin, vers 1780, il s'unit à Jeanne-Catherine de Lavaulx, fille du comte de ce nom.

C'est le duc Louis-François qui fit rentrer le domaine de Champigny dans la famille du Plessis. Gaston d'Orléans l'avait échangé avec le Cardinal, en 1635, contre la seigneurie de Bois-le-Vicomte et quelques autres propriétés. Le parlement ayant cassé cette transaction, M[lle] de Montpensier, en 1655, réintégra sa terre qu'elle légua à Philippe d'Orléans, fils de France, et de ce dernier, la propriété vint à Son Altesse le Régent. Or le 7 juillet 1750, le duc d'Orléans vendit Champigny, avec la Rajace et Thisay, au maréchal de Richelieu, pour la somme de 130,000 francs, à la charge d'entretenir la Sainte-Chapelle, les tombeaux des Montpensier et l'aumônerie. Le maréchal-duc en prit possession le 10 octobre suivant, jour où il fut solennellement conduit au chœur avec le dais, l'eau bénite et l'encens par le doyen du chapitre, François de Grailly. A l'église paroissiale, il fut reçu par le curé, Philippon Duplessis, et chez les Minimes par le P. Serceau, correcteur. Le sénéchal de Champigny, Eustache-Louis Poirier, assistait à la prise de possession réelle dont on connaît les détails circonstanciés. En conséquence, le roi par lettres du mois de février 1769, unit de nouveau Champigny au duché de Richelieu (1).

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Champigny*, G. 279, 280, 282. Archives du château de Champigny.

Autant que le lui permettaient ses différentes charges, Louis-François du Plessis venait se reposer dans son palais de la province, dans la cour duquel il avait rangé les trophées de ses glorieux faits d'armes (1). Il est vrai qu'il fit de son hôtel de la capitale une demeure embellie de tous les charmes, et que plus d'une fois il l'enrichit aux dépens de notre château. En particulier, il y fit transporter plusieurs bustes antiques, dont un Bacchus (2) et les deux Captifs de Michel-Ange, qui sont peut-être le dernier mot de l'art si merveilleux de la statuaire, depuis les origines de l'ère chrétienne. Mais Richelieu ne perdit pas ses bonnes grâces : il se plaisait à y faire un séjour, sinon prolongé, du moins assez souvent répété.

(1) Le roi avait laissé au vainqueur de Minorque (1756) quelques-unes des pièces, prises sur les Anglais. Le maréchal plaça sur la terrasse du château ces témoins de sa valeur, dont le poète richelais a dit :

Hic tormenta videre libet monumenta tropæi,
Quod noster retulit Polemarchus ab Anglis,
Obsessa invictis armis, captâque Minorcâ.
Talia Rex tantæ concessit præmia palmæ,
Ut parta Herois dura inter prælia fama
Raro ac insolito crescat mercedis honore;
Magnus honos, tantum obtinuisse a principe munus,
Esse sed hoc condignum munere gloria major.
(*Ricolocus dolens*. p. 296.)

(2) A. Lenoir, qui sauva cette statue au cours de la Révolution, le décrit en ces termes : « Archétype d'une statue antique grecque, de grandeur naturelle, en marbre blanc de Paros; Bacchus tient de la main droite son thyrse, et de l'autre une grappe de raisin ; sa couronne de lierre est d'une délicatesse et d'un travail recherché. Cette figure a beaucoup souffert des restaurations anciennes et modernes ; les bras et la jambe gauche sont entièrement de restauration. Si l'on examine l'ensemble de cette statue, on retrouve cette sagesse divine que les statuaires grecs savaient si bien imprimer au marbre. La tête est posée avec élégance sur un col bien proportionné, qu'une poitrine héroïque reçoit avec à-plomb. Le balancement doux de ses contours et de ses membres offre une telle harmonie, que l'on croit, à son aspect, entendre l'accord parfait d'une lyre. La jeunesse de Bacchus, sa grâce, sa gaieté naïve, tout y est exprimé avec cette douceur profonde qui pénètre et échauffe peu à peu ; sa bouche entr'ouverte est calme et l'ardeur de l'amour colore ses lèvres. » — *Description du Musée des Monuments français*, p. 52.

Si le château ne présentait plus l'éclat des fêtes d'autrefois, l'église, elle, n'avait rien perdu de la beauté des cérémonies et de l'empressement des fidèles. Le clergé continuait à remplir dignement les fonctions religieuses. Catéchiser les enfants, secourir les pauvres, visiter les malades, administrer les sacrements, prêcher à la ville et à la campagne, était l'occupation assidue des missionnaires de saint Vincent de Paul. Le supérieur de la maison exerçait les fonctions curiales, avec l'aide de plusieurs de ses confrères.

Les supérieurs-curés étaient alors Jean de Doué (1696-1700) ; Jean de l'Islefort (1706) ; Crespel (1709) ; Chotier (1715) ; Pierre Michel (1717-1726) ; Jacques Cusson (1727-1742), et Gaspard Garnier (1743-1752). Dans la seconde partie du XVIII^e siècle, on trouve Claude Peignet, (1757) ; Davelu, (1767-1768) ; Wignacourt (1773-1777) ; Auguste Leclerc (1780-1782) ; Louis-François Norbert-Fréchon (1782-1784), et Claude Condamin (1789-1791). Au témoignage d'un contemporain, leur vie, « ornée par la pratique exemplaire des vertus évangéliques, inspirait à tous de vifs sentiments de piété et de religion (1) ».

Leur sollicitude se portait particulièrement sur l'entretien de l'église paroissiale. En 1732, le curé et les membres du conseil de fabrique, toujours pleins de vigilance, firent d'importantes réparations à la toiture, au clocher et aux parois extérieures. Dans la nuit du 14 au 15 mars 1751, survint un ouragan qui « a faict un dommage considérable à l'église, abattu une flèche du clocher, un costé du cloître, ruiné la charpente et la couverture de la croupe sur une étendue de 42 toises ».

(1) Archives de Richelieu, Registres d'État-civil. — Ragonneau, *Ricolocus dolens*, p. 34.

On s'empressa d'y remédier pour parer à de nouveaux et plus terribles dégâts (1). D'ailleurs, le voisinage fut également victime de cette tempête, qui arracha environ six cents pieds d'arbres, à Razines, et renversa le clocher de l'église de Braslou. L'hiver suivant fut marqué par des pluies torrentielles; à Richelieu, elles emportèrent tous les ponts du château, noyèrent des enfants et renversèrent des maisons dont les ruines écrasèrent quelques personnes (2).

Cependant les fabriciens, non contents de restaurer l'église, s'attachaient à en compléter la décoration. Le 29 septembre 1761, ils passèrent un traité avec Fleurant Lecomte, sculpteur demeurant à Paris. Celui-ci, moyennant la somme de 400 livres, s'engageait à exécuter, avant la prochaine fête de Saint-Jean-Baptiste, les quatre statues des *Evangélistes*, pour orner la façade. De leur côté, les conseillers offrirent la pierre et un local pour le travail de l'ouvrier (3). D'ailleurs, fidèles à s'assembler « au banc de l'œuvre » et à remplir leurs obligations, ils réglaient avec soin tout ce qui a rapport au service temporel de l'église. Les places, les fosses, les sonneries, voire même la distribution du pain bénit, aussi bien que les fonctions et les honoraires des employés, étaient l'objet de leurs délibérations, toujours empreintes de zèle et de bon vouloir. Le 7 janvier 1748, ils arrêtèrent un règlement, en dix-sept articles, qui fixe les offices où les officiers assisteront en robe, les processions et le carillon pour les fêtes. Ils déterminent comment les employés sont tenus « de sonner les agonies sans précipitation, balayer et épousseter l'église deux fois par semaine, nettoyer les

(1) *Registres des délibérations de la fabrique.*
(2) Archives de Razines, *Registres de la fabrique.*
(3) Archives de Richelieu, *Registres de la fabrique.*

voûtes quatre fois par an et les tableaux chaque mois, veiller durant les prédications, allumer les cierges des confréries, devant les autels de la Vierge et de la Charité, ainsi que les cierges des filles avant la procession du premier dimanche du mois, et des marguilliers quand ils en portent. » En outre, ils ont à fermer et entretenir les cimetières, à empêcher les pauvres de mendier pendant l'office et de clouer rien aux murs « pour y pendre des chapeaux », à conduire le prédicateur en chaire et dans la maison où il logera ou qu'il visitera, et à sonner les cloches quand il y a apparence d'orage, soit le jour, soit la nuit. Avant de sonner les glas à trois ou quatre cloches, ils devront avertir le receveur de la fabrique (1).

Quant aux charges spirituelles de l'église, elles étaient fidèlement acquittées. Parmi elles nous signalerons : tous les jours, une messe basse pour le cardinal de Richelieu; tous les dimanches, à 5 heures, une messe pour M. Durand; tous les jeudis, un *libera* en plein

(1) Voici quelques articles du tarif : Chaque agonie, 5 sols; enterrement à 1 cloche, 10 sols; id. avec argenterie, 1 l.; id. à 2 cloches, 1 l.; id. à 3 cloches, 2 l. 10 s.; id. 4 cloches, 5 l.; mariage, 10 s.; messe de confrérie, à 3 chantres, 1 l. Le suisse a 24 l. par an, plus 6 l. de gratification, « si on est comptant de luy ».

Pour l'année 1769, les recettes s'élèvent à 7,705 livres, 14 sols. Les principaux articles sont :

Reliquat de compte.....	1,250 l.
Biens, rentes.....	1,162 l.
Arrérages des rentes de biens.....	1,788 l.
Arrérages des rentes foncières.....	379 l.
3/4 du produit annuel des chaises.....	980 l.
Droits de sonnerie.....	486 l.
Fosses en l'église et tentures.....	234 l.

Le prix des sièges, dans le banc du château était de 40 sols; les places du président, du sénéchal, du gouverneur et du lieutenant étaient de 20 sols. Les marguilliers, préposés à la direction de la fabrique, étaient alors Jahan, Champeigné, Motet, Ragonneau, Jouhet, Goicheau et Lesuire. (Archives de Richelieu, *Registres de la fabrique.*)

chant pour le Cardinal ; trois fois la semaine, une messe au prieuré de Champvant ainsi que les dimanches et fêtes ; tous les ans, 40 messes basses pour M^lle^ de Beaulieu, dame de Bois-Bouchard, et 50 messes pour M. et M^me^ Ducarroy ; on en comptait une foule d'autres moins importantes. Les revenus de la cure comprenaient les rentes de fondation, des redevances en nature et en argent, les fermages de maisons ou de terres (1).

De leur côté, les sœurs de saint Vincent et les Filles de Notre-Dame n'avaient rien perdu de leur dévouement de la première heure. La visite des malades, le soin des pauvres et l'instruction des enfants faisaient tout ensemble leur constant labeur et leurs plus chères délices. La vénérable supérieure des sœurs de la Charité, Marie Bethnotte, mourut à l'âge de cinquante ans, en 1747, et ses restes furent inhumés, le 30 août, dans l'église qu'elle avait si noblement servie. Vers la même époque, la supérieure des Filles Notre-Dame était la R. M. Agnès Mauzé. En 1773, elle reçut de l'intendant de Tours, du Cluzel, par l'entremise de Jahan, sénéchal de Richelieu, l'ordre de fournir des renseignements sur l'état de la communauté ; elle s'empressa d'y répondre. Nous savons ainsi que le couvent renfermait alors vingt-huit religieuses de chœur, deux novices et une sœur converse. Parmi elles, étaient Jeanne Motet de Chizeray, fille d'un conseiller du roi et officier au grenier à sel ; Marie de Mondion, « seconde mère et conseillaire », et Marguerite Brault, fille d'un avocat royal.

(1) Voici quelques-uns de ces revenus : Maisons arrentées, 1,874 l. Rentes de fondations, 225 l., 8 s., 8 d. Rentes foncières et constituées, 201 l. Rentes en argent de Bois-Bouchard, 193 l. 5 s. 2 d. Rentes en argent de Champvant, de Vaux et de l'Épine, 320 l. Il y avait en outre les rentes en nature, les lots, ventes et censives qu'il serait trop long d'énumérer.

Peu d'événements considérables marquèrent l'histoire religieuse de cette période, au travers de laquelle nous recueillerons quelques faits plus dignes d'être signalés. Le 2 mai 1715, eut lieu la bénédiction d'une quatrième cloche dont le parrain et la marraine furent le seigneur de Richelieu, Louis-François du Plessis, et son épouse Catherine de Noailles, représentés par le sénéchal, François Poirier, et par Louise Ducarroy. Un peu plus tard, se fit l'ondoiement d'une fille de Alexandre Messemé, lieutenant général des maréchaux de France. L'année suivante, en 1720, le chevalier Gabriel-Martin de Ruzé d'Effiat eut de son épouse, Marie de Sazilly, une fille qui reçut au baptême le nom de Marie-Françoise. En 1723, Gabriel de Ruzé, baron de Cinq-Mars, seigneur de Saint-Bonnet, capitaine au régiment de Chartres cavalerie, faisait baptiser une autre enfant. La chapelle du château fut, elle aussi, témoin de cérémonies religieuses. Au mois de septembre 1724, on y apportait aux fonts baptismaux, un enfant présenté par Armand-François du Plessis, duc de Richelieu et par Anne-Charlotte de Crussol, épouse de Louis du Plessis, comte d'Agénois. Vingt-six ans plus tard, le 15 octobre, l'un et l'autre étaient parrain et marraine d'un fils de Gabriel Dujon, seigneur de Rochemotte ; le doyen de la Sainte-Chapelle de Champigny faisait les fonctions baptismales. Signalons encore en 1747, l'abjuration solennelle de Louise Dupont, calviniste, originaire de Lausanne ; puis, en 1773, l'arrivée à Richelieu de M^me^ de Narcis, veuve de M. de Warin, secrétaire du roi et ancien syndic de la Compagnie des Indes (1).

(1) Archives de Richelieu, *Registres de l'État-civil.*

La vie civile ne présentait guère plus de mouvement et de faits extraordinaires. Nous devons mentionner les officiers, tout au moins les sénéchaux et présidents, qui avaient entre les mains l'administration de la ville, du duché et de l'élection.

Le magistrat qui ouvre le XVIII[e] siècle, est Jean Babaud (1699-1701), « sénéchal, avocat au Parlement. » Il eut pour successeur François Poirier (1701-1722), dont l'épouse se nommait Françoise Duchiron. Le 15 avril 1701, celui-ci fit baptiser un fils du nom de François-Louis, dont le parrain fut François Pommeraye de la Marzelle, lieutenant général des chasses; au mois d'août de l'année suivante, il eut un autre fils, Armand-Jean, dont le parrain fut Armand-Jean de Chauviry, écuyer, sieur des Vertus. Le 9 janvier 1703, il assista à un mariage, où nous rencontrons les différents membres de cette famille. Le fiancé était Guillaume Poirier de la Gilberderie, avocat au Parlement et lieutenant des chasses du duché (35 ans), fils de feu Préjant Poirier, conseiller du roi et procureur au grenier à sel; la fiancée était Jeanne Bouilly (20 ans), fille de François Bouilly de Dorée, conseiller du roi, receveur des consignations du duché et receveur général de Mgr le duc de Richelieu, et de Françoise de Buisine. Le mariage fut célébré par Eustache Poirier, doyen de la Sainte-Chapelle de Champigny, en présence de notre sénéchal, de Jean Poirier, avocat au Parlement et de Bertrand Poirier, sieur d'Ambournais, tous frères.

François Poirier laissa son siège de sénéchal à Jean Jahan (1723-1755). Le père, Jean Jahan, sieur d'Ambournais, avait été avocat du roi et procureur fiscal au siège de Richelieu. Les leçons de jurisprudence et les

exemples de probité qu'il recueillit au foyer domestique, préparèrent le fils à remplir dignement sa charge en attendant qu'à son tour il transmît ce patrimoine d'honneur à ses descendants. Au mois d'octobre 1723, Jahan tint sur les fonts une fille de Dolard, lieutenant des chasses, avec Antoinette de Chargé, fille du gouverneur du château. Il mourut au mois de juin 1765, à l'âge de 78 ans, et fut remplacé par son fils, Jean-François Jahan (1755-1780). Ce sénéchal avait pour femme Jeanne du Plessis qui fut maintes fois marraine. Le 23 juillet 1758, il assistait lui-même, comme témoin, à l'abjuration du gentilhomme Joseph Tolner, originaire de Hollande et établi à Richelieu. Le 3 janvier 1768, il fit baptiser un enfant dont le parrain fut François Delaveau, « conseiller-secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances »; l'année suivante, il en eut un second, qui fut appelé Armand; un troisième, Jean-Henry, né en 1772, eut pour parrain le grand-père, Jean de Blet. Son successeur, René-Fortuné Legrand, apparaît comme sénéchal de Richelieu en 1780, époque à laquelle il porte le titre de chevalier d'honneur, grand-voyer, conservateur des domaines de sa Majesté au bureau des finances de la généralité de Tours. Le 25 septembre de cette même année, Legrand reçut la foi et hommage de Charles de Lomeron, seigneur d'Aulnay, pour le fief de la Chaise, paroisse de Bournezeau; il était lui-même seigneur des grand et petit Breux, Boisgarno, Boisdichon et autres lieux.

Les soins de l'administration étaient partagés par les présidents de l'élection. Il en est deux qui appartiennent à d'honorables familles que nous connaissons; ce sont Joseph Poirier de la Reynaudière et Jean-René Torterue, qui occupèrent leur charge durant la seconde partie du XVIII[e] siècle; Jean Torterue apparaît encore en 1786.

Plus d'une fois le sénéchal évoqua à son tribunal des différends relatifs aux personnes et aux domaines. De tout temps, surtout à cette époque, les propriétés ont été la source de litiges souvent ruineux, toujours regrettables. Les missionnaires n'étaient pas à l'abri de ces procédures. En 1703, un long procès s'éleva entre eux et Jean Fresneau, marquis de la Frizalière, au sujet de la terre de Saint-Cassien; les deux parties finirent par se mettre d'accord. En 1730, les Lazaristes demandèrent à être déchargé des taxes dues pour la cure du Sablon; le Parlement fit droit à leur requête, « vu que il n'y a pas de revenu à ladite cure. » Deux ans plus tard, une lettre du président ordonnait que les Richelais fûssent exemptés « des droits attribués aux officiers, courtiers, commissionnaires et jaugeurs des vins et autres liqueurs (1) ».

La justice nous amène à parler du cérémonial dont on accompagnait alors la réception d'une sage-femme. Le 3 mars 1768, « Magdelaine de la Salle a été receu pour exercer l'office de sage-femme et a fait le serment prescrit par le rituel, après avoir été examiné et interrogé sur sa capacité par les sieurs Guérin et Mercieul, maîtres-chirurgiens et receu par les officiers de police, ainsi qu'il appert par l'acte du 15 du présent mois ». La pièce est transcrite sur les registres paroissiaux et signée Davelu, curé.

Le respect des lois, plus encore que la crainte des peines, exerçait alors un certain empire sur l'esprit des citoyens, et nous nous plaisons à constater que les crimes étaient assez rares. Pourtant, en 1709, on assassina Méline, garde sel de la brigade de Saint-Jean-de-Sauve,

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de la Mission*. Archives de Richelieu, *Registres des délibérations*. Bibliothèque de Tours, ms. 1412.

qui fut enterré à Richelieu. Signalons du même coup la sépulture du « maistre en fait d'armes », François des Acres, qui était venu de Châtellerault depuis un mois seulement.

Certaines années, celles sans doute où la misère pesait lourdement sur le peuple, présentent un plus grand nombre de délits. En 1769, les procès de contravention se succèdent à bref délai: ici c'est un individu qui a caché un fût de vin derrière un tas de fagots, dans un lit ou dans une couche de foin ; là, c'est un boucher « monté sur un cheval qui paraissait porter en croupe quelque chose de gros qui était couvert d'un manteau », à savoir de la viande non déclarée. Un autre boucher est frappé par l'adjudication générale des fermes, d'une amende de douze livres parce qu'il a vendu de la viande sans avoir renouvelé son abonnement (1).

Les délinquants, il est vrai, ne se laissent pas toujours condamner sans résistance. Un cabaretier a une cave qui renferme un fût non déclaré ; les commis y pénètrent, et « comme l'un était baissé et prêt à tenir un verre de vin, pour connaître la clarté, la femme éteint la chandelle, prend la busse par un bout et l'a fait rouler sur ses jambes, en s'écriant à haute voix qu'elle est blessée et que l'on a répandu son vin. » Quelquefois les contrevenants vont plus loin. Les receveurs des tailles étaient particulièrement odieux au peuple; nos percepteurs n'ont-ils pas hérité d'une portion de cette antipathie, fondée sur la nature des hommes et des institutions? Un certain Mathurin Dechartre doit sa taille depuis deux ans — nous sommes toujours en 1769, — les collecteurs vont le sommer de payer l'impôt. Pas d'argent et pres-

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Titres de Richelieu*, G. 828.

que point de mobilier; que faire, que saisir ? Ils s'apprêtent à mettre la main sur un chaudron. D'un bond, le père saisit l'agent à la gorge et, pendant ce temps, le fils s'arme d'un gros bâton pour frapper. On le lui ôte : il prend une pique et se dresse menaçant; enfin les pauvres gens sont réduits à l'obéissance. Les employés du fisc dressèrent procès-verbal de rébellion et les frais de poursuite s'élevèrent à 134 livres 10 sols. La sentence de condamnation fut affichée, selon l'usage, à la porte de l'auditoire ou palais de justice, à celle de l'église et au poteau du marché.

En d'autres circonstances les délits ont rapport au sel, et les amendes atteignent un faussonnier coupable de contrebande ou un marchand, qui a mêlé à sa marchandise des « corps étrangers ». Aux bouchers il est fait défense de se servir de crochets pour peser leur viande, mais bien de « poids à cet effet », avec ordre de remettre leurs crochets aux huissiers. Une autre fois, c'est un boulanger qui a été pris en fraude, et la sentence lui « faict défense de recevoir chez lui et faire cuire à son four les pâtes de quelques personnes sous telle peine qu'il appartiendra. » Pour avoir contrevenu à ce règlement, il est condamné à payer au fermier du four banal 24 livres de dommages et intérêts; il pourra faire « cuire en son domicile le pain qu'il consomme dans son ménage à raison de 4 livres per an et par personne. » En 1750, un marchand de drap se voit confisquer une pièce d'étoffe et condamner à 300 livres d'amende, pour avoir enlevé les plombs ou marques de manufacture (1).

Ceci nous amène à dire un mot de l'état des fabriques d'étoffes à Richelieu. A l'instar de tout autre établissement,

(1) Archives d'Indre-et-Loire, C. 112, 828.

elles étaient sur la pente de la décadence. En 1781, le sénéchal constate que la fabrication des étamines et des serges a bien diminué depuis quinze ou vingt ans. De vingt-cinq le nombre des fabricants est réduit à huit, dont deux ou trois sont bien menacés. Le sénéchal Jahan ajoute : « Les jurés sont alternatifs et changent tous les ans ; eux seuls plombent les pièces d'étoffes et les marquent aux armes de Mgr le maréchal duc de Richelieu ; ils ne font aucune visite chez les fabricants, et les officiers de la justice seigneuriale n'ont jamais exercé aucune police dans cette petite manufacture. » C'était sans doute parce que les droits à percevoir étaient assez minimes, la maison allant à sa ruine.

Cependant les impôts subissaient une progression toujours croissante. En 1723, les tailles de l'élection de Richelieu montaient à 69,193 livres. Trois ans plus tard, Louis XV résolut de « retrancher les dépenses inutiles qui ont été introduites, afin de procurer, par ces retranchements, des soulagements au peuple et lui prouver son affection » ; il ramena le taux à 68,967 livres. En 1731, elles s'arrêtèrent à 64,748 livres et, en 1745, à 66,115 livres ; elles reprirent bientôt leur ascension si douloureuse pour le peuple. En 1749, les tailles étaient à 82,382 livres ; en 1764, elles atteignaient 84,930 livres (1). Ces augmentations étaient causées par les guerres alors si fréquentes, par le développement des divers services publics et par le gaspillage de certains financiers.

L'étude de la magistrature, à cette époque, nous offre un exemple du curieux droit d'épices qui remonte à une haute antiquité et persévéra, en partie du moins, jus-

(1) Archives de Richelieu.

qu'à la Révolution. Au moyen âge, on appelait épices, les fruits secs ou confits, pâtisseries de desserts et autres mets, destinés à flatter l'estomac des rudes chevaliers. Il était d'usage d'en former une sorte de goûter, et de les offrir aux personnages de distinction qui entraient dans une ville. Aux solennités domestiques, mariages, baptêmes et fêtes de parents, on s'offrait des épices ou boîtes de bonbons, dont la tradition s'est conservée jusqu'à nous. De bonne heure les juges reçurent, d'abord à titre de reconnaissance pour un procès gagné, puis comme un droit, les épices présentées par les clients. Saint Louis leur défendit d'accepter plus de la valeur de dix sous par semaine ; et Philippe-le-Bel interdit de prendre plus qu'on ne pouvait consommer dans une journée. Parfois cette sorte de droit coutumier était remplacé par l'argent.

A Richelieu, la magistrature prétendait avoir un droit d'épices à l'égard des nouveaux avocats et procureurs. Les officiers se gardèrent bien de laisser tomber en désuétude « le droit de sucre qu'ils prétendent leur être deü par chaque réception ou installation de procureur, mesmes quand les pourveüs de provision de procureur, sont par avance avocats en la cour de parlement et autres sièges royaux. » Plus d'une fois, les officiers du duché-pairie se heurtèrent à des refus déguisés, de la part des intéressés qui s'abstenaient de payer, quand ils ne protestaient pas avec un certain éclat. Ainsi, au mois de juin 1760, Lelot prenait possession de la charge de procureur. On lui réclama le sucre coutumier ; il fit la sourde oreille. Les officiers insistèrent ; il refusa. Ils revinrent à la charge ; Lelot promit de payer, « à la condition que messieurs les officiers justifieraient de leur droit par arrest, édit ou déclaration de Sa Majesté,

mesme par réglement émané de nos seigneurs du parlement. » En fin matois qui prévoyait toutes les issues, il ajouta cette autre condition « que ceux qui auraient été receus auparavant, et qui n'auroient pas payé le droit en sucre, se soumettront à l'acquitter, » sinon, pour son compte, il s'y refuse nettement sauf même à prouver l'inanité « de l'usage abusif et interrompu qu'on a introduit au siège de Richelieu »; la protestation est du 18 juin 1760. On voit si les gens étaient disposés à se laisser tondre sans se plaindre. Nous ne rechercherons pas ce qu'il advint de l'affaire : il nous suffit de constater la coutume (1).

A côté des indications spéciales du genre de celles qui précèdent et qui montrent la vie d'une localité, d'une contrée sous un aspect restreint, il est à propos de placer le tableau général et officiel tel qu'il a été rédigé par les intendants du roi ; nous prendrons le Mémoire de l'année 1761.

Comme au siècle précédent, « Richelieu relève du présidial d'Angers, de la maréchaussée de Saumur et de la généralité de Tours. A la tête de la généralité est l'intendant dont la fonction consiste surtout à répartir et asseoir l'impôt. Il a, sous ses ordres, 24 subdélégués, dont un dans chaque élection et dans les localités importantes, comme Richelieu. Le tribunal de l'élection connaît, en première instance, des causes qui sont relatives à l'impôt et relèvent de la cour des Aides, à Paris. Il se compose du président, de deux conseillers, de trois procureurs du roi, d'un substitut, des élus et du greffier. Les élus sont obligés de faire les chevauchées de leur

(1) Documents communiqués par M. Duboz, conservateur de la Bibliothèque de Tours.

district, afin de s'assurer de l'état des biens et d'en dresser un rapport.

« L'élection de Richelieu a une superficie de 50 lieues carrées ou 239,038 arpents. La population de la campagne est de 30,000 habitants, ou 588 par lieue carrée. De 1752 à 1763, on comptait dans l'élection : 3,471 mariages, 13,946 naissances et 11,697 décès ; et, dans la ville : 429 mariages, 1,716 naissances et 1,730 décès. A cette époque, la Mission de Richelieu a 14 prêtres et un revenu de 16,000 livres. L'hôpital de la Charité, fondé en 1638, a 950 livres de revenus en fonds et en rentes constituées ; il renferme seize personnes ; les recettes et les dépenses s'équilibrent d'ordinaire. Le collège continue à fonctionner, ainsi que ceux de Mirebeau, Loudun, Chinon et l'Ile-Bouchard ; il y a un bureau de poste, et aussi à Champigny. La principale industrie de Richelieu est celle des étamines de différente qualité ; il s'en fabrique en blanc et en couleur ; ces dernières se vendent dans la contrée, et celles de blanc, une fois marquées du plomb du contrôle de Tours, sont exportées en Espagne et en Portugal où elles servent pour l'habillement. »

L'état des finances de l'élection présente un tableau intéressant, surtout à une époque comme la nôtre, où les questions budgétaires occupent une place considérable. En 1761, l'imposition de la taille, avec les frais de perception, monte à 82,442 livres 13 sols (1). L'impôt de capi-

(1) Voici le détail :

Principal de la taille et crues y jointes	57,900 l.
Le dixième et 2 sols par livres	6.330
Taillon de la gendarmerie	790
Payes des officiers, archers et gens de la maréchaussée.	3,160
Étapes	1,260
Reconstruction des chemins et ponts	4,430
Appointements des trésoriers et contrôleurs des ponts et	

tation s'élève à 47,475 livres 12 sols, dont 5,000 pour les villes franches et 33,091 pour le plat pays ; on compte 889 nobles et 583 officiers privilégiés (1). Le total général des impositions est de 275,795 livres 12 sols 6 deniers. L'impôt de la gabelle a son assiette spéciale; le fonctionnement du grenier à sel de Richelieu comprend 44 paroisses. La vente volontaire a atteint le chiffre de onze, et la vente forcée, celui de cent cinquante-cinq; le nombre des personnes emprisonnées pour la gabelle a été de treize. Quant à l'octroi, le demi donne 1,950 livres; il s'élevait alors pour Mirebeau à 320 livres, et pour l'Ile-Bouchard à 100 livres (2).

A l'heure où l'attention des esprits se porte du côté de la vie rurale, et où les économistes étudient avec soin tous les problèmes qu'elle embrasse, on nous pardonnera de présenter, ne fut-ce qu'à titre de comparai-

chaussées	210 l.
Turcies et levées	1,140
Réparation et construction de turcies et levées	2,045
Fermage des ponts	1,418
Inspection des manufactures	30
Officiers de l'élection	680
Hôpitaux	1,030
Entretien des pépinières de mûriers de Tours	105
(1) Impositions extraordinaires :	
Hôpitaux des enfants trouvés	800 l.
Casernes et brigades	110
Fourrages et quartiers d'hiver	17,062
Milice, gardes-côtes	2,934
Ustensiles d'infanterie et de cavalerie	15,510
Lits militaires	426 l. 6 s.
Pépinière de mûriers	211
Total 37,086 livres.	
Vingtième et industries :	
Les 3/20	90,186 l.
Industries	479 l. 12 s.
Frais de perception	4,564 l. 15 s. 17 d.
Don gratuit :	
Richelieu donne 1,000 livres.	

(2) Bibliothèque de Tours, *Mémoire de la généralité*, 1761, ms. n° 1212.

son, le prix des denrées à Richelieu et dans la région, en 1764. Nous laissons au lecteur le soin de rapprocher cette mercuriale du milieu de XVIII[e] siècle, de celle qui a cours sur nos marchés (1), non sans faire remarquer que la mesure la plus grande est le septier, qui comprend 12 boisseaux; les poids sont les mêmes qu'à Paris, et la livre est de 16 onces.

Nous ne voudrions pas être accusé d'abuser de la statistique, bien qu'elle soit une des sources les plus sûres de l'histoire; mais comment ne pas dire un mot du mouvement de la population? A partir du commencement du XVIII[e] siècle, la prospérité de la ville de Richelieu décroît graduellement. La preuve mathématique apparaît dans le tableau des naissances. Ainsi l'on voit: 182 naissances en 1716, 181 naissances en 1726, 161 naissances en 1736. On trouve 141 naissances en 1756, et 108 en 1776. L'année 1780 compte 139 naissances et 128 sépultures; l'année 1785 a 114 naissances et 225 sépultures.

(1) Froment, 12 l. 6 s. 3 d., le septier ou les douze boisseaux.
Méteil, 9 l., 4 s., 5 d.
Seigle, 7 l., 4 s., 2 d.
Orge, 6 l., 2 s., 2 d.
Livre de pain de 16 onces.
Fine fleur, 1 s., 7 d.
Seigle, 1 s., 1 d.

Bœuf gras, 160 l.
Bœuf de labour, 100 l.
Veaux, 12 l.
Moutons, 5 l.
Vaches à lait, 60 l.
Génisses, 40 l.
Porcs gras, 39 l.

Livre de 16 onces.
Bœuf, 4 s., 1 d.
Veau, 4 s., 1 d.
Mouton, 4 s., 1 d.
Porc, 3 s., 5 d.
Lard, 5 s., 4 d.

Quintal.
Huile d'olive, 70 l.
Huile de noix, 47 l., 55 s.
Foin, 1 l., 5 s.
Paille, 1. l., 10 s.
Avoine, 4 l., 14 s., 2 d.

Pois secs, 17 l., 9 s., 9 d.
Haricots, 16 l., 8 s., 8 d.
Lentilles, 19 l., 4 s., 10 d.
Grosses fèves, 11 l., 13 s., 8 d.
Vins du pays, 13 l., 1 s., 9 d.
Eau-de-vie de vin, 83 l., 16 s., 6 d.

Laine filée, 150 l.
Lin fin, 75 l.
Chanvre fin, 60 l.
Cire jaune, 150 l.

La statistique, d'ordinaire, ne parle pas le langage de la poésie, mais une fois n'est pas coutume; au milieu du XVIII^e siècle, François Ragonneau écrivait:

> Hic habitant undena hominum fere millia passim.
> Quidquid est, scrutare libens tabularia sacra,
> Inferias superant natalitia annua longe (1).

Il y a bien quelque exagération à prétendre que le chiffre des naissances dépasse de beaucoup celui des décès. Les registres qu'on invoque, attestent que l'excédent n'est guère que de dix ou quinze individus: licence poétique. N'y en aurait-il pas une autre à soutenir que Richelieu comptait environ onze mille habitants? D'après les règles posées par Lavoisier, on n'arrive guère qu'au chiffre de cinq ou six mille âmes, qui nous semble se rapprocher beaucoup plus de la vérité. Apollon, avec tout l'éclat de sa lyre harmonieuse, ne vaut pas ici le plus modeste agent de recensement dont la plume remplit fidèlement les colonnes de son tableau. Mais nous avons hâte de quitter cette sphère de la vie commune pour arriver aux personnages qui, au siècle dernier, ont illustré la cité richelaise.

(1) *Ricolocus dolens*, p. 248.

XVIII

Les Hommes célèbres

Invidia integritatis associa.
Un laurier entouré d'un serpent.

Armand Huguet, comédien. Son enfance, ses premiers essais. Il entre à la Comédie-Française ; ses succès ; ses rares qualités. — François Ragonneau. Sa famille, sa vie racontée par lui-même. Il s'adonne à la poésie et compose le *Ricolocus dolens* ; analyse et appréciation du poème. — Jacques Précieux. Son origine, son éducation. Il entre chez les Bénédictins de Saint-Maur ; ses importants travaux ; il est récompensé par le pape Clément XIV. — Le statuaire Maussion. Sa jeunesse, son talent ; il est couronné à l'Exposition de 1810 ; il fait présent d'un bas-relief à sa ville natale. — Jean-Jacques Duboys, dit d'Angers : officier, professeur de droit, avocat, magistrat, député ; son courage, son savoir, son talent oratoire et ses services.

Le cardinal de Richelieu semble, au XVII^e^ siècle, avoir épuisé toute la fécondité du sol richelais. On n'y voit croître, autour de lui, aucun homme dont le nom mérite d'être signalé. Ainsi en est-il des chênes dont la puissante ramure étouffe, pour ainsi dire, les arbustes qui tenteraient de pousser sous leur ombrage. Mais, à l'instar du roi des forêts, lui aussi, en disparaissant, a jeté dans le sol les semences de l'avenir. Les âges suivants feront germer et s'épanouir des talents qui font le plus grand honneur à notre ville. Il suffit de citer le comédien Huguet, le poète Ragonneau, l'historien Précieux, le jurisconsulte Duboys et le statuaire Maussion.

Si nous ouvrons les registres paroissiaux à l'année

1699, nous y lisons : « Le premier juin fut baptisé un enfant né le mesme jour du légitime mariage de Jacques Huguet et de Jeanne Souchet, lequel a été nommé Armand-François : le parrain Armand François de Blet, la marraine Élisabeth de la Tour de Signy (1). » L'enfant dont il est ici question, devait se faire un nom célèbre dans la Comédie. Il fut conduit à Paris, vers 1710 ; l'abbé Nadal, auteur de la tragédie de *Saül* aujourd'hui bien oubliée, le vit et fut charmé de la vivacité toute primesautière de son esprit qui se traduisait par des saillies remarquables pour son âge. Il se chargea de l'éducation de Huguet et le plaça comme enfant de chœur à la maîtrise de l'église Saint-Paul. Le chef de musique n'ayant pas reconnu en lui les dispositions utiles, l'abbé Nadal le mit ensuite chez un notaire.

Le séjour dans cette maison fut on ne peut plus favorable au développement des facultés scéniques qu'Armand révélait en toutes circonstances, en imitant à merveille le ton, le geste, le langage et les manières d'autrui. Ses occupations terminées, il employait son temps à organiser, avec ses camarades, des jeux grotesques et à aller au théâtre où il avait été conduit, une première fois, à titre de récompense. C'est là que, du premier coup, lui fut révélée la voie qu'il devait embrasser. Bientôt pour *le petit comique*, comme on l'appelait, et pour la jeune troupe de clercs rangés autour de lui, s'offrit l'occasion, dès longtemps désirée, de faire montre de leur talent ; un fils étant né au notaire, ils profitèrent de la circonstance pour jouer *Crispin médecin*. Armand se fit vivement applaudir, en particulier dans un entr'acte où il débita, à ravir, la grande scène qui

(1) Archives de Richelieu, *Registres d'État-civil.*

ouvre le rôle de Sosie dans *Amphitryon;* la petite troupe fut invitée à dîner, et le directeur reçut un louis d'or. A quelque temps de là, c'était le jour de l'an, le notaire et son épouse, de plus en plus charmés des grâces d'Armand et désireux d'égayer le cercle des amis qui fréquentaient la maison, firent appel au talent du comique, trop heureux de répondre à pareille invitation. On commença donc, avec l'année, une série de représentations qui se répétèrent chaque dimanche, durant les soirées d'hiver ; les espérances furent dépassées.

Le succès grisa ce petit cerveau sans expérience ; sa passion pour la comédie grandissait toujours, et il se voyait en possession de 165 francs. Le comédien empiéta sur le clerc, et les devoirs de l'étude cédèrent devant les entraînements dramatiques. Le jeune Huguet fut encore poussé dans cette voie par la liaison qu'il contracta, à cette époque, avec Dolet, la Place et Maillard, directeurs de théâtres forains, dont les lauriers troublaient son sommeil. Porté par tempérament à l'exagération, il s'enivra si bien de ces parades assaisonnées du plus gros sel gaulois, que plus tard il ne réussit pas totalement à se défaire du caractère outré que présentent ces charges. A l'âge de plus de 60 ans, il lui arriva de se surprendre écoutant, au milieu de la troupe des écoliers, les farces excentriques de quelque spectacle de boulevard.

Le dégoût croissant pour les grosses et les minutes, les reproches du patron et l'amour de la vie nomade, un beau matin, amenèrent Armand à quitter l'étude. S'étant jeté sur la Seine dans une barque chargée de foin, il s'y endormit et ne se réveilla que longtemps après. A la suite d'une diète de plus de vingt-quatre heures,

il tomba dans une auberge pleine d'aventuriers qui l'engagèrent pour une saison de spectacles forains ; il obtint un vif succès auprès des naïfs qui sont de tous les temps. Cette escapade assez peu du goût de son protecteur, l'abbé Nadal, va-t-elle compromettre les rares qualités natives de cet enfant (car il n'a que quatorze ans), et briser pour toujours une carrière qui promet d'être si brillante? Heureusement non. S'échappant des mains des grotesques personnages dont il faisait la fortune, il s'attacha à Dominique et à Paquetti, qui passèrent dans la suite au Théâtre-Italien, et parcourut avec eux le Languedoc où il donna maintes représentations fort amusantes ; les trivialités s'y faisaient plus rares pour laisser la place aux moyens d'un goût plus élevé. Un pas vers l'abîme intellectuel ou moral en appelle souvent un autre, de même un vigoureux coup d'aile vers la sphère supérieure de l'idéal amène un relèvement décisif. C'est précisément cette entrée définitive de notre comique dans le domaine propre de l'art, qui marque l'aurore de la seconde portion de sa vie, la seule dont on doive tenir vraiment compte ; le reste n'est guère que l'essai de l'existence humaine et les tâtonnements d'une nature qui cherche à s'orienter. Ne nous plaignons pas trop : cet apprentissage n'a pas dépassé la vingt-cinquième année ; combien de talents, et des plus remarquables, ont cherché davantage avant de trouver leur voie !

Armand quitta la province et les acteurs ambulants pour frapper à la porte de la Comédie-Française. Il y entra le 2 mars 1723 ; et, le 6 mai 1724, à son début dans le rôle de Pasquin, il enlevait avec un entrain superbe les bravos du parterre tout entier. Pendant quarante ans — *grande mortalis œvi spatium* — par

la vigueur et la justesse de son intonation, par le naturel de sa diction, par l'expression de toute sa personne et surtout par cette inépuisable fertilité du rire qu'il savait communiquer, comme une sorte d'étincelle électrique dont on se sentait touché presque avant de l'avoir vu, — Armand fut un des enfants gâtés du public parisien qui lui continua fidèlement ses suffrages. Il créa plusieurs rôles qui sont restés traditionnels à la Comédie, et bon nombre de ceux qu'il reprit, il les renouvela si bien par la sève de sa verve endiablée, qu'il paraissait en être le créateur. Nous signalerons ceux de Falaise dans la *Réconciliation Normande,* et de Glacignac dans le *Mariage fait et rompu*; le rôle du commandeur dans la *Rocaille* était de son invention, à moins qu'on ne préfère y reconnaître, comme on l'a dit, la reproduction achevée d'un original qu'il n'avait fait qu'entrevoir. Pour une comédie italienne, il refit si bien le rôle d'un certain Pantalon d'Outremont que celui-ci, présent à la représentation, s'écria : « Si je ne me savais au parterre, je me croirais au théâtre; » et, dans l'*Étourdi*, il rendit le rôle de Pirante plus accompli que ne l'avait conçu Fagan, l'auteur lui-même. Dans les intervalles des représentations, Armand composa, en collaboration avec Dorozée, une pièce en un acte, l'*Heureux Événement*, qui fut jouée en 1751. Cinq ans plus tard, au cours de la guerre de Sept ans entre la France et l'Angleterre, le vaillant duc de Richelieu venait d'emporter d'assaut Port-Mahon et de prendre l'île Minorque, le 23 juin. A l'heure où la nouvelle parvenait à Paris, Huguet jouait le rôle de Pasquin, qui semblait toujours rajeuni par l'acteur, et il arrivait à ces mots : « Que dit-on d'intéressant ? » Il en profita pour annoncer l'intéressante nouvelle de la victoire du

maréchal aux spectateurs doublement enthousiasmés. Quelle bonne fortune pour un enfant de la cité richelaise !

Cependant notre comique avançait en âge : il avait dépassé la soixantaine. Bien qu'il eut conservé l'éclat de sa voix, l'expression de son masque et l'enjouement de ses gestes, cependant il lui en coûtait un peu d'apprendre de nouveaux rôles, ainsi que l'exigent les besoins du théâtre. Ceux de Fabna dans l'*Écossais*, et du garçon libraire dans la *Présomption à la mode*, furent les seuls qu'il accepta de créer. Jusqu'à la fin, il garda les bonnes grâces de la cour et de la ville, comme on disait alors. Les derniers rôles qu'il joua, furent ceux de Frontin dans le *Dépit* et de Vadius dans les *Femmes savantes*, le premier en présence de la cour, alors en villégiature, et le second à Paris. Ce fut là son chant du cygne, si toutefois les cygnes savent chanter; Huguet quitta la scène, le 7 mars 1765.

Pour récompenser son talent et ses services, — il avait fourni une brillante carrière de plus de quarante ans, — le roi Louis XV lui accorda une pension ; mais Armand n'en jouit pas longtemps. Semblable à ces arbres qui, déracinés du sol où ils ont poussé, ne peuvent prendre dans un autre terrain et dépérissent rapidement, Huguet, une fois hors du théâtre, déclina de mois en mois jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 26 décembre de la même année ; il fut enterré à St-Sulpice, sa paroisse Il était le doyen de la Comédie-Française.

Le fond de sa nature était, avons-nous dit, une intarissable gaieté qui se manifestait dans la vie privée aussi bien que sur les tréteaux. Au théâtre, il éleva le rôle du valet fourbe et rusé à une perfection qui n'a jamais été dépassée; c'est lui qui a été gravé dans le

personnage de Charondas, valet hypocrite de Zénon dans la *Comédie des philosophes*. D'un optimisme inébranlable, l'ombre même de la mélancolie lui était inconnue, et les plaisanteries les plus humoristiques éclataient sur ses lèvres comme les vives étincelles d'un pétillant foyer.

Personne d'ailleurs ne contait plus agréablement que notre Armand. Récitait-il quelque discours ou monologue : il s'identifiait avec l'auteur et rendait, pour ainsi parler, jusqu'à la moelle de la pensée et des sentiments. Il n'était pas jusqu'à sa conduite et à ses actes qui ne fussent comme imprégnés de cette saveur comique ; et il avait une manière de faire les choses, qui était marquée d'un cachet de piquante originalité. Il allait parfois en villégiature avec des amis qui, comme lui, cherchaient un délassement dans un de ces charmants nids de verdure que cachent les environs de Paris. D'ordinaire il payait son écot par un billet de loterie pris au premier bossu que l'on rencontrait (alors comme aujourd'hui les invalides avaient un peu cette spécialité), et presque toujours son billet était excellent. L'un deux lui rapporta huit mille livres, quelque gros lot qui devint le noyau de sa modeste fortune.

Huguet d'ailleurs avait le cœur bon et généreux, mais il était hospitalier à sa façon ; qu'on en juge. Il prenait part à une joyeuse réunion d'acteurs ; survient un importun, et tous de déloger au plus tôt. Armand reste seul et fait bonne contenance devant l'ennemi ; gravement (on était au soir), il offre au survenant de partager son lit. Belle nuit d'été, air pur et doux, lune argentant les objets de sa mystérieuse clarté, quoi de plus charmant ? On se met en route pour rentrer au logis. Soudain Armand glisse son épée en bandoulière et sa chaussure dans ses

poches, puis, s'arrêtant au pied d'un arbre, il y grimpe lestement et sans plus de préambule. — « Eh quoi !... mais ?... — Mais je loge ici, et je vous invite à partager ma couchette, sans cérémonie aucune. » L'importun, on le pense bien, jugea plus sage de poursuivre sa route et de chercher ailleurs un billet de logement.

Armand Huguet fut une des natures les mieux douées pour paraître en public. Peu d'hommes se sont rencontrés, dans lesquels étincelât davantage ce *vis comica* qui fait épanouir le franc rire dont, à certains moments, les esprits les plus sérieux sentent le besoin comme l'arc qui veut être détendu, suivant la comparaison du fabuliste latin. Voix bien timbrée, souplesse merveilleuse des membres, contractibilité singulière des nerfs, jeu infiniment varié de la physionomie, originalité la plus étonnante unie à la plus naïve bonhomie, faisaient de sa personne le type achevé du comique. Lekain, le grand tragédien du XVIII[e] siècle et le contemporain d'Armand dont il suivait attentivement les succès, a dit de lui qu'il fut « le modèle des comédiens ».

Du comédien, — la transition est toute naturelle — nous passons au poète. Les cours d'histoire littéraire sont muets à l'égard du poète Ragonneau. Il a eu le tort d'employer la langue latine et peut-être aussi de n'être pas un écrivain de génie. Mais heureusement le génie, bien qu'il prenne la meilleure part, n'a pas seul droit à notre gratitude et à notre admiration.

François Ragonneau naquit à Richelieu en 1690. Son père, Jean Ragonneau, était avocat fiscal ; sa mère se nommait Françoise Poirier. François occupa lui-même cette charge en attendant qu'il devint lieutenant particulier, assesseur civil et criminel. Il habita longtemps

Champigny. Sa maison était spacieuse, élégante et encadrée d'un délicieux jardin, dont il a écrit :

Vere novo, lætis decorantur floribus horti.
Hinc violæ florent, hinc roscida lilia canent,
Mane juvat variarum carpere serta rosarum (1).

François Ragonneau épousa à Chinon, 1er février 1717, Marie Vincent, fille du conseiller Gilles Vincent, sieur du Portal, et de Catherine Demutz (2). Cette union donna le jour à cinq enfants : François en 1718, Jean-Charles en 1719, Marie en 1721, Louis en 1722, et Marguerite en 1724 ; les uns et les autres furent baptisés dans l'église Saint-Jacques de Chinon, qui a été aliénée à la Révolution (3). Dans son poème, Ragonneau se plaît à vanter les qualités de François et de Jean :

Ambo pares animis, similes virtutibus ambo.

Laissons le poète résumer sa vie : « Je n'ai, dit-il, contracté qu'un seul mariage qui n'a duré, hélas ! que neuf lustres. J'ai fait les fonctions d'avocat fiscal pendant dix ans, en succédant à mon père qui est mort pourvu de cet

(1) *Ricolocus dolens*, page 182.

(2) « Le premier jour de février l'mil sept cent dix-sept, les cérémonies de l'église observées conformément au concile de Trente et edict du Roy, a esté célébré mariage dans cette église, moy prestre desservant présent, entre Me François Ragonneau, licentié ès loix, avocat-général fiscal du duché pairie de Richelieu, fils de deffunct Me Jean Ragonneau, vivant conseiller, procureur du Roy en l'eslection, officier au grenier à sel et avocat général fiscal du dict Richelieu, et de dame Françoise Poirier d'une part, de la paroisse de Richelieu, et damoiselle Marie Vincent, fille de Me Gilles Vincent, sieur du Portal, conseiller du Roy, eslu en l'eslection de Chinon, et de dame Catherine Demutz, de cette paroisse d'autre part ; ont esté présents dame Françoise Poirier, mère de l'espoux, Charles Ragonneau son frère, Joseph Ragonneau, aussy son frère ; Me Gilles Vincent, sieur du Portal, père de l'espouse, damoiselle Demutz, sa mère, Me Jean Demutz, son grand-père et autres soussignés. » Archives de Chinon, *Registres d'État-civil de la paroisse Saint-Jacques*. (Note communiquée par M. H. Grimaud, de Chinon.)

(3) Archives de Chinon, *Registres de la paroisse Saint-Jacques*.

office, à l'âge de 59 ans, trop tôt pour le bien public et pour mon intérêt particulier. Le roi créa un troisième juge à ce siège sous le titre de lieutenant particulier, dont je jouis depuis 40 ans. Peu soigneux de me faire remarquer entre les premiers de la ville, j'ai souvent refusé de briguer les emplois ; il aurait été plus de mon goût de vivre sans charge et de n'être point engagé au service de Thémis, pour m'attacher plus librement à celui des Muses, mais les vœux de ma famille combattirent avec avantage ce penchant si doux et si naturel. Cela n'a pas empêché que, pendant la durée des interstices que la déesse accorde à ses ministres, Apollon ne m'ait permis de le servir avec ma plume. J'ai tâché de mériter l'approbation des honnêtes gens ; mais quand je me suis jugé moi-même, je n'en ai jamais eu bonne opinion. Sans être ni riche, ni pauvre, j'ai vécu constamment d'une manière uniforme et dans une parfaite égalité de mœurs et d'inclination (1). »

Sous les frais ombrages de son jardin, Ragonneau aimait à se reposer des soucis de sa charge dans la lecture des auteurs classiques, quand lui-même n'accordait pas sa lyre aux accents d'Apollon. Les merveilles, qu'il avait sous les yeux, tentèrent sa Muse qui, d'abord enthousiaste, se fait ensuite mélancolique pour redire l'abandon de la cité richelaise. Sonore comme l'airain pour chanter l'âge d'or du palais et de la ville, sa voix se nuance de tristesse pour redire les délaissements qu'il déplore. De là le titre de son poème, *Ricolocus dolens,* qui renferme environ 4,500 vers alexandrins divisés en deux parties d'inégale étendue. La première embrasse la description de la cité, relevée de nombreuses considé-

(1) *Ricolocus dolens*, pp. 338, 339, 350.

rations morales et religieuses; la seconde est la peinture du château et des trésors déposés dans ce superbe écrin.

La ville, sa fondation, son site intéressant, ses rues alignées, ses remparts, ses douves et ses quinconces forment comme le portique. L'église, sa structure, sa décoration, ses tours avec leurs belles cloches appellent de longues réflexions sur les disciples de saint Vincent (1). Enfin le palais de justice, le collège et la halle sont l'occasion d'observations très étendues sur les lois, l'instruction, le commerce et l'industrie : il n'est pas jusqu'aux marchés que n'y trouvent leur place (2). Comme des suivantes autour de la reine, les villes de Loudun, de Mirebeau, de l'Ile-Bouchard et de Champigny étalent leurs brillants atours auxquels Richelieu n'a rien à envier (3), si ce n'est peut-être le joyau de la Sainte-Chapelle de Champigny : il est vrai que la France entière jalouse ses incomparables verrières.

Parfois, trop souvent peut-être, le philosophe, le moraliste, paraît à côté du poète qui se complaît dans la peinture des mœurs et des coutumes. Avec la maturité d'un sage, il proscrit le luxe grandissant et n'a pas assez d'éloges pour la culture des lettres, des sciences et des arts, pour la pratique du vrai, du juste et du bien (4). L'honneur, la probité et le travail lui arrachent des accents d'une vibrante émotion, tandis que la dissipation, l'oisiveté et le jeu trouvent en lui un Juvénal impitoyable. Son portrait du joueur est d'une fidélité parfaite.

(1) Pp. 1-62.
(2) Pp. 63-107.
(3) Pp. 107-173.
(4) Pp. 151-161.

Æquaret nocti ludum, in lucemque referret,
Sic ne perdiderit non cessat perdere lusor,
Spemque metumque inter dubius torquetur acerbe.
Aspera si miserum fortuna tenaciter urget
Mille dolos ac insidias in pectore versat.

Aux coups de crayon, qui rendent les mœurs richelaises et la nature humaine en général, Ragonneau aime à mêler de longs et sages avis. Le choix d'une carrière avec les avantages propres à chacune, de la médecine au barreau et à l'épée ; la grandeur et la faiblesse de l'homme, les périls de l'ambition, l'excellence de l'amour de la patrie, la dignité de la mission du prêtre, les fruits savoureux du travail et de la probité, les bienfaits de la paix dans un empire, sont autant de thèmes que le poète développe avec une visible complaisance (1). Entre temps il donne des conseils à la classe bourgeoise, à laquelle il appartient, et lui recommande de ne pas rechercher follement les faveurs éphémères et les plaisirs trompeurs des cours.

.....Famæ nomina claræ
Illustresque domos et nobilitate potentes
Devita, et longe cautus fuge, contrahe vela ;
Nec tua littoribus te cymba propinqua repellat :
In plano tua sit semper fortuna, paresque
Noveris ; ex alto succedit magna ruina (2).

La première partie du poème, qui occupe plus des trois quarts du volume, se termine par une prosopée en l'honneur de la ville. La seconde partie, avons-nous dit, est consacrée à la description du château à laquelle il mêle des éloges à l'adresse de Louis XIII et de ses successeurs. Par un retour sur lui-même et sur son

(1) Pp. 79, 81, 83, 232, 243-247, 255, 266-270, 276, 279-281.
(2) P. 270.

travail, Ragonneau expose enfin le but qu'il s'est proposé : il a voulu former la jeunesse à l'amour du bien et à la pratique de la vertu (1). Avec une touchante simplicité le poète réclame pour lui l'indulgence du lecteur, remercie le ciel des joies et des croyances qu'il en a reçues, de l'honneur familial dont il est entouré et de sa longévité, — il a soixante-six ans et quatre enfants qui sont sa plus belle couronne (2). C'est pour lui l'occasion toute naturelle d'esquisser sa vie, celle des siens, de ses parents dans la double ligne paternelle et maternelle, les Ragonneau et les Poirier, dont le nom de tout temps, brilla avec honneur dans les rangs de la magistrature et du clergé (3).

Il y a là des pages émues, d'une grande élévation de pensées et d'une ravissante beauté de sentiments. On sent vibrer dans cette poésie morale le souffle d'une âme droite, intègre, qui plane au-dessus des défaillances et des passions humaines, dans la sphère sereine et vivifiante du vrai et du bien. Chaque page , chaque vers porte l'empreinte de l'unique passion de sa vie, la vérité et la justice. La forme est en parfaite harmonie avec le sujet. On y chercherait vainement, sans doute, la souplesse et la grâce de la langue virgilienne, le relief et le coloris du poète de Venosa, l'aimable facilité d'Ovide ; mais la noblesse, la précision et l'énergie rachètent ce qui manque du côté de la proportion et de l'harmonie, et donnent au style un air de distinction peu commune. A côté de riantes peintures qui font penser au chantre des Géorgiques, il y a des pages où l'on croit entendre, de loin, la lyre de Lucain et de Juvénal. Ragon-

(1) Pp. 321-332.
(2) Pp. 333-335.
(3) Pp. 335-367.

neau publia son poème vers 1760; il en donna une seconde édition en 1764, et la dédia au duc de Richelieu.

Une vie si bien remplie fut couronnée par une heureuse et verte vieillesse; François Ragonneau, mourut au milieu des siens à l'âge de soixante-dix-huit ans, à la fin de l'année 1769 (1).

A la même époque vivait l'historien Précieux.

Jacques Précieux appartient à l'ordre de Saint-Benoît. Il fut un de ses membres les plus laborieux et les plus savants et collabora activement à l'ouvrage monumental *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*. La postérité a été ingrate pour ce vaillant pionnier, et nous sommes heureux de lui payer la dette méconnue par nos contemporains qui semblent presque l'ignorer.

La famille Précieux habitait Richelieu dès le XVII^e^ siècle. Elle comptait parmi celles qui avaient été appelées ou attirées par le Cardinal, jaloux de donner à sa nouvelle ville l'allure d'une importante cité; nous la voyons apparaître vers 1640, à l'époque où les principaux bâtiments étaient achevés. Le chef de cette maison est René Précieux que le puissant seigneur paraît s'être attaché tout particulièrement. De fait, dès l'année 1649, il a son domicile dans le château, et bientôt prend le titre

(1) Le 25 avril 1770, la succession de François Ragonneau fut partagée entre ses enfants: François-Gilles, Charles-Jean, avocat fiscal, et Marie, qui demeuraient à Richelieu, et Bertrand Poirier qui avait épousé Marguerite. Ils laissèrent « hors part le manoir, préciput et avantage de la seigneurie de Beauregard, suivant la coutume de Touraine, au profit de François-Gilles l'aîné », qui eut, en outre, la maison paternelle dans la ville de Richelieu, « à la charge de cens ou rente noble de 30 sols vers le château de cette ville, et de 72 livres dues aux dames religieuses. » Charles eut les métairies du Portail et de la Tachaudière; Marie, les maisons et borderies, situées à Niolet, paroisse de Champigny; et Marguerite, certaines terres et rentes en plus de son contrat de mariage. (*Documents* communiqués par M. Duboz, l'excellent conservateur de la Bibliothèque de Tours.)

« d'officier, de trésorier de Monseigneur le Duc »; il fut également notaire et procureur du roi. Au mois de novembre 1642, René Précieux épousa Isabelle ou Elisabeth Lebas, qui appartenait, elle aussi, à la bourgeoisie richelaise. Ils eurent un fils, Louis, qui fut avocat au Parlement et épousa, en 1711, Louise Métayer, fille du seigneur de Beaucaire. De cette dernière union naquirent trois enfants : Louis en 1716, Agnès en 1725, et Jacques.

Jacques vint au monde le 21 mars 1722 (1), et à l'ombre de ce paisible foyer domestique, grandit bien vite en grâce et en sagesse.

Tel en un secret vallon,
Sur le bord d'une onde pure,
Croît, à l'abri de l'aquilon,
Un jeune lis, l'amour de la nature.

Il ressemblait à sa sœur par la bonté de son âme; avec son frère aîné, il avait de commun la droiture et la fermeté du caractère. De bonne heure, il se montra appliqué à l'étude et ressentit un vif attrait pour la vie monastique. Il s'en ouvrit à ses parents qui éprouvèrent une amère tristesse en voyant s'éloigner ce charmant jeune homme de dix-sept ans. Jacques se décida pour l'ordre des Bénédictins, qui répondait davantage à son inclination pour la retraite, la prière et les travaux de l'esprit.

(1) « L'an mil sept cent vingt-deux, le vingt-quatrième mars, Jacques, fils de Me Louis Précieux, avocat à Richelieu et greffier de l'élection, et de damoiselle Louise Métayer, son épouse, né le jour précédent, a été baptisé par nous soussigné, supérieur de la congrégation de la Mission et curé de Richelieu; le parrain Me Jacques François Métayer, avocat au Parlement et sénéchal de Champigny, la mareine demoiselle Marthe Bouilly, femme de M. Louis de Rollancourt, bourgeois de Richelieu, qui ont signé avec nous. » *Signatures*: « Marthe Bouilly, J. Mestayer, Michel curé. » Archives de Richelieu, *Registres d'État-civil.*

La réforme de Saint-Maur venait de ranimer parmi les enfants du patriarche du Mont-Cassin, la double flamme de l'amour de la régularité et de l'étude, qui avait nécessairement souffert des tourmentes du moyen âge et des troubles des guerres protestantes. Jacques entra dans la congrégation de Saint-Maur et y fit profession en 1640, avec son ami D. Poirier : plus tard, nous retrouverons ces deux noms réunis dans plus d'une circonstance importante. Les supérieurs de suite devinèrent la haute valeur intellectuelle du nouveau religieux; ils ne négligèrent rien pour le préparer à tenir une place considérable dans le pacifique et fécond atelier, où s'élaboraient alors les plus magnifiques travaux.

C'était l'heure où D. Bouquet venait d'inaugurer le *Recueil des Historiens de la France*, et où ses collaborateurs amassaient et rangeaient, avec l'ordre qui règne dans une ruche, les documents propres à chaque région et à chaque ordre monastique. D. Précieux fut chargé de réunir les matériaux de l'*Histoire du Berry* et de la *Bibliothèque des auteurs* de cette province. Pleinement à la hauteur de sa tâche, il se dépensa tout entier pour recueillir, comparer, contrôler et classer les pièces diverses qui pouvaient entrer dans l'édifice ; son ardeur n'eut d'égale que sa perspicacité. Il touchait à cet heureux instant où l'architecte, après avoir dressé ses plans et préparé les matériaux, se dispose à les mettre graduellement en œuvre, lorsqu'on remit à D. Turpin le soin de la construction, de la rédaction. C'est sans doute ce qui a trompé tel écrivain et lui a fait dire que D. Précieux est « l'auteur de l'histoire du Berry continuée par D. Turpin. »

Cependant, entre les années 1738 et 1758, huit volumes du *Recueil des Historiens* virent le jour et furent

suivis de deux autres, à court intervalle. Quoique le chef fut mort au champ d'honneur, l'entreprise se poursuivit activement. D. Housseau, dont les supérieurs connaissaient la puissance de travail et la riche moisson de notes, reçut l'ordre d'interrompre ses recherches dans les abbayes des bords de la Loire ; il revint à Paris et fut chargé de continuer le Recueil, avec le concours des doctes P.P. Haudigier, Poirier et Précieux. Mais la maladie ne tarda pas à arracher l'illustre travailleur à son chantier ; on était au X^e^ volume, lorsque D. Housseau mourut en 1765. Son butin scientifique enrichit l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et plus tard la Bibliothèque Nationale, où il constitue la mine la plus précieuse pour l'histoire de la Touraine et de l'Anjou.

D. Précieux, le plus éminent de ses collaborateurs, reçut la mission d'ordonner et de rédiger la suite des documents, ce qu'il fit avec une remarquable largeur de vues et une grande vigueur de style. Il publia, en 1767, le XI^e^ volume qui renferme « principalement ce qui s'est passé sous le règne de Henri I^er^, c'est-à-dire de 1031 à 1060. » La préface seule est déjà considérable ; elle a deux cent soixante pages, à deux colonnes, dont l'une offre le texte latin, et l'autre, la traduction française. Elle marque une innovation et une amélioration importantes sur les volumes précédents. Tandis que dans ceux-ci on avait joint aux Notices sur les auteurs, les traits et renseignements les plus instructifs contenus dans leurs écrits, D. Précieux préféra scinder la matière en deux sections ; d'ailleurs, comme il le remarque lui-même, c'était revenir à la méthode suivie par D. Bouquet dans les deux premiers volumes. Ainsi l'Introduction contient, dans la première partie, une notice abrégée sur les historiens et sur leurs documents, et dans la seconde,

« ce qu'il y a de plus intéressant dans ce tome et le précédent, sur le droit public, féodal et ecclésiastique, et aussi sur les coutumes, les mœurs, les préjugés, les arts et les sciences. »

Pour nous mettre à même d'apprécier la façon patiente et approfondie avec laquelle ces maîtres d'autrefois cultivaient l'histoire, nous indiquerons simplement l'objet des chapitres de cette deuxième section. Ils traitent longuement de la succession à la couronne, de l'association au trône, du droit d'aînesse, du sacre et du couronnement des rois et reines, du domaine des rois, reines et princes de la famille royale, des palais et maisons royales, des cours et conseils du roi, des officiers du palais et des droits du roi sur les grands vassaux. L'auteur étudie ensuite la question des bénéfices, fiefs et alleux, de la succession aux fiefs, de la foi et hommage et des obligations réciproques du seigneur et du vassal, des droits des seigneurs sur les vassaux et dans leurs terres, des cours plénières féodales, et des justices des seigneurs laïques et ecclésiastiques, des avoués, défenseurs et conservateurs des églises. Enfin il s'occupe des guerres privées, des troupes, des armes, de la chevalerie et des tournois, du clergé séculier et régulier, des biens, privilèges et immunités des clercs, des bénéfices et prélatures, des mœurs et de quelques usages particuliers. Ces seize chapitres se distinguent par une rare abondance de preuves, une grande lucidité d'exposition et une remarquable sûreté de jugement. Ils forment, on le voit, la substance, la trame même de l'histoire civile, religieuse et politique du moyen âge. Nous conseillons au lecteur de l'étudier dans ces pages, où le mirage d'un style pompeux et apprêté ne contribue point à égarer l'esprit : tout y est simple, correct, lu-

cide, nourri d'idées et de faits, ainsi que le réclame le respect dû à la plus noble des sciences morales.

La Préface est suivie d'une table chronologique, d'environ cent pages, où sont résumés les faits principaux de la période qui est étudiée. Le corps même du travail forme environ huit cents pages et embrasse tous les récits de l'époque, depuis ceux des secrétaires des rois et hauts suzerains jusqu'à ceux des scribes d'abbaye ou de modestes châteaux. Chroniques royales ou provinciales, féodales ou conventuelles, publiques ou privées, que de titres précieux arrachés à la poudre des bibliothèques et heureusement dérobés aux ravages du temps et des hommes! Nous signalerons parmi les plus considérables, les Gestés des comtes d'Anjou et d'Amboise, les Chroniques de Tours, d'Angers, de Verdun et de Meaux, le Mémorial de Saint-Denis, de Saint-Remi, de Saint-Bénigne de Dijon, de Montierneuf et de Saint-Maixent en Poitou. Les travaux les plus étendus proviennent de Guillaume de Malmesbury, du biographe de Guillaume de Normandie, et d'Orderic Vital : ils ne remplissent pas moins de cent pages. Le volume se termine par une triple table géographique, nominale et réelle, ou des lieux, des personnages et des événements, qui facilite singulièrement les recherches.

C'est là une œuvre de la plus haute valeur, et l'on ne saurait trop admirer ces hommes dans leur labeur modeste et, pour ainsi dire, impersonnel : pas de nom au frontispice du livre. On serait presque tenté de se plaindre de cette modestie, à cause de l'embarras où elle nous met. S'il faut en croire tel écrivain, D. Précieux a rédigé deux volumes du recueil. Aug. Thierry attribue indistinctement à DD. Housseau, Poirier et Précieux les cinq volumes (t. IX à XIV), publiés entre les années 1757

et 1767. Il est plus exact, pensons-nous, d'attribuer à D. Précieux la rédaction complète du tome XI et d'admettre qu'il a collaboré à la préparation de quelques autres volumes, plus particulièrement du tome X que, dans sa préface, il a analysé concurremment avec le tome XI.

Le pape Clément XIV, pour récompenser les mérites de notre Bénédictin, lui accorda, ainsi qu'à son ami D. Poirier, le titre d'abbé *in partibus* (1). Il y avait vingt-neuf ans que D. Précieux faisait partie de la congrégation de Saint-Maur, lorsqu'il résolut, nous ignorons pourquoi, de rompre les liens qui l'attachaient à cette société et de s'adonner aux travaux de l'esprit d'après la direction qui lui semblait préférable. Il fut suivi dans sa retraite par D. Poirier, qui nous paraît également originaire de Richelieu.

A l'époque environ où J. Précieux achevait sa carrière, venait au monde le statuaire Maussion. Les Maussion étaient originaires de Paris où ils demeuraient, au faubourg Saint-Antoine. Au XVIII^e^ siècle, ils s'établirent à Richelieu, et Louis Maussion y exerçait la profession de menuisier, en 1768, année où il épousa Marie Robert. Il leur naquit un fils qui travailla dans l'atelier d'ébénisterie de son père et y puisa le goût de la sculpture. Tout jeune encore, il se plaisait à ciseler quelque morceau décoratif, quelque naïve statuette. Devenu grand, il vint à Paris où,

> Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte;

et ne tarda pas à acquérir le renom que méritait son

(1) Bibliothèque nationale, *Collection D. Grenier*, t. LXX.

talent. L'Empereur, auquel il était réservé de relever tant de ruines, décréta pour 1810, l'organisation d'une Exposition destinée à faire refleurir l'antique amour du beau. Notre artiste y envoya une statue de l'*Amour* et la maquette d'un bas-relief qui représentait *Napoléon donnant la paix à la terre*, figurée par Cybèle, assise sur son lion légendaire, qui est accroupi. Maussion obtint le grand prix de la médaille d'or; mais la fortune, qui ne marche pas toujours de pair avec la gloire, jeta un voile de deuil sur l'éclat de cette réputation naissante. Le statuaire perdit son petit avoir et bientôt la douce compagne de sa vie, son épouse bien-aimée, seule capable de soutenir son courage, s'il ne lui était resté quatre enfants en bas âge sur lesquels il allait reporter sa tendresse.

Du fond de la capitale, dont les splendeurs s'étaient assombries pour lui, son souvenir remonta jusqu'aux jours et aux lieux de son enfance. Il songea à la cité richelaise et voulut lui faire présent du bas-relief qui avait eu les honneurs de l'Exposition. Le 6 juillet 1812, on recevait à l'hôtel de ville de Richelieu, une lettre ainsi conçue :

« A Messieurs les membres composant le corps municipal.

« Messieurs,

« Né dans la ville de Richelieu, je désire faire hommage à ma patrie d'un bas-relief représentant Sa Majesté l'Empereur donnant la paix à la terre. Cibelle (*sic*), assise sur un lion, reçoit de la main de Sa Majesté une branche d'olivier, symbole de la paix, la victoire passe derrière le héros et lui impose sur la tête une couronne de lauriers : cet ouvrage et la statue d'Amour

ont été honorés du grand prix de la médaille d'or à l'Exposition de 1810.

« Les malheurs qui n'ont cessé de m'assaillir depuis deux années, tels que la perte de ma petite fortune, amassée péniblement, et la mort de ma femme qui m'a laissé quatre enfants en bas âge, m'empêchent d'exécuter le projet que j'avais de conduire et de porter moi-même dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, mon ouvrage, pour prouver à mes compatriotes que vingt-huit ans d'absence n'ont pas diminué l'amour que je n'ai cessé de porter à ma chère patrie. Veuillez, Messieurs, agréer le tribut de mes travaux et suppléer à mon manque de moyens en le faisant enlever et transporter : je m'engage à donner tous mes soins à l'encaissage, afin qu'il parvienne sans accident. Je vous observe que le bas-relief a six pieds de long sur quatre de hauteur et pèse environ deux cents kilogrammes, les figures sont demi-nature.

« J'ai l'honneur de solliciter, Messieurs, une réponse favorable : la certitude que ma ville natale accepte mon hommage est le seul motif de satisfaction que je puisse éprouver au milieu des chagrins qui m'accablent. En attendant cette réponse si ardemment désirée, je vous prie de croire aux sentiments respectueux et à la considération distinguée que vous porte celui qui se dit avec orgueil votre compatriote, Maussion. »

Au nom du conseil municipal, le maire, M. de la Motte, remercia vivement l'artiste « d'un chef-d'œuvre que le plus grand des héros a jugé digne de fixer son attention. Chaque pays, ajoute-t-il dans le style alors à la mode, s'honore avec raison d'avoir fourni de grands hommes d'État ; nous jouirons encore une fois de cet avantage et le superbe bas-relief, placé avec soin dans

une des salles de cet hôtel de ville, instruira nos neveux que, dans un siècle de lumière, un de leurs compatriotes, sut par son talent commander l'admiration au sein même de la première capitale du monde. »

Le bas-relief fut emballé avec soin et conduit à Richelieu; mais il ne fut pas posé de suite. Les préoccupations patriotiques causées par la campagne de Russie à la fin de l'année 1812, les angoisses des luttes d'Allemagne et de France en 1813 et au début de 1814, et enfin l'abdication de Napoléon, au mois d'avril, causèrent sans doute ce retard. Quoi qu'il en soit, à l'aurore de la Restauration, et au lendemain du traité pacificateur de Paris, la municipalité richelaise songea enfin au don de son statuaire. On résolut de le tirer des caisses où il était encore prisonnier, pour l'exposer aux regards du public naturellement désireux de contempler enfin le travail si vanté d'un enfant du pays. Mais comment faire? Les Bourbons occupent le trône et le bas-relief fait l'apothéose de Napoléon. La difficulté n'est point insoluble pour un richelais : l'esprit diplomatique n'est pas éteint dans la cité du grand ministre de Louis XIII.

Le 16 juin 1814, le maire écrivit au sous-préfet de Chinon: « Il y a environ trois ans que le sieur Maussion, sculpteur, né à Richelieu et domicilié à Paris, a fait hommage à sa patrie d'un modèle en plâtre grand-relief, représentant un empereur couronné par la Victoire et donnant la paix à la terre figurée par Cibèle assise sur un lion couché. Ce morceau, couronné par l'Institut, a dans ses dimensions, quatre pieds de hauteur et environ huit pieds de longueur : il est encore renfermé dans les mêmes caisses qui ont servi à le transporter ici. Je présume que dans le temps, l'auteur eut une intention ; du moins c'était le bruit courant d'alors. Mais le héros

du bas-relief ne ressemble en aucune manière à Bonaparte : il est vêtu en empereur romain, et le motif de l'ouvrage ne saurait lui être attribué, puisque la guerre a continuellement régné depuis son arrivée au gouvernement jusqu'à sa déchéance.

« Le prix décerné à M. Maussion est le garant certain du mérite de son ouvrage et il serait dommage que le présent qu'il a fait à la ville de Richelieu, constamment renfermé dans des caisses, fut perdu pour l'œil de l'amateur des arts. J'ai donc l'honneur de vous demander, Monsieur, si je pourrais sans inconvénient le faire placer dans une des salles de l'hôtel de ville de Richelieu, avec une des inscriptions suivantes ou telle autre que vous voudrez bien m'indiquer, *Aug. imperat. pacatori orbis*, ou bien, pour faire allusion au roi et aux circonstances heureuses qui nous ont rendu la paix: *Pacatori Desiderato*. Ue ouvrier habile, qui se trouve en ce moment ici, demande 40 fr. pour placer ce bas-relief et si vous croyez, Monsieur, que ma demande à cet égard puisse être accueillie, je vous prie de vouloir bien me procurer l'autorisation nécessaire pour faire cette dépense (1). »

Tardive réparation qui, pour être habile, ne fut pas davantage couronnée de succès. Quelle réponse fit le sous-préfet? nous l'ignorons; mais nous pouvons conjecturer qu'elle ne fut pas favorable, puisque le bas-relief ne sortit pas de l'étui où il semblait, hélas! comme enchaîné. Un jour pourtant on le rendit à la lumière, mais bien pour l'exposer dans une cour à toutes les intempéries de l'air. La pluie a fait son œuvre et c'est avec une profonde tristesse que jadis nous avons retrouvé le bas-relief,

(1) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations.*

à peine reconnaissable. L'artiste, nous aimons à le croire, ne sut jamais le sort de son œuvre.

Il est un autre enfant de Richelieu, dont l'histoire se rattache également aux XVIII[e] et XIX[e] siècles : c'est J.-J. Duboys, plus connu sous le nom de Duboys d'Angers. De notre temps, peu d'hommes ont occupé des fonctions aussi variées. Militaire, avocat, professeur, magistrat, député, il a montré dans ces diverses carrières qu'il n'était inférieur à aucune.

Jean-Jacques Duboys naquit le 17 octobre 1768 (1). Son père, qui exerçait la charge de notaire, lui inculqua tout ensemble une grande austérité de principes et un vif attachement pour les maximes libérales. Il fit de solides études à la faculté de Poitiers, où il fut reçut licencié en droit, en 1788. Deux ans après, il se fit inscrire au barreau d'Angers, mais un décret ayant arrêté la formation du 3[me] bataillon de Maine-et-Loire, il fut élu capitaine. C'était l'heure où la France traversait les angoisses de la guerre civile ; Duboys dut marcher contre l'insurrection de l'Ouest. Dans cette campagne *le petit commandant*, comme on l'appelait, se distingua par ses talents militaires et son patriotisme. La bravoure qu'il déploya à Vannes, Auray, Ploermel, Pontivy, la Roche-Bernard et Nantes, lui valut le grade de chef de brigade et lieutenant-colonel du 3[me] bataillon. Il eut l'honneur de lutter

(1) « L'an mil sept cent soixante-huit, le dix-huitième jour d'octobre, je soussigné, prestre desservant la cure de Chaveignes, de l'agrément de M. le curé de la paroisse Notre-Dame de Richelieu, ay baptisé Jean-Jacques, né hier sur les onze heures du matin, fils légitime de maistre Jacques Duboys, procureur et notaire au duché de Richelieu, et de demoiselle Magdeleine Cartier, ses père et mère. Le parrain a esté le sieur Jean Duboys, oncle paternel de l'enfant, la marraine demoiselle Catherine Gandouin, tante du dit enfant, qui ont signé avec moy, le père absent. (Signé) Gandouin, Duboys, Cartier, prestre. »

avec des adversaires dignes de lui, l'intrépide Charette en Vendée, et le comte d'Artois à Noirmoutier. Le général Caffin lui rendit le bon témoignage qu'il n'avait « rien négligé, soit pour maintenir l'ordre et la discipline parmi les troupes, soit pour assurer la paix et la tranquilité des populations. » En 1830, on se souviendra de ses services militaires pour le placer à la tête de la garde nationale d'Angers.

Après la reddition du fort de Kehl, Duboys fut chargé d'un cours de législation à l'École centrale d'Angers : c'était en 1797. La tâche était ardue pour les jurisconsultes, tant le droit, qui n'avait pas encore reçu son unité du génie de Napoléon, était hérissé de toutes sortes de difficultés. Dans son enseignement, il fit paraître dès le début, les qualités d'un esprit sagace et d'un jugement solide, nourris de fortes études et servis par une éloquence entraînante. Au moment de l'organisation des cours d'appel, en 1810, Duboys fut nommé substitut du procureur, à Angers. Sa méthode claire, son argumentation serrée, l'élévation de sa pensée et la beauté de sa diction lui assurèrent de remarquables succès. Cette brillante carrière fut subitement interrompue par sa destitution politique, en 1816. La Restauration lui fournit l'occasion de s'adonner tout entier à la pratique de l'éloquence judiciaire, et de ce côté encore sa réputation fut vite assise. Il excellait à porter la lumière dans les causes les plus mêlées qu'il développait avec une lucidité d'idées, une vivacité d'imagination et un relief d'expression qui font penser aux grands maîtres de la parole. On rapporte qu'il se préparait à plaider en lisant à haute voix dans son cabinet, soit les discours de Bossuet et de Mirabeau, soit les tragédies de Corneille et de Racine ; il fréquentait avec délices l'école de la haute éloquence et de la

belle langue française, de nos jours trop oubliée. Aussi n'eut-il rien à craindre de se mesurer au palais avec les Bellard, les Chauveau-Lagarde et les Berryer. Ses collègues le choisirent pour leur bâtonnier et lui conservèrent longtemps ce titre, qui honore également l'élu et ceux qui lui donnèrent leur suffrage.

A deux époques différentes, Duboys fut représentant du peuple, et en cette qualité, dans la solennelle journée du 1er juin 1815, au milieu de tous les grands corps de l'État réunis au Champ de Mars, il fut chargé de haranguer l'Empereur. Plus tard, sous la monarchie de juillet, il fit du *Journal de Maine-et-Loire* la tribune des libertés publiques. Pendant qu'il représenta l'arrondissement de Beaupréau, Duboys s'occupa avant tout des intérêts de la France et des affaires de ses électeurs. Sa demeure était toujours ouverte aux travailleurs et aux pauvres auxquels il faisait chaque semaine d'abondantes largesses.

Malgré la diversité des fonctions qu'il a remplies, la carrière de Duboys ne laisse pas d'être vraiment une par l'esprit de suite, la dignité de caractère, le désintéressement et la fermeté de principes qu'il fit paraître jusqu'à la fin. Nourri dans les idées favorables au progrès du Tiers-État, il mit, toute sa vie, son talent au service de la cause libérale et humanitaire. D'autre part, il se fit toujours remarquer par un attachement profond pour l'ordre et la justice; il avait une antipathie invincible pour le despotisme, qu'il siégeât sur le trône ou sur les épaules de la multitude. Soldat de la patrie en danger, professeur de théories larges et généreuses, il flétrit le régicide et, au cours de la Terreur, il ne craignit pas de dénoncer « les proscriptions du moderne Sylla ». Son audace faillit lui coûter la vie, et peu s'en fallut qu'il ne montât sur l'échafaud.

J.-J. Duboys couronna une existence active et mouvementée, par une fin calme et recueillie. Il se retira sur les bords de la Loire, dans sa propriété de la Bizolière, charmante habitation, sur la commune de Savonnières, où il aimait jadis à venir se reposer des fatigues de la vie publique. Il y vécut à peine deux années, et s'éteignit dans l'amour et la pratique du bien. Le 18 juillet 1845, un cortège formé d'hommes distingués entourait, dans l'église de la paroisse, et conduisait au champ du repos, les restes vénérés de celui qui sans atteindre à l'éclatante réputation de quelques-uns de ses contemporains, égale les plus illustres par les rares qualités dont la nature l'avait doué (1).

(1) Les descendants de J.-J. Duboys se montrèrent dignes de ce riche patrimoine d'honneur. Son fils fut avocat général à Angers. Révoqué en 1848, il devint maire d'Angers, député au Corps législatif et premier président à la cour d'Orléans. Dans ce dernier poste, il prit loyalement parti pour Mgr Dupanloup, d'illustre mémoire, contre un personnage considérable; il était commandeur de la Légion d'honneur. Son petit-fils, G. Duboys, était en 1870, secrétaire d'ambassade et conseiller général de la Sarthe. Comme capitaine du 33e bataillon de mobiles, il fit noblement son devoir à Coulmiers et à Loigny. A cette heure, il vit retiré dans sa terre de Trigalière-Cottage, commune d'Ambillou, où il s'occupe également à faire le bien.

XIX

Richelieu depuis la Révolution

Tempestati parendum.
Un navire emporté par les flots, avec les voiles carguées et le timon levé.

Richelieu à la fin du XVIII^e^ siècle : l'administration, le cahier des États-généraux. — Les premières agitations populaires. La Terreur. — Les écoles, la célébration du Décadi. — Le clergé et les vexations ; le chanoine Lesuire, sa captivité et sa mort. — Les seigneurs de Richelieu, Louis-Sophie et Armand-Emmanuel du Plessis. — Confiscation du château et du domaine ; vente du mobilier. — Les demoiselles Armande et Sophie de Richelieu font valoir leurs droits qui sont enfin reconnus. — Inventaire des objets d'art du château, en 1800 ; le gouvernement retire pour le Musée National les meilleurs morceaux, bustes, statues et peintures. — Richelieu sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. — Le domaine de Richelieu après la Révolution. Vente de la propriété et démolition du château. — L'état actuel.

Les dix dernières années du XVIII^e^ siècle occupent une place à part dans l'histoire de la France et du monde. C'est la fin d'un système politique et social et l'avènement d'un régime nouveau, plein de promesses et d'espérances, hélas! plus d'une fois démenties par la réalité. Pareille aux révolutions du globe qui ont englouti des classes entières d'êtres et fait surgir une série d'organismes inconnus, la transformation de 1789 est tout ensemble marquée de ruines et de floraisons, de destructions et d'épanouissements. A la fois charte politique et fait social, elle inaugure l'ère contemporaine par un singulier mélange de lumière et d'ombre, de réformes

nécessaires et de violences odieuses, de besoins légitimes et d'attentats monstrueux. Quoi que l'on en puisse penser, c'est ici l'aurore d'une période historique dont on ne saurait arrêter ou suspendre l'évolution, pas plus qu'il n'est possible de faire remonter les fleuves vers leur source.

A l'époque de la Révolution, Richelieu continuait de de relever du Poitou, pour l'administration civile et religieuse, et de la Touraine pour les finances. Le gouverneur du Poitou était le duc de Chartres (1); Charles, comte d'Artois, portait le titre de comte de Poitou. Le lieutenant du roi était le marquis de la Rochejaquelein, et M. d'Aines occupait la charge d'intendant de la généralité de Tours. L'évêque de Poitiers se nommait Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Hilaire. Son diocèse comprenait 736 paroisses; l'archiprêtré de Faye, dont le bénéfice appartenait à Poirier, curé de Leigné, embrassait 34 paroisses, parmi lesquelles Saint-Jean de Braye et Notre-Dame de Richelieu; l'abbaye de Saint-Cyprien, dont relevait la localité de Braye, avait pour titulaire Lentilhac; quant à celle de Saint-Jouin de Marnes, elle avait été réunie, en 1763, au chapitre d'Amboise. Les offices de lieutenants des maréchaux étaient remplis, à Loudun, par Mondion de Coismé et, à Richelieu, par Mondion d'Artigny. A la tête des officiers du duché-pairie prenait rang Legrand de Fourneuf, écuyer, chevalier d'honneur au bureau des finances de Tours, sénéchal, lieutenant-général, civil et criminel, de la police et de la guerre. Autour de lui se rangeaient Bazile de

(1) Le 26 avril 1785, la duchesse de Chartres, accompagnée du duc de Penthièvre, visita la ville et le château de Richelieu, après avoir passé à Chinon où l'on fit une fête en leur honneur. *Registres des délibérations de Chinon.*

la Brosse, lieutenant particulier, Gaillard, lieutenant assesseur, Ragonneau du Portal, avocat ducal, Champeigné de la Girardière, procureur ducal, Carrier, greffier, et Gandouin, commissaire greffier. La charge de receveur des consignations et de commissaire aux saisies réelles était exercée par Boutet du Rivau. Enfin les officiers du grenier à sel étaient : Gueniveau, président, Poirier de la Cour, greffier, Motet de Chizeray, contrôleur, Moreau de la Roche-Rigault, procureur du roi, Gandouin, greffier en chef, et Dubois, huissier (1).

Cependant la France entière était comme soulevée par un irrésistible courant d'idées et de doléances, grossi des souffrances et des aspirations, plus ou moins conscientes, des différentes classes et surtout du Tiers-État ; de toutes parts on réclamait la réunion des États généraux. Le 27 septembre 1788, Necker formula le décret de convocation de la grande assemblée. Les urnes se remplirent sous l'inspiration du mot d'ordre de Sieyès : « Qu'est-ce que le Tiers-Etat? Rien — Que doit-il être? Tout. » Les élus emportèrent à Versailles les cahiers de leurs électeurs, dans lesquels les véritables besoins du peuple se faisaient jour à côté de théories qui avaient besoin d'être mûries. La cité richelaise avait exprimé ses vœux et ses doléances dans son cahier qui mérite d'arrêter un instant notre attention, du moins dans ses principales lignes. On y découvre plus particulièrement l'empreinte de l'esprit juridique, développé par l'influence des magistrats qui étaient nombreux.

« Nous, y est-il dit, habitants, formant le Tiers-État « de la ville de Richelieu, pénétrés de la plus vive et « de la plus respectueuse reconnaissance de ce que

1) *Annuaire du Poitou* pour 1789.

« notre auguste souverain veut bien rétablir son peuple « dans tous les droits naturels et imprescriptibles dont « il était privé depuis longtemps, en invitant indistinc- « tement tous les citoyens de son royaume à luy faire « part de leurs réflections, par la voie des États géné- « raux qu'il a convoqués à cet effet, prenons la liberté « de proposer nos réflections particulières relativement « au bien général.

« Considérant que l'objet de ces États généraux est « de subvenir aux besoings actuels du royaume, de « trouver les moyens d'en abolir ou diminuer les charges, « de prendre des précautions pour que les finances soient « à l'avenir fidellement administrées, que jamais elles ne « se trouvent dans les circonstances critiques qui nous « affligent, de rétablir enfin les véritables principes du « gouvernement et réparer les brèches que le temps et « l'ambition ont causées aux bases de notre constitu- « tion pendant la suspension des assemblées nationales.

« Considérant, en outre, que les besoings actuels exi- « geront peut-être de nouveaux sacrifices et qu'il est juste « que cet impôt soit réparty à proportion des facultés, « comme tous ceux déjà établis devraient l'être indis- « tinctement entre tous les citoyens, de quelques classes « qu'ils soient, ecclésiastiques, nobles et membres du « Tiers-État, étant contre la loy de nature et contre l'é- « quité que tous les sujets qui vivent sous un même « prince ne contribuent pas également à toutes les « charges de l'État, sauf les honneurs et les distinctions « personnelles qui doivent être l'unique prérogative du « clergé et de la noblesse ; car en tous genres, leurs « exemptions pécuniaires deviennent une surchage qui « retombe nécessairement sur la classe laborieuse du « Tiers-Etat, qui ne doit pas être plus opprimée que les

« deux autres ordres, puisqu'elle a un droit égal à la « protection du gouvernement, et qu'elle ne doit pas « l'acheter par une plus forte contribution.

« Considérant enfin que les États généraux ne pour- « ront probablement statuer dans leur première séance « sur tous les abus en matière de finance, répartition et « perception d'impôt, retranchement d'aucuns d'iceux « et sur les nouveaux règlements qui sont à faire pour « rétablir une meilleure constitution..... »

Ce préambule est suivi des articles dans lesquels une plume exercée, celle d'un légiste autorisé de Richelieu, a réuni les *desiderata* du peuple et de la classe moyenne, qui s'identifiaient alors bien plus qu'aujourd'hui. L'égalité numérique des représentants du Tiers avec les autres ordres et le vote par tête, la réduction des gros traitements et des pensions, le vote de l'impôt et des autres lois, par l'Assemblée nationale, la vérification rigoureuse de l'état actuel du Trésor sanctionnée par la poursuite des coupables, la périodicité des États généraux réclamée par l'intérêt public, la répartition égale et proportionnelle de tous les impôts, sans privilèges ni distinction entre les citoyens, l'acquisition des salines par le fisc, la responsabilité ministérielle fondée et appliquée par la reddition et l'impression officielle des comptes publics, constituent la première partie des vœux populaires: c'est la plus importante. Dans la seconde, les membres du Tiers réclament : la distribution au profit des couvents pauvres d'une portion des biens des congrégations les plus riches, de manière que le surplus revienne au gouvernement, l'établissement d'États provinciaux, la simplification de la procédure judiciaire et le renvoi de chacun devant son juge naturel, l'uniformité des poids et mesures ainsi que des lois, la suppression

des francs-fiefs et du centième denier, l'extinction du droit de rachat et de chasse, l'abolition des maîtrises et des lettres de cachet, l'admissibilité de tous aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires, et enfin la liberté de la presse.

A ces observations d'ordre général, les Richelais ajoutèrent, en terminant, une requête relative à la réduction de la capitation, ou impôt par tête, en raison de la pauvreté et de l'isolement de leur cité. Tout animés qu'ils sont de l'esprit égalitaire, ils ne reculent pourtant pas devant une contradiction, intéressée, il est vrai. Après avoir réclamé l'abolition de toutes les coutumes spéciales et des privilèges, ils demandent, pour leur ville, la continuation des immunités qu'elle a reçues de la faveur de Louis XIII. Mais le côté illogique de cette réserve n'échappa pas à une seconde lecture, et une main différente ajouta, entre lignes, « dans le cas que les privilèges de tous les exempts ne seraient pas supprimés. » On sait ce qu'il advint des vœux formulés par le Tiers-État et pris en considération par l'Assemblée nationale : c'est toute notre histoire de France, de 1789 à 1791.

Les espérances et les inquiétudes de la capitale avaient leur écho au fond de la province, à Richelieu. La prise de la Bastille, la nuit du 4 août, les journées des 5 et 6 octobre, l'agitation des clubs éveillaient mille sentiments dans les âmes remuées tour à tour par l'allégresse et l'angoisse. Pourtant la philanthropie continuait de donner la main au patriotisme et à la liberté. Au mois de mars 1790, le procureur de la commune richelaise adressa au corps municipal une requête pour l'entretien et la pension « de trois sœurs grises de charité pour soigner les infirmes et les indigents qui, faute de soins,

périssent misérablement » ; la trésorière du bureau de charité était alors la veuve Lesuire. Le christianisme, pour quelque temps encore, présidait aux solennités civiles. « Les officiers des compagnies blanches et bleues désirant, par des motifs de religion, faire bénir leurs drapeaux », la cérémonie eut le 13 mai ; Poirier était colonel de la milice nationale. Le mois suivant, Augustin Palteau fut élu maire ; jusque-là les fonctions étaient exercées par Legrand, sénéchal. Le 14 juillet amena la fête de la Fédération ; le programme comprenait, le matin, le chant d'une grand'messe, suivie de la prestation du serment civique, et le soir, un *Te Deum* avec un feu de joie « en l'honneur de l'auguste monarque, restaurateur de la liberté, et de ses vertueux législateurs (1) ».

Cependant la joie naïve et sereine des premières heures fit place à l'exaltation, à l'insolence et bientôt à la révolte et au désordre. La brise pure de l'aurore se fait ouragan dévastateur, et le crépuscule éclaire des désastres et des ruines. Les premiers symptômes se montrent en 1790 et 1791 ; le président de l'élection était alors Jean-René Torterue, le sénéchal, Legrand, et le procureur de la commune, Henri-Jean Cartier. En face de l'émotion publique, le corps municipal nomma des experts pour la répartition des impôts, et des prud'hommes pour les marchés. Il fixa une taxe pour les boulangers ; le pain blanc devait être vendu à 15 deniers la livre, et le pain bis, 10 deniers. Une ordonnance du 5 mars 1790 défendit les jeux de gallier ou de berland « auxquels se livre la jeunesse déjà trop débordée, surtout dans la classe indigente ». Par arrêté du 26 mars, deux compagnies de bourgeois, dont les

(1) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations.*

capitaines étaient MM. Poirier de Juigny et Pichardière, furent chargées de faire la patrouille et la police « contre les gens sans aveu, qui non contents de chanter des choses indécentes, de faire bruit et vacarme, brisent les vitres, les volets, les portes, les charrettes et s'introduisent nuitamment dans les maisons ». La sécurité des personnes et des domaines était menacée; en avril, un arrêté fut pris contre les gens qui se répandent dans les campagnes, dévastent les bois et vignes, arbres et arbustes et commettent des brigandages, et aussi pour prévenir « les attroupements que les circonstances font craindre de plus en plus ». Les nécessiteux et les indigents furent employés aux travaux de la route de Loudun. Le mois suivant, défense fut faite aux cabaretiers et billardiers de recevoir les jeunes gens avant vingt ans, de les retenir pendant les offices religieux et après la retraite sonnée (1).

L'esprit d'indiscipline ne soufflait pas seulement dans les rangs du peuple. Aux ordres du colonel concernant la patrouille, le sieur Poirier du Portal réplique « qu'il se foutait des ordres et des officiers ». En septembre 1790, les officiers de la milice étaient François Archambault, lieutenant-colonel, Charles Letourneau, major, François Archambault, aide-major, François Blanchot, lieutenant, Jean Mathieu, adjudant, et Jean Viau, sergent-major. Il est vrai que l'administration elle-même donnait l'exemple de l'audace, par des mesures tout au moins inutiles. En avril 1791, suivant une ordonnance du pouvoir exécutif, le procureur de la commune ordonna d'enlever, de dessus les portes, les armoiries, « signes

(1) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations*.

d'orgueil inventés dans la barbarie de la féodalité ». Personne n'obéit ; le procureur se fâcha et fit remarquer que pour le bon exemple, la municipalité devait enlever les écussons des portes de la ville, de l'église et des autres édifices publics.

La fièvre envahit progressivement le corps social ; à bientôt le délire et les crimes. Il n'entre pas dans notre intention de raconter les folies qui signalèrent, à Richelieu comme ailleurs, les mauvaises années de la Révolution. Les passions s'y donnèrent, tout naturellement, libre carrière contre la religion et la liberté. Profaner l'église, en bannir le culte catholique, y installer la déesse Raison (1), célébrer des réjouissances grotesques et haineuses, pratiquer la délation jalouse, envahir les propriétés et persécuter les personnes, s'attaquer à tout ce qui rappelle un passé odieux, en un mot substituer la licence à la loi, l'orgie à la pudeur, l'anarchie à l'ordre, fut le passe-temps de certains êtres malfaisants que l'on est sûr de rencontrer aux heures de tourmente et de brigandage. Nous mentionnerons seulement les faits qui rentrent mieux dans le cadre de cette histoire.

Les écoles de Richelieu éprouvèrent nécessairement le contre-coup de cette émancipation désordonnée. L'assemblée municipale fut obligée de congédier un maître par suite de « son inclination à la malheureuse passion « du vin, qui devient tellement préjudiciable à l'éduca- « tion de la jeunesse, qu'elle l'empêche de remplir ses « fonctions (2) ». — « Plus de maîtres et plus d'élèves ! », s'écriait en même temps Talleyrand, du haut de la tri-

(1) Les statues des *quatre Évangélistes*, qui sont à la façade, furent épargnées. On se contenta d'écrire sur le socle les noms de Rousseau, Voltaire, Marat et le P. Duchesne.

(2) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations*.

bune nationale. A la Convention, Condorcet, Lakanal, Lepelletier et Robespierre présentaient projets sur projets, et tentaient vainement d'obtenir pour eux les honneurs d'une discussion quelque peu sérieuse. De sa voix glapissante et grisée de sang, Marat répliquait : « Je « demande que l'Assemblée s'occupe d'objets plus importants. » Pour lui obéir, la Convention mit au panier les utopies qui d'ailleurs ne tendaient à rien moins qu'à transformer l'école en « une caserne spartiate (1) ».

La commune de Richelieu, faisant écho à celle de Paris, voulut essayer, elle aussi, des décrets relatifs à l'instruction primaire, « afin de fournir aux citoyens de cette ville le moyen de faire instruire leurs enfants, et leur apprendre par principe à lire, écrire, et les mathématiques » ; on n'a pas oublié que ces éléments y étaient enseignés jadis assez parfaitement. Elle décida que le maître recevrait chaque mois, par élève, « dix sols pour apprendre la lecture seulement; douze sols pour l'écriture seulement; pour l'arithmétique, quinze sols; pour déchiffrer, vingt-cinq sols; pour lire et écrire, vingt sols; pour lire, écrire et compter, vingt-cinq sols, à la condition de faire six heures de classe par jour (2) ». Ce règlement demeura lettre morte; on rencontrait bien çà et là, des individus « pour recevoir le traitement, mais presque nulle part on ne trouvait d'instituteur (3) ». En vain les parents réclament des maîtres pour l'éducation de leurs enfants; il ne se trouve absolument personne; et pourtant nous touchons à l'année 1800. Le 7 ventôse, an VIII, le conseil communal déclare qu'il « n'y a pas d'instituteur à Richelieu depuis la Révolution »;

(1) *Moniteur* du mois de décembre 1792.
(2) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations.*
(3) *Discours* du 27 brumaire, an VI.

enfin un individu se présente, et comme « il est à craindre qu'il n'en soit encore longtemps de même », plusieurs communes s'entendent pour lui assurer un traitement. Le salaire s'élève, par mois, à deux francs pour la lecture, et trois francs pour l'écriture et le calcul : « lesquelles rétributions lui seront payée (*sic*) par chaque élève, le premier de chaque mois, et toujours à l'avance ».

Un règlement fixa les congés aux quintidi, décadi et jours de fêtes nationales, et assigna aux enfants une place spéciale dans le temple, avec cet écriteau dans le goût du temps : « Enceinte réservée aux instituteurs et à leurs élèves qui sont l'espérance de la patrie. » Ils doivent apprendre à connaître « le calendrier nouveau avec ses fêtes décadaires, à s'affectionner de bonne heure aux institutions républicaines, et à oublier celles que la raison et la philosophie ont proscrites. » Aussi l'article IV du règlement du conseil richelais statue que les maîtres « seront tenus de conduire leurs élèves au temple décadaire, et les encourageront en leur faisant réciter par cœur quelques fragments des Droits de l'homme ». Ni enfants, ni parents, ni maîtres ne prirent de goût pour ce culte à la Robespierre, et une délibération fut rédigée, le 2 messidor, à l'effet d'astreindre les instituteurs à une plus grande fidélité, sous peine de se voir « punis par la clôture de leur école ». Vaine tentative : l'année suivante, en germinal, les administrateurs étaient réduits à édicter de nouvelles pénalités en proférant mélancoliquement les mêmes plaintes (1).

Le XVIII[e] siècle touche à sa fin, et les efforts isolés n'ont abouti qu'à formuler des décrets, « jalons à grande dis-

(1) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations.*

tance, conduisant à un désert (1) ». En l'an VII, « le jury d'instruction de l'arrondissement de Chinon, chargé de prononcer sur les talents et la capacité » des candidats, donne signe de vie. Un sujet se présente ; le 1er floréal, an VIII, J.-B. Hérault est nommé instituteur à Richelieu après avoir été reçu devant le jury de Chinon, qui lui délivra « le certificat du civisme, des mœurs et connaissances ». L'arrêté porte que ledit instituteur enseignera la lecture à 2 francs par mois, l'écriture et le calcul pour 3 francs, la grammaire française et latin pour 4 francs, payables à l'avance. Il ajoute que le bon ordre et l'avantage des élèves exigent que les pères de famille adoptent les livres élémentaires qui seront donnés par l'instituteur ; mais le résultat ne répondit pas aux espérances. Encore un peu et sous les auspices de Napoléon, les Chaptal, les Fourcroy et les Portalis reprennent la question et organisent l'enseignement « nul depuis dix ans ». En 1803, le préfet d'Indre-et-Loire nomme à Richelieu un instituteur réunissant toutes les aptitudes désirables. Sous sa direction, les écoles refleurissent et l'instruction primaire connaît encore de beaux jours (2).

Le collège, lui aussi, avait été emporté par la tourmente révolutionnaire. On tenta de le relever, sous le Directoire ; en 1797, la classe était dirigée par un ex-brigadier, mais on fut obligé de le congédier pour « inculpations graves », et un procès-verbal de l'an XI constate que tout, même le mobilier, y était dans un état pitoyable. La maison retrouva également un regain de vie, d'ailleurs assez faible, avec le retour de la paix et de la sécurité. En 1813, M. Duport, inspecteur d'Orléans, ma-

(1) *Moniteur*, an VI.
(2) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations*.

nifesta le désir de voir restaurer sérieusement le collège et en parla à Tours, au comte de Kergariou, qui se montra favorable à cette idée. De son côté, la ville de Richelieu fit savoir qu'elle mettrait tout son zèle à rétablir cette institution, « d'où sont sortis plus d'une fois des sujets de la plus grande distinction. » La difficulté était de trouver un directeur ; le sieur Arnault, instituteur primaire, offrit ses services qui furent acceptés et, progressivement, les études reprirent racine dans le modeste collège où les familles aisées du pays envoyèrent longtemps leurs enfants.

De l'école nous entrons à l'église.

L'Assemblée Constituante, par un entraînement fatal, était bientôt entrée dans la voie de la confusion des droits. La Constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790, le serment imposé aux ecclésiastiques le 4 janvier 1791, le décret du 29 novembre, qui interdisait l'exercice du culte et plaçait sous la surveillance de la police ceux qui avaient refusé le serment, ne laissaient plus de doute sur l'issue de la lutte malheureusement engagée. En 1789, les fonctions curiales, à Richelieu, étaient remplies par Condamin, qui les exerça jusqu'en avril 1792. A partir du 20 mai de cette année, le curé est Gaultier ; son vicaire se nomme François Mornier. Quant à l'évêque constitutionnel de Tours, c'était Suzor, ancien curé d'Ecueillé, dont le délégué fit plusieurs baptêmes, mariages et sépultures, dans l'église de Richelieu au cours des mois de juin et de juillet. Il signe « prêtre vicaire épiscopal du département d'Indre-et-Loire », ainsi d'ailleurs que Labaume, Lannuier et Bourré. Le dernier baptême est du 24 novembre, et le dernier mariage religieux, du 26 du même mois ; à dater

du mois de janvier 1793, les actes civils sont tenus, non plus par le clergé, mais par Robin, membre du conseil général de la commune.

Cependant l'ère de la persécution allait s'ouvrir pour le clergé. En visitant les prisons de Richelieu, situées sous l'ancien palais de justice, actuellement l'hôtel de ville, nous y avons recueilli le souvenir émouvant de la reclusion d'un prêtre dont nous voulons esquisser l'histoire. La ville de Richelieu fut son berceau. Il appartenait à cette bourgeoisie honorable et honorée, à cette magistrature intègre dont le XVIII[e] siècle possédait de nombreux représentants; Lesuire était son nom. Parmi ses ancêtres, attirés dans la ville neuve par la fortune du cardinal-ministre, les uns avaient été avocats et procureurs du roi, les autres notaires. A son baptême, il reçut le prénom de Prosper; de fait, il fit honneur à ce vocable de bon augure et ses études furent marquées par de rapides progrès. Ses connaissances, jointes à ses qualités, lui valurent un canonicat à la collégiale Saint-Louis de Champigny, où c'était une bonne fortune d'être admis, à cause de l'éclat du chapitre fondé par les Bourbons-Montpensier.

Prosper Lesuire, à l'instar de ses collègues, fit d'abord bonne contenance, en face de l'effervescence populaire; mais un évènement malheureux créa le plus terrible malentendu. Le 5 juin 1790, le chanoine sortant de la Sainte-Chapelle traversait la place où la garde nationale fêtait la Fédération; un brusque mouvement de sa part fit tomber la feuille sur laquelle le colonel lisait son discours. Lesuire demanda à s'en expliquer et, cinq jours après, il allait profiter d'une autre solennité pour le faire, quand il s'aperçut qu'on se disposait à le cerner et à le prendre. Il s'enfuit dans sa demeure, non sans es-

suyer les balles de soldats téméraires, et Ragonneau, maire de Champigny, lança contre le chanoine un mandat d'arrestation (1).

Sur-le-champ il fut décidé qu'un détachement de la garde nationale irait à Richelieu pour obtenir le secours nécessaire. Une pièce, destinée au premier magistrat de cette ville, portait : « Nous exhortons et prions M. le maire de Richelieu ou tout autre officier municipal, monsieur le colonel de la milice nationale de Richelieu, de joindre vingt-quatre hommes avec les messieurs de la maréchaussée, même plus, si M. de Sanglier l'exige pour sa propre sûreté; donné à notre hôtel ce dix juin, environ deux heures après midy, mil sept cent quatre-vingt-dix, Ragonneau, maire. »

La requête obtint un plein succès; on y mit seulement la condition que la municipalité de Champigny serait à la tête de la garde, et que l'on n'emploierait les armes « qu'après avoir usé de tous les tempéraments de médiation et de conciliation. » L'arrivée de la troupe, dans le bourg de Champigny, mit l'émotion à son comble. Une collision grave pouvait surgir tout d'un coup comme un ouragan dans un ciel chargé d'électricité; elle fut heureusement évitée, et tandis que le bourg s'emplissait de clameurs et de menaces, l'abbé sortit de sa maison par une porte qui donnait sur la campagne. A la faveur des sentiers qui traversaient la vallée, alors plus

(1) En voici la teneur : « Vu la plainte de Messieurs les officiers de la milice bourgeoise, ainsi que des officiers et soldats contre le sieur abbé Lesuire, la récidive d'injure contre ce corps respectable, nous, maire, avons ordonné que le sieur abbé Lesuire sera constitué prisonnier ès prison de cette ville. Dès ce moment icy et en cas de résistance trop forte de la part de cet esprit récalcitrant et tendant à exciter un trouble fâcheux, s'il refuse de s'y rendre, nous ordonnons à messieurs les cavaliers de la maréchaussée de Richelieu de se rendre icy pour donner main-forte. » — Archives de Richelieu, *Registres des délibérations.*

boisée que maintenant, il s'enfuit dans la direction de Richelieu, où il comptait trouver la sécurité chez ses parents, tous gens bien posés et avantageusement connus dans la ville.

Le chanoine de Saint-Louis profita d'un moment de repos, trop vite écoulé, pour écrire un Mémoire ou « Manifeste » détaillé en réponse aux griefs de ses accusateurs. Il démontre leur fourberie et leur mauvaise foi dans une question qui, envisagée sans passion, leur a paru tout d'abord, à eux-mêmes, « une plaisanterie ». En d'autres temps, le chanoine eût obtenu gain de cause, mais la passion anti-religieuse aveuglait les esprits; Prosper Lesuire fut donc arrêté et emprisonné à Richelieu. Quelle différence entre les heures lugubres de cette cellule de criminel et les sereines journées de la collégiale avec ses prières, ses chants et ses pompes toujours radieuses! Pourtant, un rayon illumina les ténèbres de sa prison et Lesuire vit la fin de sa captivité; la charitable complicité de personnages bienveillants facilita son évasion. Mais comme les temps devenaient de plus en plus mauvais, la prudence lui interdisait de demeurer dans sa ville natale aussi bien que de retourner à Champigny; il continua d'exercer les fonctions de son ministère en cachette et sous des habits d'emprunt; avec l'espoir de voir luire des jours meilleurs, il ne s'éloigna pas du Chinonais.

Vincent Thibault (c'est le nom de passe qu'il avait pris), ne fréquentait point les grandes routes. Les travailleurs des champs connaissaient seuls ce marchand-colporteur, auquel ils achetaient quelque objet de ménage et qui, en retour, ne négligeait aucune occasion de leur donner les conseils et les encouragements que lui suggérait son cœur de prêtre. Presque toujours on accueillait

avec cordialité le pauvre voyageur qui marchait très péniblement par suite des blessures qu'il avait reçues, et s'appuyait sur un bâton impuissant à tempérer le tremblement nerveux de tout son corps. La nuit venue, il recevait l'hospitalité dans quelque chaumière isolée où l'on était heureux de lui donner les soins, réclamés par son état de fatigue et de souffrance. Les enfants, il y en eût toujours d'espiègles et de méchants, s'amusaient parfois à poursuivre de leurs railleries l'invalide à la démarche lente et peu assurée. Si encore les adultes n'eussent pas rivalisé de mauvais vouloir avec les petits coureurs de buissons : l'ingratitude ne hante pas seulement le cœur de l'enfance.

Un soir du mois de mai, la journée avait été chaude et la route longue, bien longue. Lesuire arrive à la porte d'une ferme écartée; la faim le pressait plus encore que la maladie: il n'avait pas mangé depuis deux jours. Il frappe à la porte, bien persuadé qu'il obtiendra bon accueil des habitants qui avaient été longtemps métayers dans sa famille et en avaient reçu de nombreux bienfaits. Le mari n'était pas rentré de son travail; la fermière, qui reconnut le voyageur, le fit entrer et l'invita à se reposer; voyant son extrême lassitude, elle se hâta de lui préparer un peu de nourriture. Elle remplissait ce soin charitable, quand le fermier entre dans la chaumière. Lui aussi il reconnaît l'hôte, mais sa figure prend aussitôt un aspect de mauvais augure; il sort sans mot dire, et avant que sa femme ait eu le temps de se jeter au-devant de lui, il court précipitamment au chef-lieu de la commune pour avertir la municipalité. L'intention haineuse n'échappe point à Lesuire non plus qu'à la métayère. Il ne lui reste qu'à se retirer et à fuir sans retard; il salue donc la bonne vieille, la remercie et s'efforce de

prendre un sentier détourné; mais hélas ! ses jambes lui refusent tout service et fléchissent sous lui. Lesuire avait à peine fait quelques pas, quand il aperçoit les officiers municipaux qui se dirigent vers la maison, sous la conduite du fermier : c'en est fait; ils s'approchent de lui, le saisissent brutalement et l'emmènent dans la direction de Chinon en lui faisant subir toutes sortes d'injures et de violences.

La Commission judiciaire siégeait alors; il fut traduit devant sa barre, le 24 mai 1794, et tout naturellement déclaré coupable et jeté en prison. Six jours après on le dirigea sur Tours avec bonne escorte, et on le renferma dans la prison, dite de l'Oratoire, en attendant le jugement définitif qui n'allait pas tarder. Fouquier-Tinville et ses agents en province avaient trouvé le moyen d'être sommaires et expéditifs. Le 2 juin, Lesuire comparut devant le tribunal de Tours; un homme courageux, Me Moisand, d'Azay-le-Rideau, présenta éloquemment la défense de l'accusé et établit qu'il lui avait été impossible de franchir la frontière avec les émigrés, en raison de ses graves infirmités; mais ce fut en vain: la commission qui ne rendait que des arrêts pour le compte de la guillotine, le condamna à mort. L'exécution ne se fit pas attendre; le lendemain, onze heures venaient de sonner à l'horloge du beffroi, quand la lugubre charrette prit le chanoine à la prison de l'Oratoire et le transporta sur la place d'Aumont, où l'échafaud était installé. Lesuire garda, en face de la fatale machine, le calme et la sérénité que, dès longtemps, lui avaient appris l'épreuve et la persécution. Sur son passage, la foule se montra recueillie et respectueuse : plusieurs fronts même s'inclinèrent pour emporter une dernière bénédiction de celui que l'on considérait comme un martyr.

Nous avons esquissé la physionomie de Richelieu durant la période révolutionnaire : nous devons reprendre l'histoire du château au point où nous l'avons laissée.

L'année 1788 avait vu mourir le maréchal-duc Louis-François du Plessis, emportant jusque dans la tombe le renom qu'il s'était acquis dans la jeunesse et l'âge mûr. Ses folies l'avaient fait enfermer trois fois à la Bastille, sous la régence, et il eut le tort de ternir les lauriers de Fontenoy, de Lawfeld et de Port-Mahon par les rapines du Hanovre, qui portèrent ses soldats à le surnommer le *Petit Père la Maraude*. La finesse de son esprit, la souplesse de son caractère, la grâce de ses manières en firent jusqu'à la fin un des favoris de Louis XV, et un type si achevé du courtisan qu'on lui décerna le titre de *doyen de la galanterie française*. A sa mort, le domaine de Richelieu vint à son fils, Louis-Sophie-Antoine, lieutenant-général des armées du roi et premier gentilhomme de sa chambre. Celui-ci épousa, en premières noces, Adélaïde de Hautefort dont il eut un enfant, et, en secondes noces, Marie-Antoinette de Gallifet qui lui donna deux filles, appelées Marie-Armande-Antoinette et Simplicie-Gabrielle-Armande.

Le fils était Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie, né à Bordeaux en 1766, et qui porta successivement les titres de comte de Chinon, de duc de Fronsac et de Richelieu. A quatorze ans, Armand-Emmanuel épousa Rosalie de Rochechouart et voyagea ensuite pendant quatre années à travers l'Europe. Il se distinguait par la netteté de son esprit et la solidité de son jugement, par sa taille élancée et sa charmante figure, illuminée par « deux grands beaux yeux noirs pleins de feu. »

Il donna à Louis XVI des conseils de fermeté que le roi n'osa pas suivre. Doué tout à la fois d'une grande bonté de cœur qui nourrissait « ce rêve des belles âmes: le bonheur du peuple », et d'un sens droit, il blâma l'attitude des émigrés en proclamant que, pour les princes eux-mêmes, c'était « un très fâcheux et très malheureux événement ». Désireux de ne pas laisser son épée se rouiller au fourreau, dans l'hiver de 1791 à 1792, il prit du service dans la guerre entre la Russie et la Turquie. Lorsqu'il se présenta à la cour de Saint-Pétersbourg, l'impératrice Catherine et Alexandre l'accueillirent avec empressement. On apprécia vite ses rares qualités; en 1791, il était major des hussards d'Esterhazy; en 1803, il fut nommé gouverneur du port d'Odessa qu'il créa véritablement et, en 1805, gouverneur général de la Nouvelle-Russie. L'empereur Alexandre a fait de lui le plus bel éloge en disant qu'il fut « le modèle de l'honneur et de la loyauté (1). »

Le duc Armand-Emmanuel avait reçu la terre de Richelieu par son contrat de mariage de l'année 1782 (2). A la mort du maréchal, son père, en 1791, il entra en pleine possession de tous ses droits; mais la situation était compliquée par suite des substitutions et du douaire de la maréchale. Les trois enfants acceptèrent l'héritage sous bénéfice d'inventaire, ainsi d'ailleurs que l'avait fait jadis leur père. Le duc reçut comme tuteur et curateur, Nicolas Dujardin, homme de loi,

(1) Pingaud, *les Français en Russie.* — Biographie du duc de Richelieu par sa femme. — Rambaud, *Le duc de Richelieu en Russie et en France*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1er décembre 1887.

(2) Ce contrat fut reçu par Me Armand, notaire à Paris, les 14 avril et 2 mai 1782. Par le même contrat, il donna à son épouse, Rosalie-Alexandrine de Rochechouart, 10,000 francs à titre de douaire, 2,000 de rente d'habitation, et 30,000 de préciput.

et M^lle^ Marie de Gallifet fut tutrice des deux filles. Il importait de débrouiller cette succession ; à cet effet, le roi Louis XVI donna des letttres, et le Parlement rendit un arrêt pour que l'on procédât « à la vente des biens à l'amiable ou en justice ». En conséquence, le 21 août 1791, des fondés de pouvoirs vendirent les propriétés de Champigny, la Rajace et Chizay à M. de Quinson, ancien receveur général du clergé de France. Le prix était de 213,100 livres que l'acquéreur paya comptant à J.-B. Scherer, intendant du feu maréchal.

Le seigneur de Richelieu avait été inscrit sur le tableau des émigrés, le 11 juillet 1792, et comme tel vit ses biens confisqués. Pourtant à la suite d'une réclamation, un décret du gouvernement, du 11 brumaire an II, le raya de la liste ; le préfet d'Indre-et-Loire, par arrêté du 19 prairial, maintint quand même le séquestre(1). A défaut de l'administration, la populace s'attaqua bien à certains signes et à quelques statues, comme celle de Louis XIII, qui rappelaient des souvenirs et des noms qu'elle croyait exécrer, parce qu'on le lui disait; mais le château, en général, fut respecté avec ses œuvres d'art, en attendant la visite officielle.

Par une loi du 14 août 1792, l'Assemblée législative ordonna la vente des biens des émigrés ; le château de Richelieu partagea le sort commun. Un commissaire du district fut chargé de l'inventaire des effets mobiliers, qui s'éleva à 28,015 livres, 6 sols. Au mois de brumaire de l'année suivante, un second inventaire ne monta plus qu'à 14,411 livres. Dans l'intervalle, on avait retiré du château une foule d'objets précieux, entre autres vingt des plus beaux lits dont nous avons admiré la

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Biens nationaux*.

richesse. La peur des Vendéens acheva ce que la rapacité du fisc avait commencé ; les géants insurgés gagnaient sans cesse du terrain et menaçaient Saumur. En particulier, on se hâta d'enlever de la terrasse du château les pièces de canon, données par Louis XV au vainqueur de Fontenoy. Parmi elles, il en est une qui a son histoire : j'ai nommé *Marie-Jeanne*. Les volontaires du Saumurois, qui la dirigeaient contre les Vendéens, la perdirent avec quelques autres au bourg de Coron, au mois de mars 1793. Elle était ornée de gracieuses figures allégoriques que les insurgés prirent pour des sujets religieux ; ce qui les porta à l'appeler « Marie-Jeanne », du nom de la fille de Cathelineau. Pendant toute la campagne, elle fut entourée d'une véritable dévotion et considérée comme une sorte de palladium. A la bataille de Fontenay, elle fut six fois perdue et reprise avec des prodiges d'une valeur vraiment héroïque. Aussi reçut-elle un véritable triomphe quand les Vendéens la ramenèrent dans le Bocage. Femmes, enfants, vieillards, châtelaines et ouvriers se confondaient dans une commune et indicible allégresse : tous voulaient la voir, la couvrir de baisers et tout au moins la toucher. « Les servants étaient à cheval sur leur pièce et l'avaient décorée de rubans de toutes couleurs ; on faisait des libations sur ce canon dont l'aspect inspirait une ivresse générale et qui était devenu presque l'objet d'un culte superstitieux. » Après avoir été à la victoire, Marie-Jeanne fut à la défaite. Au passage de la Loire, à Saint-Florent-le-Vieil, elle fut enclouée par les Vendéens et précipitée dans les eaux du fleuve avec les autres canons, désormais inutiles aux vaincus (1).

(1) Bouthillier de Saint-André, *Mémoire d'un père à ses enfants*. — Dénlau, *Histoire de la Vendée*.

Cependant le conventionnel Tallien vole dans la contrée et s'installe à Richelieu. Il réquisitionne un grand nombre de voitures sur lesquelles, le 10 mai 1793 et les jours suivants, il fait charger la literie, le linge et la vaisselle (1). La vente de ce qui restait fut fixée au 30 frimaire 1793, et annoncée dans tous les centres environnants, Tours, Poitiers, Loudun, Chinon, Saumur, Angers, etc. On ne vendit pas, cette fois, « un grand nombre de pièces de fayence, parce que les armes des Du Plessis y étaient peintes dans l'émail de façon à ne pouvoir en être effacées; » on réserva aussi un lit superbe, garni de broderies en bosse qui furent envoyées au district (2). En revanche, la vente comprit les effets mobiliers qui demeuraient encore, ainsi qu'un certain nombre d'objets renvoyés par le district; elle monta à 37,278 livres, 16 sols (3). Le 20 brumaire an VI, le ministre de l'intérieur nomma deux commis-

(1) Le citoyen Tallien, représentant du peuple et commissaire de la Convention, ordonna de « ne laisser au château aucun objet précieux qui put ou devenir la proie ou amorcer la cupidité des Vendéens insurgés ». Il enleva 177 matelas, 96 traversins, 64 couvertures de laine et de coton, 290 draps, 56 rideaux de fenêtre, tout le linge de table et de cuisine, tous les ustensiles en cuivre ou en étain sans exception et enfin les plus beaux lits au nombre de vingt-sept, les uns en entier, les autres en partie : plus de vingt voitures furent nécessaires pour le transport. Le 20 septembre 1793, le district retira encore 75 paillasses, 3 matelas, 2 traversins et 2 couvertures. (Archives d'Indre-et-Loire, *Biens nationaux*.)

(2) Un certain nombre d'objets d'art furent transportés à Tours. En 1800, un commissaire écrivait après une visite au Musée de cette ville, alors à l'archevêché : « Il y a des copies d'après le Caravage et quelques médiocres tableaux italiens provenant de Richelieu; des copies des quatre Évangélistes de Valentin, des copies des portraits de Michel-Ange, et autres peintres italiens, etc. Il y a aussi 6 ou 8 bustes provenant de Richelieu, dont une tête de Mercure, un Démosthène, un Ptolémée, un Septime, un Hercule, un Mars et deux têtes de femmes. » — *Voyage de Paris à Richelieu* par Dufourny, Biblioth. nation., ms. fr. 13,564.

(3) Des objets enlevés par l'administration, on renvoya, dans la suite, au château une voiture qui contenait 37 draps, 22 couvertures, 35 rideaux de fenêtres, des lits de sangle et du linge de table. Ces objets furent vendus 6,242 livres 15 sols.

saires pour vérifier la vente du mobilier du château, et presque en même temps, on remplaça l'ancien gardien, devenu suspect, par un « citoyen probe et républicain ». Le 22 germinal an VII, l'administration communale adressa au district du département d'Indre-et-Loire, l'inventaire des meubles et le détail de la vente. De son côté, au mois de ventôse an VIII, le ministre de la guerre demanda que le château fut disposé pour loger des troupes; mais l'architecte, consulté à cet égard, estima à 400 francs les réparations à exécuter, et l'affaire n'eut pas de suite (1).

Cependant les propriétaires du château n'assistèrent pas, sans s'émouvoir, à la spoliation qui les frappait. Les demoiselles de Richelieu, Armande-Marie et Simplicie-Gabrielle présentèrent à l'administration du département d'Indre-et-Loire une pétition, dans laquelle elles demandèrent « l'envoi en jouissance provisoire du domaine de Richelieu et ses dépendances, à la charge de rendre compte des fruits, lors des partages, et de donner caution. » Elles se fondaient, d'une part, sur la loi du 13 nivôse an III et, d'autre part, sur ce que le duché n'appartenait point directement au duc du Plessis-Richelieu, leur frère, mais qu'il dépendait au contraire de la succession paternelle; or, « le partage n'étant point fait, en qualité d'héritières de leur père, elles avaient droit pour chacune un tiers dans les biens de sa succession ». Un arrêté du 5 thermidor an III (1795), leur donna gain de cause. Mais plus tard, par arrêté du 21 frimaire an VI, l'Administration cassa cette mesure et plaça de nouveau le domaine de Richelieu sous le sequestre,

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Biens nationaux.* — Archives de Richelieu, *Registres des délibérations.*

par la raison que Armand-Emmanuel du Plessis était directement et exclusivement propriétaire de ces biens qui, par suite de son émigration, revenaient à l'État.

Les deux sœurs tinrent bon ; elles en appelèrent au ministre des finances et se pourvurent devant le tribunal civil de la Seine, se prétendant tout au moins héritières « pour chacune un tiers conjointement avec la République, et pour l'autre tiers comme représentant leur frère. » A son tour, le 22 pluviôse an VI, l'Administration centrale d'Indre-et-Loire adressa au Directoire exécutif et au ministre un Mémoire détaillé, pour prouver que les demoiselles de Richelieu ne sont aucunement fondées dans leur réclamation. « L'émigration de Richelieu a opéré la confiscation des biens dont il était propriétaire : il ne tenait point le domaine de la succession de son père, dans laquelle il ne devait point entrer en partage ; il le tenait directement de l'auteur des institutions et substitutions ». Le cardinal a réglé la substitution de mâle en mâle avec droit d'aînesse, et son testament est « le seul point central d'où l'on doit partir (1) ». Les demoiselles de Richelieu finirent par obtenir ce qu'elles réclamaient. En vertu d'un arrêté du gouvernement du 17 ventôse an IX, et par jugement du tribunal de Tours du 6 prairial, elles « furent envoyées en possession et jouissance du tiers des revenus, échus et à échoir, des domaines, à la charge de supporter le tiers des contributions foncières et autres. »

Au moment de la réintégration, le trésorier des domaines rendit les comptes des années 1800, 1801 et 1802. Les recettes étaient formées des arrérages échus ; à cette époque, les dépendances embrassaient les métai-

(1) *Mémoire* de l'administration du département d'Indre-et-Loire.

ries de Mausson, de la Grange, de Puy-Guibault, du Porc, de la Mothe, de Parigny, de Bassereau et de la Gagnerie, auxquels il faut ajouter les fermes du Potager, de Beauregard, du Petit-Fougeray, du Chillou, de la Prégoussière ainsi qu'une grande étendue de prairies; les revenus montaient à 16,328 livres. Quant aux dépenses, elles comprenaient 6,647 francs de contributions, 4,644 francs de réparations et 1,879 francs à divers employés. « Le jardinier-fleuriste du grand parterre et des orangers » recevait 400 livres par an. Le château, les murs du parc et les métairies avaient bénéficié des réparations, dans lesquelles les ponts du château figuraient pour la somme de 933 francs. Tout compte fait, l'État se trouvait redevable aux dites demoiselles de 3,356 francs et quelques centimes (1).

Le château de Richelieu renfermait toujours un grand nombre d'objets qui devaient éveiller la sollicitude du gouvernement. Au cours de la Révolution, quelques hommes courageux et dévoués à la cause des arts avaient sauvé du naufrage de glorieuses épaves. Au premier rang, brille Alexandre Lenoir qui, avec un soin religieux, réunit ces précieuses reliques dans le bâtiment des Petits-Augustins, devenu Musée national en 1795 (2); les amis du beau

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Biens nationaux*, liasses 86, 106.

(2) A. Lenoir avait pour l'art un culte profond qui doit lui faire pardonner certaines exagérations, inspirées par le milieu où il a vécu. « Un Élysée, écrit-il à propos de son Musée, m'a paru convenir au caractère que j'ai donné à mon établissement, et le jardin m'a offert tous les moyens d'exécuter mon projet. Dans ce jardin calme et paisible, on voit plus de quarante statues; des tombeaux posés çà et là sur une pelouse verte, s'élèvent avec dignité au milieu du silence et de la tranquillité. Des pins, des cyprès et des peupliers les accompagnent; des larves et des urnes cinéraires posées sur les murs, concourent à donner à ce lieu de bonheur la douce mélancolie qui parle à l'âme sensible. » (*Description des monum. de sculp.*, par A. Lenoir, an X, p. 17.) On connaît ses importants travaux sur le MUSÉE DES MONUMENTS FRAN-

lui garderont une éternelle reconnaissance. Ces dévots conservèrent le culte de l'art qu'ils répandirent autour d'eux, quand l'orage fut apaisé; mais, avant tout, il convenait de s'assurer de la valeur du patrimoine artistique légué par les âges précédents et échappé aux coups des Vandales. On dressa des inventaires officiels; à Paris, le tableau et l'estimation des œuvres provenant de la succession des du Plessis, furent faits par Bréa et Naigeon. Le palais de Richelieu ne pouvait être oublié; dans la séance du 15 prairial an VII, le conseil d'administration du Musée national « arrête qu'il sera écrit au Ministère de l'Intérieur pour lui demander de nommer un commissaire à l'effet de se transporter à Tours et à Richelieu, pour examiner s'il existe encore quelques-unes des statues antiques ou fragments d'antiquités que le cardinal de Richelieu y avait fait porter et qui, par leur mérite, pourraient trouver place dans la nouvelle galerie des antiques. »

L'architecte Dufourny et l'antiquaire Visconti reçurent donc l'ordre de se rendre à Richelieu pour dresser un inventaire et choisir les œuvres de nature à prendre place au nouveau Musée national. A cette nouvelle, Delamarre, le chargé d'affaires des demoiselles de Richelieu, écrivit aux commissaires pour leur rappeler les droits avérés de ses clientes sur les propriétés et sur tout le mobilier. Pour le transfert des objets à Paris, il était donc nécessaire d'avoir leur consentement qui d'ailleurs ne sera pas refusé, à la condition que l'on fasse l'estimation consciencieuse des différentes pièces.

çais. Le culte de l'art est héréditaire dans la famille. Albert Lenoir, son fils, malgré son grand âge, continue ses savantes leçons à l'école des Beaux-Arts; son petit-fils, Alfred Lenoir, est l'auteur d'œuvres de premier ordre et justement admirées, comme la statue de Berlioz.

Les commissaires partirent au mois de septembre 1800. En passant à Tours, ils visitèrent quelques tableaux et bustes qu'on avait déjà retirés du château de Richelieu. Aussitôt arrivés dans cette dernière ville, ils se mirent à l'œuvre, heureux de constater, selon leurs expressions, « que les statues, objets de la mission, étaient encore en place, et que le voyage ne serait pas sans fruits. » Nous copions leur relation de voyage.

« 4 vendémiaire. Dès le grand matin, le maire Cartier, le receveur des domaines, Dieu, et le chargé d'affaires des demoiselles de Richelieu, Demoyeu, nous emmenèrent au château. Nous visitâmes avec eux les cours, galleries et appartemens, et, après avoir pris une connaissance superficielle des divers objets d'art qu'il contient, nous commençâmes de suite à dresser l'état général des statues et bustes qu'il contient, en commençant par ceux qui décorent la cour et l'extérieur des façades, et poursuivant par ceux de l'escalier et de la gallerie. Cette opération nous occupa toute la journée.

« 5 vendémiaire. L'état général des statues et bustes étant dressé, nous procédâmes à leur estimation générale qui se trouva monter à la somme de trente-cinq mille six cent quarante francs (selon le rapport 41,500 fr.). Ensuite nous nous occupâmes à choisir ceux de ces objets qui pourraient convenir au Musée central. Le résultat fut qu'il y avait vingt statues et vingt et un bustes, et que la totalité de leur estimation montait à vingt mille trois cents francs (d'après le rapport, 25,480 fr.). Ces diverses opérations prirent toute la matinée. L'après-dîner, nous visitâmes toutes les peintures (1). »

(1) La suite du récit renferme la description des appartements avec les appréciations personnelles des commissaires. « La plus grande partie des

Parmi les marbres de la façade, ils choisirent pour le Musée national un *Hercule* estimé 1,000 fr., deux Termes de *Mercure* et d'*Hercule* (500 fr.), deux autres *Termes* du même prix, les statues de *Decius Claudius*, d'*Esculape* (1,000 fr.), une *Matrone drapée*, un *Bacchus* avec son génie, groupe de l'école florentine (1,500 fr.), et

peintures tiennent à la décoration des appartements; elles ont été faites par un M. Prévot, lequel sans doute était élève du Vouet, sa manière, sa couleur et sa composition se faisait remarquer partout. Mais, ainsi qu'il est d'usage, les imitateurs sont restés au-dessous de leur modèle, et en tout ces peintures sont médiocres. Les plus passables, quant à la composition, sont celles de l'appartement du Roi, où l'on voit l'histoire d'Achille, et celles de la gallerie, où sont les travaux d'Ulisse; au centre du plafond et sur ses deux côtés, les hauts faits de Louis XIII comparés à ceux des princes de l'antiquité.

« Les peintures qui décorent le grand sallon, qui est à l'extrémité de la gallerie et faisoit autrefois partie de la chapelle, sont peut-être les meilleures de tout le château ; aussi sont-elles d'une autre main ; celles de la coupole surtout sont remarquables. On y voit, dans huit compartiments, les quatre Pères de l'Église, les quatre Évangélistes et, au centre, le Père Éternel dans sa gloire. Ces cinq derniers morceaux se distinguent par la force de leur coloris et le grand caractère de leur dessin. La description imprimée de Richelieu les attribue à *Freminet*, mais on n'y reconnait guère sa manière, mais bien celle de *Dorigny*, l'un des meilleures élèves de Vouet.

« Dans le cabinet du Roi, nous eûmes la satisfaction de trouver, encastrés dans la boiserie, deux très beaux tableaux de *Mantegne*, bien conservés. L'un représente le *Parnasse* et Apollon qui fait danser les Muses au son de sa lyre ; l'autre, *Minerve* chassant les Vices, deux compositions d'un goût exquis. Outre ces deux tableaux, ce cabinet en renferme un autre de *Lorenzo Costa*, peintre ferrarois, dont le sujet allégorique représente *l'Isle d'amour*; près de celui-ci, il y a encore deux autres tableaux attribués à Costa et au Pérugin, mais ils sont repeints de telle sorte qu'il n'en reste guère que la composition.

« Enfin, c'est dans ce cabinet que se voit la fameuse table de marqueterie de Florence en pierres fines de rapport. Elle a six pieds sur quatre; son dessin est en compartiments, sans fruits, ni fleurs, ni figures ; les pierres en sont de bonne qualité, et le travail soigné. Il y a beaucoup de lapis, de jaspe, etc., et au milieu une agathe ovale d'un pied et demi sur un pied. En total, c'est un beau morceau, mais pas aussi précieux que l'ignorance et l'intérêt ont voulu le faire croire.

« Les appartemens du premier étage sont très décorés de sculptures, richement dorés, mais du plus mauvais goût et d'une lourdeur assommante. Le château est bien bâti et construit de la pierre blanche et très tendre que l'on trouve dans toute la Touraine. Il est aussi blanc qu'au moment de sa construction. La disposition générale est vraiment magnifique, et le style

Antinoüs sous la figure d'Aristée (2,500 fr.). Il désignèrent en outre une statue de *Jeune homme* restaurée en Mercure (1,500 fr.), deux statues votives de *Matrone Romaine* (2,000 fr.), et une *Vénus* avec un *Amour*, de marbre de Paros (1,800 fr.). Enfin leur choix se porta sur les bustes d'*Ælius Cæsar*, d'un *Athlète*, de *Julia*, femme d'Héliogabale, et de *Crispine*, femme de Commode. Au haut de l'escalier, ils arrêtèrent deux têtes de *Méduse*, une statue de *Déesse* restaurée en Junon (1,000 fr.), un *Apollon* (800 fr.) et une *Diane* (600). Dans la grande galerie, ils désignèrent les bustes de *Minerve*, de *Vénus*, deux *Matrones* romaines, un *Marius*, une *Amazone* et une *Dame* romaine ayant une Victoire sur sa tunique, ainsi que les bustes de *Papiénus*, de *Gordien*, le père, d'*Héliogabale* et de *Léodanias*, orateur athénien, estimés chacun 300 francs. Ils n'eurent garde d'oublier la *Vénus* de Praxitèle, d'une belle conservation, estimée 3,000 francs. Dans le cabinet du roi, leur choix se fixa sur un *Esculape*, un *Vertumne* et sur la table en pierres fines, dite « mosaïque de Florence », qu'ils évaluèrent 3,000 francs. Ils marquèrent encore, au prix de 500 francs, vingt fragments de statues grecques en marbre, propres à faire des restaurations et déposés dans une des basses-cours. Enfin, parmi les peintures, les commissaires se bornèrent à indiquer deux tableaux de Mantegna, le *Parnasse* et *Minerve*

de l'architecture de la cour fait le plus grand honneur à l'architecte Lemercier, dont le buste se voit dans une des niches circulaires de la cour. »

Le manuscrit autographe du *Voyage de Paris à Richelieu* par Dufourny et Visconti est à la Bibliothèque nationale (Mss. f. 13564). M. G. Bonnaffé, le critique d'art si justement apprécié, en a publié une partie dans son intéressant ouvrage *Recherches sur les Collections des Richelieu* (1883), en se proposant d'éditer le reste qui dépeint fidèlement l'état des châteaux, à l'issue de la Révolution.

chassant les Vices; deux de Costa: *l'Amour heureux* et l'*Ile de Vénus*, ainsi que le *Combat de l'Amour et de la Chasteté* du Pérugin. Ce sont, il est vrai, de véritables chefs-d'œuvre des Primitifs. Au Musée de Tours, ils prirent trois bustes de *Mercure*, de *Diane* et d'un *Jeune homme*. Le total général de l'estimation montait à 41,500 francs (1). On emballa avec soin les objets destinés au Louvre, et le charpentier Pellagot, chargé d'en opérer le transport, les déposa au Musée central des Arts, le 26 messidor.

Les arts, quelle que soit la séduction qu'ils exercent, à juste titre, sur l'esprit, ne doivent pas nous faire négliger l'histoire de notre localité, considérée au point de vue civil. La Convention venait de céder la place au Directoire (1795-1799), qui, à l'intérieur, essaya de mettre un peu d'ordre dans le désordre et, à l'extérieur, continua la lutte contre les puissances coalisées. C'est l'époque où Bonaparte vainqueur promène le drapeau français des rives de l'Escaut et du Rhin aux bouches du Pô et du Nil. A Richelieu, comme dans le reste de la France, les administrateurs s'efforcent tout ensemble d'arrêter les mouvements révolutionnaires et d'opposer une barrière au réveil des anciennes idées religieuses et politiques, qui tend à s'accentuer de plus en plus. Le 16 brumaire 1797, les membres de la commune révoquent l'administration de l'hospice ainsi qu'une infirmière, qui jadis n'a pas prêté le serment civique. Ils consentent à en garder une « à cause de son grand âge, des services qu'elle a rendus à l'humanité et des droits qu'elle a aux

(1) Bibl nation., mss. fr. 13564, *Voyage de Paris à Richelieu* par Dufourny. — Archives du Louvre, *État général* des statues et bustes, etc. *Inventaire* des tableaux, statues, etc., de Richelieu.

secours accordés aux indigents » ; mais à l'avenir, ils veilleront à ne choisir que des personnes en qui l'on trouve réunis zèle et républicanisme. Le 2 pluviôse, 21 janvier, ils ne manquèrent pas de célébrer une fête, en l'honneur du jour « qui éclaira le supplice mérité du dernier des usurpateurs qui tyrannisèrent nos ancêtres pendant 15 siècles consécutifs ». Il est vrai que la liberté n'était guère que l'apanage du petit nombre. Le 17 pluviôse, les bouchers demandent à faire la promenade traditionnelle du bœuf gras ; on leur répond par un refus, parce qu'« il est du devoir d'une autorité républicaine de faire disparaître tous les anciens usages et que la permission demandée est contraire au nouveau calendrier » : adieu la vieille gaieté gauloise! Il est fait défense « de chanter dans les rues et places publiques, surtout la nuit » ; à tous gens ayant bal, « de donner à danser, passé huit heures du soir, et à tous artistes de musique et violon, de jouer de leurs instruments passé cette heure. »

Afin de faire disparaître toute trace de l'ancien régime, « si justement proscrit », et de donner aux citoyens les leçons convenables, l'administration changea les noms des rues, des places et des portes. Aux désignations prises des usages et des souvenirs, elle substitua un vocabulaire entièrement inspiré par l'esprit politique, en prenant soin de prohiber sévèrement « tous actes et escritaux contraires (1) ». Du même coup,

(1) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations*.

La porte de Champvant fut dite du *Nord*, « à cause de la direction vers l'un des quatre points cardinaux de la division du globe terrestre » ; celles de Loudun et Chinon, portes de l'*Ouest* et du *Sud*. La rue de la place des religieuses fut nommée de la *Loy*, et la place elle-même, *de la Révolution* ; la rue sur les fossés, à gauche, *des Vertus* ; la rue à droite, en allant à Sainte-Anne, de *l'Armée de Sambre-et-Meuse*, et la rue correspondante, de *l'Armée du Nord* ; la petite place, *de Union* ; la grande rue, *de la République* ; la rue transversale à droite jusqu'à Sainte-Anne, de *l'Unité*, et à

pour détruire les titres surannés et mettre en honneur celui de *citoyen*, on décida, le 17 germinal an VII, que sur les places publiques on écrirait en gros caractères : « Icy on s'honore du titre de citoyen. » Les administrateurs du canton, devenus suspects, furent révoqués et remplacés, le 19 vendémiaire an VI. On donna à leurs successeurs l'ordre de porter la cocarde tricolore et l'on défendit de chanter le *Réveil du peuple*, « chanson contre-révolutionnaire propre à corrompre l'esprit public ». Par contre, afin de relever l'éclat des solennités nationales, on décida la formation d'un corps de musiciens. Cet emploi, ajoute-t-on, « tiendra lieu de tout autre service militaire dans les cas ordinaires et extraordinaires. » Il est vrai qu'en même temps l'on avertit le chef de district qu'il a été impossible de « terminer la formation de la colonne mobile de l'arrondissement, qui doit être envoyée à Tours. »

Les fêtes présentaient d'ordinaire un caractère exclusivement patriotique ; nous en mentionnerons une seule. Hoche, le jeune et vaillant capitaine, avait été soudainement frappé à l'armée du Rhin, le 19 septembre 1797; une solennité funèbre fut célébrée en son honneur, le 30 vendémiaire. Dès six heures du matin, « une salve de boettes annonça l'ouverture de la célébration de la pompe » ; un sarcophage fut placé sur une estrade, érigée au pied de l'arbre de la Liberté. A neuf heures,

gauche, *de l'Indivisibilité*. La rue Sainte-Anne fut appelée *de la Paix* ; de là à celle des sœurs, rue *Guillaume-Tell* ; celle des sœurs, *de la Fraternité* ; la Galère, *de l'Égalité* ; de là à celle des Gautiers, de *Mucius Scævola* ; la rue des Gautiers, *de la Constitution*. La grande place fut nommée *de la Liberté* ; la petite rue près l'église, *J.-J. Rousseau* ; la rue le long des Halles, *Brutus* ; la place des Cochons, *du 18 fructidor* ; la rue de Loudun, *de l'armée d'Italie* ; la rue à droite de la porte, *de la Fédération* ; la rue du Cygne, *de Mably* ; la rue le long des murs, *de la Régénération* ; enfin il y avait les rues *Hoche, Descartes et Voltaire*.

l'administration municipale descendit sur la place, où l'attendait la garde nationale dont une partie avait ses armes, et l'autre tenait des branches de chêne. Le cortège se mit en marche au chant d'une hymne funèbre, accompagné de salves de mousqueterie; un panégyrique fut prononcé en l'honneur du guerrier, et tous les citoyens jurèrent, sur les mânes du vainqueur de Quiberon, haine à la royauté et à l'anarchie, fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. Puis ils déposèrent les rameaux sur le sarcophage qui resta exposé jusqu'à six heures du soir, et la cérémonie se termina par une dernière salve de « boettes ». A quelque temps de là, on fêta l'agriculture; le 10 messidor, on dépensa 27 livres 10 sols pour célébrer « cet art précieux qui nourrit les hommes et fournit à tous les citoyens les premiers besoins de la vie (1). »

Ces solennités ne suffisaient pas à ramener dans la cité le calme et la pratique de la justice. Au mois de fructidor an VII, la municipalité ordonna de « faire des patrouilles au moins la nuit, afin de réprimer le brigandage et d'assurer la tranquillité publique. » De leur côté, les fermiers du parc de Richelieu demandèrent à « être autorisés de faire poser aux portes, à leurs frais, de nouvelles serrures pour remédier aux dilapidations qui résultent de la multiplication des clefs. » Sous peine d'autoriser le vol, on ne pouvait se dispenser d'agréer leur requête. Nous ferons remarquer, en passant, que la contribution foncière de Richelieu s'élevait alors à 10,537 francs 45 centimes. Pour obéir au gouvernement, le 25 fructidor, l'administration richelaise ordonna de rechercher et d'arrêter « les agents de l'Angleterre,

(1) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations.*

les émigrés rentrés, les prêtres déportés, rentrés ou sujets à la déportation, les égorgeurs, les brigands, les chefs de chouans qui n'ont pas déposé les armes ou les ont reprises après l'amnistie. » La délation soupçonneuse va son train, à la faveur des rancunes politiques ou religieuses. Le clergé assermenté ne fut même pas toujours épargné ; on accusa le citoyen vicaire, François Monnier, de n'avoir pas prêté le serment, attendu qu'on n'en trouvait point la preuve ; mais celui-ci réfuta l'accusation en prouvant, par témoins, que « le 23 septembre 1792, jour de son installation comme vicaire constitutionnel, à l'église, il a prêté serment à haute et intelligible voix, suivant la loi du 26 août 1790, dont il a été fait acte » ; la municipalité se déclara satisfaite.

Le Conseil de la commune jugea utile de régler, dans le détail, les fêtes décadaires et le service de l'église. Considérant, d'une part, « qu'un édifice est nécessaire pour lire les lois et célébrer les mariages, et qu'il n'en est pas de plus convenable que le temple », et d'autre part, que la Constitution assure le libre exercice de la religion, il assigna l'une des nefs collatérales au culte catholique. Il décida que le temple serait destiné aux réunions décadaires et que l'on graverait, au frontispice, ces mots : *temple décadaire*. Les fidèles catholiques placeront dans le collatéral du nord les tableaux et autres objets du culte, et il n'y aura pas d'emblème religieux en dehors de cet endroit; les cérémonies religieuses avaient lieu, le matin de 6 à 8 heures, le soir de 5 à 6 heures ; la clef du temple était déposée à la maison commune et était remise, à qui de droit, aux heures indiquées : l'arrêté est du 12 brumaire an VII.

Cependant le Directoire cède la place au Consu-

lat (1799-1804). Le mouvement social s'accentue dans le sens restaurateur et religieux; Bonaparte, maître de l'Europe, est nommé premier consul, et le 24 nivôse an IX, le conseil de Richelieu, en ce qui le concerne, ordonne des mesures pour arrêter « les scélérats qui ont osé diriger et exécuter l'attentat du 3 de ce mois contre la personne du premier consul. » Une certaine confusion d'idées et d'aspirations régnait alors dans les esprits et se montrait dans les habitudes privées et publiques. Au budget de la commune, on voit inscrits 100 fr. pour la fête nationale, 200 francs pour les frais décadaires, 300 francs pour l'entretien du temple, et 100 fr. « au concierge du temple, chargé de mettre l'ordre et la propreté. »

Le Concordat, cette grande œuvre de pacification religieuse, fut accueilli avec empressement et gratitude. A Richelieu, l'opinion applaudit à la restauration officielle du culte qu'elle appelait de tous ses vœux. On se hâta de réparer l'église et de rétablir le conseil des marguilliers (10 nivôse an XI). On choisit à cet effet des citoyens connus par leur amour pour le développement « de la religion catholique, apostolique et romaine, qui est celle seule professée dans cette commune. » Comme le temple, depuis assez longtemps, « dépérit en différentes parties et il est à craindre que les ministres n'y puissent exercer le saint ministère avec sûreté, et que d'un autre côté, le curé qui est nommé, se propose d'y célébrer les saints mystères incessament, » on charge Michel Guiot de la Gravière, Auguste de la Mothe, homme de lois, Duboys et Isidore Gandouin de prendre toutes les mesures pour réparer et aménager convenablement l'église. La joie fut au comble le jour où le catholicisme rentra solennellement dans son temple.

La municipalité, elle aussi, fut réorganisée ; de dix, le nombre des conseillers fut porté à vingt, et le 28 thermidor an XI, le général de Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, nomma maire, Jahan de la Mothe, avocat ; les adjoints furent Maynard et Leclerc, tous deux notaires. Le temps et les événements avaient marché : l'empire était un fait accompli. Le 13 prairial an XII, nous lisons dans le *Registre des délibérations* : « Nous, maire, instruit que dans les villes de l'empire français on avait reçu avec enthousiasme l'heureuse nouvelle de la promotion du premier Consul à la dignité d'empereur, » et considérant que « la ville de Richelieu prend une part très active à cet heureux événement, il sera publié avec tout l'appareil convenable ; en signe de reconnaissance pour les bienfaits dont Napoléon a comblé son peuple depuis qu'il s'est emparé des rênes du gouvernement », on célèbrera une fête le lendemain, 14 prairial. Défilé, musique, salves de mousqueterie, affluence du peuple « dont les figures étaient rayonnantes de joie », *Te Deum*, rien ne manqua ; plus tard, on fêta le 15 août avec non moins d'enthousiasme.

Nous arrivons à une période qui nous touche de trop près pour que nous en suivions le développement ; nous nous bornerons aux quelques détails qui suivent. Le 1er janvier 1806, le recensement de la population de Richelieu accusait 3,023 habitants (1). En 1811, les recettes de la ville montaient à 2,471 francs (2) ; en 1813,

(1) Ce chiffre comprenait 690 garçons, 840 filles, 1,280 hommes et femmes mariés, 75 veufs et 138 veuves ; il y avait 94 soldats sous les drapeaux.

(2) Cette somme se décomposait ainsi : contributions, 391 francs ; patentes, 240 f. ; jardins des douves, 676 fr. ; ferme du presbytère, 391 fr. ; halles, 658 fr. ; divers, 24 fr. La ville comptait alors 25 marchands de blé, 11 boulangers, 22 fabricants d'étoffe, 7 notaires et 6 huissiers. Il y avait 50 mendiants assistés.

le maire encouragea fortement la propagation de la vaccine « dont les effets salutaires ont déjà sauvé tant d'enfants. » Cette année-là même une pièce, expédiée du fond de la Russie, parvenait à Richelieu ; par décret, daté de Moscou le 12 avril, Napoléon nommait Armand Jahan, membre du conseil d'arrondissement. L'année suivante, on vit arriver quatre cents prisonniers espagnols et cinq cent quatre-vingts anglais ; on eut bien vite à se plaindre de leurs désordres ; ils remplissaient les auberges et les guinguettes, même pendant la nuit, et par leurs chants et leurs cris troublaient le repos des habitants qui adressèrent des réclamations à l'autorité municipale.

Après la déchéance de Napoléon, à la rentrée de Louis XVIII, tous les corps de la cité assistèrent à un *Te Deum* pour « rendre grâces au ciel du retour des Bourbons et de la paix », et se cotisèrent pour la restauration de la statue d'Henri IV. La municipalité ne s'arrêta pas dans la voie de la générosité ; au mois de juin 1814, elle résolut d'acheter de M. Lenoir, administrateur du Musée national, un portait du Cardinal, qui était encore au château, pour être placé dans la mairie. Elle acquit, en même temps, au musée de Tours, *l'Assomption de la Vierge* de Nivonet qu'elle destinait au maître-autel. Le 13 décembre suivant, le curé de la paroisse rétablit le service qui jadis se célébrait annuellement pour la mémoire du cardinal de Richelieu. De son côté, le comte des Cars, capitaine des gardes du comte d'Artois, signala au ministre de la guerre une trentaine d'habitants de Richelieu pour « la décoration du lys ». Parmi eux figuraient Rousselot, curé, les capitaines de la garde nationale, Boulard, Hullin et Froger, les conseillers municipaux, Ragonneau et Robin, enfin de Lomeron et Poirier de la Gilberderie, membres de la musique de la

garde nationale. A cette époque, le maire, Armand Jahan, se plaisait à rendre témoignage de « l'excellent esprit » des habitants. La charité était toujours exercée avec d'heureux résultats, et la supérieure des filles de saint Vincent envoyait à l'hospice de Richelieu, sœur Henriette le Marignan pour aider Louise Trouille, que son âge avancé (elle était septuagénaire) rendait moins apte au soin des malades. On ne négligeait pas d'ailleurs de prendre les mesures sanitaires, réclamées par les circonstances. Les douves s'étant remplies d'une boue épaisse qui laissait échapper des exhalaisons malsaines, le conseil communal en avisa l'administration départementale. Celle-ci reconnut l'inutilité des douves et l'urgence de faire disparaître ce foyer d'infection. Le préfet eut l'heureuse idée de décider la transformation de la plus grande partie en jardins qui, malgré leur situation encaissée, font encore le contentement de la population (1).

La date de 1815 et le souvenir de la Restauration nous ramènent tout naturellement aux du Plessis. Le duc Armand-Emmanuel-Sophie, on s'en souvient, avait reçu le domaine de Richelieu en 1782, par son contrat de mariage (2). On sait également le sort du château, des meubles, des objets d'art et des dépendances durant la période révolutionnaire. Au mois de nivôse an XIII, la propriété était définitivement acquise aux deux demoiselles de Richelieu, Armande-Marie-Antoinette, épouse du marquis de Montcalm-Gozon, et Armande-Simplicie-Gabrielle, mariée au marquis de Jumilhac (3).

(1) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations*.

(2) Acte reçu, les 14 avril et 2 mai 1782, par Me Armand, notaire à Paris.

(3) Acte reçu, le 13 nivôse an XIII, par Me Lecerf, notaire à Paris.

Une fois réintégrés dans leurs domaines, les héritiers du duc Louis-Sophie-Antoine du Plessis procédèrent au partage, puis à la vente à la barre du tribunal de Paris, au mois de septembre 1805 (27 fructidor an XIII). Ce jour-là, Armand-Emmanuel-Sophie vendit le château de Richelieu et plusieurs autres propriétés dont le total s'éleva à 563,250 francs. Quant au château, il fut acheté, au prix de 153,700 francs, par Joseph-Alexandre Bontron, qui demeurait à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, n° 34 (1). Les créanciers des du Plessis étaient assez nombreux : dès que la vente fut effectuée, ils se hâtèrent de réclamer le remboursement de leurs créances (2). Certains membres de la famille de Richelieu se mirent également sur les rangs pour revendiquer leurs droits particuliers. Le tribunal de Chinon, par jugement du 14 mai 1807, prononça sur les titres des réclamants; il admit les uns et écarta les autres (3).

Dès lors le beau domaine créé par le cardinal de Richelieu s'en ira en lambeaux et passera de main en main jusqu'à ce qu'il soit reconstitué par une personne habituée à l'opulence et aux grandes entreprises. Le parc fut divisé en plusieurs parties, dont nous indiquerons les principaux propriétaires; le château et

(1) Les autres acquéreurs étaient Sébastien Morlot, demeurant à Compiègne, qui acheta la terre de Bâchet 134,000 fr.; Marie-Constant Demoras, domicilié à Poitiers, la métairie de Parigny, 13,000 fr., et la terre de Primeri, 65,050 fr.; Jean Loury, à Marçay (Deux-Sèvres), le domaine de la Chapelle-Belloin, 180,000 fr.; Claude Dajot, la terre de Mirebeau, 17,000 fr.

(2) Parmi les créanciers nous voyons : Bardou-Forceville, pour 16,000 livres; la famille Deumier et Lefebvre, pour 43,900 livres d'une part et 23,414 livres d'autre part, et plusieurs autres qui réclamaient des sommes ou des rentes, constituées à titre de pension viagère. (*Greffes du tribunal de Chinon*).

(3) Il reçut Armande-Marie, épouse, non commune en biens, du marquis de Montcalm, au payement de la somme de 52,846 fr. à elle due sur 56,472 fr., montant d'une obligation souscrite à son profit, le 13 nivôse an XIII, par le duc de Richelieu. — Acte de nivôse, an XIII, par Me Locerf.

les servitudes formèrent un autre lot qui eut sa fortune à part, et, par un fatal destin, disparurent pierre par pierre. A la fin des années 1808 et 1809, les marquises de Jumilhac et de Montcalm vendirent le parc à un ancien armateur de Nantes, Joseph-Hippolyte Collineau, qui demeurait à Richelieu (1). Le 2 mars 1815, le nouveau propriétaire céda les bâtiments, dits de *la Sucrerie*, et diverses dépendances au baron Paul-Charles-François Thiébault, lieutenant-général, résidant à Paris (2). Lors du décès de Collineau, arrivé le 5 avril suivant, le parc, sauf ce qui en avait été distrait, fut adjugé à deux habitants de Tours, Charles Guyot, architecte, et Germain Lange, ex-greffier du tribunal de commerce (3); mais il ne fit que passer aux mains de ces derniers qui le vendirent à François Roch de Quinson, propriétaire du château de Champigny-sur-Veude (4). M. de Quinson mourut en 1826 et, par son testament du 2 janvier de la même année, légua son domaine de Champigny avec le parc de Richelieu à son neveu, qui résidait à Chambéry; c'était Louis-Marie Costa de Beauregard, commandeur des ordres religieux et militaire des saints Maurice et Lazare, premier écuyer du roi de Sardaigne et député au Parlement de Piémont.

Ce dernier, qui a attaché son nom à la restauration du château et de la Sainte-Chapelle de Champigny, laissa dans le pays un renom justement mérité de bienveillance et d'honneur ainsi que sa femme, Marthe-Augustine de Saint-Georges de Vérac.

M. de Beauregard céda sa terre de Richelieu, en 1852,

(1) Le premier acte est du 18 novembre 1808, et le second du 9 décembre 1809, l'un et l'autre par Me Huguet, notaire à Paris.

(2) Acte du 2 mars 1815 par Me Delamaze, notaire à Paris.

(3) Procès-verbal dressé par Me Bernier, notaire à Chinon, le 2 juillet 1816.

(4) Acte du 2 septembre 1816, par Me Drouin, notaire à Champigny.

à MM. Mestayer père et fils avec lesquels s'accentue le morcellement du parc (1). Une grande partie, 220 hectares environ, fut acquise en 1860 par M. Henri-Hyacinthe Laurance (2). Le reste fut acheté par MM. François Bertrand, René Froger et quelques amateurs de petites parcelles (3). Outre le parc d'un côté, le château et les communs d'un autre, il existait un troisième lot qui eut lui aussi sa destinée spéciale. Il comprenait les bâtiments dits *la Sucrerie* et diverses dépendances, que M. Collineau, nous l'avons vu, détacha du parc et vendit au baron Paul Thiébault, en 1815 (4). Une partie passa à M. Laurance, avec lequel nous revenons au château même de Richelieu.

(1) Frédéric Mestayer et son fils Charles, demeurant au Perron, commune de Lémeré, l'acquirent par acte du 30 juin 1852, devant Me Lemaire, notaire à Champigny. Nous devons ces renseignements à la bienveillance de Me Robin, notaire à Richelieu.

(2) Acte du 15 mai 1860 par Me Baranger, notaire à Richelieu.

(3) M. François-Théodore-Bertrand Delassus, propriétaire à Richelieu, fit son acquêt par acte du 28 mai 1860. Il avait acquis certaines parties directement de MM. Mestayer. En mourant, il légua par moitié à ses deux fils, Émile-Alexis Bertrand-Bucaille, banquier à Chinon, et Arthur-Charles Bertrand-Bouveret, inspecteur des forêts à Clermont-Ferrand. — M. René Froger-Moynard, notaire à Richelieu, acheta par acte du 2 juin 1860 et, à son décès, laissa son domaine à son fils, M. René-François Froger-Dumoustier.

(4) Le baron Paul-Charles Thiébault, lieutenant-général, demeurant à Paris, acquit cette propriété par acte du 2 mars 1815, par-devant Me Delamaze, notaire à Paris. Le 6 mars 1832, par contrat du même notaire, il le vendit pour 276,000 francs, à M. le marquis Auguste-Charles de Quinemont, propriétaire à Paviers, près l'Ile-Bouchard, et à M. Paul Delaur, demeurant à Richelieu. Ces derniers en détachèrent une partie importante qui fut achetée par MM. Laurance et Bertrand-Delassus. Le reste, acquis à M. de Quinemont par un partage du 16 avril 1834, fut vendu, le 29 juillet suivant, pour un tiers à M. Louis Torterue, demeurant au Verger, commune de Chaveignes, et pour les deux autres tiers à MM. Benjamin et Henri Jautrou, de la Tour-Saint-Gelin, qui acquirent ensuite la portion de M. Torterue. En 1853 et 1854, M. Henri Jautrou et M. l'abbé Jacques Ragueneau, desservant à la Tour-Saint-Gelin, et légataire universel de M. Benjamin Jautrou, vendirent les terres à diverses personnes, entre autres à MM. Bertrand dont il a été parlé précédemment, et les bâtiments à M. Charles Chézier, minotier, dont les héritiers ont cédé à M. Heine, par acte du 12 avril 1882, reçu par Me Robin notaire à Richelieu.

On a prétendu que le duc Armand de Richelieu imposa comme condition de vente, que le château serait rasé. Ce qu'il y a de certain c'est que les dégâts causés pendant la Révolution ne firent que s'aggraver, et lorsque Napoléon, désireux de le remettre en apanage à un de ses compagnons d'armes, chargea un expert d'étudier la question de réparation, celui-ci conclut à une somme si considérable qu'elle effraya l'empereur et le fit renoncer à son projet. S'il faut en croire la tradition du pays, le commissaire aurait exagéré, et cent mille francs auraient suffi pour la restauration (1).

Le propriétaire du château et des servitudes, M. Joseph-Alexandre Bontron, s'intéressait assez peu aux objets que l'édifice renfermait encore (2). Au besoin, il savait en faire quelque présent à ses amis; le 13 juillet 1813, il offrit à la ville, qui l'accepta, un *Fleuve* ou statue de marbre tenant une urne, pour servir de couronnement à la fontaine de la place de l'église, où il paraît encore (3).

(1) *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, 1836, II, 140, Rapport de M. de Chergé.

(2) Au début de l'année 1807, M. Bontron vendit des marbres à M. Lenoir. Le ministre de la police générale, Fouché, en avisa le maire de Richelieu en lui disant : « Ces objets avaient été vendus avant que je vous eusse chargé d'empêcher la démolition du château et l'enlèvement des objets qui en dépendent. » Le 22 juillet 1807, MM. Lenoir et Bontron se présentèrent devant le maire, pour procéder à l'enlèvement des pièces achetées par le premier. C'étaient : « une statue en marbre de grandeur naturelle, représentant une vestale; — une autre statue représentant Pomone; — une autre statue représentant une dame romaine; — une autre dame romaine, copiée d'après l'antique; — une autre dame romaine, statue antique à laquelle la tête manque; — une statue de 7 pieds proportion représentant Auguste; — une statue *id.* représentant l'empereur Sévère; — deux colonnes rostrales de 14 pieds de haut, en marbre, ornées de chapiteaux et garnies de leurs piédestaux aussi en marbre; — deux obélisques aussi en marbre de la même proportion, portés par quatre boules de bronze également garnies de leurs piédestaux. » — Archives de Richelieu, *Registres des délibérations*.

(3) Archives de Richelieu, *Registres des délibérations*.

La démolition allait commencer impitoyable et sur toute la ligne; du faîte à la base on éventra, brisa, descella et emporta; ce fut comme une coupe réglée, à tant la toise de pierre, de marbre, de bois, de fer ou d'étoffes. En 1835, le palais du Cardinal avait disparu, et un visiteur écrivait: « Il n'existe plus rien du château ; des ruines, des pierres ouvragées, couvertes de ronces, des douves desséchées (1). » Les avant-cours, avaient subi une métamorphose complète que va nous retracer le même témoin: « Une avenue conduisant à une grande porte ronde, bâtie depuis 20 ans, qui remplace la grille en fer, vendue il y a vingt-cinq ans. On entre dans une allée de peupliers de 200 mètres de longueur sur 5 de large; dans la première cour à gauche, il existe encore la moitié d'une aile de servitudes où étaient les écuries; les vitraux en plomb. A droite, une aile des bâtiments des servitudes, conservée en entier: elle a 100 mètres de long. Au milieu de ces deux servitudes reste la porte d'entrée de la seconde cour du château: une voûte plate, on voit encore une côte de baleine suspendue par des chaînes (2). Sur la façade, un chiffre composé de trois lettres A.C.R., surmonté d'une couronne ducale, et du chapeau de cardinal. »

Le grand bâtiment des servitudes de droite, dont il vient d'être parlé, était intact et renfermait des alcôves dorées et plus de 200 tableaux qui avaient été enlevés du château, la plupart venant des plafonds. Ils étaient plaqués le long des murs ou entassés sur le sol, sans ordre. Ils figuraient des allégories, des portraits de la

(1) Thibaudeau, *Note* du 30 septembre 1835, dans les *Collections des Richelieu*, p. 149.

(2) Elle est aujourd'hui dans le vestibule de l'hôtel de ville de Richelieu.

famille des du Plessis ou de personnages célèbres, des batailles de l'histoire grecque, romaine ou française (1). A côté des peintures qui avaient leur cadre, étaient groupées et entassées des toiles sans encadrement (2), ainsi que « des tableaux sur boisures détachées (3) ».

(1) En voici la description d'après le visiteur que nous avons déjà cité. « Au rez-de-chaussée, dans la première pièce, on voit Mme de Montespan peinte dans toute sa beauté, à 20 ans, entourée d'Amours, chevelure à la Ninon, manteau de velours rouge doublé d'hermine, robe de satin blanc brodée en or ; ce tableau est en bel état de conservation ; — Nicole Duplessis, sœur du cardinal ; - Louis XIII à côté de son trône ; — Françoise, sœur du cardinal ; — Brancas, princesse d'Harcourt (c'est la plus belle femme de toute la collection), tableau magnifique par sa composition et la richesse des détails ; — Duplessis, grand-père du cardinal ; — le cardinal de Lyon, frère d'Armand ; il a pour attribut un petit chien canard assis sur une table ; — François Duplessis, père du cardinal, 1546 ; — Françoise de Rochechouart, épouse de Vignerot ; — Suzanne de la Porte, mère du cardinal ; — le cardinal décoré du collier du Saint-Esprit, même manière, même teinte que celui qui est dans le cabinet de M. de la Fontenelle : on le croit de l'école d'Italie ; — Renée de la Forêt de Beaurepaire, en 1560, remariée à François du Vergier, seigneur de la Rochejacquelein ; — Vignerot, femme d'honneur de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, 1638 ; le maréchal de Richelieu peint en 1720, quand il part pour son ambassade, belle et jolie tête ; son valet de chambre le pomponne et l'admire : tableau d'une grande dimension, quoique le personnage soit de petite structure, en bel état de conservation, il a été gravé ; et beaucoup d'autres portraits qui peuvent encore intéresser des familles descendues des Vignerot ; — l'histoire d'Achille depuis sa naissance, des batailles, des combats, des fruits ; — une Lucrèce qui se poignarde : elle était sur la cheminée de l'appartement des femmes d'honneur de la reine ; — des tableaux représentant des histoires grecques ; — les travaux d'Ulysse faisant allégorie à ceux du cardinal ; — la prise de Tyr comparée à celle de la Rochelle ; le passage des Alpes par Annibal ; la prise de Thèbes ; — la mort de Cyrus, allégorie à celle de Montmorency ; — sacrifice de Polixène sur son tombeau ; Ulysse qui découvre Achille parmi les filles de Déidamie ; Achille, tue Hector ; — Pâris tue Achille ; — Ajax se tue. » (Cfr. *loc. cit.*)

(2) « L'Amour couronne des amours ; la Chasteté brise les traits des amours ; Vénus conduisant un amour qui porte des couronnes de myrthe ; des Faunes couronnant leurs amantes ; l'assemblée des dieux pour la déification d'Hercule ; une Minerve qui triomphe du Sphinx ; une Aurore qui répand des fleurs ; les quatre Éléments, la Terre ou le triomphe de Louis XIII par la naissance de Louis XIV, l'Air par une chasse aux oiseaux avec les femmes de la cour sur des palefrois, le Feu par un feu d'artifice, l'Eau par des dames dans des traineaux sur la glace. » (Cfr. *loc. cit.*)

(3) « L'Amour conjugal, une femme tient une tourterelle ; la Candeur vêtue de blanc, un flocon de neige dans sa main ; l'Amour conjugal, une

Dans une chambre du premier étage il y avait un fleuve antique, appuyé sur une urne dont les différentes parties avaient été démontées avec soin. Le propriétaire du château, M. Bontron, qui demeurait à Paris, voulait vendre tous ces tableaux réunis pour la somme de 6,000 francs. La difficulté de trouver des acquéreurs tenait à ce qu'un grand nombre de ces peintures provenaient des plafonds, et étaient faites pour être vues à une certaine distance. La nièce, M^me^ Chapuis, qui logeait dans les servitudes et à laquelle nous reviendrons, était l'intendante chargée de la vente des épaves du palais de Richelieu (1). On avait refait le jardin des servitudes, et, au milieu des arbustes, se cachaient, comme par pudeur, de glorieux débris. Dans ce « charnier des arts, dit le même témoin, j'ai vu des jambes, des têtes de statues brisées; le torse de Louis XIII, du ciseau de Berthelot, est gisant sous une ronce double. » Ce spectacle navrant arrachait des soupirs à un ami des arts, M. de Chergé, qui se lamentait de ne pouvoir acheter ces belles choses et les arracher aux mains des Vandales, réduit qu'il était à les admirer tristement et à gémir « sur la décadence des idées et l'égoïsme des mœurs » (2).

Le propriétaire du palais de Richelieu, Joseph Bontron, mourut en 1843, à Paris. Par jugement du tribunal civil de la Seine, du 27 décembre de la même année, le

femme qui tient un cœur d'une main, de l'autre une colombe ; la Viduité, vêtue de violet ; un Enlèvement des Sabines ; des Sirènes dont les queues se terminent en dauphins ; Ulysse reçu par Calpyso, etc. » (Cfr. *loc. cit.*)

(1) Certains objets étaient cotés, comme chez les brocanteurs. Ainsi une belle plaque de contrefeu en fonte, de 6 pieds de long sur 4 de large, et pesant 800 livres, était tarifée 50 francs. (Cfr. *loc. cit.*)

(2) Cfr. *loc. cit.* — *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, 1831, *Rapport de M. de Chergé.*

château, ou plus exactement l'emplacement du château qui n'existait plus que par quelques monceaux de débris épars, fut transmis à Jeanne Bontron, veuve de Laurent Chapuis, ainsi que les communs. Mme Chapuis continua, comme propriétaire, la besogne qu'elle avait si bien commencée, à titre d'intendante. « Cette vieille, encore alerte et ingambe, dit un visiteur, est comme un insecte rongeant un cadavre. Elle vous vendra du pavé à quatre francs la toise, et de la pierre de taille à quatre sous le pied. Nous lui demandions si elle allait démolir encore. — Il faut bien, on va bâtir à Richelieu. — Elle tient à honneur qu'on n'aille pas à une autre carrière que la sienne. »

Par bonheur, les amis du beau réussirent plus d'une fois à sauver des chefs-d'œuvre d'une ruine complète. Au printemps de 1844, M. de Chergé, qui était de nouveau venu visiter le théâtre de ce grand désastre artistique, insista vivement auprès de la Société des Antiquaires de l'Ouest pour qu'elle achetât la statue mutilée de Louis XIII, qui jonchait le sol. L'acquisition fut décidée, le 23 avril; et, le 4 mai, elle arrivait à Poitiers (1).

(1) *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, 1844, Rapport de M. Jeannel et de M. de Chergé.

Actuellement cette statue se trouve, avons-nous dit, au musée de la Société des Antiquaires, dont elle est un des plus superbes morceaux. Puissante et l'impression produite par ce torse mutilé, plus que de grandeur naturelle. La tête, vigoureuse et fière, est encadrée par une ondoyante chevelure dont les boucles retombent sur les épaules; le manteau doublé d'hermine, est semé de fleurs de lis et porte le grand collier des ordres de France. Par dessous, apparaît une cuirasse romaine qui accuse nettement les formes du corps. Les bras sont brisés et la statue est rompue au-dessus du genou, en sorte que toute la partie inférieure fait défaut. Les lambrequins sont recouverts d'allégories morales, sous la figure de femmes. On y voit la *Charité* ayant sur son sein un petit enfant, la *Justice* armée d'une épée, la *Religion* dressant la croix dans les airs, la *Piété* les mains jointes vers le ciel, l'*Abondance* qui verse ses copieux trésors, le *Travail* qui est la source des œuvres hu-

Au bout de trois années, bien remplies sous le rapport de la destruction, Mme Chapuis donna ce domaine à son neveu, M. Jean-François Mélot, par son contrat de mariage avec une demoiselle Gandouin, d'une ancienne famille de magistrats richelais (1). A leur tour, six ans après, les nouveaux propriétaires le vendirent à M. Henri Laurance, de Richelieu, membre du conseil général d'Indre-et-Loire (2). M. Laurance travailla à reconstituer en partie l'ancien domaine de Richelieu, par diverses acquisitions dans le parc; il s'attacha même à rechercher des objets d'art provenant du palais et édifia l'habitation, dite le *Petit Château*. A sa mort, le 28 juillet 1861, la propriété vint à son neveu, M. Pierre Hulin, ancien sous-préfet, chevalier de la Légion d'honneur et plus tard député à l'Assemblée nationale. Celui-ci avait le culte des vieux souvenirs et des belles choses: il s'efforça d'embellir le domaine de Richelieu, restaura les servitudes où il installa des objets échappés du naufrage, et construisit le manoir de Poulesse, à quelque distance, au bord de la route de Richelieu à Châtellerault. Cette propriété cessa de lui appartenir, en 1877, pour passer aux mains de M. Michel Heine, banquier à Paris, auquel il était réservé de reconstituer presque intégralement la terre de Richelieu, après avoir recueilli dans sa famille le titre ducal qui remonte au grand cardinal.

Tel est l'état actuel du domaine de Richelieu dont les quelques restes d'édifices anciens paraissent réclamer

maines, et l'*Histoire* dont le burin grave les exploits du monarque. Que de finesse et de grâce dans ces motifs choisis et rendus avec tant de bonheur!

(1) Acte du 8 juin 1846, reçu par Me Giraudeau, notaire à Richelieu.

(2) Acte du 4 mars 1852, par Me Giraudeau.

une reconstruction. La ville, de son côté, garde en grande partie sa physionomie d'autrefois, malgré les modifications apportées à la façade de plusieurs maisons. Les places notamment conservent leur grand air; sur celle de l'ouest, les bâtiments du Collège ont été rajeunis par l'installation plus vaste de l'école primaire; sur celle de l'est, le palais de justice continue d'abriter les services de l'administration communale et de la justice. L'église, restaurée dans quelques parties atteintes et ornée de fresques assez décoratives, d'intéressantes verrières (1) et de quelques bons tableaux, dont une copie de la *Descente de Croix* de Rubens, semble encore attendre l'arrivée de quelque grand personnage ou écouter, silencieuse, la prière pour la mémoire de son illustre fondateur (2).

Quant aux trésors de toute sorte qui faisaient du palais un séjour enchanteur, dispersés au cours et à la suite de la période révolutionnaire, ils sont aujourd'hui l'ornement des musées publics ou des collections particulières. Déjà, autant que nous l'avons pu, nous avons indiqué en son lieu les heureux possesseurs de ces glorieuses épaves. On le sait, le musée du Louvre a recueilli quelques tableaux des primitifs italiens avec plusieurs marbres, en particulier les incomparables *Captifs* de Michel-Ange. Celui de Versailles renferme une douzaine des tableaux de la grande galerie, qui figurent les combats du règne de Louis XIII. Les musées de pro-

(1) L'une de ces verrières est due à la générosité de M^me^ Michel Heine.

(2) M. l'abbé Sémion, curé de Richelieu, a fait heureusement replacer au rétable du maître-autel l'*Assomption* qui y était autrefois. Puisse-t-il aussi recouvrer le beau tableau du *Couronnement de la Vierge*, qui était au sommet de l'autel et se trouve actuellement dans une église du voisinage. Il serait digne de son excellent esprit de rétablir le service solennel pour le Cardinal.

vince qui ont le plus largement bénéficié de la dispersion, sont ceux de Tours et d'Orléans. Le premier a quatre bustes, des tableaux du Poussin, des copies du Caravage, des portraits de peintres italiens et une table en marqueterie ; ajoutons que dans la cour de la Préfecture, sur des colonnes de marbre provenant du château du duc de Choiseul, à Chanteloup, on a placé des bustes en marbre de romains et de femmes romaines, que nous croyons originaires de Richelieu. Le musée d'Orléans a une vingtaine de tableaux, en particulier les *Éléments*, les *Évangélistes*, les *Docteurs* et plusieurs portraits des du Plessis. Enfin le musée des Antiquaires de l'Ouest possède le torse de Louis XIII et le grand sceau du Cardinal.

A ce propos, nous ferons remarquer que les événements offrent parfois de bien étranges rapprochements. Les têtes des statues de Louis XIII et de son Ministre avaient été séparées du tronc au moment de la Révolution, et on les fit servir à de vulgaires usages domestiques. Celle du roi fut trouvée suspendue comme contrepoids à un tournebroche; mais elle a rejoint le torse au musée des Antiquaires. Celle du Cardinal a subi, hélas! le même sort, et récemment à Rome on voyait, à la montre d'un marchand d'antiquités, une tête d'Armand en marbre, ajustée sur un buste moderne (1). Au reste, il y a quelque trente ans, il était facile de rencontrer dans le Richelais des objets venant du château, mais ils

(1) Le socle portait cette inscription : « Cette tête en marbre du Cardinal de Richelieu, mutilée par les iconoclastes de 1793, a servi de poids à un tournebroche d'un impie exalté. Hommage fait à Sa Sainteté Grégoire XVI par J.-F. Delaroy-Delorme, de Niort, diocèse de Poitiers, en France, l'an 1840. » — *Bulletin de la Société archéol. de Touraine*, 1er semestre 1886.

ont été achetés par les collectionneurs et sont devenus de plus en plus rares (1).

Il nous reste à indiquer les anneaux qui relient le présent au passé et continuent la noble série des ducs de Richelieu. Le duc Armand-Emmanuel, une fois rentré en France, mit ses précieuses qualités d'homme d'État au service de la Restauration. Ministre des affaires

(1) M. Ménard croit avoir trouvé des manuscrits de Bossuet et de La Fontaine; ce qu'il y a de certain, c'est que le Terrier du château, richement relié, a été longtemps aux mains de M. Baranger, notaire à Richelieu, qui l'a vendu. — M. Gillet, juge à Chinon, dont le goût égale la bienveillance, outre des monnaies romaines trouvées à Richelieu, possède une jolie tête de marbre et des fragments de statues ; dix plats de Moustiers, dont trois très beaux, aux armes du maréchal de Richelieu et de sa troisième femme, Élizabeth de Lorraine; et divers tableaux, dont un « grand comme un miroir », qui paraît être un « Louis XIV enfant. » — M. Briant, à Braye, dont le beau-père, M. E. Boulard, a fait une excellente traduction d'Horace, possède de belles faïences aux armes des Richelieu, et une remarquable console dorée qui était, dit-on, dans le cabinet de la reine. — M. Leblois, au château de Vaires (Seine-et-Marne), a trois superbes panneaux de tapisseries de Florence, figurant les *Amours de Diane et d'Endymion*. — M. d'Espinay, président de la Société « Sciences et Arts d'Angers », a un très curieux cabinet en marqueterie qui paraît aussi venir du château. — M. le marquis de Gibot a placé dans son parc de la Manvoisinière (Maine-et-Loire), une quinzaine de statues, assez dégradées, parmi lesquelles un *Mars*, un *Jupiter*, trois *Vénus* et des bustes d'empereurs romains. Lors de la démolition du château, elles avaient été achetées par M. Suet, architecte, qui les transporta dans sa propriété. La remarquable balustrade de la chapelle Saint-Martin, dans la cathédrale de Tours, aurait la même provenance. Ajoutons que dans la cour d'une maison de la grande rue, à Richelieu, on voit quatre bustes de marbre qui viennent également du château. — Quant à ce qui est des livres, nous sommes convaincu qu'en recherchant bien on trouverait encore, dans la région, soit des ouvrages reliés en veau noir, de la bibliothèque du premier duc, soit des volumes sortis de l'imprimerie installée au château par le Cardinal, vers 1640, et dont les caractères, dit-on, étaient d'argent. (Bibliothèque de Tours, manuscrit 1412.)

Puisque nous voilà revenu à Richelieu nous ferons une dernière remarque. Il y a environ quarante ans, M. Luzarche, ancien maire de Tours, acheta dans le Richelais, un coffret richement garni en velours violet avec dessins, bordure et fleurs de lis formés avec des clous. Il mesure 15 centimètres de longueur et porte les armes de France et d'Écosse avec la devise : *Maria Dei gratia Scotorum regina et Franciæ dotaria*. Cet objet, donné comme le coffret de mariage de Marie Stuart, a été dessiné avec soin par M. Leps, de Tours ; la Bibliothèque de cette ville en a une reproduction (II[e] série, n° 4721.)

étrangères et président du conseil en 1815, il déploya une indomptable énergie, — c'est son meilleur titre de gloire, — pour diminuer les douleurs et les charges de la patrie. Ses talents, la fermeté et l'élévation de son caractère font penser, quoique de loin, à son arrière-grand-oncle, le Cardinal. En 1820, il reprit une seconde fois le ministère et l'occupa jusqu'à la fin de l'année 1821; il mourut, le 17 mai 1822, laissant l'exemple, hélas! trop rare, de l'amour le plus vif pour son pays et du désintéressement le plus admirable(1). Sa femme, Rosalie de Rochechouart, ne lui avait pas donné d'enfant. Néanmoins le titre de duc de Richelieu ne devait pas s'éteindre. Sa sœur consanguine, Armande-Simplicie, avait épousé Antoine-Pierre de Chapelle, marquis de Jumilhac, lieutenant général des armées du roi (2).

(1) Il fut inhumé dans l'église de la Sorbonne, ainsi que l'avaient été la plupart des membres de la famille de Richelieu, à la suite du Cardinal. Les procès-verbaux de l'exhumation, faite par les révolutionnaires, attestent que le caveau renfermait vingt-sept cercueils. Nous mentionnerons, entre autres, François de Wignerod, mort en 1746; — Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, mort en 1715, et ses deux épouses, Anne d'Acigné, morte en 1698, et Marguerite Rouillé, princesse de Poix, morte en 1729; — un de leurs enfants, mort à deux ans; — Louis-Français du Plessis, maréchal, duc de Richelieu, mort en 1788, et sa seconde femme, Charlotte de Lorraine-Guise, morte en 1740; — Louis-Sophie du Plessis, maréchal, duc de Richelieu, mort en 1791; — son fils, Armand-Sophie, décédé à deux ans; — Adelaïde de Hautefort, sa première épouse, morte en 1767, et Marie de Gallifet, sa deuxième épouse, morte en 1814; — leurs filles : Armande-Marie, marquise de Moncalm, morte en 1832, et Armande-Simplicie, marquise de Jumilhac, morte à Rome en 1840; — le duc Armand-Emmanuel, dont il est ici question. Le caveau renfermait en outre les membres de la famille du Plessis-d'Aiguillon. (Cfr. *Les tombeaux des Richelieu à la Sorbonne*, par le comte de Fontaine de Rosbecq.) — On sait que la tête du Cardinal, extraite sous la Révolution, a été solennellement replacée dans le tombeau, le 15 décembre 1866. Faisons remarquer en même temps que le caveau des Richelieu, dans l'église de Braye, fut également profané en 1793. M. le docteur Orrillard, maire de Richelieu, qui nourrit un goût si vif pour les études historiques, y a retrouvé des débris de squelette, en particulier des ossements d'enfant, qui doivent être ceux de François-Louis, fils du seigneur de Richelieu, mort quelques semaines après sa naissance. (*Archives de Braye.*)

(2) Antoine-Pierre-Joseph de Chapelle, marquis de Jumilhac, naquit à

Par lettres royales du mois de septembre 1822, les enfants de celui-ci furent substitués aux nom et armes des ducs de Richelieu, et dès lors le titre est demeuré dans cette famille. A sa mort, le dernier marquis de Jumilhac, qui n'avait pas d'héritiers, légua son titre ducal à l'aîné de ses neveux, Marie-Odet-Jean-Armand de Jumilhac.

Marie-Odet était né en 1864 ; il avait un frère, Marcel, qui mourut à Laval, à la suite de la douleureuse campagne de 1871. Quant au jeune duc dont l'esprit était ouvert à toutes les choses élevées, il épousa, le 27 février 1875, M^lle^ Alice Heine, fille de M. Michel Heine, qui lui apportait tout à la fois l'éclat de la jeunesse, du nom et de l'opulence (1). Deux charmants enfants vinrent réjouir cet aimable foyer : Armand, né en 1876, et Marie-Auguste-Septimanie-Odile, née trois ans après. Heureux de penser que le petit Armand porterait un jour la couronne ducale, M. Heine résolut de reconstituer le domaine de Richelieu et de ressusciter quelque chose des magnificences d'autrefois. Mais hélas ! le duc fut emporté dans un voyage à Athènes, en 1880, à la fleur de l'âge et au milieu des plus radieuses perspectives ; et la réalisation de nos douces espérances semble ajournée.

Paris en 1764. Fils d'un lieutenant général, il embrassa la carrière des armes et devint, en 1791, lieutenant-colonel de la garde de Louis XVI. Arrêté après le 10 août, il parvint à s'échapper et prit part à l'expédition de Quiberon, où il fut blessé. Louis XVIII, en 1815, le nomma au poste de lieutenant général et commandant de la division militaire de Lille ; il mourut dans cette dernière ville, en 1826.

(1) M. Michel Heine, banquier à Paris, est cousin-germain de l'illustre poète Henri Heine. Il est à peine besoin de mentionner, dans sa brillante parenté, M^me^ veuve Armand Heine, propriétaire du magnifique château de Meggenhofen, et M^me^ veuve Furtado-Heine, à laquelle sa bienfaisance a valu la croix de la Légion d'honneur. M^me^ la duchesse de Richelieu, on le sait, a épousé, au mois d'octobre 1889, le prince Albert de Monaco Qu'il nous soit permis d'adresser ici tous nos vœux de bonheur au prince et à la princesse pour la commune félicité de leurs sujets.

Nous avons parcouru la carrière qui s'ouvrait devant nous. A propos de sa visite au château de Richelieu, qui a été comme le pivot de ce livre, La Fontaine parle d'une série de portraits « environ grands comme des miroirs de toilette » ; et il ajoute : « enfin c'est l'histoire de notre nation. » Certes, si de la grandeur du sujet nous rapprochons la médiocrité du cadre que nous avons préparé, il est vrai de dire également que le portrait est de petite dimension ; et pourtant, il n'est pas moins juste de reconnaître que c'est, en partie, l'histoire de notre nation. En vain chercherait-on dans le passé un homme qui soit plus véritablement Français que le Cardinal, par les qualités si bien harmonisées de son esprit et de sa volonté, et aussi par ses défauts, qui sont l'excès même de ses vertus. Vivante personnification du caractère national, il est à la fois le fruit le plus exquis et l'image la plus fidèle de notre patrie. Or le Cardinal-Ministre a laissé l'empreinte de son génie, non seulement sur son œuvre politique, mais encore sur son œuvre, j'allais dire domestique. Aussi avons-nous apporté une douce complaisance à peindre celle-ci avec tous ses traits parce qu'il nous semblait que nous faisions le portrait de la France, de ses grandes et généreuses initiatives, de ses travaux incomparables, sous le nom d'un de ses plus illustres enfants.

Le rayon lumineux, l'astre du jour se réfléchit également dans une glace de vaste et de petite dimension, océan ou miroir, fragment de verre ou gouttelette de rosée. De même, la vie d'une nation, de la France se reflète et se retrouve dans l'histoire d'une cité, surtout quand celle-ci est sortie tout d'une pièce du cerveau d'un homme d'État que le monde entier nous envie. Aussi bien avec quelle fidélité la ville, le châ-

teau de Richelieu renvoient cette image de la patrie française dans les grandes lignes et jusque dans les détails, en ses jours de gloire et de joie comme aux époques plus tranquilles ou plus voilées! Qu'on envisage les magnificences du palais ou la simplicité de la vie rurale avec l'action, séparée ou réunie, des différentes classes de la société, noblesse, clergé, bourgeoisie et peuple, toujours la miniature reproduit les traits du tableau avec une exactitude qui gagne en précision et en intérêt. Humble dans ses origines, le manoir s'éveille avec l'ère carlovingienne, grandit et se développe avec la période féodale, qui a son apogée dans le castel du XIIIe siècle ; avec la Renaissance, il ébauche cette gloire incomparable qui, au XVIIe siècle, l'enveloppe comme d'une auréole; au siècle suivant, il décline et descend dans l'ombre d'un crépuscule qui ne fut pas sans éclat; enfin, après avoir subi, avec de poignantes douleurs, la crise de la Révolution, il aspire de nos jours à voir reluire son étoile.

Et maintenant, nous sera-t-il permis de pousser jusqu'au bout notre rapprochement ? Le Cardinal, dans la tragédie d'*Europe*, l'une de ces œuvres pour lesquelles il s'entourait du concours de poètes bien connus, a écrit :

Quiconque aime la France, aimera cet ouvrage.

Qu'on nous pardonne cette témérité ! Mais à considérer uniquement la trame et le dessein de ce livre, qui n'a d'autre but que de présenter au public une page de l'histoire de notre chère France, nous oserions presque, en dépit ou bien à cause des défauts du travail, reprendre pour notre compte la pensée du Cardinal. Puisse, du moins, notre vœu être réalisé !

FIN

APPENDICE

—

LAZARISTES A RICHELIEU (1)

Lambert-aux-Cousteaux, supérieur-curé.
Jean Cuissot (1638).
Benoist.
Legat.
Germain.
Denis Gautier, supérieur-curé, 1645.
Collée.
Thibault.
Nacquart.
Langlois.
Lenoir.
Chaulin.
J. Chrestien.
Lefebvre.
Dandin.
Perceval.
Simon Manceau.
Duchatel.
Charles Bayart.
Duvot.
Nicolas Maillard.
Denis Landin.
Legros, supérieur-curé (1653).
Jean Ducoudray.
Rivet.
De Granville.
Rouger.
Codoing, supérieur-curé.
Petit (1660).
Hende.
Pierre de Beaumont, supérieur-curé (1657).
Legay.
Michel Deber.
P. Enfrye.
J. Chesnier.
Lécuyer.
André Liège.
François Gorlidet.
Gilbert Cuissot, supérieur-curé.
Edme Molay.
Rondel.
Moreau.
Deblé.
Picquot.
Bongart.
Pierre Cabel.
Jacques Jouault.
Raoul Guillon.
Firmin Get, supérieur-curé (1668).
Chardon.
Leroy.
Sevant.
Pinel.
Menand
Dachou.
Coupa.
Soulays.
René Almeras.
Brifrion.
Curt.
Bernon.
Guillebert.
Louis Dupont.
Jean Grimault.
Picouays.
J. Chiré.
Turpin.
Brisard.
Jacques Despréaux.
Claude Jandé.
Jean Servan.
André Jacob.
Louis Lebas.
Charles Roy (1670).
Jean Pinel.
Noël Michaut.
Nicolas Fontaine.
Nicolas Decune.
Nicolas Thibault, supérieur-curé (1671).
Rondel.
Nicolas Maillart.
Jacques Jouault.

(1) Ces noms sont extraits des registres d'état-civil où nous avons rencontré ces missionnaires, exerçant quelque fonction religieuse.

Pierre Maréchal.
Jean Cointrel.
Crespel.
Philibert Fardel.
Guillaume Duvault, supérieur-curé (1676).
Dufresne.
François Crosnier.
Joseph Colin.
Nicolas Maillard
François Dupuich, supérieur-curé (1677).
Michel Crespel.
Philibert Fardel.
Bonaventure Angot.
Robert Damanel.
Laurent Marc.
Jean Hourdel, supérieur-curé (1694).
Henri Moreau.
Yvon Leblanc.
Doué, supérieur-curé (1694).
André Lécuyer.
Charles Sazille.
Pierre Debart.
Barré, supérieur-curé (1698-1705).
Bertrand Oresne.
Jean Lesage.
Charles de Loison.
Christophe Mersult.
Tenneguy.
Camuset.
Pierre Martel.
J.-B. Choquet.
Pierre Lemoussu.
Lepage.
Carré.
Marin Louvel.
Joseph Leroux.
Roussel (1720).
Claude Cormillet.
François Stephan.
Louis Lemaire.
Jules Blaise.
Marin Périer.

LES ÉLUS

Jean Barilleau, 1635-1638.
Clément Babaud, 1636.
François Métayer, 1638.
Maurice Champigny, 1643.
Clément Nicolas, 1643.
Bertrand Guenard, 1648.
Gabriel Barré, 1646.
Ragonneau, 1656.
Jacques Métayer, 1638-1677.
Urbain Fourmy, 1654.
François Torterue, 1667.
Chanoisille, 1662.
Jacques Arnault, 1770.
François Brault, 1770.

OFFICIERS DE JUSTICE

Pierre Bien, conseiller du roi et sous-lieutenant de robe longue, 1636-1646.
René Bernon, greffier, 1646.
Pierre Arnault, lieutenant de robe longue, 1637.
Adam Chauffour, avocat, lieutenant civil et criminel, 1639-1642.
Louis Lebas, lieutenant particulier, 1643.
Pierre Balzeau, greffier, 1643.
René Torterue, lieutenant particulier, m. 1686.
Poureux, lieutenant, 1646.
Louis Hénault ,lieutenant, 1646.
Gui Drouin, lieutenant, 1648.
Pierre Babaud, greffier, 1650-1659.
Pierre Poirier, greffier, 1645.
Guillaume Bourguignon, lieutenant, 1651.
Pierre Maurice, lieutenant, 1650.
Pierre Doussel, conseiller du roi et assesseur, 1657.
René Torterue, lieutenant, 1664.
Deschamps, greffier, 1756.
François Champeigné, lieutenant, 1776.
Gandouin, greffier, 1776.
Urbain-Charles Bazile, lieutenant particulier, 1774.

AVOCATS ET PROCUREURS

Sébastien Arnault, avocat fiscal et conseiller du roi, 1636-1652.
Gilles Allain, procureur, 1636-1645.
Michel Pinet, procureur, 1636.
François Mauduit, avocat et conseiller du roi, 1636.
Philippe Bertault, sieur de la Rymondière, avocat, 1636.
Charles Jahan, avocat, 1636-1642.
Mathurin Ducoudray, avocat et procureur, 1637-1686, m. à 80 ans.
Charles Pinet, procureur, 1637.
Joseph Pinet, procureur, m. en 1721.
Eustache Pinet, procureur, 1639.
Massé Lecomte, procureur, 1642-1645.
René Foureau, procureur, 1653.
Pierre Foureau, procureur, m., 1657.
Jean Lamirault, avocat, 1646.
Pierre Lebas, procureur, 1654.
Maurice Duchesne, avocat, 1644. 1651.
Pierre Farouand, procureur, 1644.
René Jahan, avocat, 1644.
Charles Ragonneau, avocat, 1653.
Jean Ragonneau, avocat, 1653.
Pierre Michaut, procureur, 1646.
Vincent Jude, procureur, 1648.
René Précieux, procureur, 1648.
Eustache Précieux, procureur, 1665.
Louis Ducarroy, avocat, 1637.
Michel Ducarroy, avocat, 1649-1661.
Michel Massé, procureur, 1649.
Louis Favereau, procureur, 1649.
Jean Besnard, avocat, 1649.
Simon Leroux, procureur, m. 1645.
Louis Thibault. 1651, m. 1661.
Jacques Beauvilain, procureur, 1651-1666.
Jean Sa'ornes, avocat, m. 1650.
Henri Archambault, procureur, 1658
Guillaume Drouin, avocat, 1666.
Jean de Palmes, avocat, m. 1657.
François Drouin, procureur, 1655.
Jean Fromaget, procureur, 1660.
Néron, procureur m., 1669.
Louis Hénault, avocat fiscal, 1650.
Pierre Bernon, procureur, 1668.
Pierre Mauzé, procureur m., 1723.
Antoine Grosbois, avocat, 1640.
Philippe Bertaud, avocat, 1641.
Jean Poirier, avocat, 1678.
François Ducoudray, avocat, 1666.
Jean de la Mothe, avocat, 1673.
Desmé, avocat. 1651.
François Lecœur, avocat, 1654, 1662.
Mathurin Pineau, procureur, 1651.
Jean Dandin, procureur, 1652.
Michel Peloquin, procureur, 1655..
Louis Peloquin, procureur, 1656-1668.
Jean de la Fouchardière, procureur, 1655.
Michel Drouin, avocat fiscal, 1655.
François Drouin, procureur, 1658-1670.
Charles Ragonneau, avocat, 1656.
Jacques Ragonneau, procureur, 1679-1686.
Pierre Précieux, procureur, 1657.
Vincent Roy, avocat, 1659.
Jean Saboureux, avocat m., 1662.
Maurice Champigny, procureur, 1660-1677.
Jean Jahan, sieur d'Ambournais, avocat, 1662.
Pierre Besnard, procureur, 1670.
Jean Besnard, avocat, 1674.
Bertrand Allain, procureur, 1666.
Claude Leboistel, procureur, 1668.
Jean Gaillard, procureur, 1669-1675.
Urbain Moussault, procureur, 1670.
Henri Archambault, procureur, 1671.
Jacques Angevin, procureur, 1671.
Louis Puisard, procureur, 1673.
René Chesneau, procureur, 1676.
Louis Peloquin, procureur, 1678.

Bernard Archambault, procureur, 1690.
René Duplessis, procureur, 1677.
Jean Jahan, procureur, 1667.
Jean Ragonneau, avocat fiscal, 1684.
Louis Lebas, procureur, 1674.
Charles Jahan, procureur, 1674.
Mathurin Ducoudray, procureur, 1674.
De Palmes, procureur, 1674.
Urbain Moussault, procureur, 1674.
Jean Belloin, procureur, 1717.
Henri Jamet, procureur, 1717.
Charles Gaillard, procureur, 1775.
Pierre Gaillard, procureur, 1744.
François Champeigné, avocat, 1783.
Michel Métayer, avocat, 1764.
Gabriel Jamet, procureur, 1786.

OFFICIERS DE LA GABELLE

M. de Beaulieu, capitaine de la gabelle, 1630.
Pierre Bonnmy, président du grenier à sel, 1641.
Charles de la Barre, greffier au grenier à sel, m. 1663.
Jean Bastard, avocat au grenier à sel, 1662.
Antoine Aubry, contrôleur au grenier à sel, 1643, président, 1653.
Abraham Boulard, receveur général des gabelles, 1644.
Jean Ragonneau, conseiller au grenier à sel, 1685.
René Métayer, greffier du grenier à sel, 1677.
Jean Poirier, greffier au grenier à sel, 1647.
Jean Laboureux, conseiller au grenier à sel, 1651-1662.
Chaufreton, receveur de la gabelle, 1656.
Lafleur, officier des gabelles, 1658.
Jean Lamy, officier des gabelles, 1655-1660.
Guy Leblet, conseiller, 1678, m. 1704.
Charles Gletraye, greffier en chef du grenier à sel, 1653-1669.
Antoine Gletraye, greffier en chef, 1669-1675.
Pierre Bastard, conseiller, 1652-1660.
Pierre Lecomte, officier de mesure au grenier à sel, 1670.
Jean Epaupin, conseiller, 1653.
Claude Cailly, lieutenant, 1656.
Claude Boulan, capitaine, 1656-1662.
François Ridray, receveur au grenier à sel, 1658.
Pierre Bastard, sieur de la Perrière, grenetier, 1658
Claude Torrillon, sieur de la Garderie, receveur, 1658.
Amable de la Grange, commis conseiller. 1660-1664.
Pierre Rousseau, conseiller, 1664.
Tierre Guilgaud, capitaine, 1665.
Fleurent Bouilly, contrôleur, 1666.
Pierre Bilouin, la Brioche, mesureur, m. 1662.
Charles Bercilly, contrôleur, 1670.
Jean Bouilly, contrôleur, 1670.
Jean Motet, receveur, 1671.
François Hamelin, receveur, 1673.
Préjan Poirier, conseiller, 1676.
Gaston Boursier, receveur, 1679.
Pierre Moret, receveur, 1686.
Jean Poirier, procureur, 1681.

Receveurs des tailles.

Jacques Foureau, 1642.
Vincent Bouin de Noiré, 1661.
Pierre le Juge, 1667.
Daniel-Jean David, 1686.

SERGENTS ROYAUX OU HUISSIERS

Louis Dubois, 1610 mort en 1649.
Jacques de Chargé, 1637.
Claude Levasseur, 1637.
Jean Boury, 1644.
François Gaillard, 1646.
Jacques de Bussy, 1651.
Joachim-Lecomte, 1648-1653.
Etienne Angevin, 1648.
François Grillot, 1648-1650.
Pierre Héraut. 1648.
Zacharie Roy, 1649.
Denis Savaton, 1649.
Jean Jacob, m. 1657.
Michel Ragau. m. 1644.
Jacques Mauzé, m. 1649.
François Mauzé, 1670.
Pierre Durouet, m 1650.
Antoine Ducarroy, m. 1652.
Guiet, m. 1654.
Pierre Vaudiot, m. 1661.
Jean Meunier, m. 1660.
Mathieu de La Mothe, 1650.
Pierre Dubourg, 1668-1673.
Bazille. 1673.
André Grenier, 1673.
Vincent Bouin, 1673.
René Ducarroy, 1675.
Bourgeoult, 1650.
Antoine Pinet, 1670.
Jean Botreau, 1651.
Jacques Gilloir, 1652.
Pierre Lecomte, 1652-1670.
Jean Cerceau, 1671.
Jacques Néron, 1655.
Etienne Girouard, 1656.
Julien Patrice, 1657.
Vincent de la Garde, 1657.
Antoine Gillet, 1658.
Pierre Guillon, 1661.
René Laurent, 1663.
Laurent Barreau, m. 1663.
Jacques Courtault, 1664-1671.
Henri Néricault, 1664.
René Chesnier, 1664, 1675.
René Cartier, 1663-1678.
Henri Gaudier, 1668.
François Drouet, 1668.
Michel Fourault, 1668.
Basile Orson, 1670.
Daniel Perrotin, 1668.
Vincent Roux, 1668.
Bernard Archambault, 1669,
Jean Meunier, 1662.
Savaton, 1661.
François Poullet, 1671.
François Hocher, 1672.
François Chilleau, 1680.
Briant, 1783.
Faré, 1782.
Lunet, 1782.
Boissier, 1782.

Charles de Révault, maître-concierge des prisons, 1649.
Pierre Derelo, concierge des prisons, m. 1638.
Charles Derelo, géôlier 1648.
Louis Roy, géôlier 1660.
René Chénier, concierge des prisons 1761-1669.

NOTAIRES DU DUCHÉ-PAIRIE

Pierre Duchesne, 1637.
René Précieux, 1648.
Eustache Lebas, 1648.
Gabriel Saulnier, 1649.
François Saulnier, 1663.
Pierre Castel, 1649.

Vincent Molay, 1649.
Laurent Bareau, 1655
Nicolas Barreau, 1662.
René Chenier, 1662.
Louis Moreau, 1652.
François Drouin, 1652.
Etienne Chaigneau, 1653.
Gilles Amirault, 1655.
Jacques Beauvilain, 1655.
Louis Thibault, 1656.
Jean Jahan, 1657.
Zacharie Roy, 1658.
Sébastien Arnault, 1659.
René Dumoulin, 1663.
Laurent Aubert, 1664.
Pierre Tournon, 1664.
Jean Olivier, 1670.
Jean Feruau, 1670.
Denis Savaton, 1670.
Claude Gillet, 1671.
Pierre Saulnier, 1672.
René Bourg, 1674.
François Goulard, 1675.
Philippe Nozereau, 1676.
Augustin de Forges, 1678.
Thomas Guiet, 1679.
Claude Renouard, 1679.
René Jousselin, 1680.
Jean Perrotin, 1681.
Mathieu Doubleau, 1706.
René Champigny, 1770.
Loiseleur, 1745.
Sailland, 1745.
René Nozereau, 1731.
François Gouin, 1744.
Baffert, 1743.

APOTHICAIRES ET CHIRURGIENS

Apothicaires

Charles Gilles, 1622.
Jean Pinet, 1637-1650.
Pierre Lebon, 1641.
Charles Drouin, 1646-1660.
Croiset, m. 1662.
Pierre Benard, 1653.
Antoine Senard, 1659-1679.
Christophe Baron, docteur en médecine, 1664.
Jean Mattet, apothicaire, 1756.

Chirurgiens

René Vattier, maître-chirurgien, 1636.
Guy Goicheau, maître-chirurgien, 1646.
Philippe du Jour, chirurgien, 1652-1658.
Jean-Jacques, chirurgien, m. à 80 ans, 1658.
Charles Vincent, m. 1658.
Jean Bonnereau, m. 1659 (a environ 100 ans).
Chanlon, m. 1661.
René Drouin, m. 1708.
Georges Morineau, 1650.
Jean Cotret, 1673.
René Gaultier, 1657.
Basile Ducarroy, 1661-1678.
Claude Ducarroy, 1686.
Armand Salmon, 1665.
Etienne Compagnon, 1666.
François Deniault, 1679.
René Guiet, 1666;
Jean de la Grange, 1670.
Antoine Derelo, 1667-1686.
Pierre Sermais, 1670.
Hubert Sermais, 1677.
Pierre Coutreux, 1675.
René Hamelin, praticien, 1646.
Philippe Bondy, chirurgien, 1680.
Jean Goichau, chirurgien, 1756.
René Hulin, chirurgien, 1771.
François Drouin, praticien, 1651.
Claude Gautier, praticien, m. 1663.
Jean Archambault, praticien, 1673.
Jean de la Mothe, praticien, 1658.

Louis Pinard, praticien, 1660.
Antoine Champigny, praticien,
Pierre Saboureux, praticien, 1675.

Sages-femmes

Vve Robin.
Marie Pasquier.
Louise Guillonet.

PROFESSIONS MANUELLES

Maîtres-cordonniers.

Pierre Salmon, 1645.
Jean Guérineau.
Jean Loiseau.
Reué Grilleau.
René Martin.
Urbain Barbet.
Deniau.
Laroche.
Jacques Baudi.
Pierre Fouquet.
Jean Gobert.
René Calais.
Mathurin Savin.
Proust.
Jacques Peltier.
Jean Rideau.
Claude Aubert.
Pierre Deniau.
René Bonneau.
François Gallois.
Jean Dalouse.
Vincent Grillon.
René Grillain.
Pierre Rigault.
Pierre Bastard.
Urbain Deslandes.
Antoine Callot.
Denis Girault.
Charles Lefebvre.
Julien Thibault.
Vincent de la Barre.

Maîtres-tisseurs.

Vincent Groleau.
Étienne Piot.
Pierre Bouchard.
Gilles Clisson.
Bernard Morin.
François Robineau.
Jean Forest.
Jacques Angeleaume.
Pierre Dumonstier.
Urbain Bonneau.
Vincent Morineau.
Louis Voisine.
François Gouin.
Antoine Thibault.

Maîtres-gantiers.

Pierre Palau.
François Bisson.
Nicolas Bisson.
Pierre Bastard.

Maîtres-musiciens.

René Gaultier.
Jean Tacher (violoniste).

Maîtres-chapeliers.

Jean Demoury.
Jacques Thirault.
Jean Habert.
Louis Ponceau.

Maîtres-tanneurs.

Pallu.
Philippe Desaché.
René Gaultier.
Pierre de Boussay.
Bertrand Mériot.
François Drouin.

Maîtres-selliers.

François Luillier.
Charles Chesneau.
André Lebeau.

Maîtres-charrons.

Antoine Chicot.
André Mauberger.

Maîtres-teinturiers.

Simon Charron.
Jean Charron.

Sergetiers.

Réverend Guimard.
Gilles Pélisson.
François Allain.
Jacques Herpailles.
Toussaint Vignault.
Julien Deniau.
Samuel Saumoussu.
Pierre Pimbert.
Simon Bourdon.

Nicolas Caillet.
Étienne Bureau.
René Renault.
Pierre Réau.
Pierre Guiet.
Antoine Bardin.
Gilles Clypon.
Antoine Faroud.
Jean Groleau.
Jacques Lemoine.
René Cartier.
Pierre Mauberger.
Émeri Mauberger.
Michel Chauvet.
Vincent Audebert.
Angelaume.
Jean Hardouin.
Sainton.
Vincent Chaveneau.
Antoine Michau.
Vincent Chauveau.
François Drouet.
Pierre Charbonnier.
Louis Deniau.
Louis Poisson.
Robert Gouin.
Louis Orfroy.
Pierre Thibault.
André Boiville.
Étienne Queniot.
Thomas Piquerel.
Jean Prouteau.
Charles Janot.

Maîtres-tailleurs.

Pierre Boucher.
André Boucher.
Gilles Cignard.
Pierre Robineau.
Antoine de Vigny.
Vincent Blandin.
Mathurin Tancart
René Brancheu.
Nicolas Bigot.
Vincent Bisard.
Jean Guibourt.
Pierre Savary.
Jean Dupuy.
Jean Charbonneau.
Louis Lecoindre.

Maîtres boulangers.

Jean Barreau.
Étienne Chesneau.
Mathurin Ragner.
Joachim Papin.

Faiseurs d'eau-de-vie.

Guillaume Paloteau.
Jacques Savaton.

Salpêtrier.

Nicolas Cassegrain.

Charpentier en moulin.

René Thibault.

Armuriers.

Bertrand Gautier, 1660.
Claude Angeret, 1662.
Jacques Angers, 1664.

Maréchaux.

Pierre Peloquin, 1650.
Louis Harigault, 1650.
Jacques Pennier, 1652.
Pierre Auger, 1665.

DIVERS

Jean Patrognon, faiseur de bas d'étain.
Léonard Réchaud, maître fondeur, 1645.
Denis Pou, broyeur de couleurs, 1657.
Jean Dumay, confiseur, 1670,
Louis Deniau, clergier, 1664.
Bertrand Guenaut, écrivain, 1657.
Florent de la Saulaye, écrivain, 1670.
Jean Tabar, tourneur, 1670.
Joachim Etenuereau. maître tondeur de draps, 1670.
Antoine Boucher, maître tisserand, 1671.
Jean Joigneau, maître tisserand, 1671.

OFFICIERS DU CHATEAU

Jean Desmarets, intendant du duc, enterré le 26 octobre 1651.
Maissé, secrétaire de Desmarets, 1652.
Jean de Sainte-Marthe, intendant de la maison du duc, 1651.
De Courchant, receveur du duc, m. 1690.
René Précieux, trésorier du duc, 1670.
Jean Laurent, concierge du château, 1662-1675.
Antoine Pineau, dit sieur de la Jeunesse, concierge, 1638.
Georges Quenet, portier de la basse-cour, 1668-1673.
Jean Poupineau, portier, 1665.
Jean Sergry, portier du parc, 1648.
Gilles Dolard, lieutenant des chasses, 1658-1672.
Charles Guillebert, garde des biens, 1602.
François Ducarroy, sieur de Piedsec, garde, 1662.
André Jacob, garde-chasse, 1659-1668.
Maurice Duguet, renardier, 1662-1673.
Jean Beliard, garde-chasse, 1669-1674.
Vincent Lhuillier, garde-chasse, 1639-1649.
Nicolas Prudhomme, garde-chasse, m. 1662.
Jean Bourgenais, sieur de la Varenne, 1er valet de chambre du duc, 1645.
Jean Leblay, valet de chambre du duc, 1671.
Nicolas Coqueüel, maître-jardinier, 1671.
Gilles de la Rivière, médecin du duc, 1666.
François Boucher de Messemé, chirurgien du duc, 1692.
Michel Lecomte, maître-paulmier, 1668.
Henri Bourquard, suisse du château, 1655, m. 1659.
René Ducarroy, cuisinier du château, 1606, m. 1616.
Gervais Altera, maître d'hôtel du duc, 1689.
Jean Sanguin, écuyer du duc, 1675.
Gilles Pasquier, domestique, m. 1612.
Toussaint Desnoyers, cocher, 1667.
Pierre Comportés, palfrenier, 1676.
Denis, maréchal du duc, 1657.
Pierre Desroches, huandier du château, 1657.
Gilles Lecuier, cocher de la duchesse, 1653.
Pierre Beaudouin, garde-chasse, 1762.
François Goussé de la Janvrie, intendant du château, 1782.
Françoise Sanguin, fille d'honneur de la duchesse, 1652.
Marguerite Enpeaume, fille d'honneur de la duchesse, 1686.

TABLE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES (1

Abdel-Rhaman, 11.
Académie de Richelieu, 128.
Acharie de Marmande, 39.
Acigné (Anne d') 353, 354-357.
Adrien, 5.
Ægidius, 8
Aiguillon (duchesse d') 128, 136, 137, 146, 297, 298, 303, 335-338, 352, 353, 361.
Aimeri de Braye, 35.
Alaric 11, 6.
Alençon (duc d') 111.
Alesia, 9
Aloigny (d') 160.
Angles, 20.
Anien, 6.
Anjou (duc) 109, 110, 115.
Anne d'Autriche, 341-347.
Anselme (saint), 44.
Antogny, 2, 21, 22.
Antonin le Pieux, 4, 5,
Archambault (la famille), 457.
Argenson (marquis d'), 403.
Assay, 109.
Ataulf, 7.
Auson, 56, 57.
Azay-le-Rideau, 83.
Babaud (Jean), 410.
Barre (Pierre de la) 287, 288.
Barré (Pierre), 370.
Barthélemy, 28.
Barthélemy, archev. de Tours, 32.
Baudry, abbé, 44.
Beauçay, 55.
Beauregard (Costa de), 490, 491.
Beauvau (les de), 136.
Béraudin (Étienne), 289.
Bernier, 27.
Bisseuil, 3, 35.
Blalai, 20.
Blanchot, 457.
Blet (les de) 395, 398.
Bloson de Mirebeau, 49.
Bois-Aubry, 26, 44, 51, 52, 109.
Bois-Rogues, 85, 94.
Bonnet (Saint-), 34, 286.
Bonnivet, maréchal, 112.
Bontron. 489, 492, 496.
Bosnai, 33, 34.
Bouchard (les) 21, 31, 54, 55.
Boulard (Émile), 499.
Bourges (Mme de), 140.
Bourgueil (abbaye de), 32.
Bouthillier (les de) 132, 142.

(1) Nous avons mis les noms qui se rapportent plus immédiatement à l'histoire de Richelieu ; les noms de lieux sont en italiques ; les chiffres indiquent la page.

Braslou, 406.
Braye (paroisse et église de), 3, 6, 12, 13, 14, 18, 21, 23, 24, 26, 29, 31-37, 89, 103, 134-140, 158, 159, 292, 293, 298-303.
Bretegon, 21.
Bridieu (de), 350.
Brissac (de), 112.
Brunehault, 10.
Bueil (collégiale de) 72.
Bueil (famille de) 65-72.
Bueil (Louis de) 65-72.
Buisine (Augustin de) 280, 281, 282.
Bussières, 41.

Cambourt (François du), 104, 105, 153.
Candes, 21, 53.
Carroi, 34.
Cars (comte des), 487.
Cartier (Henri), 457.
Cassien (*Saint-*) 84, 94.
Catherine de Médicis, 107, 111.
Cénon, 11.
Cépay, 34.
Champeigné, curé, 155.
Champigny-sur-Veude, 25, 27, 29, 31, 53, 83, 84, 103, 109, 110, 111, 270, 380-384, 418, 463-465.
Champvant, 37, 38, 103, 143, 298-301.
Charlemagne, 11.
Charles-Martel, 10, 11.
Charroux, 23.
Charles VII, 63, 85.
Chartres (duc de), 451.
Chasteigner de la Rochepozay, 141.
Châtellerault, 11, 12, 16, 39, 53, 60, 109.
Chenonceau, 83.
Chevalerie. 60-72.
Chézelles, 160.
Chillou (château du) 83, 101, 102, 138.
Chinon, 5, 8, 10, 11, 12, 21, 29, 31, 49, 56, 58, 59, 60, 108-110, 114-116, 26 270, 274, 418.
Chizeray (Motet de ,
Citoys (François), 143, 155, 287.
Cinais, 11.
Clément XIV, 441.
Clarté-Dieu (abbaye), 242.
Clérembault (famille de), 77, 79, 85-90.
Clovis, 8.
Coligny, 109, 110.
Comtes de Poitou, 14, 15, 16, 17.
Comtes de Touraine, 17.
Condé (Prince de) 108, 109, 111, 144.
Corbin (Bertrand), chapelain, 159, 160.
Cormery, 53.
Coudray-Montpensier, 52, 54, 84.
Courcay, 20
Coussay, 20, 53. 94, 137.
Couzières, 156.
Creuse, 73, 110.
Croix (monastère de *Sainte-*), 10.
Croix (collégiale *Sainte-*), 94.
Cyprien (abbaye de *Saint-*), 20, 22, 24, 43-47.

Dagobert, 10.
Desmarets de Saint-Sorlin, 188, 189, 201, 202, 224.
Dive, 110.
Doussay, 20.
Drouin (Jean), 288.
Duboys (J.-J), dit d'Angers, 446-449.
Ducarroy (les), 103, 280.
Ducarroy (Jacques), 126, 129, 203, 358, 359.
Ducarroy (Olivier), prieur, 155, 159.
Ducarroy (François), 278, 279, 280.
Dufourny, 472, 476-480.
Dujon (Gabriel), 409.
Durand (Louis), 269, 290.
Duvergier de Hauranne, 141, 142.

Écouen, 210, 211.
Effiat (les d') 374, 409.
Éléonore d'Aquitaine, 49.
Eudes (comte), 25.
Evarik, 7, 8.
Eveillechien, 88.

Faye, 21, 25, 26, 27, 30, 31, 35, 48, 86, 101, 110, 123-125, 160-162.
Filles de la Charité, 307-310, 408.
Filles de Notre-Dame, 317, 318, 408.
Florent (abbaye *Saint-*), 94, 112.
Flotte (Jean de) 159.
Fontevrault, 43, 49, 51, 144.
Fontmaur, 2.
Fortunat (saint), 10, 13.
Foulques-Nerra, 25.
Foulques Réchin, 25, 27, 28.
François Ier, 94.
François II, 111.
Frédégonde, 10.
Frédérik, 8.
Fresne, 21.
Frétart (Pierre), 104, 105.
Frothaire II, 23.

Garnier Maingoth, 28.
Gartempe, 87.
Gaudin, abbé, 35.
Gaultier (Abraham), 290.
Gensé (de), 148.
Geoffroy-Martel (comte) 23, 28.
Geoffroy-le-Barbu (comte), 25.
Geoffroy, curé d'Antogny, 21, 22.
Germigny, 34, 36.
Germigny (de), 149.
Gilles-des-Couts (*Saint-*) 51.
Glenay, 136, 137.
Gouffier (Louis), 269.
Grandier (Urbain). 366-369.
Gréaulme (de), 160, 395.
Grégoire de Tours (saint), 9, 10, 13
Grisay, 39.
Guillaume de Braye, 35.
Guillaume le Roux, 33, 36.
Guise (duc de) 106, 107, 108, 112.

Haye (*La*), 109, 110.
Heine (Michel), 491, 496. 498, 502.
Heine (Mme Armand), 502.
Heine (Mme Furtado-), 502.
Henri I, roi d'Angl., 29.
Henri II, roi d'Angl., 29, 30, 49.
Henri III, 107, 119, 130.
Henri IV, 106, 107, 119, 120, 122, 136.
Henri de Bourbon-Montpensier, 118, 119.
Hilaire (saint), 5, 10.
Hilaire (collégiale *St-*), 11, 24, 48, 86, 94.
Hoche, 482, 483.
Huet (l'abbé). 356.
Huguenots, 106-116.
Huguet (Armand), 422-429.
Hyver (François), 137, 158, 159.
Hyver (Aimé), 159.

Ile-Bouchard, 2, 21, 28, 31, 39, 56, 58, 108, 109, 418, 419.
Ingrandes, 109.
Isambert, évêque de Poitiers, 32.
Isembaud de l'Étoile, 53.
Ithier 20.

Jahan (Jean), 410, 411.
Jaille (de la), 160.
Jean de Châlons, 65-72.
Jeanne d'Arc, 60.
Joseph (le P.), 143, 144.
Joué, 21.
Jouin (Saint-), 5.
Jouin (abbaye et paroisse de *St-*), 23, 31.
Jouin (famille de St-), 31, 32, 33.
Jouin (Arbert de St-), 32, 33.
Joyeuse (Louis de), 93.
Juifs, 58, 59.
Jules César, 3, 9.
Jumilhac (marquis de), 488, 501, 502.

La Chaussée (de), 148, 149.
La Fontaine, 126, 178, 363-365.
Lanfranc, 44.
Langeais, 25.
Laurance, 491, 496, 497.
Lecœur (François), 289, 290.
Legrand (René), 411, 456.
Legras (Nicolas), 326, 332.
Leigné, 2, 32.
Lemasle (Michel), 142, 143, 159, 299-301.

Lenoir (Alexandre), 183, 184, 475, 476, 487.
— (Albert), 476.
— (Alfred), 476.
Le Roy (famille), 101, 102, 116.
Lesuire (Prosper), 463-467.
Lorraine (duc de), 222, 223.
Louans (saint), 10.
Loudun, 20, 25, 49, 110, 123, 272, 274, 418.
Louis le Débonnaire, 20.
Louis VII, 29, 30.
Louis IX, 55.
Louis XI, 52.
Louis XIII, 152, 154, 156, 266-271, 322.
Louis XIV, 184, 341-350, 359, 360.
Louis Ier Bourbon-Montpensier, 83, 103.
Louis II Bourbon-Montpensier, 105, 106, 107-111, 114.
Louvre (musée), 179, 183, 184, 195, 196, 206, 219, 220, 475-480, 498.
Luzé, 51, 52.

Mable, 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 27.
Maillé (Urbain de), 152.
Maillé (Claire de), nièce du Cardinal, épouse le duc d'Enghien (Grand Condé), 152.
Maillezais, 16.
Maingoth, 33.
Maixent (*saint*), 23.
Marconnay, 32, 43, 104, 105, 140.
Marguerite de Sancerre, 79.
Marie d'Anjou, 83.
Marie de Médicis, 132, 145, 146, 152, 155, 157.
Marie Stuart, 107, 500.
Marot (Jean), 86, 126, 205, 212, 281, 282.
Marolles (abbé de), 131, 132, 335, 362, 363.
Marmande, 20, 38-41, 65, 72.
Martin (saint), 5, 10.
Martin (collégiale de *St-*), 11, 20, 21.
Massognes, 43.
Maure (*Sainte-*), 31, 36, 51.
Mauson, *Mausson*, *Mausum*, 3, 31, 34, 42.
Mausson (famille de), 35, 43-47, 75, 78 80, 101.
Mazarin (cardinal), 338, 341, 344, 345.
Mazarin (duc), 348.
Merci-Dieu (abbaye de la), 55.
Mercier (Guillaume), 290.
Messemé, 37.
Messemé (de), 160, 161.
Mexme (saint), 5, 8.
Mexme (collégiale *St-*), 53.
Milly, 37, 396, 397, 398.
Mirebeau, 20, 25, 31, 32, 48, 49, 108, 109, 123, 269, 274, 418, 419.
Mirebeau (St-André de), 32.
Moisand, 467.
Monaco (prince et princesse de), 502.
Mondon, 83, 103.
Montbazon, 25.
Montcontour, 25, 110.
Montdion (les de), 451.
Montespan (Mme de), 356, 357.
Montgauger, 359, 389.
Montierneuf, 23.
Montmorency (les), 210, 211.
Montpensier (Mlle de), 127, 128, 178, 211.
Montsoreau, 21, 52, 54.
Morinerie, 160, 395.
Moussais, 11.

Nancré, 32.
Néon, 73.
Nivès, 26.
Noiré (Bouin de), 373.
Norbert, 24.
Noudre, 21, 31, 51.
Noyers (abbaye de), 26, 28, 29, 32, 36, 37, 38, 41, 45, 109.
Nueil (en Poitou), 31.

Oiron, 83.
Orléans (musée d'), 200, 203, 221, 498.
Orléans (Gaston d'), 270.
Ormes (*les*), 403.
Orrillard (Dr), 2, 501.
Ouches, 24.

Palaudière, 161, 398.
Paterne (*Saint-*), 242.

Patrice (*Saint-*), 28.
Payen, 28.
Pelletier (Louis), 268,
Pelletier (François), 290.
Penthièvre (duc de), 451.
Pépin, 23.
Perron (cardinal du), 142.
Pidoux, 143.
Pierre de la Bajace, 37.
Pin, 114.
Plessis (demeure), 73, 74.
Plessis (famille du), 74-78.
Plessis (les du), de Richelieu.
— François Ier, 87-90.
— François II, 90, 91, 94, 101-104.
— Louis Ier, 104, 105.
— Louis II, 105, 118.
— Jacques, 131, 158, 159.
— Francois dit *Pilon*, 111-114, 117.
— Antoine dit le *Moine*, 109, 111-117.
— Françoise de Sauves, 138, 140.
— Louise épouse le baron de Pontchâteau, 153.
— François III, père d'Armand, 106, 111, 118-121, 130, 134.
— Françoise, 121, 122, 134, 135, 136, 145.
— Henri, 121, 134, 135, 137-140, 147-151, 152, 156, 157; — son épouse, Guiot des Charmeaux, 139, 140, 145, 149, 150, 155; — son fils, Loïs, 153-155.
— Alphonse, 121, 131, 132, 135, 147, 348, 349.
— Armand (v. à Richelieu).
— Nicole, 121, 135, 137, 145-152, 157; — son mari, Urbain de Maillé, 152.
Poirier (Dom), 437. 438, 440, 441.
Poirier (François), 410.
Poirier de Juigny, 459.
Poitiers, 5, 9, 10, 11, 15, 16, 23.
Ponçay, 39.
Porte (Audebert de la), commandeur, 56.
Porte (Suzanne de la), mère d'Armand, 120-123, 125-131, 136-144, 145-151.
Porte (Amador de la), 134, 135.
Poulesse, 3, 23, 24.
Pouant, 24, 31, 36, 48.
Pradon (Martin de), 284.
Précieux (Jacques), 53, 435-441.
Primeri, 104, 105, 138.
Prinçay, 2.
Pussigny, 2, 21.
Puygarreau, 20.

Quérard (Philippe), 288.
Quillet (Claude), 367.
Quinçay, 23.
Quinson (de), 490.

Rabastet, 34, 25.
Rabelais, 52.
Radegonde (sainte), 10.
Ragonneau (François), 429-435.
Raimond, curé de Pussigny, 21.
Rainaud, viguier, 24.
Rainaud, abbé, 34.
Raoul des Fourneaux, 40.
Rasilly, 63, 64.
Razilly (famille de), 116.
Rasines, 32.
René d'Anjou, 63, 64.
Richard Cœur-de-Lion, 49.
Richelieu (château), 43-47, 74, 76, 77-80, 85-89, 102, 103, 110, 152-230; — gouverneurs, 278-286, 395-398.
Richelieu (paroisse de), 1, 3, 29; — fondation, 291-306; — la Mission, 293-306.
Richelieu (le cardinal de), 20, 25, 43, 56, 76, 83, 86, 102, 103, 121; — lieu de naissance, 125-130; jeunesse et épiscopat, 131, 132, 133. — Armand à Richelieu, 137-144, 145, 151; — il construit le palais, 152-230; — fonde la ville le duché et l'élection, 267-278; — érige la paroisse et la mission, 291-303; — crée l'hôpital, 307, 308; — il installe les écoles, l'Académie, 315-333; — sa mort et sa succession, 334-338.

Richelieu (les ducs de).—V. à *Wignerod.*
Richelieu (marquis de Jumilhac, ducs de), 501, 502.
Rivau (seigneurs du), 94.
Robert, évêque de Tours, 21.
Robert I de Blo, 27, 28, 29.
Robert II de Blo, 29, 30.
Roche-Chémerault, 118.
Rochechouart (Françoise de), 104, 118, 120, 130.
Roche-du-Maine, 84.
Rochepozay (la), 110.
Rochepozay (Mgr de), 295, 299-302.
Roches (le prieuré des), 143, 144.

Sablon, 37, 38, 292, 293, 298-303;
Sainte-Marthe (les), 367.
Sammarçoles, 94.
Sangiter, 88, 94.
Sauves, 21, 32, 104, 105, 140.
Savigny, 24.
Savin (saint), 5.
Savin (abbaye de Saint-), 23.
Sazilly (de), 169, 284.
Sazilly (Charles de), 284, 285, 286.
Sazilly (Jean de), 284, 285, 286, 395.
Semblançay, 25.
Senoch (saint), 10.
Septime-Sévère, 4, 5.
Sérigny, 26.
Seuilly, 26, 52, 169.
Sigherik, 7.
Signy, 3, 34, 36.
Sorbonne (église), 501.

Tallien, 472.
Tavant, 53.
Templiers, 55-58.
Thémines (marquis de), 156.
Théodorick, 7, 8.
Théotolon, 23.
Thibault (comte), 25.
Thiébault (baron), 431.
Thouars, 31.
Tifauges, 10.
Torterue (Jean-René), 411, 456.
Tours, 5, 11, 107, 109.
Tours (musée de), 184, 186, 187, 195, 196, 467, 472, 480, 498.
Trémoille (Louis de La), 91-93.
Turpenay, 26, 51, 109.

Urbain VIII, 302, 303.
Usseau, 2.

Vellèches, 2, 39.
Vercingétorix, 3.
Verrue, 21.
Versailles (musée), 179, 217, 218, 492.
Verrolière, 74, 75, 76, 77, 90, 104.
Veude, 24, 27.
Vienne, 10, 11, 38, 109, 116.
Vigean (du), 157, 158.
Vigean (Anne du), 347, 350.
Vignier (Benjamin), 126-129, 205, 209, 282-284.
Vincent de Paul (saint), 292, 298, 304-305, 307-314, 341-343.
Visconti, 476-480.
Vouillé, 9, 11.

Warin (de), 409.
Wignerod-du-Plessis (famille de).
Wignerod-du-Plessis (René de), beau-frère d'Armand, 136, 137, 145, 152.
Wignerod-du-Plessis (François de), neveu d'Armand, 137, 146, 336, 337, 360.
Wignerod-du-Plessis (Armand-Jean de), petit-neveu d'Armand et duc de Richelieu, 203, 204, 336, 337-357, 399-402.
Wignerod-du-Plessis (Jean-Baptiste-Amador de), marquis de Richelieu, 336, 337.
Wignerod (Louis-François de), arrière petit-neveu d'Armand, 183, 185, 192, 193, 399, 401-404, 409, 468.
Wignerod (Louis-Sophie de), 468.
Wignerod (Armand-Emmanuel), 468-470, 488, 489, 491, 500, 501.
Wignerod (demoiselles du Plessis de), 468, 473-475, 477, 488, 489 490, 501.

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE RICHELIEU

(N. B. Nous avons ajouté un S au nom des personnages qui ont été seigneurs de Richelieu)

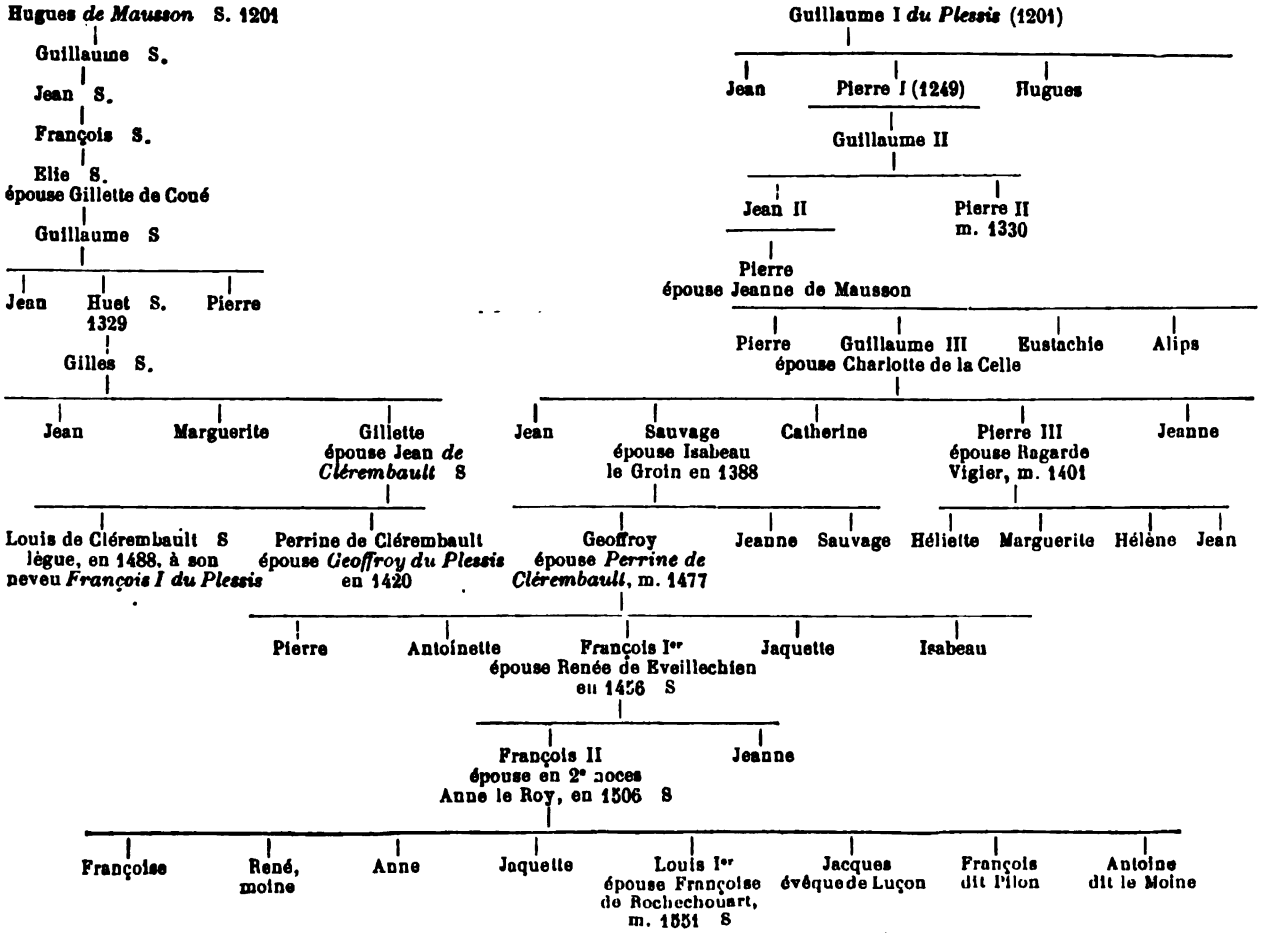

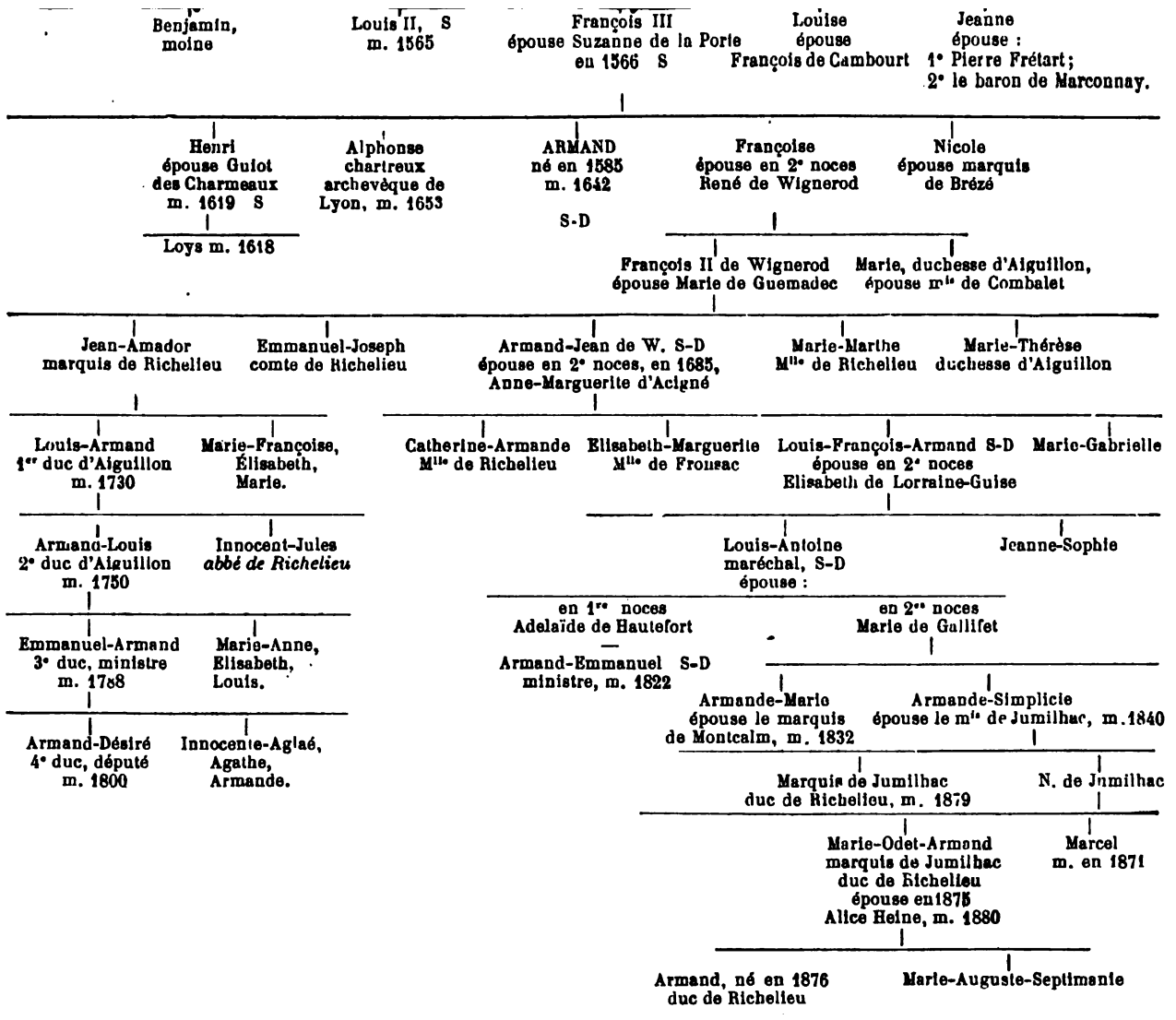
Benjamin, moine
Louis II, S m. 1565
François III épouse Suzanne de la Porte en 1566 S
Louise épouse François de Cambourt
Jeanne épouse : 1° Pierre Frétart; 2° le baron de Marconnay.
Henri épouse Guiot des Charmeaux m. 1619 S
Alphonse chartreux archevêque de Lyon, m. 1653
ARMAND né en 1585 m. 1642 S-D
Françoise épouse en 2° noces René de Wignerod
Nicole épouse marquis de Brézé
Loys m. 1618
François II de Wignerod épouse Marie de Guemadec
Marie, duchesse d'Aiguillon, épouse m^is de Combalet
Jean-Amador marquis de Richelieu
Emmanuel-Joseph comte de Richelieu
Armand-Jean de W. S-D épouse en 2° noces, en 1685, Anne-Marguerite d'Acigné
Marie-Marthe M^lle de Richelieu
Marie-Thérèse duchesse d'Aiguillon
Louis-Armand 1^er duc d'Aiguillon m. 1730
Marie-Françoise, Élisabeth, Marie.
Catherine-Armande M^lle de Richelieu
Elisabeth-Marguerite M^lle de Fronsac
Louis-François-Armand S-D épouse en 2° noces Elisabeth de Lorraine-Guise
Marie-Gabrielle
Armand-Louis 2° duc d'Aiguillon m. 1750
Innocent-Jules *abbé de Richelieu*
Louis-Antoine maréchal, S-D épouse :
Jeanne-Sophie
en 1^res noces Adelaïde de Hautefort
en 2^es noces Marie de Gallifet
Emmanuel-Armand 3° duc, ministre m. 1788
Marie-Anne, Elisabeth, Louis.
Armand-Emmanuel S-D ministre, m. 1822
Armande-Marie épouse le marquis de Montcalm, m. 1832
Armande-Simplicie épouse le m^is de Jumilhac, m. 1840
Armand-Désiré 4° duc, député m. 1800
Innocente-Aglaé, Agathe, Armande.
Marquis de Jumilhac duc de Richelieu, m. 1879
N. de Jumilhac
Marie-Odet-Armand marquis de Jumilhac duc de Richelieu épouse en 1875 Alice Heine, m. 1880
Marcel m. en 1871
Armand, né en 1876 duc de Richelieu
Marie-Auguste-Septimanie

LES ARTISTES DE RICHELIEU

Bassan, 209, 247.
Barbet (Denis et Jean), 232, 235.
Bernin, 184.
Berthelot (Guillaume), 179, 242-245,254.
Berthelot (Charles). 245, 246, 254.
Biart, 183.
Bourgeois, 248, 249.
Brugnet (François), 249.

Caravage, 206, 209, 223, 247.
Carrache, 209, 211, 223, 247.
Cligène, 222.
Cochet (Christophe), 183.
Cormenier (Guillaume), 258.
Cour (Jacques de la), 264, 265.
Costa (Lorenzo), 194, 195, 247, 478.
Crosnier (Adam, René et Jean), 249.

Dervet (Claude), 200, 247.
Dorigny (Michel), 200, 201, 215, 221, 247, 478.
Durand (François et Nicolas), 232. 233, 234, 235, 275.
Dürer (Albert), 191.
Dyck (Van), 206, 223, 247.

Éloy (Barthélemy), 260.

Fouquières, 209, 247.
Fréminet, 220, 222, 248, 478.

Gaudenzio, 189.
Girardon, 334.
Goichau (Léandre), 259.
Goupy (Noël), 257, 258.

Lebrun, 221.
Lecomte (Fleurant), 406.
Legros, 184.
Lesot (Mathieu), 249, 250, 251. 252.
Lesot (François), 251, 252.
Lespagnandelle (Mathieu),230,240, 241, 242.
Lesueur, 223, 248.
Lorrain (le), 197, 200, 263, 215, 246, 247.

Manissier (Pierre), 248.
Mantegna (André), 194, 195, 247.
Maussion, 441-446.
Mercier (Jacques Le), 178, 187, 229, 230, 234, 233.
Mercier (Pierre Le), 229, 230, 231, 232, 235.
Mercier (Nicolas Le), 220, 231, 235.
Météseau (Clément), 235.
Michel-Ange, 182, 183, 210, 404.
Morand (Charles), 264.
Moriceau (Pierre), 254.

Naudin (Pierre), 265.
Nivonet, 487.

Parmentier (Jean), 265.
Peigné (François), 265.
Peltier (Ambroise), 264.
Pérugin, 194, 195, 247.
Phidias, 185.
Philippe de Champagne, 210, 211, 223, 247, 248.
Poussin, 194, 195, 196, 246, 248.
Prévost (Nicolas), 191, 192, 215, 252, 253, 478.
Prou (Jacques), 241, 242, 254.

Rivière (Pierre), 260.
Romain (Jules), 200, 247.
Rubens, 189, 209, 247, 340.

Sébastien del Piombo, 210, 211.
Sneyders, 209, 247.
Stella (Jacques), 193, 248.

Tiriot (Jean), 233, 234, 274, 275.
Titien, 206, 210.

Vernansal (Guy), 249.
Vouet (Simon), 191, 198, 227, 246, 478.

LES OBJETS D'ART DE RICHELIEU

§ I. *Bustes.*

Adrien, 185, 224.
Agrippine, 224.
Agrippine, 185.
Alexandre, 222.
Amour, 194.
Andromède, 222.
Anna Fausta, 217.
Antonin le Pieux, 186, 187.
Apollon, 182.
Auguste, 183, 185, 226.
Aurélien, 223.

Bacchus, 186, 187, 223.
Barbia Orbiana, 185.

Caïus, 224.
Carin, 216.
Cicéron, 184.
Claude, 187, 194, 226.
Claudia, 217.
Cléopâtre, 194.
Commode, 222, 224.
Cornélius Scipion, 185.

Démocrite, 191.
Démosthène, 216.
Domitien, 185, 186, 187, 190.
Domitilla, 186, 187.
Domna, 186, 187.
Drusilla, 186, 187.
Drusus, 185, 226.

Epaminondas, 222.

Faustine, 187, 190.
Flavien, 213.
Florian, 186.

Galeria Valeria, 185.
Géta, 186, 187.

Héraclite, 194.
Hercule, 182, 186, 187, 213.
Hérémien, 223.

Jovien, 186.
Jules César, 217.
Julie, 190, 217.
Junia Claudia, 184.

Lépida, 215.
Licinius, 224.
Livie, 187, 190, 194.
Lucius Verus, 184, 190.
Lysander, 185, 224.

Macrin, 222.
Mammée, 186.
Marc-Antoine, 186.
Marc-Aurèle, 183, 190, 213, 216.
Maximo, 216.
Méduse, 189, 479.
Mercier (Le), 187.
Mercure, 185, 215.
Michel-Ange, 194.
Minerve, 216, 479.

Nerva, 217.
Numia Achaïa, 217.

Octavia, 184, 216.
Othon, 194, 213, 226.

Papienus, 222, 479.
Persée, 222.
Philippe, 217.
Pison, 217.

Pompée, 190.
Probus, 134.
Psyché, 216
Pyrrhus, 222.

Richelieu (duc de), 213.
Richelieu (maréchal de), 213.
Rome, 217.

Scipion l'Africain, 184, 222.
Scribonia, 217.

Titus, 226.

Vénus, 194, 479.
Vespasien, 216.
Vestale, 186.
Vitellius, 187, 217.

§ II. *Statues.*

Adonis, 223.
Agrippine, 186.
Albinus, 224.
Alexandre-Sévère, 222.
Antinoüs, 186, 479.
Antoine (Saint), 227.
Apollon, 181, 186, 187, 190, 223, 225, 479.
Auguste, 222.

Bacchus, 183, 184, 186, 187, 216, 224, 404, 478.
Battus, 187.
Brutus, 223, 225.

Captifs, 182, 183.
Caracalla, 185, 186.
Cérès, 224.
Claudia, 186.
Cléopâtre, 184.
Cornélie, 187.
Cupidon, 199, 216.

Dame grecque, 225.
Dame romaine, 225.
Diane, 225, 479.

Echo, 185.
Erato, 187.
Esculape, 199, 478.
Euterpe, 185.
Évangélistes (les quatre), 406, 458.

Faustine, 186.
Fleuve, 492.
Flore, 181, 223, 224, 225.

Galba, 187.
Germanicus, 222.

Hercule, 179, 180, 478.
Hermaphrodite, 225.

Isis, 224.

Jules César, 185, 222.
Julie, 185, 187.
Julien l'apostat, 225.
Jupiter, 186, 187.

Livie, 222.
Louis XIII, 179, 180, 243, 244, 495, 496, 499.
Mammée, 222.
Marc-Aurèle, 225.
Marius, 186, 187.
Mars, 179, 185, 224, 225.
Méléagre, 184, 187.
Mercure, 184, 185, 186, 216

Narcisse, 190.
Néron, 185.

Pallas, 225.
Pâris, 190.
Pertinax, 224.
Pompée, 183, 184.
Prêtre, 190.
Prêtresses, 181, 190.
Priape, 194.
Protée, 199.

Renommée, 170, 244, 245
Rhéa, 225.
Romulus, 222.

Sabine, 186, 187.
Sapirius, 194.
Satyre, 194.
Scipion l'Africain, 183, 184.
Sébastien (saint), 191.
Somme, 224
Sylla, 185.

Termes, 181, 194, 225.
Tibère, 222.

Valens, 185.
Vénus, 181, 184, 185, 186, 187, 216, 217, 224, 479
Vertumne, 181, 224
Vespasien, 187.
Vestale, 185, 186, 190.
Vitellius, 225.

§ III. *Peintures.*

Achille (histoire d'), 191, 192.
Adoration des Mages, 191.
Air (l'), 198.
Allégories et devises, 206-208.
Amour, 201.
Amour conjugal, 202.
Anne d'Autriche, 200.
Apothéose d'Hercule, 193,
Apôtres, 191.
Arthémise, 198.
Assomption, 189, 292, 487.

Baiser de la Justice et de la Paix, 197.
Bethsabée, 198.

Candeur, 202.
Chasteté conjugale, 201, 202.
Cléopâtre, 199,
Colère de Pallas contre Arachné, 200.
Collecte de la manne, 221.
Combat de l'Amour et de la Chasteté, 194, 195.
Combat d'hommes, de lions et de chevaux, 209.
Combats de dieux marins, 194.
Concert, 206.
Couronnement de la Vierge, 493.

David, vainqueur de Goliath, 209.
Descente de croix, 227.
Didon, 198.
Dieu le père, 220.
Disciples, 223.
Dispute de Neptune et de Minerve, 137.
Docteurs de l'Église, 220, 221.
Duchesse de Mantoue, 195.

Eau (l'), 199.
Enlèvement des Sabines, 201, 209.
Esther, 198,
Évangélistes, 220, 221.

Fête à Silène, 196.
Fête au dieu Pan, 196.
Feu (le), 199.
Flore, 203.
François d'Assise, 210, 222.
Fuite en Égypte, 191.

Gaston d'Orléans, 200, 222.
Générosité, 202.
Gustave-Adolphe, 206.

Henri IV, 200.
Hercule sur le bûcher, 196, 201.
Hercule vainqueur de l'Hydre, 219.

Ile consacré à Vénus, 195.
Israélites mangeant des cailles, 221.

Judith, 198, 209, 213.
Juives, 213.

Libéralité de Titus, 193.
Louis XIII, 200, 218, 222.
Lucrèce se poignardant, 201.

Madeleine, 210.
Marines, 200.
Mauvaise fortune, 202.
Mercier (Pierre Le), 231, 232.
Minerve, triomphant du Sphinx, 198.

Mort de Porcie, 202.
Moyse recevant les tables de la loi, 205.
Moyse passant la mer Rouge, 202.
Moyse, frappant le rocher, 221.
Moyse en prière, 221.

Nativité, 191.

Parnasse, 195.
Pélerins, 223.

Reine d'Angleterre, 206.
Reniement de saint Pierre, 206.
Richelieu (du Plessis-Wignerod de).
— Antoine du Plessis, 203.
— Louis du Plessis, 209.
— François du Plessis, 209, 210.
— Suzanne de la Porte, 209, 210.
— Armand du Plessis, 210, 211, 218, 223.
— Duc de Richelieu (1er), 211, 221, 222.
— Duchesse de Richelieu, 221.
— Duc de Brézé, 211.
— Marquis de Richelieu, 211.
— Comte de Richelieu, 211.
— Maréchal de Richelieu, 213.
— Catherine de Noailles, 192.
— Élisabeth de Lorraine, 192.
— Mlle du Châtelet, 192.
— Abbesse du Trésor, 192.
— Duchesse d'Aiguillon, 197, 211.
— Marie-Thérèse de Wignerod, (2e duchesse d'Aiguillon), 198.
— Duc de Fronsac, 213.
— Regmont (Mme de), 213.

Sacrifice de Polyxène, 192, 201.
Sagesse victorieuse des vices, 193.
Sainte Famille, 223.
Salomon, 201, 205.
Scènes militaires de l'histoire grecque et romaine, 215-218.
Scènes militaires du Ministère du Cardinal, 215-218
Sébastien (saint), 189, 223.
Sémiramis, 198.
Sophonisbe, 199.

Terre (la), 199.
Thomiris, 198, 199.
Triomphe de Bacchus, 195, 196.

Ulysse (Histoire d'), 214-215.

Victoire navale, 203.
Vidulté, 202.
Vierge, 189.
Vulcain, 191.

ERRATA

Lire : *de* Guise (page 107, ligne 17); — de la *Fontenelle* (page 120, renvoi 2e); — épouse *Marguerite* Guiot (p. 134, l. 5); — t. XLII, *collection Petitot* (p. 175, renvoi 2e); — 1560-**1640** (p. 209, l. 13); — *Défaite* de Montmorency (p. 217, l. 5); — **1656** (p. 233, l. 20); — 58,296 (p. 278, renvoi); — dont on a dit trop *de* mal, après avoir dit trop *de* bien (p. 316, l. 6); — 57,200 (p. 337, renvoi 2e); — *printaniers* (p. 380, l. 13); — 23 mars (p. 436, l. 10); — *les Chroniques* de Saint-Rémi (p. 440, l. 16); — leurs suffrages (p. 448, l. 6); — *seconde* femme (p. 500, l. 14; — Egmont (p. 213, xxii).

TABLE DES MATIÈRES

—

Pages.

PRÉFACE..... V-X

I. — LES ORIGINES

La vallée du Mable. — Les monuments mégalithiques. — Les Gaulois. — Les Romains ; vestiges de leur séjour. — Le Christianisme ; saint Hilaire et saint Martin. — Les Wisigoths; leurs lois. — Saint Fortunat et saint Grégoire, Clovis et les Francs. — Charles-Martel et les Sarrazins. — Braye; baptistère et cérémonie baptismale..... 1

II. — BRAYE, LA VIGUERIE ET L'ÉGLISE, LA FÉODALITÉ

Les comtes de Poitou et de Touraine. — Les viguiers de Braye ; une audience. — Un jugement de Dieu.— L'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers, ses domaines dans la vallée du Mable. — Les comtes de Poitou et d'Anjou. — La Collégiale de Faye. — Les Foulques et les Anglais. — La famille Saint-Jouin. — Don de l'église de Braye à Saint-Cyprien. — Les seigneurs de Braye ; leurs relations. — Le Sablon et Champvant. — Siège et prise de Marmande..... 14

III. — LE CASTEL DE RICHELOC

Les seigneurs de Mausson. — Hugues fait bâtir le castel de Richeloc et une chapelle; charte de fondation. — Différend entre Guillaume et l'abbaye de Saint-Cyprien; accord. — L'archiprêtré de Faye. — Les châtelains de Richelieu et les barons de Mirebeau. — Abbayes bénédictines fondées dans la région. — Les Croisades. — Les Templiers, le commandeur Audebert de la Porte — Supplice des Juifs. — La guerre de Cent ans. — Pas d'armes à Chinon et à Tours. — René d'Anjou. Louis et Jean de Bueil..... 42

IV. — LES FAMILLES DU PLESSIS ET DE LA PORTE

Pages.

Le Plessis en Poitou. Les seigneurs. — Sauvage du Plessis, souche de la branche des du Plessis-Richelieu. — Au xv^e^ siècle, le domaine de Richelieu passe des Mausson aux Clérembault. — État de la terre de Richelieu. — Alliance des du Plessis et des Clérembault. — Mouvement architectural. Le seigneur de Richelieu rebâtit et fortifie son château..... 73

V. — LES DU PLESSIS A RICHELIEU. LEUR ROLE DANS LES GUERRES DE LA RÉFORME

La terre de Richelieu vient aux du Plessis. — Les seigneurs François I^er^ et François II du Plessis ; leur influence. — Louis de la Trémoille à l'Ile-Bouchard. — Le seigneur de Richelieu à la rédaction des Coutumes de Loudun ; le droit féodal du Loudunais. — Le castel du Chillou. — Relations des du Plessis avec les seigneurs des environs, en particulier avec les Bourbons-Montpensier. — Louis I^er^ et Louis II du Plessis, seigneurs de Richelieu. — Les guerres protestantes dans la contrée. Action des châtelains de Richelieu. — La trêve de Champigny. — Deux capitaines célèbres de la famille du Plessis, François et Antoine, grands oncles du Cardinal..... 87

VI. — NAISSANCE ET JEUNESSE D'ARMAND DU PLESSIS

François III du Plessis, seigneur de Richelieu ; ses dignités, sa vie. — Il épouse Suzanne de la Porte. — Cinq enfants naissent de cette union : Françoise, Henri, Alphonse, Armand et Nicole. — Mort du seigneur de Richelieu ; dévouement admirable de sa veuve. — Troubles causés par les Huguenots et pillage de Faye-la-Vineuse. — Armand est-il né à Richelieu ? — Éducation d'Armand. — Son frère, Alphonse le Chartreux. — Armand, ses études, son épiscopat. 118

VII. — ARMAND DU PLESSIS ET SA FAMILLE AU CHATEAU DE RICHELIEU

Henri, le fils aîné, seigneur de Richelieu. Son séjour au château. — Françoise, la fille aînée, épouse René de Wignerod. Naissance et décès d'un enfant. — Suzanne de la Porte, sa vie de dévouement. — Armand malade vient se reposer au château. — Les prodigalités d'Henri; il épouse Guiot des Charmeaux. — Armand vient de nouveau à Richelieu. — Les familiers du château. — Mort de Suzanne de la Porte, deuil de la famille, sa sépulture. — Nicole se marie au

Pages.

marquis de Brézé. — La châtelaine de Richelieu a un fils; décès de la mère et de l'enfant. — Henri est tué en duel; ses obsèques à Braye. — Nicole à Richelieu. — Les curés de Braye et leurs relations avec les seigneurs: le chapelain du château. — Les châtelains et la justice de Faye..... 134

VIII. — ARMAND CONSTRUIT LE PALAIS DE RICHELIEU

Portrait d'Armand. — Armand achète la terre de Richelieu. — Il projette la reconstruction du château. — L'architecture et les arts plastiques dans la première moitié du XVII^e^ siècle. — Armand confie son projet à Jacques Lemercier. — Description du nouveau palais. — Vue d'ensemble : la porte d'entrée, la terrasse, la cour d'honneur, le rez-de-chaussée, la chapelle. — Le pavillon central, la façade de gauche ou du roi, un oratoire. — L'aile gauche, ou de la reine ; chambres des dames d'honneur; le pavillon de Moyse. — Le second étage, la bibliothèque..... 163

IX. — LE PALAIS DE RICHELIEU. DESCRIPTION

La façade de droite. La salle des devises. — Les appartements de son Éminence. — La grande galerie : peintures, marbres, table de mosaïque. — Le grand salon. — La façade postérieure. — Le parterre des Romains. — La demi-lune, le parc, les jardins..... 205

X. — LES ARTISTES ET OUVRIERS DE RICHELIEU

Architectes : Jacques, Pierre et Nicolas Le Mercier; Denis et Jean Barbet ; François et Nicolas Durand, Tiriot et Météseau. — Entrepreneurs : Gilles et René Hérault, Cernesse, Lamoureux, etc. — Sculpteurs : Lespagnandelle, G. Berthelot. — Peintres: Vouet, Poussin, le Lorrain, Philippe de Champagne, Stella, Dorigny, Dervet, Fréminet, Vernansal, Bourgeois, Mathieu et François Lesot, Nicolas Prévost. — Maîtres-menuisiers et charpentiers, maîtres-serruriers et plombiers, maîtres-jardiniers..... 229

XI. — CRÉATION ET ORGANISATION DE LA VILLE, DU DUCHÉ ET DE L'ÉLECTION DE RICHELIEU

Fondation de la ville; privilèges. — Acquisitions domaniales d'Armand. — Érection du duché-pairie. — Plan et construction de la cité : histoire d'une maison. — Richelieu est érigé en élection : son budget. — Les capitaines-gouverneurs : Ducarroy, de Buisine, Vignier, de

Pages.

Pradon et de Sazilly. — Les sénéchaux : Citoys, de la Barre, Drouin. Quérard et Louis Pelletier. — Les présidents : Lecœur, Béraudin, Durand, Mercier, Gaultier et François Pelletier..... 267

XII. — LA PAROISSE NOTRE-DAME DE RICHELIEU

Armand du Plessis et Vincent de Paul. — Le Cardinal fonde une maison de la Mission à Richelieu. — Situation, règle de vie et succès des Missionnaires. La duchesse d'Aiguillon achève l'œuvre du Cardinal. — Armand fait ériger Richelieu en paroisse : ordonnance de l'évêque de Poitiers; bulle du pape Urbain VIII. — Les supérieurs-curés de Notre-Dame de Richelieu..... 291

XIII. — LA CHARITÉ A RICHELIEU

Saint Vincent de Paul envoie des sœurs à Richelieu pour le soin des malades ; ses conseils. — Installation, revenus et bienfaits de l'hospice. — Vincent fait plusieurs voyages à Richelieu : sa joie et ses encouragements. Il tombe malade à Richelieu : la duchesse d'Aiguillon lui envoie un carrosse. Mort de Vincent de Paul..... 307

XIV. — L'INSTRUCTION A RICHELIEU

L'instruction primaire. — Écoles des filles et des garçons. Instituteurs et institutrices. Les religieuses de Notre-Dame. — Le Cardinal fonde une Académie. L'inauguration solennelle. — Le personnel ; les statuts et règlements ; les intendants. — L'Académie est transformée en collège ; les directeurs..... 315

XV. — LE CHATEAU DE RICHELIEU APRÈS LA MORT DU CARDINAL

La mort d'Armand. — Sa nièce la duchesse d'Aiguillon ; ses neveux et petits-neveux. — Il lègue sa terre et le titre de duc à son petit-neveu, Armand-Jean du Plessis ; état du duché. — Goût du duc pour les arts, et ses travaux au château. — Visite de Louis XIV à Richelieu. — Saint Vincent de Paul adresse des instructions à ses prêtres. Somptueuse réception du roi et de la reine-mère. — La duchesse de Richelieu, Anne du Vigean. — Gentilshommes au château. — Nouveau séjour de Louis XIV à Richelieu. — Mort des duchesses d'Aiguillon et de Richelieu. — Le duc épouse Marguerite d'Acigné ; entrée solennelle de la duchesse. — M^me^ de Montespan au château..... 334

XVI. — LA VIE RICHELAISE AU XVII[e] SIÈCLE

Pages.

Le passe-temps de mes joyeuses heures. — Réjouissances à l'occasion de la naissance du roi. Abjuration de plusieurs protestants. Bénédiction de cloches dont la duchesse d'Aiguillon est marraine. Séjour de l'abbé de Marolles et de La Fontaine à Richelieu : plaisante anecdote du fabuliste. — Les possédées de Loudun ; supplice de Grandier. — Les hallucinées de Chinon et Jacques Barré ; la possession à Richelieu. — Fondations pieuses ; sépultures. — Les corporations ; règlement de la confrérie des menuisiers. — Un chanoine prétentieux. — Faveurs du roi et des châtelains pour les habitants. — Les impôts. — Les prisons. — Tableau de l'élection : statistique, épidémies, crimes, naissances. — Les magistrats parisiens et le collège de La Flèche à Richelieu..... 358

XVII. — RICHELIEU AU XVIII[e] SIÈCLE

Le château; les gouverneurs. — Le duc Armand-Jean du Plessis ; ses mariages, ses enfants; le foyer domestique. — Le duc Louis-François, ses qualités et ses défauts, ses mariages. Rachat de la terre de Champigny-sur-Veude. — L'église, le clergé, le conseil de fabrique; les offices et les fondations. — Les religieuses. — Les sénéchaux. — Délits, rébellion et jugement. — L'industrie. — Les impôts. — Tableau général de l'élection en 1761 : organisation, budget, denrées. Le mouvement de la population 394

XVIII. — LES HOMMES CÉLÈBRES

Armand Huguet, comédien. Son enfance, ses premiers essais. Il entre à la Comédie-Française ; ses succès, ses rares qualités. François Ragonneau. Sa famille; sa vie racontée par lui même. Il s'adonne à la poésie et compose le *Ricolocus dolens*. — Jacques Précieux. Son origine et son éducation. Il entre chez les Bénédictins de Saint-Maur ; ses importants travaux; il est récompensé par le pape Clément XIV. — Le statuaire Maussion. Sa jeunesse; son talent ; son succès à l'Exposition de 1810 ; il fait présent d'un bas-relief à sa ville natale. — Jean-Jacques Duboys, dit d'Angers : officier, professeur de droit, avocat, magistrat et député ; son courage, son savoir, son talent oratoire et ses services..... 422

XIX. — RICHELIEU DEPUIS LA RÉVOLUTION

Pages.

Richelieu à la fin du XVIIIe siècle : l'administration, le cahier des États généraux. — Les premières agitations populaires. La Terreur. — Les écoles; la célébration du décadi. — Le clergé et les vexations; le chanoine Lesuire, sa captivité et sa mort. — Les seigneurs de Richelieu, Louis-Sophie et Armand-Emmanuel du Plessis. — Confiscation du château et du domaine ; vente du mobilier. — Les demoiselles Armande et Sophie de Richelieu font valoir leurs droits, qui sont enfin reconnus. — Inventaire des objets d'art du château, en 1800; le gouvernement retire, pour le Musée national, les meilleurs morceaux : bustes, statues et peintures. — Richelieu sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. — Le domaine de Richelieu après la Révolution. Vente et démolition du château. — L'état actuel..... 450

APPENDICE

Tableau des membres des professions libérales et ouvrières..... 505

Table des noms de personnes et de lieux..... 514

Généalogie des seigneurs de Richelieu..... 520

Table des noms d'artistes..... 522

Table des objets d'art du château 523

Table des matières 527

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

OUVRAGES SUR LA PROVINCE DE TOURAINE

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE L. PÉRICAT

A TOURS

La Coutume de Touraine au xv^e^ siècle, par M. G. D'ESPINAY. 1 vol. grand in-8, 350 pages. 8 fr.

Monographie de l'église Saint-Clément de Tours, par Léon PALUSTRE, précédé d'une notice historique par Léon LHUILLIER, dessins de Henri NODET; in-4°. 15 fr.
16 planches en noir, en couleur et phototypie.

Histoire du protestantisme en Touraine, par M. A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ; in-12. 3 fr.

Notice historique sur les anciens seigneurs de Montsoreau, du x^e^ au XVII^e^ siècle, par O. DE CHAVIGNY; in-8, 80 pages. 2 fr.

Les derniers jours de l'abbaye royale de Fontevrault, 1789-1802, notice historique, par O. DE CHAVIGNY; in-8, 32 pages. 1 fr. 50

Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine, par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE; 6 vol. in-8, broché, à 10 fr. le vol., pour les membres de la Société seulement. 60 fr.

S'adresser à M. Martin, trésorier, et à M. Péricat, libraire.

Registres des comptes municipaux de Tours, de 1358 à 1462, publiés par M. J. DELAVILLE LE ROULX. Cette série, correspondant au gouvernement des Élus, contient de nombreux détails sur l'administration municipale, sur l'histoire de la guerre de Cent ans, sur les arts, etc. Elle formera environ huit volumes in-8, avec tables et éclaircissements.

En vente, tomes I et II; chaque. 15 fr.

Les membres de la Société qui souscrivent pour l'ensemble de l'ouvrage jouissent d'une réduction de prix de 2 fr. par volume.

LÉON PALUSTRE. **Mélanges d'Art et d'Archéologie.** Objets exposés à Tours en 1887. — 30 pl. en héliogravure de Paul Dujardin. T. III, série in-4° des *Mémoires*. 25 fr.

Histoire du Donjon de Loches, par EDMOND GAUTIER; in-8° broché. 15 planches et 2 plans. 6 fr.

Les Fouilles de Saint-Martin de Tours, recherches historiques et archéologiques sur les six basiliques successives de Saint-Martin, avec cinq phototypies et deux plans, par M^gr^ CHEVALIER : un vol. in-8° raisin. 5 fr.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE

Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine, du VI^e^ au XI^e^ siècle, par MM. J.-J. Bourassé et C. Chevalier; in-4 de 136 pages; 55 photolithographies par M. de Lafollye. 25 fr.

Martyrologe obituaire de l'église métropolitaine de Tours, par M. l'abbé Bourassé. — **Pancarte noire de Saint-Martin de Tours**, restituée par M. Mabille. — Louis XIII à Tours, etc.; 1 vol. in-8 de LVIII-CXIX-601 pages, 4 gravures. 10 fr.

Les véritables limites de l'ancienne province de Touraine (Brenne et Loudunois), par Auguste Chauvigné; broch. 0 75

Recueil de chroniques de Touraine, publié par André Salmon; 1 vol. in-8 de CLII-491 pages, avec supplément (couronné par l'Institut) 10 fr.

Amphithéâtre gallo-romain de Tours. — Églises primitives de Touraine. — **Castellum de Larçay**, etc. 1 vol. in-8 de 304 pages, 11 grav. et une carte-plan. 10 fr.

Tours sous Louis XI. — Collégiale de Bueil, etc.; 1 vol. de 305 pages, 1 gravure. 10 fr.

Les rues de Tours, notes et renseignements sur les rues places et boulevards de la ville, avec une nomenclature des vieilles enseignes et un plan général de la ville de Tours, par M. L.-A. Bosseboeuf. 1 fr.

Cartulaire de l'abbaye de Noyers, par Mgr Chevalier; 1 vol. in-8 de 815 pages. 15 fr.

Chronique de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, publiée avec une introduction, par M. Ch. de Grandmaison; 1 vol. in-8 de X-342 pages, avec un facsimilé. 10 fr.

La Société archéologique et son influence en Touraine, par L. Lhuillier; in-8. 1 fr.

La Révolution en Touraine, par Ch. d'Angers; in-12, 88 pages. 0 fr. 50

(Voir la suite du catalogue au recto.)

Tours, imp. Deslis Frères, rue Gambetta, 6.